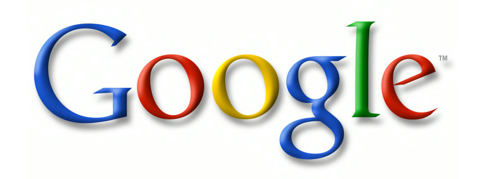
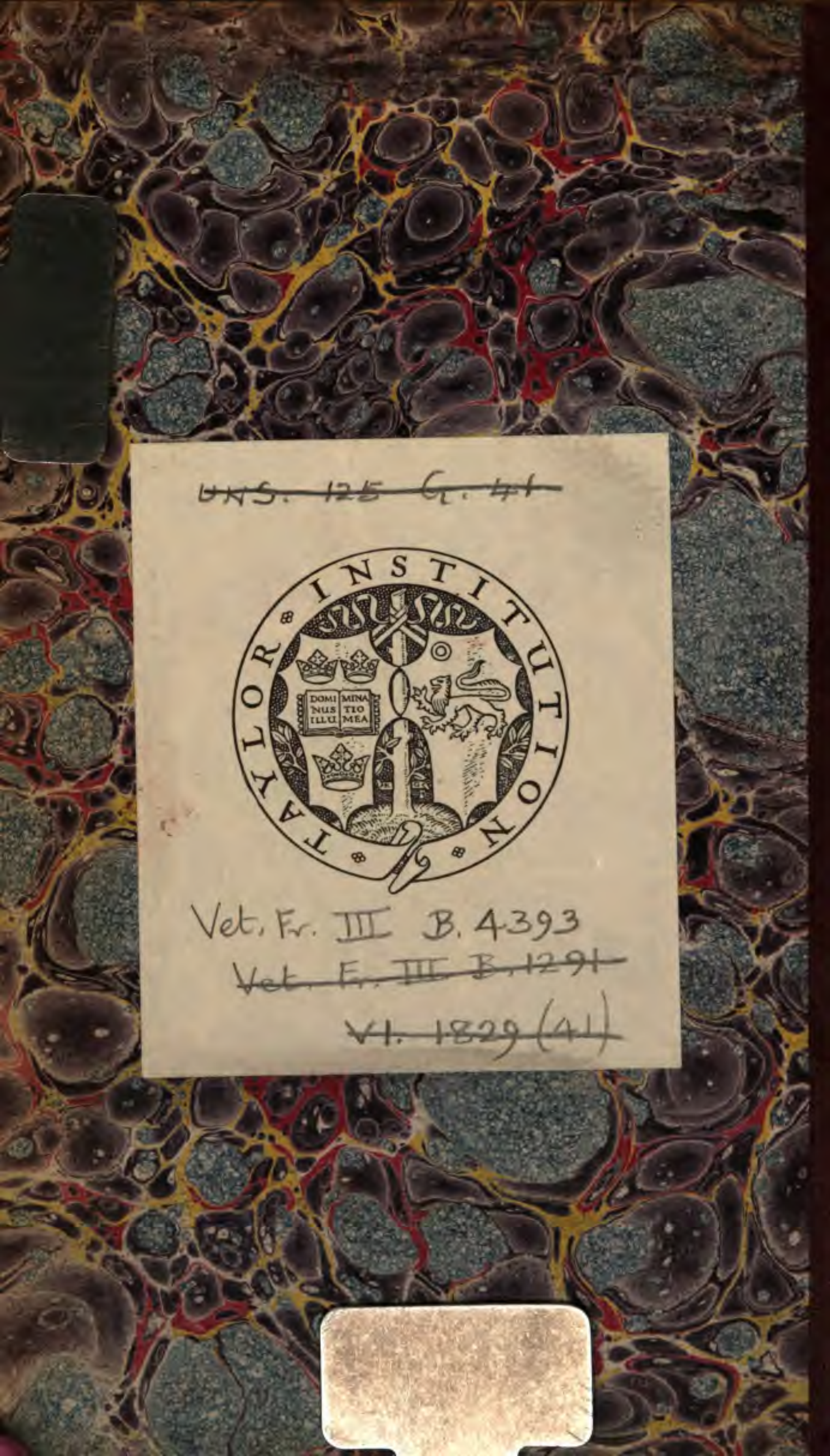





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



ŒUVRES

DE

VOLTAIRE.

TOME XLI.

DE L'IMPRIMERIE DE AMB. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,
NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME XLI.

MÉLANGES. — TOME V.



A PARIS,
CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.
LEQUIEN FILS,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.
M DCCC XXXI.

LETTRE DE PARIS,

DU 20 FÉVRIER 1763[1].

Voici ce qui vient d'arriver au sujet du marquisat de Pompignan. On a porté à M. le garde des sceaux les lettres-patentes à sceller; il les a lues, et il a trouvé,

Que le roi desirant reconnaître les services importants que la maison de Le Franc avait rendus à l'état, depuis la fondation de la monarchie, soit dans la robe, soit dans l'épée, desirant récompenser personnellement les services que M. Le Franc avait rendus à sa patrie et à la religion, soit en qualité de magistrat, et à la tête d'une cour souveraine, soit en qualité d'homme de lettres, et nommément le soin qu'il a pris d'immortaliser la mémoire de M. le duc de Bourgogne par le bel éloge qu'il en a fait[2]; sa majesté, en attendant mieux, avait jugé à propos d'ériger en marquisat sa terre de Pompignan, n'entendant néanmoins sa majesté que ce fût là une récompense, mais une faible marque de satisfaction, etc.

[1] Cette date peut fort bien ne pas être celle de la composition de cette *Lettre*; mais, dès le 2 mars, Voltaire, dans ses lettres à Thieriot et à Damilaville, parle de l'aventure du garde des sceaux, *du secrétaire Carpot*, et des *lettres patentes*. B.

[2] Le Franc de Pompignan est auteur d'un *Éloge historique de monseigneur le duc de Bourgogne* (mort le 22 mars 1761). Paris, imprimerie royale, 1761, in-8°. B.

M. le garde des sceaux[1] a cru que la tête avait tourné au secrétaire du roi qui avait rédigé ces patentes; il l'a envoyé chercher (ce secrétaire du roi est M. Carpot). M. de Brou lui a demandé s'il avait perdu l'esprit, disant que quand ce seraient les Montmorency, les Châtillon, les La Trimouille, il n'en eût pas mis davantage. Il est vrai, monseigneur, lui a dit M. Carpot, que c'est moi qui ai dressé les lettres; mais la formule m'en a été envoyée.... Et par qui?.... Par M. Le Franc; il y en avait bien davantage, mais j'en ai retranché les trois quarts.... Eh bien! lui a dit M. de Brou, retranchez l'autre quart, et nous verrons:

Et vive le roi et Simon Le Franc,
Son favori,
Son favori[2]!

[1] Paul-Esprit Feydeau de Brou, nommé garde des sceaux le 1er octobre 1762, se démit en octobre 1763, et mourut en 1767. B.

[2] Ces derniers mots sont le refrain de l'*Hymne chantée au village de Pompignan*; voyez tome XIV. B.

FIN DE LA LETTRE DE PARIS.

LETTRE
DE M. DE L'ÉCLUSE,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
SEIGNEUR DU TILLOY, PRÈS MONTARGIS,

A M. SON CURÉ[1].

MONSIEUR MON CURÉ,

Vous savez que j'ai recrépi à mes dépens l'église du Tilloy, et que j'ai raccommodé les deux tiers de la tribune, qui était pourrie: à peine m'en avez-vous remercié; je ne m'en suis pas seulement remercié moi-même; cela n'a fait aucun bruit, tandis que M. Le Franc de Pompignan de Montauban jouit d'une gloire immortelle.

Vous me direz que cette gloire, il se l'est donnée à lui-même; qu'il a tout arrangé, tout fait, jusqu'au ser-

[1] L'Écluse, d'abord acteur de la Foire, puis chirurgien-dentiste, était venu exercer, pendant quelque temps, cette dernière profession à Genève, en 1760. Il fut mandé à Ferney pour faire des dents à madame Denis. Fréron annonça que c'était pour présider à l'éducation de mademoiselle Corneille. L'Écluse se mit, en 1777, entrepreneur de spectacles, et fut bientôt réduit à être acteur; il mourut fort âgé, et dans le besoin, vers 1792. La *Lettre* que Voltaire publia sous son nom doit être de la fin de février 1763; c'est probablement cette pièce que Voltaire désigne sous le titre de la *Jolie préface imprimée à Genève aux dépens des chirurgiens-dentistes*, dans sa lettre à Damilaville, du 15 mars 1763; dans un cahier de 12 pages in-8° elle précède l'*Hymne chantée au village de Pompignan* (voyez tome XIV), et la *Relation du voyage* qui suit. B.

mon qu'on a prononcé à son honneur dans l'église de son village; qu'il a fait imprimer ce sermon et la relation de cette belle fête, à Paris, chez Barbou, rue Saint-Jacques, aux Grues[1]; que quand on veut passer à la postérité, il faut se donner beaucoup de peine, et que je ne m'en suis donné aucune. Vous avez craint, dites-vous, le sort des prédicateurs modernes que M. Le Franc de Pompignan traite dans sa Préface d'écrivains impertinents, comme il a traité les académiciens de Paris de libertins, dans son *Discours à l'académie*[2]. Mais, mon cher pasteur, on n'exige pas d'un curé de campagne l'éloquence d'un évêque du Puy.

Ne pouviez-vous pas vaincre ma modestie, et me forcer doucement à recevoir l'immortalité? Qui vous empêchait de comparer l'église du Tilloy (page 3) à la sainte cité de Jérusalem descendant du ciel? Ne vous était-il pas aisé de me louer, moi présent? c'est ainsi qu'on en a usé à Pompignan: on adressa la parole à M. de Pompignan, immédiatement avant d'implorer les lumières du Saint-Esprit et de la vierge Marie. On a eu soin de mettre en marge: « M. le marquis de « Pompignan présent. »

Quand je vous ai fait de doux reproches sur votre négligence dans une affaire si grave, vous m'avez ré-

[1] *Discours prononcé* (le 24 octobre 1762) *dans l'église de Pompignan, le jour de sa bénédiction, par M. de Reyrac;* A Villefranche de Rouergue, chez Pierre Vedeilhié; à Paris, chez J. Barbou, rue Saint-Jacques, aux Cigognes; 1762, in-8°. C'était l'ouvrage de l'abbé Fr.-Ch. de Saint-Laurent de Reyrac, né en 1734, mort à Orléans le 22 décembre 1782, connu par son *Hymne au Soleil.* Les mots entre guillemets sont dans l'imprimé, auquel se rapportent aussi les indications entre parenthèses. B.

[2] Celui qui fit naître les *Quand;* voyez tome XL, page 132. B.

pondu que c'est ma faute de n'avoir point pris le titre de marquis; que mon grand-père n'était que docteur en médecine de la Faculté de Bourges; que celui de M. de Pompignan était professeur en droit canon à Cahors : vous ajoutez que votre paroisse est trop près de Paris, et que ce qui est grand et admirable à deux cents lieues de la capitale n'a peut-être pas tant d'éclat dans son voisinage.

Cependant, monsieur, il m'est bien dur de n'avoir travaillé que pour Dieu, tandis que M. de Pompignan reçoit sa récompense dans ce monde.

M. le marquis de Pompignan fait la description de sa procession [1] : Il y avait, dit-il, à la tête un jeune jésuite (page 32), derrière lequel marchait immédiatement M. de Pompignan avec son procureur fiscal.

Mais, monsieur, n'avons-nous pas eu aussi une procession, un procureur fiscal, et un greffier? et s'il m'a manqué le derrière d'un jeune jésuite, cela ne peut-il pas se réparer?

M. Le Franc rapporte que M. l'abbé Lacoste officia d'une manière imposante : n'avez-vous pas officié d'une manière édifiante? Nous avons entendu parler d'un abbé Lacoste qui en imposait en effet; c'était un associé du sieur Fréron, et on fit même un passe-droit à ce dernier pour avancer l'abbé Lacoste dans la marine : je ne crois pas que ce soit le même dont M. de Pompignan nous parle [2].

[1] A la suite du *Discours* de Reyrac était imprimée une *Lettre au sujet de la bénédiction de l'église de Pompignan*, que Voltaire cite aussi exactement. B.

[2] L'abbé Lacoste, qui bénit l'église de Pompignan, était grand chantre

Au reste, monsieur, l'église du Tilloy avait un très grand avantage sur celle de Pompignan : vous avez une sacristie, et M. de Pompignan avoue lui-même qu'il n'en a point, et que le prêtre, le diacre, et le sous-diacre, furent obligés de s'habiller dans sa bibliothèque : cela est un peu irrégulier; mais aussi il a parlé de sa bibliothèque au roi; il est dit en marge (page 31) qu'un ministre d'état a trouvé sa bibliothèque fort belle[1]; on y trouve une collection immense de tous les exemplaires qu'on a jamais tirés des cantiques hébraïques de M. de Pompignan, et de son Discours à l'académie française; tandis que les petits écrits badins où l'on se moque un peu de M. de Pompignan sont condamnés à être dispersés en feuilles volantes abandonnées à leur mauvais sort sur toutes les cheminées de Paris, où il peut avoir la satisfaction de les voir pour les immoler à sa gloire.

Il est dit même dans le sermon prononcé à Pompignan « que Dieu donne à ce marquis la jeunesse et « les ailes de l'aigle, qu'il est assis près des astres « (page 14), que l'impie rampe à ses pieds dans la « boue, qu'il est admiré de l'univers, et que son génie « brille d'un éclat immortel. »

Voilà, monsieur, la justice que se rend à lui-même le marquis, tandis que je reste inconnu au Tilloy.

On ajoute que M. le marquis eut ce jour-là une

du chapitre de l'église cathédrale de Cahors. Voltaire fait semblant de le confondre avec un autre abbé Lacoste, condamné aux galères en 1760, et mort avant d'y être arrivé. B.

[1] En marge de la phrase où il est dit que la bibliothèque de Pompignan est *nombreuse* et *savante*, on lit : « Je parle ici d'après le témoignage d'un « ministre célèbre. » B.

table de vingt-six couverts (page 38); je vois que la Renommée est aussi injuste que la Fortune: nous étions trente-deux le jour de la dédicace de votre église, et cela n'a pas seulement été remarqué dans Montargis.

Enfin il est parlé de madame la marquise[1] de Pompignan, et on n'a pas dit un mot de madame de L'Écluse; on se prévaut même du jugement du sieur Fréron, qui appelle cette partie du sermon une églogue en prose (page 36), éloge qu'il donne aussi aux vers de M. de Pompignan.

Enfin M. de Pompignan jouit de tous les honneurs possibles, depuis son beau Discours à l'académie française; la France ne parle que de lui, et je suis oublié: je demande à messieurs de l'académie si cela est juste.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[1] Marie-Antoinette-Félicité de Caulaincourt. Cl.

FIN DE LA LETTRE DE L'ÉCLUSE.

RELATION DU VOYAGE

DE M. LE MARQUIS

LE FRANC DE POMPIGNAN,

DEPUIS POMPIGNAN JUSQU'A FONTAINEBLEAU,

ADRESSÉE AU PROCUREUR FISCAL DU VILLAGE DE POMPIGNAN[1].

Vous fûtes témoin de ma gloire, mon cher ami; vous étiez à côté de moi dans cette superbe procession, lorsque j'étais derrière un jeune jésuite. Tous les bourdons du pays se fesaient entendre, tous les paysans étaient mes gardes. Vous entendîtes ce sermon, dans lequel il est dit que j'ai la *jeunesse de l'aigle*[2], et que *je suis assis près des astres, tandis que l'envie gémit sous mes pieds*. Vous savez combien ce sermon me coûta de soins; je le refis jusqu'à trois fois, à l'aide de celui qui le prononça; car on ne parvient à la postérité qu'en corrigeant ses ouvrages dans le temps présent.

Vous assistâtes à ce splendide repas de vingt-six couverts[3], dont il sera parlé à jamais. Vous savez que

[1] Il est question de cette *Relation* dans les *Mémoires secrets*, à la date du 28 février 1763. Il en existe une édition in-16 de quatre pages. Une réimpression in-8° est précédée de la *Lettre de L'Écluse*, qui lui sert de *préface*, et d'une *Hymne*; voyez ma note, page 3. B.

[2] Ces expressions qui se trouvent en effet dans le *Discours* (de Reyrac) sont déjà rappelées dans la *Lettre de L'Écluse*. B.

[3] Id. B.

je me dérobai quelques jours après aux acclamations de la province; je pris la poste pour la cour; ma réputation me précédait partout. Je trouvai à Cahors mon portrait en taille-douce dans le cabaret: il y avait au bas cinq petits vers qui fesaient une belle allusion aux astres, auprès desquels je suis assis:

Le Franc plane sur l'horizon:
Le ciel en rit, l'enfer en pleure.
L'Empyrée[1] était le beau nom
Que lui donna l'ami Piron;
Et c'est à présent sa demeure.

Dès que j'arrivai à Limoges, je rencontrai le petit-fils de M. de Pourceaugnac: il était instruit de ma fête; il me dit qu'elle ressemblait parfaitement au repas bien troussé[2] que M. son grand-père avait donné. Nous nous séparâmes à regret l'un de l'autre.

Quand j'arrivai à Orléans, je trouvai que la plupart des chanoines savaient déjà par cœur les endroits les plus remarquables de mon discours. Je me hâtai d'arriver à Fontainebleau, et j'allai le lendemain au lever du roi, accompagné de M. Fréron, que j'avais mandé exprès. Dès que le roi nous vit, il nous adressa gracieusement la parole à l'un et à l'autre. M. le marquis, me dit sa majesté, je sais que vous avez à Pompignan autant de réputation qu'en avait à Cahors votre grand-père le professeur. N'auriez-vous point sur vous ce beau sermon de votre façon qui a fait tant

[1] M. de l'Empyrée est le nom que Piron a donné au principal personnage de la *Métromanie;* mais l'anecdote arrivée à Voltaire avec Desforges-Maillard (voyez tome LII, page 93, et LIII, 23) est pour quelque chose dans la pièce. Pompignan n'y paraît pour rien. B.

[2] *Monsieur de Pourceaugnac*, acte I, scène 6. B.

de bruit? J'en présentai alors des exemplaires au roi, à la reine, à M. le dauphin. Le roi se fit lire à haute voix, par son lecteur ordinaire, les endroits les plus remarquables. On voyait la joie répandue sur tous les visages; tout le monde me regardait en rétrécissant les yeux, en retirant doucement vers les joues les deux coins de la bouche, et en mettant les mains sur les côtés, ce qui est le signe pathologique de la joie. En vérité, dit M. le dauphin, nous n'avons en France que M. le marquis de Pompignan qui écrive de ce style.

Allez-vous souvent à l'académie? me dit le roi. Non, sire, lui répondis-je. L'académie va donc chez vous? reprit le roi (c'était précisément le même discours que Louis XIV avait tenu à Despréaux). Je répondis que l'académie n'est composée que de libertins et de gens de mauvais goût, qui rendent rarement jnstice au mérite. Et vous, dit le roi à M. Fréron, n'êtes-vous pas de l'académie? Pas encore, répondit M. Fréron. Il eut alors l'honneur de présenter ses feuilles à la famille royale, et je restai à causer avec le roi. Sire, lui dis-je, vous connaissez ma bibliothèque? Oh tant! dit le roi, vous m'en avez tant parlé dans un de vos beaux mémoires....

Comme nous en étions là, le roi et moi, la reine s'approcha, et me demanda si je n'avais pas fait quelque nouveau psaume judaïque. J'eus l'honneur de lui réciter sur-le-champ le dernier que j'ai composé, dont voici la plus belle strophe :

Quand les fiers Israélites,
Des rochers de Beth-Phégor,

Dans les plaines moabites,
S'avancèrent vers Achor;
Galgala, saisi de crainte,
Abandonna son enceinte,
Fuyant vers Samaraïm;
Et dans leurs rocs se cachèrent
Les peuples qui trébuchèrent
De Béthel à Séboïm[1].

Ce ne fut qu'un cri autour de moi, et je fus reconduit avec des acclamations universelles, qui ressemblaient à celles de Nicole dans le *Bourgeois gentilhomme*[2].

Le temps et la gloire me pressent; vous aurez le reste par la première poste.

[1] Je n'ai trouvé ces vers dans aucune des éditions que j'ai vues des *Œuvres de Le Franc de Pompignan*. B.

[2] Des éclats de rire; voyez le *Bourgeois gentilhomme*, acte III, sc. 2. B.

FIN DE LA RELATION, ETC.

COMPLIMENT

QUI DEVAIT ÊTRE PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DU THÉATRE FRANÇAIS,

LE 11 AVRIL 1763[1].

MESSIEURS,

Jusqu'à ce jour l'usage n'a pas été que les actrices eussent l'honneur de vous adresser la parole. J'ai réclamé cet avantage.

Les juges les plus sévères n'ont point coutume d'interdire à mon sexe le privilége de les solliciter. La balance de Thémis n'altère pas en eux le caractère français; ils nous reçoivent avec plus d'égards, nous écoutent avec plus d'attention, et (sans en être moins intègres) ils sont souvent plus favorables. Je me flatte, messieurs, que vous daignerez les imiter. Nous ne pouvons vous annoncer avec trop de ménagements les choses affligeantes, et c'est au sexe le

[1] Le *Petit magasin des dames*, 3e année, (1805), page 57, en attribuant ce Discours à Voltaire, dit qu'il fut trouvé dans les papiers de M. d'Argental, et qu'il devait être prononcé par mademoiselle Doligny, alors nouvellement admise au nombre des comédiens. Le Discours fut débité par Dauberval, et imprimé, tel qu'il avait été prononcé, dans le *Mercure*, 1763, avril, tome II, page 169. Les changements faits par les comédiens n'étant pas l'ouvrage de Voltaire, je suis dispensé de les donner en variantes. Je ne connais aucune édition des *OEuvres de Voltaire* qui contienne ce compliment. B.

plus sensible que semble appartenir le droit de vous y préparer.

Vous pressentez, sans doute, Messieurs, que je vais parler de mademoiselle Gaussin et de mademoiselle Dangeville. L'éloge de ces deux femmes vous paraîtra peut-être, messieurs, moins suspect, plus touchant, et plus rare dans la bouche d'une autre femme.

On a l'obligation à mademoiselle Gaussin d'un genre nouveau de comédie : sa figure charmante, les graces ingénues de son jeu, le son intéressant de sa voix, ont fait imaginer de mettre en action des tableaux anacréontiques [1]. Ses yeux parlaient à l'ame, et l'amour semblait l'avoir fait naître pour prouver que la volupté n'a pas de parure plus piquante que la naïveté.

Cette perte était assez grande : celle de mademoiselle Dangeville achève de nous accabler. Cette actrice si pleine de finesse et de vérité, qui renferme en elle seule de quoi faire la réputation de cinq ou six actrices, cette favorite des Graces à laquelle personne ne peut ressembler, puisque dans tous les rôles elle ne se ressemblait pas elle-même ; mademoiselle Dangeville se dérobe à sa propre gloire, et fait succéder vos regrets à vos acclamations.

Vous n'avez rien épargné, messieurs, pour la retenir. Vos applaudissements réitérés exprimaient ce que vous paraissiez en droit d'en exiger, et semblaient lui dire : Vous faites nos plaisirs ; Thalie vous a ou-

[1] L'*Oracle* et les *Graces*, comédies de Saint-Foix. B.

vert tous ses trésors, elle vous a dispensé les richesses de tous les âges; vos perfections toujours nouvelles triompheront du temps: pourquoi nous quittez vous?

Les auteurs lui répétaient sans cesse: Nous trouvons si rarement un acteur pour chaque caractère, vous les saisissez tous; nous avons tant de peine à vaincre les cabales, votre présence les enchaîne; notre art est si difficile, vous aplanissez nos obstacles; vous n'en rencontrez point pour atteindre[1] l'excellence du vôtre, et vous savez si bien le ménager, qu'il semble que ce soit la nature même qui vous en épargne les frais: pourquoi nous quittez-vous?

Enfin, messieurs, vous regrettez une actrice qui vous enchantait, et nous ne nous consolerons pas de nous voir privés d'une camarade qui nous était aussi chère que précieuse.

Au lieu d'avoir le faste trop ordinaire au grand talent, elle ignorait sa supériorité, et doutait d'elle-même quand nous la prenions pour modèle. Elle savait, par le liant de son caractère, se concilier tous les esprits; et sans se donner aucun souci pour se faire un parti, elle n'en avait que plus de partisans. Nous l'admirions et nous l'aimions. Quoique parmi nous, messieurs, il y ait plusieurs sujets assez heureux pour animer votre gaîté, pour exciter vos ris, cependant la retraite de mademoiselle Dangeville aurait dû naturellement servir d'époque à la naissance

[1] La copie sur laquelle j'imprime porte *attraper;* mais, dans le *Mercure,* on lit *atteindre;* et, entre ces deux mots, il n'y a pas à hésiter. B.

du comique larmoyant : ce n'est qu'en la perdant qu'on aurait dû l'imaginer.

Que mon sort serait digne d'envie, si, par mon zèle, mes efforts et mon application, je parvenais, messieurs, à pouvoir vous étourdir pendant quelques moments sur des regrets si légitimes, et si ce théâtre daignait me compter parmi les ressources qui lui restent!

FIN DU COMPLIMENT.

OMER DE FLEURY

ÉTANT ENTRÉ, ONT DIT[1] :

MESSIEURS,

Comme je suis chargé, *par état* (page 3), de vous proposer des thèses de médecine, et qu'il s'agit de dissiper des nuages qui affaiblissent la sécurité, et de souhaiter une solution à des craintes, votre sagesse qui préside à vos démarches assurera un nouveau poids à ce que votre autorité pourra régler sur le fait de l'inoculation qui se présente naturellement sous deux aspects.

Et comme dans la petite vérole ordinaire (page 4) on s'en remet ordinairement à la prudence des malades et des médecins, vous sentez bien que dans l'inoculation, où la tête est beaucoup plus libre, il ne faut s'en remettre à la prudence de personne.

Mais, comme ce qui peut intéresser la religion ne

[1] C'était la formule des arrêts; voyez tome XXXVII, page 109. Le 8 juin 1763, sur le réquisitoire d'Omer de Fleury, le parlement de Paris avait rendu un arrêt qui ordonne que les facultés de théologie et de médecine donneront leur avis sur la pratique de l'inoculation de la petite-vérole; et, par provision, fait défense de pratiquer l'inoculation dans les villes et faubourgs du ressort de la cour, et aux personnes qui ont été inoculées de communiquer avec le public depuis le jour de leur inoculation et six semaines après leur guérison. Cette petite pièce doit avoir suivi de près l'arrêt dont Voltaire parle dans sa lettre à d'Argental, du 18 juin 1763. Voltaire a souvent (voyez tome XL, pages 117, 149, 156, 167) pris pour l'objet de ses plaisanteries Omer Joly de Fleury, qui n'est mort qu'en 1810. B.

regarde en aucune manière le bien public (page 3), et que le bien public ne regarde pas la religion, il faut consulter la Sorbonne qui, *par état*, est chargée de décider quand un chrétien doit être saigné et purgé; et la Faculté de médecine chargée, *par état*, de savoir si l'inoculation est permise par le droit canon.

Ainsi, messieurs, vous qui êtes les meilleurs médecins et les meilleurs théologiens de l'Europe, vous devez rendre un arrêt sur la petite-vérole, ainsi que vous en avez rendu sur les catégories d'Aristote [1], sur la circulation du sang, sur l'émétique, et sur le quinquina.

On sait que vous vous entendez, *par état*, à toutes ces choses comme en finances.

Puisque l'inoculation, messieurs, réussit dans toutes les nations voisines qui l'ont essayée; puisqu'elle a sauvé la vie à des étrangers qui raisonnent, il est juste que vous proscriviez cette pratique, attendu qu'elle n'est pas enregistrée; et pour y parvenir, vous emploierez les décisions de la Sorbonne, qui vous dira que saint Augustin n'a pas connu l'inoculation, et la Faculté de Paris qui est toujours de l'avis des médecins étrangers.

Surtout, messieurs, ne donnez point un temps fixe aux salutaires et sacrées Facultés pour décider, parceque l'insertion utile de la petite-vérole sera toujours proscrite en attendant.

A l'égard de la grosse, sœur de la petite, messieurs des enquêtes sont exhortés à examiner scrupuleuse-

[1] Voyez tome XXII, page 233. B.

ment les pilules de Keyser[1], tant pour le bien public que pour le bien particulier des jeunes messieurs qui en ont besoin, *par état;* la Sorbonne ayant préalablement donné son décret sur cette matière théologique.

Nous espérons que vous ordonnerez peine de mort (que les Facultés de médecine ont ordonnée quelquefois dans de moindres cas) contre les enfants de nos princes[2] inoculés sans votre permission, et contre quiconque révoquera en doute votre sagesse et votre impartialité reconnues.

[1] Les pilules ou dragées de Keyser étaient alors en vogue. B.

[2] Louis-Philippe d'Orléans (mort en 1785) avait fait inoculer son fils unique et sa fille, dès le mois d'avril 1756, par Tronchin; et ce salutaire exemple fut imité, plus tard, peu de temps avant la mort de Louis XV, par trois jeunes princes qui devaient un jour porter la même couronne. Cl.

FIN D'OMER, ETC.

D'UN FAIT SINGULIER

CONCERNANT

LA LITTÉRATURE[1].

Comme le but principal de cet Essai sur l'histoire est de suivre l'esprit humain dans ses progrès et dans les obstacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la disgrace des jésuites, ne pas oublier une espèce de persécution qu'essuyèrent les gens de lettres. Ils commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres est très nombreux, et ses membres sont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui se distinguent par leur science et par la supériorité de leur raison gouvernent insensiblement les autres, sans presque s'en apercevoir, et sans jouir des prérogatives de cet empire acquis sur les esprits; prérogatives si chères aux autres sociétés établies dans l'état. Cette domination secrète, que les bons écrivains obtiennent, a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'usurper.

Des hommes pleins de génie, et remplis d'une véritable science, qui ne peut subsister sans la véri-

[1] Tel est le titre de ce morceau dans l'impression de 1763, où il formait le chapitre LXI de la *Suite de l'Essai sur l'Histoire*, intitulée depuis *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; voyez ma Préface du tome XV. B.

table philosophie, entreprirent, vers l'an 1752, le Dictionnaire immense des connaissances humaines; connaissances dont quelques uns d'entre eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entreprise, et l'encouragea; ce travail même devint un objet important de commerce.

Plusieurs volumes avaient déjà paru à la satisfaction du public. Les articles surtout composés par ceux qui présidaient à l'ouvrage avaient l'approbation universelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en assuraient le débit. Les souscripteurs de tous les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en sûreté sous la sauvegarde du sceau du roi, et se flattaient de recevoir sans difficulté le prix de leurs avances; car si, de la part des auteurs, cet ouvrage était un service gratuit rendu à l'esprit humain, ce service était entre les souscripteurs et les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie se déchaîna, et arma bientôt le fanatisme. Ces deux ennemis de la raison et des talents dénoncèrent au parlement de Paris un dictionnaire qui ne semblait pas devoir être l'objet d'un procès, et qui, d'ailleurs, étant revêtu du sceau de l'approbation royale, paraissait devoir être hors de toute atteinte.

Les jésuites furent les premiers à poursuivre, autant qu'ils le purent, ce grand ouvrage; parcequ'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refusés. Les jésuites ne se doutaient pas alors qu'ils seraient bientôt après proscrits [1] par ces mêmes parle-

[1] Voyez tome XXI, page 374; et XXII, 354. B.

ments qu'ils voulaient engager sous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les jansénistes firent ce que les jésuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien consacrer leurs travaux à ce dictionnaire, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jésuites ni pour les jansénistes ; et que, s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatisme.

Ainsi deux partis acharnés l'un contre l'autre se réunirent à peu près, si on peut le dire, comme des voleurs suspendent leurs querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le masque ordinaire de la piété ; ils dénoncèrent plusieurs articles ; et, par un raffinement de méchanceté dont il n'y avait point eu d'exemple dans les controverses les plus furieuses, n'osant reprendre dans le Dictionnaire de l'*Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour ; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à dessein de répandre dans les derniers tomes le poison qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainsi contre d'autres articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant composés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger sept volumes in-folio déjà imprimés, et préjuger ceux qui ne l'étaient pas ? Les accusateurs remirent leur Mémoire

entre les mains d'un avocat-général[1], qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts et de sciences que nul homme ne peut embrasser.

Ce magistrat eut le malheur d'en croire les Mémoires calomnieux qu'il avait reçus, et de former sur eux son réquisitoire. Ces Mémoires attaquaient surtout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait composé par des philosophes qu'on voulait rendre suspects. L'article fut dénoncé comme établissant le matérialisme : il se trouva qu'il était d'un licencié de Sorbonne[2], reconnu pour très orthodoxe, et que, loin de favoriser le matérialisme, il le combattait jusqu'à s'élever même contre le sentiment de Locke, avec plus de piété que de philosophie. Cette méprise singulière fut bientôt reconnue du public; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du parlement qui établit des commissaires pour rectifier l'ouvrage, et qui cependant en défendit le débit. Le public n'en espéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu, qu'il était persécuté.

Cette aventure, assez remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, et qui semble renouveler les arrêts rendus sur les catégories d'Aristote, peut servir à faire voir qu'il faut se tenir dans ses bornes, et que la jurisprudence doit laisser en paix la philosophie.

[1] Omer Joly de Fleury; voyez la lettre de Voltaire à d'Argental, du 27 avril 1760. B.

[2] L'article AME était de l'abbé Yvon ; voyez ma note, tome XXVI, page 207 : sur l'*Encyclopédie*, voyez ma note, tome XL, page 158. B.

L'état eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne sont pas là des malheurs, ce sont des inconvénients. Ces petits embarras mêmes, qui ont leur source dans la culture des sciences, et qui ne peuvent naître dans une nation grossière, font encore l'éloge du siècle; il serait mieux qu'il pût se passer de cet éloge.

FIN D'UN FAIT SINGULIER.

CONCLUSION

ET

EXAMEN

DE CE TABLEAU HISTORIQUE[1].

Pendant que ces événements domestiques[2] occupaient la France, la guerre continuait en Europe; l'alliance de la France et de l'Espagne semblait devoir procurer de grands avantages à ces deux états contre les Anglais; et la maison d'Autriche, fortifiée de cette alliance même, devait espérer de triompher du roi de Prusse. On n'avait pas autrefois imaginé que les maisons de France et d'Autriche pussent être unies; et quand elles le furent, on crut que l'Europe ne pourrait leur résister. Cependant trois provinces d'Allemagne, le Brandebourg, Hanovre, et la Hesse, ont, à l'étonnement de l'Europe, balancé les forces autrichiennes et françaises.

[1] Tel est le titre qu'avait ce morceau en 1763. Il formait alors le LXIIe et dernier chapitre de la *Suite de l'Essai sur l'Histoire générale*. Il était précédé de ce qui forme aujourd'hui une partie du *Précis du Siècle de Louis XV*. Voyez mes Préfaces des tomes XV et XXI. Supprimé lors de nouvelles dispositions faites par l'auteur, il avait été (sauf les sept premiers alinéa) recueilli par les éditeurs de Kehl, et placé par eux dans les *Fragments sur l'Histoire*, sous le titre de *Nouvelles remarques sur l'Histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. B.

[2] La saisie de l'*Encyclopédie;* voyez l'article qui précède immédiatement. B.

L'Angleterre, par sa seule marine, a rendu l'union de la France et de l'Espagne inutile; le Portugal, qui devait succomber sous l'Espagne, a été sauvé: ce qui n'était pas vraisemblable est arrivé; et c'est ce qu'on a vu cent fois dans cette vaste histoire, où les grands événements ont presque toujours trompé l'attente des hommes.

D'un côté cent mille Français n'ont pu seulement conserver Cassel; de l'autre, une armée entière d'Autrichiens n'a pu empêcher que le roi de Prusse ne prît Schweidnitz en Silésie; et dès que l'Espagne a déclaré la guerre aux Anglais, ils lui ont enlevé aussitôt la grande île de Cuba, avec un trésor de plus de cent millions qui était dans la Havane.

La France était épuisée; l'Angleterre l'était aussi par ses conquêtes mêmes: deux sages [1] proposèrent la paix, et la firent. On avait commencé par disputer quelques terrains aux Anglais dans l'Acadie, et ils sont demeurés les maîtres du pays immense du Canada et de la partie du continent qui borde la rive gauche du Mississipi.

Ils ont ajouté la Floride à ces vastes possessions. Ainsi le continent entier de l'Amérique s'est trouvé à la fin partagé entre l'Espagne et l'Angleterre [2].

C'est là l'événement le plus mémorable de cette

[1] Les ducs de Choiseul et de Praslin; voyez tome XXI, page 338. Voltaire, dans le même volume, page 340, appelle déshonorante cette paix du 10 février 1763. B.

[2] Depuis la paix de 1763 les colonies anglaises du nord de l'Amérique ont secoué le joug de la métropole, et ont formé les États-Unis: voyez la note, tome XVII, page 443. B.

guerre, la millième que les princes chrétiens se sont faite depuis le déchirement de l'empire romain.

Il appartient aux historiens des états qui ont été en guerre de transmettre à la postérité tous les maux qu'on a soufferts, toutes les rapines, toutes les fautes, et toutes les pertes, les mesures mal prises, les ressources insuffisantes.

[1] Comme je ne considère que les mœurs et l'esprit des nations dans ces bouleversements du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inséparables des armes, on a vu en plus d'une occasion un esprit d'humanité et de politesse adoucir les horreurs de la guerre. Les Français, prisonniers chez le roi de Prusse, ont éprouvé les traitements les plus doux de la part de ce monarque, et de celle du prince Henri son frère. Les deux princes de Brunswick se sont signalés par leur générosité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français, ont signalé la générosité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris; et cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs états, et qui probablement écartera du moins les guerres de religion, si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes et de républiques, qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances; c'est par ce

[1] C'était ici que commençait ce qu'avaient conservé les éditeurs de Kehl. B.

même esprit, qui se communique de proche en proche, que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture, et que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'ensanglantaient. Enfin il est à croire que la raison et l'industrie feront toujours de nouveaux progrès; que les arts utiles prendront des accroissements; que, parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne sont pas leur moindre fléau, disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations, et que la philosophie, partout répandue, consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue et dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur l'histoire générale*[1]. L'humanité l'a dicté, et la vérité a tenu la plume. Des hommes, qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la société, ont accusé le peintre de cet immense tableau d'avoir peint les crimes, et surtout les crimes de religion, avec des couleurs trop sombres; d'avoir rendu le fanatisme exécrable, et la superstition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à se reprocher que de n'en avoir pas assez dit; et les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette histoire était nécessaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux attaqués de cette maladie de l'ame, et qui craignent de guérir.

[1] C'était alors le titre de l'ouvrage intitulé depuis *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. B.

I. Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre[1].

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies, et dans les temps les plus éclairés; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation et de privilége, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun[2]. Un autre insensé[3] vient d'écrire que la Saint-Barthélemi n'avait point été préméditée; il en excuse les fureurs; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague lui paraît juste. Mais cet excès de démence sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux et zélés: aujourd'hui ils inspirent le mépris et l'horreur.

II. Examen de quelques faits rapportés dans cette histoire.

[4] Il est impossible que, dans une histoire si étendue, il n'y ait des fautes, qu'on ne se soit trompé sur quelques dates, qu'on n'ait altéré quelques noms et

[1] Ce qui forme ici les sommaires était, dans l'édition de 1763, en notes marginales. B.

[2] La Menardaye est auteur de l'*Examen et discussion de l'histoire des diables de Loudun*, 1749, in-12. B.

[3] L'abbé de Caveyrac avait publié: *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, etc., avec une dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemi*, 1758, in-8°. B.

[4] Cet alinéa et son sommaire n'avaient pas été reproduits dans les éditions de Kehl. B.

même quelques circonstances; mais on ose répondre que tous les faits principaux sont vrais : on ne s'est attaché qu'aux grands événements; et quand il y en a de petits, c'est qu'ils caractérisent les mœurs qu'on a voulu peindre.

Il y a plusieurs points d'histoire contestés, surtout dans le moyen âge : qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable?

Examen de la donation de Pépin.

Par exemple, Éginhard, secrétaire de Charlemagne, rapporte que *Pépin offrit l'exarchat à saint Pierre :* mais Charlemagne, dans son testament, fait des présents à ses villes de Rome et de Ravenne; donc, puisque Rome et Ravenne étaient *ses villes*, le pape n'en était pas souverain; donc il ne faut entendre par ces mots, *il offrit à saint Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuse, qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puisque Pépin n'en avait aucun sur l'exarchat.

Devant quel tribunal de justice pourrait-on dire : Cela est à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas? Ce n'est certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de Dieu. Après tout, c'est une dispute bien vaine; car ce n'est pas sur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la souveraineté de Rome et de Ravenne est fondée : la concession de Rodolphe de Habsbourg est la seule qu'on montre à Rome; et c'est la plus avantageuse.

III. Des rois bigames.

Un libelliste [1], aussi mal instruit que mal intentionné, prétend que les rois Clotaire, Gontran, Chérebert, Sigebert, Chilpéric, n'avaient pas plus d'une femme à-la-fois. Peut-il ignorer que Clotaire Ier épousa les deux sœurs Rugonde et Aregonde, et encore Gondiuke sa belle-sœur, et encore trois autres femmes; qu'il en eut presque toujours trois, et que c'était alors l'usage des rois francs? Quel homme un peu versé dans l'histoire ne sait pas que, quand Chilpéric son fils épousa une sœur de Brunehaut, on fit jurer à ses ambassadeurs que ce roi n'en épouserait pas d'autres du vivant de sa femme? ce qui prouvait assez que Chilpéric n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie. Caribert donna trois indignes rivales à sa femme Ingoberge; et toutes trois eurent le nom d'épouses. Gontran eut dans le même temps Marcatrude et Austregile: apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des saints. Il n'y a point d'annaliste français qui ne convienne que Dagobert Ier épousa presque la même année Nantilde, Wlfegonde, et Berthilde. Cela est plus sûr que le trône d'or massif qu'on prétend que lui fit saint Éloi [2].

[1] Nonotte, dans ses *Erreurs de Voltaire*, article de CHARLEMAGNE. B.

[2] En 1763, on lisait de plus ici:

« On pourrait ajouter bien des choses à cet *Essai sur l'Histoire générale*; « mais il a fallu se borner. Le lecteur judicieux et instruit s'en dira beau« coup plus qu'il ne lui en a été dit. Je me contenterai ici de lui soumettre « une conjecture sur les anciens Égyptiens, laquelle pourra servir pour l'his« toire des autres nations. »

L'auteur alors donnait ici pour additions au chapitre CLV (aujourd'hui le CLIX) sept alinéa dont le premier commence par ces mots: « Il se pré« sente, etc. » Voyez tome XVII, page 495. B.

IV. Des possessions et sortiléges.

L'histoire moderne est plus sûre que l'histoire ancienne; et le tableau de nos faiblesses, de nos erreurs, de nos superstitions, est aussi bien plus intéressant. C'est dans l'histoire de nos propres folies qu'on apprend à être sage, et non dans les discussions ténébreuses d'une vaine antiquité.

On a dit, dans l'*Essai sur les mœurs*[1], etc., que dans tous les pays où l'on cessa d'exorciser, on ne vit presque plus de possessions ni de sortiléges. Il est vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les possessions du diable et les sortiléges cessèrent entièrement chez les peuples séparés de l'Église romaine.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la contradiction de ses pensées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorcismes chez les réformés, ils admirent quelquefois des possessions du diable et des sortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemark, en Suède, en Poméranie, en Hollande, et ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté* de Bekker des relations très authentiques; vous verrez même que plus d'un ministre de l'Évangile a cru ou feint de croire à ces possessions et à ces sortiléges, de peur qu'en les rejetant, ils ne semblassent détruire une partie du christianisme fondé sur cette base; car, disaient-ils, puisque nous convenons tous

[1] Chap. CXXVIII, tome XVII, page 253. B.

que le diable nous inspire des pensées, et que les pensées agissent sur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir sur nos corps que sur nos ames? Cette manière de raisonner pourrait être appliquée aux possessions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des sorciers. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces questions; il nous suffit de connaître que la raison humaine, en se délivrant d'une erreur, en conserve plusieurs autres, et s'en forme encore de nouvelles, et que le nombre des sages est bien petit dans les temps même les plus éclairés.

V. De l'évêque Opas.

La vérité de l'histoire a obligé de dire[1] que l'évêque de Séville Opas fut, avec le comte Julien, le premier instrument dont se servirent les Maures pour subjuguer l'Espagne : c'est un fait si connu, qu'il eût été aussi honteux de n'en point parler, qu'il l'est de le contredire. L'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne*[2] appelle l'évêque Opas *le plus mauvais prêtre et le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans ne sont que ridicules; et cette critique ne mérite pas de réponse.

VI. De Mahomet.

A l'égard de Mahomet, il est assez inutile de savoir

[1] Voyez tome XV, page 490. B.

[2] Il s'agit de l'ouvrage de Désormeaux et Dutertre, 1758; cinq volumes in-12, et non de celui de Macquer et Lacombe, qui porte le même titre, 1765, deux volumes in-8°. B.

s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'Abdalla-Moutaleb, et combien de temps il fut facteur de la veuve Cadige, qu'il épousa depuis. Quelques-uns pensent qu'il ne savait ni lire ni écrire; et cela même augmentait le prodige de ses succès : ils se fondent sur des passages de l'Alcoran, où Mahomet s'appelle *prophète ignorant,* où il insinue qu'il ne sait pas écrire. Le sens de ces passages est probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire et de bien écrire, et que l'ange Gabriel l'élevait au-dessus de lui-même. Il n'est guère possible qu'un marchand, devenu législateur, qui était poëte et médecin, et qui, avant de mourir, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne sût pas ce que savaient les enfants de la Mecque.

VII. De Calvin.

Ce qui regarde le christianisme est un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien; il s'en est tenu à la fidélité de l'histoire : il a dit les faits; c'est aux lecteurs sages à porter leur jugement. Si Calvin a eu la barbarie de faire expirer Servet dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut persécuter personne pour l'opinion de Servet, il a bien fallu rapporter cette horreur, sans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches et les cruautés de plusieurs pontifes; ils étaient hommes, et on a écrit l'histoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

VIII. De la reine Christine.

En examinant l'*Essai sur les mœurs, etc.*, on a vu quelques lettres attribuées à la reine Christine[1] : il y en a une au cardinal Mazarin au sujet de l'assassinat de Monaldeschi : elle s'exprime ainsi : « Apprenez « tous.... valets et maîtres.... qu'il m'a plu d'agir ainsi.... « Je veux que vous sachiez.... que Christine se soucie « peu de votre cour, et encore moins de vous.... Ma « volonté est une loi que vous devez respecter : vous « taire est votre devoir. Sachez.... que Christine est « reine partout où elle est. »

Cette lettre n'est point datée. Si Christine l'écrivit, c'était une homicide tombée en démence. Elle avait beaucoup d'esprit; elle avait eu la gloire de mépriser un trône; mais elle souilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une Suédoise, parcequ'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un Italien à Fontainebleau. Non seulement le devoir du cardinal Mazarin, premier ministre, n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à Christine. Le devoir du procureur général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale; et il fallait peut-être ne renvoyer

[1] *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède* (par Lacombe), Genève, 1761; Paris, 1762, in-12. Dans l'édition de 1761, c'est aux pages 97 et suivantes qu'est le passage cité par Voltaire, dans lequel j'ai rétabli trois mots et indiqué les lacunes par des points. Voltaire, qui n'exprime ici que des doutes sur l'authenticité de la lettre de Christine, les met ailleurs (voyez tome XXVI, page 334) au nombre des *lettres prétendues*. B.

Christine qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

IX. Du clergé.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs, etc.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'est point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*[1], l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie des revenus de la nation. Que pourrait attendre un séculier solitaire de la faveur du clergé? Il a rendu seulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, et il a rempli son devoir en secourant l'état à proportion de ses richesses. Les évêques de France ont été pour la plupart respectables par leur conduite, et leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général, le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en Angleterre et en France, que les querelles de religion avaient autrefois causé de maux.

X. De la tolérance.

Il paraît que tous les hommes sages et modérés desirent aujourd'hui que la tolérance soit établie en France comme en Angleterre: ils disent que cette tolérance peuple un état et l'enrichit, et qu'un bon gou-

[1] Chap. xxxv, voyez tome XX, page 347. Dans l'édition de 1761-1763, le *Siècle de Louis XIV* était imprimé comme fesant partie de l'*Essai sur les mœurs*. B.

vernement prévient les troubles attachés aux diverses opinions des hommes; surtout lorsque ces opinions, souvent absurdes, sont tenues en bride par la raison supérieure des principaux citoyens.

XI. Du molinisme et du jansénisme.

En parlant du jansénisme et du molinisme [1], on leur a laissé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, et on a fait voir que ce qui est méprisable est souvent dangereux quand il n'est pas assez méprisé. Plus les esprits seront convaincus de la futilité et de l'extravagance de ces disputes, plus l'état sera tranquille.

On a représenté la France heureuse et malheureuse; la discipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt dissipées; la marine établie et détruite; le commerce florissant et dépéri. Telles sont les vicissitudes des choses humaines; mais on n'a pas prétendu donner des réglements de discipline militaire, de finance, de marine, et de commerce: on a fait une histoire, et non des systèmes.

XII. De l'homme au masque de fer.

Quelques anecdotes du *Siècle de Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement contestées. Celle de l'homme au masque de fer [2], qui donne lieu à d'étranges conjectures, est aussi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du seigneur

[1] Voyez tome XX, page 402. B.
[2] Ibid., page 130. B.

de Palteau, château près de Villeneuve-le-Roi, dans laquelle il lui confirme que ce prisonnier logea dans ce château; que plusieurs personnes le virent descendre d'une litière; qu'il portait un masque noir, et qu'on s'en souvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas nécessaire; mais il ne faut rien négliger sur un fait si éloigné de l'ordre commun.

XIII. Sur Fénelon et Huet.

Une autre singularité qui regarde la philosophie, et qui est peut-être plus remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, est la manière dont pensaient les deux savants prélats Fénelon et Huet sur la fin de leur vie. Le livre de la *Faiblesse de l'esprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit sa carrière, ne laisse aucun lieu de douter de ses derniers sentiments. On [1] a contesté les vers de l'archevêque de Cambrai :

Jeune, j'étais trop sage [2],
Et voulais trop savoir, etc.

Il est si certain qu'ils sont de lui, que son neveu, ambassadeur à La Haye, les fit imprimer à la suite du *Télémaque*, avec d'autres pièces, dans l'édition *in-folio*. Les exemplaires où se trouvent ces vers sont très rares; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, et il l'a dite.

[1] Nonotte, à la fin du tome Ier de ses *Erreurs de Voltaire*. B.

[2] Voyez tome XX, pages 454 et 560. B.

FIN DE CONCLUSION, ETC.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES[1],

A L'OCCASION D'UN LIBELLE CALOMNIEUX CONTRE L'ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

PAR M. DAMILAVILLE.

S'il s'agit de goût, on ne doit répondre à personne, par la raison qu'il ne faut pas disputer des goûts : mais est-il question d'histoire, s'agit-il de discuter des faits intéressants, on peut répondre au dernier des barbouilleurs, parceque l'intérêt de la vérité doit l'emporter sur le mépris des libelles. Ceci sera donc un procès par-devant le petit nombre de ceux qui étudient l'histoireet qui doivent juger[2].

[1] Ces *Éclaircissements*, dont Voltaire parle dans sa lettre à Dalembert, du 28 novembre 1762, parurent, en 1763, dans le tome VIII de la réimpression de l'*Essai sur l'Histoire générale*, devenu depuis, comme je l'ai déjà dit, l'*Essai sur les mœurs :* ils étaient alors sans nom d'auteur. Ils n'en ont point encore dans l'édition de 1769, in 4°, tome X. Ce fut dans cette édition de 1769 que furent numérotés les paragraphes des *Éclaircissements*. Voltaire les donna sous le nom de Damilaville, en les fesant réimprimer dans son ouvrage intitulé : *Un chrétien contre six juifs* (voyez tome XLVIII). Toutefois les *Additions*, qui datent aussi de 1763, sont réellement de Damilaville (voyez page 85). Le libelle contre lequel sont dirigés les *Éclaircissements* est le livre de Nonotte ayant pour titre *Les Erreurs de M. de Voltaire*, dont la première édition est de 1762, deux volumes in-12. B.

[2] Dans les premières éditions on lisait ici le passage suivant :

« Il ne sera pas d'abord inutile de leur dire qu'un prétendu docteur No-« notte, ayant été choisi pour combattre des vérités qui se trouvent dans « l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, composa son libelle en hâte, « le fit imprimer chez le libraire Fez, à Avignon; qu'ensuite, se doutant

Un ex-jésuite, nommé Nonotte, savant comme un prédicateur, et poli comme un homme de collége, s'avisa d'imprimer un gros livre intitulé, *Les Erreurs de l'auteur de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations;* cette entreprise était d'autant plus admirable, que ce Nonotte n'avait jamais étudié l'histoire. Pour mieux vendre son livre, il le farcit de sottises, les unes dévotes, les autres calomnieuses; car il avait ouï dire que ces deux choses réussissent.

PREMIÈRE SOTTISE DE NONOTTE.

Le libelliste accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, d'avoir dit: « L'ignorance chré-« tienne se représente Dioclétien comme un ennemi « armé sans cesse contre les fidèles. »

Il n'y a point dans le texte, *l'ignorance chrétienne;* il y a dans toutes les éditions, *l'ignorance se représente d'ordinaire Dioclétien*, etc. [1] On voit assez comment un mot de plus ou de moins change la vérité en mensonge odieux. Ce premier trait peut faire juger de Nonotte.

« bien que son libelle n'aurait pas grand débit, il fit proposer par ce libraire « Fez, à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, de lui vendre toute l'édition du « libelle pour mille écus; on se moqua un peu de la proposition. Le lecteur « verra si ce n'était pas trop payer; mais il n'est pas question de rire, tâ-« chons d'instruire. Première calomnie du libelle. Le libelliste accuse, etc. » K. — Dans les premières éditions des *Éclaircissements*, au lieu de l'intitulé de *Première sottise, IIe sottise*, etc., on lisait : *Première calomnie du libelle, petite témérité du libelle*, etc. La lettre de Fez est dans la XXIe des *Honnêtetés littéraires*, tome XLII. B.

[1] Voyez tome XV, page 356; le mot *Chrétienne* ne se trouve en effet dans aucune des éditions que j'ai vues, 1756, 1761, in-8°; 1769, in-4°; 1775, in-8°. B.

IIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur un édit de l'empereur.

Il s'agit d'un chrétien qui déchira et qui mit en pièces publiquement un édit impérial. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., appelle ce chrétien *indiscret*[1]. Le libelliste le justifie, et dit: « Un semblable « édit n'était-il pas évidemment injuste, etc.? »

Je dois observer que c'est trop soutenir des maximes tant condamnées par tous nos parlements. Quelque injuste que puisse paraître à un particulier un édit de son souverain, il est criminel de lèse-majesté quand il le déchire et le foule aux pieds publiquement. L'auteur du libelle devrait savoir qu'il faut respecter les rois et les lois.

Si Nonotte avait à faire à quelque savant en *us*, ce savant lui dirait : « Monsieur, vous êtes un ignorant « ou un fripon : vous dites dans votre pieux libelle, « page 20, que ce n'est pas le premier édit de Dioclé- « tien, mais le second, qu'un chrétien d'une qualité « distinguée déchira publiquement.

« Premièrement il importe fort peu que ce chrétien « ait été de la plus haute qualité. Secondement, s'il « était de la plus haute qualité, il n'en était que plus « coupable.

« Troisièmement l'*Histoire ecclésiastique* de Fleuri « dit expressément, page 428, tome II, que ce fut le « premier édit, portant seulement privation des hon- « neurs et des dignités, que ce chrétien de la plus haute

[1] *Essai sur les mœurs*, chap. VIII; voyez tome XV, page 354. B.

« qualité déchira publiquement, en se moquant des « victoires des Romains sur les Goths et sur les Sarmates, dont l'édit fesait mention.

« Si vous avez lu Eusèbe dont Fleuri a tiré ce fait, « vous avez tort de falsifier ce passage. Si vous ne « l'avez pas lu, vous avez plus de tort encore. Donc « vous êtes un ignorant ou un fripon. »

Voilà ce qu'on vous dirait; mais, dans un siècle comme le nôtre, on se gardera bien de se servir d'un pareil style.

IIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Marcel.

Un centurion, nommé Marcel, dans une revue auprès de Tanger en Mauritanie, jeta sa ceinture militaire et ses armes, et cria : « Je ne veux plus servir ni « les empereurs ni leurs dieux. »

L'auteur du libelle trouve cette action fort raisonnable; et il fait un crime à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., de dire que le zèle de ce centurion n'était pas sage; mais il n'en est pas dit un mot dans l'*Essai sur les mœurs*, etc.; c'est dans un autre ouvrage [1] qu'il en est parlé. Au reste je demande si un capitaine calviniste serait bien reçu dans une revue à jeter ses armes, et à dire qu'il ne veut plus combattre pour le roi et pour la sainte Vierge : ne ferait-il pas mieux de se retirer paisiblement ?

[1] Voyez tome XXVIII, page 402. B.

IVe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur saint Romain.

Notre libelliste trouve beaucoup d'impiété à nier l'aventure du jeune saint Romain. Voici le passage de M. de Voltaire[1] :

« Il est bien vraisemblable que la juste douleur des « chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les « *Actes sincères* nous racontent que l'empereur étant « dans Antioche, le préteur condamna un enfant « chrétien, nommé Romain, à être brûlé ; que des « juifs présents à ce supplice se mirent méchamment « à rire, en disant : *Nous avons eu autrefois trois « petits garçons, Sidrach, Misach, et Abdénago, qui « ne brûlèrent point dans la fournaise ; et celui-ci « brûle.* Dans l'instant, pour confondre les juifs, une « grande pluie éteignit le bûcher, et le petit garçon « en sortit sain et sauf en demandant : *Où est donc « le feu ?* Les *Actes sincères* ajoutent que l'empereur « le fit délivrer, mais que le juge ordonna qu'on lui « coupât la langue. Il n'est guère possible qu'un juge « ait fait couper la langue à un petit garçon à qui « l'empereur avait pardonné.

« Ce qui suit est plus singulier. On prétend qu'un « vieux médecin chrétien, nommé Ariston, qui avait « un bistouri tout prêt, coupa la langue de cet enfant « pour faire sa cour au préteur. Le petit Romain fut

[1] Ce passage est extrait d'un morceau sur Dioclétien, qui fait aujourd'hui partie du *Dictionnaire philosophique*, au mot DIOCLÉTIEN. Voy. t. XXVIII, p. 404. B.

« aussitôt renvoyé en prison. Le geôlier lui demanda « de ses nouvelles ; l'enfant raconta fort au long com- « ment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il « faut noter que le petit enfant, avant cette opération, « était extrêmement bègue, mais qu'alors il parlait « avec une volubilité merveilleuse. Le geôlier ne man- « qua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On « fit venir le vieux médecin ; il jura que l'opération « avait été faite dans toutes les règles de l'art, et mon- « tra la langue de l'enfant qu'il avait conservée pro- « prement dans une boîte. *Qu'on fasse venir*, dit-il, « *le premier venu, je m'en vais lui couper la langue* « *en présence de votre majesté, et vous verrez s'il* « *pourra parler*. On prit un pauvre homme à qui le « médecin coupa juste autant de langue qu'il en avait « coupé au petit enfant ; l'homme mourut sur-le- « champ. »

Je veux croire que les *actes* qui rapportent ce fait sont aussi *sincères* qu'ils en portent le titre ; mais ils sont encore plus singuliers que sincères.

C'est maintenant au lecteur judicieux à voir s'il n'est pas permis de douter un peu de ce miracle. L'auteur du libelle peut aussi croire, s'il veut, l'apparition du *Labarum ;* mais il ne doit point injurier ceux qui ne sont point de cet avis.

V[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur l'empereur Julien.

On peut s'épuiser en invectives contre l'empereur Julien ; on n'empêchera pas que cet empereur n'ait eu

des mœurs très pures : on doit le plaindre de n'avoir pas été chrétien, mais il ne faut pas le calomnier. Voyez ce que Julien écrit aux Alexandrins sur le meurtre de l'évêque George, ce grand persécuteur des athanasiens... « Au lieu de me réserver la con-« naissance de vos injures, vous vous êtes livrés à la « colère, et vous n'avez pas eu honte de commettre « les mêmes excès qui vous rendaient vos adversaires « si odieux. » Julien les reprend en empereur et en père. Qu'on lise toutes ses lettres, et qu'on voie s'il y a jamais eu un homme plus sage et plus modéré. Quoi donc! parcequ'il a eu le malheur de n'être pas chrétien, n'aura-t-il eu aucune vertu? Cicéron, Virgile, les Caton, les Antonin, Pythagore, Zaleucus, Socrate, Platon, Épictète, Lycurgue, Solon, Aristide, les plus sages des hommes, auront-ils été des monstres, parcequ'ils auront eu le malheur de n'être pas de notre religion?

VIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la légion thébaine.

L'auteur du libelle fait des efforts assez plaisants, page 28, pour accréditer la fable de la légion thébaine, toute composée de chrétiens, tout entière environnée dans une gorge de montagnes, où l'on ne peut pas mettre deux cents hommes en bataille, au pied du grand Saint-Bernard, où cent hommes bien retranchés arrêteraient une armée. Voici les preuves que notre critique judicieux donne de l'authenticité de cette aventure; il les a copiées du *Pédagogue chrétien*.

« Eucher, dit-il, qui rapporte cette histoire deux « cents ans après l'événement, *était riche*, donc il di- « sait vrai. Eucher *l'avait entendu raconter à Isac*, « *évêque de Genève*, qui sans doute était riche aussi. « Isac disait tenir le tout d'un évêque nommé Théo- « dore, qui vivait cent ans après ce massacre. » Voilà en vérité des preuves mathématiques. Je prie le libelliste de venir faire un tour au grand Saint-Bernard ; il verra de ses yeux s'il est aisé d'y entourer et d'y massacrer une légion tout entière. Ajoutons qu'il est dit que cette légion venait d'Orient, et que le mont Saint-Bernard n'est pas assurément le chemin en droiture. Ajoutons encore qu'il est dit que c'était pour la guerre contre les Bagaudes, et que cette guerre alors était finie. Ajoutons surtout que cette fable tant chantée par tous les légendaires fut écrite par Grégoire de Tours, qui l'attribua à Eucher, mort en 454 ; et remarquons que dans cette légende, supposée écrite en 454, il est beaucoup parlé de la mort d'un Sigismond, roi de Bourgogne, tué en 523.

Il est de quelque utilité d'apprendre aux ignorants imposteurs de nos jours que leur temps est passé, et qu'on ne croit plus ces misérables sur leur parole.

On proposa à Nonotte de marier les six mille soldats de la légion thébaine avec les onze mille vierges [1] ; mais ce pauvre ex-jésuite n'avait pas les pouvoirs.

[1] Voyez, tome XLII, la XXII[e] des *Honnêtetés littéraires* (art. 4). B.

VII[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Ammien Marcellin, et sur un passage important.

Le libelliste s'exprime ainsi, page 48... « Ammien « Marcellin ne dit nulle part qu'il avait vu les chré« tiens se déchirer comme des bêtes féroces. L'auteur « de l'*Essai sur les mœurs*, etc., calomnie en même « temps Ammien Marcellin et les chrétiens. »

Qui est le calomniateur, ou de vous, ou de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs?* Premièrement vous citez faux ; il n'y a point dans le texte qu'Ammien Marcellin *ait vu;* il y a que de son temps les chrétiens se déchiraient. Secondement voici les paroles d'Ammien Marcellin, page 223, édition de Henri de Valois : *His efferatis hominum mentibus... iram in Georgium episcopum verterunt, vipereis morsibus ab eo sæpius appetiti.* On demande au libelliste quel est le caractère des vipères ? Sont-elles douces ? sont-elles féroces ? d'ailleurs a-t-on[a] besoin du témoignage d'Ammien Marcellin pour savoir que les eusébiens et les athanasiens exercèrent les uns contre les autres la plus détestable fureur ? Jusqu'à quand arborera-t-on l'intolérance et le mensonge ?

[a] *N. B.* M. Damilaville pouvait citer un autre passage d'Ammien Marcellin beaucoup plus fort ; c'est à la fin du chap. V, liv. XXII. Je me sers de la traduction très estimée faite à Berlin, imprimée cette année 1775, n'ayant pas sous mes yeux le texte original. Voici les paroles du traducteur : *Julien avait observé qu'il n'est pas d'animaux plus ennemis de l'homme, que le sont entre eux les chrétiens quand la religion les divise.* — Cette note est, comme on voit, de 1775. La traduction d'Ammien Marcellin, dont parle Voltaire, est celle de G. de Moulines. Quant au texte d'Ammien Marcellin, que Voltaire regrette de ne pas citer, il fait partie d'une note, tome XV, page 371. B.

VIII[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Charlemagne.

Il accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., d'avoir dit que Charlemagne n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliste calomnie souvent. L'historien appelle Charlemagne « le plus ambitieux, le plus po« litique, le plus grand guerrier de son siècle[1]. » Il est vrai que Charlemagne fit massacrer un jour quatre mille cinq cents prisonniers : on demande au libelliste s'il aurait voulu être le prisonnier de saint Charlemagne.

IX[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur les rois de France bigames.

Notre homme assure, à l'occasion de Charlemagne, que les rois Gontran, Sigebert, Chilpéric, n'avaient pas plus d'une femme à-la-fois[2].

Notre libelliste ne sait pas que Gontran eut pour femmes, dans le même temps, Vénérande, Mercatrude, et Ostrégile; il ne sait pas que Sigebert épousa Brunehaut du temps de sa première femme; que Cherebert eut à-la-fois Méroflède, Marcovèse, et Théodegilde. Il faut encore lui apprendre que Dagobert eut trois femmes, et qu'il passa d'ailleurs pour un prince très pieux, car il donna beaucoup aux monastères. [3] Il faut lui apprendre que son confrère Daniel,

[1] Voyez tome XV, page 403. B.
[2] Ibid., page 409. B.
[3] La fin de cet alinéa et le suivant sont de 1769. B.

quelque partial qu'il puisse être, est plus honnête et plus véridique que lui. Il avoue franchement, p. 110 du tome Ier, in-4°, que le grand Théodebert épousa la belle Deuterie, quoique le grand Théodebert eût une autre femme nommée Visigalde, et que la belle Deuterie eût un mari; et qu'en cela il imitait son oncle Clotaire, lequel épousa la veuve de Clodomir son frère, quoiqu'il eût déjà trois femmes[1].

Il résulte que Nonotte est excessivement ignorant et un peu téméraire.

[2] Ex-jésuite de province, pauvre Nonotte, tu parles de femmes! de quoi t'avises-tu? lis seulement l'Abrégé du président Hénault, in-4°; tu verras, à l'article *Philippe-Auguste*, que Pierre, roi d'Aragon, promet par son contrat de mariage «de ne point répudier sa femme «Marie, comtesse de Montpellier,» et même de n'en épouser point d'autre du vivant de Marie. Te voilà bien étonné, Nonotte.

Xe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur choses plus sérieuses.

Non, ex-jésuite Nonotte, non, la persécution n'était pas dans le génie des Romains. Toutes les religions étaient tolérées à Rome, quoique le sénat n'adoptât pas tous les dieux étrangers. Les juifs avaient des synagogues à Rome. Les superstitieux Égyptiens, nation presque aussi méprisable que la juive, y avaient

[1] Voyez, tome XLII, la XXIIe des *Honnêtetés littéraires*, article 8. B.

[2] Cet alinéa n'est dans aucune des éditions données du vivant de l'auteur. B.

élevé un temple qui n'aurait pas été démoli sans l'aventure de Mundus et de Pauline. Les Romains, ce peuple-roi, n'agitèrent jamais la controverse; ils ne songeaient qu'à vaincre et à policer les nations. Il est inouï qu'ils aient jamais puni personne seulement pour la religion. Ils étaient justes. J'en prends à témoin les *Actes des Apôtres* [1] : lorsque saint Paul, suivant le conseil de saint Jacques, alla se purifier pendant sept jours de suite dans le temple de Jérusalem, pour persuader aux juifs qu'il gardait la loi de Moïse, les juifs demandèrent sa mort au proconsul Festus; ce Festus leur répondit : « Ce n'est point la coutume des « Romains de condamner un homme avant que l'ac« cusé ait son accusateur devant lui, et qu'on lui ait « donné la liberté de se justifier. »

Ce fut par le fanatisme d'un saducéen, et non d'un Romain, que saint Jacques, frère de Jésus, fut lapidé. Il est donc très vraisemblable que la haine implacable qu'on porte toujours à ses frères séparés de communion fut la cause du martyre des premiers chrétiens. J'en parlerai ailleurs [2] : mais à présent, ô libelliste! je ne vous en dirai mot. Je vous avertis seulement d'étudier l'histoire en philosophe, si vous pouvez.

XIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la messe.

Notre Nonotte assure que la messe était, du temps de Charlemagne, ce qu'elle est aujourd'hui; il veut

[1] Chap. xxv, verset 16. B.

[2] Dans le chapitre VIII du *Traité sur la tolérance* qui fait partie du présent volume. B.

nous tromper; il n'y avait point de messe basse, et c'est de quoi il est question. La messe fut d'abord la cène. Les fidèles s'assemblaient au troisième étage, comme on le voit par plusieurs passages, surtout au chapitre xx, verset 9, des *Actes des Apôtres*. Ils rompaient le pain ensemble, selon ces paroles: « Toutes « les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire « de moi [1]. » Ensuite l'heure changea, l'assemblée se fit le matin, et fut nommée la *synaxe;* puis les Latins la nommèrent *messe*. Il n'y avait qu'une assemblée, qu'une messe dans une église; et ce terme de *mes frères*, si souvent répété, prouve bien qu'il n'y avait point de messes privées: elles sont du dixième siècle [2]. L'ex-jésuite Nonotte ne connaît pas même la messe. Dis-tu la messe, Nonotte? eh bien, je ne te la servirai pas.

XII[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la confession.

Le libelliste dit que la confession auriculaire était établie dès les premiers temps du christianisme. Il prend la confession auriculaire pour la confession publique. Voici l'histoire fidèle de la confession; l'ignorance et la mauvaise foi des critiques servent quelquefois à éclaircir des vérités.

La confession de ses crimes, en tant qu'expiation, et considérée comme une chose sacrée, fut admise

[1] I[re] aux Corinthiens, XI, 24-25. B.

[2] C'était ici que finissait cet article en 1763. La phrase qui suit fut ajoutée en 1769; la dernière est posthume; mais, en 1777, Voltaire avait mis : *Il la dit pourtant : je ne servirai jamais la sienne.* B.

de temps immémorial dans tous les mystères d'Isis, d'Orphée, de Mithras, de Cérès: les juifs connurent ces sortes d'expiations, quoique dans leur loi tout fût temporel. Les peines et les punitions après la mort n'étaient annoncées ni dans *le Décalogue*, ni dans *le Lévitique*, ni dans *le Deutéronome;* et aucune de ces trois lois ne parle de l'immortalité de l'ame: mais les Esséniens embrassèrent dans les derniers temps la coutume d'avouer leurs fautes dans leurs assemblées publiques, et les autres juifs se contentaient de demander pardon à Dieu dans le temple. Le grand-prêtre, le jour de l'expiation annuelle, entrait seul dans le sanctuaire, demandait pardon pour le peuple, et chargeait des iniquités de la nation un bouc nommé Hazazel, d'un nom égyptien. Cette cérémonie était entièrement égyptienne.

On offrait, pour les péchés reconnus, des victimes dans toutes les religions, et on se lavait d'eau pure. De là viennent ces fameux vers:

> Ah nimium faciles, qui tristia crimina cædis
> Fluminea tolli posse putetis aqua!
>
> OVID., *Fast.*, II, 45.

Saint Jacques ayant dit dans son épître[1], « Confessez, avouez vos fautes les uns aux autres, » les premiers chrétiens établirent cette coutume comme la gardienne des mœurs. Les abus se glissent dans les choses les plus saintes.

Sozomène nous apprend, liv. VII, chap. XVI, que

[1] Chapitre v, verset 16. Voltaire a cité ces paroles dans le chapitre III de son *Ingénu;* voyez tome XXXIII, page 398. B.

les évêques ayant reconnu les inconvénients de ces confessions publiques, *faites comme sur un théâtre*, établirent dans chaque église un seul prêtre, sage et discret, nommé le *pénitencier*, devant lequel les pécheurs avouaient leurs fautes, soit seul à seul, soit en présence des autres fidèles. Cette coutume fut établie vers l'an 250 de notre ère.

On connaît le scandale arrivé à Constantinople du temps de l'empereur Théodose Ier [1]. Une femme de qualité s'accusa au pénitencier d'avoir couché avec le diacre de la cathédrale. Il faut bien que cette femme se fût confessée publiquement, puisque le diacre fut déposé, et qu'il y eut un grand tumulte. Alors Nectaire le patriarche abolit la charge de pénitencier, et permit qu'on participât aux mystères sans se confesser: « Il fut permis à chacun, disent « Socrate et Sozomène, de se présenter à la commu- « nion selon ce que sa conscience lui dicterait. »

Saint Jean Chrysostôme, successeur de Nectaire, recommanda fortement de ne se confesser qu'à Dieu; il dit dans sa cinquième homélie : « Je vous exhorte « à ne cesser de confesser vos péchés à Dieu; je ne « vous produis point sur un théâtre; je ne vous con- « trains point de découvrir vos péchés aux hommes : « déployez votre conscience devant Dieu, montrez- « lui vos blessures, demandez-lui les remèdes; avouez « vos fautes à celui qui ne vous les reproche point, à « celui qui les connaît toutes, à qui vous ne pouvez « les cacher. »

Dans son homélie sur le psaume 50 : « Quoi! vous

[1] Voyez tome XXVIII, page 156. B.

« dis-je que vous vous confessiez à un homme, à un « compagnon de service, votre égal, qui peut vous « reprocher vos fautes? non, je vous dis, Confessez-« vous à Dieu. »

On pourrait alléguer plus de cinquante passages authentiques qui établissent cette doctrine, à laquelle l'usage saint et utile de la confession auriculaire a succédé. Nonotte ne sait rien de tout cela. Il demeure pourtant chez une fille qu'il confesse. On dit qu'elle n'est pas belle.

XIIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Bérenger.

« L'article de Bérenger est très curieux: Il paraît « que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* ne sait point « le catéchisme des catholiques, mais qu'il est bien « instruit de celui des calvinistes. »

On peut lui répondre que l'auteur de l'*Essai* [1] est très bien instruit des deux catéchismes; et il sait que tous deux condamnent les ignorants qui disent des injures sans esprit.

On passe tout ce que cet honnête homme dit sur l'eucharistie, parcequ'on respecte ce mystère autant qu'on méprise la calomnie. Il y a des choses si sacrées, si délicates, qu'il ne faut ni en disputer avec les fripons, ni en parler devant les fanatiques.

XIVe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur le second concile de Nicée, et des images.

Nous ne réfuterons pas ce que dit le libelle au su-

[1] Voyez tome XVI, page 66 et suiv. B.

jet du second concile de Nicée, du concile de Francfort, et des livres carolins : on sait assez que les livres carolins envoyés à Rome, et non condamnés, traitent le second concile de Nicée de *synode arrogant et impertinent*[1] : ce sont des faits attestés par des monuments authentiques. Ce concile de Francfort rejeta non seulement l'adoration des images, mais encore le service le plus léger, *servitium;* c'est le mot dont il se sert. Ce ne sont pas ici des anecdotes, ce sont des faits authentiques.

Il est plaisant que le libelliste accuse l'historien d'être calviniste, parceque cet historien rapporte fidèlement les faits. Lui calviniste! bon Dieu; il n'est pas plus pour Calvin que pour Ignace.

Le culte des images est purement de discipline ecclésiastique; il est bien certain que Jésus-Christ n'eut jamais d'images, et que les apôtres n'en avaient point. Il se peut que saint Luc ait été peintre, et qu'il ait fait le portrait de la vierge Marie; mais il n'est point dit que ce portrait ait été adoré. Les images et les statues sont de très beaux ornements quand elles sont bien faites; et pourvu qu'on ne leur attribue pas des vertus occultes, et une puissance ridicule, les ames pieuses les révèrent, et les gens de goût les estiment : on peut s'en tenir là sans être calviniste : on peut même se moquer du tableau de saint Ignace qu'on a vu long-temps chez les jésuites, à Paris; ce grand saint y est représenté montant au ciel dans un carrosse à quatre chevaux blancs : les jésuites auront de

[1] Voyez tome XV, page 436. B.

la peine à faire servir dorénavant cette peinture de tableau d'autel dans les églises de Paris.

XVe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur les croisades.

Le bon sens de l'auteur du libelle se remarque dans les éloges qu'il fait de l'entreprise des croisades, et de la manière dont elles furent conduites; mais il permettra qu'on doute que des mahométans aient voulu choisir pour leur soudan un prince chrétien, leur ennemi mortel et leur prisonnier, qui ne connaissait ni leurs mœurs ni leur langue.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* dit[1] que Constantinople fut prise pour la première fois par les Francs, en 1204; et qu'avant ce temps aucune nation étrangère n'avait pu s'emparer de cette ville. L'auteur du libelle appelle cette vérité une erreur grossière, sous prétexte que quelques empereurs étaient rentrés en victorieux dans Constantinople après des séditions. Quel rapport, je vous prie, ces séditions peuvent-elles avoir avec la translation de l'empire grec aux Latins?

XVIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur les Albigeois.

L'article des *Albigeois*[2] est un de ceux où l'auteur du libelle montre le plus d'ignorance, et déploie le

[1] Voyez tome XVI, page 190. B.
[2] Ibid., page 245. B.

plus de fureur. Il est certain qu'on imputa aux Albigeois des crimes qui ne sont pas même dans la nature humaine: on ne manqua pas de les accuser de tenir des assemblées secrètes, dans lesquelles les hommes et les femmes se mêlaient indifféremment, après avoir éteint la lumière. On sait que de pareilles horreurs ont été imputées aux premiers chrétiens, et à tous ceux qui ont voulu être réformateurs. On les accusa encore d'être manichéens, quoiqu'ils n'eussent jamais entendu parler de Manès.

L'infortuné comte de Toulouse, Raimond VI, contre lequel on fit une croisade pour le dépouiller de son état, était très éloigné des erreurs de ces pauvres Albigeois : on a encore sa lettre à l'abbé et au chapitre de Cîteaux, dans laquelle il se plaint des hérétiques, et demande main-forte. C'est un grand exemple du pouvoir abusif que les moines avaient alors en France. Un souverain se croyait obligé de demander la protection d'un abbé de Cîteaux : il n'obtint que trop ce qu'il avait imprudemment demandé. Un abbé de Clairvaux, devenu cardinal et légat du pape, marcha avec une armée pour secourir le comte de Toulouse, et le premier secours qu'il lui donna fut de ravager Béziers et Cahors, en 1187. Le pays fut en proie aux excommunications et au glaive à plus d'une reprise, jusqu'à l'année 1207, que le comte de Toulouse commença à se repentir d'avoir appelé dans sa province des légats qui égorgeaient et pillaient les peuples au lieu de les convertir.

Un moine de Cîteaux, nommé Pierre Castelnau,

l'un des légats du pape, fut tué dans une querelle par un inconnu; on en accusa le comte de Toulouse, sans en avoir la moindre preuve. Le siége de Rome en usa alors comme il en avait usé tant de fois avec presque tous les princes de l'Europe: il donna au premier occupant les états du comte de Toulouse, sur lesquels il n'avait pas plus de droit que sur la Chine ou sur le Japon. On prépara dès-lors une croisade contre ce descendant de Charlemagne, pour venger la mort d'un moine.

Le pape ordonna à tous ceux qui étaient en péché mortel de se croiser, leur offrant le pardon de leurs péchés à cette seule condition, et les déclarant excommuniés si, après s'être croisés, ils n'allaient pas mettre le Languedoc à feu et à sang.

Alors le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, d'Auxerre, de Genève, de Poitiers, de Forez, plus de mille seigneurs châtelains, les archevêques de Sens, de Rouen, les évêques de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, assemblèrent, dit-on, près de deux cent mille hommes pour gagner des pardons et des dépouilles. Ces deux cent mille dévots étaient sans doute en péché mortel.

Tout cela présente l'idée du gouvernement le plus insensé, ou plutôt de la plus exécrable anarchie.

Le comte de Toulouse fut obligé de conjurer l'orage. Ce malheureux prince fut assez faible pour céder d'abord au pape sept châteaux qu'il avait en Provence. Il alla à Valence, et fut mené nu en chemise devant la porte de l'église : et là il fut battu de verges comme un vil scélérat qu'on fouette par la main du

bourreau : il ajouta à cette infamie celle de se joindre lui-même aux croisés contre ses propres sujets. On sait la suite de cette déplorable révolution ; on sait combien de villes furent mises en cendres, combien de familles expirèrent par le fer et par les flammes.

L'*Histoire des Albigeois* rapporte, au chapitre VI, que le clergé chantait *Veni, sancte Spiritus*, aux portes de Carcassonne, tandis qu'on égorgeait tous les habitants du faubourg, sans distinction de sexe ni d'âge; et il se trouve aujourd'hui un Nonotte qui ose canoniser ces abominations, et qui imprime dans Avignon que c'est ainsi qu'il fallait traiter, au nom de Dieu, les princes et les peuples. Nonotte veut qu'on mette à feu et à sang tous les Languedociens qui ne vont pas à la messe. Il est *mitis corde*[1].

Après avoir frémi de tant d'horreurs, il est peut-être assez inutile d'examiner si les comtes de Foix, de Cominges, et de Béarn, qui combattirent avec le roi d'Aragon pour le comte Raimond de Toulouse contre le sanguinaire Montfort, étaient des hérétiques; le libelliste l'assure, mais apparemment qu'il en a eu quelque révélation. Est-on donc hérétique pour prendre les armes en faveur d'un prince opprimé? Il est vrai qu'ils furent excommuniés, selon l'usage aussi absurde qu'horrible de ce temps-là ; mais qui a dit à ce Nonotte que ces seigneurs étaient des hérétiques?

Qu'il dise tant qu'il voudra que Dieu fit un miracle en faveur du comte de Montfort; ce n'est pas dans ce siècle-ci qu'on croira que Dieu change le cours de

[1] Matthieu, XI, 29. B.

la nature, et fait des miracles pour verser le sang humain.

XVII° SOTTISE DE NONOTTE.

Sur les changements faits dans l'Église.

Le libelliste s'imagine qu'on a manqué de respect à l'église catholique en rapportant les diverses formes qu'elle a prises.

Peut-on ignorer que tous les usages de l'église chrétienne ont changé depuis Jésus-Christ? La nécessité des temps, l'augmentation du troupeau, la prudence des pasteurs, ont introduit ou aboli des lois et des coutumes. Presque tous les usages des églises grecque et latine diffèrent. D'abord il n'y eut point de temples, et Origène dit que les chrétiens n'admettent ni temples ni autels; plusieurs premiers chrétiens se firent circoncire; le plus grand nombre s'abstint de la chair de porc. La *consubstantialité* de Dieu et de son fils ne fut établie publiquement, et ce mot *consubstantiel* ne fut connu qu'au premier concile de Nicée. Marie ne fut déclarée mère de Dieu qu'au concile d'Éphèse, en 431; et Jésus ne fut reconnu clairement pour avoir deux natures qu'au concile de Chalcédoine, en 451; deux volontés ne furent constatées qu'à un concile de Constantinople, en 680. L'Église entière fut sans images pendant près de trois siècles; on donna pendant six cents ans l'eucharistie aux petits enfants; presque tous les pères des premiers siècles attendirent le règne de mille ans. Ce fut très long-temps une croyance générale que tous les enfants morts sans baptême étaient condam-

nés aux flammes éternelles; saint Augustin le déclare expressément : *parvulos non regeneratos ad æternam mortem;* livre de la Persévérance, chap. XIII. Aujourd'hui l'opinion des limbes a prévalu. L'Église romaine n'a reconnu la procession du Saint-Esprit par le Père et le Fils que depuis Charlemagne.

Tous les Pères, tous les conciles crurent jusqu'au douzième siècle que la vierge Marie fut conçue dans le péché originel; et à présent cette opinion n'est permise qu'aux seuls dominicains.

Il n'y a pas la plus légère trace de l'invocation publique des saints avant l'an 375. Il est donc clair que la sagesse de l'Église a proportionné la croyance, les rites, les usages, aux temps et aux lieux. Il n'y a point de sage gouvernement qui ne se soit conduit de la sorte.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., a rapporté d'une manière impartiale les établissements introduits ou remis en vigueur par la prudence des pasteurs. Si ces pasteurs ont essuyé des schismes, si le sang a coulé pour des opinions, si le genre humain a été troublé, rendons graces à Dieu de n'être pas nés dans ces temps horribles. Nous sommes assez heureux pour qu'il n'y ait aujourd'hui que des libelles.

XVIII[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Jeanne d'Arc[1].

Que cet homme charitable insulte encore aux cendres de Jean Hus et de Jérôme de Prague, cela est

[1] C'est dans le chapitre LXXX de l'*Essai sur les mœurs* (voyez tome XVI, page 408) que Voltaire parle de Jeanne d'Arc. Dans la première édition des

digne de lui; qu'il veuille nous persuader que Jeanne d'Arc était inspirée, et que Dieu envoyait une petite fille au secours de Charles VII contre Henri VI, on pourra rire: mais il faut au moins relever la mauvaise foi avec laquelle il falsifie le procès-verbal de Jeanne d'Arc, que nous avons dans les actes de Rymer.

Interrogée en 1431, elle dit qu'elle est âgée de vingt-neuf ans; donc, quand elle alla trouver le roi en 1429, elle avait vingt-sept ans; donc le libelliste est un assez mauvais calculateur, quand il assure qu'elle n'en avait que dix-neuf[1]. Il fallait douter.

Il convient de mettre le lecteur au fait de la véritable histoire de Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle*. Les particularités de son aventure sont très peu connues, et pourront faire plaisir au lecteur. Paul Jove dit que le courage des Français fut animé par cette fille, et se garde bien de la croire inspirée. Ni Robert Gaguin, ni Paul Émile, ni Polydore Virgile, ni Genebrard, ni Philippe de Bergame, ni Papire Masson, ni même Mariana, ne disent qu'elle était envoyée de Dieu; et quand Mariana le jésuite l'aurait dit, en vérité cela ne m'en imposerait pas.

Mézerai conte *que le prince de la milice céleste lui*

Éclaircissements, son paragraphe était très court. Voltaire y fit des additions en 1769, 1770, 1776. Les additions faites en 1769 furent, en 1770, reproduites dans les *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XXVII, page 1. B.

[1] C'est ici que finissait l'article en 1763. Les trois mots, *il fallait douter*, ont été intercalés en 1776. Ce qui les suit avait été ajouté dans l'édition in-4°, en 1769, à la suite de l'*Essai sur les mœurs*, puis reproduit avec l'addition de deux alinéa que j'indiquerai, et des deux notes dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1770. Voyez tome XXVII, page 1. B.

apparut; j'en suis fâché pour Mézerai, et j'en demande pardon au prince de la milice céleste.

La plupart de nos historiens, qui se copient tous les uns les autres, supposent que la Pucelle fit des prédictions, et qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'elle chassera les Anglais hors du royaume, et ils y étaient encore cinq ans après sa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, et assurément elle ne savait ni lire ni écrire; on ne donnait pas cette éducation à une servante d'hôtellerie dans le Barois; et son procès porte qu'elle ne savait pas signer son nom.

Mais, dit-on, elle a trouvé une épée rouillée dont la lame portait cinq fleurs de lis d'or gravées, et cette épée était cachée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois à Tours. Voilà certes un grand miracle!

La pauvre Jeanne d'Arc, ayant été prise par les Anglais, en dépit de ses prédictions et de ses miracles, soutint d'abord dans son interrogatoire que sainte Catherine et sainte Marguerite l'avaient honorée de beaucoup de révélations. Je m'étonne qu'elle n'ait rien dit de ses conversations avec le prince de la milice céleste. Apparemment que ces deux saintes aimaient plus à parler que saint Michel. Ses juges la crurent sorcière, et elle se crut inspirée. Ce serait là le cas de dire :

> Ma foi, juge et plaideurs, il faudrait tout lier[1].

si l'on pouvait se permettre la plaisanterie sur de telles horreurs.

[1] Racine, *Plaideurs*, acte I, scène 8. B.

Une grande preuve que les capitaines de Charles VII employaient le merveilleux pour encourager les soldats dans l'état déplorable où la France était réduite, c'est que Saintrailles avait son berger, comme le comte de Dunois avait sa bergère. Ce berger fesait des prédictions d'un côté, tandis que la bergère les fesait de l'autre.

Mais malheureusement la prophétesse du comte de Dunois fut prise au siége de Compiègne par un bâtard de Vendôme, et le prophète de Saintrailles fut pris par Talbot. Le brave Talbot n'eut garde de faire brûler le berger. Ce Talbot était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les superstitions, et qui n'ont pas le fanatisme de punir les fanatiques.

Voilà, ce me semble, ce que les historiens auraient dû observer, et ce qu'ils ont négligé.

La Pucelle fut amenée à Jean de Luxembourg, comte de Ligni. On l'enferma dans la forteresse de Beaulieu, ensuite dans celle de Beaurevoir, et de là dans celle du Crotoi en Picardie.

D'abord Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui était du parti du roi d'Angleterre contre son roi légitime, revendique la Pucelle comme une sorcière arrêtée sur les limites de sa métropole. Il veut la juger en qualité de sorcière. Il appuyait son prétendu droit d'un insigne mensonge. Jeanne avait été prise sur le territoire de l'évêché de Noyon; et ni l'évêque de Beauvais, ni l'évêque de Noyon, n'avaient assurément le droit de condamner personne, et encore moins de livrer à la mort une sujette du duc de Lorraine, et une guerrière à la solde du roi de France.

Il y avait alors (qui le croirait?) un vicaire général de l'inquisition en France, nommé frère Martin. C'était bien là un des plus horribles effets de la subversion totale de ce malheureux pays. Frère Martin réclama [1] la prisonnière comme « sentant l'hérésie, » *odorantem hæresim*. Il somma le duc de Bourgogne et le comte de Ligni, « par le droit de son office, et « de l'autorité à lui commise par le saint-siége, de li-« vrer Jeanne à la sainte inquisition. »

La Sorbonne se hâta de seconder frère Martin : elle écrivit au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg : « Vous avez employé votre noble puissance « à appréhender icelle femme qui se dit *la Pucelle* « au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été sans « mesure offensé, la foi excessivement blessée, et « l'Église trop fortement déshonorée; car, par son « occasion, idolâtrie, erreurs, mauvaise doctrine, et « autres maux inestimables, se sont ensuivis en ce « royaume....; mais peu de chose serait avoir fait telle « prinse, si ne s'ensuivait ce qu'il appartient pour sa-

[1] Cela est exact. La lettre de Martin fut écrite trois jours après la prise de la Pucelle.

Mais Voltaire se trompe, lorsque, dans la suite de l'article, il dit que Martin présida au jugement avec Cauchon, évêque de Beauvais : ce fut le frère Jean Lemaître (Joannes Magistri), autre vicaire de l'inquisiteur de France. Il paraît que Martin était vicaire pour la France proprement dite, tandis que Lemaître l'était pour le diocèse de Rouen. Comme Compiègne, où Jeanne avait été prise, était de la France, Lemaître doutait qu'il eût le droit de procéder contre elle, ses pouvoirs étant restreints, comme on l'a dit, au diocèse de Rouen; mais l'inquisiteur (le jacobin le Graverend) lui donna, dans la suite, des pouvoirs spéciaux pour le procès de Jeanne.

Au reste, la ressemblance des noms des vicaires dans les procès latins (Martini et Magistri) a pu facilement induire Voltaire en erreur. (Note communiquée, en 1831, par M. Berriat Saint-Prix, auteur de *Jeanne d'Arc*, 1817, in-8°). B.

« tisfaire l'offense par elle perpétrée contre notre doux « Créateur et sa foi, et sa sainte Église, avec ses au« tres méfaits innumérables....; et si, serait intolérable « offense contre la majesté divine s'il arrivait qu'icelle « femme fût délivrée [a]. »

Enfin *la Pucelle* fut adjugée à Pierre Cauchon, qu'on appelait l'indigne évêque, l'indigne Français, et l'indigne homme. Jean de Luxembourg vendit *la Pucelle* à Cauchon et aux Anglais pour dix mille livres, et le duc de Bedford les paya. La Sorbonne, l'évêque, et frère Martin, présentèrent alors une nouvelle requête à ce duc de Bedford, régent de France, « en l'honneur de notre Seigneur et Sauveur Jésus« Christ, pour qu'icelle Jeanne fût brièvement mise « ès mains de la justice de l'Église. » Jeanne fut conduite à Rouen. L'archevêché était alors vacant, et le chapitre permit à l'évêque de Beauvais de *besogner* dans la ville (c'est le terme dont on se servit). Il choisit pour ses assesseurs neuf docteurs de Sorbonne, avec trente-cinq autres assistants abbés ou moines. Le vicaire de l'inquisition, Martin, présidait avec Cauchon; et, comme il n'était que vicaire, il n'eut que la seconde place.

[1] Il y eut quatorze interrogatoires; ils sont singuliers. Elle dit qu'elle a vu sainte Catherine et sainte Marguerite à Poitiers. Le docteur Beaupère lui demanda à quoi elle a reconnu les deux saintes: elle répond que c'est à leur manière de faire la révé-

[a] C'est une traduction du latin de la Sorbonne, faite long-temps après.

[1] Dans la version des *Questions sur l'Encyclopédie*, on lisait: *Jeanne subit quatorze interrogatoires*. B.

rence. Beaupère lui demanda si elles sont bien jaseuses : « Allez, dit-elle, le voir sur le registre. » Beaupère lui demanda si, quand elle a vu saint Michel, il était tout nu ; elle répond : « Pensez-vous que notre « Seigneur n'eût de quoi le vêtir ? »

[1] Les curieux observeront ici soigneusement que Jeanne avait été long-temps dirigée, avec quelques autres dévotes de la populace, par un fripon nommé Richard [2], qui fesait des miracles, et qui apprenait à ces filles à en faire. Il donna un jour la communion trois fois de suite à Jeanne, à l'honneur de la Trinité. C'était alors l'usage dans les grandes affaires et dans les grands périls. Les chevaliers fesaient dire trois messes, et communiaient trois fois quand ils allaient en bonne fortune, ou quand ils s'allaient battre en duel. C'est ce qu'on a remarqué du bon chevalier Bayard.

Les feseuses de miracles, compagnes de Jeanne [a], et soumises à frère Richard, se nommaient Pierrone et Catherine. Pierrone affirmait qu'elle avait vu que Dieu apparaissait à elle en humanité comme ami fait à ami ; Dieu était « long vêtu de robe blanche avec « huque vermeil dessous, etc. »

Voilà le ridicule, voici l'horrible.

Un de ses juges, docteur en théologie et prêtre, nommé Nicolas l'Oiseleur, vient la confesser dans la

[1] Cet alinéa et le suivant furent ajoutés lors de la reproduction du morceau dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1770. B.

[2] M. Berriat-Saint-Prix, dans sa *Jeanne d'Arc*, déjà citée, prouve, p. 341 et suivantes, que les imputations contre frère Richard n'ont aucun fondement, et qu'il ne put exercer aucune influence dans le procès. B.

[a] *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, tome I.

prison. Il abuse du sacrement jusqu'au point de cacher derrière un morceau de serge deux prêtres qui transcrivent la confession de Jeanne d'Arc. Ainsi les juges employèrent le sacrilége pour être homicides. Et une malheureuse idiote, qui avait eu assez de courage pour rendre de très grands services au roi et à la patrie, fut condamnée à être brûlée par quarante-quatre prêtres français qui l'immolaient à la faction de l'Angleterre.

On sait assez comment on eut la bassesse artificieuse de mettre auprès d'elle un habit d'homme pour la tenter de reprendre cet habit, et avec quelle absurde barbarie on prétexta cette prétendue transgression pour la condamner aux flammes, comme si c'était dans une fille guerrière un crime digne du feu de mettre une culotte au lieu d'une jupe. Tout cela déchire le cœur, et fait frémir le sens commun. On ne conçoit pas comment nous osons, après les horreurs sans nombre dont nous avons été coupables, appeler aucun peuple du nom de barbare.

La plupart de nos historiens, plus amateurs des prétendus embellissements de l'histoire que de la vérité, disent que Jeanne alla au supplice avec intrépidité; mais, comme le portent les chroniques du temps, et comme l'avoue M. de Villaret, elle reçut son arrêt avec des cris et avec des larmes; faiblesse pardonnable à son sexe, peut-être au nôtre, et très compatible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre; car on peut être hardi dans les combats, et sensible sur l'échafaud.

Je dois ajouter ici que plusieurs personnes ont cru,

sans aucun examen, que la pucelle d'Orléans n'avait point été brûlée à Rouen, quoique nous ayons le procès-verbal de son exécution. Elles ont été trompées par la relation que nous avons encore d'une aventurière qui prit le nom de la Pucelle, trompa les frères de Jeanne d'Arc, et, à la faveur de cette imposture, épousa en Lorraine un gentilhomme de la maison des Armoises. Il y eut deux autres friponnes qui se firent aussi passer pour la pucelle d'Orléans. Toutes les trois prétendirent qu'on n'avait point brûlé Jeanne, et qu'on lui avait substitué une autre femme; de tels contes ne peuvent être admis que par ceux qui veulent être trompés.

[1]Apprends, Nonotte, comme il faut étudier l'histoire quand on ose en parler.

XIXe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Rapin-Thoyras.

Il attaque, page 185, l'exact et judicieux Rapin-Thoyras; il dit qu'il n'était ni de son goût, ni sûr pour lui, de se déclarer pour la pucelle d'Orléans. Ne voilà-t-il pas un homme bien instruit des mœurs de l'Angleterre! Un auteur y écrit assurément tout ce qu'il veut, et avec la plus entière liberté: et d'ailleurs le gentilhomme, que ce libelliste insulte, ne composa point son histoire en Angleterre, mais à Vesel, où il a fini sa vie.

[1] Cette dernière phrase, quoique ajoutée dès 1769, n'était pas reproduite, en 1770, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. L'article finissait au mot *trompés*. B.

Il faut ajouter ici un mot sur l'aventure miraculeuse de Jeanne d'Arc. Ce serait un plaisant miracle que celui d'envoyer exprès une petite fille au secours des Français contre les Anglais, pour la faire brûler ensuite!

XX[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur Mahomet II, et la prise de Constantinople[1].

L'auteur du libelle renouvelle le beau conte de Mahomet II, qui coupa la tête à sa maîtresse Irène pour faire plaisir à ses janissaires. Ce conte est assez réfuté par les annales turques, et par les mœurs du sérail, qui n'ont jamais permis que le secret de l'empereur fût exposé aux raisonnements de la milice.

Il nie que la moitié de la ville de Constantinople ait été prise par composition; mais les annales turques rédigées par le prince Cantemir, et les églises grecques qui subsistèrent, sont d'assez bonnes preuves que le libelliste ne connaît pas plus l'histoire des Turcs que la nôtre.

XXI[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la taxe des péchés.

L'auteur du libelle demande « où est cette licence « déshonorante, cette taxe honteuse, ces prix faits, etc., « qui avaient passé en coutume, en droit, et en loi. » Qu'il lise donc la taxe de la chancellerie romaine[2], imprimée à Rome, en 1514, chez Marcel Silbert, au champ de Flore, et, l'année d'après, à Cologne, chez

[1] *Essai sur les mœurs*, chap. XCI; voyez tome XVI, page 486. B.
[2] Voyez, tome XXXII, page 304, l'article TAXE. B.

Gosvinus Colinius; enfin à Paris, en 1520, chez Toussaint Denys, rue Saint-Jacques. Le premier titre est, *De causis matrimonialibus.*

« In causis matrimonialibus, pro contractu quarti « gradus, taxa est turonenses septem, ducatus unus, « carlini sex. »

Faut-il que ce pauvre homme nous oblige ici de dire que, dans le titre 18, on donne l'absolution pour cinq carlins à celui qui a connu sa mère? que pour un père et une mère qui auront tué leur fils il n'en coûte que six tournois et deux ducats? et si on demande l'absolution du péché de sodomie et de la bestialité, avec la clause inhibitoire, il n'en coûte que trente-six tournois et neuf ducats. Après de telles preuves, que ce libelliste se taise, ou qu'il paie pour ses péchés.

XXIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur le droit des séculiers de confesser.

Il demande où l'historien a pris que les séculiers, et les femmes mêmes, avaient droit de confesser. Où, mon pauvre ignorant? dans saint Thomas, page 255 de la IIIe partie, édition de Lyon, 1738. « Confessio « ex defectu sacerdotis laïco facta sacramentalis est « quodammodo. » Ignorez-vous combien d'abbesses confessèrent leurs religieuses? [1] On ne peut mieux faire que de rapporter ici une partie d'une lettre d'un très savant homme, datée de Valence, du 1er février 1769, concernant cet usage, que Nonotte ignore.

[1] Toute la fin de cet article est de 1769. B.

« L'auteur demande si on pourrait lui citer quelque abbesse qui ait confessé ses religieuses.

« On lui répondra, avec M. l'abbé Fleury, liv. LXXVI, tome XVI, page 246 de l'*Histoire ecclésiastique*, « qu'il « y avait en Espagne des abbesses qui donnaient la « bénédiction à leurs religieuses, entendaient leurs « confessions, et prêchaient publiquement lisant l'É« vangile; que ce fait paraît par une lettre du pape, « du 10 décembre 1210. C'est Innocent III, etc. »

J'ajoute à la remarque de ce vrai savant l'autorité de saint Basile, dans ses *Règles abrégées*, tome II, page 453. Il est permis à l'abbesse d'entendre, avec le prêtre, les confessions de ses religieuses. J'ajoute encore que le P. Martène, dans ses *Rites de l'Église*, tome II, page 39, affirme que les abbesses confessaient d'abord leurs nonnes, et qu'elles étaient si curieuses, qu'on leur ôta ce droit. Nous parlerons encore de l'ignorance du confesseur Nonotte sur la confession, dans un autre article [1].

XXIIIe SOTTISE DUDIT NONOTTE.

L'auteur du libelle, en parlant du calvinisme, prétend que l'historien ménage toujours beaucoup Calvin [2] et Luther. Il doit savoir assez que l'historien ne respecte que la vérité; qu'il a condamné hautement le meurtre de Servet, toutes les fureurs dans la guerre, et tous les emportements dans la paix; qu'il

[1] Voyez ci-après la *XXXIVe sottise*, page 83; et encore tome XXVIII, page 162; et, tome XLVII, le n° VIII des *Fragments sur l'Histoire*. B.

[2] Dans l'*Essai sur les mœurs*, chap. CXXXIII; voyez tome XVII, page 272. B.

déteste la persécution et le fanatisme partout où il les trouve. La devise de cette histoire est :

Iliacos intra muros peccatur et extra.
Hor., lib. I, ep. II, vers 16.

Il ne fait pas plus de cas de Luther et de Calvin que du jésuite Le Tellier [1]; mais il croit que Luther, Calvin, et les autres auteurs de la réforme, rendirent un grand service aux souverains, en leur enseignant qu'aucun de leurs droits ne pouvait dépendre d'un évêque.

XXIVe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur François Ier.

L'auteur du libelle porte l'esprit de persécution jusqu'à rapporter ce qui est imputé au roi François Ier par Florimond de Raimond, cité avec tant de complaisance dans le jésuite Daniel : « Si je savais un de « mes enfants entaché d'opinions contre l'Église ro- « maine, je le voudrais moi-même sacrifier. » Voilà ce que l'auteur du libelle appelle *une tendre piété*, page 255. Quoi ! François Ier, qui accordait à Barberousse une mosquée en France, aurait eu une *piété assez tendre* pour égorger le dauphin, s'il avait voulu prier en français, et communier avec du pain levé et du vin ! François Ier, par une politique malheureuse, aurait-il prononcé ces paroles barbares ? De Thou, Duhaillan, les rapportent-ils ? et quand ils les auraient rapportées, quand elles seraient vraies, que faudrait-il répondre ? que François Ier aurait été un père dé-

[1] Le commencement de cet alinéa est de 1775; le reste, de 1777. B.

naturé, ou qu'il ne pensait pas ce qu'il disait. [1] Mais il n'y a de père dénaturé que père Nonotte.

XXVe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la Saint-Barthélemi.

Malheureux! avez-vous été aidé dans votre libelle par l'auteur de l'*Apologie de la Saint-Barthélemi* [2]? Il paraît que vous excusez ces massacres. Vous dites qu'ils ne furent jamais prémédités : lisez donc Mézerai, qui avoue que « dès la fin de l'année 1570, on « continuait dans le grand dessein d'attirer les hugue-« nots dans le piége, » page 156, tome V, édition d'Amsterdam. Votre Daniel ne dit-il pas que Charles IX joua bien son rôlet? et n'avait-il pas copié ces paroles de l'historiographe Matthieu? Quel rôlet, grand Dieu! et dans combien de mémoires ne trouve-t-on pas cette funeste vérité!

Un critique qui se trompe n'est que méprisable; mais un homme qui excuserait la Saint-Barthélemi serait un coquin punissable. Vous jouez, Nonotte, un indigne rôlet.

XXVIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur le duc de Guise et les barricades.

Voici les propres paroles de Nonotte :

« Quant à la défense que Henri III fit au duc de « Guise de venir à Paris, l'auteur de l'*Essai sur les*

[1] La dernière phrase de cet alinéa est de 1777. B.

[2] Caveyrac; voyez ma note, page 28. B.

« *mœurs* dit que le roi fut obligé de lui écrire par la « poste, parcequ'il n'avait point d'argent pour payer « un courrier. »

Pauvre libelliste! citez mieux. Il y a dans le texte[1]: « Il écrit deux lettres, ordonne qu'on dépêche deux « courriers; il ne se trouve point d'argent dans l'é- « pargne pour cette dépense nécessaire : on met les « lettres à la poste, et le duc de Guise vient à Paris, « ayant pour excuse apparente qu'il n'a point reçu « l'ordre. »

Voulez-vous savoir maintenant d'où est tirée cette anecdote? des *Mémoires de Nevers*, et d'un journal de L'Estoile. Vous traitez cet auteur de petit bourgeois; L'Estoile était d'une ancienne noblesse; mais, qu'il ait été bourgeois ou fils d'un crocheteur de Besançon, voici ses paroles, page 95, tome II :

« Il y avait cependant une négociation entamée à « Soissons entre le duc de Guise et Bellièvre, qui de- « vait dans trois jours lui apporter des sûretés de la « part du roi. Des affaires plus pressées empêchèrent « Bellièvre d'aller finir la commission : il écrivit néan- « moins au duc de Guise pour l'avertir de son retard; « mais le commis de l'épargne, c'est-à-dire du trésor « royal, refusa de donner vingt-cinq écus pour faire « partir les deux courriers qu'on envoyait à Soissons : « l'on mit les deux paquets à la poste, et ils arrivèrent « trop tard, parceque le duc de Guise, pressé par les « ligueurs de se rendre à Paris, partit de Soissons au « bout de trois jours. »

[1] Voyez tome XVIII, page 111. B.

XXVIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur le prétendu supplice de Marie d'Aragon.

Il est utile de détruire tous les contes ridicules dont les romanciers, soit moines, soit séculiers, ont inondé le moyen âge. Un Geoffroi de Viterbe s'avisa d'écrire, à la fin du douzième siècle, une chronique telle qu'on les fesait alors : il conte que, deux cents ans auparavant, Othon III, ayant épousé Marie d'Aragon, cette impératrice devint amoureuse d'un comte du pays de Modène; que ce jeune homme ne voulut point d'elle; que Marie irritée l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur; que l'empereur fit décapiter le comte; que la veuve du comte vint, la tête de son mari à la main, demander justice; qu'elle offrit l'épreuve des fers ardents; qu'elle passa sur ces fers sans les sentir; que l'impératrice, au contraire, se brûla la plante des pieds, et qu'alors l'empereur la fit mourir.

Ce conte ressemble à toutes les légendes de ces siècles de barbarie. Il n'y avait, du temps de l'empereur Othon III, ni de Marie d'Aragon, ni de comte de Modène. C'est assez qu'un ignorant ait écrit de telles faussetés, pour que cent auteurs les copient: les Maimbourg les adoptent; les Lenglet les répètent dans leur *Chronologie universelle*, avec la bataille des serpents, et l'aventure d'un archevêque de Mayence mangé par les rats. Toutes ces fables sont faites pour être crues par notre libelliste, mais non par les honnêtes gens.

XXVIIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la donation de Pépin.

Oui, l'on persiste à croire que jamais ni Pépin ni Charlemagne ne donnèrent ni la souveraineté de l'exarchat de Ravenne, ni Rome : 1° parceque, si cette donation avait été faite, les papes en auraient conservé, en auraient montré l'instrument authentique; 2° parceque Charlemagne, dans son testament, met Rome et Ravenne au nombre des villes qui lui appartiennent, ce qui paraît décisif; 3° parceque les Othons, qui allèrent en Italie, ne reconnurent point cette donation, qu'elle ne fut pas même débattue, et que, sous Othon Ier, les papes n'avaient aucune souveraineté; 4° parceque Pépin n'avait pu donner des villes sur lesquelles il n'avait ni droit, ni prétention; 5° parceque jamais les empereurs grecs ne se plaignirent de cette prétendue donation, ni dans leurs ambassades, ni dans leurs traités. On objecte un passage d'Éginhard, qui dit que Pépin offrit la Pentapole à saint Pierre; cela veut dire seulement qu'il la mit sous la protection de saint Pierre, comme Louis XI donna depuis le comté de Boulogne à la sainte Vierge. Les papes eurent des domaines utiles dans la Pentapole comme ailleurs; mais ils ne furent souverains ni sous Pépin, ni sous Charlemagne, qui eurent la juridiction suprême.

Il est faux que les papes aient jamais été maîtres de l'exarchat depuis Pépin jusqu'à Othon III. Cet empereur assigna aux papes le revenu de la Marche

d'Ancône, et non pas la souveraineté. Voilà la véritable origine de la puissance temporelle du siége de Rome: elle commence à la fin du dixième siècle, et elle n'est bien affermie que par Alexandre VI.

XXIX[e] SOTTISE DE NONOTTE.

Sur un fait concernant le roi de France Henri III.

Auteur du libelle, vous dites « que vous n'avez jamais pu trouver dans quel livre il est dit que « Henri III assiégea Livron en Dauphiné; » vous prétendez qu'il n'a jamais été assiégé, parceque ce n'est aujourd'hui qu'un bourg sans défense : mais combien de villes ont été changées en villages par le malheur des temps! Voyez l'*Abrégé chronologique* de Mézerai, page 218 de l'édition déjà citée; voyez de Serres, et le livre LVIII du véridique De Thou: vous apprendrez que la ville de Livron [1] fut assiégée par Bellegarde, sous les ordres du dauphin d'Auvergne; que le roi alla lui-même au camp; que les assiégés lui reprochèrent la Saint-Barthélemi du haut de leurs murs. Vous trouverez toute cette aventure décrite dans le *Recueil des choses mémorables*, page 537; vous la trouverez dans les *Mémoires de L'Estoile*, page 117, tome I. [2] Vous apprendrez que ce n'était

[1] Voyez tome XVIII, page 102. B.

[2] Dans l'édition de 1763, l'article se terminait ainsi:

« L'auteur de l'*Histoire générale* a souvent négligé de citer des autorités « sur des faits connus: il n'a cité que sur des choses extraordinaires qui « ont besoin d'être confirmées. C'est à vous à reconnaître sa fidélité par tous « les garants qu'il vous donne, et à rougir d'avoir parlé avec tant d'audace « de tout ce que vous ignorez. »

Le texte actuel est de 1769. B.

pas Montbrun, chef du parti, qui commandait dans Livron, mais Roesses, qui fut tué dans un assaut. Vous apprendrez qu'à l'approche des assiégeants, les habitants crièrent du haut des murs, le 13 janvier: « Assassins, que venez-vous chercher? croyez-vous « nous égorger dans nos lits comme l'amiral? » Vous saurez que les femmes combattirent sur la brèche, et que ce siége fut très mémorable. Vous saurez qu'il n'appartient pas à un pédant de collége de parler de l'histoire de France, qu'il ignore.

XXXe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la conversion de Henri IV.

C'est mauvaise foi dans le jésuite Daniel, c'est bêtise dans le libelliste, de prétendre que Henri IV changea de religion par conviction. En vérité, l'amant de Gabrielle d'Estrées qui lui parlait du *saut périlleux*[1], l'homme que les papes avaient appelé *bâtard détestable*, le prince qu'ils avaient déclaré indigne de porter la couronne, le politique qui mandait à la reine Élisabeth les raisons politiques de son changement, le héros qui avait vu cent assassins catholiques armés contre sa vie, le protestant qui avait écrit à Corisande d'Andouin, « Et vous êtes de « cette religion! j'aimerais mieux me faire turc[2] »; le

[1] Voyez, dans le tome XLII, l'opuscule intitulé: *Le président de Thou justifié, etc.*, où Voltaire rapporte la phrase d'une lettre d'Henri IV à Gabrielle qui contient ces mots. B.

[2] Cette phrase n'est pas textuellement dans les lettres de Henri IV; mais les deux membres sont dans les 4e et 5e des lettres rapportées dans le chapitre CLXXIV de l'*Essai sur les mœurs*; voyez tome XVIII, page 163. B.

monarque à qui Rosni conseilla de changer, et auquel il dit, « Il faut que vous deveniez catholique, « et que je reste huguenot; » ce même homme, dis-je, aurait-il cru sincèrement que la religion romaine, dont il était opprimé, était la seule bonne religion? Elle l'est sans doute; mais était-ce à lui de le croire, tandis qu'alors même on prêchait contre lui avec fureur, tandis qu'on avait établi contre lui cette prière publique: « Délivrez-nous du Béarnais et du « diable, » tandis qu'on le peignait lui-même en diable, avec une queue et des cornes?

Ce grand homme, si lâchement persécuté, obligé de plier son courage sous les lois de ses ennemis, ne daigna pas seulement signer la confession de foi, rédigée, après bien des contestations, par David Duperron, telle qu'on la trouve dans les Mémoires du duc de Sulli, qui en fit supprimer bien des minuties. Henri IV la fit seulement signer par Loménie.

On peut, dans un vain panégyrique, représenter ce héros comme un converti: mais l'histoire doit dire la vérité. Daniel ne l'a point dite; cet historien parle plus avantageusement du frère Coton [1] que du plus grand roi de la France.

On passe à Daniel d'avoir été assez ignorant pour appeler Lognac, ce chef des quarante-cinq, ce Gascon assassin du duc de Guise, « premier gentilhomme « de la chambre. » On lui passe de n'avoir jamais rien su des fameux états de 1355. On lève les épau-

[1] C'était le confesseur de Henri IV. Voltaire en parle quelquefois; voyez tome XXII, page 237; XXVIII, 158; XXX, 430. B.

les quand il dit que les médecins ordonnèrent à Louis VIII de prendre une fille pour guérir de sa dernière maladie, et qu'il aima mieux mourir que de guérir par ce remède, lui qui d'ailleurs en avait un tout prêt dans son épouse, la plus belle princesse de l'Europe. On est révolté de son peu de connaissance des lois, et ennuyé de ses récits confus de batailles. Mais quand il peint Henri IV dévot, et fesant le métier de délateur contre les protestants auprès de la république de Venise, on joint à bien peu d'estime beaucoup d'indignation.

[1] Remarquons que l'auteur de *la Henriade* et de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ayant lu autrefois dans Daniel l'histoire de la première race, écrite d'après Cordemoi, la trouva meilleure que celle de Mézerai; il lui rendit justice. Mais lorsqu'ensuite il lut la troisième race, il la trouva fort infidèle, et lui rendit plus de justice encore.

XXXIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur le cardinal Duperron, et des états de 1614.

Le libelliste donne lieu d'examiner une question importante. Tous les mémoires du temps portent que le cardinal Duperron s'opposa à la publication de la loi fondamentale de l'indépendance de la couronne; qu'il fit supprimer l'arrêt du parlement qui confirmait cette loi naturelle et positive; qu'il cabala, qu'il menaça; qu'il dit publiquement que si un roi

[1] Ce dernier alinéa est de 1777. B.

était arien ou mahométan, il faudrait bien le déposer.

Non, il faudrait lui obéir, s'il avait le malheur d'être mahométan, aussi bien que s'il était un saint chrétien. Les prêmiers chrétiens ne se révoltaient pas contre les empereurs païens; quel droit aurions-nous de nous révolter contre notre souverain musulman? Les Grecs, qui ont fait serment au padisha, ne seraient-ils pas criminels de violer ce serment? Ce qui serait un crime à Constantinople ne serait pas assurément une vertu dans Paris. Et supposons, ce qui est impossible, que le roi à qui Duperron avait juré fidélité fût devenu musulman; supposons que Duperron eût voulu le détrôner, Duperron eût mérité le dernier supplice.

On ne dira pas ici ce que le libelliste mérite; mais cette opinion, que l'Église peut déposer les rois, est de toutes les opinions la plus absurde et la plus punissable; et ceux qui les premiers ont osé la mettre au jour, ont été des monstres ennemis du genre humain.

Le libelliste demande où l'on trouve les paroles de Duperron: où? dans tous les mémoires du temps recueillis par Le Vassor, dans l'*Histoire chronologique* du jésuite d'Avrigni [1]; dans le procès-verbal imprimé de ces états; partout. D'Avrigni surtout prend le parti du prêtre Duperron contre le parlement.

[1] Dans les premières éditions, après ces mots, *du jésuite d'Avrigni*, on lisait, *partout;* et c'était la fin de l'article. Le texte actuel est de 1777. B.

XXXIIe SOTTISE DE NONOTTE.

Sur la population de l'Angleterre.

Le chevalier Petty a prouvé qu'il faut les circonstances les plus favorables pour qu'une nation s'accroisse d'un vingtième en cent années, et ce calcul fait voir le ridicule de ceux qui peuplent la terre à coups de plume, et qui couvrent le globe d'habitants en un siècle ou deux. Le libelliste demande *comment l'Angleterre a eu un tiers de plus de citoyens depuis la reine Élisabeth?* On répondra à cet homme que c'est précisément parceque l'Angleterre s'est trouvée dans les circonstances les plus favorables; parceque des Allemands, des Flamands, des Français, sont venus en foule s'établir dans ce pays; parceque soixante mille moines, dix mille religieuses, dix mille prêtres séculiers, de compte fait, ont été rendus à l'état et à la propagation, et parceque la population a été encouragée par l'aisance. Il est arrivé à ce royaume le contraire de ce que nous voyons dans l'état du pape et en Portugal. Gouvernez mal votre basse-cour, vous manquerez de volaille; gouvernez-la bien, vous en aurez une quantité prodigieuse. Oisons, qui écrivez contre ces vérités utiles, puisse la basse-cour où vous êtes engraissés aux dépens de l'état n'être plus remplie que de volatiles nécessaires!

XXXIII[e] SOTTISE DE NONOTTE[1].

Sur l'amiral Drake.

Vous faites le savant, Nonotte: vous dites, à propos de théologie, que l'amiral Drake a découvert la terre d'Yesso. Apprenez que Drake n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yesso; apprenez qu'il mourut en 1596, en allant à Porto-Bello. Apprenez que ce fut quarante-huit ans après la mort de Drake que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yesso en 1644. Apprenez jusqu'au nom du capitaine Martin Jéritson, et de son vaisseau qui s'appelait *le Castrécom*. Croyez-vous donner quelque crédit à votre théologie en fesant le marin? vous êtes également ignorant sur terre et sur mer, et vous vous applaudissez de votre livre, parceque vos bévues sont en deux volumes.

XXXIV[e] SOTTISE DE NONOTTE[2].

Sur les confessions auriculaires.

En vérité, vous n'entendez pas mieux la théologie que l'histoire de la marine. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* a dit que, selon saint Thomas d'Aquin, il était permis aux séculiers de confesser dans les cas urgents, que ce n'est pas tout-à-fait *un sacrement*[3], mais que c'est *comme un sacrement*. Il a cité l'édition et la page de la *Somme* de saint Thomas;

[1] Ce morceau fut ajouté ici en 1769. Il avait paru, en 1767, dans la XXII[e] des *Honnêtetés littéraires*, article 14. Voyez tome XLII. B.

[2] Cet article a été ajouté en 1769. B.

[3] Voyez tome XV, page 448. B.

et là-dessus vous dites que tous les critiques conviennent que cette partie de la *Somme* de saint Thomas n'est pas de lui, et moi je vous dis qu'aucun vrai critique n'a pu vous fournir cette défaite. Je vous défie de montrer une seule *Somme* de Thomas d'Aquin où ce monument ne se trouve pas[1]. La *Somme* était en telle vénération, qu'on n'eût pas osé y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui sortirent des presses de Rome dès l'an 1474; elle fut imprimée à Venise en 1484. Ce n'est que dans des éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troisième partie de la *Somme* fût de lui; mais il est aisé de reconnaître sa méthode et son style, qui sont absolument les mêmes.

Au reste, Thomas ne fit que recueillir les opinions de son temps, et nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confession les uns les autres; témoin le fameux passage de Joinville, dans lequel il rapporte qu'il confessa le connétable de Chypre. Un jésuite du moins devrait savoir que le jésuite Tolet a dit dans son livre de l'*Instruction sacerdotale*, livre I, chapitre XVI: « Ni « femme ni laïque ne peut absoudre sans privilége. » *Nec femina nec laïcus absolvere possunt sine privilegio*. Le pape peut donc permettre aux filles de confesser les hommes.

[1] Il est à croire que Voltaire n'avait vu que des éditions qui contiennent le passage sur lequel il s'appuie; mais il existe un très grand nombre d'éditions (et entre autres celles de 1474 et 1484 dont parle Voltaire) dans lesquelles on ne trouve ni la troisième partie, ni le supplément à la troisième partie, qu'on croit rédigé par Pierre d'Auvergne, toutefois sur les notes de saint Thomas d'Aquin. B.

Il faut instruire ici Nonotte de cette ancienne coutume de se confesser mutuellement. Il sera bien étonné quand il apprendra qu'elle vient de la Syrie; il saura que les juifs mêmes se confessaient les uns aux autres dans les grandes occasions, et se donnaient mutuellement trente-neuf coups de fouet sur le derrière en récitant un verset du psaume 77.

Il serait bon que Nonotte se confessât ainsi de toutes les petites calomnies dont il est coupable.

On pourrait faire plus de cent remarques pareilles; mais il faut se borner.

[1] Si tu n'avais été qu'un ignorant, nous aurions eu de la charité pour toi; mais tu as été un satirique insolent; nous t'avons puni.

ADDITIONS

Aux Observations sur le libelle intitulé : LES ERREURS DE M. DE V..., par M. Damilaville[2].

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* a daigné réfuter les bévues du libelle concernant l'*Essai sur les mœurs*, et a négligé ce qui lui est personnel. L'amitié et l'équité m'engagent à suppléer à ce que M. de Voltaire a dédaigné de dire.

[1] Cet alinéa est de 1777. B.

[2] Damilaville, à qui Voltaire avait communiqué ses *Éclaircissements historiques* en manuscrit, y fit des *Additions* que Voltaire, comme il le promettait (lettre du 13 décembre 1762), fit imprimer, dès 1763, à la suite des *Éclaircissements*. B.

L'auteur de ce libelle, pages 20, 21, et 22, de son discours préliminaire, dénonce quatre contradictions dans lesquelles, dit-il, *M. de Voltaire a donné*, sans compter une infinité d'autres qu'il ne désigne point.

Sans doute que celles qu'il a citées sont les mieux constatées; sans doute que l'illustre folliculaire qui a tant applaudi à cette critique s'est assuré qu'elle était judicieuse; qu'il a vérifié les passages dans le texte, et qu'il a reconnu qu'en effet ils contenaient les contradictions indiquées par l'auteur, dont il est l'apologiste. C'est ce que nous allons voir.

La première de ces contradictions a rapport à l'établissement du christianisme; la seconde aux différentes espèces d'hommes qui se trouvent sur la terre; la troisième à Michel Servet; et enfin la quatrième à Cromwell.

Tâchons de faire connaître la bonne foi, la sagacité, et l'honnêteté de ces messieurs.

DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME.

Première fausseté du libelliste : absurdité de ses raisonnements.

« Il est véritablement étonnant, dit-il page 19 de « son discours préliminaire, que M. de Voltaire, avec « l'étendue de son génie, sa prodigieuse mémoire, sa « vaste érudition, ait donné dans des contradictions « si visibles. Dans son *Essai sur les mœurs*, il nous « dit, chap. V[1], que ce ne fut jamais l'esprit du sénat « romain ni des empereurs de persécuter personne

[1] Le chapitre v de ce temps-là est devenu le chapitre VIII. Voyez t. XV, p. 351. B.

« pour cause de religion ; que l'Église chrétienne fut « assez libre dès les commencements, qu'elle eut la « facilité de s'étendre, et qu'elle fut protégée ouver-« tement par plusieurs empereurs.

« Et dans son *Siècle de Louis XIV*, continue le libel-« liste, chapitre du *Calvinisme*, il dit que cette même « Église, dès les commencements, bravait l'autorité « des empereurs, tenant, malgré les défenses, des as-« semblées secrètes dans des grottes et dans des caves « souterraines, jusqu'à ce que Constantin la tira de « dessous terre pour la mettre à côté du trône. »

Il serait aussi étonnant que M. de Voltaire se fût exprimé ainsi, qu'il l'est de voir tant d'ignorance jointe à tant de mauvaise foi.

Est-ce pour offenser davantage M. de Voltaire que l'auteur lui prête son style ? Heureusement personne ne s'y méprendra, et l'on reconnaîtra la fausseté de ses citations à la seule inspection.

M. de Voltaire n'a jamais dit *que l'Église chrétienne fut assez libre dès les commencements* ; on sait que ce n'est pas ainsi qu'il écrit. Voici le premier passage défiguré par le libelliste, tel qu'il est dans le texte :

« Jamais il ne vint dans l'idée d'aucun césar, ni « d'aucun proconsul, ni du sénat romain, d'empêcher « les Juifs de croire à leur loi. Cette seule raison sert « à faire connaître quelle liberté eut le christianisme « de s'étendre en secret. »

Indépendamment des changements que le libelliste a jugé à propos de faire dans ce passage, on voit qu'il en a supprimé le mot *en secret*, qui ne favorisait point le sens contraire et forcé qu'il a tâché de lui donner

par les expressions fausses et plates qu'il a substituées aux véritables. Première preuve de la fidélité de cet honnête compilateur.

Il en est de même par rapport au second passage. Ce n'est qu'à lui qu'il est permis de dire, *dans des caves souterraines*. M. de Voltaire sait bien qu'il n'a pas besoin d'apprendre à ses lecteurs que les caves sont *souterraines*.

Mais, en supposant même ces deux passages tels qu'il les a cités, où cet homme admirable a-t-il pris les contradictions qu'il y trouve, et que son apologiste applaudit?

N'est-il pas certain, monsieur l'ex-jésuite, qu'avant Domitien le christianisme ne fut point persécuté? Ne conviendrez-vous point que malgré cela une religion naissante, qui contrarie toutes les autres, n'en renverse pas tout-à-coup les autels, et ne se professe pas d'abord publiquement?

La crainte, la prudence même, obligèrent donc les premiers chrétiens à s'assembler secrètement; ils n'étaient point persécutés, ni même rigoureusement recherchés; mais il existait des lois qui défendaient ces assemblées; donc ils bravaient l'autorité de ces lois.

Les calvinistes en France, où la sagesse du gouvernement commence enfin à les tolérer, ne s'exposent-ils pas à la sévérité des lois qui proscrivent leurs assemblées?

M. de Voltaire, en recherchant comment une religion de paix et de charité avait seule produit la fureur des guerres de religion qu'aucune autre n'avait occa-

sionées, a donc eu raison de dire dans son *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVI : « Ne pourrait-on pas trouver « l'origine de cette peste qui a ravagé la terre dans « l'esprit républicain qui anima les premières églises, « les assemblées secrètes qui bravaient d'abord dans « des grottes et dans des caves l'autorité des empe- « reurs romains? »

Et cela ne contrarie point ce qu'il dit ailleurs, chap. V[1] de son *Essai sur les mœurs*, que le christianisme eut la liberté de s'étendre *en secret* sous les empereurs qui ont précédé Domitien : l'expression seule *en secret* établit un juste rapport entre les deux passages, et en éloigne toute apparence de contradiction; parcequ'en effet, quoique les chrétiens fussent tolérés, et qu'ils eussent la liberté de pratiquer en secret leur culte et de l'étendre, ils n'en contrevenaient pas moins aux lois qui leur défendaient de s'assembler; par conséquent ils les bravaient même sous les empereurs qui les protégeaient, et jusqu'à ce que l'entière abolition de ces lois par Constantin fit du christianisme, que cet empereur plaça à côté du trône, la religion dominante.

Après cet éclaircissement, que monsieur l'observateur des erreurs dogmatiques et son apologiste nous permettent une question. N'est-ce que dans les temps où il a été défendu aux chrétiens de s'assembler qu'ils ont bravé l'autorité du souverain? Sans parler d'une infinité d'autres, à votre avis, monsieur le théologien libelliste, les chrétiens de la ligue qui portaient par ordre, et à l'exemple des ministres de l'Église, les ar-

[1] Voyez ma note, page 86. B.

mes et le crucifix contre Henri III et contre Henri IV; celui qui, sortant du pied des autels, et son Dieu encore sur les lèvres, courut assassiner son maître; les monstres qui portèrent des mains sacriléges sur le plus grand et le meilleur des rois du monde, et qui pour plaire à Dieu finirent par lui arracher la vie au milieu d'un peuple dont il était le père; que firent-ils? étaient-ils des sujets soumis? Trouverez-vous de la contradiction à dire qu'ils jouissaient, sous ces princes, de la plus grande liberté, et qu'ils bravaient leur autorité?

Direz-vous de ces chrétiens furieux ce que vous dites, page 20 de votre premier volume, de celui qui osa déchirer l'édit de Dioclétien, « qu'à la vérité ces « chrétiens furent imprudents, mais, après tout, gé- « néreux et zélés pour leur religion? »

Vous ne pouviez guère faire un plus bel éloge d'une action aussi criminelle, si cet éloge pouvait séduire. « Qui est-ce qui ne préférerait pas à la pru- « dence, la générosité, et le zèle pour sa religion? » On sait assez que ces maximes furent celles de la ligue; et vous pouviez vous dispenser de nous prouver que s'il fut alors des théologiens assez malheureux pour les prêcher aux peuples dans la chaire qu'ils appellent de vérité, il en est encore qui ont bien de la peine à les oublier.

Mais comment osez-vous les reproduire parmi nous, ces maximes abominables? Espérez-vous trouver encore dans les ténèbres de l'esprit humain des dispositions qui leur soient favorables? Graces aux soins de la philosophie, contre laquelle vous décla-

mez en vain, les hommes sont éclairés sur leurs devoirs, et vous ne trouverez plus de rebelles ni de parricides. Malgré vos efforts et vos persécutions, les philosophes, ces hommes que vous calomniez parceque vous les craignez, continueront de répandre la lumière; ils ne cesseront d'apprendre aux autres ce qu'ils se doivent, ce qu'ils doivent à leur souverain; et le fanatisme, ce monstre cruel qui n'a que trop désolé la terre, restera dans vos mains un fantôme inutile.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'HOMMES.

Seconde fausseté du libelliste, et témoignage de son ignorance.

M. de Voltaire, dit-il, tome III de l'*Essai sur les mœurs*, page 193, dit que « la nature humaine, « dont le fond est partout le même, a établi les mê- « mes ressemblances entre tous les hommes. »

Et, page 6 du même volume, il dit « qu'il y a des « peuples, des hommes d'une espèce particulière, qui « ne paraissent rien tenir de leurs voisins; qu'il est « probable qu'il y a des espèces d'hommes différentes « les unes des autres, comme il y a différentes espè- « ces d'animaux. »

Théologien obscur, vous dites des mensonges. M. de Voltaire, en parlant de certaines différences qui se trouvent entre les peuples du Japon et nous, tome III de l'*Essai sur les mœurs*, page 193, dit[1] : « La nature humaine, dont le fond est partout le

[1] Voyez tome XVII, page 367. B.

« même, a établi d'autres ressemblances entre ces « peuples et nous. »

Et dans le second endroit, page 6 du même volume [1] :

« Il est probable que les pygmées méridionaux ont « péri, et que leurs voisins les ont détruits ; plusieurs « espèces d'hommes ont pu ainsi disparaître de la « face de la terre, comme plusieurs espèces d'ani-« maux. Les Lapons ne paraissent point tenir de leurs « voisins, etc. »

On voit qu'il n'y a presque pas un mot dans ces deux passages qui soit dans ceux cités par le libelliste. Mais quand M. de Voltaire aurait avancé que le fond de la nature humaine est partout le même, et qu'il y a des espèces d'hommes différentes, il n'y a qu'un ignorant qui pût trouver de la contradiction dans cette proposition, et qui ne sache pas que le fond de la nature est le même pour tous les êtres. Si l'auteur doute qu'avec ce même fond il puisse y avoir des espèces différentes, on le renvoie à son propre témoignage; il peut juger s'il existe entre M. de Voltaire et lui d'autres rapports que ce fond de la nature humaine.

DE MICHEL SERVET.

Troisième fausseté du libelliste.

M. de Voltaire assure, à ce qu'il prétend, *Essai sur les mœurs*, tome III, que « Michel Servet, qui « fut brûlé vif à Genève par ordre de Calvin, niait la

[1] Voyez tome XVII, page 145. B.

« divinité éternelle de Jésus-Christ ; » et dans la page suivante, il assure aussi que « Servet ne niait point « ce dogme. »

C'est une chose merveilleuse que l'audace avec laquelle ces messieurs imaginent des absurdités pour dire des sottises.

Il y a dans le texte, *Essai sur les mœurs*, tome III, page 119, en parlant de Michel Servet : « Il adoptait « en partie les anciens dogmes soutenus par Sabel-« lius, par Eusèbe, par Arius, qui dominèrent dans « l'Orient, et qui furent embrassés au seizième siècle « par Lelio Socini. [1] »

Et dans la page suivante, après avoir rapporté le supplice que Calvin fit souffrir à Servet : « Ce qui « augmente encore l'indignation et la pitié, c'est que « Servet, dans ses ouvrages publiés, reconnaît nette-« ment la divinité éternelle de Jésus-Christ [2]. »

Si M. de Voltaire n'avait pas eu l'attention d'ajouter que c'était « dans ses ouvrages publiés que « Servet reconnaissait la divinité de Jésus-Christ, » on pourrait pardonner à l'auteur d'avoir voulu mettre ces deux passages en contradiction ; mais après de telles infidélités, on ne peut que le livrer au mépris qu'il a mérité.

DE CROMWELL.

Quatrième fausseté du libelliste.

Je voudrais bien qu'il nous dise dans quel endroit du premier volume des *Mélanges de littérature*, etc.

[1] Voyez tome XVII, page 277. B.
[2] Ibid., page 279. B.

qu'il a l'audace de citer, il a pris que Cromwell, selon M. de Voltaire, « depuis qu'il eut usurpé l'autorité « rité royale, ne couchait pas deux nuits dans une « même chambre, parcequ'il craignait toujours d'être « assassiné; qu'il mourut, avant le temps, d'une « fièvre causée par ses inquiétudes. »

Quoi qu'il en soit, on peut se précautionner contre les assassinats, et mourir avec fermeté. Plût à Dieu, Nonotte, que le brave Henri IV se fût précautionné!

Lorsque Cromwell fut parvenu à la souveraine puissance, il eut avec elle tous les soucis et tous les embarras dont elle est inséparable : il eut de plus le trouble que donnent l'usurpation, la crainte de perdre une autorité illégitime, et les soins de la conserver. C'est ce qui a fait dire à M. de Voltaire dans ses *Mélanges* [1] :

« Il vécut pauvre et inquiet jusqu'à quarante-trois « ans; il se baigna depuis dans le sang, passa sa vie « dans le trouble, et mourut avant le temps. »

Cet usurpateur, digne en effet de régner par son génie et par ses talents, chercha, pour conserver son autorité, à la faire aimer des Anglais; il ne respecta point les lois, mais il les fit respecter; c'est ce qu'on trouve dans le passage suivant de la page 297 du *Siècle de Louis XIV*, tome I[er] :

« Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à « propos; il n'entreprit point sur les priviléges dont « les peuples étaient jaloux. »

[1] Le morceau sur Cromwell, qui fesait autrefois partie des *Mélanges*, fait, depuis l'édition de Kehl, partie du *Dictionnaire philosophique*. Voyez tome XXVIII, page 261. B.

Ce pauvre libelliste ne sait pas qu'un homme habile sait respecter les lois favorables au peuple pour renverser celles sur lesquelles le trône se fonde.

La maxime de Cromwell était de verser le sang de tout ennemi puissant, ou dans un champ de bataille, ou par la main des bourreaux; c'est pourquoi M. de Voltaire a dit qu'il se baigna dans le sang; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût réprimer son pouvoir à propos, qu'il n'eût soin que la justice fût observée, et qu'il ne ménageât le peuple: il avait besoin de s'en faire un appui, tandis qu'il immolait ceux qui pouvaient lui nuire. Ainsi il fut en même temps équitable par rapport aux peuples, et cruel envers ses ennemis; il vécut dans le trouble; mais il y conserva une grande fermeté d'ame, et mourut avec elle.

Voilà ce qu'était Cromwell, et comment il convenait à M. de Voltaire de nous le montrer: voilà ce que tout le monde reconnaît dans cet homme extraordinaire, et ce que l'imbécillité et la mauvaise foi appellent des contradictions.

On peut juger du reste du libelle par les articles qu'on vient de réfuter; il ne méritait pas qu'on en prît la peine; mais il était bon de prouver que les erreurs attribuées, dans ce libelle, à M. de Voltaire, ne sont que les fourberies d'un calomniateur, et que les applaudissements que lui prodigue son illustre apologiste ne sont que l'éloge du crime, du mensonge, et de l'ignorance, fait par un complice.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES.

AVERTISSEMENT[1].

Je suis obligé d'avertir tous ceux qui ont souscrit pour les Œuvres du grand Corneille, que j'ai rempli toute la tâche que je m'étais imposée; que toutes ses tragédies, ainsi que l'*Ariane*, et le *Comte d'Essex*, de Thomas, son frère, sont imprimées avec un commentaire; que ceux qui voudront ou souscrire, ou demander des éclaircissements, peuvent s'adresser au sieur Cramer, libraire à Genève.

Je saisis cette occasion pour faire savoir qu'on débite continuellement à Paris, sous mon nom, plusieurs ouvrages, dont non seulement je ne suis point l'auteur, mais que même je n'ai jamais vus.

J'avertis aussi qu'une comédie, intitulée *le Droit du Seigneur*, qu'on débite depuis quelques jours, n'est point telle que je l'ai faite; qu'elle est entièrement défigurée; que je n'ai fait présent de mes ouvrages qu'au sieur Cramer; et qu'on ne doit regarder comme mes ouvrages aucun de ceux qui ne sont pas de son imprimerie.

VOLTAIRE.

A Genève, 23 août 1763.

[1] Imprimé dans le *Mercure* de septembre 1763, page 207. B.

FIN DE L'AVERTISSEMENT.

CATÉCHISME
DE L'HONNÊTE HOMME[1],

OU

DIALOGUE
ENTRE UN CALOYER[2] ET UN HOMME DE BIEN;

TRADUIT DU GREC VULGAIRE,

PAR D. J. J. R. C. D. C. D. G.

LE CALOYER.

Puis-je vous demander, monsieur, de quelle religion vous êtes dans Alep, au milieu de cette foule de

[1] Tel est le titre que porte cet opuscule dans une édition petit in-12 de 68 pages, avec la date de 1764. Mais on voit, par la lettre de Voltaire à Dalembert, du 28 septembre 1763, que le *Catéchisme* se vendait à Paris dès 1763. Cette même lettre donne la clef des initiales qui signifient *Dom Jean Jacques Rousseau, Ci Devant Citoyen De Genève.* D'autres initiales, D. L. F. R. C. D. C. D. G., se trouvent à l'édition qui fait partie du *Recueil nécessaire,* 1765, in-8°, mais qui n'est probablement que de 1767, et dont Voltaire fut l'éditeur. C'est avec ces dernières initiales que le *Catéchisme* fut réimprimé, en 1768, dans la septième partie des *Nouveaux Mélanges.* L'abbé François, dont j'ai parlé dans ma Préface du tome XV, a publié un *Examen du catéchisme de l'honnête homme, ou Dialogue entre un caloyer et un homme de bien,* 1764, in-12. Une autre critique est intitulée : *Lettre de M. C. de R*** à l'auteur du Catéchisme de l'honnête homme,* in-12 de 12 pages, et a été, avec d'autres opuscules, ayant chacun sa pagination, réunie sous un frontispice intitulé : *Recueil d'opuscules concernant les ouvrages et les sentiments de nos philosophes modernes sur la religion, l'éducation, et les mœurs ;* à La Haye, 1765. B.

[2] C'est le nom des moines grecs de l'ordre de saint Basile. B.

sectes qui sont ici reçues, et qui servent toutes à faire fleurir cette grande ville? Êtes-vous mahométan du rite d'Omar ou de celui d'Ali? suivez-vous les dogmes des anciens parsis, ou de ces sabéens si antérieurs aux parsis, ou des brames qui se vantent d'une antiquité encore plus reculée? Seriez-vous juif? êtes-vous chrétien du rite grec, ou de celui des Arméniens, ou des Cophtes, ou des Latins?

L'HONNÊTE HOMME.

J'adore Dieu, je tâche d'être juste, et je cherche à m'instruire.

LE CALOYER.

Mais ne donnez-vous pas la préférence aux livres juifs sur le *Zend-Avesta*, sur le *Veidam*, sur l'*Alcoran?*

L'HONNÊTE HOMME.

Je crains de n'avoir pas assez de lumières pour bien juger des livres, et je sens que j'en ai assez pour voir, dans le grand livre de la nature, qu'il faut adorer et aimer son maître.

LE CALOYER.

Y a-t-il quelque chose qui vous embarrasse dans les livres juifs?

L'HONNÊTE HOMME.

Oui, j'avoue que j'ai de la peine à concevoir ce qu'ils rapportent. J'y vois quelques incompatibilités dont ma faible raison s'étonne.

1° Il me semble difficile que Moïse ait écrit dans un désert le *Pentateuque* qu'on lui attribue. Si son peuple venait d'Égypte où il avait demeuré, dit l'auteur, quatre cents ans (quoiqu'il se trompe de deux

cents), ce livre eût été probablement écrit en égyptien; et on nous dit qu'il l'était en hébreu.

Il devait être gravé sur la pierre ou sur le bois; on n'avait, du temps de Moïse, d'autre manière d'écrire. C'était un art fort difficile, qui demandait de longs préparatifs; il fallait polir le bois ou la pierre. Il n'y a pas d'apparence que cet art pût être exercé dans un désert où, selon ce livre même[1], la horde juive n'avait pas de quoi se faire des habits et des souliers, et où Dieu fut obligé de faire un miracle continuel pendant quarante années pour leur conserver leurs vêtements et leurs chaussures sans dépérissement. Il est si vrai qu'on n'écrivait que sur la pierre, que l'auteur du livre de *Josué*[2] dit que le *Deutéronome* fut écrit sur un autel de pierres brutes enduites de mortier. Apparemment que Josué n'avait pas intention que ce livre fût durable[3].

2° Les hommes les plus versés dans l'antiquité pensent que ces livres ont été écrits plus de sept cents ans après Moïse. Ils se fondent sur ce qu'il y est parlé des rois, et qu'il n'y eut de rois que longtemps après Moïse; sur la position des villes, qui est fausse si le livre fut écrit dans le désert, et vraie s'il fut écrit à Jérusalem; sur les noms de villes ou de bourgades dont il est parlé, et qui ne furent fondées ou appelées du nom qu'on leur donne qu'après plusieurs siècles, etc.

[1] Deutéronome, XXIX, 5. B.

[2] VIII, 32. B.

[3] Les deux dernières phrases de cet alinéa ne sont pas dans l'édition de 1764; elles sont dans le *Recueil nécessaire*. B.

3° Ce qui peut un peu effaroucher dans les écrits attribués à Moïse, c'est que l'immortalité de l'ame, les récompenses et les peines après la mort, sont entièrement inconnues dans l'énoncé de ses lois. Il est étrange qu'il ordonne la manière dont on doit faire ses déjections, et ne parle en nul endroit de l'immortalité de l'ame. Serait-il possible que Moïse [1], inspiré de Dieu, eût préféré nos derrières à nos esprits [a], qu'il eût prescrit la façon d'aller à la garde-robe dans le camp israélite, et qu'il n'eût pas dit un seul mot de la vie éternelle? Zoroastre, antérieur au législateur juif, dit[b] : *Honorez, aimez vos parents, si vous voulez avoir la vie éternelle*; et le *Décalogue* dit[2] : *Honore père et mère, si tu veux vivre long-temps sur la terre* : il me semble que Zoroastre parle en homme divin, et Moïse en homme terrestre.

4° Les événements racontés dans le *Pentateuque* étonnent ceux qui ont le malheur de ne juger que par leur raison, et dans qui cette raison aveugle n'est pas éclairée par une grace particulière. Le premier chapitre de la *Genèse* est si au-dessus de nos conceptions, qu'il fut défendu chez les Juifs de le lire avant vingt-cinq ans.

On voit avec un peu de surprise que Dieu vienne se promener tous les jours à midi dans le jardin d'Éden; que les sources de quatre fleuves, éloignées prodigieusement les unes des autres, forment une fon-

[1] Cette phrase a été ajoutée dans le *Recueil nécessaire*. B.

[a] *Deutéronome*, chap. XXIII, versets 12, 13 et 14.

[b] Voyez le Sadder.

[2] *Exode*, XX, 12. B.

taine dans ce même jardin; que le serpent parle à Ève, attendu qu'il est le plus subtil des animaux, et qu'une ânesse [1], qui ne passe pas pour si subtile, parle aussi plusieurs siècles après; [2] que Dieu ait séparé la lumière des ténèbres, comme si les ténèbres étaient quelque chose de réel; qu'il ait fait la lumière, qui émane du soleil, avant le soleil lui-même; qu'après avoir fait l'homme et la femme, il ait ensuite tiré la femme d'une côte de l'homme, qu'il ait mis de la chair à la place de cette côte; qu'il ait condamné Adam à la mort, et toute sa postérité à l'enfer pour une pomme; qu'il ait mis un signe de sauvegarde à Caïn qui avait assassiné son frère, et que ce Caïn ait craint d'être tué par les hommes qui peuplaient alors la terre, tandis que, selon le texte, le genre humain était borné à la famille d'Adam; que de prétendues cataractes dans le ciel aient inondé la terre; que tous les animaux soient venus s'enfermer un an dans un coffre [3].

Après ce nombre prodigieux de fables qui semblent toutes plus absurdes que les Métamorphoses d'Ovide, on n'est pas moins surpris [4] que Dieu délivre de la servitude en Égypte six cent mille combattants de son peuple, sans compter les vieillards, les enfants et les femmes; que ces six cent mille combattants, après les plus éclatants miracles, égalés pourtant par les

[1] *Nombres*, XXII, 28. B.
[2] La fin de cet alinéa a été ajoutée dans le *Recueil nécessaire*. B.
[3] *Genèse*, VII, 8 et 9. B.
[4] Les mots de cet alinéa qui précèdent ont été ajoutés dans le *Recueil nécessaire*. B.

magiciens d'Égypte, s'enfuient au lieu de combattre leurs ennemis; qu'en fuyant ils ne prennent pas le chemin du pays où Dieu les conduit; qu'ils se trouvent entre Memphis et la mer Rouge; que Dieu leur ouvre cette mer, et la leur fasse passer à pied sec pour les faire périr dans des déserts affreux, au lieu de les mener dans la terre qu'il leur a promise; que ce peuple, sous la main et sous les yeux de Dieu même, demande au frère de Moïse un veau d'or pour l'adorer; que ce veau d'or soit jeté en fonte en un seul jour; que Moïse réduise cet or en poudre impalpable, et la fasse avaler au peuple; que vingt-trois mille hommes de ce peuple se laissent égorger par des lévites, en punition d'avoir érigé ce veau d'or, et qu'Aaron, qui l'a jeté en fonte, soit déclaré grand prêtre[1] pour récompense; qu'on ait brûlé deux cent cinquante hommes d'une part, et quatorze mille sept cents hommes de l'autre, qui avaient disputé l'encensoir à Aaron; et que, dans une autre occasion, Moïse ait encore fait tuer vingt-quatre mille hommes de son peuple[2].

5° Si l'on s'en tient aux plus simples connaissances de la physique, et qu'on ne s'élève pas jusqu'au pouvoir divin, il sera difficile de penser qu'il y ait eu une eau qui ait fait crever les femmes adultères, et qui ait respecté les femmes fidèles.

On voit encore avec plus d'étonnement un vrai

[1] Exode, XXXII, 35; et Lévitique, VIII, 9. B.

[2] Voyez, tome XLVI, le chap. XXI de *Dieu et les hommes*; et, t. XLIX, la *Bible enfin expliquée* (antépénultième note des *Nombres*). B.

prophète parmi les idolâtres, dans la personne de Balaam.

6° On est encore plus surpris que, dans un village du petit pays de Madian, le peuple juif trouve 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes, 32000 pucelles; et on frissonne d'horreur quand on lit que les Juifs, par ordre du Seigneur, massacrèrent tous les mâles et toutes les veuves, les épouses et les mères, et ne gardèrent que les petites filles.

7° Le soleil qui s'arrête [1] en plein midi pour donner plus de temps aux Juifs de tuer les Amorrhéens déjà écrasés par une pluie de pierres tombées du ciel; le Jourdain qui ouvre son lit comme la mer Rouge pour laisser passer ces Juifs [2] qui pouvaient passer si aisément à gué; les murailles de Jéricho qui tombent au son des trompettes; tant de prodiges de toute espèce exigent, pour être crus, le sacrifice de la raison et la foi la plus vive. Enfin à quoi aboutissent tant de miracles opérés par Dieu même pendant des siècles en faveur de son peuple? à le rendre presque toujours l'esclave des autres nations.

8° Toute l'histoire de Samson [3] et de ses amours, et de ses cheveux, et de son lion, et de ses trois cents renards [4], semble plus faite pour amuser l'imagination que pour édifier l'esprit. Celles de Josué et de Jephté semblent barbares.

[1] Josué, x, 12. B.

[2] Les sept mots qui suivent ont été ajoutés dans le *Recueil nécessaire*. B.

[3] Juges, chap. XIII à XVI. B.

[4] Les dix-huit mots qui précèdent ont été ajoutés dans le *Recueil nécessaire*. B.

9° L'histoire des Rois [1] est un tissu de cruautés et d'assassinats qui fait saigner le cœur. Presque tous les faits sont incroyables. Le premier roi juif Saül ne trouve chez son peuple que deux épées, et son successeur David laisse plus de vingt milliards d'argent comptant. Vous dites que ces livres sont écrits par Dieu même; vous savez que Dieu ne peut mentir: donc si un seul fait est faux, tout le livre est une imposture.

10° Les prophètes ne sont pas moins révoltants pour un homme qui n'a pas le don de pénétrer le sens caché et allégorique des prophéties. Il voit avec peine Jérémie se charger d'un bât et d'un collier, et se faire lier avec des cordes [2]; Osée à qui Dieu commande, en termes formels [3], de faire des fils de putain à une putain publique, d'en faire ensuite à une femme adultère; Isaïe qui marche tout nu [4] dans la place publique; Ézéchiel [5] qui se couche trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et quarante sur le côté droit, qui mange un livre de parchemin, qui couvre son pain d'excréments d'hommes, et ensuite de bouse de vache; Oolla et Ooliba qui établissent un bordel [6], et à qui Dieu dit qu'elles n'aiment que les membres d'un âne et le sperme d'un cheval. Certainement si le lecteur n'est pas instruit des usages du pays et de la manière de prophétiser, il peut craindre d'être

[1] Voyez, tome XLIX, la *Bible enfin expliquée*. B. — [2] Jérémie, XXVII, 2. B. — [3] Osée, I, 2; et III, 1. B. — [4] Isaïe, XX, 2. B. — [5] Ézéchiel, IV, 4. B.

[6] C'est dans le chapitre XXIII qu'Ézéchiel parle d'Oolla et d'Ooliba; c'est au chapitre XVI, verset 20, qu'il avait parlé de *lupanar*. La fin de la phrase, depuis le mot *Oolla*, a été ajoutée dans le *Recueil nécessaire*. B.

scandalisé; et quand il voit Élisée faire dévorer quarante [1] enfants par des ours, pour l'avoir appelé tête chauve, un châtiment si peu proportionné à l'offense peut lui inspirer plus d'horreur que de respect.

Pardonnez-moi donc si les livres juifs m'ont causé quelque embarras. Je ne veux pas avilir l'objet de votre vénération; j'avoue même que je peux me tromper sur les choses de bienséance et de justice, qui ne sont peut-être pas les mêmes dans tous les temps; je me dis que nos mœurs sont différentes de celles de ces siècles reculés; mais peut-être aussi la préférence que vous avez donnée au *Nouveau Testament* sur l'*Ancien* peut servir à justifier mes scrupules. Il faut bien que la loi des Juifs ne vous ait pas paru bonne, puisque vous l'avez abandonnée; car si elle était réellement bonne, pourquoi ne l'auriez-vous pas toujours suivie? et, si elle était mauvaise, comment était-elle divine?

LE CALOYER.

L'*Ancien Testament* a ses difficultés. Mais vous m'avouez donc que le *Nouveau Testament* ne fait pas naître en vous les mêmes doutes et les mêmes scrupules que l'*Ancien*?

L'HONNÊTE HOMME.

Je les ai lus tous deux avec attention; mais souffrez que je vous expose les inquiétudes où me jette mon ignorance. Vous les plaindrez, et vous les calmerez.

Je me trouve ici avec des chrétiens arméniens qui disent qu'il n'est pas permis de manger du lièvre;

[1] Le quatrième livre des *Rois*, II, 24, dit *quarante-deux*. B.

avec des Grecs qui assurent que le Saint-Esprit ne procède point du Fils; avec des nestoriens qui nient que Marie soit mère de Dieu; avec quelques Latins qui se vantent qu'au bout de l'Occident les chrétiens d'Europe pensent tout autrement que ceux d'Asie et d'Afrique. Je sais que dix ou douze sectes en Europe s'anathématisent les unes les autres; les musulmans qui m'entourent regardent d'un œil de mépris tous ces chrétiens que cependant ils tolèrent. Les Juifs ont également en exécration les chrétiens et les musulmans; les guèbres les méprisent tous; et le peu qui reste de sabéens ne voudraient manger avec aucun de ceux que je vous ai nommés : le brame ne peut souffrir ni sabéens, ni guèbres, ni chrétiens, ni mahométans, ni juifs.

J'ai cent fois souhaité que Jésus-Christ, en venant s'incarner en Judée, eût réuni toutes ces sectes sous ses lois. Je me suis demandé pourquoi, étant Dieu, il n'a pas usé des droits de la divinité? pourquoi, en venant nous délivrer du péché, il nous a laissés dans le péché? pourquoi, en venant éclairer tous les hommes, il a laissé presque tous les hommes dans l'erreur?

Je sais que je ne suis rien; je sais que du fond de mon néant je ne dois pas interroger l'Être des êtres; mais il m'est permis, comme à Job, d'élever mes respectueuses plaintes du sein de ma misère.

Que voulez-vous que je pense quand je vois deux généalogies[1] de Jésus directement contraires l'une à l'autre; et que ces généalogies, qui sont si différentes

[1] Matthieu, chap. I; et Luc, chap. III. Voyez aussi tome XXIX, page 537. B.

dans les noms et dans le nombre de ses ancêtres, ne sont pourtant pas la sienne, mais celle de son père Joseph, qui n'est pas son père?

Je donne la torture à mon esprit pour comprendre comment un Dieu est mort. Je lis les livres sacrés et les profanes de ces temps-là; un seul de ces livres sacrés[1] me dit qu'une étoile nouvelle parut en Orient, et conduisit des mages aux pieds de Dieu qui venait de naître. Aucun profane ne parle de cet événement à jamais mémorable, qui semble devoir avoir été aperçu par la terre entière, et marqué dans les fastes de tous les états. Un évangéliste[2] me dit qu'un roi nommé Hérode, à qui les Romains, maîtres du monde connu, avaient donné la Judée, entendit dire que l'enfant qui venait de naître dans une étable devait être roi des Juifs; mais comment, et à qui, et sur quel fondement entendit-il dire cette étrange nouvelle? Est-il possible que ce roi, qui n'avait pas perdu le sens, ait imaginé de faire égorger tous les petits enfants du pays, pour envelopper dans le massacre un enfant obscur? Y a-t-il un exemple sur la terre d'une fureur si abominable et si insensée?

Je vois que les Évangiles qui nous restent se contredisent presque à chaque page. J'ouvre l'histoire de Josèphe, auteur presque contemporain; Josèphe, parent de Mariamne, sacrifiée par Hérode; Josèphe, ennemi naturel de ce prince; il ne dit pas un mot de cette aventure; il est Juif, et il ne parle pas même de ce Jésus né chez les Juifs.

[1] Matthieu, II, 2. B.
[2] Ibid., 3. B.

Que d'incertitudes m'accablent dans la recherche importante de ce que je dois adorer et de ce que je dois croire! Je lis les Écritures, et je n'y vois nulle part que Jésus, reconnu depuis pour Dieu, se soit jamais appelé Dieu; je vois même tout le contraire; il dit[1] que son père est plus grand que lui, que le père seul sait ce que le fils ignore[2]. Et comment encore ces mots de père et de fils se doivent-ils entendre chez un peuple où, par les fils de Bélial, on voulait dire les méchants, et par les fils de Dieu, on désignait les hommes justes? J'adopte quelques maximes de la morale de Jésus; mais quel législateur enseigna jamais une mauvaise morale? dans quelle religion l'adultère, le larcin, le meurtre, l'imposture, ne sont-ils pas défendus, le respect pour les parents, l'obéissance aux lois, la pratique de toutes les vertus expressément ordonnés?

Plus je lis, plus mes peines redoublent. Je cherche des prodiges dignes d'un Dieu, attestés par l'univers. J'ose dire, avec cette naïveté douloureuse qui craint de blasphémer, que les diables envoyés dans le corps d'un troupeau de cochons[3], de l'eau changée en vin en faveur de gens qui étaient ivres[4], un figuier séché pour n'avoir pas porté des figues avant le temps[5], etc., ne remplissent pas l'idée que je m'étais faite du maître de la nature, annonçant et prouvant la vérité par des miracles éclatants et utiles. Puis-je adorer ce maître de la nature dans un Juif qu'on dit transporté par le diable

[1] Jean, XIV, 28. B.

[2] Matthieu, XXIV, 36; Marc, XIII, 32. B.

[3] Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13. B. — [4] Jean, II, 9. B. — [5] Matthieu, XI, 19; Marc, XI, 13. B.

sur le haut d'une montagne dont on découvre tous les royaumes de la terre?

Je lis les paroles qu'on rapporte de lui; j'y vois une prochaine arrivée du royaume des cieux figuré par un grain de moutarde[1], par un filet à prendre des poissons[2], par de l'argent mis à usure[3], par un souper auquel on fait entrer par force des borgnes et des boiteux[4]: Jésus dit qu'on ne met point de vin nouveau dans de vieux tonneaux[5], que l'on aime mieux le vin vieux que le nouveau[6]. Est-ce ainsi que Dieu parle?

Enfin comment puis-je reconnaître Dieu dans un Juif de la populace, condamné au dernier supplice pour avoir mal parlé des magistrats à cette populace, et suant d'une sueur de sang[7] dans l'angoisse et dans la frayeur que lui inspirait la mort? Est-ce là Platon? est-ce là Socrate, ou Antonin, ou Épictète, ou Zaleucus, ou Solon, ou Confucius? Qui de tous ces sages n'a écrit, n'a parlé d'une manière plus conforme aux idées que nous avons de la sagesse? et comment pouvons-nous juger autrement que par nos idées?

Quand je vous ai dit que j'adoptais quelques maximes de Jésus, vous avez dû sentir que je ne puis les adopter toutes. J'ai été affligé en lisant[8]: « Je suis venu apporter le glaive, et non la paix; je suis venu diviser le fils et le père, la fille, la mère, et les parents. » Je vous avoue que ces paroles m'ont saisi de douleur et d'effroi; et si je regardais ces paroles comme une pro-

[1] Matthieu, XIII, 31. B. — [2] Id., 47. B. — [3] Id., XXV, 27; Luc, XIX, 23. B. — [4] Luc, XIV, 21. B. — [5] Matthieu, IX, 17; Marc, II, 22; Luc, V, 37. B. — [6] Luc, V, 39. B. — [7] Luc, XXII, 43, 44. B. — [8] Matthieu, X, 34, 35. B.

phétie, je croirais en voir l'accomplissement dans les querelles qui ont divisé les chrétiens dès les premiers temps, dans les guerres civiles qui leur ont mis les armes à la main pendant tant de siècles, dans les assassinats de tant de princes, dans les horribles malheurs de tant de familles.

J'avoue encore que des mouvements d'indignation et de pitié se sont élevés dans mon cœur, quand j'ai vu Pierre faire apporter à ses pieds l'argent de ses sectateurs. Ananie et Saphire[1] ont gardé quelque chose pour eux du prix de leur champ; ils ne l'ont pas dit; et Pierre les punit en fesant mourir subitement le mari et la femme. Hélas! ce n'était pas là le miracle que j'attendais de ceux qui disent qu'ils ne veulent pas la mort du pécheur, mais sa conversion. J'ai osé penser que si Dieu fesait des miracles, ce serait pour guérir les hommes, et non pour les tuer; ce serait pour les corriger, et non pour les perdre; qu'il est un Dieu de miséricorde, et non un tyran homicide. Ce qui m'a le plus révolté dans cette histoire, c'est que Pierre, ayant fait mourir Ananie, et voyant venir Saphire sa femme, ne l'avertit pas, ne lui dit pas, « Gardez-vous de réserver pour vous quelques oboles; « si vous en avez, avouez tout, donnez tout, craignez « le sort de votre mari; » au contraire, il la fait tomber dans le piége; il semble qu'il se réjouisse de frapper une seconde victime. Je vous avoue que cette aventure m'a toujours fait dresser les cheveux, et que je ne me suis consolé que quand j'en ai vu l'impossibilité et le ridicule.

[1] Act. v, 1-10. B.

Puisque vous me permettez de vous expliquer mes pensées, je continue, et je dis que je n'ai trouvé aucune trace du christianisme dans l'histoire de Jésus. Les quatre *Évangiles* qui nous restent sont en opposition sur plusieurs faits; mais ils attestent uniformément que Jésus fut soumis à la loi de Moïse depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui de sa mort. Tous ses disciples fréquentèrent la synagogue; ils prêchaient une réforme; mais ils n'annonçaient pas une religion différente: les chrétiens ne furent absolument séparés des Juifs que long-temps après. Dans quel temps précis Dieu voulut-il donc qu'on cessât d'être Juif et qu'on fût chrétien? Qui ne voit que le temps a tout fait, que tous les dogmes sont venus les uns après les autres?

Si Jésus avait voulu établir une Église chrétienne, n'en eût-il pas enseigné les lois? n'aurait-il pas lui-même établi tous les rites? n'aurait-il pas annoncé les sept sacrements dont il ne parle pas? n'aurait-il pas dit: Je suis Dieu, engendré et non fait; le Saint-Esprit procède de mon père sans être engendré; j'ai deux volontés et une personne; ma mère est mère de Dieu? au contraire, il dit à sa mère [1]: « Femme, qu'y « a-t-il entre vous et moi? » Il n'établit ni dogme, ni rite, ni hiérarchie; ce n'est donc pas lui qui a fait sa religion.

Quand les premiers dogmes commencent à s'établir, je vois les chrétiens soutenir ces dogmes par des livres supposés; ils imputent aux sibylles des vers

[1] Jean, II, 4. B.

acrostiches sur le christianisme[1]; ils forgent des histoires, des prodiges, dont l'absurdité est palpable. Telle est, par exemple, l'histoire de la nouvelle ville de Jérusalem bâtie dans l'air, dont les murailles avaient cinq cents lieues de tour et de hauteur, qui se promenait sur l'horizon pendant toute la nuit, et qui disparaissait au point du jour; telle est la querelle de Pierre et de Simon le magicien devant Néron[2]; tels sont cent contes non moins absurdes.

Que de miracles puérils on a forgés! que de faux martyres, que de légendes ridicules! *Portenta judaica rides.*

Comment celui qui a écrit la légende de Luc, sous le nom de *bonne nouvelle*[3], a-t-il eu le front de dire, au chap. 21[4], que la génération dans laquelle il vivait ne passerait pas sans que les vertus des cieux fussent ébranlées; sans qu'il y eût des signes dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles; sans qu'enfin Jésus vînt dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté? Certainement il n'y eut ni signe dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles, ni de vertu des cieux ébranlée, ni de Jésus venant majestueusement dans les nuées.

Comment le fanatique qui rédigea les Épîtres de Paul est-il assez téméraire pour lui faire dire[5]: « J'ai

[1] Voyez tome XV, page 141. B.

[2] Voyez, tome XLV, dans la *Collection d'anciens Évangiles*, la *Relation de Marcel*. B.

[3] Voltaire dit ailleurs (tome XXVIII, page 125) qu'*Évangile* signifie *Bonne nouvelle*. B.

[4] Versets 25, 26, 27, 32. B.

[5] Ire aux Thess., IV, 14-16. B.

« appris de Jésus que nous qui vivons nous sommes « réservés pour son avénement : sitôt que le signal « aura été donné par la trompette, ceux qui sont morts « en Jésus ressusciteront les premiers ; puis nous « autres qui sommes vivants nous serons emportés « avec eux dans l'air pour aller au-devant de Jésus ? »

Cette belle prédiction s'est-elle accomplie ? Paul et les Juifs chrétiens allèrent-ils dans l'air au-devant de Jésus au son de la trompette ? Et où, s'il vous plaît, Paul avait-il appris de Jésus ces merveilleuses choses, lui qui ne l'avait jamais vu, lui qui avait servi de satellite et de bourreau contre ses disciples, lui qui avait aidé à lapider Étienne ? Avait-il parlé à Jésus quand il fut ravi au troisième ciel [1] ? Et qu'est-ce que ce troisième ciel ? est-ce Mercure ou Mars ? En vérité, si on lisait avec attention, on serait saisi d'horreur et de pitié à chaque page.

LE CALOYER.

Mais si ce livre fait un tel effet sur les lecteurs, comment a-t-on pu croire à ce livre ? comment a-t-il converti tant de milliers d'hommes ?

L'HONNÊTE HOMME.

C'est qu'on ne lisait pas. Est-ce par la lecture qu'on persuade à dix millions de paysans que trois font un, que Dieu est dans un morceau de pâte, que cette pâte disparaît, et que c'est Dieu lui-même qui est fait sur-le-champ par un homme ? C'est par la conversation, par la prédication, par les cabales ; c'est en séduisant des femmes et des enfants ; c'est par des impostures, par des récits miraculeux, qu'on vient aisément à

[1] IIe aux Corinth., XII, 2. B.

bout d'établir un petit troupeau. Les livres des premiers chrétiens étaient très rares; il était défendu de les communiquer aux catéchumènes; on était initié secrètement aux mystères des chrétiens comme à ceux de Cérès. Le petit peuple courait avidement après des gens qui lui persuadaient que non seulement tous les hommes étaient égaux, mais qu'un chrétien était bien supérieur à un empereur romain.

Toute la terre alors était divisée en petites associations, égyptiennes, grecques, syriennes, romaines, juives, etc. La secte des chrétiens eut tous les avantages possibles dans la populace. Il suffisait de trois ou quatre têtes échauffées comme celle de Paul, pour attirer la canaille. Bientôt après vinrent des hommes adroits qui se mirent à sa tête. Presque toutes les sectes se sont ainsi établies, excepté celle de Mahomet, la plus brillante de toutes, qui seule, entre tant d'établissements humains, sembla être en naissant sous la protection de Dieu, puisqu'elle ne dut son existence qu'à des victoires.

Encore la religion musulmane est-elle après douze cents ans ce qu'elle fut sous son fondateur; on n'y a rien changé. Les lois écrites par Mahomet lui-même subsistent dans toute leur intégrité. Son *Alcoran* est autant respecté en Perse qu'en Turquie, autant dans l'Afrique que dans les Indes; on l'observe partout à la lettre; on n'est divisé que sur le droit de succession entre Ali et Omar. Le christianisme, au contraire, est différent en tout de la religion de Jésus. Ce Jésus, fils d'un charpentier de village, n'écrivit jamais rien; et probablement il ne savait ni lire ni écrire.

Il naquit, vécut, mourut Juif, dans l'observance de tous les rites juifs; circoncis, sacrifiant suivant la loi mosaïque, mangeant l'agneau pascal avec des laitues, s'abstenant de manger du porc, de l'ixion, et du griffon, comme aussi du lièvre, parcequ'il rumine et qu'il n'a pas le pied fendu, selon la loi mosaïque [1]. Vous autres, au contraire, vous osez croire que le lièvre a le pied fendu et qu'il ne rumine pas, vous en mangez hardiment; vous faites rôtir un ixion et un griffon quand vous en trouvez; vous n'êtes point circoncis; vous ne sacrifiez point; aucune de vos fêtes ne fut instituée par votre Jésus. Que pouvez-vous avoir de commun avec lui?

LE CALOYER.

J'avoue que je serais un imposteur bien effronté si j'osais vous soutenir que le christianisme d'aujourd'hui ressemble à celui des premiers siècles, et celui de ces premiers siècles à la religion de Jésus. Mais vous m'avouerez aussi que Dieu a pu ordonner toutes ces variations.

L'HONNÊTE HOMME.

Dieu varier! Dieu changer! cette idée me paraît un blasphème. Quoi! le soleil de Dieu est toujours le même, et sa religion serait une suite de vicissitudes! Quoi! vous le feriez ressembler à ces gouvernements misérables qui donnent tous les jours des édits nouveaux et contradictoires! Il aurait donné un édit à Adam, un autre à Seth, un troisième à Noé, un quatrième à Abraham, un cinquième à

[1] Deutér., XIV, 7. Voyez ma note, tome XXXIX, page 615. B.

Moïse, un sixième à Jésus, et de nouveaux édits encore à chaque concile; et tout aurait changé, depuis la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, jusqu'à la bulle *Unigenitus* du jésuite Le Tellier[1]! Croyez-moi, tremblez d'outrager Dieu en l'accusant de tant d'inconstance, de faiblesse, de contradiction, de ridicule, et même de méchanceté.

LE CALOYER.

Si toutes ces variations sont l'ouvrage des hommes, convenez que la morale au moins est de Dieu, puisqu'elle est toujours la même.

L'HONNÊTE HOMME.

Tenons-nous-en donc à cette morale; mais que les chrétiens l'ont corrompue! qu'ils ont cruellement violé la loi naturelle enseignée par tous les législateurs, et gravée au cœur de tous les hommes!

Si Jésus a parlé de cette loi aussi ancienne que le monde, de cette loi établie chez le Huron comme chez le Chinois, *Aime ton prochain comme toi-même*[2]; la loi des chrétiens a été, *Déteste ton prochain comme toi-même*[3]. Athanasiens, persécutez les eusébiens, et soyez persécutés; cyrilliens, écrasez les enfants des nestoriens contre les murs; guelfes et gibelins, faites une guerre civile de cinq cents années, pour savoir si Jésus a ordonné au prétendu successeur de Simon

[1] Voyez tome XX, 425; XXVI, page 273; XXVIII, 390; XXXIV, 172; XL, 24, 342, 461. B.

[2] Matth., XIX, 19; XXII, 39; Marc, XII, 31; Luc, X, 27. B.

[3] Parodie des versets cités dans la note précédente, et sens des versets 21, 22, 35, 37 du chapitre X de saint Matthieu. B.

Barjone de détrôner les empereurs et les rois, et si Constantin a cédé l'empire au pape Silvestre. Papistes, suspendez à des potences hautes de trente pieds [1], déchirez, brûlez des malheureux qui ne croient pas qu'un morceau de pâte soit changé en Dieu à la voix d'un capucin ou d'un récollet, pour être mangé sur l'autel par des souris, si on laisse le ciboire ouvert. Poltrot, Balthazar Gérard, Jacques Clément, Châtel, Guignard, Ravaillac, aiguisez vos sacrés poignards, chargez vos saints pistolets. Europe, nage dans le sang, tandis que le vicaire de Dieu, Alexandre VI, souillé de meurtres et d'empoisonnements, dort dans les bras de sa fille Lucrèce; que Léon X nage dans les plaisirs, que Paul III enrichit son bâtard des dépouilles des nations, que Jules III fait son porte-singe cardinal (dignité plus convenable encore au singe [2] qu'au porteur); tandis que Pie IV fait étrangler le cardinal Caraffe, que Pie V fait gémir les Romains sous les rapines de son bâtard Buon-Compagno; que Clément VIII donne le fouet au grand Henri IV sur les fesses des cardinaux d'Ossat et Duperron. Mêlez partout le ridicule de vos farces italiennes à l'horreur de vos brigandages: et puis envoyez frère Trigaut et frère Bouvet prêcher *la bonne nouvelle* à la Chine.

LE CALOYER.

Je ne puis condamner votre zèle. La vérité, contre laquelle on se débat en vain, me force de convenir d'une partie de ce que vous dites; mais enfin convenez

[1] Voyez, tome XLIV, le paragr. 23 des *Conseils raisonnables à M. Bergier*. B.

[2] Les Italiens de Rome le nommaient : *Il cardinale simia*. B.

aussi que, parmi tant de crimes, il y a eu de grandes vertus. Faut-il que les abus vous aigrissent, et que les bonnes lois ne vous touchent pas? ajoutez à ces bonnes lois des miracles qui sont la preuve de la divinité de Jésus-Christ.

L'HONNÊTE HOMME.

Des miracles? juste ciel! et quelle religion n'a pas ses miracles? tout est prodige dans l'antiquité. Quoi! vous ne croyez pas aux miracles rapportés par les Hérodote et les Tite Live, par cent auteurs respectés des nations; et vous croyez à des aventures de la Palestine racontées, dit-on, par Jean et par Marc, dans des livres ignorés pendant trois cents ans chez les Grecs et chez les Romains, dans des livres faits sans doute long-temps après la destruction de Jérusalem, comme il est prouvé par ces livres mêmes, qui fourmillent de contradictions à chaque page! Par exemple, il est dit dans l'*Évangile de saint Matthieu* que le sang de Zacharie, fils de Barac, massacré entre le temple et l'autel, retombera sur les Juifs[1]: or on voit dans l'histoire de Flavius Josèphe que ce Zacharie fut tué en effet entre le temple et l'autel pendant le siége de Jérusalem par Titus: donc cet *Évangile* ne fut écrit qu'après Titus. Et pourquoi Dieu aurait-il fait ces miracles? pour être condamné à la potence chez les Juifs! Quoi! il aurait ressuscité des morts, et il n'en eût recueilli d'autre fruit que de mourir lui-même, et de mourir du dernier supplice! S'il eût opéré ces prodiges, c'eût été pour faire con-

[1] Matthieu, chap. XXIII, 35; et Flav. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. IV, chap. XIX. CL.

naître sa divinité. Songez-vous bien ce que c'est que d'accuser Dieu de s'être fait homme inutilement, et d'avoir ressuscité des morts pour être pendu? Quoi! des milliers de miracles en faveur des Juifs pour les rendre esclaves, et des miracles de Jésus pour faire mourir Jésus en croix! Il y a de l'imbécillité à le croire, et une fureur bien criminelle à l'enseigner quand on ne le croit pas.

LE CALOYER.

Je ne nie pas que vos objections ne soient fondées, et je sens que vous raisonnez de bonne foi; mais enfin convenez qu'il faut une religion aux hommes.

L'HONNÊTE HOMME.

Sans doute, l'ame demande cette nourriture; mais pourquoi la changer en poison? pourquoi étouffer la simple vérité dans un amas d'indignes mensonges? pourquoi soutenir ces mensonges par le fer et par les flammes? Quelle horreur infernale! Ah! si votre religion était de Dieu, la soutiendriez-vous par des bourreaux? Le géomètre a-t-il besoin de dire: Crois, ou je te tue? La religion entre l'homme et Dieu est l'adoration et la vertu; c'est entre le prince et ses sujets une affaire de police; ce n'est que trop souvent d'homme à homme qu'un commerce de fourberie. Adorons Dieu sincèrement, simplement, et ne trompons personne. Oui, il faut une religion; mais il la faut pure, raisonnable, universelle: elle doit être comme le soleil qui est pour tous les hommes, et non pas pour quelque petite province privilégiée. Il est absurde, odieux, abominable, d'imaginer que Dieu

éclaire tous les yeux, et qu'il plonge presque toutes les ames dans les ténèbres. Il n'y a qu'une probité commune à tout l'univers; il n'y a donc qu'une religion. Et quelle est-elle? vous le savez; c'est d'adorer Dieu et d'être juste.

LE CALOYER.

Mais comment croyez-vous donc que ma religion s'est établie?

L'HONNÊTE HOMME.

Comme toutes les autres. Un homme d'une imagination forte se fait suivre par quelques personnes d'une imagination faible. Le troupeau s'augmente; le fanatisme commence; la fourberie achève. Un homme puissant vient; il voit une foule qui s'est mis une selle sur le dos et un mors à la bouche; il monte sur elle et la conduit. Quand une fois la religion nouvelle est reçue dans l'état, le gouvernement n'est plus occupé qu'à proscrire tous les moyens par lesquels elle s'est établie. Elle a commencé par des assemblées secrètes; on les défend.

Les premiers apôtres ont été expressément envoyés pour chasser les diables; on défend les diables : les apôtres se fesaient apporter l'argent des prosélytes; celui qui est convaincu de prendre ainsi de l'argent est puni : ils disaient qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes [1], et sur ce prétexte ils bravaient les lois; le gouvernement maintient que suivre les lois c'est obéir à Dieu. Enfin la politique tâche sans cesse de concilier l'erreur reçue et le bien public.

[1] Actes, v, 29. B.

LE CALOYER.

Mais vous allez en Europe; vous serez obligé de vous conformer à quelqu'un des cultes reçus.

L'HONNÊTE HOMME.

Quoi donc! ne pourrai-je faire en Europe comme ici, adorer paisiblement le Créateur de tous les mondes, le Dieu de tous les hommes, celui qui a mis dans mon cœur l'amour de la vérité et de la justice?

LE CALOYER.

Non, vous risqueriez trop; l'Europe est divisée en factions, il faudra en choisir une.

L'HONNÊTE HOMME.

Des factions, quand il s'agit de la vérité universelle, quand il s'agit de Dieu!

LE CALOYER.

Tel est le malheur des hommes. On est obligé de faire comme eux, ou de les fuir; je vous demande la préférence pour l'Église grecque.

L'HONNÊTE HOMME.

Elle est esclave.

LE CALOYER.

Voulez-vous vous soumettre à l'Église romaine?

L'HONNÊTE HOMME.

Elle est tyrannique. Je ne veux ni d'un patriarche simoniaque qui achète sa honteuse dignité d'un grand vizir, ni d'un prêtre qui s'est cru pendant sept cents ans le maître des rois.

LE CALOYER.

Il n'appartient pas à un religieux tel que je le suis de vous proposer la religion protestante.

L'HONNÊTE HOMME.

C'est peut-être celle de toutes que j'adopterais le plus volontiers, si j'étais réduit au malheur d'entrer dans un parti.

LE CALOYER.

Pourquoi ne lui pas préférer une religion plus ancienne?

L'HONNÊTE HOMME.

Elle me paraît bien plus ancienne que la romaine.

LE CALOYER.

Comment pouvez-vous supposer que saint Pierre ne soit pas plus ancien que Luther, Zuingle, Œcolampade, Calvin, et les réformateurs d'Angleterre, de Danemark, de Suède, etc.?

L'HONNÊTE HOMME.

Il me semble que la religion protestante n'est inventée ni par Luther ni par Zuingle. Il me semble qu'elle se rapproche plus de sa source que la religion romaine, qu'elle n'adopte que ce qui se trouve expressément dans l'*Évangile* des chrétiens, tandis que les Romains ont chargé le culte de cérémonies et de dogmes nouveaux. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir que le législateur des chrétiens n'institua point de fêtes, n'ordonna point qu'on adorât des images et des os de morts, ne vendit point d'indulgences, ne reçut point d'annates, ne conféra point de bénéfices, n'eut aucune dignité temporelle, n'établit point une inquisition pour soutenir ses lois, ne maintint point son autorité par le fer des bourreaux. Les protestants réprouvent toutes ces nouveautés scandaleuses et funestes; ils sont partout soumis aux magistrats, et l'É-

glise romaine lutte depuis huit cents ans contre les magistrats. Si les protestants se trompent comme les autres dans le principe, ils ont moins d'erreurs dans les conséquences; et, puisqu'il faut traiter avec les hommes, j'aime à traiter avec ceux qui trompent le moins.

LE CALOYER.

Il semble que vous choisissiez une religion comme on achète des étoffes chez les marchands : vous allez chez celui qui vend le moins cher.

L'HONNÊTE HOMME.

Je vous ai dit ce que je préférerais, s'il me fallait faire un choix selon les règles de la prudence humaine; mais ce n'est point aux hommes que je dois m'adresser, c'est à Dieu seul; il parle à tous les cœurs; nous avons tous un droit égal à l'entendre. La conscience qu'il a donnée à tous les hommes est leur loi universelle. Les hommes sentent d'un pôle à l'autre qu'on doit être juste, honorer son père et sa mère, aider ses semblables, tenir ses promesses; ces lois sont de Dieu, les simagrées sont des mortels. Toutes les religions diffèrent comme les gouvernements; Dieu permet les uns et les autres. J'ai cru que la manière extérieure dont on l'adore ne peut le flatter ni l'offenser, pourvu que cette adoration ne soit ni superstitieuse envers lui, ni barbare envers les hommes.

N'est-ce pas, en effet, offenser Dieu que de penser qu'il choisisse une petite nation chargée de crimes pour sa favorite, afin de damner toutes les autres; que l'assassin d'Urie[1] soit son bien-aimé, et que le

[1] David; voyez IIe livre des Rois, chap. XI. B.

pieux Antonin lui soit en horreur ? N'est-ce pas la plus grande absurdité de penser que l'Être suprême punira à jamais un caloyer pour avoir mangé du lièvre, ou un Turc pour avoir mangé du porc ? Il y a eu des peuples qui ont mis, dit-on, les ognons au rang des dieux ; il y en a d'autres qui ont prétendu qu'un morceau de pâte était changé en autant de dieux que de miettes. Ces deux extrêmes de la démence humaine font également pitié ; mais que ceux qui adoptent ces rêveries osent persécuter ceux qui ne les croient pas, c'est là ce qui est horrible. Les anciens Parsis, les Sabéens, les Égyptiens, les Grecs ont admis un enfer : cet enfer est sur la terre, et ce sont les persécuteurs qui en sont les démons.

LE CALOYER.

Je déteste la persécution, la contrainte, autant que vous ; et, grace au ciel, je vous ai déjà dit que les Turcs, sous qui je vis en paix, ne persécutent personne.

L'HONNÊTE HOMME.

Ah ! puissent tous les peuples d'Europe suivre l'exemple des Turcs !

LE CALOYER.

Mais j'ajoute qu'étant caloyer, je ne puis vous proposer d'autre religion que celle que je professe au mont Athos.

L'HONNÊTE HOMME.

Et moi, j'ajoute qu'étant homme, je vous propose la religion qui convient à tous les hommes, celle de tous les patriarches, et de tous les sages de l'antiquité, l'adoration d'un Dieu, la justice, l'amour du

prochain, l'indulgence pour toutes les erreurs, et la bienfesance dans toutes les occasions de la vie. C'est cette religion, digne de Dieu, que Dieu a gravée dans tous les cœurs; mais certes il n'y a pas gravé que trois font un, qu'un morceau de pain est l'Éternel, et que l'ânesse de Balaam a parlé.

LE CALOYER.

Ne m'empêchez pas d'être caloyer.

L'HONNÊTE HOMME.

Ne m'empêchez pas d'être honnête homme.

LE CALOYER.

Je sers Dieu selon l'usage de mon couvent.

L'HONNÊTE HOMME.

Et moi, selon ma conscience. Elle me dit de le craindre, d'aimer les caloyers, les derviches, les bonzes et les talapoins, et de regarder tous les hommes comme mes frères.

LE CALOYER.

Allez, allez, tout caloyer que je suis, je pense comme vous.

L'HONNÊTE HOMME.

Mon Dieu, bénissez ce bon caloyer!

LE CALOYER.

Mon Dieu, bénissez cet honnête homme!

FIN DU CATÉCHISME DE L'HONNÊTE HOMME.

REMARQUES[1]

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

A L'ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE,

DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIII.

I. Comment et pourquoi on entreprit cet Essai. Recherches sur quelques nations.

Plusieurs personnes savent que l'*Essai sur l'Histoire générale des mœurs, etc.*, fut entrepris vers l'an 1740, pour réconcilier avec la science de l'histoire une dame illustre[2] qui possédait presque toutes les autres. Cette femme philosophe était rebutée de deux choses dans la plupart de nos compilations historiques, les détails ennuyeux et les mensonges révoltants : elle ne pouvait surmonter le dégoût que lui inspiraient les premiers temps de nos monarchies modernes : avant et après Charlemagne tout lui paraissait petit et sauvage.

Elle avait voulu lire l'Histoire de France, d'Alle-

[1] La première édition intitulée : *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur l'Histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours*, 1763, in-8° de ij et 86 pages, contenait vingt-deux remarques. La onzième, *du Sadder*, a, depuis, été refondue dans le texte (voyez *Essai sur les mœurs*, chap. v, tome XV, page 309); ce qui réduit à vingt-une celles qui sont conservées en corps d'ouvrage. B.

[2] Madame la marquise du Châtelet. — Cette note est de 1769. B.

magne, d'Espagne, d'Italie, et s'en était dégoûtée; elle n'avait trouvé qu'un chaos, un entassement de faits inutiles, la plupart faux et mal digérés; ce sont, comme on l'a dit ailleurs [1], des actions barbares sous des noms barbares, des romans insipides rapportés par Grégoire de Tours; nulle connaissance des mœurs, ni du gouvernement, ni des lois, ni des opinions; ce qui n'est pas bien extraordinaire dans un temps où il n'y avait d'opinions que les légendes des moines, et de lois que celles du brigandage: telle est l'histoire de Clovis et de ses successeurs.

Quelle connaissance certaine et utile peut-on tirer des aventures imputées à Caribert, à Chilpéric, et à Clotaire? Il ne reste de ces temps misérables que des couvents fondés par des superstitieux, qui croyaient racheter leurs crimes en dotant l'oisiveté.

Rien ne la révoltait plus que la puérilité de quelques écrivains qui pensent orner ces siècles de barbarie, et qui donnent le portrait d'Agilulphe et de Grifon, comme s'ils avaient Scipion et César à peindre. Elle ne put souffrir, dans Daniel, ces récits continuels de batailles, tandis qu'elle cherchait l'histoire des états généraux, des parlements, des lois municipales, de la chevalerie, de tous nos usages, et surtout de la société autrefois sauvage, et aujourd'hui civilisée. Elle cherchait dans Daniel l'histoire du grand Henri IV, et elle y trouvait celle du jésuite Coton: elle voyait dans cet écrivain le père de saint Louis attaqué d'une maladie mortelle, ses courtisans lui proposant une jeune fille

[1] *Siècle de Louis XIV*, article Daniel; voyez tome XIX, page 93. B.

comme une guérison infaillible, et ce prince mourant martyr de sa chasteté. Ce conte, tant de fois répété, rapporté long-temps auparavant de tant de princes, démenti par la médecine et par la raison, était gravé, dans Daniel, au-devant de la vie de Louis VIII.

Elle ne pouvait comprendre comment un historien qui a du sens pouvait dire, après tant d'autres mal instruits, que les mamelucs voulurent choisir en Égypte, pour leur roi, saint Louis, prince chrétien, leur ennemi, l'ennemi de leur religion, leur prisonnier, qui ne connaissait ni leur langue ni leurs mœurs. On lui disait que ce fait est dans Joinville; mais il n'y est rapporté que comme un bruit populaire[1], et elle ne pouvait savoir que nous n'avons pas la véritable histoire de Joinville[2].

La fable du vieux de La Montagne qui dépêchait deux dévots du mont Liban pour aller vite assassiner saint Louis dans Paris, et qui le lendemain, sur le bruit de ses vertus, en fesait partir deux autres pour arrêter la pieuse entreprise des deux premiers, lui paraissait fort au-dessous des *Mille et une Nuits*.

Enfin, quand elle voyait que Daniel, après tous les autres chroniqueurs, donnait pour raison de la défaite de Créci que les cordes de nos arbalètes avaient été mouillées par la pluie pendant la bataille, sans songer que les arbalètes anglaises devaient être mouillées aussi; quand elle lisait que le roi Édouard III ac-

[1] Voyez tome XVI, page 206. B.

[2] On en a retrouvé depuis, en 1748, un manuscrit qui, par le style et les caractères, paraît du siècle de Joinville; il a été imprimé à l'imprimerie royale, en 1761, in-folio. K.

cordait la paix parcequ'un orage l'avait épouvanté, et que la pluie décidait ainsi de la paix et de la guerre, elle jetait le livre.

Elle demandait si tout ce qu'on disait du prophète Mahomet et du conquérant Mahomet II était vrai; et lorsqu'on lui apprenait que nous imputions à Mahomet II d'avoir éventré quatorze de ses pages (comme si Mahomet II avait eu des pages), pour savoir qui d'eux avait mangé un de ses melons, elle concevait le plus profond et le plus juste mépris pour nos histoires.

On lui fit lire un précis des observances religieuses des musulmans; elle fut étonnée de l'austérité de cette religion, de ce carême presque intolérable, de cette circoncision quelquefois mortelle, de cette obligation rigoureuse de prier cinq fois par jour, du commandement absolu de l'aumône, de l'abstinence du vin et du jeu; et en même temps elle fut indignée de la lâcheté imbécile avec laquelle les Grecs vaincus, et nos historiens leurs imitateurs, ont accusé Mahomet d'avoir établi une religion toute sensuelle, par la seule raison qu'il a réduit à quatre femmes le nombre indéterminé, permis dans toute l'Asie, et surtout dans la loi judaïque.

Le peu qu'elle avait parcouru de l'histoire d'Espagne et d'Italie lui paraissait encore plus dégoûtant. Elle cherchait une histoire qui parlât à la raison; elle voulait la peinture des mœurs, les origines de tant de coutumes, de lois, de préjugés, qui se combattent; comment tant de peuples ont passé tour-à-tour de la politesse à la barbarie, quels arts se sont perdus, quels

se sont conservés, quels autres sont nés dans les secousses de tant de révolutions. Ces objets étaient dignes de son esprit.

Elle lut enfin le *Discours* de l'illustre Bossuet *sur l'Histoire universelle*: son esprit fut frappé de l'éloquence avec laquelle cet écrivain célèbre peint les Égyptiens, les Grecs, et les Romains; elle voulut savoir s'il y avait autant de vérité que de génie dans cette peinture: elle fut bien surprise quand elle vit que les Égyptiens, tant vantés pour leurs lois, leurs connaissances, et leurs pyramides, n'avaient presque jamais été qu'un peuple esclave, superstitieux, et ignorant, dont tout le mérite avait consisté à élever des rangs inutiles de pierres les unes sur les autres par l'ordre de leurs tyrans; qu'en bâtissant leurs palais superbes ils n'avaient jamais su seulement former une voûte; qu'ils ignoraient la coupe des pierres; que toute leur architecture consistait à poser de longues pierres plates sur des piliers sans proportion; que l'ancienne Égypte n'a jamais eu une statue tolérable que de la main des Grecs; que ni les Grecs ni les Romains n'ont jamais daigné traduire un seul livre des Égyptiens; que les éléments de géométrie composés dans Alexandrie le furent par un Grec, etc., etc. Cette dame philosophe n'aperçut dans les lois de l'Égypte que celles d'un peuple très borné: elle sut que, depuis Alexandre, cette nation fut toujours subjuguée par quiconque voulut la soumettre; elle admira le pinceau de Bossuet, et trouva son tableau très infidèle.

On a encore les remarques qu'elle mit aux marges de ce livre. On trouve à la page 341 ces propres mots:

« Pourquoi l'auteur dit-il que Rome engloutit tous les « empires de l'univers? La Russie seule est plus grande « que tout l'empire romain. »

Elle se plaignit qu'un homme si éloquent oubliât en effet l'univers dans une histoire universelle, et ne parlât que de trois ou quatre nations qui sont aujourd'hui disparues de la terre.

Ce qui la choqua le plus, ce fut de voir que ces trois ou quatre nations puissantes sont sacrifiées dans ce livre au petit peuple juif, qui occupe les trois quarts de l'ouvrage. On voit en marge, à la fin du discours sur les Juifs, cette note de sa main : « On peut parler « beaucoup de ce peuple en théologie, mais il mérite « peu de place dans l'histoire. »

En effet, quelle attention peut s'attirer par elle-même une nation faible et barbare, qui ne posséda jamais un pays comparable à une de nos provinces, qui ne fut célèbre ni par le commerce ni par les arts, qui fut presque toujours séditieuse et esclave, jusqu'à ce qu'enfin les Romains la dispersèrent, comme depuis les vainqueurs mahométans dispersèrent les Parsis, peuple si supérieur aux Juifs, long-temps leur souverain, et d'une antiquité beaucoup plus grande?

Il semblait surtout fort étrange que les mahométans, qui ont changé la face de l'Asie, de l'Afrique, et de la plus belle partie de l'Europe, fussent oubliés dans l'histoire du monde. L'Inde, dont notre luxe a un si grand besoin, et où tant de nations puissantes de l'Europe se sont établies, ne devait pas être passée sous silence.

Enfin cette dame, d'un esprit si solide et si éclairé,

ne pouvait pas souffrir qu'on s'étendît sur les habitants obscurs de la Palestine, et qu'on ne dît pas un mot du vaste empire de la Chine, le plus ancien du monde entier, et le mieux policé sans doute, puisqu'il a été le plus durable. Elle desirait un supplément à cet ouvrage, lequel finit à Charlemagne, et on entreprit cette étude pour s'instruire avec elle.

II. Grand objet de l'histoire depuis Charlemagne.

L'objet était l'histoire de l'esprit humain, et non pas le détail des faits presque toujours défigurés; il ne s'agissait pas de rechercher, par exemple, de quelle famille était le seigneur de Puiset, ou le seigneur de Montlhéri[1], qui firent la guerre à des rois de France; mais de voir par quels degrés on est parvenu de la rusticité barbare de ces temps à la politesse du nôtre.

On remarqua d'abord que, depuis Charlemagne, dans la partie catholique de notre Europe chrétienne, la guerre de l'empire et du sacerdoce fut, jusqu'à nos derniers temps, le principe de toutes les révolutions; c'est là le fil qui conduit dans le labyrinthe de l'histoire moderne.

Les rois d'Allemagne, depuis Othon Ier, pensèrent avoir un droit incontestable sur tous les états possédés par les empereurs romains; et ils regardèrent tous les autres souverains comme les usurpateurs de leurs provinces: avec cette prétention et des armées, l'em-

[1] C'est tome XVI, page 112, que Voltaire parle du sire de Montlhéri et du sire du Puiset. B.

pereur pouvait à peine conserver une partie de la Lombardie; et un simple prêtre, qui à peine obtient dans Rome les droits régaliens, dépourvu de soldats et d'argent, n'ayant pour armes que l'opinion, s'élève au-dessus des empereurs, les force à lui baiser les pieds, les dépose, les établit. Enfin, du royaume de Minorque au royaume de France, il n'est aucune souveraineté dans l'Europe catholique dont les papes n'aient disposé, ou réellement par des séditions, ou en idée par de simples bulles. Tel est le système d'une très grande partie de l'Europe, jusqu'au règne de Henri IV, roi de France.

C'est donc l'histoire de l'opinion qu'il fallut écrire; et par là ce chaos d'événements, de factions, de révolutions, et de crimes, devenait digne d'être présenté aux regards des sages.

C'est cette opinion qui enfanta les funestes croisades des chrétiens contre des mahométans et contre des chrétiens même. Il est clair que les pontifes de Rome ne suscitèrent ces croisades que pour leur intérêt. Si elles avaient réussi, l'Église grecque leur eût été asservie. Ils commencèrent par donner à un cardinal le royaume de Jérusalem, conquis par un héros. Ils auraient conféré toutes les principautés et tous les bénéfices de l'Asie mineure et de l'Afrique; et Rome eût plus fait par la religion qu'elle ne fit autrefois par les vertus des Scipion et des Paul-Émile.

III. L'histoire de l'esprit humain manquait.

[1] On voit dans l'histoire ainsi conçue les erreurs et les préjugés se succéder tour-à-tour, et chasser la vérité et la raison. On voit les habiles et les heureux enchaîner les imbéciles et écraser les infortunés; et encore ces habiles et ces heureux sont eux-mêmes les jouets de la fortune ainsi que les esclaves qu'ils gouvernent. Enfin les hommes s'éclairent un peu par ce tableau de leurs malheurs et de leurs sottises. Les sociétés parviennent avec le temps à rectifier leurs idées; les hommes apprennent à penser.

On a donc bien moins songé à recueillir une multitude énorme de faits, qui s'effacent tous les uns par les autres, qu'à rassembler les principaux et les plus avérés, qui puissent servir à guider le lecteur, et à le faire juger par lui-même de l'extinction, de la renaissance, et des progrès de l'esprit humain, à lui faire reconnaître les peuples par les usages mêmes de ces peuples.

Cette méthode, la seule, ce me semble, qui puisse convenir à une histoire générale, a été aussitôt adoptée par le philosophe[2] qui écrit l'histoire particulière d'Angleterre. M. l'abbé Velli et son savant continuateur[3] en ont usé ainsi dans leur *Histoire de France*;

[1] En 1763 cette troisième remarque commençait par neuf alinéa qui, depuis 1769, forment les alinéa 2-10 du chapitre x de l'*Essai sur les mœurs*. Voyez tome XV, page 367. B.

[2] Hume : voyez, dans le présent volume, le VII[e] des *Articles extraits de la Gazette littéraire*. B.

[3] Le continuateur de Velli est Villaret, dont Voltaire avait déjà parlé (voyez tome XVI, page 364), et dont il reparla avec éloge (voyez t. XXII, p. 32). B.

en quoi ils sont, malgré leurs fautes, très supérieurs à Mézerai et à Daniel.

[1] IV. Des usages méprisables ne supposent pas toujours une nation méprisable.

Il y a des cas où il ne faut pas juger d'une nation par les usages et par les superstitions populaires. Je suppose que César, après avoir conquis l'Égypte, voulant faire fleurir le commerce dans l'empire romain, eût envoyé une ambassade à la Chine par le port d'Arsinoé, par la mer Rouge, et par l'Océan indien. L'empereur Iventi, premier du nom, régnait alors; les annales de la Chine nous le représentent comme un prince très sage et très savant. Après avoir reçu les ambassadeurs de César avec toute la politesse chinoise, il s'informe secrètement, par ses interprètes, des usages, des sciences, et de la religion de ce peuple romain, aussi célèbre dans l'Occident que le peuple chinois l'est dans l'Orient. Il apprend d'abord que les pontifes de ce peuple ont réglé leurs années d'une manière si absurde, que le soleil est déjà entré dans les signes célestes du printemps, lorsque les Romains célèbrent les premières fêtes de l'hiver.

Il apprend que cette nation entretient à grands frais un collége de prêtres, qui savent au juste le temps où il faut s'embarquer, et où l'on doit donner bataille, par l'inspection du foie d'un bœuf, ou par

[1] C'était de cette remarque IV[e] que les éditeurs de Kehl avaient formé un article USAGES dans le *Dictionnaire philosophique*. Voyez tome XXXII, page 413. B.

la manière dont les poulets mangent de l'orge. Cette science sacrée fut apportée autrefois aux Romains par un petit dieu nommé *Tagès*, qui sortit de terre en Toscane.

Ces peuples adorent un dieu suprême et unique, qu'ils appellent toujours *Dieu très grand et très bon;* cependant ils ont bâti un temple à une courtisane nommée *Flora*, et les bonnes femmes de Rome ont presque toutes chez elles de petits dieux pénates hauts de quatre ou cinq pouces. Une de ces petites divinités est la déesse des tétons, l'autre celle des fesses; il y a un pénate qu'on appelle le *dieu Pet.* L'empereur se met à rire: les tribunaux de Nankin pensent d'abord avec lui que les ambassadeurs romains sont des fous ou des imposteurs, qui ont pris le titre d'envoyés de la république romaine: mais, comme l'empereur est aussi juste que poli, il a des conversations particulières avec les ambassadeurs; il apprend que les pontifes romains ont été très ignorants, mais que César réforme actuellement le calendrier. On lui avoue que le collége des augures a été établi dans les premiers temps de la barbarie, qu'on a laissé subsister une institution ridicule, devenue chère à un peuple long-temps grossier; que tous les honnêtes gens se moquent des augures; que César ne les a jamais consultés[1]; qu'au rapport d'un très

[1] M. J. V. Leclerc, page 8 du tome XXVI de son édition de Cicéron, fait remarquer que le traité *De divinatione* ne fut composé qu'après la mort de César (voyez ce traité même, II, 9, 54, etc.); que César consultait les augures; les aruspices, et même les tireurs d'horoscope (voyez id., I, 52; II, 47, etc.). « Mais, ajoute M. Leclerc, Voltaire appelait *pédants* ceux qui

grand homme, nommé Caton, jamais un augure n'a pu parler à son camarade sans rire[1]; et qu'enfin Cicéron, le plus grand orateur et le meilleur philosophe de Rome, vient de faire contre les augures un petit ouvrage, intitulé *de la Divination*, dans lequel il livre à un ridicule éternel tous les auspices, toutes les prédictions, et tous les sortiléges dont la terre est infatuée. L'empereur de la Chine a la curiosité de lire ce livre de Cicéron; ses interprètes le traduisent; il admire le livre et la république romaine.

V. En quel cas les usages influent sur l'esprit des nations.

Il y a d'autres cas où les superstitions, les préjugés populaires influent tellement sur toute une nation, que leur conduite est nécessairement absurde et leurs mœurs atroces, tant que ces opinions dominent.

Un brame philosophe arrive de l'Inde en Europe; il apprend qu'il y a un pontife en Italie qui a cinq à six cent mille hommes de troupes réglées, répandues chez quatre ou cinq peuples puissants. De ces troupes, les unes vont chaussées, les autres nu-jambes; celles-ci barbues, celles-là rasées; les unes en capuchon, les autres en bonnet; toutes dévouées à ses ordres, toutes armées d'arguments et de miracles; elles soutiennent toutes que cet Italien doit disposer de tous les royaumes. Son droit est fondé sur trois équivoques; par conséquent ce droit est reconnu par

« voulaient tant d'exactitude dans une plaisanterie, et peut-être avait-il « raison. » B.

[1] Voyez ma note, tome XXXII, page 364. B.

une foule qui ne raisonne point, et par quelques gens adroits qui raisonnent.

La première équivoque, c'est qu'on a dit autrefois en Asie à un pêcheur nommé *Pierre*[1] : « Tu es Pierre, « et sur cette pierre je fonderai mon assemblée, et tu « seras pêcheur d'hommes. » La seconde, c'est qu'on montre une lettre attribuée à ce Pierre, dans laquelle il dit qu'il est à Babylone ; et on a conclu que Babylone signifiait Rome. La troisième, c'est qu'en Galilée on trouva autrefois deux couteaux pendus à un plancher : de là il a été démontré aux peuples que de ces deux couteaux il y en avait un qui appartenait à l'homme reconnu pour le successeur de Pierre, et que Pierre ayant pêché des hommes, son successeur devait avoir la terre entière dans ses filets.

Notre Indien n'aura pas de peine à s'imaginer que les princes auront cru être de trop gros poissons pour se prendre dans les filets de cet homme, quelque respectable qu'il soit ; il jugera que ses prétentions doivent semer partout la discorde ; et s'il apprend ensuite toutes les révoltes, les assassinats, les empoisonnements, les guerres, les saccagements que cette querelle a causés : « Voilà, dira-t-il, un arbre qui « devait nécessairement produire de tels fruits. »

S'il apprend encore que, dans les derniers siècles, il s'est joint à ces querelles une animosité violente de prêtre contre prêtre et de peuple contre peuple, sur des matières de controverse absolument incompréhensibles ; alors, quand il verra un duc de Guise, un prince d'Orange, deux rois de France assassinés, un

[1] Saint Matthieu, XVI, 18. B.

roi d'Angleterre mourant sur l'échafaud, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Irlande, ruisselantes de sang, et quatre à cinq cent mille hommes égorgés en différents temps au nom de Dieu, il frémira, mais il ne sera pas étonné.

Lorsqu'il aura lu ainsi l'histoire des tigres, s'il vient à des temps plus doux et plus éclairés, où un écrit qui insulte au bon sens produit plus de brochures que la Grèce et Rome ne nous ont laissé de livres, et où je ne sais quels billets mettent tout en rumeur, il croira lire l'histoire des singes[a]. Et dans tous ces différents cas, il verra évidemment pourquoi l'opinion n'a causé aucun trouble chez les nations de l'antiquité, et pourquoi elle en a produit de si affreux et de si ridicules chez presque toutes les nations modernes de l'Europe, et surtout chez une nation qui habite entre les Alpes et les Pyrénées.

VI. Du pouvoir de l'opinion. Examen de la persévérance des mœurs chinoises.

L'opinion a donc changé une grande partie de la terre. Non seulement des empires ont disparu sans laisser de trace, mais les religions ont été englouties dans ces vastes ruines. Le christianisme, qui est, comme on sait, la vérité même, mais que nous considérons ici comme une opinion quant à ses effets, détruisit les religions grecque, romaine, syrienne,

[a] L'auteur entend sans doute la bulle *Unigenitus* et les billets de confession, que l'Europe a regardés comme les deux plus impertinentes productions de ce siècle. — Cette note est dans l'édition de 1769, in-4°. B.

égyptienne, dans le siècle de Théodose. Dieu permit ensuite que l'opinion du mahométisme écrasât la vérité chrétienne dans l'Orient, dans l'Afrique, dans la Grèce; qu'elle triomphât du judaïsme, de l'antique religion des mages, et du sabéisme plus antique encore; qu'elle allât dans l'Inde porter un coup mortel à Brama, et qu'elle s'arrêtât à peine au Gange. Dans notre Europe chrétienne, l'opinion a séparé de Rome l'empire de Russie, la Suède, la Norvége, le Danemark, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la moitié de l'Allemagne, les trois quarts du pays helvétique.

Il y a sur la terre un exemple unique d'un vaste empire que la force a subjugué deux fois, mais que l'opinion n'a changé jamais : c'est la Chine.

Les Chinois avaient de temps immémorial la même religion, la même morale qu'aujourd'hui, tandis que les Goths, les Hérules, les Vandales, les Francs, n'avaient guère d'autre morale que celle des brigands, qui font quelques lois pour assurer leurs usurpations.

On a prétendu, dans quelque coin de notre Europe[1], que le gouvernement chinois était athée; et qui sont ceux qui ont intenté cette étrange accusation? ce sont ceux-là même qui ont tant condamné Bayle pour avoir dit qu'une société d'athées pourrait subsister, qui ont tant écrit contre lui, qui ont tant crié que sa supposition était chimérique; ils se sont donc contredits évidemment, ainsi que tous ceux qui écrivent avec un esprit de parti. Ils se trompaient en disant qu'une société d'athées ne pouvait pas subsister, puisque les épicuriens, qui subsistèrent si long-temps,

[1] Voyez ma note, tome XXVIII, page 46. B.

étaient une véritable société d'athées; car ne point admettre de dieu, et n'admettre que des dieux inutiles qui ne punissent ni ne récompensent, c'est précisément la même chose pour les conséquences.

Ils ne se trompaient pas moins en reprochant l'athéisme au gouvernement chinois. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs*[1], *etc.* dit : « Il faut être aussi « inconsidérés que nous le sommes dans toutes nos « disputes, pour avoir osé traiter d'athée un gouver« nement dont presque tous les édits parlent d'un « Être suprême, père des peuples, récompensant « et punissant avec justice, qui a mis entre lui et « l'homme une correspondance de prières et de bien« faits, de fautes et de châtiments. »

Quelques journalistes ont affecté de douter de ces édits; mais ils n'ont qu'à lire le recueil des lettres des missionnaires, ils n'ont qu'à ouvrir le IIIe tome de l'*Histoire de la Chine*, ils n'ont qu'à lire, à la page 41, cette inscription : « Au vrai principe de « toutes choses; il est sans commencement et sans « fin, il a produit tout, il gouverne tout, il est infini« ment bon et infiniment juste, etc. »

Mais, dit-on, les Chinois croient Dieu matériel; il serait bien plus pardonnable au peuple de la Chine de nous faire ce reproche, s'ils voyaient nos tableaux d'église dans lesquels nous peignons Dieu avec une grande barbe, comme Jupiter Olympien. Nous insultons tous les jours les nations étrangères, sans songer combien nos usages peuvent leur paraître extravagants. Nous osons nous moquer d'un peuple qui pro-

[1] Voyez tome XV, page 275. B.

fessait la religion et la morale la plus pure, plus de deux mille ans avant que nous eussions commencé à sortir de nótre état de sauvages, et dont les mœurs et les coutumes n'ont offert aucune altération, tandis que tout a changé parmi nous.

VII. Opinion, sujet de guerre en Europe.

L'opinion n'a guère causé de guerres civiles que chez les chrétiens; car le schisme des Osmanlis et des Persans n'a jamais été qu'une affaire de politique. Ces guerres intestines de religion, qui ont désolé une grande partie de l'Europe, sont plus exécrables que les autres, parcequ'elles sont nées du principe même qui devait prévenir toute guerre.

Il paraît que depuis environ cinquante ans la raison, s'introduisant parmi nous par degrés, commence à détruire ce germe pestilentiel qui avait si long-temps infecté la terre. On méprise les disputes théologiques; on laisse reposer le dogme, on n'annonce que la morale.

Il y a des opinions auxquelles on attache des signes publics, qui sont des étendards auxquels les nations se rallient: le dogme alors est la trompette qui sonne la charge. Je vénère des statues, et tu les brises; tu reçois deux espèces, et moi une; tu n'admets que deux sacrements, et moi sept; tu abats les signes de religion que j'élève: nous nous battrons infailliblement; et cette fureur durera jusqu'au temps où la raison viendra guérir nos esprits épuisés et lassés du fanatisme. Mais j'admets une grace versatile, et toi

une grace concomitante : la tienne est efficace, à laquelle on peut résister; la mienne suffisante, qui ne suffit pas. Nous écrirons les uns contre les autres des livres ennuyeux et des lettres de cachet : nous troublerons quelques familles, nous fatiguerons le gouvernement, mais nous ne pourrons exciter de guerres; et on finira par se moquer de nous.

L'opinion née des factions change quand les factions sont apaisées : ainsi quand le lecteur en sera au *Siècle de Louis XIV* [1], il verra qu'alors on ne pensa dans Paris rien de ce qu'on avait pensé du temps de la ligue et de la fronde. Mais il est nécessaire de transmettre le souvenir de ces égarements, comme les médecins décrivent la peste de Marseille, quoiqu'elle soit guérie. Ceux qui diraient à un historien: Ne parlez pas de nos extravagances passées, ressembleraient aux enfants des pestiférés, qui ne voudraient pas qu'on dît que leurs pères ont eu le charbon.

Les papiers publics, si multipliés dans l'Europe, produisent quelquefois un grand bien; ils effraient le crime, ils arrêtent la main prête à le commettre. Plus d'un potentat a craint quelquefois de faire une mauvaise action qui serait enregistrée sur-le-champ dans toutes les archives de l'esprit humain.

On conte qu'un empereur chinois réprimanda un jour et menaça l'historien de l'empire. Quoi, dit-il, vous avez le front d'écrire jour par jour mes fautes! Tel est mon devoir, répondit le scribe du tribunal de l'histoire, et ce devoir m'ordonne d'écrire sur-le-

[1] Le *Siècle de Louis XIV* était, en 1761, donné comme Suite de l'*Essai sur l'Histoire générale*. B.

champ les plaintes et les menaces que vous me faites. L'empereur rougit, se recueillit, et dit : Hé bien ! allez, écrivez tout, et je tâcherai de ne rien faire que la postérité puisse me reprocher. S'il est vrai qu'un prince qui commandait à cent millions d'hommes ait ainsi respecté les droits de la vérité, que devra faire la Sorbonne ? L'ordre des frères prêcheurs aura-t-il droit de se plaindre ? Le sénat de Rome lui-même aurait-il osé exiger qu'on trahît la vérité en sa faveur ?

VIII. De la poudre à canon.

Comme il y a des opinions qui ont absolument changé la conduite des hommes, il y a des arts qui ont aussi tout changé dans le monde : tel est celui de la poudre inflammable. Il est sûr que le bénédictin[1] Roger Bacon n'enseigna point ce secret tel que nous l'avons ; mais c'est un autre bénédictin[2] qui l'inventa vers le milieu du quatorzième siècle, et c'est un jésuite qui apprit aux Chinois à fondre du canon au dix-septième. Ce mot de *canon*, qui ne veut dire que *tuyau*, nous a, je crois, jetés long-temps dans l'erreur. On se servait, dès l'année 1338, de longs tuyaux de fer qui lançaient de grosses flèches enflammées, garnies de bitume et de soufre, dans les places assiégées. Ces engins diversifiés en mille façons fesaient partie de l'artillerie ; voilà pourquoi on a cru qu'au siége du château de Puyguillaume, en 1338, et à d'autres, on

[1] Roger Bacon n'était pas bénédictin, mais cordelier ; voyez tome XVI, page 362. B.

[2] Berthold Schwartz : voyez tome XVI, page 362. B.

s'était servi de canons tels qu'on les fait aujourd'hui. Il faut des canons de vingt-quatre livres de balle pour battre de fortes murailles, et certainement on n'en avait point alors. C'est une erreur de croire que les Anglais firent jouer des pièces de canon à la bataille de Créci, en 1346 : il n'en est aucun vestige dans les actes de la tour de Londres; un tel fait n'eût pas été sans doute oublié.

On parle dans la nouvelle *Histoire de France*[1] d'un canon fondu, en 1301, dans la ville d'Amberg, lequel existe encore, avec cette date gravée sur sa culasse. Cette singularité surprenante m'a paru digne d'être approfondie. M. le cômte d'Holnstein de Bavière a été supplié de s'en informer : on a tout vérifié sur les lieux; ce prétendu canon n'existe pas : la ville d'Amberg n'eut de fortifications qu'en 1326. Ce qui a donné lieu à cette méprise, est le tombeau d'un nommé Mergue Martin, mathématicien assez fameux pour son temps, et qui fondait des canons dans le Haut-Palatinat; il a un canon sous ses pieds avec deux écussons, l'un représentant un griffon, et l'autre un petit canon monté sur un affût à deux roues. Son épitaphe porte qu'il mourut en 1501, le chiffre 1501 est très bien fait, et je ne conçois pas comment on l'a pu prendre pour 1301. Si on approfondissait ainsi toutes les antiquités, ou plutôt tous les contes antiques dont on nous berce, on trouverait plus d'une vieille erreur à rectifier.

[1] Celle de Villaret, etc., tome X, page 22-23, qui cependant est loin d'affirmer le fait, car il dit : « S'il est vrai, ainsi que l'avance l'historien de « l'empire, qu'on voit à Bamberg une pièce de canon fondue en 1301. » Vol-

IX. De Mahomet.

Le plus grand changement que l'opinion ait produit sur notre globe fut l'établissement de la religion de Mahomet. Ses musulmans, en moins d'un siècle, conquirent un empire plus vaste que l'empire romain. Cette révolution, si grande pour nous, n'est, à la vérité, que comme un atome qui a changé de place dans l'immensité des choses, et dans le nombre innombrable de mondes qui remplissent l'espace; mais c'est au moins un événement qu'on doit regarder comme une des roues de la machine de l'univers, et comme un effet nécessaire des lois éternelles et immuables : car peut-il arriver quelque chose qui n'ait été déterminé par le maître de toutes choses? Rien n'est que ce qui doit être.

Comment peut-on imaginer qu'il y ait un ordre, et que tout ne soit pas la suite de cet ordre? Comment l'éternel géomètre ayant fabriqué le monde, peut-il y avoir, dans son ouvrage, un seul point hors de la place assignée par cet artisan suprême? On peut dire des mots contraires à cette vérité; mais une opinion contraire, c'est ce que personne ne peut avoir quand il réfléchit.

Le comte de Boulainvilliers prétend[1] que Dieu suscita Mahomet pour punir les chrétiens d'Orient qui souillaient la terre de leurs querelles de religion, qui poussaient le culte des images jusqu'à la plus hon-

taire parle une autre fois de ce passage dans une note de sa satire intitulée : *La Tactique* (voyez tome XIV). B.

[1] *Vie de Mahomet*, 1730, in-8°. B.

teuse idolâtrie, et qui adoraient réellement Marie, mère de Jésus, beaucoup plus qu'ils n'adoraient le Saint-Esprit, qui n'avait en effet aucun temple, quoiqu'il fût la troisième personne de la Trinité; mais si Dieu voulait punir les chrétiens, il voulait donc punir aussi les Parsis, les sectateurs de Zoroastre, à qui l'histoire ne reproche en aucun temps aucun trouble civil excité par leur théologie. Dieu voulait donc punir aussi les Sabéens; c'est lui supposer des vues partiales et particulières. Il paraît étrange d'imaginer que l'Être éternel et immuable change ses décrets généraux, qu'il s'abaisse à de petits desseins; qu'il établisse le christianisme en Orient et en Afrique pour le détruire; qu'il sacrifie, par une providence particulière, la religion annoncée par son fils, à une religion fausse. Ou il a changé ses lois, ce qui serait une inconstance inconcevable dans l'Être suprême; ou l'abolition du christianisme dans ces climats était une suite infaillible des lois générales.

Plusieurs autres savants hommes, et surtout M. Sale, auteur de la meilleure traduction [1] de l'*Alcoran*, et des meilleurs commentaires, penchent vers l'opinion que Mahomet travailla en effet à la gloire de Dieu en détruisant le culte du soleil en Perse, et celui des étoiles en Arabie; mais les mages n'adoraient point le soleil: ils le révéraient comme l'emblème de la Divinité; cela est hors de doute. On n'admit réellement les deux principes en Perse que du temps de Manès. Les mages n'avaient jamais adoré ce que nous appelons le mau-

[1] Cette traduction est en anglais; voyez tome LIV, page 261. B.

vais principe : ils le regardaient précisément comme nous regardons le diable ; c'est ce qui se voit expressément dans le *Sadder,* ancien commentaire du livre du *Zend,* le plus ancien de tous les livres ; et, à tout prendre, la religion de Zoroastre valait mieux que celle de Mahomet, qui lui-même adopta plusieurs dogmes des Perses.

A l'égard des Arabes, il est vrai qu'ils rendaient un culte aux étoiles; mais c'était certainement un culte subordonné à celui d'un Dieu suprême, créateur, conservateur, vengeur, et rémunérateur : on le voit par leur ancienne formule : « O Dieu ! je me voue à « ton service ; je me voue à ton service, ô Dieu ! tu « n'as de compagnons que ceux dont tu es le maître « absolu, tu es le maître de tout ce qui existe. » L'unité de Dieu fut de temps immémorial reconnue chez les Arabes, quoiqu'ils admissent, ainsi que les Perses et les Chaldéens, un ennemi du genre humain, qu'ils nommaient Satan ; l'unité de Dieu, et l'existence de ce Satan subordonné à Dieu, sont le fondement du livre de *Job,* qui vivait certainement sur les confins de l'Arabie, et que plusieurs savants croient avec raison antérieur à Moïse d'environ sept générations.

Si les mahométans écrasèrent la religion des mages et des Arabes, on ne voit pas quelle gloire en revint à Dieu. Les hommes ont toujours été portés à croire Dieu glorieux, parcequ'ils le sont ; car, ainsi qu'on l'a déjà dit [1], ils ont fait Dieu à leur image. Tous, excepté les sages, se sont représenté Dieu comme un prince rempli de vanité, qui se sent blessé quand on

[1] Tome XV, page 403. B.

ne l'appelle pas *votre altesse*, et qu'on ne lui donne que de l'*excellence*, et qui se fâche quand on fait la révérence à d'autres qu'à lui en sa présence.

Le savant traducteur de l'*Alcoran* tombe un peu dans le faible que tout traducteur a pour son auteur; il ne s'éloigne pas de croire que Mahomet fut un fanatique de bonne foi. « Il est aisé de convenir, dit-il, « qu'il put regarder comme une œuvre méritoire d'ar« racher les hommes à l'idolâtrie et à la superstition, « et que, par degrés, et avec le secours d'une imagi« nation allumée, qui est le partage des Arabes, il se « crut en effet destiné à réformer le monde. »

Bien des gens ne croiront pas qu'il y ait eu beaucoup de bonne foi dans un homme qui dit avoir reçu les feuilles de son livre par l'ange Gabriel, et qui prétend avoir été transporté de la Mecque à Jérusalem en une nuit sur la jument Borac; mais j'avoue qu'il est possible qu'un homme rempli d'enthousiasme et de grands desseins ait imaginé en songe qu'il était transporté de la Mecque à Jérusalem, et qu'il parlait aux anges : de telles fantaisies entrent dans la composition de la nature humaine. Le philosophe Gassendi rapporte qu'il rendit la raison à un pauvre homme qui se croyait sorcier; et voici comment il s'y prit : il lui persuada qu'il voulait être sorcier comme lui; il lui demanda de sa drogue, et feignit de s'en frotter; ils passèrent la nuit dans la même chambre : le sorcier endormi s'agita et parla toute la nuit : à son réveil il embrassa Gassendi, et le félicita d'avoir été au sabbat : il lui racontait tout ce que Gassendi et lui avaient fait avec le bouc. Gassendi, lui montrant alors

la drogue à laquelle il n'avait pas touché, lui fit voir qu'il avait passé la nuit à lire et à écrire. Il parvint enfin à tirer le sorcier de son illusion.

Il est vraisemblable que Mahomet fut d'abord fanatique, ainsi que Cromwell le fut dans le commencement de la guerre civile : tous deux employèrent leur esprit et leur courage à faire réussir leur fanatisme; mais Mahomet fit des choses infiniment plus grandes, parcequ'il vivait dans un temps et chez un peuple où l'on pouvait les faire. Ce fut certainement un très grand homme, et qui forma de grands hommes. Il fallait qu'il fût martyr ou conquérant, il n'y avait pas de milieu. Il vainquit toujours, et toutes ses victoires furent remportées par le petit nombre sur le grand. Conquérant, législateur, monarque, et pontife, il joua le plus grand rôle qu'on puisse jouer sur la terre aux yeux du commun des hommes; mais les sages lui préféreront toujours Confutzée, précisément parcequ'il ne fut rien de tout cela, et qu'il se contenta d'enseigner la morale la plus pure à une nation plus ancienne, plus nombreuse, et plus policée que la nation arabe.

X. De la grandeur temporelle des califes et des papes.

L'opinion et la guerre firent la grandeur des califes; l'opinion et l'habileté firent la grandeur des papes. Nous ne comparons point ici religion à religion, église à mosquée, évêque à muphti, mais politique à politique, événements à événements.

Dans l'ordre ordinaire des choses, la guerre peut donner de grands états; l'habileté n'en peut donner

que de petits : ceux-ci durent plus long-temps ; la guerre, qui a fondé les autres, les détruit tôt ou tard. Ainsi les papes ont eu peu à peu cent milles italiques de pays en long et en large, et les califes, qui en avaient eu plus de douze cents lieues, les perdirent par les armes. Les califes possédaient l'Espagne, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, une partie de l'Asie mineure, et la Perse, au septième et au huitième siècles, quand les papes n'étaient que des évêques soumis à l'exarque de Ravenne. Le titre du pape alors était *vicaire de Pierre, évêque de Rome.* Il était élu par le peuple assemblé, comme l'étaient tous les autres évêques d'Orient et d'Occident. Le clergé romain demandait la confirmation de l'exarque en ces termes : « Nous vous supplions, vous, chargé du ministère « impérial, d'ordonner la consécration de notre père « et pasteur. » Il écrivait au métropolitain de Ravenne : « Saint père, nous supplions votre béatitude « d'obtenir du seigneur exarque l'ordination de celui « que nous avons élu. » C'est ce qu'on voit encore dans l'ancien diurnal romain.

Il est donc constant que le pape était bien loin d'avoir aucune prétention sur la souveraineté de Rome avant Charlemagne. Si l'on prétend que Grégoire II secoua le joug de son empereur, résidant à Constantinople, qu'était-il autre chose qu'un rebelle ?

Charlemagne étant devenu empereur romain, et ses successeurs ayant pris ce titre, il est encore évident que les papes n'étaient pas sous eux empereurs de Rome. Les Othons ne permirent certainement pas que l'évêque fût souverain dans la ville qu'ils regar-

daient comme la capitale de leur empire. Grégoire VII, en tenant l'empereur Henri IV pieds nus et en chemise dans son antichambre, à Canosse, n'osa jamais prendre le titre de souverain de Rome, sous quelque dénomination que ce pût être.

Les princes normands, conquérants de Naples, en fesaient hommage au pape; mais aucun historien n'a jamais produit aucun acte où l'on voie les rois de Naples faire cet hommage au pontife romain, comme monarque romain: la première investiture donnée aux princes normands le fut par l'empereur Henri III, en 1047.

La seconde investiture est d'un genre différent, et mérite la plus grande attention. Le pape Léon IX, ayant fait une espèce de croisade contre ces princes, fut battu et pris par eux; ils traitèrent leur captif avec beaucoup d'humanité, chose assez rare dans ces temps-là; et le pape Léon, en levant l'excommunication qu'il avait lancée contre eux, leur accorda tout ce qu'ils avaient pris et tout ce qu'ils pourraient prendre, en qualité de fief héréditaire de saint Pierre, *De sancto Petro hæreditatis feudo*.

A qui Charles d'Anjou fit-il hommage lige pour Naples et Sicile? fut-ce à la personne de Clément IV, souverain de Rome? non; ce fut à l'Église romaine et aux papes canoniquement élus, *pro regno Siciliæ et aliis terris nobis ab Ecclesiâ romanâ concessis; pour nos royaumes concédés par l'Église romaine*. Cet hommage lige était donc au fond ce qu'il était dans son origine, une oblation à saint Pierre, un acte de dévotion, dont il résulta des meurtres, des assas-

sinats, et des empoisonnements. Le pape était alors si peu souverain de Rome, que la monnaie y avait été frappée au nom de Charles d'Anjou lui-même, quand il était sénateur unique. On a encore des écus de ce temps avec cette légende, *Karolus, senatus populusque romanus;* et sur le revers, *Roma caput mundi.* Il y a de pareilles monnaies frappées au nom des Colonnes et des Ursins; il y a aussi des monnaies au nom des papes; mais jamais vous ne voyez sur ces pièces la souveraineté du pape exprimée : le mot *domnus,* dont on se servit très rarement, était un titre honorifique que jamais aucun roi de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, n'employa, si je ne me trompe; et on ne trouve ce mot *domnus* sur aucune monnaie des papes.

Dans les sanglantes querelles de Frédéric Barberousse avec le pape Alexandre III, jamais cet Alexandre ne se dit unique souverain de Rome : il avait beaucoup de terres d'une mer à l'autre; mais assurément il ne possédait pas en propre la ville où l'empereur avait été sacré roi des Romains.

Grégoire IX, en accusant l'empereur Frédéric II de préférer Mahomet à Jésus-Christ, le dépose à la vérité de l'empire, selon l'usage aussi insolent qu'absurde de ces temps-là; mais il n'ose se mettre à sa place; il n'ose se dire prince temporel de Rome.

Innocent IV dépose encore le même empereur dans le concile de Lyon; mais il ne prend point Rome pour lui-même; l'empire romain subsistait toujours, ou était censé subsister. Les papes n'osaient s'appeler rois des Romains; mais ils l'étaient autant qu'ils

le pouvaient. Les empereurs étaient nommés, sacrés, reconnûs rois des Romains, et ne l'étaient pas en effet. Qu'était donc Rome? une ville où l'évêque avait un très grand crédit, où le peuple jouissait souvent de l'autorité municipale, et où l'empereur n'en avait aucune que lorsqu'il y venait à main armée, comme Alaric, ou Totila, ou Arnoud, ou les Othons.

Les papes regardaient non seulement le royaume de Naples, mais ceux de Portugal, d'Aragon, de Grenade, de Sardaigne, de Corse, de Hongrie, et surtout d'Angleterre, comme feudataires; mais ils ne se disaient ni n'étaient les maîtres de ces pays. Ce n'était pas seulement l'opinion, la superstition qui soumettait ces royaumes au siége de Rome, c'était l'ambition. Un prince disputait une province; il ne manquait pas d'accuser son compétiteur d'être hérétique ou fauteur d'hérétiques, ou d'avoir épousé sa cousine au cinquième degré, ou d'avoir mangé gràs le vendredi. On donnait de l'argent au pape, qui, en échange, donnait la province par une bulle: cette bulle était l'étendard auquel les peuples se ralliaient; et le pape, qui ne possédait pas un pouce de terre dans Rome, donnait des royaumes ailleurs.

La même chose arriva aux califes dans leur décadence qu'aux papes dans leur élévation. Les sultans de l'Asie et de l'Égypte, et du reste de l'Afrique, les rois des provinces espagnoles, prirent des investitures des califes, qui ne possédaient plus rien. Tel a été le chaos où la terre fut long-temps plongée.

Les évêques allemands, dans l'anarchie de l'empire, s'étaient déjà faits princes, et en prenaient le

titre, quand les papes étaient bien moins puissants dans Rome qu'un évêque de Vurtzbourg en Allemagne. Les papes avaient à Rome si peu de pouvoir, qu'ils furent obligés de se réfugier dans Avignon pendant soixante et dix ans.

Martin V, élu au concile de Constance, est, je crois, le premier qui soit représenté sur les monnaies avec la triple couronne, inventée par Boniface VIII. Les papes n'ont été réellement les maîtres de Rome que quand ils ont eu le château Saint-Ange, ce qui n'arriva qu'au quinzième siècle.

Enfin, ils ont régné, mais sans jamais se dire rois de Rome; et les empereurs, qui n'ont jamais cessé d'en être rois, n'ont osé jamais y demeurer. Le monde se gouverne par des contradictions, et voilà sans doute la plus frappante : elle dure depuis Charlemagne.

Charles-Quint, roi de Rome, voulut bien la saccager; mais d'y demeurer seulement trois mois, de prétendre y fixer le siége de son empire, c'est ce que ce prince victorieux n'osa point entreprendre.

Comment donc accorder la souveraineté du pape avec celle du roi des Romains? c'est un problème que le temps a résolu insensiblement. Il semble que les empereurs et les papes soient convenus tacitement que les uns régneraient en Allemagne, et seraient rois de Rome de droit, tandis que les papes le seraient de fait. Ce partage ne nous étonne plus, parceque nous y sommes accoutumés; mais il n'en est pas moins étrange.

Ce qui nous fait voir combien la destinée se joue de

l'univers, c'est que celui qui affermit la souveraineté réelle des papes sur les fondements[1] les plus solides, fut cet Alexandre VI, coupable de tant d'horribles meurtres, commis par les mains de son incestueux fils dans la Romagne, dans Imola, Forli, Faenza, Rimini, Césène, Fano, Bertinoro, Urbino, Camerino, et surtout dans Rome. Quel était le titre de cet homme? celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*, et quelle serait aujourd'hui dans Rome la prérogative de celui qui est intitulé roi des Romains? il aurait l'honneur de tenir l'étrier du pape, et de servir de diacre à la grand'messe.

[1] XI. Des moines.

L'opinion, plus que toute autre chose, a fait les moines, et c'était une opinion bien étrange que celle qui dépeupla l'Égypte pour peupler quelque temps des déserts.

On a parlé des moines dans l'*Essai sur les mœurs*[2], quoique cette partie du genre humain ait été omise dans toutes les histoires qu'on appelle *profanes*. Après tout, ils sont hommes, et même dans ce corps si étranger au monde, il s'est trouvé de grands

[1] Dans la première édition de ces *Remarques*, en 1763, la XIe était intitulée *Du Sadder;* ce qui la composait a été transporté par Voltaire dans le chapitre V de l'*Essai sur les mœurs*, ainsi que je l'ai remarqué page 128. Par cette disposition, la XIIe remarque de 1763 est devenue la XIe; et ainsi des suivantes. B.

[2] Tome XV, page 441; XVI, 465; XVII, 252, 321-41; voyez aussi, tome XX, page 348, le chap. XXXV du *Siècle de Louis XIV*, alors *Suite de l'Essai sur les mœurs;* et encore, tome XXXIV, page 58, le chapitre VIII de l'*Homme aux quarante écus*. B.

hommes. L'auteur a été beaucoup plus modéré envers eux que le célèbre évêque Du Bellai, et que tous les auteurs qui ne sont pas du rite romain. Il a parlé des jésuites avec impartialité; car c'est ainsi qu'un historien doit parler de tout.

Le bien public doit être préféré à toute société particulière, et l'état aux moines, on le sait assez. La société humaine s'est aperçue depuis long-temps combien ces familles éternelles, qui se perpétuent aux dépens de toutes les autres, nuisent à la population, à l'agriculture, aux arts nécessaires; combien elles sont dangereuses dans des temps de trouble. Il est certain qu'il est en Europe des provinces qui regorgent de moines, et qui manquent d'agriculteurs.

Un auteur de paradoxes [1] a prétendu que les moines sont utiles, en ce que leurs terres, dit-il, sont toujours mieux cultivées que celles de la pauvre noblesse; mais c'est précisément par cette raison que les moines font tort à l'état. Leurs maisons sont bâties des débris des masures de la noblesse ruinée. Il est démontré que cent gentilshommes, ayant chacun une terre de deux mille livres de revenu, rendraient plus de services au roi et à la nation qu'un abbé qui possède deux cent mille livres de rente. L'exemple de Londres est frappant; tel quartier de cette ville, habité autrefois par trente moines, l'est aujourd'hui par trois cents familles. On manque quelquefois d'agriculteurs, de soldats, de matelots, d'artisans; ils sont dans les cloîtres, et ils y languissent.

[1] Le marquis de Mirabeau dans son *Ami des hommes*, partie Ire, chap. II. B.

La plupart sont des esclaves enchaînés sous un maître qu'ils se sont donné; ils lui parlent à genoux, ils l'appellent *monseigneur*: c'est la plus profonde humiliation devant le plus grand faste; et encore, dans cet abaissement, ils tirent une vanité secrète de la grandeur de leur despote.

Plusieurs religieux, il est vrai, détestent dans l'âge mûr les chaînes dont ils se sont garrottés dans l'âge où l'on ne devrait pas disposer de soi-même; mais ils aiment leur institut, leur ordre; et ces esclaves ont les yeux si fascinés, que la plupart ne voudraient pas de la liberté, si on la leur rendait. Ce sont les compagnons d'Ulysse qui refusent de reprendre la forme humaine. Ils se dédommagent de cet abrutissement en Italie, en Espagne, en donnant insolemment leurs mains à baiser aux femmes. Leurs abbés sont princes en Allemagne. On voit des moines grands officiers d'un prince moine, et son cloître est une cour qui nourrit l'ambition. Depuis que cet ouvrage a été écrit, tout est bien changé. Les hommes ont enfin ouvert les yeux.

Les moines, dans leur institut, sont hors du genre humain, et ils ont voulu gouverner le genre humain. Séculiers et errants dans leur origine, ils ont été incorporés dans la hiérarchie de l'Église grecque; mais ils ont été regardés comme les ennemis de la hiérarchie latine. On a proposé dans tous les pays catholiques de diminuer leur nombre; l'on n'a jamais pu y parvenir jusqu'à présent. Dans les pays protestants, on a été forcé de les détruire tous.

On vient d'abolir les jésuites en France pour la se-

conde fois[a]; on leur reprochait des priviléges qu'ils ne tenaient que de Rome, et qui étaient incompatibles avec les lois de l'état; mais tous les autres religieux ont à peu près les mêmes priviléges. Les jésuites ont été chassés du Portugal par des raisons de politique, et à l'occasion de l'assassinat du roi[1]; ils ont été détruits en France pour avoir voulu dominer dans les belles-lettres, dans l'état, et dans l'Église: c'est un avertissement pour tous les autres ordres religieux. Il en est un[2] dont on envie les richesses, mais dont on respecte l'antiquité et les travaux littéraires; il en est une foule d'autres moins considérés.

Tout le monde convient qu'au lieu de ces retraites monastiques, où l'on fait serment à Dieu de vivre aux dépens d'autrui et d'être inutile, il faut des asiles à la vieillesse qui ne peut plus travailler. Tout le monde voit que chaque profession a ses vieillards, ses invalides, que le nom d'hôpital effraie, et qui finiraient leurs jours sans rougir dans des communautés instituées sous un autre nom; tout le monde le dit, et personne n'a encore essayé des changer des monastères onéreux à l'état en asiles nécessaires.

Ce n'est pas assurément dans un esprit de censure que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* a été en ce point l'organe de la voix publique: il a insinué, avec tous les bons citoyens, qu'on doit augmenter le nombre des hommes utiles, et diminuer celui des inutiles.

[a] Voyez le *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. XXXVIII.
[1] Voyez id., tome XXI, page 369. B.
[2] L'ordre de Saint-Benoît ou des Bénédictins. B.

Le jeune homme qui a des talents, et qui les ensevelit dans le cloître, fait tort au public et à soi-même. Qu'eût-ce été si Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, et tant d'autres, avaient, dans l'âge où l'on ne peut se connaître, pris le parti de se faire théatins ou picpus?

XII. Des croisades.

Les croisades ont été l'effet le plus mémorable de l'opinion. On persuada à des princes occidentaux, tous jaloux l'un de l'autre, qu'il fallait aller au bout de la Syrie. Un mauvais succès pouvait les faire tous exterminer; et, s'ils réussissaient, ils allaient s'exterminer les uns les autres.

De toutes ces croisades, celle que saint Louis fit en Égypte fut la plus mal conduite, et celle qu'il fit en Afrique, la moins convenable; elle n'avait aucun rapport au premier objet, qui était d'aller s'emparer de Jérusalem, ville d'ailleurs absolument indifférente aux intérêts de toutes les nations occidentales; ville dont elles pouvaient même détourner leurs pas avec horreur, puisqu'on y avait fait mourir leur Dieu; ville dans laquelle ils ne pouvaient punir la race juive, coupable à leurs yeux de ce meurtre, puisque cette race n'y habitait plus; pays d'ailleurs dépeuplé et stérile, dans lequel on n'aurait pas même combattu les musulmans, puisque les Tartares leur enlevaient alors ces contrées, ou du moins achevaient de les désoler par leurs incursions; pays enfin sur lequel les empereurs de Constantinople, dépouillés auparavant par les croisés mêmes, pouvaient seuls avoir quelques

droits, et sur lequel les croisés n'avaient seulement pas l'apparence d'une prétention.

On a inséré dans la nouvelle *Histoire de France*, par M. l'abbé Velly[1], un passage dans lequel on accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* d'avoir inventé que saint Louis entreprit la croisade contre Tunis pour seconder les vues ambitieuses et intéressées de son frère Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles. Il n'a point assurément inventé ce fait, qui est très précieux dans l'histoire de l'esprit humain : ce fait se trouve dans toutes les anciennes chroniques de l'Italie; il est transcrit dans l'*Histoire universelle* de Delisle, tome III, page 295[2]. On le voit en propres mots dans Mézerai, sous l'année 1269. « Quant au « saint roi, dit-il, il tourna son entreprise sur le « royaume de Tunis, par deux motifs: l'un, qu'il lui « semblait que la conquête de ce pays-là lui fraierait « le chemin à celle de l'Égypte, sans laquelle il ne « pouvait garder la Terre-Sainte; l'autre, *que son* « *frère l'y portait*, à dessein de rendre ces côtes d'A- « frique tributaires de son royaume de Sicile, comme « elles l'avaient été du temps de Roger, prince nor- « mand. » Rapin de Thoyras dit expressément la même chose dans le règne de Henri III d'Angleterre.

Il n'est donc que trop vrai que la simplicité héroïque de Louis le rendit la victime de l'ambition de son frère, qui devait être de cette croisade : ce fut

[1] Tome VI de l'édition in-12, page 73. Ce volume de Velly est de 1758. B.

[2] L'*Abrégé de l'Histoire universelle*, par C. Delisle, 1731, a sept volumes in-12. B.

même une des raisons qui porta le barbare Charles d'Anjou à faire périr, par la main du bourreau, Conradin, héritier légitime des Deux-Siciles, le duc d'Autriche, son cousin, et le prince Conrad, un des fils de l'empereur Frédéric II : il crut qu'il était de sa politique de se souiller d'une action si honteuse, afin de n'être point inquiété dans la Sicile quand il irait piller l'Afrique. Quels préparatifs pour un saint voyage! Mais en quoi d'ailleurs était-il si saint? Il n'était question que d'aller gagner des dépouilles et la peste sur les ruines de Carthage.

Saint Louis partit sous ces funestes auspices, et son frère n'arriva qu'après sa mort. Si le monarque de France prétendait aller de Tunis en Égypte, cette entreprise était beaucoup plus périlleuse que sa première croisade, et ses troupes auraient péri dans les déserts de Barca, aussi aisément que sur les bords du Nil.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* sait très bien que Guillaume de Nangis, qui écrivait l'histoire comme on l'écrivait alors, prétend que le shérif, ou émir, ou bey, ou soldan de Tunis, avait grande envie de se faire chrétien, et qu'il fit espérer au roi, par plusieurs lettres, sa conversion prochaine. Le même Guillaume croit bonnement que saint Louis alla vite mettre à feu et à sang les états de ce prince mahométan, pour l'attirer, par cette douceur, à la religion chrétienne. Si c'est là une manière sûre de convertir, on s'en rapporte à tout lecteur éclairé. Apparemment que la maxime, «contrains-les d'entrer [1]», était admise dans

[1] Saint Luc, XIV, 23. B.

la politique comme dans la théologie, et qu'on traitait les musulmans comme les Albigeois. On peut hardiment n'être pas de l'opinion de Guillaume; non qu'on le regarde comme un historien infidèle, mais comme un esprit fort simple, qui, quarante ans après la mort de saint Louis, écrivait sans discernement ce qu'il avait entendu dire. Un souverain de Tunis qui veut se faire catholique romain, un roi de France qui vient assiéger sa ville pour l'aider à entrer au giron de l'Église, sont des contes qu'on peut mettre avec les fables du Vieux de la Montagne [1], et de la couronne d'Égypte présentée au roi de France [2]. Les entreprises de ces temps-là étaient romanesques; mais il y avait plus de romanesque encore dans les historiens. Il faut convenir que saint Louis aurait bien mieux fait de gouverner en paix ses états, que d'aller exposer au fer des Africains et à la peste, sa fille, sa bru, sa belle-sœur, et sa nièce, qui firent avec lui ce fatal voyage.

Qu'il soit permis de dire ici que l'abbé Velly, auquel on impute cet injuste reproche contre l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, l'a copié dans quelques endroits, et qu'il aurait pu le citer; de même que le P. Barre, dans son *Histoire d'Allemagne*, a copié mot pour mot la valeur de cinquante pages de l'*Histoire de Charles XII* [3]: on est obligé d'en avertir, parceque, lorsque les historiens sont contemporains, il est difficile, au bout de quelque temps, de savoir

[1] Voyez tome XXVII, pages 136-138. B.
[2] Voyez tome XVI, page 206. B.
[3] Voyez ma Préface du tome XXIV. B.

qui est celui qui a pillé l'autre. Mais n'oublions pas combien le droit qu'on réclame est peu de chose.

[1] Remarquons encore que l'abbé Velly, après avoir critiqué le même auteur de l'*Essai sur les mœurs*, dans son sixième volume de l'*Histoire de France*, p. 73, fortifie ensuite lui-même l'assertion de cet auteur, par ces mots, p. 252 : « Les autres s'en pre« naient au roi de Sicile, qu'ils accusaient hautement « d'avoir cherché à le faire périr (saint Louis) dans « une terre étrangère ; » et par ceux-ci, p. 266 : « Il « espérait que le roi de Tunis paierait le tribut ordi« naire... La multitude accusa hautement le prince « sicilien d'avoir sacrifié l'honneur de la religion à son « intérêt particulier. »

Velly relève aussi l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, p. 361 et 362, sur la raison que celui-ci donne des vêpres siciliennes. Cependant M. Velly rapporte lui-même le texte de Malespina, qui dit : « Uno Francese « per suo rigoglio prese una femina... per farle villa« nia. » Je ne crois pas que ces mots « per farle villa« nia » signifient « pour fouiller si elle n'avait pas de « poignard caché. » D'ailleurs on ne dit point que l'on chercha à fouiller les autres femmes, ni les hommes qui allaient aussi à vêpres.

XIII. De Pierre de Castille, dit le Cruel.

Pierre-le-Cruel se vengeait avec barbarie, j'en tombe d'accord : mais je le vois trahi, persécuté par ses frères bâtards, par sa femme même ; soutenu à la

[1] Cet alinéa et le suivant sont posthumes. B.

vérité par le prince Noir, le premier homme de son temps, mais ayant nécessairement la France contre lui, puisqu'il était protégé par les Anglais; opprimé enfin par un ramas de brigands, et assassiné par son frère bâtard, car il fut tué étant désarmé: et ce Henri de Transtamare, assassin et usurpateur, a été respecté par les historiens, parcequ'il a été heureux.

A la bonne heure que ce Pierre ait emporté au tombeau le nom de Cruel[1]; mais quel titre donnerons-nous au tyran qui fit périr Conradin et le duc d'Autriche sur l'échafaud? Et comment nommer tant d'horribles attentats qui ont effrayé l'Europe?

XIV. De Charles de Navarre, dit le Mauvais.

On convient que Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux, était très mauvais; que don Pèdre, roi de Castille, surnommé le Cruel, méritait ce titre; mais voyons si dans ces temps de la belle chevalerie, il y avait chez les princes tant de douceur et de générosité. Le roi de France, Jean, surnommé le Bon, commença son règne par faire tuer le comte d'Eu, son connétable. Il donna l'épée de connétable au prince d'Espagne, don La Cerda, son favori, et l'investit des terres qui appartenaient à son beau-frère Charles, roi de Navarre. Cette injustice pouvait-elle n'être pas vivement ressentie par un prince du sang, souverain d'un beau royaume? On avait dépouillé son père des provinces de Champagne et de Brie; on donnait à un étranger l'Angoumois et d'autres terres qui

[1] Voyez ma note, tome V, page 212. B.

étaient la dot de sa femme, sœur du roi de France. La colère lui fait commettre un crime atroce : il fait assassiner le connétable La Cerda; et ce qui est encore triste, c'est qu'il obtient, par ce meurtre, la justice qu'on lui avait refusée. Le roi transige avec lui sur toutes ses prétentions. Mais que fait Jean-le-Bon après cette réconciliation publique? il court à Rouen, où il trouve le roi de Navarre à table avec le dauphin et quatre chevaliers; il fait saisir les chevaliers; on leur tranche la tête sans forme de procès; on met en prison le roi de Navarre sur le simple prétexte qu'il a fait un traité avec les Anglais. Mais, comme roi de Navarre, n'était-il pas en droit de faire ce prétendu traité? Et si, en qualité de comte d'Évreux et de prince du sang, il ne pouvait sans félonie négocier à l'insu du suzerain, qu'on me montre le grand vassal de la couronne qui n'a jamais fait de traités particuliers avec les puissances voisines. En quoi donc Charles-le-Mauvais est-il jusqu'à présent plus mauvais que bien d'autres? Plût à Dieu que ce titre n'eût convenu qu'à lui!

On prétend qu'il a empoisonné Charles V : où en est la preuve? Qu'il est aisé de supposer de nouveaux crimes à ceux qui sont chargés de la haine d'un parti! Il avait, dit-on, engagé un médecin juif de l'île de Chypre à venir empoisonner le roi de France. On voit trop fréquemment dans nos histoires des rois empoisonnés par des médecins juifs; mais une constitution valétudinaire est plus dangereuse encore que les médecins.

XV. Des querelles de religion.

On a vu que, depuis le pape Grégoire VII jusqu'à l'empereur Charles-Quint, les querelles de l'empire et du sacerdoce ont bouleversé l'un et l'autre. Depuis Charles-Quint jusqu'à la paix de Vestphalie, les querelles théologiques ont fait couler le sang en Allemagne : le même fléau a désolé l'Angleterre depuis Henri VIII jusqu'au temps du roi Guillaume, où la liberté de conscience fut pleinement établie.

La France a éprouvé des malheurs, s'il se peut, encore plus grands, depuis François II jusqu'à la mort de Henri IV; et cette mort, toujours sensible aux cœurs bien faits, a été le fruit de ces querelles. Il est triste qu'un si bon arbre ait produit de si détestables fruits.

On a souvent agité si l'empereur Henri IV devait secouer le joug de la papauté, au lieu de rester pieds nus dans l'antichambre de Grégoire VII; si Charles-Quint, après avoir pris et saccagé Rome, devait régner dans Rome, et se faire protestant; et si Henri IV, roi de France, pouvait se dispenser de faire abjuration. De bons esprits assurent qu'aucune de ces trois choses n'était possible.

L'empereur Henri IV avait un trop violent parti contre lui, et n'était pas un homme d'un assez grand génie pour faire une révolution. Charles-Quint l'était, mais il n'aurait rien gagné à renoncer à la religion catholique[1]. Pour le roi de France, Henri-le-Grand, il

[1] Voyez les notes de l'*Essai sur les mœurs*, etc. K.

est vraisemblable qu'il ne pouvait prendre d'autre parti que celui qu'il embrassa, quelque humiliation qui y fût attachée. La reine Élisabeth, qui lui en fit des reproches si amers, pouvait bien lui donner des secours pour disputer le terrain de province en province, mais non pas pour conquérir le royaume de France. Il avait contre lui les trois quarts du pays, Philippe II, et les papes; il fallut plier. La facilité de son caractère se joignit à la nécessité où il était réduit. Un Charles XII, un Gustave-Adolphe, eussent été inflexibles; mais ces héros étaient plus soldats que politiques; et Henri IV avec ses faiblesses était aussi politique que soldat. Il paraissait impossible qu'il fût roi de France s'il ne se rangeait à la communion de Rome; de même qu'on ne pourrait aujourd'hui être roi de Suède ou d'Angleterre, si l'on n'était pas d'une communion opposée à Rome. Henri IV fut assassiné malgré son abjuration, comme Henri III malgré ses processions; tant la politique est impuissante contre le fanatisme.

La seule arme contre ce monstre, c'est la raison. La seule manière d'empêcher les hommes d'être absurdes et méchants, c'est de les éclairer. Pour rendre le fanatisme exécrable, il ne faut que le peindre. Il n'y a que des ennemis du genre humain qui puissent dire: « Vous éclairez trop les hommes, vous écrivez « trop l'histoire de leurs erreurs. » Et comment peut-on corriger ces erreurs sans les montrer? Quoi! vous dites que les temps du jacobin Jacques Clément ne reparaîtront plus? Je l'avais cru comme vous : mais nous avons vu depuis les Malagrida et les Damiens.

Et ce Damiens [a], auquel personne ne s'attendait, qu'a-t-il répondu à son premier interrogatoire [b]? ces propres mots : « C'est à cause de la religion. » Qu'a-t-il déclaré à la question [c]? « C'est ce que j'entendais dire « à tous ces prêtres ; j'ai cru faire une œuvre méritoire « pour le ciel. » Il est évident que ce furent les billets de confession qui produisirent ce parricide [1]. Quels billets! Mais ces horreurs n'arrivent pas tous les ans? non: on n'a pas toujours commis un parricide par année; mais qu'on me montre dans l'histoire, depuis Constantin, un seul mois où les disputes théologiques n'aient pas été funestes au monde.

XVI. Du protestantisme et de la guerre des Cévennes.

Dans l'histoire de l'esprit humain, le protestantisme était un grand objet. On voit que c'est le pouvoir de l'opinion, soit vraie, soit fausse, soit sainte, soit réprouvée, qui a rempli la terre de carnage pendant tant de siècles. Quelques protestants ont reproché à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* de les avoir souvent condamnés; et quelques catholiques ont chargé l'auteur d'avoir montré trop de compassion pour les protestants. Ces plaintes prouvent qu'il a gardé ce juste-milieu qui ne satisfait que les esprits modérés.

Il est très vrai que partout et dans tous les temps où l'on a prêché une réforme, ceux qui la prêchèrent furent persécutés et livrés au supplice. Ceux qui s'éle-

[a] Voyez le *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. XXXVII.
[b] Page 4 du *Procès de Damiens*. — [c] Ibid., page 405.
[1] Voyez tome XXI, page 362. B.

vèrent en Europe contre l'Église de Rome comptèrent autant de martyrs de leur opinion, que les chrétiens du second siècle en comptèrent de la leur, quand ils s'élevèrent contre le culte de l'empire romain. Les premiers chrétiens étaient de vrais martyrs; les premiers réformés étaient, dit-on, de faux martyrs: à la bonne heure; mais ils souffraient, ils mouraient véritablement les uns et les autres: ils étaient tous les victimes de leur persuasion. Les juges qui les envoyèrent à la mort avaient la même jurisprudence, ils condamnaient par le même principe; ils fesaient périr ceux qu'ils croyaient ennemis des lois divines et humaines: tout est parfaitement égal dans cette conduite du plus fort contre le plus faible. Le sénat romain, le concile de Constance, jugeaient de la même manière; les condamnés marchaient au supplice avec la même intrépidité. Jean Hus et Jérôme de Prague en eurent autant que saint Ignace et saint Polycarpe; il n'y a de différence entre eux que la cause; et il y a cette différence entre leurs juges, que les Romains n'étaient pas obligés par leur religion à épargner ceux qui voulaient détruire leurs dieux, et que les chrétiens étaient obligés par leur religion à ne pas persécuter inhumainement des chrétiens, leurs frères, qui adoraient le même Dieu.

Si c'est la politique bien ou mal entendue qui a livré aux bourreaux les premiers chrétiens et les hérétiques d'entre les chrétiens, la chose est encore absolument égale de part et d'autre; si c'est le zèle, ce zèle est encore égal des deux côtés. Si l'on regarde comme très injustes les païens persécuteurs, on doit regarder aussi

comme très injustes les chrétiens persécuteurs. Ces maximes sont vraies, et il a fallu les développer pour le bien des hommes.

Il est constant que ceux qui se dirent réformés en France furent persécutés quarante ans avant qu'ils se révoltassent; car ce ne fut qu'après le massacre de Vassi qu'ils prirent les armes.

On doit aussi avouer que la guerre qu'une populace sauvage fit vers les Cévennes, sous Louis XIV, fut le fruit de la persécution. Les camisards agirent en bêtes féroces : mais on leur avait enlevé leurs femelles et leurs petits; ils déchirèrent les chasseurs qui couraient après eux.

Les deux partis ne conviennent pas de l'origine de ces horreurs. Les uns disent que le meurtre de l'abbé du Chaila, chef des missions du Languedoc, fut commis pour reprendre une fille des mains de cet abbé; les autres pour délivrer plusieurs enfants qu'il avait enlevés à leurs parents, afin de les instruire dans la foi catholique : ces deux causes peuvent avoir concouru, et l'on ne peut nier que la violence n'ait produit le soulèvement qui causa tant de crimes, et qui attira tant de supplices.

Après la paix de Rysvick, Orange, où régnait encore la religion protestante, appartenant à Louis XIV, plusieurs habitants du Languedoc y allèrent chanter leurs psaumes, et prier Dieu dans leur jargon. A leur retour on en prit cent trente, hommes et femmes, qu'on attacha deux à deux sur le chemin; les plus robustes, au nombre de soixante-dix, furent envoyés aux galères.

Bientôt après, un prédicant, nommé Marlié, fut pendu avec ses trois enfants, convaincu d'avoir prêché sa religion, et d'avoir fait convoquer l'assemblée par ses fils. On fit feu sur plusieurs familles qui allaient au prêche, on en tua dix-huit dans le diocèse d'Uzès: et trois femmes grosses étant du nombre des morts, on les éventra pour tuer leurs enfants dans leurs entrailles. Ces femmes grosses étaient dans leur tort, elles avaient en effet désobéi aux nouveaux édits; mais, encore une fois, les premiers chrétiens ne désobéissaient-ils pas aux édits des empereurs, quand ils prêchaient? Il faut absolument ou convenir que les juges romains firent très bien de pendre les chrétiens, ou dire que les juges catholiques firent très mal de pendre les protestants; car et protestants et premiers chrétiens étaient précisément dans les mêmes termes: on ne peut trop le répéter, ils étaient également innocents ou également coupables.

Enfin les chrétiens persécutés par Maximin égorgèrent après sa mort son fils âgé de dix-huit ans, sa fille âgée de sept, et noyèrent sa veuve dans l'Oronte. Les protestants, persécutés par l'abbé du Chaila, le massacrèrent. Ce fut là l'origine de la guerre horrible des Cévennes. Il est même impossible que la révolte n'ait pas commencé par la persécution. Il n'est pas dans la nature humaine que le peuple se soulève contre ses magistrats, et les égorge quand il n'est pas poussé à bout. Mahomet lui-même ne fit d'abord la guerre que pour se défendre, et peut-être n'y aurait-il point de mahométans sur la terre, si les Mecquois n'avaient pas voulu faire mourir Mahomet.

On ne peut, dans un *Essai sur les mœurs*, entrer dans le détail des horreurs qui ont dévasté tant de provinces : le genre humain paraîtrait trop odieux, si l'on avait tout dit.

Il sera utile que, dans les histoires particulières, on voie un détail de nos crimes, afin qu'on ne les commette plus. Les proscriptions de Sylla et d'Octave, par exemple, n'approchèrent pas des massacres des Cévennes, ni pour le nombre, ni pour la barbarie; elles sont seulement plus célèbres, parceque le nom de l'ancienne Rome doit faire plus d'impression que celui des villages et des cavernes d'Anduze : et Sylla, Antoine, Auguste, en imposent plus que Ravanel et Castagnet. Mais l'atrocité fut poussée plus loin dans les six années des troubles du Languedoc que dans les trois mois de proscriptions du triumvirat. On en peut juger par des lettres de l'éloquent Fléchier, qui était évêque de Nîmes dans ces temps funestes. Il écrit en 1704 : « Plus de quatre mille catholiques ont été égorgés à « la campagne, quatre-vingts prêtres massacrés, deux « cents églises brûlées. » Il ne parlait que de son diocèse : les autres étaient en proie aux mêmes calamités.

Jamais il n'y eut de plus grands crimes suivis de plus horribles supplices : et les deux partis, tantôt assassins, tantôt assassinés, invoquaient également le nom du Seigneur. Nous verrons dans le *Siècle de Louis XIV* plus de quatre mille[1] fanatiques périr

[1] On lit *quatre mille* dans toutes les éditions données du vivant de l'auteur, et dans l'édition de Kehl (in-8°); dans les éditions modernes, on lit *quarante mille*. Voltaire ne donne pas de nombre dans le chapitre XXXVI de son *Siècle de Louis XIV*, consacré au *Calvinisme* : voyez tome XX, page 365. B.

par la roue et dans les flammes; et, ce qui est bien remarquable, il n'y en eut pas un seul qui ne mourût en bénissant Dieu, pas un qui montrât la moindre faiblesse: hommes, femmes, enfants, tous expirèrent avec le même courage.

Quelle a été la cause de cette guerre civile et de toutes celles de religion dont l'Europe a été ensanglantée? point d'autre que le malheur d'avoir trop longtemps négligé la morale pour la controverse. L'autorité a voulu ordonner aux hommes d'être croyants, au lieu de leur commander simplement d'être justes. Elle a fourni des prétextes à l'opiniâtreté. Ceux qui sacrifient leur sang et leur vie ne sacrifient pas de même ce qu'ils appellent leur raison. Il est plus aisé de mener cent mille hommes au combat que de soumettre l'esprit d'un persuadé.

XVII. Des lois.

L'opinion a fait les lois. On a insinué assez dans l'*Essai sur les mœurs* que les lois sont presque partout incertaines, insuffisantes, contradictoires. Ce n'est pas seulement parcequ'elles ont été rédigées par des hommes; car la géométrie, inventée par les hommes, est vraie dans toutes ses parties; la physique expérimentale est vraie; les premiers principes métaphysiques même, sur lesquels la géométrie est fondée, sont d'une vérité incontestable, et rien de tout cela ne peut changer. Ce qui rend les lois variables, fautives, inconséquentes, c'est qu'elles ont été presque toutes établies sur des besoins passagers, comme des

remèdes appliqués au hasard, qui ont guéri un malade, et qui en ont tué d'autres.

Plusieurs royaumes étant composés de provinces anciennement indépendantes, et ces provinces ayant encore été partagées en cantons non seulement indépendants, mais ennemis l'un de l'autre, toutes leurs lois ont été opposées, et le sont encore. Les marques de l'ancienne division subsistent dans le tout réuni; ce qui est vrai et bon au-deçà d'une rivière est faux et mauvais au-delà; et, comme on l'a déjà dit[1], on change de lois dans sa patrie en changeant de chevaux de poste. Le paysan de Brie se moque de son seigneur; il est serf dans une partie de la Bourgogne, et les moines y ont des serfs. Il y a plusieurs pays où les lois sont plus uniformes, mais il n'y en a peut-être pas un seul qui n'ait besoin d'une réforme; et cette réforme faite, il en faut une autre. Ce n'est guère que dans un petit état qu'on peut établir aisément des lois uniformes[2]. Les machines réussissent en petit, mais en grand les chocs les dérangent.

Enfin, quand on est parvenu à vivre sous une loi tolérable, la guerre vient qui confond toutes les bornes, qui abîme tout; et il faut recommencer comme des fourmis dont on a écrasé l'habitation.

[1] Voyez tome XXXIX, page 382. B.

[2] Cette révolution serait facile et ne causerait aucun trouble dans une monarchie absolue, où le prince aurait une volonté soutenue de faire le bien de son peuple, et voudrait employer à ce grand ouvrage les hommes vraiment éclairés, dont le nombre est plus grand qu'on ne pense. C'est un très grand avantage que les monarchies absolues ont sur les républiques, où la plupart de ces réformes utiles ne peuvent se faire tant que les lumières ne sont point devenues presque populaires. K.

Une des plus grandes turpitudes dans la législation d'un pays a été de se conduire par des lois qui ne sont pas du pays. Le lecteur peut remarquer comment le divorce qui fut accordé à Louis XII [1], roi de France, par l'incestueux pape Alexandre VI, fut refusé par Clément VII au roi d'Angleterre Henri VIII [2]; et l'on verra comment Alexandre VII [3] permit au régent de Portugal, Alfonse, de ravir la femme de son frère, et de l'épouser du vivant de ce frère.

Tout se contredit donc, et nous voguons dans un vaisseau sans cesse agité par des vents contraires.

On a dit, dans l'*Essai sur les mœurs* [4], qu'il n'y a point en rigueur de loi positive fondamentale; les hommes ne peuvent faire que des lois de convention. Il n'y a que l'auteur de la nature qui ait pu faire les lois éternelles de la nature. La seule loi fondamentale et immuable qui soit chez les hommes est celle-ci : « Traite les autres comme tu voudrais être traité [5]. » C'est que cette loi est de la nature même : elle ne peut être arrachée du cœur humain : c'est de toutes les lois la plus mal exécutée; mais elle s'élève toujours contre celui qui la transgresse; il semble que Dieu l'ait mise dans l'homme pour servir de contre-poids à la loi du plus fort, et pour empêcher le genre hu-

[1] Voyez tome XVII, page 84. B.

[2] Ibid., page 285 et suiv. B.

[3] Le mariage de Marie de Savoie, duchesse de Nemours, et épouse d'Alphonse VI, avec don Pèdre son beau-frère, est du 2 avril 1668. Alexandre VII était mort en 1667; ce ne fut donc pas ce pape qui accorda les dispenses, mais Clément IX, ainsi que Voltaire le dit tome XIX, page 377. B.

[4] Tome XVI, page 358. B.

[5] Luc, VI, 31. B.

main de s'exterminer par la guerre, par la chicane, et par la théologie scolastique.

XVIII. Du commerce et des finances.

La Hollande presque submergée, Gênes qui n'a que des rochers, Venise qui ne possédait que des lagunes pour terrain, eussent été des déserts, ou plutôt n'eussent point existé sans le commerce.

Venise, dès le quatorzième siècle, devint par cela seul une puissance formidable, et la Hollande l'a été de nos jours pendant quelque temps.

Que devait donc être l'Espagne sous Philippe II, qui avait à-la-fois le Mexique et le Pérou, et ses établissements en Afrique et en Asie dans l'étendue d'environ trois mille lieues de côtes?

Il est presque incroyable, mais il est avéré que l'Espagne seule retira de l'Amérique, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, la valeur de cinq milliards de piastres en or et en argent, qui font vingt-cinq milliards de nos livres. Il n'y a qu'à lire don Ustariz et Navarette pour être convaincu de cette étonnante vérité. C'est beaucoup plus d'espèces qu'il n'y en avait dans le monde entier avant le voyage de Christophe Colomb. Tout pauvre homme de mérite qui saura penser peut faire là-dessus ses réflexions: il sera consolé quand il saura que de tous ces trésors d'Ophir il ne reste pas aujourd'hui en Espagne cent millions de piastres, et autant en orfévrerie. Que dira-t-il quand il lira dans don Ustariz que la daterie [1] de Rome a englouti une

[1] Voyez ma note, tome XXVII, page 4. B.

partie de cet argent? il croira peut-être que Rome la sainte est plus riche aujourd'hui que Rome la conquérante du temps des Crassus et des Lucullus. Elle a fait, il faut l'avouer, tout ce qu'elle a pu pour le devenir; mais n'ayant pas su être commerçante quand toutes les nations de l'Europe ont su l'être, elle a perdu, par son ignorance et par sa paresse, tout cet argent que lui ont produit ses mines de la daterie, et surtout ce qu'elle pêchait si aisément avec les filets de saint Pierre.

L'Espagne ne laissa pas d'abord les autres nations entrer avec elle en partage des trésors de l'Amérique. Philippe II en jouit presque seul pendant plusieurs années. Les autres souverains de l'Europe, à commencer par l'empereur Ferdinand, son oncle, étaient devant lui à peu près ce qu'étaient les Suisses devant le duc de Bourgogne, lorsqu'ils lui disaient : « Tout « ce que nous avons ne vaut pas les éperons de vos « chevaliers. »

Philippe II devait avoir ce qu'on appelle la monarchie universelle, si on pouvait l'acheter avec de l'or, et la saisir par l'intrigue; mais une femme à peine affermie dans la moitié d'une île; un prince d'Orange, simple comte de l'empire, et sujet du marquis de Malines; Henri IV, roi mal obéi d'une partie de la France, persécuté dans l'autre, manquant d'argent, et ayant pour toute armée quelques gentilshommes et son courage, ruinèrent le dominateur des Deux-Indes.

Le commerce, qui avait pris une nouvelle face à la découverte du cap de Bonne-Espérance, et à celle

du Nouveau-Monde, en prit encore une nouvelle quand les Hollandais, devenus libres par la tyrannie, s'emparèrent des îles qui produisent les épiceries, et fondèrent Batavia. Les grandes puissances commerçantes furent alors la Hollande et l'Angleterre; la France, qui profite toujours tard des connaissances et des entreprises des autres nations, arriva la dernière aux Deux-Indes, et fut la plus mal partagée. Elle resta sans industrie jusqu'aux beaux jours du gouvernement de Louis XIV; il fit tout pour animer le commerce.

Les peuples de l'Europe, dans ce temps-là, commencèrent à connaître de nouveaux besoins, qui rendirent le commerce de quelques nations, et surtout celui de la France, très désavantageux. Henri IV déjeunait avec un verre de vin et du pain blanc; il ne prenait ni thé, ni café, ni chocolat; il n'usait point de tabac; sa femme et ses maîtresses avaient très peu de pierreries; elles ne portaient point d'étoffes de Perse, de la Chine, et des Indes. Si l'on songe qu'aujourd'hui une bourgeoise porte à ses oreilles de plus beaux diamants que Catherine de Médicis; que la Martinique, Moka, et la Chine, fournissent le déjeuner d'une servante, et que tous ces objets font sortir de France plus de cinquante millions tous les ans, on jugera qu'il faut d'autres branches de commerce bien avantageuses pour réparer cette perte continuelle: on sait assez que la France s'est soutenue par ses vins, ses eaux-de-vie, son sel, ses manufactures.

Il lui fallait faire directement le commerce des Indes, non pas pour augmenter ses richesses, mais

pour diminuer ses dépenses; car les hommes s'étant fait des besoins nouveaux, ceux qui ne possèdent pas les denrées demandées par ces besoins doivent les acheter au meilleur compte qu'il soit possible : or, ce qu'on achète aux Indes de la première main coûte moins sans doute que si les Anglais et les Hollandais venaient le revendre. Presque toutes ces denrées se paient en argent. Il ne s'agissait donc, en formant en France une compagnie des Indes, que de perdre moins, et de chercher à se dédommager, dans l'Allemagne et dans le Nord, des dépenses immenses qu'on fesait sur les côtes de Coromandel; mais les Hollandais avaient prévenu les Français dans l'Allemagne comme dans l'Inde; leur frugalité et leur industrie leur donnaient partout l'avantage. Le grand inconvénient pour une nouvelle compagnie d'Europe qui s'établit dans l'Inde, c'est, comme on l'a dit [1], d'y arriver la dernière. Elle trouve des rivaux puissants déjà maîtres du commerce; il faut recevoir des affronts des nababs et des omras, et les payer ou les battre : aussi les Portugais, et après eux les Hollandais, ne purent acheter du poivre sans donner des batailles.

Si la France a une guerre avec l'Angleterre ou la Hollande en Europe, c'est alors à qui se détruira dans l'Inde. Les compagnies de commerce deviennent nécessairement des compagnies guerrières, et il faut être oppresseur ou opprimé. Aussi nous verrons que, quand Louis XIV eut établi sa compagnie des Indes

[1] Page 179. B.

dans Pondichéri[1], les Hollandais prirent la ville, et écrasèrent la compagnie. Elle renaquit des débris du système[2], et fit voir que la confusion pouvait quelquefois produire l'ordre; mais toute la vigilance, toute la sagesse des directeurs, n'ont pas empêché que les Anglais n'aient pris Pondichéri, et que la compagnie n'ait été presque détruite une seconde fois. Les Anglais ont rendu la ville à la paix; mais on sait dans quel état on rend une place de commerce dont on est jaloux; la compagnie est restée avec quelques vaisseaux, des magasins ruinés, des dettes, et point d'argent[3].

Elle agissait dans l'Inde en souveraine; mais elle y a trouvé des souverains, étrangers comme elle, et plus heureux. On doit convenir qu'il est un peu extraordinaire que le grand mogol, qui est si puissant, laisse des négociants d'Europe se battre dans son empire, et en dévaster une partie. Si nous accordions le port de Lorient à des Indiens, et celui de Bayonne à des Chinois, nous ne souffririons pas qu'ils se battissent chez nous.

Quant aux finances, la France et l'Angleterre, pour s'être fait la guerre, se sont trouvées endettées chacune de trois milliards de nos livres. C'est beaucoup plus qu'il n'y a d'espèces dans ces deux états. C'est

[1] Voyez tome XX, pages 240-41. B.

[2] Voyez tome XXI, pages 16 et 270. B.

[3] Elle a été supprimée en 1769, sous le ministère de M. d'Invau; il fut prouvé alors qu'elle ne s'était jamais soutenue qu'aux dépens du trésor royal, et qu'elle fesait le commerce à perte. Des négociants particuliers le firent les années suivantes; ils y gagnèrent, et les denrées de l'Inde baissèrent de prix. K.

un des efforts de l'esprit humain, dans ce dernier siècle[1], d'avoir trouvé le secret de devoir plus qu'on ne possède, et de subsister comme si l'on ne devait rien.

Chaque état de l'Europe est ruiné après une guerre de sept ou huit années; c'est que chacun a plus fait que ses forces ordinaires ne comportent. Les états sont comme les particuliers qui s'endettent par ambition; chacun veut aller au-delà de son pouvoir. On a souvent demandé ce que deviennent tous ces trésors prodigués pendant la guerre, et on a répondu qu'ils sont ensevelis dans les coffres de deux ou trois mille particuliers qui ont profité du malheur public. Ces deux ou trois mille personnes jouissent en paix de leurs fortunes immenses, dans le temps que le reste des hommes est obligé de gémir sous de nouveaux impôts, pour payer une partie des dettes nationales.

L'Angleterre est le seul pays où des particuliers se soient enrichis par le sort des armes; ce que de simples armateurs ont gagné par des prises, ce que l'île de Cuba et les Grandes-Indes ont valu aux officiers-généraux, passe de bien loin tout l'argent comptant qui circulait en Angleterre aux treizième et quatorzième siècles.

Lorsque les fortunes de tant de particuliers se sont répandues avec le temps chez leur nation par des mariages, par des partages de famille, et surtout par

[1] On ne doit point réellement plus qu'on ne possède. Les intérêts de la dette nationale sont assignés sur la totalité du revenu des propriétaires de la nation, et sont loin, même en Angleterre, d'approcher de la somme de ce revenu. K.

le luxe, devenu alors nécessaire, et qui remet dans le public tous ces trésors enfouis pendant quelques années, alors cette énorme disproportion cesse, et la circulation est à peu près la même qu'elle était auparavant. Ainsi les richesses cachées dans la Perse, et enfouies pendant quarante années de guerres intestines, reparaîtront après quelques années de calme, et rien ne sera perdu. Telle est dans tous les genres la vicissitude attachée aux choses humaines.

[1] XIX. De la population.

Dans une nouvelle *Histoire de France* [2], on prétend qu'il y avait huit millions de feux en France, dans le temps de Philippe de Valois; or, on entend par *feu* une famille, et l'auteur entend par le mot de *France* ce royaume tel qu'il est aujourd'hui, avec ses annexes. Cela ferait, à quatre personnes par feu, trente-deux millions d'habitants; car on ne peut donner à un feu moins de quatre personnes, l'un portant l'autre.

Le calcul de ces feux est fondé sur un état de subside imposé en 1328. Cet état porte deux millions cinq cent mille feux dans les terres dépendantes de la couronne, qui n'étaient pas le tiers de ce que le

[1] De cette XIX[e] remarque, les éditeurs de Kehl avaient formé la 3[e] section de l'article Population du *Dictionnaire philosophique:* voyez ma note, tome XXXI, page 483. Un autre article sur la population forme le vingt-troisième des *Articles extraits de la Gazette littéraire*, qui sont dans le présent volume. B.

[2] Par Velly, Villaret et Garnier, tome X, page 24: ce volume est de Villaret. B.

royaume renferme aujourd'hui. Il aurait donc fallu ajouter deux tiers pour que le calcul de l'auteur fût juste. Ainsi, suivant la supputation de l'auteur, le nombre des feux de la France, telle qu'elle est, aurait monté à sept millions cinq cent mille. A quoi ajoutant probablement cinq cent mille feux pour les ecclésiastiques et pour les personnes non comprises dans le dénombrement, on trouverait aisément les huit millions de feux, et au-delà. L'auteur réduit chaque feu à trois personnes; mais, par le calcul que j'ai fait dans toutes les terres où j'ai été, et dans celle que j'habite, je compte quatre personnes et demie par feu.

Ainsi, supposé que l'état de 1328 soit juste, il faudra nécessairement conclure que la France, telle qu'elle est aujourd'hui, contenait, du temps de Philippe de Valois, trente-six millions d'habitants.

Or, dans le dernier dénombrement fait, en 1753, sur un relevé des tailles et autres impositions, on ne trouve aujourd'hui que trois millions cinq cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-neuf feux, ce qui, à quatre et demi par feu, ne donnerait que quinze millions neuf cent soixante et dix-sept mille deux cents habitants. A quoi il faudra ajouter les réguliers, les gens sans aveu, et sept cent mille ames au moins que l'on suppose être dans Paris, dont le dénombrement a été fait suivant la capitation, et non pas suivant le nombre des feux.

De quelque manière qu'on s'y prenne, soit qu'on porte, avec l'auteur de la nouvelle *Histoire de France*, les feux à trois, à quatre, ou à cinq personnes, il est

clair que le nombre des habitants est diminué de plus de moitié depuis Philippe de Valois.

Il y a aujourd'hui environ quatre cents ans que le dénombrement de Philippe de Valois fut fait; ainsi, dans quatre cents ans, toutes choses égales, le nombre des Français serait réduit au quart, et, dans huit cents ans, au huitième; ainsi, dans huit cents ans, la France n'aura qu'environ quatre millions d'habitants; et, en suivant cette progression, dans neuf mille deux cents ans, il ne restera qu'une seule personne mâle ou femelle avec fraction. Les autres nations ne seront sans doute pas mieux traitées que nous, et il faut espérer qu'alors viendra la fin du monde.

Tout ce que je puis dire pour consoler le genre humain, c'est que dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du temps du roi Charles V, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en est marqué dans l'acte d'inféodation: et cependant il s'est fait une émigration considérable dans ces terres à la révocation de l'édit de Nantes.

Le genre humain ne diminue ni n'augmente, comme on le croit, et il est très probable qu'on se méprenait beaucoup du temps de Philippe de Valois, quand on comptait deux millions cinq cent mille feux dans ses domaines.

Au reste, j'ai toujours pensé que la France renferme, de nos jours, environ vingt millions d'habitants, et je les ai comptés à cinq par feu, l'un portant l'autre. Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la *Dixme*[1], attribuée au maréchal de Vau-

[1] Voyez ma note, tome XXXIV, page 40. B.

ban, et surtout avec le détail des provinces, donné par les intendants, à la fin du dernier siècle. Si je me trompe, ce n'est que d'environ quatre millions, et c'est une bagatelle pour les auteurs[1].

Hubner, dans sa géographie, ne donne à l'Europe que trente millions d'habitants; il peut s'être trompé aisément d'environ cent millions. Un calculateur, d'ailleurs exact, assure que la Chine ne possède que soixante et douze millions d'habitants; mais, par le dernier dénombrement, rapporté par le P. du Halde, on compte ces soixante et douze millions, sans y comprendre les vieillards, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, et les bonzes; ce qui doit aller à plus du double.

Il faut avouer que d'ordinaire nous peuplons et dépeuplons la terre un peu au hasard; tout le monde se conduit ainsi; nous ne sommes guère faits pour avoir une notion exacte des choses; l'*à peu près* est notre guide, et souvent ce guide égare beaucoup.

C'est encore bien pis quand on veut avoir un calcul juste. Nous allons voir des farces, et nous y rions; mais rit-on moins dans un cabinet quand on voit de graves auteurs supputer exactement combien il y avait d'hommes sur la terre deux cent quatre-vingt-cinq ans après le déluge universel? Il se trouve, selon le frère Pétau, jésuite, que la famille de Noé avait produit un bi-milliard deux cent quarante-sept milliards deux cent vingt-quatre millions sept cent dix-sept mille habitants en trois cents ans. Le bon prêtre

[1] L'ordonnance du roi du 15 mars 1827 portait la population de la France à 31,851,545 individus. B.

Pétau ne savait pas ce que c'est que de faire des enfants et de les élever. Comme il y va[1] !

Selon Cumberland, la famille ne provigna que jusqu'à trois milliards trois cent trente millions en trois cent quarante ans ; et selon Whiston, environ trois cents ans après le déluge, il n'y avait que soixante-cinq mille cinq cent trente-six habitants.

Il est difficile d'accorder ces comptes et de les allouer. Voilà les excès où l'on tombe quand on veut concilier ce qui est inconciliable, et expliquer ce qui est inexplicable. Cette malheureuse entreprise a dérangé des cerveaux qui, d'ailleurs, auraient eu des lumières utiles aux hommes.

Les auteurs de l'*Histoire universelle* d'Angleterre disent « qu'on est généralement d'accord qu'il y a à « présent environ quatre mille millions d'habitanis « sur la terre. » Vous remarquerez que ces messieurs, dans ce nombre de citoyens et de citoyennes, ne comptent pas l'Amérique, qui comprend près de la moitié du globe : ils ajoutent que le genre humain, en quatre cents ans, augmente toujours du double, ce qui est bien contraire au relevé fait sous Philippe de Valois, qui fait diminuer la nation de moitié en quatre cents ans.

Pour moi, si, au lieu de faire un roman ordinaire, je voulais me réjouir à supputer combien j'ai de frères sur ce malheureux petit globe, voici comme je m'y prendrais. Je verrais d'abord à peu près combien ce

[1] Il paraît que le calcul du P. Pétau est encore plus fort, comme on le voit dans la 1re section de l'article POPULATION du *Dictionnaire philosophique*, et ailleurs. K.

globule contient de lieues carrées habitées sur sa surface; je dirais : la surface du globe est de vingt-sept millions de lieues carrées; ôtons-en d'abord les deux tiers au moins pour les mers, rivières, lacs, déserts, montagnes, et tout ce qui est inhabité : ce calcul est très modéré, et nous donne neuf millions de lieues carrées à faire valoir.

La France et l'Allemagne comptent six cents personnes par lieue carrée, l'Espagne cent soixante, la Russie quinze, la Tartarie dix, la Chine environ mille; prenez un nombre moyen comme cent, vous aurez neuf cent millions de vos frères, soit basanés, soit nègres, soit rouges, soit jaunes, soit barbus, soit imberbes. Il n'est pas à croire que la terre ait en effet un si grand nombre d'habitants : et si l'on continue à faire des eunuques, à multiplier les moines, et à faire des guerres pour les plus petits intérêts, jugez si vous aurez les quatre mille millions que les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* vous donnent si libéralement. Et puis, qu'importe qu'il y ait beaucoup ou peu d'hommes sur la terre? l'essentiel est que cette pauvre espèce soit le moins malheureuse qu'il est possible[1].

[1] Le nombre des hommes croît et diminue infiniment, en raison des subsistances, en fesant abstraction des accidents passagers; parcequ'un homme et une femme étant en état d'avoir des enfants pendant environ vingt-cinq ans, il doit, si ces enfants sont bien nourris, y en avoir, en prenant un terme moyen, beaucoup plus de deux par ménage qui vivent assez long-temps pour établir à leur tour une génération nouvelle. Il n'est donc pas étonnant que, dans un pays où les subsistances sont très abondantes, le nombre des hommes double à chaque génération; c'est ce qu'on a observé depuis environ un siècle dans les colonies anglaises de l'Amérique. Cette progression s'arrête quand les subsistances deviennent moins

XX. De la disette des bons livres, et de la multitude énorme des mauvais.

L'histoire est décharnée jusqu'au seizième siècle, par la disette d'historiens ; elle est depuis ce temps étouffée par l'abondance. On trouve dans la Bibliothèque de Le Long dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept ouvrages qui peuvent servir à la seule histoire de France[1]. De ces ouvrages, il y en a qui contiennent plus de cent volumes ; et depuis environ quarante ans que cette Bibliothèque fut imprimée, il a paru encore un nombre prodigieux de livres sur cette matière.

Il en est à peu près de même en Allemagne, en Angleterre, et en Italie.

On se perd dans cette immensité ; heureusement la plupart de ces livres ne méritent pas d'être lus, de même que les petites choses qu'ils contiennent n'ont pas mérité d'être écrites. Dans cette foule d'histoires, on ne trouve que trop de romans tels que ceux de Gatien de Courtilz. Les histoires secrètes, composées par ceux qui n'ont été dans aucun secret, sont assez nombreuses ; mais les auteurs qui ont gouverné l'état du fond de leur cabinet, le sont encore davantage : on peut compter parmi ces derniers ceux qui ont pris la peine de faire les testaments des princes et ceux des hommes d'état ; c'est ainsi que nous avons eu les tes-

communes ; mais comme plus il y a d'hommes, plus ils cultivent, la progression doit seulement diminuer lorsque la totalité des terres d'une culture peu difficile est mise en valeur. K.

[1] Voyez ma note, tome XXX, page 200. B.

taments du maréchal de Belle-Isle, du cardinal Albéroni, du duc de Lorraine, des ministres Colbert et Louvois, du maréchal Vauban[1], des cardinaux de Mazarin[2] et de Richelieu.

Le public fut trompé long-temps sur le *Testament du cardinal de Richelieu*[3]; on crut le livre excellent, parcequ'on le crut d'un grand ministre. Très peu d'hommes ont le temps de lire avec attention. Presque personne n'examina ni les méprises, ni les erreurs, ni les anachronismes, ni les indécences, ni les contradictions, ni les incompatibilités, dont le livre est rempli. On ne fit pas réflexion que ce livre n'avait été imprimé que plus de quarante ans après la mort du cardinal, qu'il est signé d'une manière dont le cardinal ne signait jamais. On oubliait qu'Aubéri[4], qui écrivait la vie du cardinal de Richelieu, par ordre de sa nièce, traita le *Testament* de livre apocryphe et supposé, de livre indigne de son héros, indigne de toute croyance. Aubéri était à la source, il avait en main tous les papiers; il n'y a pas, assurément, de témoignage plus fort que le sien.

Le savant abbé Richard, l'auteur des Mélanges de Vigneul-Marville, Charles Ancillon, La Monnoye, pensèrent de même.

[1] Voyez ma note, tome XXXIV, page 40. B.

[2] Le *Testament politique du cardinal Mazarin*, 1685, in-12, est d'un inconnu. L'ouvrage, publié en 1707, sous le même titre, est un libelle traduit de l'italien. Pour les autres pièces dont parle ici Voltaire, voyez mes notes, tome XXIX, page 254. B.

[3] Voyez tome XXVI, page 323; XXIX, 253; XXXII, 232; XXXVII, 384; XXXIX, 282; et XLII, les *Doutes nouveaux* et l'*Arbitrage*. B.

[4] Voyez, tome XLII, les *Doutes nouveaux*. B.

On trouve, dans le chapitre intitulé *les Mensonges imprimés*[1], toutes les raisons qui doivent faire penser que ce *Testament politique* est l'ouvrage d'un faussaire.

Comment, en effet, un ministre tel que le cardinal de Richelieu eût-il laissé au roi Louis XIII un legs si important, sans qu'il eût été présenté par sa famille au monarque, sans qu'il eût été déposé dans les archives, sans qu'on en eût parlé, sans qu'on en eût la moindre connaissance? Est-il possible qu'un premier ministre eût laissé à son roi un plan de conduite, et que dans ce plan il n'y eût pas un mot sur les affaires qui intéressaient alors le roi et toute l'Europe, rien sur la maison d'Autriche avec laquelle on était en guerre, rien sur le duc de Veimar, rien sur l'état présent des calvinistes en France, pas un mot sur l'éducation qu'il fallait donner au dauphin?

On voit évidemment que l'ouvrage fut écrit après la paix de Munster, puisqu'on y suppose la paix faite; et le cardinal était mort pendant la guerre.

On ne répétera point ici toutes les raisons déjà alléguées qui vengent le cardinal de Richelieu de l'imputation d'un si mauvais ouvrage.

Il est bon que les opinions les plus vraisemblables soient combattues, parcequ'alors on les éclaircit mieux. Tout ce qu'a pu faire un homme judicieux et éclairé[2], qui se crut obligé d'écrire, il y a quelques années,

[1] L'Opuscule *Des mensonges imprimés* (voyez tome XXXIX, page 282) forme, dans beaucoup d'éditions de Voltaire, un chapitre des volumes de *Mélanges*. B.

[2] Foncemagne : voyez ma note, tome XXXIX, page 282. B.

contre notre opinion, s'est réduit à dire : « Je pense « que le plan est du cardinal, mais qu'il est possible, « et même vraisemblable, qu'il n'ait ni écrit ni dicté « l'ouvrage. »

S'il ne l'a écrit ni dicté, il n'est donc point de lui; et celui qui l'a signé d'une manière dont le cardinal de Richelieu ne signa jamais, n'était donc qu'un faussaire. Nous n'en voulons pas davantage; se trompera qui vaudra.

XXI. Questions sur l'histoire.

I. L'histoire de chaque nation ne commence-t-elle pas par des fables? Ces fables ne sont-elles pas inventées par l'oisiveté, la superstition, ou l'intérêt?

Tout ce qu'Hérodote nous conte des premiers rois d'Égypte et de Babylone, ce qu'on nous dit de la louve de Romulus et de Rémus, ce que les premiers écrivains barbares de notre pays ont imaginé de Pharamond et de Childéric, et d'une Bazine, femme d'un Bazin de Thuringe, et d'un capitaine romain, nommé Giles, élu roi de France avant qu'il y eût une France, et d'un écu coupé en deux, dont on envoya la moitié à Childéric pour le faire venir de Thuringe, etc., etc., etc., etc., ne sont-ce pas là des fables nées de l'oisiveté?

Les fables concernant les oracles, les divinations, les prodiges, ne sont-elles pas celles de la superstition?

Les fables, comme la donation de Constantin au pape Silvestre, les fausses décrétales, la dernière loi du code théodosien, ne sont-elles pas dictées par l'intérêt?

II. On me demande quel empereur institua les sept

électeurs : je réponds qu'aucun empereur ne les créa. Furent-ils donc créés par un pape? encore moins; le pape n'y avait pas plus de droit que le grand-lama. Par qui furent-ils donc institués? par eux-mêmes. Ce sont les sept premiers officiers de la couronne impériale, qui s'emparèrent au treizième siècle de ce droit négligé par les autres princes, et c'est ainsi que presque tous les droits s'établissent : les lois et les temps les confirment jusqu'à ce que d'autres temps et d'autres lois les changent.

III. On demande pourquoi les cardinaux, qui étaient originairement des curés primitifs de Rome, se crurent avec le temps supérieurs aux électeurs, à tous les princes, et égaux aux rois[1] : c'est demander pourquoi les hommes sont inconséquents. Je trouve, dans plusieurs histoires d'Allemagne, que le dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V, alla à Metz implorer vainement le secours de l'empereur Charles IV. Il fut précédé par le cardinal d'Albe, qui était le cardinal de Périgord, arrière-vassal du roi son père; je dis arrière-vassal, car les Anglais avaient le Périgord. Ce cardinal passa avant le dauphin, à la diète de Metz, où la seconde partie de la bulle d'or fut promulguée; il mangea seul à une table fort élevée avec l'empereur, *ob reverentiam pontificis*, comme dit Trithème dans sa *Chronique du monastère d'Hirsauge*. Cela prouve que les princes ne doivent guère voyager hors de chez eux, et qu'un cardinal, légat du pape,

[1] Principibus præstant et regibus æquiparantur.

C'est Voltaire lui-même qui cite ce vers dans l'*Avant-propos* de son *Histoire du Parlement* : voyez tome XXII, page 2. B.

était alors au moins la troisième personne de l'univers, et se croyait la seconde.

IV. On a écrit beaucoup sur la loi salique, sur la pairie, sur les droits du parlement; on écrit encore tous les jours : c'est une preuve que ces origines sont fort obscures comme toutes les origines le sont. L'usage tient lieu de tout, et la force change quelquefois l'usage. Chacun allègue ses anciennes prérogatives comme des droits sacrés; mais, si aujourd'hui le châtelet de Paris fesait pendre un bedeau de l'université qui aurait volé sur le grand chemin, cette université serait-elle bien reçue à exiger que le prevôt de Paris déterrât lui-même le corps de son bedeau, demandât pardon aux deux corps, c'est-à-dire à celui du bedeau et à celui de l'université, baisât le premier à la bouche, et payât une amende au second, comme la chose arriva du temps de Charles VI, en 1408?

Serait-elle aussi en droit d'aller prendre le lieutenant civil, et de lui donner le fouet, culottes bas, dans les écoles publiques, en présence de tous les écoliers, comme elle le requit à Philippe-Auguste?

V. Dans quel temps le parlement de Paris commença-t-il à entrer en connaissance des finances du roi, dont la chambre des comptes était seule autrefois chargée? Dans quelle année les barons, qui rendaient la justice dans le parlement de Paris, cessèrent-ils de s'y trouver, et abandonnèrent-ils la place aux hommes de loi?

VI. Toutes les coutumes de la France ne viennent-elles pas originairement d'Italie et d'Allemagne? A commencer par le sacre des rois de France, n'est-il

pas évident que c'est une imitation du sacre des rois lombards?

VII. Y a-t-il en France un seul usage ecclésiastique qui ne soit venu d'Italie? et les lois féodales n'ont-elles pas été apportées par les peuples septentrionaux qui subjuguèrent les Gaules et l'Italie? On prétend que la fête des fous, la fête de l'âne[1], et semblables facéties, sont d'origine française; mais ce ne sont point là des usages ecclésiastiques; ce sont des abus de quelques églises; et d'ailleurs, la fête de l'âne est originaire de Vérone, où l'on conserva l'âne qui y était venu de Jérusalem, et dont on fit la fête.

VIII. Toute industrie en France n'a-t-elle pas été très tardive? et depuis le jeu des cartes reconnu originaire d'Espagne, par les noms de *spadilles*, de *manilles*, de *codilles*, jusqu'au compas de proportion et à la machine pneumatique, y a-t-il un seul art qui ne lui soit étranger? Les arts, les coutumes, les opinions, les usages, n'ont-ils pas fait le tour du monde[2]?

[1] Voyez tome XVI, page 431; et tome XXVI, page 372. B.

[2] Dans l'édition originale de 1763, il y avait, sous le numéro IX, trois alinéa dans lesquels l'auteur signalait des erreurs qui ont été corrigées dans les éditions subséquentes; ce qui a rendu tout-à-fait inutile la reproduction de ces trois alinéa. B.

FIN DES REMARQUES DE L'ESSAI SUR LES MOEURS.

INSTRUCTION
PASTORALE
DE L'HUMBLE ÉVÊQUE D'ALÉTOPOLIS,

A L'OCCASION
DE L'INSTRUCTION PASTORALE DE JEAN-GEORGE,
HUMBLE ÉVÊQUE DU PUY[1].

MES CHERS FRÈRES,

Mon confrère Jean-George du Puy a voulu vous instruire par un gros volume. Vous savez que la vé-

[1] Le frère de M. de Pompignan se trouvait par hasard évêque du Puy en Velay : il avait fait ces *Questions sur l'incrédulité*, où il prouve qu'il n'y a pas d'incrédules, et ensuite que les incrédules sont dangereux. Il avait essayé de réconcilier la dévotion avec l'esprit, et ils n'ont jamais été plus brouillés que depuis son livre. Il crut donc, en qualité d'évêque et de bel esprit, devoir défendre son frère contre M. de Voltaire, et donner à ses brebis, dans une instruction pastorale, des leçons de théologie et de bon goût. Cette instruction lui attira les réponses suivantes de la part d'un quaker et d'un évêque schismatique. Pour l'en consoler, le cardinal de La Roche-Aimon, si connu de toute l'Europe pour la profondeur de ses lumières en théologie, l'a fait archevêque de Vienne; et en cette qualité il a écrit à ses diocésains de ne point souscrire à cette nouvelle édition des *OEuvres de M. de Voltaire*, dans laquelle il se doutait qu'on aurait la malice de se moquer un peu de lui. K. — Cette note des éditeurs de Kehl avait été mise par eux au bas de la *Lettre d'un quaker*, qui était suivie de la *Seconde lettre* et de l'*Instruction*, au bas de laquelle je la place. Les *Questions diverses sur l'incrédulité*, par J.-G. Le Franc de Pompignan, sont de 1751; la *Dévotion réconciliée avec l'esprit* est de 1755. Ce fut son *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*, 1763, in-4°, qui donna naissance à l'opuscule de Voltaire dont il est question

rité est au fond du Puy, mais vous ne savez pas encore si Jean-George l'en a tirée. Vous vous êtes récriés d'abord en voyant les armoiries de Jean-George en taille rude à la tête de son ouvrage. Cet écusson représente un homme monté sur un quadrupède; vous doutez si cet animal est la monture de Balaam, ou celle du chevalier que Cervantes a rendu fameux. L'un était un prophète, et l'autre un redresseur des torts; vous ignorez qui des deux est le patron de mon cher confrère. Vous êtes étonnés que son humilité ne l'empêche pas de s'intituler *Monseigneur;* mais il n'a pas craint que sa vertu se démentît dans son cœur par ce titre fastueux. Les Pères de l'Église ne mettaient pas ces enseignes de la vanité à la tête de leurs ouvrages; nous ne voyons pas même que les évangiles aient été écrits par monseigneur Matthieu et par monseigneur Luc. Mais aussi, mes chers frères, considérez que les ouvrages de monseigneur Jean-George ne sont pas paroles d'évangile.

Il a soin de nous avertir que de plus il s'appelle Pompignan; nous avons vu à ce grand nom les fronts les plus sévères se dérider, et la joie répandue sur tous les visages, jusqu'au moment où la lecture des

dans l'*Année littéraire*, à la date du 24 novembre 1763, tome VII, page 282, mais qui est du mois d'octobre. *Alétopolis* signifie *ville de la vérité*. Le *Mandement* de J.-G. Le Franc de Pompignan, devenu archevêque de Vienne, contre l'édition de Kehl des Œuvres de Voltaire, est du 31 mai 1781. La conduite de l'archevêque de Vienne aux États-généraux, en 1789, modifia les opinions de Condorcet sur le compte de ce prélat. Voyez, tome Ier, une de ses notes sur la *Vie de Voltaire*. Jean-Georges Le Franc de Pompignan, né à Montauban en 1715, évêque du Puy en 1743, archevêque de Vienne en 1774, est mort le 29 décembre 1790. B.

premières pages a changé absolument toutes les physionomies, et plongé les esprits dans un doux repos. Et bientôt on a demandé dans la petite ville du Puy s'il était vrai que monseigneur était auteur à Paris, et on a demandé dans Paris si cet évêque avait imprimé au Puy un ouvrage.

J'avoue que tous nos confrères ont trouvé mauvais qu'on prostituât ainsi la dignité du saint ministère; que sous prétexte de faire un mandement dans un petit diocèse, on imprimât en effet un livre qui n'est pas fait pour ce diocèse, et qu'on affectât de parler de Newton et de Locke aux habitants du Puy en Velay. Nous en sommes d'autant plus surpris que les ouvrages de ces Anglais ne sont pas plus connus des habitants du Velay que de monseigneur. Enfin, nous avouons qu'après le péché mortel, ce qu'un évêque doit le plus éviter, c'est le ridicule.

Comme notre diocèse est extrêmement éloigné du sien, nous nous servons, à son exemple, de la voie de l'impression pour lui faire une correction fraternelle, que tous les bons chrétiens se doivent les uns aux autres; devoir dont ils se sont fidèlement acquittés dans tous les temps.

Ce n'est pas que nous voulions contester à Jean-George ses prétentions épiscopales au bel-esprit; ce n'est pas que nous ne sachions estimer son zèle ardent qui, dans la crainte d'omettre les choses utiles, se répand presque toujours sur celles qui ne le sont pas. Nous convenons de son éloquence abondante qui n'est jamais étouffée sous les pensées; nous admirons sa charité chrétienne qui devine les plus secrets sen-

timents de tous ses contemporains, et qui les empoisonne, de peur que leurs sentiments n'empoisonnent le siècle.

Mais, en rendant justice à toutes les grandes qualités de Jean-George, nous tremblons, mes chers frères, qu'il n'ait fait une bévue dans son instruction pastorale, laquelle plusieurs malins d'entre vous disent n'être ni d'un homme instruit ni d'un pasteur. Cette bévue consiste à regarder les plus grands génies comme des incrédules; il met dans cette classe Montaigne, Charron, Fontenelle, et tous les auteurs de nos jours, sans parler de la prière du déiste de monsieur son frère aîné, que Dieu absolve.

C'est une entreprise un peu trop forte d'écrire contre tout son siècle : et ce n'est peut-être pas avoir un zèle selon la science, que de dire : Mes frères, tous les gens d'esprit et tous les savants pensent autrement que moi, tous se moquent de moi; croyez donc tout ce que je vais vous dire. Ce tour ne nous a pas paru assez habile.

On dit aussi qu'il y a dans l'in-4° de mon confrère Jean-George un long chapitre contre la tolérance, malgré la parole de Jésus-Christ et des apôtres, qui nous ordonne de nous supporter les uns les autres. Mes frères, je vous exhorte, selon cette parole, à supporter Jean-George. Vous avez beau dire que son livre est insupportable; ce n'est pas une raison pour rompre les liens de la charité. Si son ouvrage vous a paru trop gros, je dois vous dire, pour vous rassurer, que mon relieur m'a promis qu'il serait fort plat, quand il aurait été battu.

Nous demeurons donc unis à Jean-George, et même à Jean-Jacques [1], quoique nous pensions différemment d'eux sur quelques articles. Ce qui nous console, c'est qu'on nous assure de tous côtés que l'œuvre de notre confrère du Puy est comme l'arche du Seigneur, elle est sainte, elle est exposée en public, et personne n'approche d'elle.

Bonsoir, mes frères.

L'HUMBLE ÉVÊQUE D'ALÉTOPOLIS.

[1] Jean-Jacques Le Franc de Pompignan, sujet de tant de plaisanteries de Voltaire (voyez tome XL, pages 132, 150, etc., ci-dessus, pages 1, 3, 8), était frère aîné de Jean-Georges. B.

FIN DE L'INSTRUCTION PASTORALE.

LETTRE D'UN QUAKER[1],

A JEAN-GEORGE LE FRANC DE POMPIGNAN,

ÉVÊQUE DU PUY EN VELAY, ETC., ETC.,
DIGNE FRÈRE DE SIMON LE FRANC DE POMPIGNAN.

AMI JEAN-GEORGE,

Je suis venu de Philadelphie en la ville de Paris pour recueillir trois millions cinq cent mille livres, que les fermiers généraux paient tous les ans à nos frères de Pensylvanie et Maryland pour les nez de la France.

L'ami Chaubert, honnête libraire, quai des Augustins, lequel me devait quelques deniers, me dit qu'il était dans l'impuissance de me payer, attendu qu'il avait imprimé une instruction dite pastorale, de ta façon, en trois cent huit pages, *par monsei-*

[1] En changeant l'ordre établi par les éditeurs de Kehl, et en mettant l'*Instruction* (qui précède) avant la (première) *Lettre d'un quaker*, j'ai transposé aussi la note que les éditeurs de Kehl avaient mise à cette dernière pièce qui est de la fin de novembre. Il en parut une critique intitulée : *Lettre contenant quelques observations sur la lettre d'un quaker*, in-8° de 16 pages.

Une *Seconde lettre d'un quaker* fut donnée par Voltaire au commencement de 1764, et est dans le présent volume à sa date. B.

gneur, Cortiat[1], *secrétaire*. Il m'offrit en paiement une grande cargaison d'exemplaires, lesquels il assurait que je pourrais vendre en Canada.

AMI JEAN-GEORGE,

J'ouvris ton livre; je fus fâché de voir comme tu traites Newton et Locke, qu'un Français plus juste[2] que toi appelle les précepteurs du genre humain. Peux-tu être assez barbare pour dire (page 33) qu'*on ne trouve point d'idée positive de Dieu dans ce sage Locke*, auteur du *Christianisme raisonnable*, et législateur d'une province entière? Pourquoi es-tu calomniateur? Ton libraire, Chaubert, m'a certifié que tu avais travaillé avec un homme qu'on appelle en France *abbé*[3], à l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, et que, dans cette apologie, tu dis que les Anglais *recueillent le mépris des nations*. Ah! frère, cela n'est pas bien : nous ne sommes pas si méprisables que tu le dis; demande à nos amiraux.

De quoi t'avises-tu, dans une instruction dite pastorale, adressée aux laboureurs, vignerons, et merciers du Puy en Velay, de dire (page 38) que le système de gravitation est menacé de décadence? Qu'a de commun la théorie des forces centripètes et centrifuges avec la religion et avec les habitants du

[1] Le secrétaire de Pompignan s'appelait *Cortial*. B.

[2] Voltaire lui-même: voyez tome XXXVII, pages 260-61; et, tome IV, le second alinéa de l'*Épître à madame la marquise du Châtelet* (en tête d'*Alzire*). B.

[3] L'abbé de Caveyrac, condamné au carcan et au bannissement perpétuel, mais par contumace, comme auteur de l'*Appel à la raison*, en faveur des jésuites. Cl.

Puy en Velay? Vois combien il est ridicule de parler de ce qu'on n'entend point, et de vouloir faire le bel-esprit chez Chaubert, quai des Augustins, sous prétexte d'enseigner ton catéchisme à tes paysans. Apprends, l'ami, que la théorie démontrée de la gravitation n'est point un système; que tous les corps gravitent les uns vers les autres en raison directe de la masse, et en raison inverse du carré de la distance; que c'est une loi invariable de la nature, mathématiquement calculée; et souviens-toi qu'on ne doit pas en parler dans une homélie: *Non erat hic locus* [1].

AMI JEAN-GEORGE,

Si tu calomnies la Grande-Bretagne, je ne suis pas surpris que tu outrages les gens de ton pays; (page 18) tu as tort de remuer les cendres de Fontenelle, et de dire que son *Histoire des oracles est remplie de venin.* Cette histoire n'est point de lui: elle est du savant Van-Dale; Fontenelle n'a fait que l'embellir. Le sage ministre Basnage, le judicieux Dumarsais, les meilleurs journalistes, tous ont soutenu cette histoire que tu veux décrier.

Comme je t'écrivais ces choses avec naïveté, je vis le carrosse d'une dame fort aimable s'arrêter devant la boutique de Chaubert. Est-il vrai, dit-elle, que vous avez imprimé un mauvais livre, où le président de Montesquieu, le bienfaiteur des hommes, est traité d'impie? voyons un peu ce livre. Elle se fit donner ta pastorale; on lui avait indiqué la page;

[1] Horace: *De arte poet.*, 19. B.

(page 208) elle lut et rendit l'ouvrage. Quel est le polisson qui a fait cette rapsodie? dit-elle. C'est monseigneur Cortiat, secrétaire, répondit Chaubert. Je lui dis : Belle femme, qui es-tu? Elle m'apprit qu'elle était la bru du célèbre Montesquieu. Console-toi, lui dis-je; quiconque insulte tant de grands hommes est sûr du mépris et de la haine du public.

Elle partit consolée; je continuai à te feuilleter: tu parles (page 18) d'un Perrault, d'un La Motte, d'un Terrasson, et d'un Boindin auquel tu donnes l'épithète d'athée. Je demandai à Chaubert qui étaient ces gens-là, et si Boindin a fait quelque écrit d'athéisme, comme ton frère, Simon Le Franc, en a fait un de déisme. Il me dit que ce Boindin était un magistrat, qui avait fait quelques comédies, et que ni lui, ni Terrasson, ni La Motte, ni Perrault, n'avaient jamais rien écrit sur la religion. J'avoue que je me mis alors en colère, et que je dis : *Pox on the mad man;* la peste[1] soit du... j'en demande pardon à Dieu, et je t'en demande pardon, mon cher frère.

AMI JEAN-GEORGE,

Tu vas de Boindin à Salomon, et tu affirmes (page 44) que l'auteur de l'*Ecclésiaste* a dit dans son dernier chapitre : « Tout ce qui vient de la terre, « tout ce qui doit y retourner, est vanité. Il n'y a « d'estimable dans l'homme que son ame, sortie im- « médiatement des mains de Dieu, faite pour retour-

[1] Ce n'est pas la peste, mais la *vérole*, que la phrase anglaise souhaite *à cet homme insensé*. B.

« ner vers lui, consistant tout entière à le craindre « et à le servir, et attendant de son jugement la dé- « cision de sa destinée. »

Tu n'as pas menti; mais tu as dit la chose qui n'est pas. Ce passage n'est point dans l'*Ecclésiaste:* tu peux répondre, comme milord Pierre dans le conte du *Tonneau,* que, s'il n'y est pas *totidem verbis*, il y est *totidem litteris;* mais réponse comique n'est pas raison valable: quand on cite l'Écriture, il faut la citer fidèlement, et ne point mêler du Pompignan à Salomon.

Tu parles ensuite contre la religion naturelle: ah! mon frère, tu blasphèmes; sache que la religion naturelle est le commencement du christianisme, et que le vrai christianisme est la loi naturelle perfectionnée.

AMI JEAN-GEORGE,

Pardonne; mais je n'aime ni le galimatias, ni les contradictions: tu avoues (page 111) que Dieu ne punira personne pour avoir ignoré invinciblement l'évangile. Heureux les pécheurs qui n'auraient lu que ta pastorale! ils ignoreraient l'évangile invinciblement, et seraient sauvés. Et tu prétends (page 117) qu'il faut un prodige pour qu'un homme qui n'est pas de ta religion ne soit pas damné. Hélas! puisque chez toi on ne peut être sauvé sans baptême; puisque les Pères de ton Église ont cru que les petits enfants morts sans baptême sont la proie des flammes éternelles; puisqu'un enfant mort-né est vraisemblable-

ment dans le cas d'une ignorance invincible, comment peux-tu te concilier avec toi-même?

AMI JEAN-GEORGE,

Tu passes de Boindin à Moïse. Que ton livre ferait de tort à la religion s'il était lu! tu pouvais aisément prouver la divine mission de Moïse, et tu ne l'as pas fait; tu devais montrer pourquoi, dans le Décalogue, dans le Lévitique, dans le Deutéronome, qui sont là seule loi des Juifs, l'immortalité de l'ame, les peines et les récompenses après la mort ne sont jamais énoncées. Tu devais faire sentir que Dieu, gouvernant son peuple immédiatement par lui-même, et le menant par des récompenses et des punitions soudaines et temporelles, n'avait pas besoin de lui révéler le dogme de la vie future, qu'il réservait pour la loi nouvelle.

Tu devais alléguer et étendre cette raison pour confondre ceux qui préfèrent aux dogmes des Juifs ceux des Indiens, des Persans, des Égyptiens, beaucoup plus anciens, et qui annonçaient une vie à venir. Quel service n'aurais-tu pas rendu en montrant que le Tartaroth des Égyptiens devint le Tartare et l'Adès des Grecs, et qu'enfin les Juifs eurent leur *Sheol*, mot équivoque, à la vérité, qui signifie tantôt l'enfer, tantôt la fosse; car la langue des Hébreux était stérile et pauvre, comme tous les idiomes barbares; le même mot servait à plusieurs idées?

Tu devais réfuter les théologiens et les savants qui ont prétendu que le Pentateuque ne fut écrit

que sous le roi Osias; que Moïse n'a pas pu prescrire des règles aux rois, puisqu'ils n'existèrent point de son temps; qu'il n'a pu donner à des villes les noms qu'elles n'eurent que long-temps après lui; qu'il n'a pu placer à l'orient des villes qui étaient à l'occident par rapport à Moïse et à son peuple vivant dans le désert. Tu devais savoir quelle langue parlaient alors les Juifs; comment on avait gravé sur la pierre tout le Pentateuque; ce qui était une entreprise prodigieuse dans un désert où tout manquait. Tu devais résoudre mille difficultés de cette nature; et alors ton livre eût pu être utile comme celui de notre savant évêque de Worcester [1]; mais il faudrait savoir l'hébreu comme lui.

Tu te bornes à dire que Moïse sépara les eaux de la mer à la vue de six cent mille hommes; le moindre écolier le sait comme toi; ton devoir était de montrer comment les Juifs, descendants de Jacob, se trouvaient, au bout de deux siècles, au nombre de six cent mille combattants; ce qui fait plus de deux millions de personnes; comment ils n'attaquèrent pas les Égyptiens qui, au rapport de Diodore de Sicile, n'ont pas été, sous les Ptolomée, plus de trois millions d'ames, et qui ne passent pas aujourd'hui ce nombre.

[1] Voltaire, dans sa lettre à d'Argence de Dirac, du 11 octobre 1763, donne à Warburton le titre d'évêque de Worcester. C'est donc de Warburton qu'il veut parler ici, puisque Warburton est auteur de *The divine legation of Moses demonstrated* (La divine légation de Moïse démontrée), 1738, trois volumes in-8°; 1766, cinq volumes in-8°. Mais Warburton était évêque de Glocester, et non de Worcester; Voltaire a plusieurs fois commis cette faute, mais pas toujours: voyez tome XXVI, pages 1 et 219; et tome XLIII, le chap. XIII, de la *Défense de mon oncle*. B.

De ces trois millions, qui pouvaient composer six cent mille familles, tous les premiers-nés avaient été frappés de mort par l'ange du Seigneur; l'Égypte n'avait certainement pas, après cette perte, six cent mille combattants à opposer aux Israélites. Tu nous aurais appris pourquoi ils prirent la fuite, au lieu de s'emparer de l'Égypte; pourquoi en prenant la fuite ils se trouvèrent vis-à-vis de Memphis, au lieu de côtoyer la Méditerranée : c'est ce que notre fameux Taylor a merveilleusement expliqué; mais il connaissait parfaitement l'Arabie et l'Égypte.

Tu nous aurais enseigné comment, en fesant un long détour pour arriver entre Memphis et Baal-Sephon, endroit où la mer s'ouvrit en leur faveur, ils étaient poursuivis par la cavalerie égyptienne, tandis que tous les chevaux étaient morts dans la cinquième plaie.

C'était un beau champ pour un homme profond dans l'antiquité, de faire connaître les secrets de la magie, d'expliquer par quel art les mages de Pharaon égalèrent par leurs prestiges les miracles de Moïse, et comment ils changèrent en sang les eaux du Nil que Moïse avait déjà transformées en un fleuve de sang. C'est ce que le docteur Stillingfleet a su approfondir. Tu vois bien encore une fois que les Anglais ne sont pas si méprisables.

Tu aurais appris chez notre savant Sherlock la raison évidente pour laquelle Dieu fit arrêter le soleil dans sa carrière vers l'heure de midi, pour achever la défaite des Amorrhéens, et pourquoi presque tous les grands miracles de ce temps-là n'étaient

opérés que pour exterminer les hommes; pourquoi, malgré tous ces miracles, le peuple juif fut malheureux et esclave si souvent et si long-temps.

Il était essentiel de réfuter ceux qui, pour prouver que le Pentateuque ne fut pas connu avant Esdras, avancent qu'aucun passage de ce Pentateuque ne se trouve cité, ni dans les prophètes, ni dans l'histoire des rois juifs [1]; qu'il n'y est jamais parlé, ni du Beresith, ni du Veellé Shemot, ni du Vaïcra, ni du Veiedabber, ni de l'Addebarim. Tu prends ces noms pour des mots tirés du Grimoire; ce sont les titres de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, du Deutéronome.

Comment ces livres sacrés n'auraient-ils pas été mille fois cités, s'ils avaient été connus? C'est une difficulté à laquelle l'évêque de Sarum répond très savamment.

Un devoir non moins indispensable était de montrer que tous les livres sacrés de la nation judaïque étaient nécessaires au monde entier; car comment Dieu aurait-il inspiré des livres inutiles? Et si tous ces livres étaient nécessaires, comment y en a-t-il eu de perdus? comment y en aurait-il de falsifiés?

Dieu aurait-il voulu que l'évangile selon saint Matthieu dît au chap. II [2]: Jésus habita à Nazareth, afin que cette parole du prophète fût accomplie: *Il*

[1] Ces mots du verset 24 du chapitre XXIX du *Deutéronome: Quare sic fecit Dominus terræ huic*, se retrouvent ainsi au verset 8 du chap. IX du 3e livre des Rois: *Quare fecit Dominus sic terræ huic;* mais c'est le seul passage du *Pentateuque* qui soit transcrit dans les quatre livres des *Rois*. B.

[2] Verset 28. B.

s'appellera Nazaréen? Et aurait-il voulu en même temps que cette parole ne se trouvât dans aucun prophète?

On voit encore au chap. XXVII [1]: *Alors s'accomplit ce qu'avait prédit Jérémie, en disant: Ils ont accepté trente pièces d'argent, etc., dont il achètera le champ du potier.* Cela n'est point dans Jérémie; et cette difficulté est encore admirablement bien éclaircie par notre docteur Young, qui a concilié parfaitement les deux généalogies qui semblent entièrement contradictoires. Permets que je te dise que tu devais imiter tous les grands hommes que je te cite, et qu'il valait mieux instruire tes compatriotes que de les outrager.

Tu nous aurais, à l'exemple de notre évêque de Durham, donné la véritable intelligence de la prédiction de notre Sauveur, qui annonce que dans la génération alors vivante on verra venir le Fils de l'Homme dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté: tu n'avais qu'à lire l'exposition de ce digne prélat; tu aurais vu dans quel sens cette grande prophétie s'est accomplie, et ton ouvrage alors eût été en effet une instruction. Mais tu examines si Boileau était un versificateur ou un poëte; si Perrault a pris avec raison le parti des modernes; tu parles de l'attraction; tu tâches de décrier l'algèbre et la géométrie. Mon ami, tu devais parler de l'évangile.

Tu aurais ensuite expliqué les mystères; tu aurais fait voir comment Jésus-Christ, ayant dit: *Mon père*

[1] Versets 9 et 10. B.

est plus grand que moi[1], cependant il est égal à lui; comment le Saint-Esprit, étant égal au Père et au Fils, ne peut cependant engendrer, et pourquoi, au lieu d'être engendré, il procède; sur quels fondements l'Église grecque le crut toujours procédant du Père seul, et par quelle raison l'Église romaine le crut, au dixième siècle, procédant du Père et du Fils tout ensemble.

De bonne foi, ces questions ne sont-elles pas plus importantes que ce que tu dis de La Motte et de Terrasson, et de la *Théorie de l'impôt*, roman de l'*Ami des hommes*[2]?

Crois-moi, lorsqu'on est superficiel et ignorant, on ne doit pas se hasarder d'écrire des pastorales.

AMI JEAN-GEORGE,

Je tombe sur un plaisant endroit de ta pastorale: (pages 258 et 259) tu prétends que la philosophie peut aussi exciter des guerres civiles. Va, tu lui fais trop d'honneur; tu sais à qui ce privilége a été réservé. Tu allègues en preuve que le comte de Shaftesbury, *l'un des héros du parti philosophiste*, et l'ami de Locke, entra dans des factions contre le conseil de Charles II, et sur cela tu prends Locke pour un conjuré. Tu fais d'étranges bévues, de terribles *blunders*. Celui que tu appelles le *héros du parti philosophiste* était le petit-fils du comte de Shaftesbury,

[1] Jean, chap. XIV, verset 28. B.

[2] La *Théorie de l'impôt*, 1760, in-4°, est du marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des hommes*; voyez tome XXXI, page 476. B.

grand chancelier d'Angleterre[1]. Le grand-père n'était qu'un politique; le petit-fils fut un véritable philosophe, et passa sa vie dans la retraite, loin des fripons et des fanatiques. Pauvre homme! voilà ce que c'est que de parler au hasard, et de savoir les choses à demi. N'es-tu pas honteux d'avoir trompé ainsi ton troupeau du Puy en Velay?

AMI JEAN-GEORGE,

Voici un évêque, ton confrère, qui vient rendre à Chaubert ta pastorale, que Chaubert lui avait vendue douze francs: Je ne veux point, dit-il, de cet impertinent ouvrage; il faut que mon confrère ait perdu la tête. Quel amas de phrases qui ne signifient rien! il ne dit que des injures. Cet homme fait tout ce qu'il peut pour rendre ridicule ce qu'il veut faire respecter. J'aimerais mieux encore, je crois (Dieu me pardonne!), les vers judaïques de son frère aîné. C'est ainsi qu'a parlé ce digne prélat. Je me joins à lui.

Adieu, JEAN-GEORGE.

[1] On lit dans les premières éditions: « était le fils du comte de Shaftesbury. Le père n'était qu'un politique; le fils fut, etc. » C'est d'après la lettre à Damilaville, du 19 décembre 1763, que je rétablis trois mots omis, quoique les autres corrections eussent été faites. B.

FIN DE LA LETTRE.

TRAITÉ
SUR LA TOLÉRANCE,

A L'OCCASION

DE LA MORT DE JEAN CALAS.

1763.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL[1].

Nous osons croire, à l'honneur du siècle où nous vivons, qu'il n'y a point dans toute l'Europe un seul homme éclairé qui ne regarde la *tolérance* comme un droit de justice, un devoir prescrit par l'humanité, la conscience, la religion; une loi nécessaire à la paix et à la prospérité des états.

Si, dans cette classe d'hommes qui déshonorent les lettres

[1] Voltaire, dans une note du chapitre XVII, dit avoir écrit cet ouvrage en 1762. Mais ce *Traité* ne fut achevé qu'en 1763, puisque, dans le chapitre X, l'auteur parle de la *dernière* guerre à laquelle mit fin le traité de paix du 10 février 1763. Au commencement du chapitre XXV, il parle même du 7 mars; l'impression n'eut lieu que quelques mois plus tard. Des exemplaires étaient parvenus à Paris au commencement de décembre (voyez la lettre de Dalembert, du 8 décembre). En reproduisant, en 1765, le *Traité sur la tolérance*, dans la seconde partie des *Nouveaux mélanges*, Voltaire ajouta l'*article* qui le termine.

Les *Prestiges du Traité de la tolérance*, imprimée en 1763, sont en 24 pages petit in-8°. On reproche à l'auteur d'avoir *écrit en polisson*. L'abbé Nonotte avait, comme on sait, publié en 1762 les *Erreurs de Voltaire*. L'abbé Loisson, né en 1711, mort en 1783, est auteur du *Supplément aux Erreurs de Voltaire, ou Réfutation complète de son Traité sur la tolérance*, 1779, in-12. C'est sur la note relative au veau d'or, dans le chapitre XII, que porte la *Lettre du rabbin Aaron Mathathaï à Guillaume Vadé, traduite du hollandais par le lévite Joseph Ben-Jonathan, et accompagnée de notes plus utiles*; 1765, in-8° de 24 pages, qui doit être de l'abbé Guenée; car il se retrouve presque textuellement dans la cinquième des *Lettres de quelques Juifs*.

Dans plusieurs éditions des *OEuvres de Voltaire*, on avait supprimé quatre notes de notes du *Traité de la tolérance*. Je les ai rétablies (page 291); mais, pour ne pas employer un trop petit caractère, je les ai mises dans la note même, et entre parenthèses. Les additions que j'ai faites dans les notes sont entre deux crochets. Voyez d'autres pièces sur les Calas, t. XL, p. 499-566. B.

par leur vie comme par leurs ouvrages, quelques uns osent encore s'élever contre cette opinion, on peut leur opposer avec trop d'avantage les maximes et la conduite des États-Unis de l'Amérique septentrionale, des deux parlements de la Grande-Bretagne [1], des États-généraux, de l'empereur des Romains, de l'impératrice des Russes, du roi de Prusse, du roi de Suède, de la république de Pologne. Du cercle polaire au 50e degré de latitude, du Kamtschatka aux rives du Mississipi, la tolérance s'est établie sans trouble. A la vérité, les confédérés polonais mêlèrent quelques pratiques de dévotion au projet d'assassiner leur roi, et à leur alliance avec les Turcs; mais cet abus de la religion est une preuve de plus de la nécessité d'être tolérant si l'on veut être paisible.

Tout législateur qui professe une religion, qui connaît les droits de la conscience, doit être tolérant; il doit sentir combien il est injuste et barbare de placer un homme entre le supplice et des actions qu'il regarde comme des crimes. Il voit que toutes les religions s'appuient sur des faits, sont établies sur le même genre de preuves, sur l'interprétation de certains livres, sur la même idée de l'insuffisance de la raison humaine; que toutes ont été suivies par des hommes éclairés et vertueux; que les opinions contradictoires ont été soutenues par des gens de bonne foi, qui avaient médité toute leur vie sur ces objets.

Comment se croira-t-il donc assez sûr de sa croyance pour traiter comme ennemis de Dieu ceux qui pensent autrement que lui? Regardera-t-il le sentiment intérieur qui le détermine comme une preuve juridique qui lui donne des droits sur la vie ou sur la liberté de ceux qui ont d'autres opinions? Comment ne sentirait-il pas que ceux qui professent une autre doctrine ont contre lui un droit aussi légitime que celui qu'il exerce contre eux?

Supposons maintenant un homme qui, n'ayant aucune religion, les regarde toutes comme des fables absurdes; cet

[1] La réunion du parlement d'Irlande et du parlement d'Angleterre en un seul date de 1800. B.

homme sera-t-il intolérant? non sans doute. A la vérité, comme ses preuves sont d'un autre genre, comme les fondements de ses opinions sont appuyés sur des principes d'une autre nature, le devoir d'être tolérant est fondé, pour lui, sur d'autres motifs. S'il regarde comme des insensés les sectateurs des différentes religions, se croira-t-il en droit de traiter comme un crime une folie qui ne trouble pas l'ordre de la société, de priver de leurs droits des hommes que l'espèce de démence dont ils sont atteints ne met pas hors d'état de les exercer? Peut-il ne pas les supposer de bonne foi? car l'existence même des fourbes qui professent une croyance qu'ils n'ont pas suppose celle des dupes aux dépens de qui ces fourbes vivent et s'enrichissent. Il faudrait qu'il y eût un moyen de prouver juridiquement que tel homme qui professe une opinion absurde ne la croit pas; et l'on sent que ce moyen ne peut exister. L'idée même qu'une telle opinion particulière peut être dangereuse par ses conséquences n'autoriserait pas une loi d'intolérance. Une opinion qui prescrirait directement la sédition ou l'assassinat comme un devoir pourrait seule être traitée comme un délit; mais, dans ce cas, ce n'est plus d'intolérance religieuse qu'il s'agit, mais de l'ordre et du repos de la société.

Si maintenant nous considérons la justice et le maintien des droits des hommes, nous trouverons que la liberté des opinions, celle de les professer publiquement, et de s'y conformer dans sa conduite en tout ce qui ne donne point atteinte aux droits d'un autre homme, est un droit aussi réel que la liberté personnelle ou la propriété des biens. Ainsi toute limitation apportée à l'exercice de ce droit est contraire à la justice, et toute loi d'intolérance est une loi injuste.

A la vérité, il ne faut ici entendre par loi qu'une loi permanente, parcequ'il est possible que l'espèce de fièvre que cause le zèle religieux exige pour un temps, dans un certain pays, un autre régime que l'état de santé; mais alors la sûreté et le repos de ceux que l'on prive de leurs droits sont le seul motif légitime que puissent avoir des lois de cette espèce.

L'intérêt général de l'humanité, ce premier objet de tous les cœurs vertueux, demande la liberté d'opinions, de conscience, de culte: d'abord, parcequ'elle est le seul moyen d'établir entre les hommes une véritable fraternité; car puisqu'il est impossible de les réunir dans les mêmes opinions religieuses, il faut leur apprendre à regarder, à traiter comme leurs frères ceux qui ont des opinions contraires aux leurs. Cette liberté est encore le moyen le plus sûr de donner aux esprits toute l'activité que comporte la nature humaine, de parvenir à connaître la vérité sur tous ces objets liés intimement avec la morale, et de la faire adopter à tous les esprits; or l'on ne peut nier que la connaissance de la vérité ne soit pour les hommes le premier des biens. En effet, il est impossible qu'il s'établisse dans un pays ou qu'il y subsiste une loi permanente contraire à ce que l'opinion générale des hommes qui ont reçu une éducation libérale regardera comme opposé ou aux droits des citoyens ou à l'intérêt général. Il est impossible qu'une vérité aussi reconnue s'efface jamais de la mémoire, ou que l'erreur puisse l'emporter sur elle. C'est là, dans toutes les constitutions politiques, la seule barrière solide qu'on puisse opposer à l'oppression arbitraire, à l'abus de la force.

La politique pourrait-elle avoir d'autres vues? La force réelle, la richesse, et surtout la félicité d'un pays, ne dépendent-elles pas de la paix qui règne dans l'intérieur de ce pays? Tous ces objets, liés entre eux, le sont avec la tolérance des opinions, et surtout des opinions religieuses, les seules qui puissent agiter le peuple.

La tolérance, dans les grands états, est nécessaire à la stabilité du gouvernement: en effet, le gouvernement, disposant de la force publique, n'a rien à craindre tant que les particuliers qui chercheraient à le troubler ne pourront réunir assez d'hommes pour former une résistance capable de balancer cette force publique, ou tant qu'ils ne pourront enlever au gouvernement la force dont il dispose. Or il est aisé de voir que les opinions religieuses, que l'intolérance oblige de se

réunir en un plus petit nombre de classes, peuvent seules donner à des particuliers ce pouvoir dangereux. La tolérance, au contraire, ne peut produire aucun trouble, et enlève tout prétexte; son effet nécessaire est de désunir les opinions: dans un pays partagé entre un grand nombre de sectes, aucune ne peut prétendre à dominer, et par conséquent toutes sont tranquilles.

Les partisans de l'intolérance politique ont dit, dans les pays protestants, qu'il ne fallait pas tolérer le papisme, parcequ'il tend à établir la puissance ecclésiastique sur les ruines de l'autorité du monarque; et dans les pays catholiques, qu'il ne faut pas tolérer les communions protestantes, parcequ'elles sont ennemies du pouvoir absolu. Cette contradiction ne suffit-elle pas à un homme de bon sens pour en conclure qu'il faut les tolérer toutes, afin qu'aucune n'ayant de pouvoir, aucune ne puisse être dangereuse?

Quelques personnes prétendent que la liberté de penser étant une suite naturelle de la tolérance, et la liberté de penser conduisant à la destruction de la morale, l'intolérance est nécessaire au bonheur des hommes; c'est calomnier la nature humaine. Quoi! du moment où les hommes se mêlent de raisonner, ils deviennent des scélérats! Quoi! la vertu, la probité, ne peuvent s'appuyer que sur des sophismes qui disparaîtront dès qu'on sera libre de les attaquer! Cette opinion est contredite par les faits. Parmi les hommes qui commettent des crimes, il y a beaucoup plus de gens crédules que de libres penseurs; et il faut se garder de confondre la liberté de penser, produite par l'usage de la raison, avec ces maximes immorales qui sont depuis tous les temps à la bouche de la canaille de tous les pays: elles sont le fruit d'un instinct grossier, et non celui de la raison; elles ne peuvent être attaquées et détruites que par elle.

Vous voulez, dites-vous, que les hommes aiment et pratiquent la vertu: préférez ceux qui veulent les rendre raisonnables à ceux qui s'occupent d'ajouter des erreurs étrangères aux erreurs où l'instinct peut entraîner.

Les hommes qui croient vraie la religion qu'ils professent doivent desirer la tolérance: d'abord, pour avoir le droit d'être tolérés eux-mêmes dans le pays où leur religion ne domine pas; ensuite, pour que leur religion puisse subjuguer tous les esprits. Toutes les fois que les hommes ont la liberté de discuter, la vérité finit par triompher seule. Voyez comme, depuis le peu de temps où il a été permis de parler raison sur la magie, cette erreur si générale et si ancienne a disparu presque absolument. Croyez-vous donc qu'il faille des bourreaux et des assassins pour dégoûter les hommes de croire au dieu Fô, à Sammonocodom, etc.?

Tandis que la nature, la raison, la politique, la vraie piété, prêchent la tolérance, quelques hommes voudraient bien persécuter: et si les gouvernements, plus éclairés, plus humains, ne leur immolent plus de victimes, on leur abandonne les livres; on défend, sous des peines graves, d'écrire avec liberté. Qu'en arrive-t-il? on porte dans les livres clandestins la liberté jusqu'à la licence; et si l'on avance dans ces livres des principes dangereux, aucun homme qui a de la morale ou de l'honneur ne veut les réfuter, pour peu que le nom de l'auteur soit soupçonné, et que sa personne puisse être compromise. Cette persécution sert donc seulement à ne laisser pour défenseurs à la cause de ceux qui les suscitent que des hommes méprisés.

D'autres fois, des corps très respectables demandent hautement qu'on empêche de laisser entrer dans un royaume les livres où l'on combat leurs opinions. Ils ignorent apparemment que ces deux phrases, « Je vous prie d'employer votre crédit « pour empêcher mon adversaire de combattre mes raisons, » ou bien, « Je ne crois pas aux opinions que je professe, » sont rigoureusement synonymes.

Que dirait-on d'un homme qui ne voudrait pas que son juge entendît les raisons de chaque partie? Or, de quelque religion que vous soyez prêtres, quand il s'agit de vérité, vous n'êtes que parties. La raison, la conscience de chaque homme est votre juge. Quel droit auriez-vous de l'empêcher de s'instruire?

quel droit auriez-vous de l'empêcher d'instruire ses semblables? Si votre croyance est susceptible de preuves, pourquoi craignez-vous qu'on l'examine? Si elle ne l'est pas, si une grace particulière d'un Dieu peut seule la persuader, pourquoi voulez-vous joindre une tyrannie humaine à cette force bienfesante?

Il existe en France un livre qui contient l'objection la plus terrible qu'on puisse faire contre la religion : c'est le tableau des revenus du clergé; tableau trop bien connu, quoique les évêques aient refusé au roi de lui en donner un exemplaire. C'est là une de ces objections qui frappent le peuple comme le philosophe, et à laquelle il n'y a qu'une réponse, rendre à l'état ce que le clergé en a reçu, et rétablir la religion en vivant comme on prétend qu'ont vécu ceux qui l'ont établie. Écouteriez-vous un professeur de physique qui serait payé pour enseigner un système, et qui perdrait sa fortune s'il en enseignait un autre? Écouteriez-vous un homme qui prêche l'humanité en se fesant appeler monseigneur, et la pauvreté volontaire en accumulant les bénéfices?

On demande encore pourquoi le clergé, qui jouit d'environ un cinquième des biens de l'état, veut faire la guerre aux dépens du peuple? S'il trouve certains livres dangereux pour lui, qu'il les fasse réfuter, et qu'il paie un peu plus cher ses écrivains. D'ailleurs, il n'en coûterait pas plus d'un ou deux millions par an pour retirer tous les exemplaires des livres irréligieux qui s'impriment en Europe; cette dépense ne ferait pas un impôt d'un cinquantième sur les biens ecclésiastiques : aucune nation ne fait la guerre à si bon marché.

On a dit dans quelques brochures que les libres penseurs étaient intolérants; ce qui est absurde, puisque liberté de penser et tolérance sont synonymes. La preuve en était plaisante; c'est qu'ils se moquaient, disait-on, de leurs adversaires, et qu'ils se plaignaient des prérogatives odieuses ou nuisibles usurpées par le clergé. Il n'y a point d'intolérance à tourner en ridicule de mauvais raisonneurs. Si ces mauvais raisonneurs étaient tolérants et honnêtes, cela serait dur; s'ils

sont insolents et persécuteurs, c'est un acte de justice, c'est un service rendu au genre humain. Mais ce n'est jamais intolérance : se moquer d'un homme, ou le persécuter, sont deux choses bien distinctes.

Si les prérogatives qu'on attaque sont mal fondées, celui qui s'élève contre elles ne fait que réclamer des droits usurpés sur lui. Est-ce donc être intolérant que de faire un procès à celui qui a usurpé nos biens? Le procès peut être injuste, mais il n'y a point là d'intolérance.

On a dit aussi que les libres penseurs étaient dangereux parcequ'ils formaient une secte : cela est encore absurde. Ils ne peuvent former de secte, puisque leur premier principe est que chacun doit être libre de penser et de professer ce qu'il veut : mais ils se réunissent contre les persécuteurs; et ce n'est point faire secte que de s'accorder à défendre le droit le plus noble et le plus sacré que l'homme ait reçu de la nature [1].

[1] Entre cet avertissement et le *Traité sur la tolérance*, qui suit, l'édition de Kehl contenait une lettre à M. Chardon, maître des requêtes, etc., sur l'affaire de Sirven, que, d'après le conseil de feu Decroix, l'un des éditeurs de Kehl, j'ai placée dans la *Correspondance*, à février 1768. B.

TRAITÉ
SUR LA TOLÉRANCE,

A L'OCCASION

DE LA MORT DE JEAN CALAS.

CHAPITRE I.

Histoire abrégée de la mort de Jean Calas.

Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles sans nombre, non seulement parceque c'est la fatalité inévitable de la guerre, mais parceque ceux qui meurent par le sort des armes pouvaient aussi donner la mort à leurs ennemis, et n'ont point péri sans se défendre. Là où le danger et l'avantage sont égaux, l'étonnement cesse, et la pitié même s'affaiblit; mais si un père de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme; si l'accusé n'a de défense que sa vertu ; si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper; s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même, on voit

que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, et toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de religion, de suicide, de parricide; il s'agissait de savoir si un père et une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frère avait étranglé son frère, si un ami avait étranglé son ami, et si les juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante et huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, et était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme et tous ses enfants, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, et à qui le père fesait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société, qu'il approuva la conversion de son fils Louis Calas, et qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres : il passait pour un esprit inquiet, sombre, et violent. Ce jeune homme ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat, parcequ'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, et fit pressentir ce dessein à un de ses amis; il se confirma dans sa résolution par

la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille et le sien, nommé Lavaisse, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur et la douceur de ses mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arrivé de Bordeaux la veille[a]; il soupa par hasard chez les Calas. Le père, la mère, Marc-Antoine leur fils aîné, Pierre leur second fils, mangèrent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit salon; Marc-Antoine disparut: enfin, lorsque le jeune Lavaisse voulut partir, Pierre Calas et lui, étant descendus, trouvèrent en bas auprès du magasin Marc-Antoine en chemise, pendu à une porte, et son habit plié sur le comptoir; sa chemise n'était pas seulement dérangée; ses cheveux étaient bien peignés: il n'avait sur son corps aucune plaie, aucune meurtrissure[b].

On passe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte: on ne décrira point la douleur et le désespoir du père et de la mère: leurs cris furent entendus des voisins. Lavaisse et Pierre Calas hors d'eux-mêmes coururent chercher des chirurgiens et la justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père et la mère étaient dans les sanglots et dans les larmes, le peuple de Toulouse s'attroupe

[a] 12 octobre 1761. — Voyez tome XL, pages 502, 528, 531. B.

[b] On ne lui trouva, après le transport du cadavre à l'Hôtel-de-ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, et une petite tache sur la poitrine, causée par quelque inadvertance dans le transport du corps.

autour de la maison. Ce peuple est superstitieux et emporté; il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de Henri III, et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville solennise encore tous les ans[1], par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles. En vain six arrêts du conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine. Ce cri répété fut unanime en un moment; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration, que sa famille et le jeune Lavaisse l'avaient étranglé, par haine contre la religion catholique: le moment d'après on n'en douta plus; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestants qu'un père et une mère doivent assassiner leur fils dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les protestants du Languedoc s'étaient assemblés la veille; qu'ils avaient choisi, à la pluralité des voix, un bourreau de la secte; que le choix était tombé sur le jeune Lavaisse; que ce jeune homme, en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle

[1] Voltaire, tome XXII, page 110, donne le 10 mars pour date de cette procession; mais elle avait lieu le 17 mai, en mémoire de la victoire remportée par les catholiques sur les protestants, en mai 1562. B.

de son élection, et était arrivé de Bordeaux pour aider Jean Calas, sa femme, et leur fils Pierre, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, et voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles et les ordonnances. La famille Calas, la servante catholique, Lavaisse, furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. Marc-Antoine Calas était mort calviniste; et s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claie : on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'église Saint-Étienne, malgré le curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a, dans le Languedoc, quatre confréries de pénitents, la blanche, la bleue, la grise, et la noire. Les confrères portent un long capuce, avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre: ils ont voulu engager M. le duc de Fitz-James, commandant de la province, à entrer dans leur corps, et il les a refusés. Les confrères blancs firent à Marc-Antoine Calas un service solennel, comme à un martyr. Jamais aucune Église ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe ; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque un squelette qu'on fesait mouvoir, et qui représentait Marc-Antoine Calas, tenant d'une main une palme, et de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, et qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait

attenté sur soi-même que la canonisation; tout le peuple le regardait comme un saint; quelques uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote, un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau saint, et pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magistrats étaient de la confrérie des pénitents blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible.

Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille huguenots; l'année 1762 était l'année séculaire[1]. On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité: cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple; on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête; on disait que la providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, et de plus violents encore. Et c'est de nos jours! et c'est dans un temps où la phi-

[1] Voyez ma note, page 226. B.

losophie a fait tant de progrès! et c'est lorsque cent académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs! Il semble que le fanatisme, indigné depuis peu des succès de la raison, se débatte sous elle avec plus de rage.

Treize juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille; mais la religion trompée tenait lieu de preuve. Six juges persistèrent longtemps à condamner Jean Calas, son fils, et Lavaisse, à la roue, et la femme de Jean Calas au bûcher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés et longs. Un des juges, convaincu de l'innocence des accusés et de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité; il devint l'avocat public des Calas dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre juge, connu par sa violence, parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les Calas que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand, qu'ils furent obligés de se récuser l'un et l'autre; ils se retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le juge favorable aux Calas eut la délicatesse de persister dans sa récusation, et l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger: ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue; car il n'y eut que huit voix contre cinq, un des six juges opposés ayant à la

fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que, quand il s'agit d'un parricide, et de livrer un père de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parceque les preuves d'un crime si inouï[a] devraient être d'une évidence sensible à tout le monde: le moindre doute dans un cas pareil doit suffire pour faire trembler un juge qui va signer un arrêt de mort. La faiblesse de notre raison et l'insuffisance de nos lois se font sentir tous les jours; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen? Il fallait, dans Athènes, cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il? ce que nous savons très inutilement, que les Grecs étaient plus sages et plus humains que nous.

Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis long-temps les

[a] Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la religion: le premier est du père de sainte Barbara, que nous nommons sainte Barbe. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains: Barbe, en son absence, en fit une troisième en l'honneur de la sainte Trinité; elle fit, *du bout du doigt*, le signe de la croix sur des colonnes de marbre, et ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son père, en colère, courut après elle l'épée à la main; mais elle s'enfuit à travers une montagne qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, et rattrapa sa fille; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc; enfin son père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la *Fleur des saints*.

Le second exemple est le prince Herménégilde. Il se révolta contre le roi son père, lui donna bataille en 584, fut vaincu et tué par un officier: on en a fait un martyr, parceque son père était arien.

jambes enflées et faibles, eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse, et par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre; car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la religion de cette servante? Comment Lavaisse serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés?

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parcequ'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le père seul ne pouvait l'être; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments,

et qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, son fils Pierre, le jeune Lavaisse, et la servante; mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté, ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste; car Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide : s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les juges, effrayés du supplice du père et de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur en laissant croire qu'ils fesaient grace au fils; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace; et ils crurent que le bannissement de ce jeune homme pauvre et sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer Pierre Calas, dans son cachot, de le traiter comme son père, s'il n'abjurait

pas sa religion. C'est ce que ce jeune homme[a] atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse; on l'enferma dans un couvent de dominicains, et là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité; c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son père; et la religion, qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mère; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme, presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, et mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes, ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées, qu'elles firent presser la dame Calas, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice au pied du trône. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait; et d'ailleurs, étant née anglaise, transplantée dans une province de France dès son jeune âge, le nom seul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale du royaume devait être encore plus barbare que celle du Languedoc. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours, et des larmes.

[a] Un jacobin vint dans mon cachot, et me menaça du même genre de mort si je n'abjurais pas : c'est ce que j'atteste devant Dieu. 23 juillet 1762. PIERRE CALAS.

La raison l'emporte à Paris sur le fanastime, quelque grand qu'il puisse être, au lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

M. de Beaumont, célèbre avocat du parlement de Paris, prit d'abord sa défense, et dressa une consultation qui fut signée de quinze avocats[1]. M. Loiseau, non moins éloquent, composa un mémoire[2] en faveur de la famille. M. Mariette, avocat au conseil, dressa une requête juridique[3] qui portait la conviction dans tous les esprits.

Ces trois généreux défenseurs des lois et de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers[a]. Paris et l'Europe entière s'émurent de pitié, et demandèrent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le public long-temps avant qu'il pût être signé par le conseil.

La pitié pénétra jusqu'au ministère, malgré le torrent continuel des affaires, qui souvent exclut la pitié, et malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois, couvertes d'un crêpe et baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis; car il s'agissait de religion. Plusieurs personnes

[1] Voyez le n° IV de ma note, tome XL, page 500. B.

[2] Voyez le n° VI d'id. B.

[3] Voyez le n° V d'id. B.

[a] On les a contrefaits dans plusieurs villes, et la dame Calas a perdu le fruit de cette générosité.

qu'on appelle en France *dévotes*[a], dirent hautement qu'il valait mieux laisser rouer un vieux calviniste innocent, que d'exposer huit conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on se servit même de cette expression : « Il y a plus de magistrats « que de Calas ; » et on inférait de là que la famille Calas devait être immolée à l'honneur de la magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des juges consiste, comme celui des autres hommes, à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape, assisté de ses cardinaux, soit infaillible : on pourrait croire de même que huit juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste des gens sensés et désintéressés disaient que l'arrêt de Toulouse serait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération, que l'abbé Houtteville appelle *dogme monstrueux*[1], dans sa déclamation ampoulée et erronée sur des faits, et que la raison appelle l'*apanage de la nature*.

Ou les juges de Toulouse, entraînés par le fana-

[a] *Dévot* vient du mot latin *devotus*. Les *devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui se dévouaient pour le salut de la république ; c'étaient les Curtius, les Décius.

[1] Voyez ma note, tome XXXVIII, page 306 ; et aussi tome XLIII, le chapitre IV de l'*Examen important de milord Bolyngbroke*. B.

tisme de la populace, ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui est sans exemple; ou ce père de famille et sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils et par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas, l'abus de la religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du genre humain d'examiner si la religion doit être charitable ou barbare.

CHAPITRE II.

Conséquences du supplice de Jean Calas.

Si les pénitents blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion, et de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice; si cette précipitation des pénitents blancs à célébrer comme un saint celui qu'on aurait dû traîner sur la claie, suivant nos barbares usages, a fait rouer un père de famille vertueux; ce malheur doit sans doute les rendre pénitents en effet pour le reste de leur vie; eux et les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc, et un masque sur le visage qui cacherait leurs larmes.

On respecte toutes les confréries; elles sont édifiantes : mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'état, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé? Elles semblent instituées par le zèle qui anime

en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons *huguenots*. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ses frères; car nous avons assez de religion pour haïr et persécuter, et nous n'en avons pas assez pour aimer et pour secourir. Et que serait-ce si ces confréries étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artisans et des *messieurs*[1], chez lesquels on réduisait en art et en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquents et savants magistrats? Que serait-ce si on établissait dans les confréries ces chambres obscures, appelées *chambres de méditation*, où l'on fesait peindre des diables armés de cornes et de griffes, des gouffres de flammes, des croix et des poignards, avec le saint nom de Jésus au-dessus du tableau? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, et pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs directeurs!

Il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérots, les flagellants, ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoutrement à un justaucorps? Il y a bien plus;

[1] Voyez la note 3 de ma Préface du tome XXII. B.

cet habit est un uniforme de controversistes, qui avertit les adversaires de se mettre sous les armes; il peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits, et elle finirait peut-être par de funestes excès, si le roi et ses ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On sait assez ce qu'il en a coûté depuis que les chrétiens disputent sur le dogme : le sang a coulé, soit sur les échafauds, soit dans les batailles, dès le quatrième siècle jusqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres et aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, et voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau raccourci et fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, et touchera des cœurs bien faits.

CHAPITRE III.

Idée de la réforme du seizième siècle.

Lorsqu'à la renaissance des lettres les esprits commencèrent à s'éclairer, on se plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le pape Alexandre VI avait acheté publiquement la tiare, et ses cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le cardinal duc de Borgia, fit périr, de concert avec le pape son père, les Vitelli, les Urbino, les Gravina, les Oliveretto, et cent autres seigneurs,

pour ravir leurs domaines. Jules II, animé du même esprit, excommunia Louis XII, donna son royaume au premier occupant; et lui-même, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, mit à feu et à sang une partie de l'Italie. Léon X, pour payer ses plaisirs, trafiqua des indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages n'avaient du moins aucun tort dans la morale. Voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que Jésus-Christ n'ayant jamais exigé d'annates[1] ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde et des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en cour de Rome, et les dispenses qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis François I[er], en deux cent cinquante années, cent vingt-cinq millions; et en évaluant les différents prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphème que les hérétiques, en proposant l'abolition de ces impôts singuliers dont la postérité s'étonnera, ne fesaient pas en cela un grand mal au royaume, et qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la langue grecque, et qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que, malgré leurs erreurs, nous leur devons le développe-

[1] Voyez tome XXVI, page 394. B.

ment de l'esprit humain, long-temps enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils niaient le purgatoire dont on ne doit pas douter, et qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révérer, mais qui rapportaient encore davantage; enfin comme ils attaquaient des dogmes très respectés[a], on ne leur répondit d'abord qu'en les fesant brûler. Le roi, qui les protégeait et les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une procession après laquelle on exécuta plusieurs de ces

[a] Ils renouvelaient le sentiment de Bérenger sur l'Eucharistie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différents, même par la toute-puissance divine; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain et vin aux yeux, au goût, à l'estomac, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs, condamnées autrefois dans Bérenger. Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Pères de l'Église, et surtout de saint Justin, qui dit expressément dans son dialogue contre Tryphon : « L'oblation de la fine farine... est la figure de l'eucharistie que Jésus-Christ nous ordonne de faire en mémoire de sa passion. » Καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως... τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους... Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν. (Page 119, *Edit. Londinensis*, 1719, in-8°).

Ils rappelaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siècles contre le culte des reliques; ils citaient ces paroles de Vigilantius : « Est-il nécessaire que vous respectiez ou même que vous adoriez une vile poussière? « Les ames des martyrs animent-elles encore leurs cendres? Les coutumes « des idolâtres se sont introduites dans l'Église : on commence à allumer « des flambeaux en plein midi. Nous pouvons pendant notre vie prier les « uns pour les autres; mais après la mort, à quoi servent ces prières? »

Mais ils ne disaient pas combien saint Jérôme s'était élevé contre ces paroles de Vigilantius. Enfin ils voulaient tout rappeler aux temps apostoliques, et ne voulaient pas convenir que l'Église s'étant étendue et fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre et fortifier sa discipline : ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

malheureux; et voici quelle fut cette exécution On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, et on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourments et la mort par degrés, jusqu'à ce qu'ils expirassent par le plus long et le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de temps avant la mort de François Ier, quelques membres du parlement de Provence, animés par des ecclésiastiques contre les habitants de Mérindol et de Cabrières, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort, sans doute, d'être nés Vaudois [1]; c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déserts et sur des montagnes qu'ils avaient rendus fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale et tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre; ils ignoraient les procès et la guerre; ils ne se défendirent pas; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte [a].

[1] Voyez tome XVI, page 243; et XVII, 243, 315. B.

[a] Le véridique et respectable président De Thou parle ainsi de ces hommes si innocents et si infortunés: « Homines esse qui trecentis circiter « abhinc annis asperum et incultum solum vectigale a dominis acceperint,

Après la mort de François Ier, prince plus connu cependant par ses galanteries et par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille hérétiques, surtout celui du conseiller au parlement Dubourg, et enfin le massacre de Vassi, armèrent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des bûchers et sous le fer des bourreaux; la rage succéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une paix plus funeste que la guerre produisit la Saint-Barthélemi, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La ligue assassina Henri III et Henri IV, par les

« quod improbo labore et assiduo cultu frugum ferax et aptum pecori red« diderint; patientissimos eos laboris et inediæ, a litibus abhorrentes, « erga egenos munificos, tributa principi et sua jura dominis sedulo et « summa fide pendere; Dei cultum assiduis precibus et morum innocentia « præ se ferre, cæterum raro divorum templa adire, nisi si quando ad « vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causa divertant; quo « si quandoque pedem inferant, non Dei divorumque statuis advolvi, nec « cereos eis aut donaria ulla ponere; non sacerdotes ab eis rogari ut pro « se aut propinquorum manibus rem divinam faciant: non cruce frontem « insignire, uti aliorum moris est: cum cœlum intonat, non se lustrali « aqua aspergere, sed sublatis in cœlum oculis Dei opem implorare; non « religionis ergo peregre proficisci, non per vias ante crucium simulacra « caput aperire; sacra alio ritu et populari lingua celebrare; non denique « pontifici aut episcopis honorem deferre, sed quosdam e suo numero de« lectos pro antistitibus et doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum re« lata VI id. feb., anni, etc. » (THUANI *Hist.*, l. VI).

Madame de Cental, à qui appartenait une partie des terres ravagées, et sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses habitants, demanda justice au roi Henri II, qui la renvoya au parlement de Paris. L'avocat général de Provence, nommé Guérin, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête. De Thou dit qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quod aulicorum favore destitueretur*, parcequ'il n'avait pas d'amis à la cour.

mains d'un frère jacobin et d'un monstre qui avait été frère feuillant[1]. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, et la liberté de conscience, sont des choses horribles; mais, en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

CHAPITRE IV.

Si la tolérance est dangereuse, et chez quels peuples elle est permise.

Quelques-uns ont dit que si l'on usait d'une indulgence paternelle envers nos frères errants qui prient Dieu en mauvais français, ce serait leur mettre les armes à la main; qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de Saint-Denys, etc.: c'est ce que j'ignore, parceque je ne suis pas un prophète; mais il me semble que ce n'est pas raisonner conséquemment que de dire: « Ces « hommes se sont soulevés quand je leur ai fait du « mal; donc ils se soulèveront quand je leur ferai du « bien. »

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du gouvernement, et ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître; si ce qui est arrivé dans certaines circonstances doit arriver dans d'autres; si les temps, l'opinion, les mœurs, sont toujours les mêmes.

[1] Ravaillac: voyez la note, page 291. B.

Les huguenots, sans doute, ont été enivrés de fanatisme et souillés de sang comme nous; mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs pères? Le temps, la raison qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces peuples? et ne nous apercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années?

Le gouvernement s'est fortifié partout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La police générale, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces temps anarchiques, où des paysans calvinistes combattaient des paysans catholiques enrégimentés à la hâte entre les semailles et les moissons.

D'autres temps, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne parcequ'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la Pucelle d'Orléans; parcequ'elle déclara Henri III déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proscrivit le grand Henri IV. On ne recherchera pas sans doute les autres corps du royaume, qui commirent les mêmes excès dans ces temps de frénésie: cela serait non seulement injuste; mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitants de Marseille parcequ'ils ont eu la peste en 1720.

Irons-nous saccager Rome, comme firent les troupes de Charles-Quint, parceque Sixte-Quint, en 1585, accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur sou-

verain? et n'est-ce pas assez d'empêcher Rome de se porter jamais à des excès semblables?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique et l'abus de la religion chrétienne mal entendue a répandu autant de sang, a produit autant de désastres, en Allemagne, en Angleterre, et même en Hollande, qu'en France: cependant aujourd'hui la différence des religions ne cause aucun trouble dans ces états; le juif, le catholique, le grec, le luthérien, le calviniste, l'anabaptiste, le socinien, le mennonite, le morave, et tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, et contribuent également au bien de la société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un Gomar[a] sur la prédestination fassent trancher la tête au grand pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des presbytériens et des épiscopaux, pour une liturgie et pour un surplis, répandent le sang d'un roi sur un échafaud[b]. L'Irlande

[a] François Gomar était un théologien protestant; il soutint, contre Arminius son collègue, que Dieu a destiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement: ce dogme infernal fut soutenu, comme il devait l'être, par la persécution. Le grand pensionnaire Barneveldt, qui était du parti contraire à Gomar, eut la tête tranchée à l'âge de soixante-douze ans, le 13 mai 1619, « pour avoir contristé au possible l'Église de « Dieu. »

[b] Un déclamateur, dans l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre: « Une fausse religion devait produire né-« cessairement de tels fruits; il en restait un à mûrir, ces insulaires le re-« cueillent, c'est le mépris des nations. » Il faut avouer que l'auteur prend bien mal son temps pour dire que les Anglais sont méprisables et méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une nation signale sa bravoure et sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable et méprisée. C'est dans un chapitre sur l'intolérance qu'on trouve ce singulier passage;

peuplée et enrichie ne verra plus ses citoyens catholiques sacrifier à Dieu pendant deux mois ses citoyens protestants, les enterrer vivants, suspendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères, et les voir expirer ensemble; ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfants à demi formés, et les donner à manger aux porcs et aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrottés, et conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles, s'imaginant en faire mutuellement des parricides, et les damner tous en les exterminant tous. C'est ce que rapporte Rapin-Thoyras, officier en Irlande, presque contemporain; c'est ce que rapportent toutes les annales, toutes les histoires d'Angleterre, et ce qui sans doute ne sera jamais imité [1]. La philosophie, la seule philosophie, cette sœur de la religion, a désarmé des mains que la superstition avait si longtemps ensanglantées; et l'esprit humain, au réveil de

ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainsi. Cet abominable livre, qui semble fait par le fou de Verberie, est d'un homme sans mission; car quel pasteur écrirait ainsi? La fureur est poussée dans ce livre jusqu'à justifier la Saint-Barthélemi. On croirait qu'un tel ouvrage, rempli de si affreux paradoxes, devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité; cependant à peine est-il connu. — Le déclamateur, objet de cette note, est l'abbé de Caveyrac, qui, à la page 362 de son *Apologie de Louis XIV* (voyez ma note, page 28), a écrit en effet la phrase citée par Voltaire. Les Français, dans la guerre de 1757, furent malheureux dans les quatre parties du monde (voyez tome XXI, page 310); il est question du fou de Verberie tome XXXII, page 274. B.

[1] Tout a tellement changé, qu'en Irlande même les protestants se sont cotisés pour faire bâtir des chapelles à leurs frères catholiques, que la pauvreté où l'ancienne intolérance les a réduits mettait hors d'état d'en élever à leurs dépens. K.

son ivresse, s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le luthéranisme l'emporte sur le catholicisme. L'université d'Alsace est entre les mains des luthériens; ils occupent une partie des charges municipales : jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos rois. Pourquoi? c'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, et tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la religion du prince doivent partager les places et les honneurs de ceux qui sont de la religion dominante [1]. En Angleterre, les catholiques, regardés comme attachés au parti du prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils paient même double taxe; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a soupçonné quelques évêques français de penser qu'il n'est ni de leur honneur ni de leur intérêt d'avoir dans leur diocèse des calvinistes, et que c'est là le plus grand obstacle à la tolérance; je ne le puis croire. Le corps des évêques, en France, est composé de gens de qualité qui pensent et qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance; ils sont charitables et généreux, c'est une justice qu'on doit leur rendre; ils doivent penser que certainement leurs diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les

[1] En lisant cette phrase, qui paraît insuffisante, on ne doit pas négliger de jeter les yeux sur la dernière phrase du chapitre. Voyez aussi, page 270, la note des éditeurs de Kehl. B.

pays étrangers ; et que, retournés auprès de leurs pasteurs, ils pourraient être éclairés par leurs instructions, et touchés par leurs exemples : il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas ; et plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient.

Un évêque de Varmie, en Pologne, avait un anabaptiste pour fermier, et un socinien pour receveur; on lui proposa de chasser et de poursuivre l'un, parcequ'il ne croyait pas la consubstantialité, et l'autre, parcequ'il ne baptisait son fils qu'à quinze ans : il répondit qu'ils seraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que, dans ce monde-ci, ils lui étaient très nécessaires.

Sortons de notre petite sphère, et examinons le reste de notre globe. Le grand seigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions; deux cent mille Grecs vivent avec sécurité dans Constantinople; le muphti même nomme et présente à l'empereur le patriarche grec; on y souffre un patriarche latin. Le sultan nomme des évêques latins pour quelques îles de la Grèce[a]; et voici la formule dont il se sert : « Je lui commande d'aller résider évêque dans l'île de « Chio, selon leur ancienne coutume et leurs vaines « cérémonies. » Cet empire est rempli de jacobites, de nestoriens, de monothélites; il y a des cophtes, des chrétiens de Saint-Jean, des juifs, des guèbres, des banians. Les annales turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie,

[a] Voyez Ricaut.

vous y verrez la même tolérance et la même tranquillité. Pierre-le-Grand a favorisé tous les cultes dans son vaste empire; le commerce et l'agriculture y ont gagné, et le corps politique n'en a jamais souffert.

Le gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu, que le culte des noachides, l'adoration simple d'un seul Dieu : cependant il tolère les superstitions de Fô, et une multitude de bonzes qui serait dangereuse si la sagesse des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand empereur Young-tching, le plus sage et le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les jésuites; mais ce n'était pas parcequ'il était intolérant, c'était, au contraire, parceque les jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes, dans leurs *Lettres curieuses*, les paroles que leur dit ce bon prince : « Je sais que votre religion est intolérante; je sais ce que vous avez fait aux Manilles « et au Japon; vous avez trompé mon père, n'espérez « pas me tromper moi-même [1]. » Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage et le plus clément des hommes. Pouvait-il, en effet, retenir des physiciens d'Europe qui, sous le prétexte de montrer des thermomètres et des éolipyles à la cour, avaient soulevé déjà un prince du sang? Et qu'aurait dit cet empereur, s'il avait lu nos histoires, s'il avait connu nos temps de la Ligue et de la conspiration des poudres [2]?

[1] Voyez tome XVIII, page 464. B.

[2] Ibid., page 281 et suiv. B.

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des jésuites, des dominicains, des capucins, des prêtres séculiers, envoyés du bout du monde dans ses états : ils venaient prêcher la vérité, et ils s'anathématisaient les uns les autres. L'empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers; mais avec quelle bonté les renvoya-t-il! quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage et pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route! Leur bannissement [1] même fut un exemple de tolérance et d'humanité.

Les Japonais [a] étaient les plus tolérants de tous les hommes; douze religions paisibles étaient établies dans leur empire: les jésuites vinrent faire la treizième; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta; une guerre civile, non moins affreuse que celle de la Ligue, désola ce pays. La religion chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang; les Japonais fermèrent leur empire au reste du monde, et ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur île. C'est en vain que le ministre Colbert, sentant le besoin que nous avions des Japonais, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur empire; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphère : voyez la Ca-

[1] Voyez, tome XLIV, la *Relation du bannissement des jésuites, de la Chine*. B.

[a] Voyez Kempfer et toutes les relations du Japon.

roline, dont le sage Locke fut le législateur; il suffit de sept pères de famille pour établir un culte public approuvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter! on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance n'a pas été suivi de la plus légère dissension; mais ce qui est très utile et très bon dans une colonie naissante, n'est pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons-nous des primitifs que l'on a nommés *quakers*[1] par dérision, et qui, avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, et ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes? Ils sont en Pensylvanie au nombre de cent mille; la discorde, la controverse, sont ignorées dans l'heureuse patrie qu'ils se sont faite; et le nom seul de leur ville de Philadelphie[2], qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple et la honte des peuples qui ne connaissent pas encore la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge son fils, et la mère qui le cède pourvu qu'il vive[3]!

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations; et en respectant, comme je le dois, la théologie, je n'en-

[1] Sur les quakers, voyez tome XVII, page 455; XXIX, 43; XXX, 186; XXXVII, 117. B.

[2] Les deux mots grecs dont ce nom est formé signifient *ami* et *frère*. B.

[3] Allusion au jugement de Salomon. B.

visage dans cet article que le bien physique et moral de la société. Je supplie tout lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier, et de les étendre. Des lecteurs attentifs, qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'auteur[a].

CHAPITRE V.

Comment la tolérance peut être admise.

J'ose supposer qu'un ministre éclairé et magnanime, un prélat humain et sage, un prince qui sait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses sujets, et sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet écrit informe et défectueux; il y sup-

[a] M. de La Bourdonnaie, intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec et à Neufchâtel par la fuite des réfugiés. M. Foucaut, intendant de Caen, dit que le commerce est tombé de moitié dans la généralité. M. de Maupeou, intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie. M. de Bezons, intendant de Bordeaux, se plaint que le commerce de Clérac et de Nérac ne subsiste presque plus. M. de Miroménil, intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours est diminué de dix millions par année; et tout cela, par la persécution. (Voyez les Mémoires des intendants, en 1698.) Comptez surtout le nombre des officiers de terre et de mer, et des matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la France, et souvent avec un funeste avantage; et voyez si l'intolérance n'a pas causé quelque mal à l'état.

On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des ministres dont on connaît le génie et les grands sentiments, et dont le cœur est aussi noble que la naissance: ils verront assez que le rétablissement de la marine demande quelque indulgence pour les habitants de nos côtes. — Les deux ministres, dont Voltaire fait l'éloge, sont le duc de Choiseul-Stainville, et son cousin le duc de Praslin: voyez tome XXI, page 338; et ci-dessus, page 25. B.

plée par ses propres lumières; il se dit à lui-même: Que risquerai-je à voir la terre cultivée et ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'état plus florissant?

L'Allemagne serait un désert couvert des ossements des catholiques, évangéliques, réformés, anabaptistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Vestphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des juifs à Bordeaux, à Metz, en Alsace; nous avons des luthériens, des molinistes, des jansénistes: ne pouvons-nous pas souffrir et contenir des calvinistes à peu près aux mêmes conditions que les catholiques sont tolérés à Londres? Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse; la multiplicité les affaiblit; toutes sont réprimées par de justes lois qui défendent les assemblées tumultueuses, les injures, les séditions, et qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur patrie; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités: les catholiques n'en ont ni à Londres ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des priviléges immenses, des places de sûreté à une faction, mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des

édits autrefois peut-être nécessaires, et qui ne le sont plus. Ce n'est pas à nous d'indiquer au ministère ce qu'il peut faire ; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, et d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux ! La prudence du ministère et du conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres nations emploient si heureusement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace calviniste; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace convulsionnaire. La lie des insensés de Saint-Médard est comptée pour rien dans la nation, celle des prophètes calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux lois, plus encore que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes gens? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires. Les temps passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, et de celui où les nations sont parvenues.

Il a été un temps où l'on se crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enseignaient une doctrine contraire aux catégories d'Aristote, à l'horreur du

vide, aux quiddités, et à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de jurisprudence sur la sorcellerie, et sur la manière de distinguer les faux sorciers des véritables. L'excommunication des sauterelles et des insectes nuisibles aux moissons a été très en usage[1], et subsiste encore dans plusieurs rituels. L'usage est passé; on laisse en paix Aristote, les sorciers, et les sauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois si importantes, sont innombrables: il en revient d'autres de temps en temps; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en est rassasié, elles s'anéantissent. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'être carpocratien, ou eutychéen, ou monothélite, monophysite, nestorien, manichéen, etc., qu'arriverait-il? on en rirait, comme d'un homme habillé à l'antique, avec une fraise et un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux lorsque les jésuites Le Tellier et Doucin[2] fabriquèrent la bulle *Unigenitus*, qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encore dans ces temps d'ignorance où les peuples adoptaient sans examen les assertions les plus absurdes. Ils osèrent proscrire cette proposition, qui est d'une vérité universelle dans tous les cas et dans tous les temps: « La crainte d'une excommunication « injuste ne doit point empêcher de faire son devoir. »

[1] On a de M. Berriat-Saint-Prix, *Rapport et recherches sur les procès et jugements relatifs aux animaux*, 1829, in-8°, et dans le tome VIII des *Mémoires de la Société royale des antiquaires*. B.

[2] Voltaire oublie ici le P. Lallemant dont il parle, tome XXVII, page 444, et dans son *Mandement du révérendissime père en Dieu, Alexis*, etc.: voyez tome XLII. B.

C'était proscrire la raison, les libertés de l'Église gallicane, et le fondement de la morale; c'était dire aux hommes: Dieu vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injustice. On n'a jamais heurté le sens commun plus effrontément. Les consulteurs de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la cour de Rome que cette bulle était nécessaire, et que la nation la desirait; elle fut signée, scellée, et envoyée; on en sait les suites[1]: certainement, si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives; la prudence et la bonté du roi les ont enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les protestants et nous: il y en a quelques uns qui ne sont d'aucune conséquence; il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les protestants eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce temps de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque et un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin; et cette peste, dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'état est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père; l'humanité le demande, la raison le conseille, et la politique ne peut s'en effrayer.

[1] Voyez tome XX, page 429; XXI, 11; XXII, 305-6. B.

CHAPITRE VI.

Si l'intolérance est de droit naturel et de droit humain.

Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains. Vous avez donné et reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature; et le grand principe, le principe universel de l'un et de l'autre, est, dans toute la terre: « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on « te fît. » Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre: « Crois ce « que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu pé- « riras. » C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent, dans quelques autres pays, de dire: « Crois, ou je t'abhorre; crois, ou je te « ferai tout le mal que je pourrai; monstre, tu n'as « pas ma religion, tu n'as donc point de religion; il « faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, « à ta province. »

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonais détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitants de l'Indus; un Mogol arracherait le cœur au premier

Malabare qu'il trouverait; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc; et tous ensemble se jetteraient sur les chrétiens, qui se sont si long-temps dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance est donc absurde et barbare; c'est le droit des tigres; et il est bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.

CHAPITRE VII.

Si l'intolérance a été connue des Grecs.

Les peuples dont l'histoire nous a donné quelques faibles connaissances ont tous regardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble; c'était une association du genre humain. Il y avait une espèce de droit d'hospitalité entre les dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville, il commençait par adorer les dieux du pays. On ne manquait jamais de vénérer les dieux même de ses ennemis. Les Troyens adressaient des prières aux dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter dans les déserts de la Libye le dieu Ammon, auquel les Grecs donnèrent le nom de *Zeus*, et les Latins, de *Jupiter*, quoique les uns et les autres eussent leur *Jupiter* et leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on assiégeait une ville, on fesait un sacrifice

et des prières aux dieux de la ville pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la religion réunissait les hommes, et adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines et horribles.

Je peux me tromper; mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs dieux : ils reconnaissaient tous un dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systèmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les épicuriens niassent la Providence et l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Être créateur, et qui toutes étaient tolérées.

Socrate, qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, et mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs aient fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, et qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de Socrate.

Il est évident d'ailleurs qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des sophistes, des orateurs, des poëtes, qui enseignaient dans les écoles, et même de tous les précepteurs qui avaient soin des enfants de distinction. Il avoue lui-même, dans son discours rapporté par Platon, qu'il allait de maison en maison prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorants. Cette conduite n'était pas digne de celui qu'un oracle avait déclaré le plus sage des hommes. On déchaîna contre lui un prêtre et un conseiller des cinq-cents, qui l'accusèrent; j'avoue que je ne sais pas précisément de quoi, je ne vois que du vague dans son Apologie; on lui fait dire en général qu'on lui imputait d'inspirer aux jeunes gens des maximes contre la religion et le gouvernement. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les calomniateurs dans le monde; mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accusation précis et circonstanciés; c'est ce que le procès de Socrate ne nous fournit point: nous savons seulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq-cents possédait donc deux cent vingt philosophes: c'est beaucoup; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin la pluralité fut pour la ciguë : mais aussi songeons que les Athéniens, revenus à eux-mêmes, eurent les accusateurs et les juges en horreur; que Mélitus, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injustice; que les autres furent bannis, et qu'on éleva un temple à Socrate. Jamais la philosophie ne fut si bien vengée ni tant honorée. L'exemple de Socrate est

au fond le plus terrible argument qu'on puisse allé-guer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux dieux étrangers, aux dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve non seulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encore de respect pour leurs cultes?

Un honnête homme, qui n'est ennemi ni de la raison, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la Saint-Barthélemi, cite la guerre des Phocéens, nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des arguments de théologie; il s'agissait de savoir à qui appartiendrait un champ: c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de blé ne sont pas un symbole de croyance; jamais aucune ville grecque ne combattit pour des opinions : d'ailleurs que prétend cet homme modeste et doux? veut-il que nous fassions une guerre sacrée [1]?

CHAPITRE VIII.

Si les Romains ont été tolérants.

Chez les anciens Romains, depuis Romulus jusqu'aux temps où les chrétiens disputèrent avec les

[1] Cet homme est l'abbé de Malvaux, qui publia, en 1762, *l'Accord de la religion et de l'humanité sur l'intolérance*, ouvrage dont il est parlé dans le *post-scriptum* (ch. XXIV de ce volume), et qui fit rejaillir sur l'auteur une partie de la juste indignation que s'était attirée son devancier, l'abbé de Caveyrac, en se faisant l'apologiste de la Saint-Barthélemi. C'est à ce dernier que quelques personnes attribuent *l'Accord*, etc. J'ai suivi l'opinion d'Hébraïl. B.

prêtres de l'empire, vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentiments. Cicéron douta de tout, Lucrèce nia tout; et on ne leur en fit pas le plus léger reproche. La licence même alla si loin, que Pline le naturaliste commence son livre par nier un Dieu, et par dire que s'il en est un, c'est le soleil. Cicéron dit en parlant des enfers : *Non est anus tam excors quæ credat :* « Il n'y a pas même de vieille assez imbécile « pour les croire[1]. » Juvénal dit : *Nec pueri credunt* (satire II, vers 152) : « Les enfants n'en croient rien. » On chantait sur le théâtre de Rome :

« Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil. »

SÉNÈQUE, *Troade ;* chœur à la fin du second acte.

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.

Abhorrons ces maximes; et, tout au plus, pardonnons-les à un peuple que les évangiles n'éclairaient pas; elles sont fausses, elles sont impies : mais concluons que les Romains étaient très tolérants, puisqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du sénat et du peuple romain était, *Deorum offensæ diis curæ :* « C'est aux dieux « seuls à se soucier des offenses faites aux dieux. » Ce peuple-roi ne songeait qu'à conquérir, à gouverner, et à policer l'univers. Ils ont été nos législateurs, comme nos vainqueurs; et jamais César, qui nous donna des fers, des lois, et des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos druides pour lui, tout grand pontife qu'il était d'une nation notre souveraine.

[1] Voici le texte de Cicéron : « Quæve anus tam excors inveniri potest, « quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat. » (*De Natura Deorum*, lib. II, cap. II.) B.

Les Romains ne professaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la sanction publique; mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte sous Numa, point de simulacres, point de statues; bientôt ils en élevèrent aux dieux *majorum gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto* [1], se réduisit à n'accorder le culte public qu'aux divinités supérieures, approuvées par le sénat. Isis eut un temple dans Rome, jusqu'au temps où Tibère le démolit, lorsque les prêtres de ce temple, corrompus par l'argent de Mundus, le firent coucher dans le temple, sous le nom du dieu Anubis, avec une femme nommée Pauline. Il est vrai que Josèphe est le seul qui rapporte cette histoire; il n'était pas contemporain, il était crédule et exagérateur. Il y a peu d'apparence que, dans un temps aussi éclairé que celui de Tibère, une dame de la première condition eût été assez imbécile pour croire avoir les faveurs du dieu Anubis.

Mais que cette anecdote soit vraie ou fausse, il demeure certain que la superstition égyptienne avait élevé un temple à Rome avec le consentement public. Les Juifs y commerçaient dès le temps de la guerre punique; ils y avaient des synagogues du temps d'Auguste; et ils les conservèrent presque toujours, ainsi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Ro-

[1] Voyez le texte de Cicéron rapporté par Voltaire, tome XV, page 229; et tome XLVIII, dans *Un Chrétien contre six Juifs*, paragraphe XXI. B.

mains comme la loi la plus sacrée du droit des gens?

On nous dit qu'aussitôt que les chrétiens parurent, ils furent persécutés par ces mêmes Romains qui ne persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très faux; je n'en veux pour preuve que saint Paul lui-même. Les *Actes des Apôtres* nous apprennent que[a] saint Paul étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par Jésus-Christ, saint Jacques proposa à saint Paul de se faire raser la tête, et d'aller se purifier dans le temple avec quatre Juifs, « afin que tout le monde sache que tout « ce que l'on dit de vous est faux, et que vous con« tinuez à garder la loi de Moïse. »

Paul chrétien alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant sept jours; mais les sept jours n'étaient pas encore écoulés, quand des Juifs d'Asie le reconnurent; et voyant qu'il était entré dans le temple, non seulement avec des Juifs, mais avec des gentils, ils crièrent à la profanation: on le saisit, on le mena devant le gouverneur Félix, et ensuite on s'adressa au tribunal de Festus. Les Juifs en foule demandèrent sa mort; Festus leur répondit[b]: « Ce n'est point la coutume des Romains « de condamner un homme avant que l'accusé ait ses « accusateurs devant lui, et qu'on lui ait donné la « liberté de se défendre. »

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce magistrat romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle

[a] Ch. XXI et XXIV. — [b] Act., ch. XXV, v. 16.

considération pour saint Paul, n'avoir senti pour lui que du mépris : trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en démence[a] : *Multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* Festus n'écouta donc que l'équité de la loi romaine en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le Saint-Esprit lui-même qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, et qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se soulevèrent contre saint Paul, ce furent les Juifs. Saint Jacques, frère de Jésus, fut lapidé par l'ordre d'un Juif saducéen, et non d'un Romain. Les Juifs seuls lapidèrent saint Étienne[b]; et lorsque saint Paul gardait les manteaux des exécuteurs[1], certes il n'agissait pas en citoyen romain.

Les premiers chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs, dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les synagogues de Rome. Suétone dit, dans la Vie de Claude (chap. 25) : *Judæos, impulsore Christo assidue tumultuantes, Roma*

[a] Act., ch. XXVI, v. 24.

[b] Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'Archélaüs avait été relégué chez les Allobroges, et que la Judée était gouvernée en province de l'empire, cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire quand, dans une émeute subite, ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

[1] *Actes*, chap. VII, verset 57. B.

expulit. Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de Christ; il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple juif: mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. Suétone écrivait sous Adrien, dans le second siècle; les chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de Suétone fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le sénat avait pour elle; et les Juifs chassés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs, malgré les lois qui les en excluaient: c'est Dion Cassius et Ulpien qui nous l'apprennent[a]. Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, et qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux et aux bêtes, des chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs?

Néron, dit-on, les persécuta. Tacite nous apprend qu'ils furent accusés de l'incendie de Rome, et qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agissait-il de leur croyance dans une telle accusation? non, sans doute. Dirons-nous que les Chinois que les Hollandais égorgèrent, il y a quelques années, dans les faubourgs de Batavia, furent immolés à la religion? Quelque envie qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous

[a] « Ulpianus, Digest., lib. I, tit. II. Eis qui judaïcam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt, etc. »

Néron à quelques malheureux demi-juifs et demi-chrétiens [a].

[a] Tacite dit (*Annales*, XV, 44): « Quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat. »

Il est bien difficile que le nom de chrétien fût déjà connu à Rome: Tacite écrivait sous Vespasien et sous Domitien; il parlait des chrétiens comme on en parlait de son temps. J'oserais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien signifier, dans le style de Tacite, *convaincus d'être haïs du genre humain*, autant que *convaincus de haïr le genre humain*.

En effet, que fesaient à Rome ces premiers missionnaires? Ils tâchaient de gagner quelques ames, ils leur enseignaient la morale la plus pure; ils ne s'élevaient contre aucune puissance; l'humilité de leur cœur était extrême comme celle de leur état et de leur situation; à peine étaient-ils connus; à peine étaient-ils séparés des autres Juifs: comment le genre humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr? et comment pouvaient-ils être convaincus de détester le genre humain?

Lorsque Londres brûla, on en accusa les catholiques; mais c'était après des guerres de religion, c'était après la conspiration des poudres, dont plusieurs catholiques, indignes de l'être, avaient été convaincus.

Les premiers chrétiens du temps de Néron ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très difficile de percer dans les ténèbres de l'histoire; Tacite n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que Néron lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de soupçonner Charles II d'avoir brûlé Londres: le sang du roi son père, exécuté sur un échafaud aux yeux du peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à Charles II; mais Néron n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout pays le partage du peuple: nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles et d'aussi injustes.

Tacite, qui connaît si bien le naturel des princes, devait connaître celui du peuple, toujours vain, toujours outré dans ses opinions violentes et passagères, incapable de rien voir, et capable de tout dire, de tout croire, et de tout oublier.

Philon (*De virtutibus, et legatione ad Caium*) dit que « Séjan les persécuta sous Tibère, mais qu'après la mort de Séjan l'empereur les rétablit dans tous leurs droits. » Ils avaient celui des citoyens romains, tout méprisés qu'ils étaient des citoyens romains: ils avaient part aux distributions de blé; et même, lorsque la distribution se fesait un jour de sabbat, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'état; car en tout

CHAPITRE IX.

Des martyrs.

Il y eut dans la suite des martyrs chrétiens. Il est bien difficile de savoir précisément pour quelles raisons ces martyrs furent condamnés : mais j'ose croire qu'aucun ne le fut, sous les premiers Césars, pour sa seule religion : on les tolérait toutes; comment au-

pays ils ont acheté la tolérance, et se sont dédommagés bien vite de ce qu'elle avait coûté.

Ce passage de Philon explique parfaitement celui de Tacite, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Égyptiens en Sardaigne, et que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*. (*Annales*, II, 85.)

J'ajouterai à cette remarque que Philon regarde Tibère comme un prince sage et juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts; mais le bien que Philon en dit me fait un peu douter des horreurs que Tacite et Suétone lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un vieillard infirme, de soixante et dix ans, se soit retiré dans l'île de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées, qui sont à peine dans la nature, et qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée; ni Tacite, ni Suétone, n'avaient connu cet empereur; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires. Octave, Tibère, et leurs successeurs, avaient été odieux, parcequ'ils régnaient sur un peuple qui devait être libre : les historiens se plaisaient à les diffamer, et on croyait ces historiens sur leur parole, parcequ'alors on manquait de mémoires, de journaux du temps, de documents : aussi les historiens ne citent personne; on ne pouvait les contredire; ils diffamaient qui ils voulaient, et décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des historiens, quelle créance on doit avoir pour des faits publics attestés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, et quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent sans aucune preuve. — Sur l'incendie de Londres, en 1666, voyez tome XVIII, page 334; et XIX, 360. B.

rait-on pu rechercher et poursuivre des hommes obscurs, qui avaient un culte particulier, dans le temps qu'on permettait tous les autres?

Les Titus, les Trajan, les Antonin, les Décius, n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les seuls chrétiens d'une liberté dont jouissait toute la terre? Les aurait-on seulement osé accuser d'avoir des mystères secrets, tandis que les mystères d'Isis, ceux de Mithras, ceux de la déesse de Syrie, tous étrangers au culte romain, étaient permis sans contradiction? Il faut bien que la persécution ait eu d'autres causes, et que les haines particulières, soutenues par la raison d'état, aient répandu le sang des chrétiens.

Par exemple, lorsque saint Laurent refuse au préfet de Rome, Cornelius Secularis, l'argent des chrétiens qu'il avait en sa garde, il est naturel que le préfet et l'empereur soient irrités; ils ne savaient pas que saint Laurent avait distribué cet argent aux pauvres, et qu'il avait fait une œuvre charitable et sainte; ils le regardèrent comme un réfractaire, et le firent périr [a].

[a] Nous respectons assurément tout ce que l'Église rend respectable; nous invoquons les saints martyrs : mais en révérant saint Laurent, ne peut-on pas douter que saint Sixte lui ait dit : *Vous me suivrez dans trois jours;* que dans ce court intervalle le préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des chrétiens; que le diacre Laurent ait eu le temps de faire assembler tous les pauvres de la ville; qu'il ait marché devant le préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres; qu'on lui ait fait son procès; qu'il ait subi la question; que le préfet ait commandé à un forgeron un gril assez grand pour y rôtir un homme; que le premier magistrat de Rome ait assisté lui-même à cet étrange supplice; que saint Laurent sur ce gril ait dit : « Je suis assez cuit d'un côté, fais-moi retourner de l'autre,

Considérons le martyre de saint Polyeucte. Le condamna-t-on pour sa religion seule? Il va dans le temple, où l'on rend aux dieux des actions de graces pour la victoire de l'empereur Décius; il y insulte les sacrificateurs, il renverse et brise les autels et les statues: quel est le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat? Le chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'empereur Dioclétien, et qui attira sur ses frères la grande persécution dans les deux dernières années du règne de ce prince, n'avait pas un zèle selon la science; et il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle inconsidéré qui éclata souvent, et qui fut même condamné par plusieurs Pères de l'Église, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point sans doute les premiers sacramentaires aux premiers chrétiens; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité; mais Farel, prédécesseur de Jean Calvin, fit dans Arles la même chose que saint Polyeucte avait faite en Arménie. On portait dans les rues la statue de saint Antoine l'ermite en procession; Farel tombe avec quelques uns des siens sur les moines qui portaient saint Antoine, les bat, les disperse, et jette saint Antoine dans la rivière. Il méritait la mort, qu'il ne reçut pas, parcequ'il eut le temps de s'enfuir[1]. S'il s'était contenté de crier à

« si tu veux me manger? » Ce gril n'est guère dans le génie des Romains; et comment se peut-il faire qu'aucun auteur païen n'ait parlé d'aucune de ces aventures?

[1] Il faut regarder cet ouvrage comme une espèce de plaidoyer où M. de Voltaire se croyait obligé de se conformer quelquefois à l'opinion vulgaire. On ne mérite point la mort pour avoir jeté un morceau de bois

ces moines qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à saint Antoine l'ermite, ni que saint Antoine eût eu des conversations avec des centaures et des satyres, il aurait mérité une forte réprimande, parcequ'il troublait l'ordre; mais si le soir, après la procession, il avait examiné paisiblement l'histoire du corbeau, des centaures, et des satyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi! les Romains auraient souffert que l'infame Antinoüs fût mis au rang des seconds dieux, et ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paisiblement adoré un juste! Quoi! ils auraient reconnu un Dieu suprême[a], un Dieu souverain, maître de tous les dieux

dans le Rhône. On ne punit point de mort un homme qui, par emportement, donne quelques coups de bâton dont il ne résulte aucune blessure mortelle; et aux yeux de la loi, un moine n'est qu'un homme: Farel méritait d'être renfermé pendant quelques mois, et condamné à payer aux moines, outre des dommages et intérêts, de quoi refaire un autre saint Antoine. K.

[a] Il n'y a qu'à ouvrir Virgile pour voir que les Romains reconnaissaient un Dieu suprême, souverain de tous les êtres célestes.

« ...O! qui res hominumque deumque
« Æternis regis imperiis, et fulmine terres. »
Æn. I, 233-34.

« O pater, ô hominum divumque æterna potestas, etc. »
Æn. X, 18.

Horace s'exprime bien plus fortement:

« Unde nil majus generatur ipso,
« Nec viget quidquam simile, aut secundum. »
Lib. I, od. XII, 17-18.

On ne chantait autre chose que l'unité de Dieu dans les mystères auxquels presque tous les Romains étaient initiés. Voyez le bel hymne d'Orphée; lisez la lettre de Maxime de Madaure à saint Augustin, dans laquelle il dit « qu'il n'y a que des imbéciles qui puissent ne pas reconnaître un Dieu souverain. » Longinien étant païen écrit au même saint

secondaires, attesté par cette formule, *Deus optimus maximus;* et ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique!

Il n'est pas croyable que jamais il y eût une inquisition contre les chrétiens sous les empereurs, c'est-à-dire qu'on soit venu chez eux les interroger sur leur croyance. On ne troubla jamais sur cet article ni Juif, ni Syrien, ni Égyptien, ni bardes, ni druides, ni philosophes. Les martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux dieux. C'était une chose très sage, très pieuse de n'y pas croire; mais enfin si, non contents d'adorer un Dieu en esprit et en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque absurde qu'il pût être, on est forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérants[1].

Augustin que Dieu « est unique, incompréhensible, ineffable; » Lactance lui-même, qu'on ne peut accuser d'être trop indulgent, avoue, dans son livre V (*Divin. institut.*, c. III), que « les Romains soumettent tous les dieux « au Dieu suprême; *illos subjicit et mancipat Deo.* » Tertullien même, dans son *Apologétique* (c. XXIV), avoue que tout l'empire reconnaissait un Dieu maître du monde, dont la puissance et la majesté sont infinies, *principem mundi, perfectæ potentiæ et majestatis.* Ouvrez surtout Platon, le maître de Cicéron dans la philosophie, vous y verrez « qu'il n'y a qu'un Dieu; « qu'il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui ressembler par la sainteté et « par la justice. » Épictète dans les fers, Marc-Antoine sur le trône, disent la même chose en cent endroits. — La lettre de Maxime de Madaure, dont Voltaire parle dans cette note, se trouve tome XXVIII, page 364; et encore, tome XLII, dans le dialogue de *Sophronime et Adélos.* B.

[1] S'ils s'étaient contentés d'écrire et de prêcher, il est vraisemblable qu'on les eût laissés tranquilles; mais le refus de prêter les serments les rendit suspects dans une constitution où l'on fesait un grand usage des serments. Le refus de prendre une part publique aux fêtes en l'honneur des empereurs était une espèce de crime dans un temps où l'empire était sans cesse agité par des révolutions. Les insultes qu'ils commettaient contre le culte reçu étaient punies avec sévérité, et avec barbarie, dans des siècles où les mœurs étaient féroces, où l'humanité n'était point respectée, où l'administration des lois était irrégulière et violente. K.

Tertullien, dans son *Apologétique*, avoue[a] qu'on regardait les chrétiens comme des factieux : l'accusation était injuste; mais elle prouvait que ce n'était pas la religion seule des chrétiens qui excitait le zèle des magistrats. Il avoue[b] que les chrétiens refusaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouissances publiques pour les victoires des empereurs : on pouvait aisément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèse-majesté.

La première sévérité juridique exercée contre les chrétiens fut celle de Domitien; mais elle se borna à un exil qui ne dura pas une année : « Facile cœptum « repressit, restitutis etiam quos relegaverat, » dit Tertullien (chap. v). Lactance, dont le style est si emporté, convient que, depuis Domitien jusqu'à Décius, l'Église fut tranquille et florissante[c]. Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet exécrable animal Décius opprima l'Église : « Exstitit enim post « annos plurimos exsecrabile animal Decius, qui vexa« ret Ecclesiam. » (Apol., chap. iv.)

On ne veut point discuter ici le sentiment du savant Dodwell sur le petit nombre des martyrs; mais si les Romains avaient tant persécuté la religion chrétienne, si le sénat avait fait mourir tant d'innocents par des supplices inusités, s'ils avaient plongé des chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient exposé des filles toutes nues aux bêtes dans le cirque, comment auraient-ils laissé en paix tous les premiers évêques de Rome? Saint Irénée ne compte pour mar-

[a] Chap. xxxix. — [b] Chap. xxxv. — [c] Chap. iii.

tyr parmi ces évêques que le seul Télesphore, dans l'an 139 de l'ère vulgaire, et on n'a aucune preuve que ce Télesphore ait été mis à mort. Zéphirin gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, et mourut paisiblement l'an 219. Il est vrai que, dans les anciens martyrologes, on place presque tous les premiers papes; mais le mot de martyre n'était pris alors que suivant sa véritable signification : *martyre* voulait dire *témoignage*, et non pas *supplice*.

Il est difficile d'accorder cette fureur de persécution avec la liberté qu'eurent les chrétiens d'assembler cinquante-six conciles que les écrivains ecclésiastiques comptent dans les trois premiers siècles.

Il y eut des persécutions; mais si elles avaient été aussi violentes qu'on le dit, il est vraisemblable que Tertullien, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne serait pas mort dans son lit. On sait bien que les empereurs ne lurent pas son *Apologétique;* qu'un écrit obscur, composé en Afrique, ne parvient pas à ceux qui sont chargés du gouvernement du monde; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le proconsul d'Afrique; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur : cependant il ne souffrit point le martyre.

Origène enseigna publiquement dans Alexandrie, et ne fut point mis à mort. Ce même Origène, qui parlait avec tant de liberté aux païens et aux chrétiens, qui annonçait Jésus aux uns, qui niait un Dieu en trois personnes aux autres, avoue expressément, dans son troisième livre contre Celse, « qu'il y a eu « très peu de martyrs, et encore de loin à loin. Ce-

« pendant, *dit-il*, les chrétiens ne négligent rien pour « faire embrasser leur religion par tout le monde; ils « courent dans les villes, dans les bourgs, dans les « villages. »

Il est certain que ces courses continuelles pouvaient être aisément accusées de sédition par les prêtres ennemis: et pourtant ces missions sont tolérées, malgré le peuple égyptien, toujours turbulent, séditieux et lâche; peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat, peuple en tout temps méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides [a].

[a] Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que, depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne voit dans les Égyptiens qu'un peuple aussi lâche que superstitieux. Cambyse s'empare de l'Égypte par une seule bataille; Alexandre y donne des lois sans essuyer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siége; les Ptolémées s'en emparent sans coup férir; César et Auguste la subjuguent aussi aisément; Omar prend toute l'Égypte en une seule campagne; les Mamelucs, peuple de la Colchide et des environs du mont Caucase, en sont les maîtres après Omar; ce sont eux, et non les Égyptiens, qui défont l'armée de saint Louis, et qui prennent ce roi prisonnier. Enfin, les Mamelucs étant devenus Égyptiens, c'est-à-dire mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitants naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de Sélim I[er], qui fait pendre leur soudan, et qui laisse cette province annexée à l'empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que, dans les temps fabuleux, un roi égyptien, nommé Sésostris, sortit de son pays dans le dessein formel de conquérir l'univers: il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de Picrochole ou de don Quichotte; et sans compter que le nom de Sésostris n'est point égyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *Mille et une Nuits*. Rien n'est plus commun chez les peuples conquis que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme, dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques souverains. Les prêtres d'Égypte contèrent à Hérodote que ce roi qu'il appelle Sésostris était allé subjuguer la Colchide: c'est comme si l'on disait qu'un roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguer la Norvége.

On a beau répéter tous ces contes dans mille et mille volumes, ils n'en

Qui devait plus soulever contre lui les prêtres et le gouvernement que saint Grégoire Thaumaturge, disciple d'Origène? Grégoire avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de Dieu, accompagné d'une femme resplendissante de lumière: cette femme était la sainte Vierge, et ce vieillard était saint Jean l'évangéliste. Saint Jean lui dicta un symbole que saint Grégoire alla prêcher. Il passa, en allant à Néocésarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, et où la pluie l'obligea de passer la nuit; il y fit plusieurs signes de croix. Le lendemain le grand sacrificateur du temple fut étonné que les démons, qui lui répondaient auparavant, ne voulaient plus rendre d'oracles; il les appela : les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne

sont pas plus vraisemblables; il est bien plus naturel que les habitants robustes et féroces du Caucase, les Colchidiens, et les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, aient pénétré jusqu'en Égypte; et si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils aient été subjugués par les Égyptiens. Diodore de Sicile rapporte que tous les rois vaincus par Sésostris venaient tous les ans du fond de leurs royaumes lui apporter leurs tributs, et que Sésostris se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les fesait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de Gargantua sont tous les jours fidèlement copiées. Assurément ces rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides et aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil et le mauvais goût des princes d'Égypte, ainsi que l'esclavage d'un peuple imbécile, employant ses bras, qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple, dans les temps mêmes que l'on vante si fort, paraît absurde et tyrannique; on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde!

Cette profonde science des prêtres égyptiens est encore un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le soleil s'était levé deux fois au couchant, et couché deux fois au levant, en recommençant

viendraient plus; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parceque Grégoire y avait passé la nuit, et qu'il y avait fait des signes de croix.

Le sacrificateur fit saisir Grégoire, qui lui répondit: «Je peux chasser les démons d'où je veux, et les «faire entrer où il me plaira.» «Faites-les donc ren-«trer dans mon temple,» dit le sacrificateur. Alors Grégoire déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, et y traça ces paroles : «Grégoire à «Satan : Je te commande de rentrer dans ce temple.» On mit ce billet sur l'autel; les démons obéirent, et rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils cessèrent, comme on le sait.

C'est saint Grégoire de Nysse qui rapporte ces faits

son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'*Almanach de Liége*. La religion de ces prêtres, qui gouvernaient l'état, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des ognons; et il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand lama qui soit aussi absurde.

Leurs arts ne valent guère mieux que leur religion; il n'y a pas une seule ancienne statue égyptienne qui soit supportable, et tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie, sous les Ptolémées et sous les césars, par des artistes de Grèce : ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la géométrie.

L'illustre Bossuet s'extasie sur le mérite égyptien, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, adressé au fils de Louis XIV. Il peut éblouir un jeune prince; mais il contente bien peu les savants : c'est une très éloquente déclamation, mais un historien doit être plus philosophe qu'orateur. Au reste, on ne donne cette réflexion sur les Égyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité? — La lâcheté des Égyptiens a été souvent l'objet du blâme de Voltaire : voyez ma note, tome XXVI, page 436. C'est à la critique d'Hérodote que sont consacrés les chapitres VI et VII du *Pyrrhonisme de l'histoire* : voyez tome XLIV. B.

dans la vie de saint Grégoire Thaumaturge. Les prêtres des idoles devaient sans doute être animés contre Grégoire, et, dans leur aveuglement, le déférer au magistrat : cependant leur plus grand ennemi n'essuya aucune persécution.

Il est dit dans l'histoire de saint Cyprien qu'il fut le premier évêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de saint Cyprien est de l'an 258 de notre ère; donc pendant un très long temps aucun évêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'histoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre saint Cyprien, quels ennemis il avait, pourquoi le proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. Saint Cyprien écrit à Cornélius, évêque de Rome : « Il arriva « depuis peu une émotion populaire à Carthage, et on « cria par deux fois qu'il fallait me jeter aux lions. » Il est bien vraisemblable que les emportements du peuple féroce de Carthage furent enfin cause de la mort de Cyprien; et il est bien sûr que ce ne fut pas l'empereur Gallus qui le condamna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix Corneille qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secrètes se mêlent souvent à la cause apparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler dans les siècles postérieurs la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que saint Grégoire Thaumaturge et saint Denys, évêque d'Alexandrie, qui ne furent point

suppliciés, vivaient dans le temps de saint Cyprien. Pourquoi, étant aussi connus pour le moins que cet évêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles? et pourquoi saint Cyprien fut-il livré au supplice? n'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels et puissants, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'état, qui se joint si souvent à la religion, et que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes?

Il n'est guère possible que la seule accusation de christianisme ait fait périr saint Ignace sous le clément et juste Trajan, puisqu'on permit aux chrétiens de l'accompagner et de le consoler, quand on le conduisit à Rome[1]. Il y avait eu souvent des séditions dans

[1] On ne révoque point en doute la mort de saint Ignace; mais qu'on lise la relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit? L'auteur inconnu de cette relation dit que « Trajan crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire s'il « ne soumettait à son empire le dieu des chrétiens. » Quelle idée! Trajan était-il un homme qui voulût triompher des dieux? Lorsque Ignace parut devant l'empereur, ce prince lui dit : « Qui es-tu, esprit impur? » Il n'est guère vraisemblable qu'un empereur ait parlé à un prisonnier, et qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'est pas ainsi que les souverains en usent. Si Trajan fit venir Ignace devant lui, il ne lui demanda pas, *Qui es-tu?* il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pu être prononcé par un homme comme Trajan? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste qu'un chrétien met dans la bouche d'un empereur? Est-ce là, bon Dieu! le style de Trajan?

Peut-on imaginer qu'Ignace lui ait répondu qu'il se nommait Théophore, parcequ'il portait Jésus dans son cœur, et que Trajan eût disserté avec lui sur Jésus-Christ? On fait dire à Trajan, à la fin de la conversation : « Nous « ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le crucifié, sera mis aux « fers, etc. » Un sophiste ennemi des chrétiens pouvait appeler Jésus-Christ *le crucifié;* mais il n'est guère probable que, dans un arrêt, on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains, qu'on ne pouvait, dans le style des lois, désigner par *le crucifié* l'objet du culte

Antioche, ville toujours turbulente, où Ignace était évêque secret des chrétiens : peut-être ces séditions, malignement imputées aux chrétiens innocents, excitèrent l'attention du gouvernement, qui fut trompé, comme il est trop souvent arrivé.

Saint Siméon, par exemple, fut accusé devant Sapor d'être l'espion des Romains. L'histoire de son martyre rapporte que le roi Sapor lui proposa d'adorer le soleil : mais on sait que les Perses ne rendaient point de culte au soleil ; ils le regardaient comme un emblème du bon principe, d'Oromase, ou Orosmade, du Dieu créateur qu'ils reconnaissaient.

Quelque tolérant que l'on puisse être, on ne peut s'empêcher de sentir quelque indignation contre ces déclamateurs qui accusent Dioclétien d'avoir persé-

des chrétiens; et ce n'est pas ainsi que les lois et les empereurs prononcent leurs jugements.

On fait ensuite écrire une longue lettre par saint Ignace aux chrétiens de Rome : « Je vous écris, dit-il, tout enchaîné que je suis. » Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux chrétiens de Rome, ces chrétiens n'étaient donc pas recherchés; Trajan n'avait donc pas dessein de soumettre leur Dieu à son empire; ou si ces chrétiens étaient sous le fléau de la persécution, Ignace commettait une très grande imprudence en leur écrivant; c'était les exposer, les livrer, c'était se rendre leur délateur.

Il semble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égards aux vraisemblances et aux convenances. Le martyre de saint Polycarpe fait naître plus de doutes. Il est dit qu'une voix cria du haut du ciel: *Courage, Polycarpe!* que les chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il est dit que quand on eut lié Polycarpe au poteau, et que le bûcher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, et formèrent un arc au-dessus de sa tête; qu'il en sortit une colombe; que le saint, respecté par le feu, exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'assemblée, mais que celui dont le feu n'osait approcher ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces histoires plus de piété que de vérité.

cuté les chrétiens depuis qu'il fut sur le trône; rapportons-nous-en à Eusèbe de Césarée; son témoignage ne peut être récusé; le favori, le panégyriste de Constantin, l'ennemi violent des empereurs précédents, doit en être cru quand il les justifie. Voici ses paroles[a]: « Les empereurs donnèrent long-temps aux chrétiens « de grandes marques de bienveillance; ils leur con« fièrent des provinces; plusieurs chrétiens demeu« rèrent dans le palais; ils épousèrent même des chré« tiennes. Dioclétien prit pour son épouse Prisca, « dont la fille fut femme de Maximien Galère, etc. »

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier; qu'on juge si la persécution excitée par Galère, après dix-neuf ans d'un règne de clémence et de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voie combien la fable de la légion thébaine ou thébéenne[1], massacrée, dit-on, tout entière pour la religion, est une fable absurde. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Asie par le grand Saint-Bernard; il est impossible qu'on l'eût appelée d'Asie pour venir apaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée; il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'infanterie et sept cents cavaliers dans un passage où deux cents hommes pourraient arrêter une armée

[a] *Histoire ecclésiastique*, liv. VIII.

[1] Voltaire a parlé de la légion thébaine, tome XV, page 356; ci-dessus, page 44. Il en reparle dans l'article VI de ses *Fragments sur l'histoire*: voyez tome XLVII; et dans le chapitre XIV de l'*Histoire de l'établissement du christianisme*, voyez tome L. B.

entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente : « Quand la terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien, le ciel se peuplait de martyrs. » Or cette aventure, comme on l'a dit, est supposée en 286, temps où Dioclétien favorisait le plus les chrétiens [1], et où l'empire romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de légion thébaine : les Romains étaient trop fiers et trop sensés pour composer une légion de ces Égyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi :* c'est comme s'ils avaient eu une légion juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui fesaient les principales forces de l'empire romain; assurément la légion thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des sibylles qui prédisaient les miracles de Jésus-Christ, et avec tant de pièces supposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

CHAPITRE X.

Du danger des fausses légendes et de la persécution.

Le mensonge en a trop long-temps imposé aux hommes; il est temps qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'histoire romaine depuis Tacite et Sué-

[1] Voyez tome XV, page 354. B.

toue, et qui ont presque toujours enveloppé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave et sévère de qui nous tenons nos lois, aient condamné des vierges chrétiennes, des filles de qualité, à la prostitution? c'est bien mal connaître l'austère dignité de nos législateurs, qui punissaient si sévèrement les faiblesses des vestales. Les *Actes sincères* de Ruinart rapportent ces turpitudes; mais doit-on croire aux *Actes* de Ruinart comme aux *Actes des Apôtres?* Ces *Actes sincères* disent, après Bollandus, qu'il y avait dans la ville d'Ancyre sept vierges chrétiennes, d'environ soixante et dix ans chacune, que le gouverneur Théodecte les condamna à passer par les mains des jeunes gens de la ville; mais que ces vierges ayant été épargnées, comme de raison, il les obligea de servir toutes nues aux mystères de Diane, auxquels pourtant on n'assista jamais qu'avec un voile[1]. Saint Théodote, qui, à la vérité, était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mourir ces saintes filles, de peur qu'elles ne succombassent à la tentation. Dieu l'exauça; le gouverneur les fit jeter dans un lac avec une pierre au cou: elles apparurent aussitôt à Théodote, et le prièrent de ne pas souffrir que leurs corps fussent mangés des poissons: ce furent leurs propres paroles.

Le saint cabaretier et ses compagnons allèrent pen-

[1] Voyez, tome XLIII, le chapitre XXVI de l'*Examen important;* tome XLIV, le chapitre III du *Pyrrhonisme de l'histoire;* et tome XLVII, le 6e article des *Fragments sur l'histoire*. B.

daut la nuit au bord du lac gardé par des soldats; un flambeau céleste marcha toujours devant eux; et quand ils furent au lieu où étaient les gardes, un cavalier céleste, armé de toutes pièces, poursuivit ces gardes la lance à la main. Saint Théodote retira du lac les corps des vierges : il fut mené devant le gouverneur, et le cavalier céleste n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne cessons de répéter que nous vénérons les vrais martyrs, mais qu'il est difficile de croire cette histoire de Bollandus et de Ruinart.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune saint Romain ? On le jeta dans le feu, dit Eusèbe, et des Juifs qui étaient présents insultèrent à Jésus-Christ qui laissait brûler ses confesseurs, après que Dieu avait tiré Sidrach, Misach, et Abdenago de la fournaise ardente[1]. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que saint Romain sortit triomphant du bûcher : l'empereur ordonna qu'on lui pardonnât, et dit au juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu; étranges paroles pour Dioclétien ! Le juge, malgré l'indulgence de l'empereur, commanda qu'on coupât la langue à saint Romain; et quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune Romain, né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin essuya une réprimande; et, pour montrer que l'opération était faite selon les règles de l'art, il prit un passant et lui coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé à saint Romain, de quoi le passant mourut sur-le-champ: *car*, ajoute savamment l'auteur, *l'anatomie nous apprend qu'un homme sans*

[1] Daniel, chap. III. B.

langue ne saurait vivre. En vérité, si Eusèbe a écrit de pareilles fadaises, si on ne les a point ajoutées à ses écrits, quel fond peut-on faire sur son Histoire ?

On nous donne le martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants, envoyés, dit-on, à la mort par le sage et pieux Antonin, sans nommer l'auteur de la relation.

Il est bien vraisemblable que quelque auteur plus zélé que vrai a voulu imiter l'histoire des Machabées. C'est ainsi que commence la relation : « Sainte Félicité « était romaine, elle vivait sous le règne d'Antonin : » il est clair, par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de sainte Félicité. Il dit que le préteur les jugea sur son tribunal dans le champ de Mars ; mais le préfet de Rome tenait son tribunal au Capitole, et non au champ de Mars, qui, après avoir servi à tenir les comices, servait alors aux revues des soldats, aux courses, aux jeux militaires : cela seul démontre la supposition.

Il est dit encore qu'après le jugement, l'empereur commit à différents juges le soin de faire exécuter l'arrêt ; ce qui est entièrement contraire à toutes les formalités de ces temps-là et à celles de tous les temps.

Il y a de même un saint Hippolyte, que l'on suppose traîné par des chevaux, comme Hippolyte, fils de Thésée. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains, et la seule ressemblance du nom a fait inventer cette fable.

Observez encore que dans les relations des martyres, composées uniquement par les chrétiens mêmes,

on voit presque toujours une foule de chrétiens venir librement dans la prison du condamné, le suivre au supplice, recueillir son sang, ensevelir son corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion seule qu'on eût persécutée, n'aurait-on pas immolé ces chrétiens déclarés qui assistaient leurs frères condamnés, et qu'on accusait d'opérer des enchantements avec les restes des corps martyrisés? Ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les hussites, les différentes sectes des protestants? Nous les avons égorgés, brûlés en foule, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Y a-t-il, dans les relations avérées des persécutions anciennes, un seul trait qui approche de la Saint-Barthélemi et des massacres d'Irlande? y en a-t-il un seul qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, et se félicite d'avoir égorgé, il y a deux cents ans[1], quatre mille de ses concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité: c'est nous, chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins! et de qui? de nos frères. C'est nous qui avons détruit cent villes, le crucifix ou la Bible à la main, et qui n'avons cessé de répandre le sang, et d'allumer des bûchers, depuis le règne de Constantin jusqu'aux fureurs des cannibales qui habitaient les Cévennes: fureurs qui, graces au ciel, ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encore quelquefois à la potence de

[1] Voyez pages 226 et 228. B.

pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu, depuis 1745, huit personnages de ceux qu'on appelle *prédicants* ou *ministres de l'Évangile*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le roi en patois, et d'avoir donné une goutte de vin et un morceau de pain levé à quelques paysans imbéciles. On ne sait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province et chez les étrangers. Ces procès se font en une heure, et plus vite qu'on ne juge un déserteur. Si le roi en était instruit, il ferait grace.

On ne traite ainsi les prêtres catholiques en aucun pays protestant. Il y a plus de cent prêtres catholiques en Angleterre et en Irlande; on les connaît, on les a laissés vivre très paisiblement dans la dernière guerre[1].

Serons-nous toujours les derniers à embrasser les opinions saines des autres nations? Elles se sont corrigées; quand nous corrigerons-nous? Il a fallu soixante ans pour nous faire adopter ce que Newton avait démontré[2]; nous commençons à peine à oser sauver la vie à nos enfants par l'inoculation[3]; nous ne pratiquons que depuis très peu de temps les vrais principes de l'agriculture; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité?

[1] La guerre de sept ans, terminée par le traité du 10 février 1763: voyez tome XXI, page 338. B.

[2] La grande loi de l'attraction: voyez tome XX, page 338; XXXVII, 194; et XXXVIII, 208. B.

[3] Le parlement de Paris avait, le 8 juin 1763, rendu un arrêt contre l'inoculation: voyez ci-dessus, page 16. B.

et de quel front pouvons-nous reprocher aux païens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonstances ?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de chrétiens pour leur seule religion : en ce cas, les Romains ont été très condamnables. Voudrions-nous commettre la même injustice ? et quand nous leur reprochons d'avoir persécuté, voudrions-nous être persécuteurs ?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvu de bonne foi, ou assez fanatique, pour me dire ici : Pourquoi venez-vous développer nos erreurs et nos fautes ? pourquoi détruire nos faux miracles et nos fausses légendes ? elles sont l'aliment de la piété de plusieurs personnes ; il y a des erreurs nécessaires ; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la destruction du corps : voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Évangile, éteignent la religion dans les cœurs ; trop de personnes qui veulent s'instruire, et qui n'ont pas le temps de s'instruire assez, disent : Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion ; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur ; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encore plus loin ; ils voient que l'imposture leur a mis un frein, et ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'a-

théisme : on devient dépravé, parceque d'autres ont été fourbes et cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses et de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi ; c'est un très mauvais argument que de dire : Voragine, l'auteur de *la Légende dorée*[1], et le jésuite Ribadeneira, compilateur de *la Fleur des saints*[2], n'ont dit que des sottises ; donc il n'y a point de Dieu : les catholiques ont égorgé un certain nombre de huguenots, et les huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de catholiques ; donc il n'y a point de Dieu : on s'est servi de la confession, de la communion, et de tous les sacrements, pour commettre les crimes les plus horribles ; donc il n'y a point de Dieu. Je conclurais au contraire : Donc il y a un Dieu qui, après cette vie passagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, et tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs ; car, à considérer les guerres de religion, les quarante schismes des papes, qui ont presque tous été sanglants, les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions ; à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle, les hommes ont eu long-temps leur enfer dans cette vie.

[1] Voyez ma note, tome XVIII, page 476. B.

[2] Voyez ma note, tome XXIX, page 33 ; et XXXIII, 473. B.

CHAPITRE XI.

Abus de l'intolérance.

Mais quoi! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, et de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera? Il le faut bien[a], pourvu qu'il ne trouble point l'ordre; car il ne dépend pas de l'homme de croire ou de ne pas croire, mais il dépend de lui de respecter les usages de sa patrie; et si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers chrétiens vos pères, et vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les religions sont les ouvrages des hommes, et que l'Église catholique, apostolique et romaine, est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parceque notre religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, et par les actions de graces rendues à Dieu pour ces meurtres? Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles: quelle funeste alternative! Enfin,

[a] Voyez l'excellente Lettre de Locke sur la tolérance.

voudriez-vous soutenir par des bourreaux la religion d'un Dieu que des bourreaux ont fait périr, et qui n'a prêché que la douceur et la patience?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérance. S'il était permis de dépouiller de ses biens, de jeter dans les cachots, de tuer un citoyen qui, sous un tel degré de latitude, ne professerait pas la religion admise sous ce degré, quelle exception exempterait les premiers de l'état des mêmes peines? La religion lie également le monarque et les mendiants: aussi plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstrueuse, qu'il était permis de déposer, de tuer les souverains qui ne penseraient pas comme l'Église dominante; et les parlements du royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables théologiens[a].

[a] Le jésuite Busembaum, commenté par le jésuite Lacroix, dit « qu'il « est permis de tuer un prince excommunié par le pape, dans quelque « pays qu'on trouve ce prince, parceque l'univers appartient au pape, et « que celui qui accepte cette commission fait une œuvre charitable. » C'est cette proposition, inventée dans les petites-maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme, si souvent enseigné par eux, et si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à peu près les mêmes décisions dans saint Thomas et dans plusieurs jacobins (voyez, si vous pouvez, la *Lettre d'un homme du monde à un théologien, sur saint Thomas;* c'est une brochure de jésuite, de 1762). En effet, saint Thomas d'Aquin, docteur angélique, interprète de la volonté divine (ce sont ses titres), avance qu'un prince apostat perd son droit à la couronne, et qu'on ne doit plus lui obéir; que l'Église peut le punir de mort (livre II, part. 2, quest. 12); qu'on n'a toléré l'empereur Julien que parcequ'on n'était pas le plus fort (livre II, part. 2, quest. 12); que de droit on doit tuer tout hérétique (livre II, part. 2, quest. 11 et 12); que ceux qui délivrent le peuple d'un prince qui gouverne tyranniquement sont très louables, etc., etc. On respecte fort l'ange de l'école; mais si, dans les temps de Jacques Clément, son

Le sang de Henri-le-Grand fumait encore quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établissait l'indépendance de la couronne comme une loi fondamentale. Le cardinal Duperron, qui devait la pourpre à Henri-le-Grand[1], s'éleva, dans les états de 1614, contre l'arrêt du parlement, et le fit supprimer. Tous les journaux du temps rapportent les termes dont Duperron se servit dans ses harangues : « Si un prince « se fesait arien, dit-il, on serait bien obligé de le dé« poser. »

Non assurément, monsieur le cardinal. On veut bien adopter votre supposition chimérique, qu'un de nos rois ayant lu l'histoire des conciles et des pères, frappé d'ailleurs de ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*[2], les prenant trop à la lettre, et balançant entre le concile de Nicée et celui de Constantinople, se déclarât pour Eusèbe de Nicomédie: je n'en obéi-

confrère, et du feuillant Ravaillac, il était venu soutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'ange de l'école ?

Il faut avouer que Jean Gerson, chancelier de l'université, alla encore plus loin que saint Thomas, et le cordelier Jean Petit infiniment plus loin que Gerson. Plusieurs cordeliers soutinrent les horribles thèses de Jean Petit. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du régicide vient uniquement de la folle idée où ont été long-temps presque tous les moines, que le pape est un Dieu en terre, qui peut disposer à son gré du trône et de la vie des rois. Nous avons été en cela fort au-dessous de ces Tartares qui croient le grand lama immortel : il leur distribue sa chaise percée; ils font sécher ces reliques, les enchâssent, et les baisent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux, pour le bien de la paix, porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le pape ait le moindre droit sur le temporel des rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être. — J'ai parlé du jésuite Busembaum dans une note, tome XVIII, page 151. B.

[1] Voyez tome XVIII, page 172; et XXII, 218. B.

[2] Jean, XIV, 28. B.

rai pas moins à mon roi, je ne me croirai pas moins lié par le serment que je lui ai fait; et si vous osiez vous soulever contre lui, et que je fusse un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèse-majesté.

Duperron poussa plus loin la dispute, et je l'abrège. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces chimères révoltantes; je me bornerai à dire, avec tous les citoyens, que ce n'est point parceque Henri IV fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parceque le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce prince, qui la méritait par son courage et par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son père, et qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, et d'être traîné au gibet, parcequ'il sera du sentiment de Ratram[1] contre Paschase Ratbert, et de Bérenger[2] contre Scot.

On sait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués et universellement reçus dans notre Église. Jésus-Christ ne nous ayant point dit comment procédait le Saint-Esprit, l'Église latine crut long-temps avec la grecque qu'il ne procédait que du Père: enfin elle ajouta au symbole qu'il procédait aussi du Fils. Je demande si, le lendemain de cette décision, un citoyen qui s'en serait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injustice, seraient-elles moins grandes de punir aujourd'hui celui qui penserait comme on pensait autrefois?

[1] Voyez tome XVI, page 65. B. — [2] Ibid., page 66. B.

Était-on coupable, du temps d'Honorius Ier, de croire que Jésus n'avait pas deux volontés ?

Il n'y a pas long-temps que l'immaculée conception est établie : les dominicains n'y croient pas encore. Dans quel temps les dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde et dans l'autre?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables, c'est certainement des apôtres et des évangélistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre saint Paul et saint Pierre. Paul dit expressément dans son *Épître aux Galates*[1] qu'il résista en face à Pierre, parceque Pierre était répréhensible, parcequ'il usait de dissimulation aussi bien que Barnabé, parcequ'ils mangeaient avec les gentils avant l'arrivée de Jacques, et qu'ensuite ils se retirèrent secrètement, et se séparèrent des gentils, de peur d'offenser les circoncis. « Je vis, ajoute-t-il, qu'ils ne marchaient pas droit « selon l'Évangile; je dis à Céphas : Si vous, Juif, « vivez comme les gentils, et non comme les Juifs, « pourquoi obligez-vous les gentils à judaïser ? »

C'était là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux chrétiens judaïseraient ou non. Saint Paul alla dans ce temps-là même sacrifier dans le temple de Jérusalem. On sait que les quinze premiers évêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observèrent le sabbat, et qui s'abstinrent des viandes défendues. Un évêque espagnol ou portugais qui se ferait circoncire, et qui observerait le sabbat, serait brûlé dans un *auto-da-fé*. Cependant la

[1] II, 14. B.

paix ne fut altérée, pour cet objet fondamental, ni parmi les apôtres, ni parmi les premiers chrétiens.

Si les évangélistes avaient ressemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. Saint Matthieu [1] compte vingt-huit générations depuis David jusqu'à Jésus: saint Luc [2] en compte quarante et une; et ces générations sont absolument différentes [3]. On ne voit pourtant nulle dissension s'élever entre les disciples sur ces contrariétés apparentes, très bien conciliées par plusieurs Pères de l'Église. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, et de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas!

Saint Paul, dans son *Épître* à quelques juifs de Rome convertis au christianisme, emploie toute la fin du troisième chapitre à dire que la seule foi glorifie, et que les œuvres ne justifient personne. Saint Jacques, au contraire, dans son *Épître* aux douze tribus dispersées par toute la terre, chap. II, ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes communions parmi nous, et ce qui ne divisa point les apôtres.

Si la persécution contre ceux avec qui nous disputons était une action sainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques serait le plus grand saint du paradis. Quelle figure y ferait un homme qui se serait contenté de dépouiller ses frères,

[1] I, 17. B. — [2] III, 23-31. B. — [3] Voyez tome XXIX, page 537. B.

et de les plonger dans des cachots, auprès d'un zélé qui en aurait massacré des centaines le jour de la Saint-Barthélemi? En voici la preuve.

Le successeur de saint Pierre et son consistoire ne peuvent errer; ils approuvèrent, célébrèrent, consacrèrent l'action de la Saint-Barthélemi [1]: donc cette action était très sainte; donc de deux assassins égaux en piété, celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses huguenotes doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze. Par la même raison, les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils seraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux, et des femmes catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

CHAPITRE XII.

Si l'intolérance fut de droit divin dans le judaïsme, et si elle fut toujours mise en pratique.

On appelle, je crois, *droit divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues [2], et que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main [3], en commémoration du *Phasé* [4]; il ordonna que la con-

[1] Voyez tome XXII, page 132. B.

[2] *Exode*, XII, 8. B. — [3] Id., 11. B.

[4] *Pascha*, la Pâque, fête annuelle des Juifs, en mémoire de leur sortie d'Égypte. B.

sécration du grand-prêtre se ferait en mettant du sang[1] à son oreille droite, à sa main droite et à son pied droit, coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité ; il voulut qu'on chargeât le bouc *Hazazel* des iniquités du peuple[2] ; il défendit qu'on se nourrît[a] de poissons sans écailles, de porcs, de lièvres, de hérissons, de hiboux, de griffons, d'ixions, etc.

Il institua les fêtes, les cérémonies. Toutes ces choses, qui semblaient arbitraires aux autres nations, et soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que Jésus-Christ, fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle à celle qu'il avait donnée à Moïse, et pourquoi il avait commandé à Moïse plus de choses qu'au patriarche Abraham, et plus à Abraham qu'à Noé[b]. Il semble qu'il daigne se pro-

[1] *Levitique*, VIII, 23. B. — [2] Id., XVI, 22. B. — [a] *Deutér.*, ch. XIV.

[b] Dans l'idée que nous avons de faire sur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec Noé et avec tous les animaux ; et cependant il permet à Noé de *manger de tout ce qui a vie et mouvement ;* il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nourrisse. Dieu ajoute [Genèse, IX, 5] « qu'il tirera « vengeance de tous les animaux qui ont répandu le sang de l'homme. »

On peut inférer de ces passages et de plusieurs autres, ce que toute l'antiquité a toujours pensé jusqu'à nos jours, et ce que tous les hommes sensés pensent, que les animaux ont quelque connaissance. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres et avec les pierres, qui n'ont point de sentiment ; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un sentiment souvent plus exquis que le nôtre, et de quelques idées nécessairement attachées à ce sentiment. C'est pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de

portionner aux temps et à la population du genre humain ; c'est une gradation paternelle : mais ces abîmes sont trop profonds pour notre débile vue.

se nourrir de leur sang, parcequ'en effet le sang est la source de la vie, et par conséquent du sentiment. Privez un animal de tout son sang, tous ses organes restent sans action. C'est donc avec très grande raison que l'Écriture dit en cent endroits que l'ame, c'est-à-dire ce qu'on appelait l'*ame sensitive*, est dans le sang; et cette idée si naturelle a été celle de tous les peuples.

C'est sur cette idée qu'est fondée la commisération que nous devons avoir pour les animaux. Des sept préceptes des Noachides, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, et qu'ils les laissaient vivre pour se nourrir successivement des parties de leurs corps. Cette coutume subsista en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les sacrifices de l'île de Chio, à Bacchus Omadios, le mangeur de chair crue. Dieu, en permettant que les animaux nous servent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire souffrir; il n'y a certainement que l'usage qui puisse diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en sont fait un grand scrupule : ce scrupule dure encore dans la presqu'île de l'Inde; toute la secte de Pythagore, en Italie et en Grèce, s'abstint constamment de manger de la chair. Porphyre, dans son livre de l'*Abstinence*, reproche à son disciple de n'avoir quitté sa secte que pour se livrer à son appétit barbare.

Il faut, ce me semble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oser avancer que les bêtes ne sont que des machines. Il y a une contradiction manifeste à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du sentiment, et à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux, pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joie, de la crainte, de l'amour, de la colère, et de toutes leurs affections; il serait bien étrange qu'ils exprimassent si bien ce qu'ils ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés sur le pouvoir et la bonté du Créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire, aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute puissante. Nous ne savons ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se développent, ni comment on reçoit la vie, ni par

Tenons-nous dans les bornes de notre sujet; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que, dans l'*Exode*, les *Nombres*, le *Lévitique*, le *Deutéronome*, il y a des lois très sévères sur le culte, et des châtiments plus sévères encore. Plusieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de Moïse avec les passages de Jérémie et d'Amos, et avec le célèbre discours de saint Étienne, rapporté dans les *Actes des apôtres*. Amos dit[a] que les Juifs adorèrent toujours dans le désert Moloch, Rempham, et Kium. Jérémie dit expressément[b] que Dieu ne demanda aucun sacrifice à leurs pères quand ils sortirent d'Égypte. Saint Étienne, dans son discours aux Juifs, s'exprime ainsi : « Ils adorèrent l'armée du ciel[c]; ils n'offrirent ni sacrifices ni hosties dans le désert pendant quarante ans; ils portèrent le tabernacle du dieu Moloch, et l'astre de leur dieu Rempham. »

D'autres critiques infèrent du culte de tant de dieux étrangers, que ces dieux furent tolérés par Moïse, et ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome[d]: « Quand vous serez dans la terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous fesons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon[e]. »

quelles lois les sentiments, les idées, la mémoire, la volonté, sont attachés à cette vie : et dans cette profonde et éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres, comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes, sans savoir pourquoi et comment ils ont des cornes.

[a] *Amos*, ch. v, v. 26. — [b] *Jérém.*, ch. vii, v. 22. — [c] *Act.*, ch. vii, v. 42-43. — [d] *Deutér.*, ch. xii, v. 8.

[e] Plusieurs écrivains conclurent témérairement de ce passage, que le

Ils appuient leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, point

chapitre concernant le veau d'or (qui n'est autre chose que le dieu Apis) a été ajouté aux livres de Moïse, ainsi que plusieurs autres chapitres.

Aben-Hezra fut le premier qui crut prouver que le *Pentateuque* avait été rédigé du temps des rois. Wollaston, Collins, Tindal, Shaftesbury, Bolingbroke, et beaucoup d'autres, ont allégué que l'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, était alors la seule manière d'écrire; ils disent que du temps de Moïse les Chaldéens et les Égyptiens n'écrivaient pas autrement; qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très abrégée, et en hiéroglyphes, la substance des choses qu'on voulait transmettre à la postérité, et non pas des histoires détaillées; qu'il n'était pas possible de graver de gros livres dans un désert où l'on changeait si souvent de demeure, où l'on n'avait personne qui pût ni fournir des vêtements, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, et où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années [Deut., VIII, 5] pour conserver les vêtements et les chaussures de son peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorsqu'on manquait des arts les plus nécessaires, et qu'on ne pouvait même faire du pain; et si on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, et les chapiteaux d'argent massif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif [*Exode*, XXXII, 1] pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à Moïse, au milieu des foudres et des éclairs que ce peuple voyait [*Exode*, XIX, 18-19], et au son de la trompette céleste qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où Moïse descendit de la montagne, tout ce peuple se soit adressé au frère de Moïse pour avoir ce veau d'or massif. Comment Aaron le jeta-t-il en fonte en un seul jour [*Exode*, XXXII, 4]? comment ensuite Moïse le réduisit-il en poudre [*Exode*, XXXII, 20]? Ils disent qu'il est impossible à tout artiste de faire en moins de trois mois une statue d'or, et que, pour la réduire en poudre qu'on puisse avaler, l'art de la chimie la plus savante ne suffit pas; ainsi la prévarication d'Aaron et l'opération de Moïse auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur, qui les trompent, les empêchent de croire que Moïse ait fait égorger vingt-trois mille personnes [*Exode*, XXXII, 28] pour expier ce péché; ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se soient ainsi laissé massacrer par des lévites, à moins d'un troi-

de pâque célébrée, point de pentecôte, nulle mention qu'on ait célébré la fête des tabernacles, nulle

sième miracle. Enfin ils trouvent étrange qu'Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis [*Exode*, XXXIII, 19; et *Lévit.*, VIII, 2], et qu'il ait été fait grand-prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglants étaient entassés au pied de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés par l'ordre de Moïse [*Nombres*, XXV, 9], pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille madianite. On voit tant de rois juifs, et surtout Salomon, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Madianite ait été un si grand crime: Ruth était Moabite, quoique sa famille fût originaire de Bethléem: la sainte Écriture l'appelle toujours Ruth la Moabite: cependant elle alla se mettre dans le lit de Booz par le conseil de sa mère; elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, et fut l'aïeule de David. Rahab était non seulement étrangère, mais une femme publique; *la Vulgate* ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix* [*Josué*, VI, 17]; elle épousa Salmon, prince de Juda; et c'est encore de ce Salmon que David descend. On regarde même Rahab comme la figure de l'Église chrétienne; c'est le sentiment de plusieurs Pères, et surtout d'Origène dans sa septième homélie sur Josué.

Bethsabée, femme d'Urie, de laquelle David eut Salomon, était Éthéenne. Si vous remontez plus haut, le patriarche Juda épousa une femme cananéenne; ses enfants eurent pour femme Thamar, de la race d'Aram: cette femme, avec laquelle Juda commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'Israël.

Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le rabbin Aben-Hezra fut, comme on l'a dit [page 300], le premier qui osa prétendre que le *Pentateuque* avait été rédigé long-temps après Moïse: il se fonde sur plusieurs passages. « Le Cananéen [*Genèse*, XV, 6] « était alors dans ce pays. La montagne de Moria [II. *Paralip.*, III, 1], appe- « lée la *montagne de Dieu*. Le lit de Og, roi de Bazan, se voit encore en « Rabath, et il appela tout ce pays de Bazan, les villages de Jaïr, jus- « qu'aujourd'hui. Il ne s'est jamais vu de prophète en Israël comme Moïse. « Ce sont ici les rois qui ont régné en Édom [*Genèse*, XXXVI, 31] avant « qu'aucun roi régnât sur Israël. » Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après Moïse, ne peuvent être de Moïse. On ré-

prière publique établie; enfin la circoncision, ce sceau de l'alliance de Dieu avec Abraham, ne fut point pratiquée.

. . . .

pond à ces objections que ces passages sont des notes ajoutées long-temps après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue, dans son introduction à ses Commentaires sur Daniel et sur saint Jean, les livres de Moïse, de Josué, et des Juges, à des auteurs sacrés très postérieurs; il se fonde sur le chap. XXXVI de *la Genèse*, sur quatre chapitres des Juges, XVII, XVIII, XIX, XXI; sur Samuel, chap. VIII; sur les Chroniques, chap. II; sur le livre de Ruth, chap. IV. En effet, si dans le chap. XXXVI de *la Genèse* il est parlé des rois, s'il en est fait mention dans les livres des Juges, si dans le livre de Ruth il est parlé de David, il semble que tous ces livres aient été rédigés du temps des rois. C'est aussi le sentiment de quelques théologiens, à la tête desquels est le fameux Leclerc. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs dont la curiosité sonde ces abîmes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savants et les ignorants, les princes et les bergers paraîtront après cette courte vie devant le maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le *Pentateuque* fut écrit, et d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le *Talmud*, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *daleth* pour un *res*: certes, il nous jugera sur nos actions, et non sur l'intelligence de la langue hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'Église, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du *Lévitique*, livre composé après l'adoration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les velus, « les boucs, avec lesquels même ils ont commis des abomi« nations infames. » On ne sait si cet étrange culte venait d'Égypte, patrie de la superstition et du sortilége; mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbat, d'y adorer un bouc, et de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs: en effet, ce furent eux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quel peuple! Une si étrange infamie semblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira; et pourtant le législateur se contente de leur faire une simple défense. On

Ils se prévalent encore de l'histoire de Josué. Ce conquérant dit aux Juifs[a] : « L'option vous est donnée, « choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les « dieux que vous avez servis dans le pays des Amor- « rhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Méso- « potamie. » Le peuple répond : « Il n'en sera pas « ainsi, nous servirons Adonaï. » Josué leur répliqua : « Vous avez choisi vous-mêmes ; ôtez donc du milieu « de vous les dieux étrangers. » Ils avaient donc eu incontestablement d'autres dieux qu'Adonaï sous Moïse.

Il est très inutile de réfuter ici les critiques qui pensent que le *Pentateuque* ne fut pas écrit par Moïse ; tout a été dit dès long-temps sur cette matière ; et quand même quelque petite partie des livres

ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la nation juive : il faut que la bestialité ait été commune chez elle, puisqu'elle est la seule nation connue chez qui les lois aient été forcées de prohiber un crime qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun législateur.

Il est à croire que dans les fatigues et dans la pénurie que les Juifs avaient essuyées dans les déserts de Pharan, d'Oreb, et de Cadès-Barné, l'espèce féminine, plus faible que l'autre, avait succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, soit à gauche, soit à droite du lac Asphaltite, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encore une partie de ces déserts stipulent toujours, dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens, dans ce pays affreux, poussèrent la dépravation de la nature humaine jusqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reste maintenant à savoir si ces accouplements avaient produit des monstres, et s'il y a quelque fondement aux anciens contes des satyres, des faunes, des centaures, et des minotaures ; l'histoire le dit, la physique ne nous a pas encore éclairés sur cet article monstrueux.

[a] Josué, ch. XXIV, v. 15 et suiv.

de Moïse aurait été écrite du temps des juges ou des pontifes, ils n'en seraient pas moins inspirés et moins divins.

C'est assez, ce me semble, qu'il soit prouvé par la sainte Écriture que, malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'Apis, ils conservèrent long-temps une liberté entière : peut-être même que le massacre que fit Moïse de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par son frère lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, et qu'il fut obligé de fermer les yeux sur la passion du peuple pour les dieux étrangers.

[a] Lui-même semble bientôt transgresser la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout simulacre, cependant il érige un serpent d'airain. La même exception à la loi se trouve depuis dans le temple de Salomon; ce prince fait sculpter [1] douze bœufs qui soutiennent le grand bassin du temple; des chérubins sont posés dans l'arche; ils ont une tête d'aigle et une tête de veau; et c'est apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les soldats romains, qui fit croire long-temps que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des dieux étrangers est défendu; Salomon est paisiblement idolâtre. Jéroboam, à qui Dieu donna dix parts du royaume [2], fait ériger deux veaux d'or, et règne vingt-deux ans, en réunissant en lui les dignités de monarque et de pontife. Le petit royaume de Juda dresse sous Roboam [3] des autels

[a] Nomb., ch. XXI, v. 9.

[1] II. Paralip., ch. IV. B. — [2] II. Rois, XII, 28. — [3] Id., 31. B.

étrangers et des statues. Le saint roi Asa ne détruit point les hauts lieux[a]. Le grand-prêtre Urias érige dans le temple, à la place de l'autel des holocaustes, un autel du roi de Syrie[b]. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la religion. Je sais que la plupart des rois juifs s'exterminèrent, s'assassinèrent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt, et non pour leur croyance.

[c]Il est vrai que parmi les prophètes il y en eut qui intéressèrent le ciel à leur vengeance. Élie fit descendre le feu céleste pour consumer les prêtres de Baal; Élisée fit venir des ours[1] pour dévorer quarante-deux petits enfants qui l'avaient appelé *tête chauve*: mais ce sont des miracles rares, et des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore que le peuple juif fut très ignorant et très barbare. Il est dit[d] que, dans la guerre qu'il fit aux Madianites[e], Moïse ordonna de tuer tous les enfants mâles et toutes les mères, et de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp[2] 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes, et 32,000

[a] Rois, l. III, ch. xv, v. 14; ibid., ch. xxii, v. 44.

[b] Rois, l. IV, ch. xvi.

[c] Ibid., l. III, ch. xviii, v. 38 et 40; ibid., l. IV, ch. ii, v. 24.

[1] IV. Rois, ii, 24. B.

[d] Nomb., ch. xxxi.

[e] Madian n'était point compris dans la terre promise: c'est un petit canton de l'Idumée, dans l'Arabie pétrée; il commence vers le septentrion au torrent d'Arnon, et finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, et sur le rivage oriental du lac Asphaltite. Ce pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes: il peut avoir huit lieues ou environ de long, et un peu moins en largeur.

[2] *Nombres*, XXXI, 32 et suiv. B.

jeunes filles; ils en firent le partage, et tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur: « Cesserunt in partem Domini triginta duæ animæ[1]. »

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la divinité, témoin le sacrifice de Jephté[a], témoin le roi Agag[b] coupé en morceaux par le prêtre Samuel. Ézé-

[1] *Nombres*, XXXI, 40. B.

[a] Il est certain par le texte [*Juges*, XI, 39] que Jephté immola sa fille. « Dieu n'approuve pas ces dévouements, dit dom Calmet dans sa Dissertation sur le vœu de Jephté; mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les « exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les fesaient, ou pour réprimer la légèreté qu'on aurait eue à les faire, si on n'en avait pas craint « l'exécution. » Saint Augustin et presque tous les Pères condamnent l'action de Jephté: il est vrai que l'Écriture [*Juges*, XI, 29] dit qu'*il fut rempli de l'esprit de Dieu;* et saint Paul, dans son *Épître aux Hébreux*, ch. XI [verset 32], fait l'éloge de Jephté; il le place avec Samuel et David.

Saint Jérôme, dans son Épître à Julien, dit: « Jephté immola sa fille au « Seigneur, et c'est pour cela que l'apôtre le compte parmi les saints. » Voilà de part et d'autre des jugements sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis.

[b] On peut regarder la mort du roi Agag comme un vrai sacrifice. Saül avait fait ce roi des Amalécites prisonnier de guerre, et l'avait reçu à composition; mais le prêtre Samuel lui avait ordonné de ne rien épargner; il lui avait dit en propres mots [I. Rois, XV, 3]: « Tuez tout, depuis l'homme « jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, et ceux qui sont encore à la « mamelle.

« Samuel coupa le roi Agag en morceaux, devant le Seigneur, à Galgal.

« Le zèle dont ce prophète était animé, dit dom Calmet, lui mit l'épée « en main dans cette occasion, pour venger la gloire du Seigneur et pour « confondre Saül. »

On voit, dans cette fatale aventure, un dévouement, un prêtre, une victime: c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire ont sacrifié des hommes à la divinité, excepté les Chinois. Plutarque [*Quest. rom.* LXXXII] rapporte que les Romains même en immolèrent du temps de la république.

On voit, dans les *Commentaires de César* [*De bello gall.*, I, 24], que les Germains allaient immoler les otages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces otages par sa victoire.

chiel même leur promet[1], pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine : « Vous mangerez, « dit-il, le cheval et le cavalier; vous boirez le sang « des princes. » Plusieurs commentateurs appliquent deux versets de cette prophétie aux Juifs mêmes, et les autres aux animaux carnassiers. On ne trouve, dans toute l'histoire de ce peuple, aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfesance; mais il s'échappe toujours, dans le nuage de cette barbarie si

J'ai remarqué ailleurs [tome XV, page 251] que cette violation du droit des gens envers les otages de César, et ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, démentent un peu le panégyrique que Tacite fait des Germains, dans son traité *de Moribus Germanorum.* Il paraît que, dans ce traité, Tacite songe plus à faire la satire des Romains que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que Tacite aimait encore mieux la satire que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes; et sa malignité nous plaît presque autant que son style, parceque nous aimons la médisance et l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient aussi bien que les Germains; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, et c'est un des fruits de la faiblesse de notre jugement. Nous dîmes : Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux et de plus beau; nous n'avons rien de plus précieux que nos enfants : il faut donc choisir les plus beaux et les plus jeunes pour les sacrifier à la divinité.

Philon dit que, dans la terre de Canaan, on immolait quelquefois ses enfants avant que Dieu eût ordonné à Abraham de lui sacrifier son fils unique Isaac, pour éprouver sa foi.

Sanchoniathon, cité par Eusèbe, rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfants, et qu'Ilus immola son fils Jéhud à peu près dans le temps que Dieu mit la foi d'Abraham à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

[1] XXXIX, 20, 18. B.

longue et si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Jephté, inspiré de Dieu, et qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites[a] : « Ce que votre dieu Chamos vous « a donné ne vous appartient-il pas de droit? souffrez « donc que nous prenions la terre que notre Dieu nous « a promise. » Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin : mais au moins elle est une preuve évidente que Dieu tolérait Chamos. Car la sainte Écriture ne dit pas: Vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites vous avoir été données par le dieu Chamos; elle dit positivement : « Vous avez droit, » *tibi jure debentur* : ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques : *Otho thirasch.*

L'histoire de Michas et du lévite, rapportée aux XVIIe et XVIIIe chapitres du *livre des Juges*, est bien encore une preuve incontestable de la tolérance et de la liberté la plus grande, admise alors chez les Juifs. La mère de Michas, femme fort riche d'Éphraïm, avait perdu onze cents pièces d'argent; son fils les lui rendit : elle voua cet argent au Seigneur, et en fit faire des idoles; elle bâtit une petite chapelle. Un lévite desservit la chapelle, moyennant dix pièces d'argent, une tunique, un manteau par année, et sa nourriture; et Michas s'écria[b] : « C'est maintenant que Dieu me « fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la « race de Lévi. »

Cependant six cents hommes de la tribu de Dan, qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le

[a] Juges, ch. XI, v. 24.
[b] Juges, ch. XVII, vers. dernier.

pays, et à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre lévite avec eux, et en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise, allèrent chez Michas, et prirent son éphod, ses idoles, et son lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, et malgré les cris de Michas et de sa mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé Laïs, et y mirent tout à feu et à sang selon leur coutume. Ils donnèrent le nom de Dan à Laïs, en mémoire de leur victoire; ils placèrent l'idole de Michas sur un autel; et, ce qui est bien plus remarquable, Jonathan, petit-fils de Moïse, fut le grand-prêtre de ce temple, où l'on adorait le Dieu d'Israël et l'idole de Michas.

Après la mort de Gédéon, les Hébreux adorèrent Baal-bérith pendant près de vingt ans, et renoncèrent au culte d'Adonaï, sans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre, criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être!

Quelques uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que son arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrète ressemblant aux hémorroïdes, en renversant la statue de Dagon, et en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes; mais, lorsque les Philistins, pour apaiser sa colère, eurent renvoyé l'arche attelée de deux vaches qui nourrissaient leurs veaux, et offert à Dieu cinq rats d'or, et cinq anus d'or, le Seigneur fit mourir soixante et

dix anciens d'Israël et cinquante mille hommes du peuple pour avoir regardé l'arche. On répond que le châtiment du Seigneur ne tombe point sur une croyance, sur une différence dans le culte, ni sur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philistins qui osèrent prendre son arche, et qui adoraient Dagon; mais il fit périr cinquante mille soixante et dix hommes de son peuple, uniquement parcequ'ils avaient regardé son arche, qu'ils ne devaient pas regarder : tant les lois, les mœurs de ce temps, l'économie judaïque, diffèrent de tout ce que nous connaissons; tant les voies inscrutables de Dieu sont au-dessus des nôtres. « La ri-« gueur exercée, dit le judicieux dom Calmet, contre « ce grand nombre d'hommes ne paraîtra excessive « qu'à ceux qui n'ont pas compris jusqu'à quel point « Dieu voulait être craint et respecté parmi son peu-« ple, et qui ne jugent des vues et des desseins de « Dieu qu'en suivant les faibles lumières de leur « raison. »

Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du sien, une curiosité indiscrète, une désobéissance, peut-être même un esprit de révolte. On sent bien que de tels châtiments n'appartiennent qu'à Dieu dans la théocratie judaïque. On ne peut trop redire [1] que ces temps et ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

[1] Voltaire le dit tome XXX, page 25; et tome XLIX, dans plusieurs passages de *la Bible enfin expliquée;* mais ces écrits sont postérieurs au *Traité sur la tolérance.* B.

Enfin, lorsque, dans les siècles postérieurs, Naaman l'idolâtre demanda à Élisée s'il lui était permis de suivre son roi[a] dans le temple de Remnon, *et d'y adorer avec lui*, ce même Élisée, qui avait fait dévorer les enfants par les ours, ne lui répondit-il pas, *Allez en paix?*

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à Jérémie de se mettre des cordes au cou, des colliers[b], et des

[a] Rois, l. IV, ch. v, v. 18 et 19.

[b] Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, et qui ne jugent que d'après ce qu'ils voient autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors dans l'Égypte, et dans une grande partie de l'Asie, la plupart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les prophètes, qui s'appelaient les *voyants* chez les Égyptiens et chez les Juifs, non seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événements qu'ils annonçaient. Ainsi Isaïe, le premier des quatre grands prophètes juifs, prend un rouleau (chap. VIII), et y écrit: *Shas bas, « butinez vite: »* puis il s'approche de la prophétesse: elle conçoit, et met au monde un fils qu'il appelle Maher-Salas-Has-bas: c'est une figure des maux que les peuples d'Égypte et d'Assyrie feront aux Juifs.

Ce prophète dit [VII, 15, 16, 18, 20]: « Avant que l'enfant soit en « âge de manger du beurre et du miel, et qu'il sache réprouver le mauvais « et choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux rois; « le Seigneur sifflera aux mouches d'Égypte et aux abeilles d'Assur; le Sei- « gneur prendra un rasoir de louage, et en rasera toute la barbe et les poils « des pieds du roi d'Assur. »

Cette prophétie des abeilles, de la barbe, et du poil des pieds rasés, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeler les essaims au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe; qu'on appelait le *poil des pieds*, le poil du pubis; que l'on ne rasait ce poil que dans les maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre style ne signifient autre chose sinon que le Seigneur, dans quelques années, délivrera son peuple d'oppression.

Le même Isaïe (chap. xx) marche tout nu, pour marquer que le roi d'As-

jougs, de les envoyer aux roitelets ou melchim de Moab, d'Ammon, d'Édom, de Tyr, de Sidon; et Jérémie leur fait dire par le Seigneur: « J'ai donné toutes

syrie emmènera d'Égypte et d'Éthiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Ézéchiel (chap. IV et suiv.) mange le volume de parchemin qui lui est présenté; ensuite il couvre son pain d'excréments, et demeure couché sur son côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours, et sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, et pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du peuple; il coupe ses cheveux et sa barbe, et les partage en trois parties: le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville; le second, ceux qui seront mis à mort autour des murailles; le troisième, ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Le prophète Osée (chap. III) s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze pièces d'argent et un chomer et demi d'orge: «Vous m'attendrez, « lui dit-il, plusieurs jours, et pendant ce temps nul homme n'approchera « de vous: c'est l'état où les enfants d'Israël seront long-temps sans rois, « sans princes, sans sacrifice, sans autel, et sans éphod. » En un mot, les nabis, les voyants, les prophètes, ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, et en se mettant des colliers et des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde, ces temps-là sont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau; la vie civile, les lois, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir Homère et le premier livre d'Hérodote pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les peuples de la haute antiquité, et que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus: ils enchantaient les serpents, ils évoquaient les morts, etc. Dieu envoyait des songes, et des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de Nabuchodonosor changé en bœuf, de la femme de Loth en statue de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géants Réphaïm, Énim, Néphilim, Énacim, a disparu. Saint Augustin, au liv. V de *la Cité de Dieu*, dit avoir vu la dent d'un ancien géant grosse comme

« vos terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone, « mon serviteur[a]. » Voilà un roi idolâtre déclaré serviteur de Dieu et son favori.

Le même Jérémie, que le melk ou roitelet juif Sédécias avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de Sédécias, lui conseille, de la part de Dieu, de se rendre au roi de Babylone[b] : « Si vous allez vous « rendre à ses officiers, dit-il, votre ame vivra. » Dieu prend donc enfin le parti d'un roi idolâtre ; il lui livre l'arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante et dix Juifs ; il lui livre le Saint des saints, et le reste du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talents d'or, un million dix-sept mille talents en argent, et dix mille drachmes d'or, laissés par David et ses officiers pour la construction de la maison du Seigneur ; ce qui, sans compter les deniers employés par Salomon, monte à la somme de dix-neuf milliards soixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompensée. Je sais que ce compte est exagéré, qu'il y a probablement erreur de copiste ; mais réduisez la somme à la moitié, au quart, au huitième même, elle

cent de nos molaires. Ézéchiel [XXVII, 11] parle des pygmées Gamadim, hauts d'une coudée, qui combattaient au siége de Tyr : et en presque tout cela les auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies et les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours : les possédés étaient guéris avec la racine nommée *barad*, enchâssée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aucune règle de conduite ; et si, dans cette antiquité reculée, les hommes s'étaient persécutés et opprimés tour-à-tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la loi de grace.

[a] Jérém., ch. XXVII, v. 6. — [b] Jérémie, ch. XXVIII, v. 17.

vous étonnera encore. On n'est guère moins surpris des richesses qu'Hérodote dit avoir vues dans le temple d'Éphèse. Enfin, les trésors ne sont rien aux yeux de Dieu; et le nom de son serviteur, donné à Nabuchodonosor, est le vrai trésor inestimable.

[a] Dieu ne favorise pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Kosroès*, que nous appelons *Cyrus;* il l'appelle *son christ*, *son oint*, quoiqu'il ne fût pas oint, selon la signification commune de ce mot, et qu'il suivît la religion de Zoroastre; il l'appelle *son Pasteur*, quoiqu'il fût usurpateur aux yeux des hommes : il n'y a pas dans toute la sainte Écriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans Malachie [1] que « du levant au couchant le nom de Dieu est grand dans les nations, et « qu'on lui offre partout des oblations pures. » Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs; il les menace, et il leur pardonne. Melchisédech, qui n'était point Juif, était sacrificateur de Dieu. Balaam idolâtre était prophète. L'Écriture nous apprend donc que non seulement Dieu tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un soin paternel : et nous osons être intolérants!

CHAPITRE XIII.

Extrême tolérance des Juifs.

Ainsi donc, sous Moïse, sous les juges, sous les rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance.

[a] Isaïe, ch. XLIV et XLV. — [1] I, II. B.

Il y a bien plus[a] : Moïse dit plusieurs fois que « Dieu « punit les pères dans les enfants jusqu'à la quatrième « génération : » cette menace était nécessaire à un peuple à qui Dieu n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines et les récompenses dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le *Décalogue*, ni dans aucune loi du *Lévitique* et du *Deutéronome*. C'étaient les dogmes des Perses, des Babyloniens, des Égyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne constituaient nullement la religion des Juifs. Moïse ne dit point: « Honore ton père et ta mère si tu « veux aller au ciel; » mais[1], « Honore ton père et ta « mère, afin de vivre long-temps sur la terre. » Il ne les menace que de maux corporels[b], de la gale sèche, de la gale purulente, d'ulcères malins dans les genoux et dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, et de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, et d'être obligés de manger leurs enfants; mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles subiront des tourments après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu, qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel; et c'est une vérité dont Warburton abuse pour prouver que la loi des Juifs était divine[c] : parceque Dieu même étant leur roi, ren-

[a] Exode, ch. xx, v. 5. — [1] *Deutéronome*, V, 16. B. — [b] *Deutéronome*, XXVIII.

[c] Il n'y a qu'un seul passage dans les lois de Moïse d'où l'on pût conclure qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Égyptiens, que l'ame

dant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une doctrine qu'il réservait au temps où il ne gouvernerait plus son peuple. Ceux qui, par ignorance, prétendent que Moïse enseignait l'immortalité de l'ame, ôtent au Nouveau Testament un de ses plus grands avantages sur l'Ancien. Il est constant que la loi de Moïse n'annonçait que des châtiments temporels jus-

ne meurt point avec le corps; ce passage est très important, c'est dans le chapitre XVIII du *Deutéronome :* « Ne consultez point les devins qui pré« disent par l'inspection des nuées, qui enchanteut les serpents, qui con« sultent l'esprit de Python, les voyants, les connaisseurs qui interrogent « les morts et leur demandent la vérité. »

Il paraît, par ce passage, que si l'on évoquait les ames des morts, ce sortilége prétendu supposait la permanence des ames. Il se peut aussi que les magiciens dont parle Moïse, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilége qu'ils croyaient opérer. Ils fesaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient, par leur magie, dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant, sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les sorciers n'ont jamais été philosophes, ils ont été toujours des jongleurs qui jouaient devant des imbéciles.

On peut remarquer encore qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le *Deutéronome,* long-temps avant que ce mot grec pût être connu des Hébreux : aussi le *Python* n'est point dans l'hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés insurmontables : c'est un mélange de phénicien, d'égyptien, de syrien, et d'arabe; et cet ancien mélange est très altéré aujourd'hui. L'hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent et le futur : il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles; et les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires.

Ajoutez à cet embarras la sécheresse et la pauvreté du langage : les Juifs, privés des arts, ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot, l'hébreu est au grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un académicien.

qu'à la quatrième génération. Cependant, malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expresse de Dieu qu'il punirait jusqu'à la quatrième génération, Ézéchiel annonce tout le contraire aux Juifs, et leur dit[a] que le fils ne portera point l'iniquité de son père : il va même jusqu'à faire dire à Dieu qu'il leur avait donné[b] « des préceptes qui n'étaient « pas bons[c]. »

Le livre d'Ézéchiel n'en fut pas moins inséré dans le canon des auteurs inspirés de Dieu : il est vrai que la synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend saint Jérôme; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres XVI et XXIII du libertinage des deux sœurs Oolla et Ooliba. En un mot, son livre fut toujours reçu, malgré sa contradiction formelle avec Moïse.

Enfin[d], lorsque l'immortalité de l'ame fut un dogme

[a] Ézéchiel, ch. XVIII, v. 20.

[b] Ibid., ch. XX, v. 25.

[c] Le sentiment d'Ézéchiel prévalut enfin dans la synagogue; mais il y eut des Juifs qui, en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que Dieu poursuivait sur les enfants les iniquités des pères : aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantième génération, et ont encore les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendants des Juifs, qui n'étaient pas complices de la mort de Jésus-Christ, ceux qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, et ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfants, aussi innocents que leurs pères. Cette punition temporelle, ou plutôt cette manière d'exister différente des autres peuples, et de faire le commerce sans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtiment en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, et qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère.

[d] Ceux qui ont voulu trouver dans le *Pentateuque* la doctrine de l'enfer et du paradis, tels que nous les concevons, se sont étrangement abusés :

reçu, ce qui probablement avait commencé dès le temps de la captivité de Babylone; la secte des saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni

leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots; *la Vulgate* ayant traduit le mot hébreu *Sheol*, la fosse, par *infernum*, et le mot latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer*, on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'*Adès* et du *Tartare* des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au chapitre XVI des *Nombres* [31-33] que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de Coré, de Dathan, et d'Abiron, qu'elle les dévora avec leurs tentes et leur substance, et qu'ils furent précipités vivants dans la sépulture, dans le souterrain; il n'est certainement question dans cet endroit ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourments de l'enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que, dans le *Dictionnaire encyclopédique*, au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité;* si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le *Pentateuque*. Comment se pourrait-il faire que Moïse eût parlé dans un passage isolé et unique des peines après la mort, et qu'il n'en eût point parlé dans ses lois? On cite le trente-deuxième chapitre du *Deutéronome* [versets 21-24], mais on le tronque; le voici entier: « Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas « Dieu, et ils m'ont irrité dans leur vanité; et moi je les provoquerai dans « celui qui n'est pas peuple, et je les irriterai dans la nation insensée. Et « il s'est allumé un feu dans ma fureur, et il brûlera jusqu'au fond de la « terre; il dévorera la terre jusqu'à son germe, et il brûlera les fondements « des montagnes; et j'assemblerai sur eux les maux, et je remplirai mes « flèches sur eux; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévo- « reront par des morsures amères; je lâcherai sur eux les dents des bêtes « qui se traînent avec fureur sur la terre, et des serpents. »

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expressions et l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons? Il semble plutôt que ces paroles n'aient été rapportées que pour faire voir évidemment que notre enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encore le passage de Job, au ch. XXIV [15-19]. « L'œil de l'adultère observe l'obscurité, disant: L'œil ne me verra point, « et il couvrira son visage; il perce les maisons dans les ténèbres, comme « il l'avait dit dans le jour, et ils ont ignoré la lumière: si l'aurore apparaît « subitement, ils la croient l'ombre de la mort, et ainsi ils marchent dans « les ténèbres comme dans la lumière: il est léger sur la surface de l'eau;

peines ni récompenses après la mort, et que la faculté de sentir et de penser périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher et de

« que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voie « de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur : et « ils ont péché jusqu'au tombeau, » ou bien, « le tombeau a dissipé ceux « qui pèchent, » ou bien (selon les Septante), « leur péché a été rappelé « en mémoire. »

Je cite les passages entiers, et littéralement, sans quoi il est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot dont on puisse conclure que Moïse avait enseigné aux Juifs la doctrine claire et simple des peines et des récompenses après la mort?

Le livre de Job n'a nul rapport avec les lois de Moïse. De plus, il est très vraisemblable que Job n'était point Juif; c'est l'opinion de saint Jérôme dans ses questions hébraïques sur *la Genèse*. Le mot *Sathan*, qui est dans Job [I, 1, 6, 12], n'était point connu des Juifs, et vous ne le trouvez jamais dans le *Pentateuque*. Les Juifs n'apprirent ce nom que dans la Chaldée, ainsi que les noms de Gabriel et de Raphaël, inconnus avant leur esclavage à Babylone. Job est donc cité ici très mal à propos.

On rapporte encore le chapitre dernier d'Isaïe [23, 24] : « Et de mois « en mois, et de sabbat en sabbat, toute chair viendra m'adorer, dit le « Seigneur; et ils sortiront, et ils verront à la voirie les cadavres de ceux « qui ont prévariqué; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra « point, et ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété. »

Certainement, s'ils sont jetés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passants jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que Moïse enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; et ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'enfer.

Comment peut-on citer un passage d'Isaïe pour prouver que les Juifs du temps de Moïse avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? Isaïe prophétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. Moïse vivait vers l'an du monde 2500; il s'est écoulé huit siècles entre l'un et l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, et de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cents ans après, et qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines et les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le nouveau Testament, et il est

digérer. Ils niaient l'existence des anges. Ils différaient beaucoup plus des autres Juifs que les protestants ne diffèrent des catholiques; ils n'en demeurèrent

indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du *Pentateuque;* et c'est ce que le grand Arnauld dit nettement et avec force dans son apologie de Port-Royal.

Les Juifs, en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité; ils pensèrent, comme presque toutes les autres nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appelle les *ombres*, les *mânes des corps.* Cette opinion fut celle de plusieurs Pères de l'Église. Tertullien, dans son chapitre XXII *de l'Ame*, s'exprime ainsi: « Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantia simplicem: » « Nous définissons l'ame née « du souffle de Dieu, immortelle, corporelle, figurée, simple dans sa « substance. »

Saint Irénée dit, dans son liv. II, ch. XXXIV: « Incorporales sunt animæ « quantum ad comparationem mortalium corporum: » « Les ames sont in-« corporelles en comparaison des corps mortels. » Il ajoute que « Jésus-« Christ a enseigné que les ames conservent les images du corps, » « Ca-« racterem corporum in quo adoptantur, etc. » On ne voit pas que Jésus-Christ ait jamais enseigné cette doctrine, et il est difficile de deviner le sens de saint Irénée.

Saint Hilaire est plus formel et plus positif dans son commentaire sur saint Matthieu: il attribue nettement une substance corporelle à l'ame: « Corpoream naturæ suæ substantiam sortiuntur. »

Saint Ambroise, sur Abraham, liv. II, ch. VIII, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la sainte Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur théologie était fort saine, puisque, ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, et la voulaient chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très imparfaitement la matière, et il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matière. Très peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques paroles de notre langage ordinaire dans les abîmes de la métaphysique et de la théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir ni exprimer; nous cherchons à

pas moins dans la communion de leurs frères : on vit même des grands-prêtres de leur secte.

Les pharisiens croyaient à la fatalité[a] et à la mé-

nous étayer de ces mots, pour soutenir, s'il se peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *souffle* et *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas matière ; et ce mot *souffle, vent, esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance déliée et légère, nous en retranchons encore ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure ; mais nous ne parvenons jamais à une notion distincte : nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance* ; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous ; et par cela même, il nous avertit qu'il est incompréhensible : car qu'est-ce en effet que ce qui est dessous ? La connaissance des secrets de Dieu n'est pas le partage de cette vie. Plongés ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, et nous frappons au hasard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pour quoi nous combattons.

Si l'on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclût que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, et en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fond de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part et d'autre dans tous les temps, elles prouvent aussi que les hommes ont dû, dans tous les temps, se traiter avec indulgence.

[a] Le dogme de la fatalité est ancien et universel : vous le trouvez toujours dans Homère. Jupiter voudrait sauver la vie à son fils Sarpédon ; mais le destin l'a condamné à la mort ; Jupiter ne peut qu'obéir. Le destin était, chez les philosophes, ou l'enchaînement nécessaire des causes et des effets nécessairement produits par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence ; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce vers d'Annæus Sénèque [épît. CVII] :

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

On est toujours convenu que Dieu gouvernait l'univers par des lois éternelles, universelles, immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parcequ'on n'a jamais défini la liberté, jusqu'à ce que le sage Locke soit venu : il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir ; et l'homme, agissant libre-

tempsycose[a]. Les esséniens pensaient que les ames des justes allaient dans les îles fortunées[b], et celles des méchants dans une espèce de Tartare. Ils ne fesaient point de sacrifices; ils s'assemblaient entre eux dans une synagogue particulière. En un mot, si l'on veut examiner de près le judaïsme, on sera étonné de trouver la plus grande tolérance au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai; presque tous les peuples se sont gouvernés par

ment selon les ordres éternels de Dieu, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté; mais personne ne persécuta sur ce sujet jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute, un Arnauld, un Saci, un Nicole, et tant d'autres qui ont été la lumière de la France!

[a] Le roman théologique de la métempsycose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable quinzième livre des *Métamorphoses d'Ovide*. Il a été reçu presque dans toute la terre; il a été toujours combattu; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un disciple de Pythagore.

[b] Ni les anciens Juifs, ni les Égyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le ciel après sa mort. Les Juifs pensaient que la lune et le soleil étaient à quelques lieues au-dessus de nous, dans le même cercle, et que le firmament était une voûte épaisse et solide qui soutenait le poids des eaux, lesquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des dieux, chez les anciens Grecs, était sur le mont Olympe. La demeure des héros après la mort était, du temps d'Homère, dans une île au-delà de l'Océan, et c'était l'opinion des esséniens.

Depuis Homère, on assigna des planètes aux dieux, mais il n'y avait pas plus de raison aux hommes de placer un dieu dans la lune, qu'aux habitants de la lune de mettre un dieu dans la planète de la terre. Junon et Iris n'eurent d'autres palais que les nuées; il n'y avait pas là où reposer son pied. Chez les Sabéens, chaque dieu eut son étoile; mais une étoile étant un soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'est donc une question fort inutile de demander ce que les anciens pensaient du ciel; la meilleure réponse est qu'ils ne pensaient pas.

des contradictions. Heureuse celle qui amène des mœurs douces quand on a des lois de sang!

CHAPITRE XIV.

Si l'intolérance a été enseignée par Jésus-Christ.

Voyons maintenant si Jésus-Christ a établi des lois sanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'inquisition, s'il institua les bourreaux des *auto-da-fé*.

Il n'y a, si je ne me trompe, que peu de passages dans les Évangiles dont l'esprit persécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte, sont légitimes; l'un est la parabole dans laquelle le royaume des cieux est comparé à un roi qui invite des convives aux noces de son fils; ce monarque leur fait dire par ses serviteurs[a] : « J'ai tué mes bœufs et mes volailles, « tout est prêt, venez aux noces. » Les uns, sans se soucier de l'invitation, vont à leurs maisons de campagne, les autres à leur négoce; d'autres outragent les domestiques du roi, et les tuent. Le roi fait marcher ses armées contre ces meurtriers, et détruit leur ville : il envoie sur les grands chemins convier au festin tous ceux qu'on trouve; un d'eux, s'étant mis à table sans avoir mis la robe nuptiale, est chargé de fers, et jeté dans les ténèbres extérieures.

Il est clair que cette allégorie ne regardant que le royaume des cieux, nul homme assurément ne doit

[a] Saint Matthieu, ch. XXII, v. 4.

en prendre le droit de garrotter ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable; et je ne connais dans l'histoire aucun prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet: il n'est pas non plus à craindre que, quand l'empereur ayant tué ses volailles enverra des pages à des princes de l'empire pour les prier à souper, ces princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut; le meurtre des envoyés du prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse et la vertu.

L'autre[a] parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper; et lorsqu'il est prêt de se mettre à table, il envoie son domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une terre, et qu'il va la visiter; cette excuse ne paraît pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa terre: un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, et qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre, on n'essaie pas des bœufs à l'heure du souper: un troisième répond qu'il vient de se marier, et assurément son excuse est très recevable. Le père de famille en colère fait venir à son festin les aveugles et les boiteux; et, voyant qu'il reste encore des places vides, il dit à son valet[1]: « Allez dans les grands chemins et le long des haies, et contraignez les gens « d'entrer. »

Il est vrai qu'il n'est pas dit expressément que cette parabole soit une figure du royaume des cieux.

[a] Saint Luc, ch. XIV.

[1] Verset 23. B.

On n'a que trop abusé de ces paroles, *Contrains-les d'entrer;* mais il est visible qu'un seul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre à venir souper chez son maître; et d'ailleurs, des convives ainsi forcés ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contrains-les d'entrer* ne veut dire autre chose, selon les commentateurs les plus accrédités, sinon, priez, conjurez, pressez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière et de ce souper à la persécution?

Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, et conduit par force, pour être dans le sein de l'Église? Jésus dit dans la même parabole [1]: « Ne donnez à dîner ni à vos amis ni à vos parents « riches: » en a-t-on jamais inféré qu'on ne dût point en effet dîner avec ses parents et ses amis dès qu'ils ont un peu de fortune?

Jésus-Christ, après la parabole du festin, dit [a]: « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père, « sa mère, ses frères, ses sœurs, et même sa propre « ame, il ne peut être mon disciple, etc. Car qui est « celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne « suppute pas auparavant la dépense? » Y a-t-il quelqu'un, dans le monde, assez dénaturé pour conclure qu'il faut haïr son père et sa mère? et ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient : Ne balancez pas entre moi et vos plus chères affections?

On cite le passage de saint Matthieu [b]: « Qui n'é« coute point l'Église soit comme un païen et comme

[1] Luc, XIV, 12. B.

[a] Saint Luc, ch. XIV, v. 26 et suiv. — [b] Saint Matthieu, ch. XVIII, v. 17.

« un receveur de la douane : » cela ne dit pas absolument qu'on doive persécuter les païens et les fermiers des droits du roi; ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands priviléges; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'Écriture, et c'est la plus favorisée par les gouvernements. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errants autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos frères les traitants?

Un autre passage dont on a fait un abus grossier est celui de saint Matthieu [1] et de saint Marc [2] où il est dit que Jésus, ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le temps des figues : il maudit le figuier, qui se sécha aussitôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle; mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution? Un figuier n'a pu donner des figues vers le commencement de mars, on l'a séché: est-ce une raison pour faire sécher nos frères de douleur dans tous les temps de l'année? Respectons dans l'Écriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos esprits curieux et vains, mais n'en abusons pas pour être durs et implacables.

L'esprit persécuteur, qui abuse de tout, cherche encore sa justification dans l'expulsion des marchands chassés du temple, et dans la légion de démons envoyée du corps d'un possédé dans le corps de deux

[1] Matthieu, XI, 19. B. — [2] Marc, XI, 13. B.

mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne sont autre chose qu'une justice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à la loi? C'était manquer de respect à la maison du Seigneur que de changer son parvis en une boutique de marchands. En vain le sanhédrin et les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices; le Dieu auquel on sacrifiait pouvait sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation : il pouvait de même punir ceux qui introduisaient dans le pays des troupeaux entiers défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'observateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux persécutions sur le dogme. Il faut que l'esprit d'intolérance soit appuyé sur de bien mauvaises raisons, puisqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles et des actions de Jésus-Christ prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue[1]; c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure[2], et qui est payé comme les autres; c'est le samaritain charitable[3] : lui-même justifie ses disciples de ne pas jeûner[4]; il pardonne à la pécheresse[5]; il se contente de recommander la fidélité à la femme adultère[6]: il daigne même condescendre à l'innocente joie des convives de Cana[7], qui, étant déjà échauffés de vin, en demandent encore; il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

[1] Luc, xv. B. — [2] Matthieu, xx. B. — [3] Luc, x. B. — [4] Matthieu, ix, 15. B. — [5] Luc, vii, 48. B. — [6] Jean, viii, 11. B. — [7] Jean, ii, 9. B.

Il n'éclate pas même contre Judas, qui doit le trahir; il ordonne à Pierre de ne se jamais servir de l'épée[1]; il réprimande[2] les enfants de Zébédée, qui, à l'exemple d'Élie, voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si l'on ose comparer le sacré avec le profane, et un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport avec celle de Socrate. Le philosophe grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, et des premiers du peuple: le législateur des chrétiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens, et des prêtres. Socrate pouvait éviter la mort, et il ne le voulut pas: Jésus-Christ s'offrit volontairement. Le philosophe grec pardonna non seulement à ses calomniateurs et à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfants comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui: le législateur des chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis[3].

Si Jésus-Christ sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang[4], ce qui est le symptôme le plus violent et le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, et son ame était inébranlable; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur, consistent à supporter des maux sous lesquels notre

[1] Matthieu, XXVI, 52; et Jean, XVIII, 11. B. — [2] Luc, IX, 55. B. — [3] Luc, XXIII, 34. B. — [4] Luc, XXII, 44. B.

nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les sophistes d'ignorants, et les avait convaincus de mauvaise foi : Jésus, usant de ses droits divins, traita les scribes[a] et les pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchants, de serpents, de race de vipères.

Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle : on n'accusa point Jésus-Christ d'en avoir voulu introduire une[b]. Il est dit que les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet soumis à la loi de Moïse depuis son enfance jusqu'à sa mort. On le circoncit le huitième jour, comme tous les autres enfants. S'il fut depuis baptisé dans le Jourdain, c'était une cérémonie consacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les souillures légales se nettoyaient par le baptême; c'est ainsi qu'on consacrait les prêtres : on se plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation solennelle, on baptisait les prosélytes.

Jésus observa tous les points de la loi : il fêta tous les jours de sabbat; il s'abstint des viandes défendues; il célébra toutes les fêtes, et même, avant sa mort, il avait célébré la pâque; on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun rite

[a] Saint Matthieu, ch. XXIII. — [b] Ibid., ch. XXVI, v. 59.

étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présentèrent l'accusèrent d'avoir dit[a] « qu'il pourrait détruire le temple et le « rebâtir en trois jours. » Un tel discours était incompréhensible pour les Juifs charnels; mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand-prêtre l'interrogea, et lui dit[1] : « Je vous « commande par le Dieu vivant de nous dire si vous « êtes le Christ fils de Dieu. » On ne nous apprend point ce que le grand-prêtre entendait par fils de Dieu. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste[b], comme on employait les mots de *fils de Bélial* pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

Jésus lui répondit[2] : « Vous l'avez dit; mais je vous « dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis

[a] Matthieu, ch. xxvi, v. 61. — [1] Ibid., xxvi, 63. B.

[b] Il était en effet très difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre, sans une révélation particulière, ce mystère ineffable de l'incarnation du Fils de Dieu, Dieu lui-même. *La Genèse* (chap. vi) appelle *fils de Dieu* les fils des hommes puissants : de même, les grands cèdres, dans les psaumes [lxxix, 11], sont appelés les *cèdres de Dieu*. Samuel [I. Rois, xvi, 15] dit qu'une *frayeur de Dieu* tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur; un grand vent, *un vent de Dieu;* la maladie de Saül, *mélancolie de Dieu*. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la lettre que Jésus se dit fils de Dieu dans le sens propre; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphème, c'est peut-être encore une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, et de Dieu, fils de Dieu, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

[2] Matthieu, xxvi, 64. B.

« à la droite de la vertu de Dieu, venant sur les nuées « du ciel. »

Cette réponse fut regardée par le sanhédrin irrité comme un blasphème. Le sanhédrin n'avait plus le droit du glaive; ils traduisirent Jésus devant le gouverneur romain de la province, et l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne fallait pas payer le tribut à César, et qui de plus se disait roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'état.

Le gouverneur Pilate, ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à Hérode, tétrarque de Galilée. Hérode crut qu'il était impossible que Jésus pût aspirer à se faire chef de parti, et prétendre à la royauté; il le traita avec mépris, et le renvoya à Pilate, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour apaiser le tumulte excité contre lui-même; d'autant plus qu'il avait essuyé déjà une révolte des Juifs, à ce que nous apprend Josèphe. Pilate n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le gouverneur Festus[1].

Je demande à présent si c'est la tolérance ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à Jésus-Christ, soyez martyrs, et non pas bourreaux.

[1] *Acta apost.*, xxv, 16. B.

CHAPITRE XV.

Témoignages contre l'intolérance.

C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité; aucun homme, aucun dieu, ne voudrait d'un service forcé. (*Apologétique*, ch. XXIV.)

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les évêques s'y opposeraient. (SAINT HILAIRE, liv. Ier.)

La religion forcée n'est plus religion; il faut persuader, et non contraindre. La religion ne se commande point. (LACTANCE, liv. III.)

C'est une exécrable hérésie de vouloir attirer par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (SAINT ATHANASE, liv. Ier.)

Rien n'est plus contraire à la religion que la contrainte. (SAINT JUSTIN, martyr, liv. V.)

Persécuterons-nous ceux que Dieu tolère? dit saint Augustin, avant que sa querelle avec les donatistes l'eût rendu trop sévère.

Qu'on ne fasse aucune violence aux Juifs. (*Quatrième concile de Tolède*, cinquante-sixième canon.)

Conseillez, et ne forcez pas. (*Lettre de saint Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Discours du clergé de France à Louis XIII.*)

Nous avons toujours désapprouvé les voies de rigueur. (*Assemblée du clergé*, 11 auguste 1560.)

Nous savons que la foi se persuade et ne se commande point. (Fléchier, évêque de Nismes, *lettre* 19.)

On ne doit pas même user de termes insultants. (L'évêque Dubellai, dans une *Instruction pastorale.*)

Souvenez-vous que les maladies de l'ame ne se guérissent point par contrainte et par violence. (Le cardinal Lecamus, *Instruction pastorale*, de 1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (Fénelon, archevêque de Cambrai, *au duc de Bourgogne.*)

L'exaction forcée d'une religion est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. (Dirois, docteur de Sorbonne, liv. VI, chap. IV.)

La violence peut faire des hypocrites ; on ne persuade point quand on fait retentir partout les menaces. (Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, tome VI.)

Il nous a paru conforme à l'équité et à la droite raison de marcher sur les traces de l'ancienne Église, qui n'a point usé de violence pour établir et étendre la religion. (*Remontrance du parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous apprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa racine dans l'esprit, etc. (De Thou, *Épître dédicatoire à Henri IV.*)

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (Cerisiers, *sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII.*)

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (Boulainvilliers, *État de la France.*)

Il en est de la religion comme de l'amour ; le commandement n'y peut rien, la contrainte encore moins : rien de plus indépendant que d'aimer et de croire. (AMELOT DE LA HOUSSAIE, sur les *Lettres du cardinal d'Ossat.*)

Si le ciel vous a assez aimés pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace : mais est-ce aux enfants qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas eu ? (*Esprit des Lois*, liv. XXV.)

On pourrait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours ? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, et à nous en faire haïr. Il y a donc, encore une fois, de l'absurdité dans l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le chapitre suivant.

CHAPITRE XVI.

Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien.

Un citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers moments, et lui dit :

Misérable ! pense comme moi tout à l'heure : signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu ; sois tout à l'heure du sentiment de Lanfranc contre Bérenger, de saint Thomas contre saint Bonaventure ; embrasse le second concile de Nicée contre le concile de Francfort ; explique-moi dans l'instant comment ces paroles, « Mon Père est plus grand que moi [1] », signifient expressément, « Je suis aussi grand que lui. »

Dis-moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, ou je vais faire jeter ton corps à la voirie ; tes enfants n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, et ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

LE MOURANT.

J'entends à peine ce que vous me dites ; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi.

[1] Jean, XIV, 28. B.

LE BARBARE.

De la pitié! je n'en puis avoir, si tu n'es pas de mon avis en tout.

LE MOURANT.

Hélas! vous sentez qu'à ces derniers moments tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuient, ma pensée s'éteint. Suis-je en état de disputer?

LE BARBARE.

Hé bien, si tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, et cela me suffit.

LE MOURANT.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire? Je vais paraître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

LE BARBARE.

N'importe; tu auras le plaisir d'être enterré dans un cimetière, et ta femme, tes enfants, auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite : l'hypocrisie est une bonne chose : c'est, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu[1]. Un peu d'hypocrisie, mon ami, qu'est-ce que cela coûte?

LE MOURANT.

Hélas! vous méprisez Dieu, ou vous ne le reconnaissez pas, puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, et qui répondrez de ce mensonge.

LE BARBARE.

Comment, insolent! je ne reconnais point de Dieu!

[1] La Rochefoucauld, maxime 223. B.

LE MOURANT.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaissiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces, pour vous dire d'une voix mourante que, si vous croyez en Dieu, vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme et mes enfants, ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez; je vous l'abandonne; mais croyez en Dieu, je vous en conjure.

LE BARBARE.

Fais, sans raisonner, ce que je t'ai dit; je le veux, je te l'ordonne.

LE MOURANT.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter?

LE BARBARE.

Comment! quel intérêt? Si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon canonicat.

LE MOURANT.

Ah! mon frère! voici mon dernier moment; je meurs, je vais prier Dieu qu'il vous touche et qu'il vous convertisse.

LE BARBARE.

Au diable soit l'impertinent qui n'a point signé! Je vais signer pour lui, et contrefaire son écriture [1].

La lettre suivante est une confirmation de la même morale.

[1] Ce n'est point ici une plaisanterie exagérée. A la mort de Pascal, on publia qu'il avait abjuré le jansénisme dans ses derniers moments, et il fut prouvé qu'il n'était mécontent des jansénistes que parcequ'ils avaient montré trop de condescendance dans une paix passagère avec la cour de Rome. On supposa depuis une rétractation de M. de Monclar, procureur général du parlement de Provence. On supposa, comme on le verra ci-dessous,

CHAPITRE XVII.

Lettre écrite au jésuite Le Tellier par un bénéficier, le 6 mai 1714[a].

Mon révérend père,

J'obéis aux ordres que votre révérence m'a donnés de lui présenter les moyens les plus propres de délivrer Jésus et sa Compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus que cinq cent mille huguenots dans le royaume, quelques uns disent un million, d'autres quinze cent mille; mais, en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je soumets très humblement au vôtre, comme je le dois.

1° Il est aisé d'attraper en un jour tous les prédicants, et de les pendre tous à-la-fois dans une même place, non seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2° Je ferais assassiner dans leurs lits tous les pères

une déclaration de la vieille servante de Calas. K. — L'ordre que j'ai suivi étant différent de celui des éditeurs de Kehl, c'est ci-dessus, tome XL, page 561, qu'on peut voir ce qui est relatif à la déclaration de la servante de Calas. La rétractation attribuée à Ripert de Monclar que Voltaire (XXX, 432) appelle l'oracle du parlement de Provence, a été désavouée par sa famille. Voyez le *Journal politique ou Gazette des gazettes*, seconde quinzaine de mars 1773, page 64. B.

[a] Lorsqu'on écrivait ainsi, en 1762, l'ordre des jésuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait assurément respectés. Mais qu'on se souvienne à jamais qu'ils n'ont été persécutés que parcequ'ils avaient été persécuteurs; et que leur exemple fasse trembler ceux qui, étant plus intolérants que les jésuites, voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embrasseraient pas leurs opinions dures et absurdes. — Cette note a été ajoutée en 1771. B.

et mères, parceque si on les tuait dans les rues, cela pourrait causer quelque tumulte; plusieurs même pourraient se sauver, ce qu'il faut éviter sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes; car, s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3° Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'état après la dernière guerre; mais à l'égard des garçons de quatorze et quinze ans, déja imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils seront élevés dans vos colléges, et on les fouettera jusqu'à ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de Sanchez et de Molina.

4° Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les luthériens d'Alsace, attendu que, dans l'année 1704, j'aperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstedt.

5° L'article des jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant: je les crois au nombre de six millions au moins; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les jansénistes tous les parlements, qui soutiennent si indignement les libertés de l'Église gallicane. C'est à votre révérence de peser, avec sa prudence ordinaire, les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès desiré, parcequ'un des conjurés eut l'indiscrétion

de vouloir sauver la vie à son ami : mais, comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les parlements du royaume avec cette invention du moine Schwartz, qu'on appelle *pulvis pyrius*[1]. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque parlement; et ainsi, en multipliant douze parlements[2] par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux qui, à cent écus pièce, font la somme de cent vingt-neuf mille six cents livres; c'est une bagatelle pour le révérend père général.

Les parlements une fois sautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganistes, qui sont parfaitement instruits des lois du royaume.

6° Il sera aisé d'empoisonner M. le cardinal de Noailles, qui est un homme simple, et qui ne se défie de rien.

Votre révérence emploiera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques évêques rénitents; leurs évêchés seront mis entre les mains des jésuites, moyennant un bref du pape; alors tous les évêques étant du parti de la bonne cause, et tous les curés étant habilement choisis par les évêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de votre révérence.

7° Comme on dit que les jansénistes communient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupou-

[1] Voyez la note, tome XXXIX, page 510. B.

[2] En 1714, année en laquelle Voltaire suppose écrite la lettre qui forme ce chapitre, il n'y avait en France que douze parlements : voyez ma note, tome XXII, page 135. B.

drer les hosties de la drogue dont on se servit pour faire justice de l'empereur Henri VII [1]. Quelque critique me dira peut-être qu'on risquerait, dans cette opération, de donner aussi la mort-aux-rats aux molinistes : cette objection est forte; mais il n'y a point de projet qui n'ait des inconvénients, point de système qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien : et d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher : il est démontré que tous les prétendus réformés, tous les jansénistes sont dévolus à l'enfer; ainsi nous ne fesons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le paradis appartient de droit aux molinistes : donc, en les fesant périr par mégarde, et sans aucune mauvaise intention, nous accélérons leur joie; nous sommes dans l'un et l'autre cas les ministres de la Providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, votre paternité pourra leur faire remarquer que depuis les jours florissants de l'Église jusqu'à 1707, c'est-à-dire depuis environ quatorze cents ans, la théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions d'hommes; et que je ne propose

[1] Voyez tome XXIII, page 298. B.

d'en étrangler, ou égorger, ou empoisonner, qu'environ six millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, et que je viole la règle de trois; car, dira-t-on, si en quatorze cents ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions, des dilemmes et des antilemmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cent quatorze personnes avec fraction, et qu'ainsi je tue six millions quatre cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq personnes de trop avec fraction pour la présente année.

Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile; on peut même dire qu'elle est impie : car ne voit-on pas, par mon procédé, que je sauve la vie à tous les catholiques jusqu'à la fin du monde? On n'aurait jamais fait, si on voulait répondre à toutes les critiques. Je suis avec un profond respect, de votre paternité,

Le très humble, très dévot et très doux R.....[1],
natif d'Angoulême, préfet de la congrégation.

Ce projet ne put être exécuté, parceque le P. Le Tellier y trouva quelques difficultés, et que sa paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour et le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du correspondant du P. Le Tellier. Il

[1] Cette initiale est celle du nom de Ravaillac; c'est Voltaire lui-même qui l'apprend dans son Avis *au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven* (voyez tome XLII). B.

paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de notre avis : c'est l'objet de l'article suivant.

CHAPITRE XVIII.

Seuls cas où l'intolérance est de droit humain.

Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société : elles troublent cette société, dès qu'elles inspirent le fanatisme; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes jésuites, sachant que l'Église a les réprouvés en horreur, que les jansénistes sont condamnés par une bulle, qu'ainsi les jansénistes sont réprouvés, s'en vont brûler une maison des Pères de l'Oratoire, parceque Quesnel l'oratorien était janséniste, il est clair qu'on sera bien obligé de punir ces jésuites.

De même, s'ils ont débité des maximes coupables, si leur institut est contraire aux lois du royaume, on ne peut s'empêcher de dissoudre leur compagnie, et d'abolir les jésuites pour en faire des citoyens : ce qui au fond est un mal imaginaire, et un bien réel pour eux; car où est le mal de porter un habit court au

lieu d'une soutane, et d'être libre au lieu d'être esclave? On réforme à la paix des régiments entiers, qui ne se plaignent pas : pourquoi les jésuites poussent-ils de si hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix?

Que les cordeliers, transportés d'un saint zèle pour la vierge Marie, aillent démolir l'église des jacobins, qui pensent que Marie est née dans le péché originel, on sera obligé alors de traiter les cordeliers à peu près comme les jésuites.

On en dira autant des luthériens et des calvinistes. Ils auront beau dire : Nous suivons les mouvements de notre conscience, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes[1]; nous sommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups; il est évident qu'alors ils sont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnants exemples de fanatisme a été une petite secte en Danemark, dont le principe était le meilleur du monde[2]. Ces gens-là voulaient procurer le salut éternel à leurs frères; mais les conséquences de ce principe étaient singulières. Ils savaient que tous les petits enfants qui meurent sans baptême sont damnés, et que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême jouissent de la gloire éternelle : ils allaient égorgeant les garçons et les filles nouvellement baptisés qu'ils pouvaient rencontrer; c'était sans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer : on les préservait à-la-

[1] *Act.*, v, 29. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 299; et, tome XLVI, le chap. XLII de *Dieu et les hommes*. B.

fois du péché, des misères de cette vie, et de l'enfer; on les envoyait infailliblement au ciel. Mais ces gens charitables ne considéraient pas qu'il n'est pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit sur la vie de ces petits enfants; que la plupart des pères et mères sont assez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils et leurs filles que de les voir égorger pour aller en paradis; et qu'en un mot, le magistrat doit punir l'homicide, quoiqu'il soit fait à bonne intention.

Les Juifs sembleraient avoir plus de droit que personne de nous voler et de nous tuer; car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'Ancien Testament, cependant il y a aussi quelques exemples et quelques lois de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, et de ne réserver que les filles nubiles: ils nous regardent comme idolâtres; et, quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laisser au monde que nos filles.

Ils seraient surtout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs, cela va sans difficulté; car les Turcs possèdent le pays des Éthéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jersénéens, Hévéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens: tous ces peuples furent dévoués à l'anathème; leur pays, qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs; ils doivent rentrer dans leur bien; les mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est

clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les mettre aux galères.

Ce sont à peu près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.

CHAPITRE XIX.

Relation d'une dispute de controverse à la Chine.

Dans les premières années du règne du grand empereur Kang-hi, un mandarin de la ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on fesait dans la maison voisine : il s'informa si l'on ne tuait personne ; on lui dit que c'était l'aumônier de la compagnie danoise, un chapelain de Batavia, et un jésuite qui disputaient ; il les fit venir, leur fit servir du thé et des confitures, et leur demanda pourquoi ils se querellaient.

Le jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raison, d'avoir affaire à des gens qui avaient toujours tort ; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire dans la dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, et leur demanda de quoi il s'agissait.

Le jésuite lui répondit : Monseigneur, je vous en fais juge ; ces deux messieurs refusent de se soumettre aux décisions du concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le mandarin. Puis se tournant vers les deux réfractaires : Il me paraît, leur dit-il, messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée : je ne sais pas ce que c'est que le concile de Trente ; mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, et que la raison n'habite que dans sa tête ; c'est ainsi que l'enseigne notre grand Confucius ; et si vous m'en croyez, vous ferez très bien de vous en rapporter au concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, et dit : Monseigneur parle avec la plus grande sagesse ; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons ; aussi sommes-nous entièrement de l'avis de plusieurs assemblées qui se sont tenues avant celle de Trente.

Oh ! si cela est ainsi, dit le mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raison. Çà, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais et vous, contre ce pauvre jésuite ?

Point du tout, dit le Hollandais ; cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce jésuite qui fait ici le doucereux avec vous ; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le mandarin ; n'êtes-vous pas tous trois chrétiens ? ne venez-vous pas tous trois enseigner le christianisme dans notre empire ? et ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes ?

Vous voyez, monseigneur, dit le jésuite : ces deux

gens-ci sont ennemis mortels, et disputent tous deux contre moi; il est donc évident qu'ils ont tous les deux tort, et que la raison n'est que de mon côté. Cela n'est pas si évident, dit le mandarin; il se pourrait faire à toute force que vous eussiez tort tous trois; je serais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le jésuite fit alors un assez long discours, pendant lequel le Danois et le Hollandais levaient les épaules; le mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à son tour; ses deux adversaires le regardèrent en pitié, et le mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même sort. Enfin ils parlèrent tous trois ensemble, ils se dirent de grosses injures. L'honnête mandarin eut bien de la peine à mettre le holà, et leur dit: Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni intolérables.

Au sortir de l'audience, le jésuite rencontra un missionnaire jacobin; il lui apprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toujours. Le jacobin lui dit: Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée; je vous aurais convaincu de mensonge et d'idolâtrie. La querelle s'échauffa; le jacobin et le jésuite se prirent aux cheveux. Le mandarin, informé du scandale, les envoya tous deux en prison. Un sous-mandarin dit au juge: Combien de temps votre excellence veut-elle qu'ils soient aux arrêts? Jusqu'à ce qu'ils soient d'accord, dit le juge. Ah! dit le sous-mandarin, ils seront donc en prison toute leur vie. Hé bien! dit le juge, jusqu'à ce qu'ils se pardonnent.

Ils ne se pardonneront jamais, dit l'autre; je les connais. Hé bien donc! dit le mandarin, jusqu'à ce qu'ils fassent semblant de se pardonner.

CHAPITRE XX.

S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition [1].

Telle est la faiblesse du genre humain, et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux, sans doute, pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles,

[1] Voyez, tome XXIX, page 517, dans le *Dictionnaire philosophique*, le mot FRAUDE; et tome XXXIX, page 609. M.-J. de Chénier a laissé en manuscrit une fort belle épître en vers, intitulée *Discours sur la question, Si l'erreur est utile aux hommes*. Comme cette épître n'a point encore été imprimée en France, j'ai jugé à propos de l'y faire connaître.

Un rhéteur sans cervelle, et gravement futile,
Demande si l'erreur aux humains est utile;
Un écolier naïf y rêve avec candeur,
Et dans la question voit quelque profondeur;
Un charlatan se rit du maître et de l'élève,
Ment au lieu de rêver, mais profite du rêve.
Laissons le charlatan, l'écolier, le rhéteur,
Sermonner, haranguer, gourmander un lecteur.
La vérité craint peu les lourdes apostrophes
Des tartufes complets, des demi-philosophes;
Et moi j'aime à lui rendre un hommage nouveau;
Tandis qu'au bas du Pinde un servile troupeau,
Courbant sous deux licous sa tête appesantie,
Rime pour l'antichambre et pour la sacristie.
Si, conduit par mes sens à de faux résultats,
Je vois dans un objet ce qu'il ne contient pas,
Ou si je ne vois pas tout ce qui le compose,
J'erre; et de mon esprit la borne en est la cause.
Le seul être infini ne se trompe jamais;
Car en tous leurs rapports il voit tous les objets.
L'homme n'est pas un dieu: l'erreur est son partage.
Mais en quoi sa faiblesse est-elle un avantage?
Le plus vaste génie, étant fort limité,

pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein; et quoiqu'il fût ridicule de sacrifier aux

Par des jugements faux tient à l'humanité:
Si les plus grands esprits, d'Aristote à Voltaire,
Ont porté plus ou moins ce joug héréditaire,
Loin de le croire utile, ils le trouvaient honteux;
Alléguant les tributs qu'on payait avant eux,
Par de constants efforts tous ont limé la chaîne
Que l'erreur imposait à l'ignorance humaine;
Et c'est par eux encor que leur postérité
Mieux qu'eux en certain point connaît la vérité.
Il est des songe-creux dont les erreurs paisibles
N'ont pas d'utilité, mais sont très peu nuisibles.
Chez les physiciens, chacun, se fesant dieu,
Suivant son bon plaisir, met l'univers en jeu:
Descartes, pour les siens, chassant les vieux fantômes,
Veut, par les tourbillons, remplacer les atomes;
Aux monades Leibnitz dicte ses volontés;
Buffon prescrit des lois aux soleils encroûtés.
Chacun dans son roman prolixement radote,
Et de ces romans-là nul ne vaut Don Quichotte.
Mais enfin tous ces dieux, dans leurs dissensions,
N'ont jamais altéré le sort des nations.
De même, en fait de goût, une erreur ridicule
N'ira pas tourmenter tout un peuple crédule.
Le talent des beaux vers et le sel des bons mots
S'uniront, j'y consens, pour châtier les sots:
Honneur aux traits lancés par Boileau, par Horace;
Mais quand Charles Perrault prétend qu'au mont Parnasse
Chapelain sur Homère a les honneurs du pas;
Lorsqu'Antoine Suard, parodiant Midas,
Préfère aux chants heureux des cygnes d'Italie
De l'opéra français la triste psalmodie,
Que s'ensuit-il? on siffle. Un esprit de travers
Peut juger sottement de musique ou de vers,
Sans qu'il faille imputer à sa lourde faconde
Les troubles d'un empire ou les larmes du monde.

On a lieu de gémir, quand, par de longs abus,
Et des mœurs et des lois le vrai se trouve exclus;
Quand, au lieu de ce vrai que sema la nature,
L'erreur cueille des fruits entés par l'imposture;
Quand l'aspect général de la société
N'offre au contemplateur qu'un tripot détesté,
Où des sots, se livrant à des filous avides,
Vont les mains pleines d'or, et partent les mains vides.

faunes, aux sylvains, aux naïades, il était bien plus raisonnable et plus utile d'adorer ces images fantastiques de la divinité, que de se livrer à l'athéisme.

Grimauds, toujours valets, souvent même espions,
Et de l'erreur qui paie effrontés champions.
Il faut, j'en suis d'accord, des dévotes aux prêtres,
Des dupes aux fripons; des esclaves aux maîtres;
Mais des maîtres enfin, des prêtres, des fripons,
En faut-il? Si les loups ont besoin de moutons,
Sans phébus de collége et sans phrases subtiles,
Demandez aux moutons si les loups sont utiles;
Au Castillan vaincu, s'il veut des conquérants;
A tout peuple opprimé, s'il lui faut des tyrans.
Or, entre les tyrans connaissez-vous le pire?
C'est l'erreur: elle seule a fondé tout empire.
Tout, depuis les tréteaux où l'humble charlatan
Aux badauds, pour deux sous, vend son orviétan,
Jusqu'au trône où Philippe *, en soumettant les ondes,
Sans sortir de Madrid régnait sur les deux mondes;
Et depuis la banquette où Lise, le matin,
Dit son *confiteor* aux pieds d'un bernardin,
Jusqu'au siége où, couvert de la triple tiare,
Hildebrand gouvernait l'Europe encor barbare,
Aux peuples en révolte accordait son appui,
Ou permettait aux rois d'être tyrans sous lui.

Fut-il un siècle d'or? Oui, l'austère sagesse
Aime et sait expliquer ces fables de la Grèce,
Mensonges instructifs, symboles enchanteurs,
Qui sont des fictions, et non pas des erreurs.
Le blé n'attendit pas Cérès et Triptolème;
Mais au travail de l'homme il s'offrit de lui-même;
Et le prix du travail fut la propriété,
Qui fonda, qui maintint toute société.
La lyre d'Amphion, du sein d'une carrière,
Sur les remparts thébains ne guida point la pierre;
Mais des cités partout la puissance des arts
Dessina, construisit, décora les remparts:
La vertu, seule Astrée, embellit leur enceinte:
Jours heureux, temps paisible, où l'égalité sainte
A des frères unis garantissait leurs droits,
Où les mœurs gouvernaient plus encor que les lois;
Où les humains pieux, sans temples et sans prêtres,
Justes sans tribunaux, subordonnés sans maîtres,

* Philippe II. (*Note de Chénier.*)

Un athée qui serait raisonneur, violent et puissant, serait un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire.

Reposaient sous l'abri du pouvoir paternel,
Inventaient l'art des vers pour bénir l'Éternel,
Sur la cime des monts lui rendaient leur hommage,
Et chantaient le soleil, sa plus brillante image.

Après l'âge trop court des premiers bienfaiteurs,
Vint le siècle hideux des premiers imposteurs.
On s'arma ; la discorde aiguisa pour la guerre
Le fer laborieux qui fécondait la terre :
Le plus fort eut raison ; sa raison fit la loi ;
Le soldat devint chef, et ce chef devint roi ;
Ce roi fut conquérant : au gré de son caprice,
Deux ministres zélés, l'Orgueil et l'Avarice,
A l'espoir attentif confiant ses projets,
De ses égaux d'hier lui firent des sujets :
Une cour, avec art par lui-même flétrie,
Pour l'or et les honneurs lui vendit la patrie ;
Le peuple osa crier ; tout, d'un commun effort,
Vint contre le plus faible au secours du plus fort ;
Le guerrier, pour un mot, vexant une province,
Parla, le sabre en main, de la bonté du prince ;
Le financier, pillant jusqu'au moindre hameau,
Au nom du bien public taxa la terre et l'eau ;
Et des Pussorts * du temps l'infernale cohorte
Mit, à force de lois, la justice à la porte.

On vit par les vainqueurs l'esclavage établi,
Et l'antique union bientôt mise en oubli ;
Chacun de sa famille élevant la fortune,
Chacun désavouant la famille commune,
Des mortels primitifs les enfants divisés,
Et dans un même état des peuples opposés ;
L'orgueil insocial des castes sans mélange,
Souillant les bords heureux de l'Indus et du Gange ;
Des satrapes persans, des mandarins chinois
Les nombreux échelons remontant jusqu'aux rois ;
Et les patriciens, aux rivages du Tibre,
Malgré l'exil des rois, bravant un peuple libre :
Sous les brigands du Nord, altérés de tributs,
L'avide parchemin scella tous les abus.
Trouvant dans son berceau ses titres de noblesse,
L'enfant porta les noms de Grandeur et d'Altesse.

* Pussort, conseiller au grand conseil, oncle du ministre Colbert. (*Note de Chénier.*)

Quand les hommes n'ont pas de notions saines de la Divinité, les idées fausses y suppléent, comme dans les temps malheureux on trafique avec de la mauvaise

C'est peu : de la vertu l'honneur fut séparé;
De cordons fastueux le vice fut paré;
On forgea du blason la gothique imposture;
On flétrit le travail : tous les arts en roture
Servirent à genoux la noble oisiveté,
Tandis qu'un monstre impur, la féodalité,
A la glèbe servile attachait ses victimes;
Le genre humain, déchu de ses droits légitimes,
Au joug usurpateur semblait partout s'offrir,
Et méritait sa honte en daignant la souffrir.

Des esclaves sans peine on fait des fanatiques.
Il fallut qu'à l'amas des erreurs politiques
Vînt s'unir et peser sur l'univers tremblant
Des mensonges sacrés l'amas plus accablant;
Que du sommet des monts, au milieu des tempêtes,
Moïse et Zoroastre, ambitieux prophètes,
Descendant la Genèse et le Sadder en main,
Vinssent, au nom de Dieu, tromper le genre humain,
Qu'à son vieux Testament Dieu lui-même indocile,
Fît, en devenant homme, un nouveau codicile;
Qu'après le doux Jésus, qui fut roi sans pouvoir,
Législateur sans code, et dieu sans le savoir,
Mahomet au Coran joignant le cimeterre,
Combattît l'Évangile et subjuguât la terre;
Que de Rome à la Chine élevant leurs autels,
Mille et mille jongleurs, des crédules mortels
Berçant jusqu'au tombeau l'interminable enfance,
Régnant là par la crainte, ici par l'espérance,
Du pouvoir absolu tantôt valets soumis,
Tantôt guides adroits, tantôt fiers ennemis,
Sur le malheur constant de tout ce qui respire,
Parvinssent à fonder leur sacrilége empire.
Dans ce mélange impur de fables et d'horreurs,
Quelles sont, à vos yeux, les utiles erreurs?
Toutes, répondrez-vous, si, du peuple adorées,
Elles restent pour lui des vérités sacrées,
Si le moindre examen lui semble criminel,
Si dans ce noir chaos il voit l'ordre éternel,
Des immuables lois l'enchaînement suprême,
Ce qui fait l'univers, ce qu'a voulu Dieu même.
Les humains doivent donc, esclaves complaisants,
En calomniant Dieu, disculper leurs tyrans,
Éteindre ce rayon de lumière éternelle,

monnaie, quand on n'en a pas de bonne. Le païen craignait de commettre un crime, de peur d'être puni par les faux dieux; le Malabare craint d'être puni

Que fait luire à leurs yeux sa bonté paternelle;
Lui rejeter au ciel son bienfait le plus beau,
De la raison, leur guide, éteindre le flambeau;
Et, lâchement ingrats, aveugles volontaires,
Sous un triple fardeau d'abus héréditaires,
Se traîner à tâtons de faux pas en faux pas,
De la nuit de la vie à la nuit du trépas.

Ils le voudraient en vain. Souvent, pour s'entre-nuire,
Leurs communs oppresseurs ont osé les instruire.
Hélas! la raison seule aurait toujours eu tort,
Si toujours les erreurs avaient marché d'accord :
Mais sans cesse on les voit, pointilleuses rivales,
De leurs jaloux débats afficher les scandales;
On voit partout s'armer, au nom des mêmes droits,
Les rois contre les grands, les grands contre les rois,
Les prêtres contre tous; les pontifes suprêmes,
Asservir, usurper, vendre les diadèmes;
Et les clefs de saint Pierre orner les étendards
Qui fermentl'Italie à l'aigle des Césars.
Guelfe, de Barberousse éprouvant la furie,
Sur les débris fumants des murs d'Alexandrie,
Tu crus pouvoir maudire un tyran destructeur:
Lorsque dans Parthénope un sombre usurpateur,
Du sang de Conradin cimentant sa puissance,
A la voix d'un pontife égorgeait l'innocence,
Gibelin, consterné d'un spectacle cruel,
Tu dévouas sans doute aux vengeances du ciel
Et ce roi qui frappait sa royale victime,
Et ce prêtre inhumain qui trafiquait du crime.

Mais allons plus avant : si, pour un grand pouvoir,
La guerre a divisé le sceptre et l'encensoir,
Que trouvons-nous du moins dans l'asile des temples?
Des leçons de concorde, et non pas des exemples.
Le musulman, le juif, abhorrent le chrétien;
Sous une même loi, le dur pharisien,
Isolé par l'orgueil, aveuglé par le zèle,
Dans le samaritain ne voit qu'un infidèle;
Deux prophètes rivaux guident le musulman;
Ali commande en Perse, Omar à l'Ottoman.
L'Évangile est ouvert; Nicée en vain décide;
Et du prêtre Arius la diphthongue homicide

par sa pagode. Partout où il y a une société établie, une religion est nécessaire; les lois veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets.

Fait chanceler cent ans sur un dogme incertain
L'édifice nouveau qu'a fondé Constantin.
Ici Donat triomphe aux champs où fut Carthage;
Là Manès avec Dieu met le diable en partage;
Le glaive inexorable égorge les Vaudois;
Un tribunal de sang détruit les Albigeois;
Du bûcher de Jean Hus naît un vaste incendie;
Bientôt je vois Zuingle, apôtre d'Helvétie,
L'impérieux Luther, et le doux Mélanchthon,
Puissants chez les Germains à l'aide du Saxon;
Calvin, sous qui Genève a trop imité Rome;
Socin, du dieu Jésus fesant un honnête homme;
Au sage Barneveldt Arminius fatal;
Et ce prélat flamand, le saint de Port-Royal;
Et... Mais on compterait les braves de la France,
Les oliviers croissant au bord de la Durance,
Les pachas étranglés par l'ordre des sultans,
Le nombre des écus volés par les traitants,
Et des Phrynés de cour les douces fantaisies,
Avant de compléter les noms des hérésies.
Pluquet en compila deux volumes entiers:
Les noms de leurs martyrs en tiendraient des milliers.

Sans tracer le tableau de ces terribles crises
Où, le glaive à la main, les erreurs sont aux prises,
Observons que pour soi chacune a radoté,
Mais contre sa rivale a bien argumenté.
S'agit-il de blâmer un pouvoir sans limites,
Guerre, impôts, brigandage, oubli des lois écrites;
Certains pairs du royaume, et même des prélats,
Ont, par de bons discours, signalé nos états.
Les rois, de leur côté, contre leurs adversaires,
Fesaient de beaux écrits, du moins par secrétaires,
Et savaient quelquefois, finement ingénus,
Au nom du pauvre peuple enfler leurs revenus,
Des tyrans féodaux ronger les priviléges,
Ou d'un pape insolent les profits sacriléges.
Dans l'Église surtout les différents partis
De leurs torts mutuels nous ont trop avertis.
Si Bossuet prouva que les sectes nouvelles,
A Luther, à Calvin, comme à Rome infidèles,
Vingt fois se réformant, variaient chaque jour,
Basnage à Bossuet sut prouver à son tour
Que sans se réformer, dans l'Église latine,

Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une religion pure et sainte, la superstition devient non seulement inutile, mais très dangereuse.

De concile en concile on changeait de doctrine.
Bien plus, lorsque Viret, Étienne, et Dumoulin,
Tiraient contre le pape en faveur de Calvin;
On eut souvent le droit d'accuser leur visière,
Et Jean reçut des coups qu'ils adressaient à Pierre.
Le haineux janséniste, en dirigeant Pascal,
S'il nuisit au jésuite, eut bien sa part du mal;
Il se blessa lui-même avec le ridicule,
Et laissa sur son pied tomber les traits d'Hercule.

Ainsi le genre humain, lentement éclairé,
Reconnut par quel art on l'avait égaré.
Il s'écria : Silence, ambitieux sectaires,
Cessez vos arguments, laissez là vos mystères;
Dieu ne révéla rien; vous mentez en son nom.
Mais Dieu me fait penser : abjurer la raison
Est d'un sot, n'en déplaise aux tyrans qu'elle irrite;
Feindre de l'abjurer est d'un lâche hypocrite.
Prêtres, de qui l'empire est au pied des autels,
Grands, qui vous séparez du reste des mortels,
Rois, qui voulez des grands dont vous soyez les maîtres,
Et des peuples dévots quand vous payez les prêtres,
Impudents, c'est par vous, par vos débats honteux,
Que ce qui semblait sûr est devenu douteux.
Émules de mensonge, et rivaux de puissance,
Si vous avez trompé ma longue adolescence,
Si d'un triple bandeau mes yeux furent couverts,
Vos mains l'ont déchiré, mes yeux se sont ouverts;
J'ai vu s'évanouir une splendeur factice,
En vous accusant tous, vous vous rendez justice;
Tous vous avez les torts que vous vous imputez;
Nul de vous n'a les droits que vous vous disputez.

Alors on distingua les voix de quelques sages,
Dont la persévérance, au sein des derniers âges,
Accusa, poursuivit, détrôna par degrés
Des abus que le temps avait rendus sacrés.
D'autres sages viendront; et la même constance,
Des abus survivants vaincra la résistance.
Si le mal du trompé fait le bien du trompeur,
Si l'erreur est utile à qui vit de l'erreur,
Hélas! en traits de sang l'histoire nous l'atteste,
Du genre humain séduit toute erreur est funeste.
Malheur donc au héros qui sert les imposteurs,

On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage. Ces deux filles ont long-temps subjugué toute la terre.

Lorsque, dans nos siècles de barbarie, il y avait à peine deux seigneurs féodaux qui eussent chez eux un Nouveau Testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces seigneurs féodaux, à leurs femmes imbéciles, et aux brutes leurs vassaux; on leur fesait croire que saint Christophe avait porté l'enfant Jésus du bord d'une rivière à l'autre; on les repaissait d'histoires de sorciers et de possédés; ils imaginaient aisément que saint Genou guérissait de la goutte, et que sainte Claire guérissait les yeux malades. Les enfants croyaient au loup-garou, et les pères au cordon de saint François. Le nombre des reliques était innombrable.

Et des vieux préjugés se fait des protecteurs !
Il soumet tout par eux : mais avec eux il tombe :
Il fit couler des pleurs, et l'on rit sur sa tombe.
Heureux qui, remplissant un austère devoir,
Combat les préjugés, favoris du pouvoir,
Et sur les vieux débris d'une erreur étouffée
S'élève de ses mains un paisible trophée !
Modeste, il ne voit point des peuples gémissants
A ses pieds, dans ses fers, lui prodiguer l'encens;
Héros de la raison, victorieux sans armes,
Avec elle il triomphe, en tarissant des larmes;
Et chez les Portalis dût-on me *censurer*,
C'est le seul conquérant que je veuille honorer.

Voltaire, qui, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot DISPUTE, n'a pas hésité à imprimer la jolie pièce de Rulhière, n'aurait certainement pas eu plus de scrupule pour celle-ci (Note de 1818). B.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encore quelque temps chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On sait que quand M. de Noailles, évêque de Châlons, fit enlever et jeter au feu la prétendue relique du saint nombril de Jésus-Christ, toute la ville de Châlons lui fit un procès; mais il eut autant de courage que de piété, et il parvint bientôt à faire croire aux Champenois qu'on pouvait adorer Jésus-Christ en esprit et en vérité, sans avoir son nombril dans une église.

Ceux qu'on appelait *jansénistes* ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la vierge Marie pour obtenir tout ce qu'on voulait et pour pécher impunément.

Enfin la bourgeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas sainte Geneviève qui donnait ou arrêtait la pluie, mais que c'était Dieu lui-même qui disposait des éléments. Les moines ont été étonnés que leurs saints ne fissent plus de miracles; et si les écrivains de la *Vie de saint François Xavier* revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce saint ressuscita neuf morts[1], qu'il se trouva en même temps sur mer et sur terre, et que son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que lorsque le roi Robert eut

[1] Voltaire ne parle que de huit enfants ressuscités, à son article FRANÇOIS XAVIER; voyez tome XXIX, page 516. B.

été excommunié par le pape Grégoire V, pour avoir épousé la princesse Berthe sa commère, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au roi, et que la reine Berthe accoucha d'une oie en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres d'hôtel d'un roi de France excommunié jetassent son dîner par la fenêtre, et que la reine mît au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un faubourg, c'est une maladie pédiculaire dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France, dans les boutiques des marchands comme dans les hôtels des seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclore. On ne peut gouverner la France, après qu'elle a été éclairée par les Pascal, les Nicole, les Arnauld, les Bossuet, les Descartes, les Gassendi, les Bayle, les Fontenelle, etc., comme on la gouvernait du temps des Garasse et des Menot.

Si les maîtres d'erreurs, je dis les grands maîtres, si long-temps payés et honorés pour abrutir l'espèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer[1]; que la terre est immobile sur ses fondements, qu'elle ne tourne point autour du soleil; que les marées ne sont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction et la réflexion des rayons de la lumière, etc., et s'ils se fondaient sur des passages mal entendus de la sainte Écriture pour appuyer

[1] I, Cor., xv, 36. B.

leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? le terme de *bêtes* serait-il trop fort? Et si ces sages maîtres se servaient de la force et de la persécution pour faire régner leur ignorance insolente, le terme de *bêtes farouches* serait-il déplacé?

Plus les superstitions des moines sont méprisées, plus les évêques sont respectés, et les curés considérés; ils ne font que du bien, et les superstitions monacales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les superstitions, la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son prochain pour ses opinions? et n'est-il pas évident qu'il serait encore plus raisonnable d'adorer le saint nombril, le saint prépuce, le lait et la robe de la vierge Marie, que de détester et de persécuter son frère?

CHAPITRE XXI.

Vertu vaut mieux que science.

Moins de dogmes, moins de disputes; et moins de disputes, moins de malheurs: si cela n'est pas vrai, j'ai tort.

La religion est instituée pour nous rendre heureux dans cette vie et dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir? être juste.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misère de notre nature, que faut-il? être indulgent.

Ce serait le comble de la folie de prétendre amener

tous les hommes à penser d'une manière uniforme sur la métaphysique. On pourrait beaucoup plus aisément subjuguer l'univers entier par les armes que subjuguer tous les esprits d'une seule ville.

Euclide est venu aisément à bout de persuader à tous les hommes les vérités de la géométrie : pourquoi? parcequ'il n'y en a pas une qui ne soit un corollaire évident de ce petit axiome : *deux et deux font quatre.* Il n'en est pas tout-à-fait de même dans le mélange de la métaphysique et de la théologie.

Lorsque l'évêque Alexandre et le prêtre Arios ou Arius commencèrent à disputer sur la manière dont le *Logos* était une émanation du Père, l'empereur Constantin leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par Eusèbe et par Socrate : « Vous êtes de grands fous « de disputer sur des choses que vous ne pouvez en- « tendre. »

Si les deux partis avaient été assez sages pour convenir que l'empereur avait raison, le monde chrétien n'aurait pas été ensanglanté pendant trois cents années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou et de plus horrible que de dire aux hommes : « Mes amis, ce n'est pas « assez d'être des sujets fidèles, des enfants soumis, « des pères tendres, des voisins équitables, de pra- « tiquer toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir « l'ingratitude, d'adorer Jésus-Christ en paix ; il faut « encore que vous sachiez comment on est engendré « de toute éternité ; et si vous ne savez pas distin- « guer l'*Omousion* dans l'hypostase, nous vous dénon- « çons que vous serez brûlés à jamais ; et, en atten-

« dant, nous allons commencer par vous égorger? »

Si on avait présenté une telle décision à un Archimède, à un Posidonius, à un Varron, à un Caton, à un Cicéron, qu'auraient-ils répondu?

Constantin ne persévéra point dans sa résolution d'imposer silence aux deux partis; il pouvait faire venir les chefs de l'ergotisme dans son palais; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde: « Avez-vous les titres de la famille divine? « Que vous importe que le *Logos* soit fait ou engen- « dré, pourvu qu'on lui soit fidèle, pourvu qu'on « prêche une bonne morale, et qu'on la pratique si on « peut? J'ai commis bien des fautes dans ma vie, et « vous aussi: vous êtes ambitieux, et moi aussi; l'em- « pire m'a coûté des fourberies et des cruautés; j'ai « assassiné presque tous mes proches; je m'en repens: « je veux expier mes crimes en rendant l'empire ro- « main tranquille, ne m'empêchez pas de faire le seul « bien qui puisse faire oublier mes anciennes barba- « ries; aidez-moi à finir mes jours en paix. » Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs; peut-être fut-il flatté de présider à un concile en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une furie armée d'un sophisme et d'un poignard, qui rendit tous les hommes insensés et cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths, et les Vandales, qui survinrent, firent infiniment moins de mal; et le plus grand qu'ils firent fut de se prêter enfin eux-mêmes à ces disputes fatales.

CHAPITRE XXII.

De la tolérance universelle.

Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent se tolérer les uns les autres. Je vais plus loin : je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères [1]. Quoi! mon frère le Turc? mon frère le Chinois? le Juif? le Siamois? Oui, sans doute; ne sommes-nous pas tous enfants du même père, et créatures du même Dieu?

Mais ces peuples nous méprisent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Hé bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me semble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuse opiniâtreté d'un iman ou d'un talapoin, si je leur parlais à peu près ainsi :

Ce petit globe, qui n'est qu'un point, roule dans l'espace, ainsi que tant d'autres globes; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme, haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques uns de ses voisins, dans l'Arabie ou dans la Cafrerie: « Écoutez-moi, car le Dieu de tous ces mondes m'a « éclairé; il y a neuf cents millions de petites fourmis « comme nous sur la terre, mais il n'y a que ma four- « milière qui soit chère à Dieu; toutes les autres lui

[1] C'est ce qu'avait dit l'évêque de Soissons, Fitz-James; voyez t. XIX, p. 253; XXXII, 379; XL, 79, 374, 542. B.

« sont en horreur de toute éternité; elle sera seule heu-
« reuse, et toutes les autres seront éternellement in-
« fortunées. »

Ils m'arrêteraient alors, et me demanderaient quel est le fou qui a dit cette sottise. Je serais obligé de leur répondre : C'est vous-mêmes. Je tâcherais ensuite de les adoucir; mais cela serait bien difficile.

Je parlerais maintenant aux chrétiens, et j'oserais dire, par exemple, à un dominicain inquisiteur pour la foi : « Mon frère, vous savez que chaque province « d'Italie a son jargon, et qu'on ne parle point à Ve- « nise et à Bergame comme à Florence. L'académie de « la Crusca a fixé la langue; son dictionnaire est une « règle dont on ne doit pas s'écarter, et la Grammaire « de Buonmattei est un guide infaillible qu'il faut « suivre; mais croyez-vous que le consul de l'acadé- « mie, et en son absence Buonmattei, auraient pu en « conscience faire couper la langue à tous les Vénitiens « et à tous les Bergamasques qui auraient persisté dans « leur patois ? »

L'inquisiteur me répond : « Il y a bien de la diffé- « rence; il s'agit ici du salut de votre ame; c'est pour « votre bien que le directoire de l'inquisition ordonne « qu'on vous saisisse sur la déposition d'une seule per- « sonne, fût-elle infame et reprise de justice; que vous « n'ayez point d'avocat pour vous défendre; que le « nom de votre accusateur ne vous soit pas seulement « connu; que l'inquisiteur vous promette grace, et « ensuite vous condamne; qu'il vous applique à cinq « tortures différentes; et qu'ensuite vous soyez ou « fouetté, ou mis aux galères, ou brûlé en cérémo-

« nie[a]. Le P. Ivonet, le docteur Cuchalon, Zanchi-« nus, Campegius, Roias, Felynus, Gomarus, Diaba-« rus, Gemelinus[1], y sont formels, et cette pieuse « pratique ne peut souffrir de contradiction. »

Je prendrais la liberté de lui répondre : « Mon frère, « peut-être avez-vous raison ; je suis convaincu du bien « que vous voulez me faire ; mais ne pourrais-je pas « être sauvé sans tout cela ? »

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne souillent pas tous les jours la face de la terre ; mais elles ont été fréquentes, et on en composerait aisément un volume beaucoup plus gros que les évangiles qui les réprouvent. Non seulement il est bien cruel de persécuter dans cette courte vie ceux qui ne pensent pas comme nous, mais je ne sais s'il n'est pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me semble qu'il n'appartient guère à des atomes d'un moment, tels que nous sommes, de prévenir ainsi les arrêts du Créateur. Je suis bien loin de combattre cette sentence,

[a] Voyez l'excellent livre intitulé *le Manuel de l'inquisition.* — Le livre que Voltaire recommande ici, avec raison, est *le Manuel des inquisiteurs à l'usage des inquisitions d'Espagne et de Portugal, ou abrégé de l'ouvrage intitulé* Directorium inquisitorum, *composé, vers* 1358, *par Nicolas Eymerie*, etc., 1762, in-12 ; l'auteur du *Manuel* est l'abbé Morellet. B.

[1] C'est d'après l'ouvrage de l'abbé Morellet, cité en la note précédente, que j'ai rétabli les noms de *Cuchalon, Roias*, et *Felynus* (au lieu de *Chucalon, Royas*, et *Telinus*, qu'on lit dans les autres éditions). Les noms de *Gomarus, Diabarus*, et *Gemelinus*, me semblent aussi altérés ; je les ai vainement cherchés, non seulement dans l'ouvrage de Morellet, mais encore dans plusieurs bibliographes nationaux ou professionaux ; au lieu de *Gomarus, Gemelinus*, peut-être faut-il lire *Gomez* et *Geminianus*, mais je ne puis expliquer *Diabarus*. Il n'est pas à penser que le Gomarus, mentionné ici, soit le Hollandais Gomar, dont il est question tome XVIII, page 385 ; et ci-dessus, page 245. B.

« Hors de l'Église point de salut ; » je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle enseigne; mais, en vérité, connaissons-nous toutes les voies de Dieu, et toute l'étendue de ses miséricordes? N'est-il pas permis d'espérer en lui autant que de le craindre? n'est-ce pas assez d'être fidèles à l'Église? faudra-t-il que chaque particulier usurpe les droits de la Divinité, et décide avant elle du sort éternel de tous les hommes?

Quand nous portons le deuil d'un roi de Suède, ou de Danemark, ou d'Angleterre, ou de Prusse, disons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brûle éternellement en enfer? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitants qui ne sont pas de l'Église de Rome, dirons-nous à chacun d'eux : « Monsieur, attendu que vous êtes infailliblement damné, « je ne veux ni manger, ni contracter, ni converser avec « vous? »

Quel est l'ambassadeur de France qui, étant présenté à l'audience du grand-seigneur, se dira dans le fond de son cœur : Sa hautesse sera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parcequ'elle est soumise à la circoncision? S'il croyait réellement que le grand-seigneur est l'ennemi mortel de Dieu, et l'objet de sa vengeance, pourrait-il lui parler? devrait-il être envoyé vers lui? Avec quel homme pourrait-on commercer, quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des réprouvés?

O sectateurs d'un Dieu clément! si vous aviez un cœur cruel; si, en adorant celui dont toute la loi con-

sistait en ces paroles, «Aimez Dieu et votre prochain[1],» vous aviez surchargé cette loi pure et sainte de sophismes et de disputes incompréhensibles; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une seule lettre de l'alphabet; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître; je vous dirais, en répandant des larmes sur le genre humain : « Transportez-vous avec moi au jour où tous les « hommes seront jugés, et où Dieu rendra à chacun « selon ses œuvres.

« Je vois tous les morts des siècles passés et du « nôtre comparaître en sa présence. Êtes-vous bien « sûrs que notre Créateur et notre Père dira au sage et « vertueux Confucius, au législateur Solon, à Pytha- « gore, à Zaleucus, à Socrate, à Platon, aux divins « Antonins, au bon Trajan, à Titus, les délices du « genre humain, à Épictète, à tant d'autres hommes, « les modèles des hommes : Allez, monstres; allez su- « bir des châtiments infinis en intensité et en durée; « que votre supplice soit éternel comme moi ! Et vous, « mes bien-aimés, Jean Châtel, Ravaillac, Damiens, « Cartouche, etc., qui êtes morts avec les formules « prescrites, partagez à jamais à ma droite mon empire « et ma félicité. »

Vous reculez d'horreur à ces paroles; et, après qu'elles me sont échappées, je n'ai plus rien à vous dire.

[1] Luc, x, 27. B.

CHAPITRE XXIII.

Prière à Dieu.

Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse; c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes, et de tous les temps : s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, et si égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés *hommes* ne soient pas des signaux de haine et de persécution; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire; qu'il

soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau; que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominent sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, et qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur* et *richesse*, et que les autres les voient sans envie; car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères! qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible! Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix, et employons l'instant de notre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant.

CHAPITRE XXIV.

Post-scriptum.

Tandis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique dessein de rendre les hommes plus compatissants et plus doux, un autre homme écrivait dans un dessein tout contraire; car chacun a son opinion. Cet homme fesait imprimer un petit code de persécution, intitulé:

L'Accord de la religion et de l'humanité [1] (c'est une faute de l'imprimeur : lisez *de l'inhumanité*).

L'auteur de ce saint libelle s'appuie sur saint Augustin, qui, après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la persécution, attendu qu'il était alors le plus fort, et qu'il changeait souvent d'avis. Il cite aussi l'évêque de Meaux, Bossuet, qui persécuta le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Bossuet était éloquent, je l'avoue; l'évêque d'Hippone, quelquefois inconséquent, était plus disert que ne sont les autres Africains, je l'avoue encore: mais je prendrai la liberté de dire à l'auteur de ce saint libelle, avec Armande, dans les *Femmes savantes*:

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.
Acte I, scène I.

Je dirai à l'évêque d'Hippone : Monseigneur, vous avez changé d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité, je la crois meilleure.

Je dirai à l'évêque de Meaux : Monseigneur, vous êtes un grand homme; je vous trouve aussi savant, pour le moins, que saint Augustin, et beaucoup plus éloquent : mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était aussi éloquent que vous dans un autre genre, et qui était plus aimable?

L'auteur du saint libelle sur l'inhumanité n'est ni

[1] Voyez ma note, page 261. B.

un Bossuet ni un Augustin, il me paraît tout propre à faire un excellent inquisiteur; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il est, de plus, homme d'état, et il étale de grands principes de politique. «S'il y a chez vous, dit-il, beaucoup d'hétéro-« doxes, ménagez-les, persuadez-les; s'il n'y en a « qu'un petit nombre, mettez en usage la potence et « les galères, et vous vous en trouverez fort bien :» c'est ce qu'il conseille, à la page 89 et 90.

Dieu merci, je suis bon catholique, je n'ai point à craindre ce que les huguenots appellent *le martyre:* mais si cet homme est jamais premier ministre, comme il paraît s'en flatter dans son libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre le jour qu'il aura ses lettres-patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de son espèce soient toujours de mauvais raisonneurs. Il va jusqu'à citer Bayle parmi les partisans de l'intolérance; cela est sensé et adroit : et de ce que Bayle accorde qu'il faut punir les factieux et les fripons, notre homme en conclut qu'il faut persécuter à feu et à sang les gens de bonne foi qui sont paisibles.

Presque tout son livre est une imitation de l'Apologie de la Saint-Barthélemi. C'est cet apologiste ou son écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut espérer que ni le maître ni le disciple ne gouverneront l'état.

Mais s'il arrive qu'ils en soient les maîtres, je leur présente de loin cette requête, au sujet de deux lignes de la page 93 du saint libelle :

« Faut-il sacrifier au bonheur du vingtième de la « nation le bonheur de la nation entière? »

Supposé qu'en effet il y ait vingt catholiques romains en France contre un huguenot, je ne prétends point que le huguenot mange les vingt catholiques; mais aussi pourquoi ces vingt catholiques mangeraient-ils ce huguenot, et pourquoi empêcher ce huguenot de se marier? N'y a-t-il pas des évêques, des abbés, des moines, qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassonne? Ces évêques, ces abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation? N'est-il pas de l'intérêt des évêques, des abbés, des moines, et du public, que ces fermiers aient de nombreuses familles? N'y aura-t-il que ceux qui communieront sous une seule espèce à qui il sera permis de faire des enfants? En vérité cela n'est ni juste ni honnête.

« La révocation de l'édit de Nantes n'a point autant « produit d'inconvénients qu'on lui en attribue », dit l'auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère; et le tort de presque tous les historiens est d'exagérer; mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris ni les prédicateurs d'Amsterdam.

Prenons pour juge M. le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, page 181, tome V, qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions que les persécu-

tés fesaient sortir de France. Louis XIV répond à M. d'Avaux : « Les avis que je reçois tous les jours « d'un nombre infini de conversions ne me laissent « plus douter que les plus opiniâtres ne suivent « l'exemple des autres. »

On voit, par cette lettre de Louis XIV, qu'il était de très bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins : Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers ; tout l'univers fera gloire de penser comme vous dès que vous aurez parlé. Pellisson, qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances, Pellisson, qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de Fouquet, Pellisson, qui de calviniste était devenu diacre et bénéficier, qui fesait imprimer des prières pour la messe et des bouquets à Iris, qui avait obtenu la place des économats et de convertisseur ; Pellisson, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, et fesait accroire à son roi que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper ; pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant le même M. d'Avaux mande au roi qu'un nommé Vincent maintient plus de cinq cents ouvriers auprès d'Angoulême, et que sa sortie causera du préjudice : tome V, page 194.

Le même M. d'Avaux parle de deux régiments que le prince d'Orange fait déjà lever par les officiers français réfugiés ; il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du prince d'Orange. Outre ces deux régiments, le prince

d'Orange forme encore une compagnie de cadets réfugiés, commandés par deux capitaines, page 240. Cet ambassadeur écrit encore, le 9 mai 1686, à M. de Seignelai, « qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il « a de voir les manufactures de France s'établir en « Hollande, d'où elles ne sortiront jamais. »

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les intendants du royaume en 1699, et jugez si la révocation de l'édit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de l'*Accord de la religion et de l'inhumanité*.

Un maréchal de France, connu par son esprit supérieur, disait, il y a quelques années : « Je ne sais pas « si la dragonnade a été nécessaire ; mais il est néces« saire de n'en plus faire. »

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du P. Le Tellier, dans laquelle ce congréganiste propose des tonneaux de poudre[1]. Je me disais à moi-même: On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une pièce supposée. Mes scrupules heureusement ont été levés quand j'ai lu dans l'*Accord de la religion et de l'inhumanité*, page 149, ces douces paroles :

« L'extinction totale des protestants en France n'af« faiblirait pas plus la France qu'une saignée n'affai« blit un malade bien constitué. »

Ce chrétien compatissant, qui a dit tout-à-l'heure que les protestants composent le vingtième de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette ving-

[1] Voyez ci-dessus, chap. XVII, page 338. B.

tième partie, et ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtièmes!

Si donc cet honnête homme propose de tuer le vingtième de la nation, pourquoi l'ami du P. Le Tellier n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger et d'empoisonner le tiers? Il est donc très vraisemblable que la lettre au P. Le Tellier a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est une chose excellente, « parcequ'elle n'a pas « été, dit-il, condamnée expressément par Jésus-« Christ. » Mais Jésus-Christ n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce et bienfesante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlements; et, lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitre des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique et l'esprit meurtrier!

CHAPITRE XXV.

Suite et conclusion.

Nous apprenons que le 7 mars 1763, tout le conseil d'état assemblé à Versailles, les ministres d'état y assistant, le chancelier y présidant, M. de Crosne,

maître des requêtes, rapporta l'affaire des Calas avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, l'éloquence simple et vraie d'un orateur homme d'état, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du conseil. On annonça bientôt au roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le parlement de Toulouse enverrait au conseil les pièces du procès, et les motifs de son arrêt qui avait fait expirer Jean Calas sur la roue. Sa majesté approuva le jugement du conseil.

Il y a donc de l'humanité et de la justice chez les hommes, et principalement dans le conseil d'un roi aimé et digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé sa majesté, ses ministres, le chancelier et tout le conseil, et a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre et de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du genre humain, ont conduit tous les juges. Graces en soient rendues à ce Dieu de clémence, qui seul inspire l'équité et toutes les vertus!

Nous attestons que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, et contre les lois de toutes les nations; ni son fils Marc-Antoine, dont la mort étrange a jeté ces huit juges dans l'erreur; ni la mère, aussi respectable que malheureuse; ni ses innocentes filles, qui sont venues avec elle de deux

cents lieues mettre leur désastre et leur vertu au pied du trône[1].

Ce Dieu sait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice, de vérité, et de paix, quand nous avons écrit ce que nous pensons de la tolérance, à l'occasion de Jean Calas, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit juges de Toulouse, en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le conseil l'a présumé: au contraire, nous leur avons ouvert une voie de se justifier devant l'Europe entière. Cette voie est d'avouer que des indices équivoques et les cris d'une multitude insensée ont surpris leur justice; de demander pardon à la veuve, et de réparer, autant qu'il est en eux, la ruine entière d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le père injustement; c'est à eux de tenir lieu de père aux enfants, supposé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très juste repentir. Il sera beau aux juges de l'offrir, et à la famille de la refuser.

C'est surtout au sieur David, capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple des remords. Il insulta un père de famille mourant sur l'échafaud. Cette cruauté est bien inouïe; mais puisque Dieu pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

[1] M. de Voltaire entend ici qu'il n'a eu d'autres liaisons avec la famille des Calas que d'avoir pris sa défense, d'avoir appuyé ses réclamations et ses plaintes. K.

On m'a écrit du Languedoc cette lettre du 20 février 1763.

....

....

« Votre ouvrage sur la tolérance me paraît plein « d'humanité et de vérité; mais je crains qu'il ne fasse « plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il « peut ulcérer les huit juges qui ont opiné à la roue; « ils demanderont au parlement qu'on brûle votre « livre; et les fanatiques (car il y en a toujours) « répondront par des cris de fureur à la voix de la rai- « son, etc. »

Voici ma réponse :

« Les huit juges de Toulouse peuvent faire brûler « mon livre, s'il est bon; il n'y a rien de plus aisé: on « a bien brûlé les *Lettres provinciales*, qui valaient sans « doute beaucoup mieux : chacun peut brûler chez « lui les livres et papiers qui lui déplaisent.

« Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux « Calas, que je ne connais point. Le conseil du roi, « impartial et ferme, juge suivant les lois, suivant « l'équité, sur les pièces, sur les procédures, et non « sur un écrit qui n'est point juridique, et dont le « fond est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.

« On aurait beau imprimer des in-folio pour ou « contre les huit juges de Toulouse, et pour ou contre « la tolérance, ni le conseil, ni aucun tribunal ne « regardera ces livres comme des pièces du procès.

« Cet écrit sur la tolérance est une requête que « l'humanité présente très humblement au pouvoir et « à la prudence. Je sème un grain qui pourra un jour

« produire une moisson. Attendons tout du temps, « de la bonté du roi, de la sagesse de ses ministres, « et de l'esprit de raison qui commence à répandre « partout sa lumière.

« La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous « fait naître faibles et ignorants, pour végéter quel« ques minutes sur la terre, et pour l'engraisser de « vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez« vous; puisque vous êtes ignorants, éclairez-vous « et supportez-vous. Quand vous seriez tous du même « avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand « il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, « vous devriez lui pardonner; car c'est moi qui le « fais penser comme il pense. Je vous ai donné des « bras pour cultiver la terre, et une petite lueur de « raison pour vous conduire; j'ai mis dans vos cœurs « un germe de compassion pour vous aider les uns « les autres à supporter la vie. N'étouffez pas ce germe, « ne le corrompez pas, apprenez qu'il est divin, et « ne substituez pas les misérables fureurs de l'école « à la voix de la nature.

« C'est moi seule qui vous unis encore malgré vous « par vos besoins mutuels, au milieu même de vos « guerres cruelles si légèrement entreprises, théâtre « éternel des fautes, des hasards, et des malheurs. « C'est moi seule qui, dans une nation, arrête les « suites funestes de la division interminable entre la « noblesse et la magistrature, entre ces deux corps « et celui du clergé, entre le bourgeois même et le « cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs « droits; mais ils écoutent tous malgré eux, à la lon-

« gue, ma voix qui parle à leur cœur. Moi seule je « conserve l'équité dans les tribunaux, où tout serait « livré sans moi à l'indécision et aux caprices, au « milieu d'un amas confus de lois faites souvent au « hasard et pour un besoin passager, différentes entre « elles de province en province, de ville en ville, et « presque toujours contradictoires entre elles dans le « même lieu. Seule je peux inspirer la justice, quand « les lois n'inspirent que la chicane. Celui qui m'é« coute juge toujours bien; et celui qui ne cherche « qu'à concilier des opinions qui se contredisent est « celui qui s'égare.

« Il y a un édifice immense dont j'ai posé le fon« dement de mes mains; il était solide et simple, tous « les hommes pouvaient y entrer en sûreté; ils ont « voulu y ajouter les ornements les plus bizarres, « les plus grossiers, et les plus inutiles; le bâtiment « tombe en ruine de tous les côtés; les hommes en « prennent les pierres, et se les jettent à la tête; je « leur crie : Arrêtez, écartez ces décombres funestes « qui sont votre ouvrage, et demeurez avec moi en « paix dans l'édifice inébranlable, qui est le mien [1]. »

ARTICLE NOUVELLEMENT AJOUTÉ,

DANS LEQUEL ON REND COMPTE DU DERNIER ARRÊT RENDU EN FAVEUR DE LA FAMILLE DES CALAS.

Depuis le 7 mars 1763 jusqu'au jugement définitif, il se passa encore deux années; tant il est facile au

[1] C'est ici que finit le *Traité de la tolérance* dans l'édition de 1763; l'article qui suit fut ajouté, en 1765, dans l'impression qui fait partie du tome second des *Nouveaux Mélanges*. B.

fanatisme d'arracher la vie à l'innocence, et difficile à la raison de lui faire rendre justice. Il fallut essuyer des longueurs inévitables, nécessairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été observées dans la condamnation de Calas, plus elles devaient l'être rigoureusement par le conseil d'état. Une année entière ne suffit pas pour forcer le parlement de Toulouse à faire parvenir au conseil toute la procédure, pour en faire l'examen, pour le rapporter. M. de Crosne fut encore chargé de ce travail pénible. Une assemblée de près de quatre-vingts juges cassa l'arrêt de Toulouse, et ordonna la révision entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors presque tous les tribunaux du royaume. On chassait les jésuites; on abolissait leur société en France: ils avaient été intolérants et persécuteurs [1]; ils furent persécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confession, dont on les crut les auteurs secrets, et dont ils étaient publiquement les partisans, avait déjà ranimé contre eux la haine de la nation. Une banqueroute immense d'un de leurs missionnaires [2], banqueroute que l'on crut en partie frauduleuse, acheva de les perdre. Ces seuls mots de *missionnaires* et de *banqueroutiers*, si peu faits pour être joints ensemble, portèrent dans tous les esprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin les ruines de Port-Royal [3] et les ossements de tant

[1] Voyez page 343. B.
[2] Le P. La Valette; voyez tome XXII, page 356. B.
[3] Voyez tome XX, page 420. B.

d'hommes célèbres insultés par eux dans leurs sépultures, et exhumés au commencement du siècle par des ordres que les jésuites seuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'histoire de leur proscription dans l'excellent livre intitulé : *Sur la destruction des jésuites en France*[1], ouvrage impartial, parcequ'il est d'un philosophe, écrit avec la finesse et l'éloquence de Pascal, et surtout avec une supériorité de lumières qui n'est pas offusquée, comme dans Pascal, par des préjugés qui ont quelquefois séduit de grands hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partisans des jésuites disaient que la religion était outragée, et où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant plusieurs mois perdre de vue au public le procès des Calas : mais le roi ayant attribué au tribunal qu'on appelle *les requêtes de l'hôtel* le jugement définitif, le même public, qui aime à passer d'une scène à l'autre, oublia les jésuites, et les Calas saisirent toute son attention.

La chambre des requêtes de l'hôtel est une cour souveraine composée de maîtres des requêtes, pour juger les procès entre les officiers de la cour, et les causes que le roi leur renvoie. On ne pouvait choisir un tribunal plus instruit de l'affaire : c'étaient précisément les mêmes magistrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la révision, et qui étaient parfaitement instruits du fond et de la forme. La veuve de Jean Calas, son fils, et le sieur de Lavaisse, se re-

[1] Par Dalembert, 1765, in-12; 1767, in-12; et dans les Œuvres de cet auteur. B.

mirent en prison : on fit venir du fond du Languedoc cette vieille servante catholique, qui n'avait pas quitté un moment ses maîtres et sa maîtresse, dans le temps qu'on supposait, contre toute vraisemblance, qu'ils étranglaient leur fils et leur frère. On délibéra enfin sur les mêmes pièces qui avaient servi à condamner Jean Calas à la roue, et son fils Pierre au bannissement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent M. de Beaumont[1], et un autre du jeune M. de Lavaisse[2], si injustement impliqué dans cette procédure criminelle par les juges de Toulouse, qui, pour comble de contradiction, ne l'avaient pas déclaré absous. Ce jeune homme fit lui-même un factum qui fut jugé digne par tout le monde de paraître à côté de celui de M. de Beaumont. Il avait le double avantage de parler pour lui-même et pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briser les siens et de sortir des prisons de Toulouse, s'il avait voulu seulement dire qu'il avait quitté un moment les Calas dans le temps qu'on prétendait que le père et la mère avaient assassiné leur fils. On l'avait menacé du supplice; la question et la mort avaient été présentées à ses yeux : un mot lui aurait pu rendre sa liberté; il aima mieux s'exposer au supplice que de prononcer ce mot qui aurait été un mensonge. Il exposa tout ce détail dans son factum, avec une candeur si noble, si simple, si éloignée de toute osten-

[1] C'est celui qui est mentionné sous le n° XIII dans ma note, p. 499-502 du tome XL. B.

[2] Mentionné sous le n° IX dans la même note. B.

tation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, et qu'il se fit admirer sans prétendre à la réputation.

Son père, fameux avocat, n'eut aucune part à cet ouvrage : il se vit tout d'un coup égalé par son fils, qui n'avait jamais suivi le barreau.

Cependant les personnes de la plus grande considération venaient en foule dans la prison de madame Calas, où ses filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendrissait jusqu'aux larmes. L'humanité, la générosité, leur prodiguaient des secours. Ce qu'on appelle la *charité* ne leur en donnait aucun. La charité, qui d'ailleurs est si souvent mesquine et insultante, est le partage des dévots, et les dévots tenaient encore contre les Calas.

Le jour arriva (9 mars 1765) où l'innocence triompha pleinement. M. de Baquencourt ayant rapporté toute la procédure, et ayant instruit l'affaire jusque dans les moindres circonstances, tous les juges, d'une voix unanime, déclarèrent la famille innocente, tortionnairement et abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendrait, pour prendre ses juges à partie, et pour obtenir les dépens, dommages et intérêts que les magistrats toulousains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades : on accourait pour voir cette famille si malheureuse et si bien justifiée; on battait des mains en voyant

passer les juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encore ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour, neuvième mars, était le jour même où Calas avait péri par le plus cruel supplice (trois ans auparavant).

Messieurs les maîtres des requêtes avaient rendu à la famille Calas une justice complète, et en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il est un autre devoir, celui de la bienfesance, plus rarement rempli par les tribunaux qui semblent se croire faits pour être seulement équitables. Les maîtres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à sa majesté, pour la supplier de réparer par ses dons la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le roi y répondit en fesant délivrer trente-six mille livres à la mère et aux enfants; et de ces trente-six mille livres, il y en eut trois mille pour cette servante vertueuse qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le roi, par cette bonté, mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné [1]. Puisse cet exemple servir à inspirer aux hommes la tolérance, sans laquelle le fanatisme désolerait la terre, ou du moins l'attristerait toujours! Nous savons qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille, et que la rage des sectes en a fait périr des milliers; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laisse reposer toutes les sociétés chrétiennes, après des siècles de carnage, c'est dans ce temps de tranquillité que le malheur des Calas doit faire une plus grande im-

[1] Voyez tome XXXIX, page 58; et XL, 80. B.

pression, à peu près comme le tonnerre qui tombe dans la sérénité d'un beau jour. Ces cas sont rares, mais ils arrivent, et ils sont l'effet de cette sombre superstition qui porte les ames faibles à imputer des crimes à quiconque ne pense pas comme elles.

FIN DU TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE.

DIALOGUE

DU CHAPON ET DE LA POULARDE.

1763[1].

LE CHAPON.

Eh, mon Dieu! ma poule, te voilà bien triste, qu'as-tu?

LA POULARDE.

Mon cher ami, demande-moi plutôt ce que je n'ai plus. Une maudite servante m'a prise sur ses genoux, m'a plongé une longue aiguille dans le cul, a saisi ma matrice, l'a roulée autour de l'aiguille, l'a arrachée, et l'a donnée à manger à son chat. Me voilà incapable de recevoir les faveurs du chantre du jour, et de pondre.

LE CHAPON.

Hélas! ma bonne, j'ai perdu plus que vous; ils m'ont fait une opération doublement cruelle: ni vous ni moi n'aurons plus de consolation dans ce monde; ils vous ont fait poularde, et moi chapon. La seule idée qui adoucit mon état déplorable, c'est que j'entendis ces jours passés, près de mon poulailler, raisonner deux abbés italiens à qui on avait fait le même outrage, afin qu'ils pussent chanter devant le pape

[1] C'est d'après l'avis de feu Decroix, l'un des rédacteurs de l'édition de Kehl, que je donne à ce dialogue la date de 1763. La plus ancienne impression que j'en connaisse est celle qui se trouve dans la troisième partie des *Nouveaux Mélanges*, 1765, in-8°. B.

avec une voix plus claire. Ils disaient que les hommes avaient commencé par circoncire leurs semblables, et qu'ils finissaient par les châtrer : ils maudissaient la destinée et le genre humain.

LA POULARDE.

Quoi! c'est donc pour que nous ayons une voix plus claire qu'on nous a privés de la plus belle partie de nous-mêmes?

LE CHAPON.

Hélas! ma pauvre poularde, c'est pour nous engraisser, et pour nous rendre la chair plus délicate.

LA POULARDE.

Eh bien! quand nous serons plus gras, le seront-ils davantage?

LE CHAPON.

Oui, car ils prétendent nous manger.

LA POULARDE.

Nous manger! ah, les monstres!

LE CHAPON.

C'est leur coutume; ils nous mettent en prison pendant quelques jours, nous font avaler une pâtée dont ils ont le secret, nous crèvent les yeux pour que nous n'ayons point de distraction; enfin, le jour de la fête étant venu, ils nous arrachent les plumes, nous coupent la gorge, et nous font rôtir. On nous apporte devant eux dans une large pièce d'argent; chacun dit de nous ce qu'il pense; on fait notre oraison funèbre : l'un dit que nous sentons la noisette; l'autre vante notre chair succulente; on loue nos cuisses, nos bras, notre croupion; et voilà notre histoire dans ce bas monde finie pour jamais.

LA POULARDE.

Quels abominables coquins! je suis prête à m'évanouir. Quoi! on m'arrachera les yeux! on me coupera le cou! je serai rôtie et mangée! ces scélérats n'ont donc point de remords?

LE CHAPON.

Non, m'amie; les deux abbés dont je vous ai parlé disaient que les hommes n'ont jamais de remords des choses qu'ils sont dans l'usage de faire.

LA POULARDE.

La détestable engeance! Je parie qu'en nous dévorant ils se mettent encore à rire et à faire des contes plaisants, comme si de rien n'était.

LE CHAPON.

Vous l'avez deviné; mais sachez pour votre consolation (si c'en est une) que ces animaux, qui sont bipèdes comme nous, et qui sont fort au-dessous de nous, puisqu'ils n'ont point de plumes, en ont usé ainsi fort souvent avec leurs semblables. J'ai entendu dire à mes deux abbés que tous les empereurs chrétiens et grecs ne manquaient jamais de crever les deux yeux à leurs cousins et à leurs frères; que même, dans le pays où nous sommes, il y avait eu un nommé Débonnaire[1] qui fit arracher les yeux à son neveu Bernard. Mais pour ce qui est de rôtir des hommes, rien n'a été plus commun parmi cette espèce. Mes deux abbés disaient qu'on en avait rôti plus de vingt mille pour de certaines opinions qu'il serait difficile à un chapon d'expliquer, et qui ne m'importent guère.

[1] Louis-le-Débonnaire, roi de France, de 814 à 840. B.

LA POULARDE.

C'était apparemment pour les manger qu'on les rôtissait.

LE CHAPON.

Je n'oserais pas l'assurer; mais je me souviens bien d'avoir entendu clairement qu'il y a bien des pays, et entre autres celui des Juifs, où les hommes se sont quelquefois mangés les uns les autres.

LA POULARDE.

Passe pour cela. Il est juste qu'une espèce si perverse se dévore elle-même, et que la terre soit purgée de cette race. Mais moi qui suis paisible, moi qui n'ai jamais fait de mal, moi qui ai même nourri ces monstres en leur donnant mes œufs, être châtrée, aveuglée, décollée, et rôtie! Nous traite-t-on ainsi dans le reste du monde?

LE CHAPON.

Les deux abbés disent que non. Ils assurent que dans un pays nommé l'Inde, beaucoup plus grand, plus beau, plus fertile que le nôtre, les hommes ont une loi sainte qui depuis des milliers de siècles leur défend de nous manger; que même un nommé Pythagore, ayant voyagé chez ces peuples justes, avait rapporté en Europe cette loi humaine, qui fut suivie par tous ses disciples. Ces bons abbés lisaient Porphyre le Pythagoricien, qui a écrit un beau livre contre les broches [1].

O le grand homme! le divin homme que ce Por-

[1] *Traité de Porphyre touchant l'abstinence de la chair des animaux, traduit, avec la vie de Plotin, par ce philosophe, et une dissertation sur les génies, par Lévesque de Burigny*, 1747, in-12. B.

phyre! avec quelle sagesse, quelle force, quel respect tendre pour la Divinité il prouve que nous sommes les alliés et les parents des hommes; que Dieu nous donna les mêmes organes, les mêmes sentiments, la même mémoire, le même germe inconnu d'entendement qui se développe dans nous jusqu'au point déterminé par les lois éternelles, et que ni les hommes ni nous ne passons jamais! En effet, ma chère poularde, ne serait-ce pas un outrage à la Divinité de dire que nous avons des sens pour ne point sentir, une cervelle pour ne point penser? Cette imagination digne, à ce qu'ils disaient, d'un fou nommé Descartes, ne serait-elle pas le comble du ridicule et la vaine excuse de la barbarie?

Aussi les plus grands philosophes de l'antiquité ne nous mettaient jamais à la broche. Ils s'occupaient à tâcher d'apprendre notre langage, et de découvrir nos propriétés si supérieures à celles de l'espèce humaine. Nous étions en sûreté avec eux comme dans l'âge d'or. Les sages ne tuent point les animaux, dit Porphyre; il n'y a que les barbares et les prêtres qui les tuent et qui les mangent. Il fit cet admirable livre pour convertir un de ses disciples qui s'était fait chrétien par gourmandise.

LA POULARDE.

Eh bien! dressa-t-on des autels à ce grand homme qui enseignait la vertu au genre humain, et qui sauvait la vie au genre animal?

LE CHAPON.

Non, il fut en horreur aux chrétiens qui nous mangent, et qui détestent encore aujourd'hui sa mé-

moire; ils disent qu'il était impie, et que ses vertus étaient fausses, attendu qu'il était païen.

LA POULARDE.

Que la gourmandise a d'affreux préjugés! J'entendais l'autre jour, dans cette espèce de grange qui est près de notre poulailler, un homme qui parlait seul devant d'autres hommes qui ne parlaient point; il s'écriait « que Dieu avait fait un pacte avec nous et « avec ces autres animaux appelés *hommes;* que Dieu « leur avait défendu de se nourrir de notre sang et « de notre chair[1]. » Comment peuvent-ils ajouter à cette défense positive la permission de dévorer nos membres bouillis ou rôtis? Il est impossible, quand ils nous ont coupé le cou, qu'il ne reste beaucoup de sang dans nos veines; ce sang se mêle nécessairement à notre chair; ils désobéissent donc visiblement à Dieu en nous mangeant. De plus, n'est-ce pas un sacrilége de tuer et de dévorer des gens avec qui Dieu a fait un pacte? Ce serait un étrange traité que celui dont la seule clause serait de nous livrer à la mort. Ou notre créateur n'a point fait de pacte avec nous, ou c'est un crime de nous tuer et de nous faire cuire: il n'y a pas de milieu.

LE CHAPON.

Ce n'est pas la seule contradiction qui règne chez ces monstres, nos éternels ennemis. Il y a long-temps qu'on leur reproche qu'ils ne sont d'accord en rien. Ils ne font des lois que pour les violer; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils les violent en conscience. Ils ont inventé cent subterfuges, cent sophismes pour

[1] *Genèse*, ch. IX, v. 4. B.

justifier leurs transgressions. Ils ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, et n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées. Figure-toi que dans le petit pays où nous vivons, il est défendu de nous manger deux jours de la semaine; ils trouvent bien moyen d'éluder la loi; d'ailleurs cette loi, qui te paraît favorable, est très barbare; elle ordonne que ces jours-là on mangera les habitants des eaux : ils vont chercher des victimes au fond des mers et des rivières. Ils dévorent des créatures[1] dont une seule coûte souvent plus de la valeur de cent chapons : ils appellent cela *jeûner, se mortifier*. Enfin, je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer une espèce plus ridicule à-la-fois et plus abominable, plus extravagante et plus sanguinaire.

LA POULARDE.

Eh, mon Dieu! ne vois-je pas venir ce vilain marmiton de cuisine avec son grand couteau?

LE CHAPON.

C'en est fait, m'amie, notre dernière heure est venue; recommandons notre ame à Dieu.

LA POULARDE.

Que ne puis-je donner au scélérat qui me mangera, une indigestion qui le fasse crever! Mais les petits se vengent des puissants par de vains souhaits, et les puissants s'en moquent.

LE CHAPON.

Aïe! on me prend par le cou. Pardonnons à nos ennemis.

[1] Voyez, tome XLV, la *Requête aux magistrats du royaume*, première partie. B.

LA POULARDE.

Je ne puis ; on me serre, on m'emporte. Adieu, mon cher chapon.

LE CHAPON.

Adieu, pour toute l'éternité, ma chère poularde.

FIN DU DIALOGUE.

LES DERNIÈRES
PAROLES D'ÉPICTÈTE
A SON FILS[1].

ÉPICTÈTE.

Je vais mourir; j'attends de vous un souvenir tendre, et non des larmes inutiles; je meurs content, puisque je vous laisse vertueux.

LE FILS[2].

Vous m'avez enseigné à l'être, mais vous savez quel trouble m'agite. Une nouvelle secte de la Palestine cherche à me donner des remords.

ÉPICTÈTE.

Des remords! il n'appartient qu'aux scélérats d'en éprouver. Vos mains et votre ame sont pures. Je vous ai enseigné la vertu, et vous l'avez pratiquée.

[1] Ce dialogue ne fut admis dans les Œuvres de Voltaire qu'en 1768 (septième partie des *Nouveaux Mélanges*). Il avait été imprimé dans le *Recueil nécessaire*, 1765, in-8°, volume que, malgré son millésime, je crois de 1767, et qui a eu plusieurs éditions soit sous le titre de *Recueil nécessaire*, soit sous celui d'*Évangile de la raison*. C'est Voltaire qui fut l'éditeur du *Recueil nécessaire*, composé presque entièrement d'ouvrages sortis de sa plume. Les *Dernières paroles d'Épictète* sont donc, au plus tard, de 1767, et peuvent être antérieures. Le reproche que Voltaire fait aux Juifs de rogner les espèces leur avait déjà été adressé dans *Saül*, acte III, scène 1; et cela ne suffit pas pour assurer que les *Dernières paroles* sont aussi de 1763, année où je les classe. B.

[2] On ne sait si Épictète eut un fils; mais il prit chez lui le fils d'un de ses amis mort dans le besoin. B.

LE FILS.

Oui; mais cette nouvelle secte annonce une nouvelle vertu que je ne connaissais pas.

ÉPICTÈTE.

Quelle est donc cette secte?

LE FILS.

Elle est composée de ces Juifs qui vendent des haillons et des philtres, et qui rognent les espèces[1] à Rome.

ÉPICTÈTE.

La vertu qu'ils enseignent est apparemment de la fausse monnaie.

LE FILS.

Ils disent qu'il est impossible d'être vertueux sans s'être fait couper un peu de prépuce, ou sans s'être plongé dans l'eau au nom du père par le fils. Il est vrai qu'ils ne sont pas d'accord en cela : les uns veulent du prépuce, les autres n'en veulent point : ceux-ci croient l'eau nécessaire, comme Pindare qui la dit merveilleuse; ceux-là s'en passent : mais tous disent qu'il leur faut donner de l'argent.

ÉPICTÈTE.

Comment, de l'argent! Sans doute on doit secourir de son superflu les pauvres qui ne peuvent travailler, payer ceux qui peuvent gagner leur vie, et partager son nécessaire avec ses amis. C'est notre loi, c'est notre morale: c'est ce que j'ai fait depuis qu'Épaphrodite m'affranchit, et c'est ce que je vous

[1] Voltaire a, en 1771, demandé aux Juifs pardon de cette accusation; voyez tome XXX, page 473. B.

ai vu faire avec une satisfaction qui rend mes derniers moments heureux.

LE FILS.

Les philosophes dont je vous parle exigent bien autre chose : ils veulent qu'on apporte à leurs pieds tout ce qu'on a, jusqu'à la dernière obole.

ÉPICTÈTE.

S'il est ainsi, ce sont des voleurs, et vous êtes obligé de les déférer au préteur ou aux centumvirs.

LE FILS.

Oh non, ce ne sont point des voleurs, ce sont des marchands qui vous donnent la meilleure denrée du monde pour votre argent, car ils vous promettent la vie éternelle; et si, en mettant votre argent à leurs pieds, comme ils l'ordonnent, vous gardez seulement de quoi manger, ils ont le pouvoir de vous faire mourir subitement.

ÉPICTÈTE.

Ce sont donc des assassins dont il faut au plus tôt purger la société.

LE FILS.

Non, vous dis-je, ce sont des mages qui ont des secrets admirables, et qui tuent avec des paroles. Le père, disent-ils, leur a fait cette grace par le fils. Un de leurs prosélytes, qui pue horriblement, mais qui prêche dans les greniers avec beaucoup de succès, me disait hier qu'un de leurs parents, nommé Ananiah[1], ayant vendu sa métairie pour plaire au fils au nom du père, porta tout l'argent aux pieds d'un mage

[1] C'est saint Luc qui, dans les Actes des apôtres, v. 1-10, raconte l'aventure d'Ananiah. B.

nommé Barjone, mais qu'ayant gardé en secret de quoi acheter le nécessaire pour son petit enfant, il fut puni de mort sur-le-champ. Sa femme vint ensuite; Barjone la fit mourir de même en prononçant une seule parole.

ÉPICTÈTE.

Mon fils, voilà d'abominables gens. Si la chose était vraie, ils seraient les plus infames criminels de la terre. On vous a conté des histoires ridicules; vous êtes un bon enfant, mais j'ai peur que vous ne soyez un imbécile, et cela me fâche.

LE FILS.

Mais, mon père, si on gagne la vie éternelle en donnant tout son bien à Simon Barjone, il est clair qu'on fait un bon marché.

ÉPICTÈTE.

Mon fils, la vie éternelle, la communication avec l'Être suprême n'a rien de commun, croyez-moi, avec votre Simon Barjone. Le Dieu très bon et très grand, *Deus optimus maximus*, qui anima les Caton, les Scipion, les Cicéron, les Paul-Émile, les Camille, le père des dieux et des hommes, n'a pas, sans doute, remis son pouvoir entre les mains d'un Juif. Je savais que ces misérables étaient au rang des plus superstitieux peuples de la Syrie, mais je ne savais pas qu'ils osassent porter leur démence jusqu'à se dire les premiers ministres de Dieu.

LE FILS.

Mais, mon père, ils font continuellement des miracles. (*Ici le bon-homme Épictète ricane.*) Vous ricanez, mon père, vous levez les épaules.

ÉPICTÈTE.

Hélas! un mourant n'a guère envie de rire, mais tu m'y forces, mon pauvre enfant. As-tu vu des miracles?

LE FILS.

Non, mais j'ai parlé à des hommes qui avaient parlé à des femmes qui disaient que leurs commères en avaient vu. Et puis la belle morale que la morale des Juifs, qui sont sans prépuce, et qu'on lave depuis les pieds jusqu'à la tête!

ÉPICTÈTE.

Et quels sont donc les préceptes moraux de ces gens-là?

LE FILS.

C'est premièrement qu'un homme riche ne peut être un homme de bien, et qu'il lui est plus difficile de gagner le royaume des cieux ou le jardin, qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille[1], moyennant quoi tous les riches doivent donner leurs biens aux gueux qui prêchent ce royaume ou ce jardin;

2° Qu'il n'y a d'heureux que les sots, les pauvres d'esprit[2];

3° Que quiconque n'écoute pas l'assemblée des gueux doit être détesté comme un receveur des impôts[3];

4° Que si l'on ne hait pas son père, sa mère et ses frères, on n'a point de part au royaume ou au jardin[4];

[1] Matthieu, chap. XIX, v. 24. — [2] Id., chap. V, v. 3. — [3] Id., ch. XVIII, v. 17. — [4] Luc, ch. XIV, v. 26; et Matthieu, ch. X, v. 36, 37, et 38.

5° Qu'il faut apporter le glaive et non la paix [1];

6° Que quand on fait un festin de noces, il faut forcer tous les passants à venir aux noces, et jeter dans un cul de basse-fosse extérieure ceux qui n'auront pas la robe nuptiale [2].

ÉPICTÈTE.

Hélas! mon sot enfant, j'étais tout à l'heure sur le point de mourir de rire, et je sens à présent que tu me feras mourir d'indignation et de douleur. Si les malheureux dont tu me parles séduisent le fils d'Épictète, ils en séduiront bien d'autres. Je prévois des malheurs épouvantables sur la terre. Ces énergumènes sont-ils nombreux?

LE FILS.

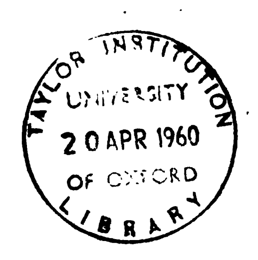
Leur nombre augmente de jour en jour; ils ont une caisse commune dont ils payent quelques Grecs qui écrivent pour eux. Ils ont inventé des mystères; ils exigent un secret inviolable; ils ont institué des inspirés qui décident de tous leurs intérêts, et qui ne souffrent pas que les gens de la secte plaident jamais devant les magistrats.

ÉPICTÈTE.

Imperium in imperio. Mon fils, tout est perdu.

[1] Matthieu, ch. x, v. 34. — [2] Id., ch. xxii, v. 13.

FIN DU DIALOGUE.



DIALOGUE

DU DOUTEUR ET DE L'ADORATEUR[1],

PAR M. L'ABBÉ DE TILLADET[2].

LE DOUTEUR.

Comment me prouverez-vous l'existence de Dieu?

L'ADORATEUR.

Comme on prouve l'existence du soleil, en ouvrant les yeux.

LE DOUTEUR.

Vous croyez donc aux causes finales?

L'ADORATEUR.

Je crois une cause admirable quand je vois des effets admirables. Dieu me garde de ressembler à ce fou[3] qui disait qu'une horloge ne prouve point un horloger, qu'une maison ne prouve point un architecte, et qu'on ne pouvait démontrer l'existence de Dieu que par une formule d'algèbre, encore était-elle erronée!

LE DOUTEUR.

Quelle est votre religion?

[1] Le *Recueil nécessaire* (voyez ma note, page 395) contient aussi ce dialogue, qui peut être de 1763 ou 1764. B.

[2] Publiant ce dialogue en 1763, et le commentaire sur Malebranche en 1772, sous le nom de l'abbé de Tilladet, Voltaire n'avait pas à craindre de lui attirer des persécutions; car Jean-Marie de La Marque, abbé de Tilladet, était mort dès 1715. B.

[3] Maupertuis. Voyez la *Diatribe du docteur Akakia*, tome XXXIX, pages 474 et 482. B.

L'ADORATEUR.

C'est non seulement celle de Socrate, qui se moquait des fables des Grecs, mais celle de Jésus, qui confondait les pharisiens.

LE DOUTEUR.

Si vous êtes de la religion de Jésus, pourquoi n'êtes-vous pas de celle des jésuites, qui possèdent trois cents lieues de pays en long et en large au Paraguai? pourquoi ne croyez-vous pas aux prémontrés, aux bénédictins, à qui Jésus a donné tant de riches abbayes?

L'ADORATEUR.

Jésus n'a institué ni les bénédictins, ni les prémontrés, ni les jésuites.

LE DOUTEUR.

Pensez-vous qu'on puisse servir Dieu en mangeant du mouton le vendredi, et en n'allant point à la messe?

L'ADORATEUR.

Je le crois fermement, attendu que Jésus n'a jamais dit la messe, et qu'il mangeait gras le vendredi, et même le samedi.

LE DOUTEUR.

Vous pensez donc qu'on a corrompu la religion simple et naturelle de Jésus, qui était apparemment celle de tous les sages de l'antiquité?

L'ADORATEUR.

Rien ne paraît plus évident. Il fallait bien qu'au fond il fût un sage, puisqu'il déclamait contre les prêtres imposteurs, et contre les superstitions; mais on lui impute des choses qu'un sage n'a pu ni faire ni

dire. Un sage ne peut chercher des figues au commencement de mars sur un figuier[1], et le maudire parcequ'il n'a point de figues. Un sage ne peut changer l'eau en vin[2] en faveur de gens déjà ivres. Un sage ne peut envoyer des diables dans le corps de deux mille cochons[3], dans un pays où il n'y a point de cochons. Un sage ne se transfigure point pendant la nuit[4] pour avoir un habit blanc. Un sage n'est pas transporté par le diable[5]. Un sage, quand il dit que Dieu est son père, entend sans doute que Dieu est le père de tous les hommes : le sens dans lequel on a voulu l'entendre est impie et blasphématoire.

Il paraît que les paroles et les actions de ce sage ont été très mal recueillies; que parmi plusieurs histoires de sa vie, écrites quatre-vingt-dix ans après lui, on a choisi les plus improbables, parcequ'on les crut les plus importantes pour des sots. Chaque écrivain se piquait de rendre cette histoire merveilleuse. Chaque petite société chrétienne avait son *Évangile* particulier. C'est la raison démonstrative pour laquelle ces *Évangiles* ne s'accordent presque en rien. Si vous croyez à un *Évangile*, vous êtes obligé de renoncer à tous les autres. Voilà une plaisante marque de vérité qu'une contradiction perpétuelle; voilà une plaisante sagesse que des folies qui se combattent.

Il est donc démontré que des fanatiques ont séduit

[1] Matthieu, XI, 19; Marc, XI, 13. B.

[2] Jean, II, 9. B.

[3] Matth., VIII, 32; Marc, V, 13. B.

[4] Matth., XVII, 2; Marc, IX, 2; Luc, IX, 29. B.

[5] Matth., IV, 8; Luc, IV, 5. B.

d'abord des hommes simples qui en ont ensuite séduit d'autres. Les derniers ont encore enchéri sur les premiers. L'histoire véritable de Jésus n'était probablement que celle d'un homme juste qui avait repris les vices des pharisiens, et que les pharisiens firent mourir. On en fit ensuite un prophète, et, au bout de trois cents ans, on en fit un Dieu; voilà la marche de l'esprit humain.

Il est reconnu par les fanatiques, même les plus entêtés, que les premiers chrétiens employèrent les fraudes les plus honteuses pour soutenir leur secte naissante. Tout le monde avoue qu'ils forgèrent de fausses prédictions, de fausses histoires, de faux miracles. Le fanatisme s'étendit de tous côtés; et enfin, dès qu'il a été dominant, il n'a soutenu que par des bourreaux ce qu'il avait établi par l'imposture et par la démence. Chaque siècle a tellement corrompu la religion de Jésus, que celle des chrétiens lui est toute contraire.

Si on a fait dire à Jésus [1] que son royaume n'est pas de ce monde, ceux qui prétendent être les successeurs de ses premiers disciples ont été, autant qu'ils l'ont pu, les tyrans du monde, et ont marché sur la tête des rois. Si Jésus a vécu pauvre, ses étranges successeurs ont ravi nos biens et le prix de nos sueurs.

Considérez les fêtes que Jésus observa; elles étaient toutes juives; et nous fesons brûler ceux qui célèbrent des fêtes juives. Jésus a-t-il dit qu'il y avait en lui deux natures? non; et nous lui donnons deux natures. Jésus a-t-il dit que Marie était mère de Dieu? non; et

[1] Jean, XVIII, 36. B.

nous la fesons mère de Dieu. Jésus a-t-il dit qu'il était trin [1] et consubstantiel? non; et nous l'avons fait consubstantiel et trin. Montrez-moi un seul rite que vous ayez observé précisément comme lui; dites-moi un seul de vos dogmes qui soit précisément le sien; je vous en défie.

LE DOUTEUR.

Mais, monsieur, en parlant ainsi, vous n'êtes pas chrétien.

L'ADORATEUR.

Je suis chrétien comme l'était Jésus, dont on a changé la doctrine céleste en doctrine infernale. S'il s'est contenté d'être juste, on en a fait un insensé qui courait les champs dans une petite province juive, en comparant les cieux à un grain de moutarde [2].

LE DOUTEUR.

Que pensez-vous de Paul, meurtrier d'Étienne, persécuteur des premiers galiléens, depuis galiléen lui-même et persécuté? Pourquoi rompit-il avec Gamaliel, son maître? est-ce, comme le disent quelques Juifs, parceque Gamaliel lui refusa sa fille en mariage, parcequ'il avait les jambes torses, la tête chauve, et les sourcils joints, ainsi qu'il est rapporté dans les *Actes de Thècle* [3], sa favorite? a-t-il écrit enfin les épîtres qu'on a mises sous son nom?

L'ADORATEUR.

Il est assez reconnu que Paul n'est point l'auteur de l'Épître aux Hébreux dans laquelle il est dit: « Jésus

[1] C'est la traduction du mot latin *trinus*, triple. B.

[2] Matthieu, XIII, 31. B.

[3] Voyez tome XXIX, page 15. B.

« est autant élevé au-dessus des anges que le nom qu'il « a reçu est plus excellent que le leur. » (Ch. I, v. 4.)

Et dans un autre endroit il est dit que « Dieu l'a « rendu pour quelque temps inférieur aux anges. » (Chap. II, v. 7.)

Et dans ses autres épîtres il parle presque toujours de Jésus comme d'un simple homme chéri de Dieu, élevé en gloire.

Tantôt il dit que « les femmes peuvent prier, parler, « prêcher, prophétiser, pourvu qu'elles aient la tête « couverte, car une femme sans voile déshonore sa « tête. » (I. aux Cor., chap. XI, v. 5.)

Tantôt il dit que « les femmes ne doivent point par- « ler dans l'église. » (Ibid., chap. XIV, v. 34.)

Il se brouille avec Pierre, parceque Pierre « ne ju- « daïse pas avec les étrangers [1], et qu'ensuite Pierre « judaïse avec les Juifs. » Mais ce même Paul va judaïser lui-même pendant huit jours dans le temple de Jérusalem, et y amène des étrangers, pour faire croire aux Juifs qu'il n'est pas chrétien. Il est accusé d'avoir souillé le temple; le grand-prêtre lui donne un soufflet; il est traduit devant le tribun romain. Que fait-il pour se tirer d'affaire? il fait deux mensonges impudents au tribun et au sanhédrin; il leur dit [2] : Je suis pharisien et fils de pharisien, quand il était chrétien; il leur dit : « On me persécute parceque je crois à la « résurrection des morts. » Il n'en avait point été question; et par ce mensonge, trop aisé pourtant à reconnaître, il prétendait commettre ensemble et di-

[1] *Épître aux Galates*, II, 14. B.

[2] Actes, XXIII, 6. Voyez tome XXXII, page 132. B.

viser les juges du sanhédrin, dont la moitié croyait la résurrection, et l'autre ne la croyait pas.

Voilà, je vous l'avoue, un singulier apôtre; c'est pourtant le même homme qui ose dire « qu'il a été ravi « au troisième ciel, et qu'il y a entendu des paroles « qu'il n'est pas permis de rapporter. » (II. Cor., chap. XII, v. 2, 4.)

Le voyage d'Astolphe [1] dans la lune est plus vraisemblable, puisque le chemin est plus court. Mais pourquoi veut-il faire accroire aux imbéciles auxquels il écrit qu'il a été ravi au troisième ciel [2]? C'est pour établir son autorité parmi eux; c'est pour satisfaire son ambition d'être chef de parti; c'est pour donner du poids à ces paroles insolentes et tyranniques: « Si je viens encore une fois vers vous, je ne pardon-« nerai ni à ceux qui auront péché ni à tous les autres.» (II. Cor., chap. XIII, v. 2.)

Il est aisé de voir dans le galimatias de Paul qu'il conserve toujours son premier esprit persécuteur, esprit affreux qui n'a fait que trop de prosélytes. Je sais qu'il ne commandait qu'à des gueux; mais c'est la passion des hommes de vouloir s'élever au-dessus de leurs semblables, et de vouloir les opprimer : c'est la passion des tyrans. Quoi! Paul, Juif, feseur de tentes, tu oses écrire à des Corinthiens que tu puniras ceux même qui n'auront pas péché! Néron, Attila, le pape Alexandre VI, ont-ils jamais proféré de si abominables paroles? Si Paul écrivit ainsi, il méritait un châtiment

[1] Voyez le *Roland furieux* de l'Arioste, chant XXXIV. B.

[2] II, *Corinth.*, XII, 2, 4. B.

exemplaire. Si des faussaires ont forgé ces épîtres, ils en méritaient un plus grand.

Hélas! c'est ainsi que la plupart des sectes populaires commencent. Un imposteur harangue la lie du peuple dans un grenier, et les imposteurs qui lui succèdent habitent bientôt des palais.

LE DOUTEUR.

Vous n'avez que trop raison; mais après m'avoir dit ce que vous pensez de ce fanatique, moitié juif, moitié chrétien, nommé Paul, que pensez-vous des anciens Juifs?

L'ADORATEUR.

Ce que les gens sensés de toutes les nations en pensent, et ce que les Juifs raisonnables en pensent eux-mêmes.

LE DOUTEUR.

Vous ne croyez donc pas que le Dieu de toute la nature ait abandonné et proscrit le reste des hommes pour se faire roi d'une misérable petite nation? Vous ne croyez pas qu'un serpent ait parlé à une femme? que Dieu ait planté un arbre dont les fruits donnaient la connaissance du bien et du mal? que Dieu ait défendu à l'homme et à la femme de manger de ce fruit, lui qui devait plutôt leur en présenter, pour leur faire connaître ce bien et ce mal, connaissance absolument nécessaire à l'espèce humaine? Vous ne croyez pas qu'il ait conduit son peuple chéri dans des déserts, et qu'il ait été obligé de leur conserver pendant quarante ans leurs vieilles sandales et leurs vieilles robes? Vous ne croyez pas qu'il ait fait des miracles égalés par les miracles des mages de Pharaon, pour faire passer

la mer à pied sec à ses enfants chéris, en larrons et en lâches, et pour les tirer misérablement de l'Égypte, au lieu de leur donner cette fertile Égypte?

Vous ne croyez pas qu'il ait ordonné à son peuple de massacrer tout ce qu'il rencontrerait, afin de rendre ce peuple presque toujours esclave des nations? Vous ne croyez pas que l'ânesse de Balaam ait parlé? Vous ne croyez pas que Samson ait attaché ensemble trois cents renards par la queue? Vous ne croyez pas que les habitants de Sodome aient voulu violer deux anges? Vous ne croyez pas...?

L'ADORATEUR.

Non, sans doute, je ne crois pas ces horreurs impertinentes, l'opprobre de l'esprit humain. Je crois que les Juifs avaient des fables, ainsi que toutes les autres nations; mais des fables beaucoup plus sottes, plus absurdes, parcequ'ils étaient les plus grossiers des Asiatiques, comme les Thébains étaient les plus grossiers des Grecs.

LE DOUTEUR.

J'avoue que la religion juive était absurde et abominable; mais enfin Jésus, que vous aimez, était Juif: il accomplit toujours la loi juive; il en observa toutes les cérémonies.

L'ADORATEUR.

C'est, encore une fois, une grande contradiction qu'il ait été Juif, et que ses disciples ne le soient pas. Je n'adopte de lui que sa morale quand elle ne se contredit point. Je ne peux souffrir qu'on lui fasse dire: « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le

« glaive [1]; » ces paroles sont affreuses. Un homme sage, encore un coup, n'a pu dire que le royaume des cieux est semblable à un grain de moutarde [2], à des noces [3], à de l'argent qu'on fait valoir par usure [4]; ces paroles sont ridicules. J'adopte cette sentence: « Aimez Dieu et votre prochain [5], » C'est la loi éternelle de tous les hommes, c'est la mienne; c'est ainsi que je suis ami de Jésus; c'est ainsi que je suis chrétien. S'il a été un adorateur de Dieu, ennemi des mauvais prêtres, persécuté par des fripons, je m'unis à lui, je suis son frère.

LE DOUTEUR.

Il n'y a jamais eu de religion qui n'en ait dit autant que Jésus, qui n'ait recommandé la vertu comme Jésus.

L'ADORATEUR.

Eh bien donc! je suis de la religion de tous les hommes, de celle de Socrate, de Platon, d'Aristide, de Cicéron, de Caton, de Titus, de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, d'Épictète, de Jésus.

Je dirai avec Épictète [a]: « C'est Dieu qui m'a créé, « Dieu est au-dedans de moi, je le porte partout; « pourquoi le souillerais-je par des pensées obscènes, « par des actions basses, par d'infames desirs [b]? Je « réunis en moi des qualités dont chacune m'impose « un devoir; homme, citoyen du monde, enfant de

[1] Saint Matthieu, ch. x, v. 34. — [2] Matth., xiii, 31. B. — [3] Matth., xxii, 2. B. — [4] Matth., xxv, 27; Luc, xix, 23. B. — [5] Luc, x, 27. B.

[a] Nombres, xviii. — Ce passage est répété par Voltaire dans le *Dîner du comte de Boulainvilliers* (premier entretien); voyez tome XLIII. B.

[b] Nombres, xxv.

« Dieu, frère de tous les hommes, fils, mari, père; tous « ces noms me disent : N'en déshonore aucun.

[a] « Mon devoir est de louer Dieu de tout, de le re« mercier de tout, de ne cesser de le bénir qu'en ces« sant de vivre. »

Cent maximes de cette espèce valent bien le sermon de la montagne [1], et cette belle maxime, « Bien« heureux les pauvres d'esprit [2]. » Enfin j'adorerai Dieu, et non les fourberies des hommes; je servirai Dieu, et non un concile de Chalcédoine, ou un concile *in trullo;* je détesterai l'infame superstition, et je serai sincèrement attaché à la vraie religion jusqu'au dernier soupir de ma vie.

[a] Nombres, LXIV.
[1] Saint Matthieu, ch. v. — [2] Id., ch. v, v. 3. B.

FIN DU DIALOGUE.

LETTRE

DU SECRÉTAIRE DE M. DE VOLTAIRE

AU SECRÉTAIRE DE M. LE FRANC DE POMPIGNAN[1].

1763.

MONSIEUR,

Vous avez écrit trois lettres à M. de Voltaire, signées Ladouz[2], à l'hôtel des Asturies, rue du Sépulcre. Vous lui dites dans ces trois lettres que vous avez été le secrétaire du célèbre M. Le Franc de Pompignan; que vous n'avez plus le bonheur d'être chez lui, et qu'il vous a renvoyé, parcequ'il vous soupçonnait d'avoir fourni à M. de Voltaire des mémoires contre lui.

Vous demandiez à M. de Voltaire une attestation qui détruisît cette calomnie. Il vous répondit qu'il

[1] Cette *Lettre* est de la fin de 1763 ou des premiers jours de 1764. Voltaire en parle dans sa lettre à Dalembert, du 8 janvier 1764. Le secrétaire de Voltaire était, depuis 1754, J.-L. Wagnière, mort vers 1807, et qui, dans ses *Mémoires*, etc., publiés en 1826, se donne (tome I, pages 216-217) pour l'auteur de la *Lettre au secrétaire de M. Le Franc de Pompignan.* C'est la conséquence de ce qu'il avait dit dans son *Certificat*, qui fait partie de l'*Appel au public*, qu'on trouvera au tome XLII. La *Lettre du secrétaire de M. de Voltaire au secrétaire de M. Le Franc de Pompignan* fait partie du volume intitulé *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques* (par Robinet), 1766, in-8°, page 127, avec deux passages de plus que je donne en variantes. B.

[2] Je ne sais si ce Ladouz ou Ladouze, comme Wagnière l'appelle dans le certificat mentionné ci-dessus, est la même personne que Voltaire recommande au duc de Richelieu, dans sa lettre du 24 janvier 1764. B.

ne vous connaissait pas, que vous ne le connaissiez pas, et qu'on ne lui avait jamais envoyé d'autres mémoires contre M. Le Franc de Pompignan que ses propres ouvrages. Il me charge, étant vieux, malade, et presque aveugle, de vous répéter la même chose de sa part.

Voici tout ce qu'il connaît de M. Le Franc de Pompignan :

1° D'assez mauvais vers.

2° Son Discours à l'académie [1], dans lequel il insulte tous les gens de lettres.

3° Un *mémoire au roi* [2], dans lequel il dit à sa majesté qu'il a une belle bibliothèque à Pompignan-lez-Montauban.

4° La description d'une belle fête [3] qu'il donna dans Pompignan, de la procession dans laquelle il marchait derrière un jeune jésuite, accompagné des bourdons du pays, et d'un grand repas de vingt-six couverts, dont il a été parlé dans toute la province.

5° Un beau sermon de sa composition [4], dans lequel il dit qu'il est avec les étoiles dans le firmament, tandis que les prédicateurs de Paris et tous les gens de lettres sont à ses pieds dans la fange [5].

[1] Voyez tome XL, page 132. B.

[2] J'en ai parlé dans une note, tome XL, page 157; mais ce n'est pas dans ce *Mémoire*, c'est dans la *Lettre* qui est à la suite du *Discours* de Reyrac (voyez page 6), qu'il est question de la bibliothèque de Pompignan. B.

[3] Voyez ci-dessus, page 5. B.

[4] C'est le *Discours* de Reyrac; voyez ci-dessus page 6. B.

[5] Dans les *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, il y a de plus l'alinéa que voici :

« 6° Une jolie femme très riche, très dévote, très aimable, qui pleure le « soir et le matin d'avoir perdu ses chers amis, ses chers affidés ignaciens;

Mon maître a appris aussi que M. Le Franc de Pompignan (quoiqu'il soit noyé) se comparait à Moïse[1], et que monsieur son frère l'évêque était Aaron; il leur en fait ses compliments.

Il a entendu parler aussi d'une pastorale de monsieur l'évêque, adressée aux habitants du Puy en Velay, *par Monseigneur: Cortiat, secrétaire*[2]. On lui a mandé que dans cette pastorale il est question d'Aristophane, de Diagoras, du Dictionnaire encyclopédique, de Fontenelle, de La Motte, de Perrault, de Terrasson, de Boindin, du chancelier Bacon, de Descartes, de Malebranche, de Locke, de Newton, de Leibnitz, de Montesquieu, etc.

Nous félicitons messieurs du Puy en Velay d'avoir lu les ouvrages de tous ces messieurs: tel pasteur, telles brebis. Mais mon maître n'entre dans aucune de ces querelles scientifiques; il cultive la terre avec bien de la peine, et laisse les grands hommes éclairer leur siècle.

Vous lui mandez que monsieur l'évêque d'Alais veut vous prendre pour secrétaire, en cas que vous ayez une attestation en bonne forme, que vous n'avez point trahi les secrets de M. Le Franc de Pompignan: il vous envoie cette attestation, et il se flatte que quand

« qui a donné un fils au seigneur de Pompignan, son digne époux, et qui « se repent d'avoir cru épouser un Apollon, etc., etc. »

Madame de Pompignan était née Caulaincourt; voyez page 7. B.

[1] C'est Dupré de Saint-Maur qui, répondant au discours de réception de Le Franc, parlait ainsi des deux frères Pompignan: « Tout nous retrace en « vous l'image de ces deux frères qui furent consacrés, l'un comme juge, « l'autre comme pontife, pour opérer des miracles dans Israël. » B.

[2] Voyez ma note, page 202. B.

vous serez à M. d'Alais vous ne ressemblerez pas à M. Cortiat secrétaire.

P. S. Je vous demande pardon, monsieur; j'oubliais, dans les ouvrages de M. Le Franc de Pompignan, la *Prière du déiste*, qu'il a traduite de l'anglais [1].

[1] Dans l'impression qui fait partie des *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, le *P. S.* se terminait ainsi:

« ... qu'il a traduite très éloquemment de l'anglais en beau français de « Cahors, et dans un beau style à la moderne. » B.

FIN DE LA LETTRE.

SECONDE
LETTRE DU QUAKER[1].

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'avais fait une petite correction fraternelle[2] pour t'engager à réparer tes fautes; mais tu ne veux que les pallier, et tu les aggraves.

Je t'avais représenté quel excès d'injustice et d'ignorance il y avait à dire que le grand philosophe Locke *n'admettait nulle part l'idée positive d'un Dieu;* je t'exhortais à lire les chapitres où il traite de Dieu positivement, dans son admirable ouvrage de l'*Entendement humain*, et dans son *Christianisme raisonnable*[3].

Tu avais calomnié milord Shaftesbury, petit-fils du chancelier de ce nom; tu avais pris le petit-fils pour le grand-père, et cette bévue était le fruit de ta singulière opinion que les philosophes étaient aussi des séditieux. Tu devais une réparation authentique à sa famille, à la raison, et à l'histoire.

Tes compatriotes m'avaient averti que tu fesais de scandaleux outrages à la mémoire des Montesquieu, des Fontenelle, et d'autres grands hommes.

[1] Une première *Lettre d'un quaker* est ci-dessus, page 201. Si la *Seconde* n'est pas du mois de janvier, elle est des premiers jours de février; car Voltaire en parle dans sa lettre à Damilaville, du 8 février 1764. B.

[2] La première *Lettre* ci-dessus, page 201. B.

[3] Ces deux ouvrages de Locke ont été traduits en français par P. Coste. B.

Chacun riait de te voir citer des mathématiciens et parler de vers dans ta Pastorale aux gens du Puy en Velay. Je t'avertis charitablement, et pour réponse tu cries à l'impiété: ne valait-il pas mieux te corriger que de répondre à ton ami par des injures?

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'ai charitablement indiqué ton devoir: puisque tu avais la passion de te faire imprimer au Puy en Velay, il fallait enseigner les saintes Écritures à tes ouailles. Je t'apprenais quels sont les meilleurs commentateurs. Je te disais que, si tu voulais entrer dans les détails, tu trouverais chez notre savant évêque de Worcester[1] la réfutation de quelques théologiens qui ont prétendu que le secrétaire Saphan rédigea le *Pentateuque* sous le roi Osias; et tu me réponds comme si je t'avais dit que le secrétaire Saphan composa le livre: de bonne foi, cela est-il juste?

Que n'as-tu lu la savante dissertation du docteur Sancroft contre Newton et contre Leclerc! Le premier était un grand homme, le second était un vrai savant; cependant ils ont pu se tromper. Newton, qui daigna s'amuser quelquefois à marcher dans ces ténèbres de l'antiquité, a voulu prouver que Samuel était le véritable auteur du *Pentateuque*. Leclerc le dit aussi; d'autres l'ont attribué à Esdras. Tu aurais rendu service à la religion et aux lettres en approfondissant cette matière. Cela était plus convenable

[1] Voltaire a voulu dire Glocester: c'est de cette ville qu'était évêque Warburton, nommé plus bas. Voyez ma note, page 207. B.

que de parler de Terrasson et de La Motte à messieurs du Puy en Velay, dans ta Pastorale.

Que n'as-tu lu le profond ouvrage de l'évêque Warburton! Il t'aurait montré pourquoi Dieu cacha aux anciens Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame, et tu ne serais pas réduit à citer saint Paul mal à propos; il t'aurait appris que saint Paul, à l'exemple de son maître, annonçait et constatait une vérité que les premiers Juifs n'avaient pas connue. L'Évangile prouve l'immortalité de l'ame, il prouve que le Dieu de Jacob est le Dieu des vivants; mais il ne dit point que Moïse ait annoncé publiquement une vérité réservée à des temps plus sacrés et plus heureux. Ah! mon frère, tu devais mieux t'instruire, et ne pas priver notre sainte loi du plus grand avantage qu'elle ait sur l'ancienne.

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'avais appris qu'aucun usage, aucune cérémonie annoncée dans le *Pentateuque* n'est expressément citée dans aucun livre hébreu postérieur; qu'on ne trouve aucun verset des cinq livres de Moïse répété[1] dans les autres livres; et là-dessus tu me dis qu'il y a dans le livre des Rois[2]: « Gardez les cérémonies, les préceptes, les ordonnances, selon qu'il est « dit dans la loi de Moïse. » Mais ne vois-tu pas que ce n'est pas là une citation? Autre chose est d'exhorter en général à suivre la loi; autre chose est de citer

[1] Voyez ma note, page 209. B.

[2] III, chap. II, v. 3. B.

précisément les passages de la loi. Tu vois bien que tu n'entends pas l'état de la question.

Qu'on nous dise chez nous : Soyez fidèles à la loi de la grande charte [1] qui établit vos libertés; cela ne s'appelle pas citer un article particulier de la grande charte. Encore une fois, Moïse a écrit ses lois, personne n'en doute; mais puisque tu voulais prouver ce que nous connaissons tous, il fallait le prouver mieux.

AMI JEAN-GEORGE,

Que tu avais un beau champ pour manifester la puissance du Seigneur dans les plaies d'Égypte et dans le miraculeux passage de la mer Rouge! Notre évêque Stillingfleet entend mieux que toi le texte sacré. Tu viens nous dire que le *seul bétail* des Égyptiens mourut de la peste dans la cinquième plaie. Les mots hébreux et chaldaïques répondent précisément à ceux-ci, *tous les animaux* des Égyptiens moururent; et la Vulgate, que tu pouvais suivre, dit expressément, *omnia animantia.* Tous les chevaux périrent donc : tu as donc tort de dire qu'ils ne furent pas compris dans la mortalité. Mais, pour te tirer d'affaire, tu devais lire le chevalier Marsham; il t'aurait appris que les rois d'Égypte étaient alliés du roi de Nubie; et même on prétend que les Nubiens étaient tributaires, et que Pharaon put faire venir en diligence de la cavalerie nubienne pour réparer la perte de la sienne.

[1] Octroyée aux Anglais, en 1215, par Jean Ier, prince esclave de Rome, et qui eût été le tyran de ses sujets si l'aristocratie de ses barons le lui eût permis. CL.

Voilà comme un commentateur habile résout les difficultés. Je sais qu'on veut éluder cette solution, et que jamais la cavalerie nubienne n'aurait pu arriver à temps; que du fond de la presqu'île Méroé, frontière de la Nubie, il y a environ onze cent mille pas jusqu'à Memphis, et qu'avant qu'on eût pu rassembler les chevaux en Nubie et les conduire si loin, on aurait perdu un temps trop considérable: mais il faut observer aussi que la cavalerie marche plus vite qu'un peuple entier, composé de vieillards, de femmes, et d'enfants; que la multitude des Juifs, qui allait à plus de deux millions de personnes, ne pouvait faire de longues traites; que probablement elle prit un long détour en allant de la terre de Gessen vis-à-vis du lac Sirbon, et en retournant du lac Sirbon au désert d'Éthan. Quand ils furent dans ce désert, qui est précisément à la pointe de la mer Rouge, ils retournèrent par l'Égypte, dont ils sortaient; et il est dit expressément qu'ils firent un long circuit: *Circumduxit per viam deserti*[1]. Ils passèrent donc à la hauteur du Grand-Caire, d'Héliopolis et de Memphis. Or, de Memphis à Baal-Sephon ou Clisma, qui est précisément l'endroit où la mer s'ouvrit pour eux, il y a soixante mille pas. La sainte Écriture ne nous dit point combien de temps les Juifs employèrent dans toute cette marche; ainsi l'on est bien reçu à supposer que le pharaon d'Égypte eut le temps de faire venir de la cavalerie étrangère.

Je t'ai donné tous les moyens d'acquérir quelque

[1] Exod., XIII, 18. B.

intelligence; tu n'en as suivi aucun, et tu ne m'as pas seulement remercié.

AMI JEAN-GEORGE,

Je réfléchis avec douleur sur la superbe de certaines gens : voilà l'origine des fausses démarches, des mauvais vers, de la prose ampoulée qu'on donne hardiment au public. On veut passer pour bel-esprit dans son village et à Paris; et, pour y parvenir, il n'y a point de sottise qu'on ne fasse. Quand les sottises sont faites, on veut les soutenir par les calomnies; on perd la charité comme la raison; on tombe d'abîme en abîme, ainsi que de ridicule en ridicule; on perd son ame en se fesant moquer de soi. Ah! mon frère, que ne puis-je aider à te convertir, à te rendre modéré et modeste comme tu dois l'être, et à te sauver des sifflets dans ce monde et de la damnation dans l'autre!

Adieu, Jean-George.

FIN DE LA SECONDE LETTRE.

ARTICLES EXTRAITS

DE LA

GAZETTE LITTÉRAIRE

DE L'EUROPE.

MARS — NOVEMBRE 1764.

AVERTISSEMENT
DU NOUVEL ÉDITEUR.

La *Gazette littéraire de l'Europe*, dont le premier numéro était promis pour le *premier mercredi du mois de juillet prochain* (le prospectus ne dit pas de quelle année, mais ce doit être 1763 ou 1762), et ne parut que le 7 mars 1764, eut deux ans d'existence; le dernier cahier est du 1er mars 1766. La collection forme huit volumes in-8°. Les rédacteurs étaient l'abbé Arnaud, mort en 1784, et J.-B. Suard, mort en 1817. Voltaire portait un grand intérêt à la *Gazette littéraire*, et il y envoya beaucoup d'articles. Six seulement de ces articles avaient été admis dans les éditions de Kehl [1]. Dix-huit autres, recueillis par M. Clogenson, furent, en 1821, compris dans le tome XLIII de l'édition des *OEuvres de Voltaire*, donnée par M. A. A. Renouard. M. Clogenson croit avoir reconnu Voltaire dans un petit nombre de morceaux publiés en 1765 et 1766, mais cependant a résisté à la tentation de les extraire. Je n'ai pu mieux faire que de le suivre en tout point.

Les vingt-quatre articles qu'on va lire ont été publiés de mars à novembre 1764. En les mettant immédiatement à la suite les uns des autres, je les ai rangés dans l'ordre de leur publication. J'ai pensé qu'il valait mieux les réunir que les disséminer chacun à sa date.

BEUCHOT.

[1] Ce sont les articles III, XIII, XIV, XVII, XXIII, XXIV. Les éditeurs de Kehl avaient placé l'article III dans le *Dictionnaire philosophique;* les cinq autres, dans les *Mélanges littéraires*.

ARTICLES EXTRAITS

DE LA

GAZETTE LITTÉRAIRE

DE L'EUROPE.

I.

DISCOURSES CONCERNING GOVERNMENT,
BY ALGERNON SIDNEY, etc.

Discours sur le gouvernement, par Algernon Sidney.
A Londres, chez Millar, 1763, in-4° [1].

14 mars 1764.

Nous ne ferons qu'annoncer ces *discours ;* ils sont connus et traduits depuis long-temps en français; c'est de tous les ouvrages politiques celui où les principes des gouvernements libres sont développés et soutenus avec le plus de chaleur et de force. Sidney écrivait d'après son cœur, et il scella ses sentiments de son sang. Ces mêmes *Discours sur le gouvernement* lui coûtèrent la vie; mais ils rendront sa mémoire immortelle. Ni Athènes, ni Rome, n'ont eu de républicain plus ardent et plus fier qu'Algernon Sidney : il fit la

[1] On ne trouve, dans la *Correspondance* de Voltaire, aucun passage où il fasse allusion à ce morceau ; mais il paraît cependant être incontestablement son ouvrage. C'est son patriotisme, sa manière de juger Charles Ier, Cromwell, et Louis XIV. Ailleurs il dément, comme ici, des anecdotes relatives au roi de France ; et, pour démontrer leur fausseté, il s'est quelquefois servi de ces mêmes expressions, ou à peu près. Cl.

guerre à Charles Ier; il se ligua, sans être d'aucune secte ni même d'aucune religion, avec les enthousiastes féroces qui détrônèrent et égorgèrent juridiquement ce prince infortuné; mais dès que Cromwell se fut emparé du gouvernement, Sidney se retira, et ne voulut point servir sous cet usurpateur. La haine ardente et inflexible qu'il avait vouée à la monarchie le rendit suspect et redoutable à Charles II. On voulut le perdre, et on l'accusa d'avoir trempé dans une conspiration tramée contre la personne du roi. Mais comme on manquait de preuves contre lui, on se saisit de ses *discours* qui n'avaient jamais été publiés, et on les dénonça comme séditieux. Des jurés corrompus le déclarèrent coupable de haute trahison, et il fut condamné à être pendu et écartelé. Jeffreys, son juge et son ennemi personnel, en lui annonçant cette horrible sentence, l'exhortait d'un ton de mépris à subir son sort avec résignation; Sidney lui dit: « Tâte mon pouls, et vois si mon sang est agité. » Le supplice fut cependant adouci, et l'on se contenta de trancher la tête à Sidney : il avait défendu sa cause avec noblesse, et vit la mort avec la tranquillité de Brutus, qu'il avait choisi pour modèle.

On a joint à la nouvelle édition que nous annonçons une Vie de Sidney, dans laquelle on trouve des particularités curieuses, et quelques unes très absurdes. On prétend que cet homme célèbre étant en France, et suivant un jour Louis XIV à la chasse, le roi, qui le vit monté sur un très beau cheval, lui fit proposer de le lui vendre, et d'y mettre le prix; on ajoute que Sidney

ne voulant point vendre son cheval, Louis XIV donna ordre qu'on s'en emparât, et qu'on remît au maître l'argent qu'il demanderait; mais que Sidney, indigné de cette violence, tua son cheval d'un coup de pistolet, en disant: « Mon cheval est né libre; il a été monté « par un homme libre, et ne portera jamais un roi « d'esclaves. » Comment peut-on adopter un conte si extravagant? C'est là bien mal connaître les mœurs de la France, celles de la cour, et l'extrême politesse de Louis XIV; il n'en aurait pas usé ainsi avec le dernier de ses sujets : peut-on lui supposer une grossièreté si tyrannique envers un étranger de distinction, dont le père avait été ambassadeur à sa cour? Il n'y a que trop de mémoires remplis d'anecdotes aussi ridicules.

II.

4 avril 1764.

On mande de Leipsick qu'on se prépare à donner bientôt une traduction allemande des *Considérations sur les Corps organisés*, par M. Bonnet, citoyen de Genève.

Cet auteur s'est proposé d'examiner dans son ouvrage comment se fait la reproduction des êtres végétants et animés; nous ne croyons pas que ses *Considérations* puissent répandre beaucoup de jour sur cette grande et ténébreuse question, le désespoir des philosophes anciens et modernes; mais elles décèlent du moins un esprit très sage et très éclairé.

[1] Les anciens avaient voulu deviner comme nous les

[1] Il est impossible de ne pas reconnaître Voltaire à la manière dont il

secrets de la nature, mais ils n'avaient point de fil pour se guider dans les détours de ce labyrinthe immense. Le secours des microscopes, l'anatomie comparée, deux siècles d'observations continuelles, ont été nos moyens; nous avons ouvert quelques portes de l'édifice, mais il nous est toujours arrivé la même chose qu'à ce curieux qui, dit-on, entra dans un tombeau où brûlait une lampe sépulcrale depuis deux mille ans; il marcha sur des ressorts qui renversèrent la lampe et l'éteignirent.

La nature s'y prend de plus d'une manière pour la génération des êtres qui végètent ou qui ont la vie; elle produit sans racines presque tous les arbres aquatiques; elle se sert de l'union des deux sexes dans tous les quadrupèdes et les bipèdes.

Il en est d'autres qui perpétuent leur race sans aucun accouplement. C'est assez, parmi plusieurs espèces de poissons, qu'un mâle passe par-dessus les œufs d'une femelle, jetés au hasard sur le rivage, pour que ces œufs soient fécondés. On voit des reptiles vivipares, d'autres ovipares.

Il y a des vermisseaux qui se multiplient par bouture; il y en a, comme plusieurs plantes, qu'on peut couper en plusieurs parties, et chaque partie reproduit une tête, et quelquefois une queue.

Ce que nous appelons des singularités est innombrable; tout doit paraître prodige, parceque tout est inexplicable.

parle ici de la préexistence des germes, en la comparant avec d'autres passages où il se moque de l'auteur de la *Palingénésie philosophique.* Cl.

M'apprendrez-vous jamais par quels subtils ressorts[1]
L'éternel artisan fait végéter les corps?
Pourquoi l'aspic affreux, le tigre, la panthère,
N'ont jamais adouci leur cruel caractère;
Et que, reconnaissant la main qui le nourrit,
Le chien meurt en léchant le maître qu'il chérit?
D'où vient qu'avec cent pieds, qui semblent inutiles,
Cet insecte tremblant traîne ses pas débiles?
Pourquoi ce vers changeant se bâtit un tombeau,
S'enterre, et ressuscite avec un corps nouveau,
Et, le front couronné, tout brillant d'étincelles,
S'élance dans les airs en déployant ses ailes?

Platon tâcha d'expliquer le mystère de la génération par des simulacres réfléchis de la Divinité, par le nombre de trois, et par le triangle. La saine physique ne s'accommode guère de ces triangles ni de ces simulacres. Hippocrate, abandonnant cette vaine métaphysique, regarda l'union des deux sexes et le mélange des principes de la vie de ces deux sexes comme la seule cause de la génération. Mais souvent un de ces deux sexes ne fournit point de ses principes; et combien d'animaux naissent sans cette union!

Descartes, dans son *Traité de la Formation du fœtus*, n'examine pas seulement la question de la génération.

Harvey, le plus grand anatomiste de son temps, n'admit que le système des œufs, et prit pour devise: *Omnia ex ovo*[2]. Il dépeupla de biches les parcs du roi d'Angleterre, disséqua les unes immédiatement après leur copulation, les autres après quelques heures, les

[1] Vers de Voltaire, quatrième des *Discours sur l'Homme*, 15-26; voyez tome XII. B.

[2] Voyez tome XXXIV, page 52. B.

autres après quelques jours; il crut voir l'origine de la formation, mais il ne la vit pas. Il prétendit de plus que le principe émané du mâle ne produisait aucune altération dans les œufs des oiseaux, et Malpighi s'assura du contraire par l'expérience; mais Malpighi fut d'accord avec Harvey sur le système des ovaires: c'est-à-dire que toutes les femelles ont des œufs plus ou moins visibles, dans lesquels le fœtus est contenu. Cette opinion si vraisemblable de Harvey et de Malpighi fut universelle, jusqu'au temps où Leuwenhoeck, Valisnieri, et plusieurs autres observateurs, crurent trouver, à l'aide du microscope, dans les principes émanés du mâle, de petits animaux innombrables, s'agitant dans la liqueur avec une extrême vitesse.

On crut alors que ces petits animaux, entrant dans le sein de la femelle, y trouvaient des œufs disposés à les recevoir, et que la femelle, en ce cas, n'était que la nourrice. Mais comment de tant d'animaux fournis par le mâle un seul se logeait-il dans un œuf? Comment le coq, animal si multipliant, ne fournissait-il pas ces animalcules qu'on croyait avoir découverts dans d'autres espèces?

On a fini par rester dans le doute; ce qui arrive toujours quand on veut remonter aux premières causes.

L'auteur [1] de la *Vénus physique* a eu recours à l'attraction; il a prétendu que, dans les principes féconds de l'homme et de la femme mêlés ensemble, la jambe gauche du fœtus attire la jambe droite sans se

[1] Voltaire ne tourne pas ici Maupertuis en ridicule, comme il en avait coutume; on eût trop facilement reconnu l'auteur de la *Diatribe du docteur Akakia*. Cl.

méprendre; qu'un œil attire un œil en laissant le nez entre deux, qu'un lobe du poumon est attiré par l'autre lobe, etc.

Si on avait dit au grand Newton qu'un jour on ferait un tel usage de son *Principe mathématique de la gravitation*, il aurait été bien étonné.

Un philosophe éloquent et très éclairé [1] a prétendu voir l'origine de tous les corps végétants et animés dans des particules qu'il appelle organiques, et qui prennent la forme de chaque partie du corps organisé par le moyen de certains moules intérieurs, et se réunissent ensuite dans un réservoir commun pour former l'animal ou la plante. Mais qu'est-ce que c'est que des moules intérieurs? Comment modifient-ils la forme intérieure d'une molécule? comment une molécule modifiée dans un moule intérieur du cerveau, par exemple, ne perd-elle pas sa première forme en passant dans une foule d'autres moules intérieurs qui se trouvent dans sa route depuis la tête jusqu'au réservoir de la semence? L'auteur a bien senti que tout cela ne pouvait s'expliquer par les principes mécaniques connus; il a eu recours à certaines forces inconnues, dont on ne peut, dit-il, se former une idée : n'est-ce pas là multiplier les obscurités?

Il semble qu'il en faille revenir à l'ancienne opinion que tous les germes furent formés à-la-fois par la main qui arrangea l'univers; que chaque germe contient en lui tous ceux qui doivent naître de lui, que toute génération n'est qu'un développement; et, soit que les germes des animaux soient contenus dans les mâles ou

[1] Charles Bonnet. B.

autres après quelques jours; ole qu'ils existent
la formation, mais il ne la , ainsi que la terre,
que le principe émané d es.
altération dans les œuf ne de l'éternel Artisan du
sura du contraire pa os conceptions peut en être
d'accord avec Ha
c'est-à-dire que oncevable petitesse des derniers
ou moins visi s dans celui qui leur sert comme de
Cette opini point effrayer la raison. La divisibilité
ghi fut u ière à l'infini n'est pas une vérité physique,
Valisn qu'une subtilité métaphysique portée dans la
trou étrie; mais il est vrai qu'un monde entier peut
êtr contenu dans un grain de sable, dans la même
proportion qu'existe l'univers que nous voyons. Il faudra probablement bien des siècles pour épuiser les semences enfermées les unes dans les autres, et c'est peut-être alors que la nature étant parvenue à son dernier période, le monde où nous sommes aura une fin comme il a eu un commencement.

L'auteur des *Considérations sur les corps organisés* embrasse cette belle hypothèse, que tout se fait par développement, et que chaque germe contient tous ceux qui naîtront un jour. Il admet les œufs dans les femelles vivipares, et il reconnaît les œufs pour le séjour des germes, ce qui est pourtant encore douteux.

Peut-être cet auteur ingénieux et profond ne donne-t-il pas dans ce système des raisons assez convaincantes de la formation des monstres, de la ressemblance des enfants, tantôt au père, tantôt à la mère: mais dans quel système a-t-on jamais bien expliqué ces secrets de la nature?

...ailleurs est un recueil d'expériences cu-...es raisons, et de doutes aussi esti-...ons.

...non seulement les germes des ...es végétaux sont préexistants, mais ...ore que dans chacun d'eux il y ait d'autres ...rganisés de leurs membres, qui doivent se ...oduire quand l'animal les a perdus. Ainsi, une écrevisse doit avoir dans ses pattes des germes de nouvelles pattes qui éclosent dans le besoin. Ainsi un ver qui a perdu sa tête a le germe d'une autre tête qui vient se mettre à la place de celle qu'on a coupée.

C'est encore une question très curieuse que la formation d'un nombre prodigieux d'animaux nés dans d'autres animaux. Le replis de l'anus d'un cheval ou d'un bœuf, le nez d'un mouton, le gosier d'un cerf, les entrailles de l'homme, la peau de presque tout ce qui respire, devient le nid d'une infinité d'insectes. Ainsi tous les animaux se nourrissent les uns les autres, comme ils se détruisent.

Le ténia, ce reptile si extraordinaire, mince et large comme un ruban, qui s'empare des intestins de l'homme et de quelques bêtes, qui s'y accroît jusqu'à la longueur de neuf ou dix aunes, a son germe imperceptible dans un petit insecte imperceptible qui croît, dit-on, sur la surface de l'eau; sa naissance et sa croissance sont également extraordinaires, mais il faut que son individu ait préexisté comme tous les autres.

Il n'y a point de génération proprement dite; tout n'est que développement, et les bras de l'homme sont

déjà dans le fœtus, comme on voit à l'œil les ailes du papillon dans la chenille.

Ces germes de toutes choses sont-ils renfermés dans leurs espèces particulières, ou sont-ils répandus dans tout l'espace? L'auteur paraît croire à la dissémination des germes; cependant n'est-il pas beaucoup plus naturel que chaque espèce animée soit renfermée dans le lieu qui lui convient? Il n'en est pas, ce semble, du germe d'un éléphant et d'un chameau comme des poussières des fleurs et des herbes que les vents poussent hors du lieu de leur naissance.

Presque tout ce qui regarde les premiers ressorts de la vie et de la végétation est traité ou indiqué dans ce livre. On connaît les polypes, ces zoophytes ou animaux-plantes. Si quelque chose paraît confirmer le système de la continuité de la chaîne des êtres, ce sont ces formes intermédiaires qui paraissent remplir l'intervalle des végétaux et des animaux, et qui semblent être des animaux mi-partis de la chaîne immense de la nature. Cette idée, renouvelée des Grecs, est-elle aussi vraie qu'imposante? De la végétation au simple sable, à l'argile, n'y a-t-il pas une distance infinie? Les polypes, les orties de mer, sont-ils bien réellement des animaux? ont-ils du sentiment, et n'est-ce pas le don inexplicable du sentiment qui constitue l'animal? Aperçoit-on réellement une gradation continue et sans interruption entre les êtres? Nous voyons des animaux à quatre pieds et à deux, mais il n'y en a point à trois, malgré les admirables propriétés attribuées au nombre de trois par toute l'antiquité. On trouve des reptiles qui ont un nombre

de pieds indéterminé. Combien d'espèces ne peut-on pas imaginer entre l'homme et le singe, entre le singe et d'autres genres!

Et si nous levions les yeux vers l'espace, quelle gradation proportionnelle y a-t-il entre les distances, les grosseurs, et les révolutions des planètes? Cette chaîne prétendue se trouve rompue de Saturne jusqu'aux entrailles de notre petit globe.

Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas un plus long examen. Nous finissons par remarquer que, dans quelque système qu'on embrasse, il faut admettre une force motrice qui, d'un embryon plus petit que la cent-millième partie d'un ciron, forme un éléphant, un chêne. C'est cette force motrice, le principe de tout, dont nous demandons raison. Elle agit d'un bout de l'univers à l'autre. Mais quelle est-elle? L'éternel Géomètre[1] nous a permis de calculer, de mesurer, de diviser, de composer; mais, pour les premiers principes des choses, il est à croire qu'il se les est réservés.

III.

4 avril 1764.

Je ne sais pas, messieurs, s'il vous est tombé entre les mains un ouvrage anglais, intitulé : *Éléments de Critique*, publié l'année dernière en Angleterre par M. Henri Home[2], lord Kaims. Permettez-moi de vous soumettre quelques singularités curieuses sur cet ouvrage.

[1] Expression dont Voltaire s'est souvent servi. Cl.

[2] Voltaire parle encore de Home, tome XXVII, page 86; et XXXIV, 97. B.

On ne peut avoir une plus profonde connaissance de la nature et des arts que ce philosophe, et il fait tous ses efforts pour que le monde soit aussi savant que lui. Il nous prouve d'abord que nous avons cinq sens, et que nous sentons moins l'impression douce faite sur nos yeux et sur nos oreilles par les couleurs et par les sons, que nous ne sentons un grand coup sur la jambe ou sur la tête.

Il nous instruit de la différence que tout homme éprouve entre une simple émotion et une passion de l'ame; il nous apprend que les femmes passent quelquefois de la pitié à l'amour. Il pouvait citer l'exemple d'Angélique dans l'Arioste, si bien imité par Quinault [1] :

La pitié pour Médor a trop su m'attendrir;
Ma funeste langueur s'augmentait à mesure
Qu'il guérissait de sa blessure:
Et je suis en danger de n'en jamais guérir.

Mais tout Écossais qu'est M. Home, il aime mieux citer une tragédie anglaise : c'est Othello, ce maure de Venise si fameux à Londres. Il fallait que la maîtresse d'Othello fût bien pitoyable pour devenir amoureuse d'un nègre qui parlait de *cavernes, de déserts, de cannibales, d'anthropophages*, et qui lui disait *qu'il avait été sur le point de la noyer*.

De là, passant à la mesure du temps et de l'espace, M. Home conclut mathématiquement que le temps est long pour une fille qu'on va marier, et court pour un homme qu'on va pendre; puis il donne des définitions de la beauté et du sublime. Il connaît si

[1] *Roland*, acte I, scène 2. B.

bien la nature de l'un et de l'autre, qu'il réprouve totalement ces beaux vers d'*Athalie* (acte II, sc. VII):

La douceur de sa voix, son enfance, sa grace,
Font insensiblement à mon inimitié
Succéder.... Je serais sensible à la pitié!

Il condamne ce monologue de *Mithridate* (acte IV, scène V):

Quoi! des plus chères mains craignant les trahisons,
J'ai pris soin de m'armer contre tous les poisons;
J'ai su, par une longue et pénible industrie,
Des plus mortels venins prévenir la furie:
Ah! qu'il eût mieux valu, plus sage et plus heureux,
Et repoussant les traits d'un amour dangereux,
Ne pas laisser remplir d'ardeurs empoisonnées
Un cœur déjà glacé par le froid des années!

Il trouve que le monologue de don Diègue, dans *le Cid* (acte I),

O rage! ô désespoir! ô vieillesse ennemie! etc.

est un morceau déplacé et hors d'œuvre, dans lequel don Diègue ne dit rien de ce qu'il doit dire.

Mais, en récompense, le critique nous avertit que les monologues de Shakespeare « sont les seuls mo-« dèles à suivre, et qu'il ne connaît rien de si par-« fait. » Il en donne un bel exemple, tiré de la tragédie d'*Hamlet:* en voici quelques traits, traduits à peu près vers pour vers, et très exactement (acte I, scène II):

HAMLET.

Oh! si ma chair trop ferme ici pouvait se fondre,
Se dégeler, couler, se résoudre en rosée!
Oh! si l'Être éternel n'avait pas du canon
Contre le suicide!... ô ciel! ô ciel! ô ciel!
Que tout ce que je vois aujourd'hui dans le monde

Est triste, plat, pourri, sans nulle utilité !
Fi ! fi ! c'est un jardin plein de plantes sauvages !
Après un mois ma mère épouser mon propre oncle !
Mon père, un si bon roi !... L'autre, en comparaison,
N'était rien qu'un satyre, et mon père un soleil.
Mon père, il m'en souvient, aimait si fort ma mère,
Qu'il ne souffrait jamais qu'un vent sur son visage
Soufflât trop rudement. O terre ! ô juste ciel !
Faut-il me souvenir qu'elle le caressait
Comme si l'appétit s'augmentait en mangeant !
Un mois ! *fragilité !* ton nom propre est *la femme,*
Un mois, un petit mois ! avant d'avoir usé
Les souliers qu'elle avait à son enterrement !

Quelques lecteurs seront surpris peut-être des jugements de M. Home, lord Kaims ; et quelques Français pourront dire que Gilles, dans une foire de province, s'exprimerait avec plus de décence et de noblesse que le prince Hamlet ; mais il faut considérer que cette pièce est écrite il y a deux cents ans ; que les Anglais n'ont rien de mieux ; que le temps a consacré cet ouvrage ; et qu'enfin il est bon d'avoir une preuve aussi publique du pouvoir de l'habitude et du respect pour l'antiquité.

Le fond du discours d'Hamlet est dans la nature ; cela suffit aux Anglais. Le style n'est pas celui de Sophocle et d'Euripide ; mais la décence, la noblesse, la justesse des idées, la beauté des vers, l'harmonie, sont peu de chose, et M. Home, qui est juge en Écosse, peut dire que le fond l'emporte ici sur la forme.

C'est avec le même goût et la même justesse qu'il trouve ce vers de Racine ridiculement ampoulé :

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune[1].

[1] *Iphigénie*, acte I, scène 1. B.

Ce sublime simple, qui exprime si bien le calme funeste par lequel la flotte des Grecs est arrêtée, ne plaît pas au critique; *un officier*, dit-il, *ne doit pas s'exprimer ainsi.*

Il faut s'en tenir au beau naturel de Shakespeare. On commence dans *Hamlet* par relever une sentinelle : le soldat Bernardo demande au soldat Francisco si tout a été tranquille. *Je n'ai pas vu trotter une souris* (acte I, sc. 1), répond Francisco. Convenons qu'une tragédie ne peut commencer avec une simplicité plus noble et plus majestueuse. C'est Sophocle tout pur.

M. Home porte ainsi sur tous les arts des jugements qui pourraient nous paraître extraordinaires.

C'est un effet admirable des progrès de l'esprit humain, qu'aujourd'hui il nous vienne d'Écosse des règles de goût dans tous les arts, depuis le poëme épique jusqu'au jardinage. L'esprit humain s'étend tous les jours, et nous ne devons pas désespérer de recevoir bientôt des poëtiques et des rhétoriques des îles Orcades. Il est vrai qu'on aimerait mieux encore voir de grands artistes dans ces pays-là que de grands raisonneurs sur les arts : on trouvera toujours plus d'écrivains en état de faire des éléments de critique, comme milord Kaims, qu'une bonne histoire, comme ses compatriotes, M. Hume et M. Robertson.

Il est aisé de dire son avis sur le Tasse et l'Arioste, sur Michel-Ange et Raphaël; il n'est pas si aisé de les imiter; et il faut avouer qu'aujourd'hui nous avons plus besoin d'exemples que de préceptes, aussi bien en France qu'en Écosse.

Au reste, si M. Home est si sévère envers tous nos meilleurs auteurs, et si indulgent envers Shakespeare, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux Virgile et Horace.

S'il veut donner l'exemple de quelque balourdise, c'est dans Virgile qu'il va la chercher. Il se moque de la contradiction manifeste qu'il suppose dans ces vers du premier livre de l'*Énéide*[1] :

« Graviter *commotus*, et alto
« Prospiciens summa *placidum* caput extulit unda. »

Il croit que le *placidum* contredit le *commotus*; il ne voit pas que *placidum caput* veut dire ce front qui apaise les tempêtes; il ne voit pas qu'un maître irrité peut, en montrant un front serein, apaiser les querelles de ses esclaves.

Il trouve indécent qu'Horace, dans une épître familière à Mécène, dise[2] :

« Quid causæ est, merito quin illis Jupiter ambas
« Iratus buccas inflet? »

Il oublie que cette expression *inflare buccas*, pour dire *menacer*, était tirée du grec, familière aux Romains, et du ton le plus convenable à la satire.

M. Home donne toujours son opinion pour une loi, et il étend son despotisme sur tous les objets. C'est un juge à qui toutes les causes ressortissent.

Ses arrêts sur l'architecture et sur les jardins ne nous permettent pas de douter qu'il ne soit de tous les magistrats d'Écosse le mieux logé, et qu'il n'ait le plus beau parc. Il trouve les bosquets de Versailles

[1] Vers 130. B.
[2] Livre I, satire 1, 20-21. B.

ridicules; mais, s'il fait jamais un voyage en France, on lui fera les honneurs de Versailles; on le promènera dans ses bosquets; on fera jouer les eaux pour lui, et peut-être alors ne sera-t-il pas si dégoûté.

Après cela, s'il se moque de nos bosquets de Versailles, et des tragédies de Racine, nous le souffrirons volontiers: nous savons que chacun a son goût; nous regardons tous les gens de lettres de l'Europe comme des convives qui mangent à la même table; chacun a son plat, et nous ne prétendons dégoûter personne.

IV.

LETTERS OF THE RIGHT-HONOURABLE LADY M-Y W-Y M-E, etc.

Lettres de milady Marie Wortley Montague, écrites pendant ses voyages en Europe, en Asie, en Afrique, etc. Londres, chez T. Becket, 3 vol. in-12, 1763[1].

4 avril 1764.

C'est ici la troisième édition de ces lettres. Ceux qui ne les connaissent que par les traductions françaises qui en ont paru jusqu'à présent ne sauraient s'en former une juste idée. Elles ont été lues avec avidité par tous ceux qui entendent la langue anglaise. On a appelé milady Montague la Sévigné d'Angleterre; mais elle n'a ni la rapidité du style de madame de Sévigné, ni son imagination vive et sen-

[1] Voir, dans la *Correspondance*, une lettre de Voltaire à d'Argental, de l'année 1762. Voltaire, croyant que l'on commençait à publier la *Gazette littéraire*, regrettait qu'on n'y eût pas inséré un article sur lady Montague; plus tard, en 1764, il ne laissa pas échapper l'occasion d'une édition nouvelle de ces lettres, et donna ce morceau, dans lequel on trouve des phrases presque semblables à celles de la lettre de 1762. Cl.

sible; c'est une élégance charmante, nourrie d'une érudition qui ferait honneur à un savant, et qui est tempérée par les graces. Il règne surtout dans l'ouvrage de milady Montague un esprit de philosophie et de liberté qui caractérise sa nation. Madame de Sévigné, dans ses lettres, sent beaucoup plus qu'elle ne pense. Madame de Maintenon écrivait quelquefois ce qu'elle ne pensait pas; madame de Montague écrit tout ce qu'elle pense. Les lettres de ces deux Françaises n'intéressent que leur nation; les lettres de milady Montague semblent faites pour toutes les nations qui veulent s'instruire.

Lorsqu'en 1716 son mari fut nommé ambassadeur en Turquie, elle l'accompagna et fit le voyage par terre; elle traversa des pays qu'aucune personne de considération n'avait visités avant elle depuis plus de six cents ans. Elle passa par Peterwaradin, par les déserts de la Servie, par Philippopolis, par le mont Rhodope, par Sophia. Ensuite, lorsqu'elle revint par mer, elle vit avec attention les lieux que l'*Iliade* a célébrés. Ainsi, après avoir parcouru la patrie d'Orphée, elle observa le théâtre de la guerre chantée par Homère. Elle voyageait l'*Iliade* à la main, et quelquefois elle paraît animée de son esprit.

Son rang, sa curiosité, et une légère connaissance de la langue turque, lui ouvrirent l'entrée de tout ce qui est fermé et inconnu pour jamais aux étrangers. Elle fut accueillie et très fêtée par l'épouse du grand-vizir, et par la sultane, veuve de l'empereur Mustapha. La magnificence voluptueuse de quelques maisons où l'on s'empressa de la recevoir surpassa tout ce que

nous connaissons d'agréable dans nos climats froids. Elle fut reçue chez la femme du lieutenant du grand-vizir par deux eunuques noirs, qui la conduisirent au milieu de deux rangs de jeunes filles, toutes faites comme on peint les divinités, mais moins belles encore que leur maîtresse. Elle fut charmée de leurs danses, et de leur musique qu'elle compare et paraît préférer à la musique d'Italie; elle ajoute que leurs voix sont plus touchantes que celles des Italiennes. On croit lire un roman grec en lisant quelques-unes de ces lettres; mais, ce qui est le contraire du roman, elle rectifie la plupart de nos idées sur les mœurs turques; elle nous apprend, par exemple, que les femmes de ce pays ont encore plus de liberté que les nôtres. Elles peuvent aller partout, couvertes d'un double voile. Il n'est permis à aucun homme d'oser arrêter une femme voilée, et le mari le plus justement jaloux n'oserait saisir sa femme dans la rue: ainsi elles peuvent aller en rendez-vous avec la plus entière sécurité.

Les Turcs connaissent la délicatesse de l'amour; ils font des vers comme nous pour leurs maîtresses. En voici du grand-vizir Ibrahim, gendre de l'empereur Achmet III. Ibrahim se plaint que le sultan diffère trop le jour des noces, et que la sultane obéit trop à son père.

STANCES.

I.

« Le rossignol voltige dans les vignes pour y cher-
« cher des roses qu'il aime. Je suis venu admirer aussi
« la beauté des vignes, et la douceur de vos charmes a
« ravi mon cœur. Vos yeux sont noirs et attrayants

« comme ceux de la biche; vos yeux, comme ceux de « la biche, sont sauvages et dédaigneux. »

II.

« Le moment de mon bonheur se diffère de jour en « jour. Le cruel sultan ne me permet pas de voir ces « joues plus vermeilles que les roses; je n'ose encore y « cueillir un baiser. La douceur de vos charmes a ravi « mon cœur. Vos yeux sont noirs et attrayants comme « ceux de la biche; vos yeux, comme ceux de la biche, « sont sauvages et dédaigneux. »

III.

« Le malheureux Ibrahim soupire dans ces vers. Un « trait parti de vos yeux a percé mon sein. Ah! quand « viendra le moment de la jouissance? Attendrai-je « long-temps encore? Ah! sultane aux yeux de biche! « ange au milieu des anges! je desire, et c'est en vain. « Pouvez-vous prendre plaisir à tourmenter mon « cœur? »

IV.

« Mes cris perçants s'élèvent jusqu'au ciel: le som- « meil fuit ma paupière. Tourne du moins les yeux « vers moi, sultane, que je contemple ta beauté. « Adieu.... je descends au tombeau.... mais rappelle- « moi; ta voix retiendra mon ame fugitive.... Mon « cœur est brûlant comme le soufre; laisse échapper « un soupir, et ce cœur s'embrasera. Gloire de ma vie! « belle lumière de mes yeux! ô ma sultane! mon front « est prosterné contre la terre. Des larmes brûlantes « inondent mes joues.... je sens le délire de l'amour. « Ouvre ton ame à la pitié; laisse du moins tomber un « regard sur moi. »

Ce morceau, fidèlement traduit d'après la traduction littérale qu'en donne milady Montague, respire le goût de la poésie orientale; on y retrouve ce désordre de sentiments et d'idées qui peut nous paraître exagéré, mais qui vraisemblablement est naturel à des peuples plus sensibles et moins cultivés. Un Arabe s'énonce dans le langage ordinaire d'une manière plus figurée et plus hardie que nous n'oserions le faire en vers. Un amant écrivait à sa maîtresse qui avait le teint blanc et les cheveux noirs : « Le jour est sur ton visage, « et la nuit dans tes cheveux. »

Milady parle des bains chauds de Sophia, renommés dans ces contrées comme ceux de Bourbonne, de Plombières, d'Aix-la-Chapelle, le sont parmi nous; mais quelle différence entre la grossièreté rustique de nos bains et la magnificence de ceux des Turcs! ce sont des dômes de marbre qui reçoivent le jour par la coupole. Le pavé, les sophas qui règnent autour en gradins, tout est de marbre. Le milieu de chaque appartement est un bassin de fontaines jaillissantes. Elle assure qu'elle trouva sur ces sophas, ornés de coussins et de tapis superbes, un nombre considérable de femmes qui l'invitèrent à se baigner. Elles n'avaient d'autre habillement que celui qu'on donne aux Graces. De jeunes esclaves, parées comme elles de leur beauté seule, tressaient les cheveux de leurs maîtresses, et les parfumaient d'essences odorantes. Ce qui surprit le plus milady Montague dans ce singulier spectacle, c'est l'extrême modestie de toutes ces dames nues, et la simplicité polie avec laquelle elles voulurent l'engager à se baigner avec elles. Si

cette aventure n'était pas vraie, on ne voit pas ce qui aurait pu engager milady Montague à l'écrire à une de ses amies.

Elle revint par Marseille. Elle resta peu de temps à Paris, et retourna dans sa patrie par Calais. On s'aperçoit aisément, au mépris qu'elle témoigne pour nos dogmes et pour nos cérémonies, que c'est une Anglaise qui écrit.

V.

Dictionnaire universel des Fossiles, etc., par M. Élie Bertrand, premier pasteur de l'église française de Berne, 1763, 2 vol. in-8°.

18 avril 1764.

Cet ouvrage, très ample, dans lequel il n'y a rien que d'utile, paraît nécessaire à tous les amateurs d'histoire naturelle. On y trouve plusieurs observations qu'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur ne perd point son temps à faire des systèmes; il rend compte de ce que la nature produit, sans vouloir inutilement deviner comment elle opère. Il n'assure point que les glossopètres soient des langues de chiens marins qui sont tous venus sur le même rivage déposer leurs langues pour qu'elles y fussent pétrifiées. Il n'affirme pas que les pierres appelées pommes cristallines, ou melons du Mont-Carmel, aient été originairement des melons, etc.: il rend compte de ce que la nature nous offre, et non de ce qu'elle nous cache.

L'auteur explique nettement, sans affecter ni trop de brièveté, ni trop d'étendue, tout ce qui regarde la pyrotechnie, la métallurgie, et les pierres précieuses. Il ne parle pas seulement de ce qu'il a lu, mais de ce

qu'il a vu, et l'on peut dire qu'il a vu avec des yeux éclairés. Il possède un cabinet d'histoire naturelle très curieux. Ce cabinet serait une acquisition fort utile à qui voudrait se donner sans peine des connaissances sûres dans cette partie de la physique.

VI.

POEMS, BY C. CHURCHILL.

Poëmes par C. Churchill. A Londres, chez Dryden Leach, 1763, in-4° [1].

18 avril 1764.

Ces poëmes sont des satires pleines d'amertume, de chaleur, et de force: elles avaient été publiées séparément; l'auteur, en les rassemblant dans un volume, y a fait quelques changements et ajouté plusieurs vers heureux. Le premier poëme par lequel M. Churchill se soit fait connaître au public est intitulé *la Rosciade;* il y fait la satire de différents acteurs des deux théâtres de Londres. Voilà un sujet assez bizarre pour le début d'un théologien de l'Église anglicane. Le révérend M. Sterne, chanoine d'York, débuta ainsi par le ro-

[1] Cet article est encore indubitablement de Voltaire; c'est sa manière de s'exprimer sur Sterne, sur Pope, etc. On sait d'ailleurs qu'il fut le premier à qui la France dut la connaissance des principaux auteurs anglais. Je serais encore porté à le croire l'auteur d'un article sur Tristram Shandy, qui est au tome V, page 39 de la *Gazette littéraire*, article que j'exclus cependant, ainsi que plusieurs autres, dans la crainte de me tromper. Cl. — D'après la manière dont Voltaire en parle dans le premier de ses *Articles extraits du Journal de politique et de littérature* (voyez tome L), il ne doit pas être l'auteur de l'article sur Sterne inséré au tome V de la *Gazette littéraire de l'Europe*. B.

man plus gai que décent de *Tristram Shandy*. *La Rosciade* réussit, et mérita à son auteur les applaudissements des beaux esprits et la censure du clergé, surtout de l'évêque de Rochester, dans le diocèse duquel il officiait.

On jugerait, par l'objet principal de ces satires, que M. Churchill n'a écrit ni pour les étrangers, ni pour la postérité. Les portraits de quelques comédiens, une querelle avec des journalistes, une aventure de revenant, un démêlé particulier avec M. Hogarth, etc., tout cela ne peut guère intéresser hors de Londres et des circonstances; mais M. Churchill a répandu dans ces morceaux des beautés qui sont de tous les temps; sa poésie est pleine de verve, de chaleur, et d'énergie; il ne se contente pas de poursuivre les vices et les ridicules des particuliers, il attaque avec la même hardiesse et la même force les vices de son siècle et de sa nation. M. Churchill passe pour un des plus grands poëtes, et peut-être pour le premier des poëtes satiriques que l'Angleterre ait produits. Il ressemble moins à Pope qu'à Dryden, qu'il paraît aussi avoir plus étudié. Il n'est pas aussi pur, aussi correct que Pope, mais il a plus d'originalité dans sa manière; et son style, quoique avec une élégance moins continue, a une harmonie plus abondante et plus variée. On a reproché à Pope que ses vers tombent presque toujours deux à deux, et que le sens finit à chaque couplet. M. Churchill a une marche plus libre; mais il est souvent lâche et négligé, et son style est embarrassé de parenthèses, qui, s'enchâssant les unes dans les autres, occupent quelquefois jusqu'à vingt et trente

vers. Ce défaut est assez commun aux écrivains anglais et dans la prose et dans les vers.

Mais ce qui nous paraît bien plus condamnable encore dans les poésies de M. Churchill, c'est l'amertume et quelquefois l'atrocité qu'il porte dans la satire: nous savons que ce genre de poésie a des bornes plus ou moins étroites, suivant la différente nature des gouvernements. La liberté d'écrire doit être plus grande partout où le peuple a quelque part à la législation. C'est une espèce de censure publique qui s'accorde très bien avec les principes de la démocratie. Voilà pourquoi, dans les premiers temps de la Grèce, la satire, qui n'était alors employée qu'au théâtre, était violente; on l'adoucit lorsque les principes de l'aristocratie commencèrent à l'emporter sur ceux de la démocratie. En Angleterre il semble que la loi donne à chaque particulier le droit d'attaquer tout homme en place dans son caractère public; mais partout la loi doit protéger la réputation et les mœurs privées d'un citoyen; lorsque la loi se tait, c'est au public même à venger les droits de la société outragée. M. Churchill nous paraît avoir violé toutes les lois de la bienséance et de l'honnêteté sociale. Livré à l'esprit de parti, il prodigue la louange ou le blâme, suivant les préjugés qu'il a adoptés. Juvénal et Horace déguisaient le plus souvent les noms de ceux qu'ils perçaient de leurs traits; M. Churchill accuse un homme *de vendre son ame de boue à qui veut la payer*, et le nomme. Pope, Dryden, et d'autres satiriques anglais, se contentaient de désigner leurs victimes par les lettres initiales de leurs noms; M. Churchill dédaigne même d'employer

le voile le plus léger. Despréaux, qui quelquefois a outrepassé lui-même les bornes légitimes de la satire, est, auprès du satirique anglais, le plus doux et le plus poli des hommes. En rendant justice aux grands talents de M. Churchill, nous desirons qu'il en fasse à l'avenir un usage plus conforme aux droits de l'honnêteté et aux intérêts de sa propre gloire, en choisissant des sujets qui soient d'un intérêt plus général, et en modérant la violence effrénée de sa muse.

VII.

THE COMPLETE HISTORY OF ENGLAND, etc.

L'Histoire complète de l'Angleterre depuis Jules César jusqu'à sa révolution, par M. David Hume; nouvelle édition, corrigée et augmentée. A Londres, chez A. Millar, 1764, 8 vol. in-8°[1].

2 mai 1764.

On ne peut rien ajouter à la célébrité de cette Histoire, la meilleure peut-être qui soit écrite en aucune langue. La nouvelle édition qu'on annonce renferme quelques changements, mais peu considérables. Nous ne nous proposons pas de donner l'extrait de cet ouvrage; la plus grande partie en est déjà traduite en français, et la traduction de ce qui reste ne tardera

[1] Il y a, dans ce morceau curieux, vingt phrases où je retrouve Voltaire. Il énonce ici ses opinions accoutumées sur Tacite, amateur de satires; sur Tite Live, historien crédule : il était plein d'estime pour Hume et ses ouvrages. Il lui écrivit même une longue lettre quelque temps après, le 24 octobre 1766. On peut voir, chap. XII du *Pyrrhonisme de l'Histoire* (tome XLIV), comment il traite l'anecdotier Suétone; Tacite y est aussi critiqué. Cl.

pas à paraître[1]. Nous nous contenterons de présenter ici quelques réflexions générales sur l'histoire même d'Angleterre, et sur le caractère du nouvel historien.

Jamais le public n'a mieux senti qu'il n'appartient qu'aux philosophes d'écrire l'histoire. Le philosophe ne doit point, comme Tite Live, entretenir son lecteur de prodiges; il ne doit point, comme Tacite, imputer toujours aux princes des crimes secrets.

Il y a de là différence entre un historien fidèle et un bel esprit malin qui empoisonne tout dans un style concis et énergique. Le philosophe ne recueillera point les bruits populaires comme Suétone: il ne dira point que Tibère voyait clair la nuit comme le jour; il doutera qu'un prince infirme, âgé de soixante-douze ans, se retira dans Caprée uniquement pour s'y abandonner à des débauches monstrueuses, inconnues même à la jeunesse dissolue de ce temps-là, et pour lesquelles il fallut des expressions nouvelles.

Le philosophe n'est d'aucune patrie, d'aucune faction. On aimerait à voir l'histoire des guerres de Rome et de Carthage écrite par un homme qui n'aurait été ni Carthaginois ni Romain.

Mézerai dégoûte les Français même quand il dit: « Taisez-vous, écrivains allemands; vos histoires « sentent plus le vin que l'huile. » Daniel laisse toujours trop voir de quel pays et de quelle profession il est. M. Hume, dans son Histoire, ne paraît ni parlementaire, ni royaliste, ni anglican, ni presbytérien; on ne découvre en lui que l'homme équitable.

[1] Elle est de madame Bellot, à qui nous devons déjà une très bonne traduction du *Règne des Tudors*. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire.*)

On voit avec un plaisir mêlé d'horreur, dans l'Histoire de Henri VIII, ces commencements du développement de l'esprit humain qui doit un jour adoucir les mœurs, et cette ancienne férocité qui les rendait alors si atroces. L'Angleterre change de religion quatre fois sous Henri VIII, Édouard, Marie, et Élisabeth. Les parlements, qui depuis sont si jaloux de la liberté naturelle aux hommes, et qui la maintiennent avec tant de courage et même avec tant d'excès, sont, sous Henri VIII et Marie sa fille, les lâches instruments de la barbarie. On ne voit que des gibets, des échafauds, et des bûchers. Faut-il donc qu'on ait passé par de tels degrés pour arriver au temps où les Locke ont approfondi l'entendement humain, où les Newton ont développé les lois de la nature, et où les Anglais ont embrassé le commerce des quatre parties du monde?

Quelles scènes présentent les temps de Henri VIII, du jeune Édouard, et de Marie! Henri VIII, ainsi que ses prédécesseurs, s'est soumis long-temps au pouvoir de la cour de Rome: il ne se sépare d'elle que parcequ'il est amoureux[1], et parceque le pape Clément VII, intimidé par Charles-Quint, ne veut pas favoriser son amour. Ce même prince fait brûler d'un côté tous ceux qui croient encore à la suprématie du pape, et tous ceux qui ne croient pas à la transsubstantiation. Il a rompu avec Rome pour une femme, et il fait mourir cette même femme sur un

[1] Cet événement fameux est développé avec beaucoup de finesse et de sagacité dans l'*Histoire du divorce de Henri VIII*, par M. l'abbé Raynal. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

échafaud ; il envoie ensuite une autre épouse au même supplice. La dernière princesse de la maison de Plantagenet, la mère du cardinal Lapole[1], est traînée sur l'échafaud à l'âge de quatre-vingts ans : prêtres, évêques, pairs, chanceliers, tout est sacrifié de même aux barbares caprices de ce fou sanguinaire. S'il eût été particulier, on l'eût enfermé et enchaîné comme un furieux ; mais parcequ'il est fils d'un Tudor usurpateur qui fut vainqueur du tyran, il ne trouve pas un seul juge qui ne s'empresse d'être l'organe de ses cruautés et le ministre de ses assassinats judiciaires.

Après la mort de ce monstre, les Anglais, qui étaient encore catholiques séparés du pape, deviennent protestants ; mais l'esprit de persécution qui abrutissait les hommes depuis si long-temps subsiste toujours, et la coutume de venger ses querelles particulières par des meurtres juridiques prend encore une nouvelle force. Le duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, fait trancher la tête au grand-amiral Seymour son propre frère ; lui-même perd bientôt la vie sur un échafaud par le jugement du duc de Northumberland, qui périt ensuite par le même supplice. L'archevêque de Cantorbéry brûle des sectaires, et est brûlé à son tour. La reine Marie fait exécuter la reine Jeanne Gray et toute sa famille. La reine Marie Stuart, accusée d'être complice du meurtre de son mari, est condamnée, après dix-huit ans de captivité, à perdre la tête, par les ordres de la reine Élisabeth. Le petit-fils de la reine Marie Stuart est enfin condamné au même supplice par son peuple.

[1] Voyez tome XVII, page 293. B.

Qu'on songe au nombre prodigieux de citoyens périssant par la même mort que leurs chefs et leurs maîtres, et on verra que cette partie de l'histoire était, si on ose le dire, digne d'être écrite par le bourreau[1], puisqu'il avait recueilli les dernières paroles de tant d'hommes d'état qui lui furent tous abandonnés.

Si on s'arrêtait à ces objets d'horreur, si on ne connaissait de l'histoire anglaise que ces guerres civiles, cette longue et sanglante anarchie, cette privation de bonnes lois, et ces horribles abus du peu de lois sages qu'on pouvait avoir alors, quel homme ne présagerait pas une décadence et une ruine certaine de ce royaume? Mais c'est précisément tout le contraire: c'est de l'anarchie que l'ordre est sorti; c'est du sein de la discorde et de la cruauté que sont nées la paix intérieure et la liberté publique.

Voilà ce qui distingue le peuple anglais de tous les autres peuples, et ce qui rend son histoire si intéressante et si instructive. Ce peuple rentre de lui-même dans l'ordre, et quelques années après la catastrophe de Charles Ier, on voit les fanatiques absurdes et féroces qui ont trempé leurs mains dans son sang, changés en philosophes. La raison humaine se perfectionne dans la même ville où il n'y avait peut-être pas, du temps de Charles Ier, un seul homme qui eût des notions raisonnables.

Un des plus étonnants contrastes de l'esprit hu-

[1] Voltaire a, depuis, employé cette phrase dans le chapitre VIII de la *Princesse de Babylone;* voyez tome XXXIV, page 163; et l'a citée dans l'article SUPPLICE de ses *Questions sur l'Encyclopédie;* voyez tome XXXII. page 277. B.

main, c'est celui de l'autorité que Cromwell avait dans les parlements, ainsi que dans les armées, avec ce galimatias absurde et dégoûtant qui régnait dans tous ses discours. Toutes les paroles qu'on a recueillies de lui sont au-dessous de ce que les prophètes des Cévennes ont jamais prononcé de plus bas et de plus extravagant; ce sont des expressions qui n'ont aucun sens, et des termes de la plus vile populace. C'est ainsi qu'il parlait dans le parlement ainsi que dans la chaire; et peut-être, à la honte des hommes, c'est ainsi qu'il fallait parler alors; car le jargon presbytérien et la folie prophétique étant à la mode, un discours raisonnable n'aurait point ému des hommes dont l'enthousiasme avait éteint la raison. Quelle prodigieuse différence entre le style des bons écrivains de la nation et celui de Cromwell, c'est-à-dire entre leurs idées! Cependant c'est ce style qui le met sur le trône, car la valeur n'en eût fait qu'un colonel ou un major: c'est avec le galimatias prophétique qu'il a régné.

Après cette épouvantable confusion dans l'état, dans l'Église, dans la société, dans la manière de penser, la raison a enfin repris son empire, et l'a étendu même au-delà des bornes ordinaires. C'est aujourd'hui surtout qu'on peut dire de cette nation:

Trois pouvoirs, étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, et les grands, et le roi,
Divisés d'intérêts, réunis par la loi, etc.

Henriade, ch. 1, 314-16.

La fureur des partis a long-temps privé l'Angleterre d'une bonne histoire comme d'un bon gouver-

nement. Ce qu'un tory écrivait était nié par les whigs, démentis à leur tour par les torys. Rapin Thoyras, étranger, semblait seul avoir écrit une histoire impartiale; mais on voit encore la souillure du préjugé jusque dans les vérités que Thoyras raconte; au lieu que, dans le nouvel historien, on découvre un esprit supérieur à sa matière, qui parle des faiblesses, des erreurs, et des barbaries, comme un médecin parle des maladies épidémiques.

VIII.

2 mai 1764.

On a imprimé à Pise plusieurs tragédies de notre théâtre, fidèlement traduites en vers blancs, c'est-à-dire en vers non rimés, par le cavalier *Lorenzo Guazzesi*.

L'*Iphigénie* de Racine paraît aussi bien rendue qu'elle puisse l'être; mais jamais une traduction, quelque belle qu'elle soit, ne peut faire l'effet de l'original. Il est impossible que la contrainte ne s'aperçoive pas dans un ouvrage de longue haleine. Une épigramme, un madrigal, peuvent gagner dans une traduction; une tragédie ne peut jamais que perdre. C'est que l'auteur, en composant, a toujours été animé par le génie et par le sujet dont il était rempli; et le traducteur, en s'étudiant à copier les idées et les expressions d'un autre, perd nécessairement de vue tout l'ensemble; cet asservissement éteint l'enthousiasme.

Comment se peut-il faire que la gêne de la rime, la plus grande de toutes les gênes, laisse à Racine

toute la liberté et toute la chaleur de son esprit, et que le traducteur, dégagé de ces entraves pénibles, paraisse cependant bien moins libre que Racine?

A peine un faible jour nous éclaire et nous guide,
Vos yeux seuls et les miens sont ouverts en Aulide.
Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit?
Les vents nous auraient-ils exaucé cette nuit?
Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

« Un debil lume
« Fa ch' io ti scorga e dubbio a te mi guida;
« In Aulida tu solo ed io siam desti;
« S' udi rumor per l' aere, o forse i venti
« Si svegliar questa notte a nostri voti?
« Ma qui ognun dorme, e in placido riposo
« Giace l' armata, la marina, e il vento. »

Il est peut-être difficile de mieux traduire, et cependant vous ne voyez dans ces vers ni la pompe, ni l'élégance, ni la facilité, ni la force de ceux de Racine.

In placido riposo énerve entièrement ce beau vers:

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

Cette césure si expressive, *mais tout dort*, n'est point rendue: *il vento, le vent*, ne fait pas le même effet que *les vents. La marina* est bien loin de signifier *Neptune*, que le poëte représente ici comme endormi, sans affecter pourtant une figure poétique. *Neptune* à la fin d'un vers est une image et une expression bien supérieure au terme *vent*. Que de beautés pour ceux qui sont un peu initiés aux mystères de l'art! elles sont toutes perdues dans la traduction.

C'est ainsi que nous n'avons jamais pu bien traduire les belles scènes du *Pastor fido*. La difficulté

qui naît de la rime peut en partie en avoir été cause; mais que dans une langue aussi abondante que l'italienne on ne puisse parfaitement traduire en vers blancs nos vers rimés, qu'on ne puisse, avec la plus grande liberté, imiter la facilité d'un auteur enchaîné par le retour des mêmes sons, c'est là ce qui paraît étonnant; et l'on ne peut, ce semble, en rendre raison qu'en avouant que celui qui invente, quelque gêné qu'il soit, paraît toujours plus à son aise que celui qui imite. En un mot, on ne traduit point le génie.

Le cavalier Guazzesi rend très fidèlement ce vers d'*Alzire*[1].

« Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes.

« Le tue nozze, o figlio,
« Tosto uniranno il gemino emispero. »

Mais *vos noces, ô mon fils, uniront bientôt les deux hémisphères*, n'exprime point ce *nœud qui joint les deux mondes:* car ce nœud qui les joint fait une image qui ne se trouve pas dans la traduction, et le mot *tosto*, *bientôt*, affaiblit l'idée.

Il arrive donc qu'avec la chaîne de la rime on marche quelquefois d'un pas plus sûr qu'en se délivrant de cette servitude, et c'est de là qu'on peut conclure que la rime, qui présente à chaque moment le mérite d'une grande difficulté surmontée, est absolument nécessaire à la poésie française.

Il est vrai que la rime ajoute beaucoup à l'ennui que nous causent tous les poëmes qui ne s'élèvent

[1] Acte I, scène 1. B.

pas au-dessus du médiocre; mais c'est qu'alors l'auteur n'a pas eu l'adresse de dérober aux lecteurs la peine qu'il a ressentie en rimant; ils éprouvent la même fatigue sous laquelle il a succombé. C'est un mécanicien qui laisse voir ses poulies et ses cordes; il en fait entendre le bruit choquant: il dégoûte, il révolte. De vingt poëtes il y en a très rarement un seul qui sache subjuguer la rime; elle subjugue tous les autres: alors ce n'est plus qu'un vain tintement de consonnances fastidieuses.

Il faut que le poëte choisisse, dans la foule des idées qui s'offrent à lui, celle qui paraîtra la plus naturelle, la plus juste, et qui en même temps s'accordera le mieux avec la rime qu'il cherche, sans qu'il en coûte rien ni à la force du sens, ni à l'élégance de l'expression. Ce travail est prodigieux; mais quand il est heureux il produit un très grand plaisir chez toutes les nations, puisque toutes les nations, depuis les Romains, ont adopté la rime.

Si en lisant les beaux endroits de l'Arioste, du Tasse, de Dryden, et de Pope, on s'aperçoit qu'ils ont rimé, on ne s'en aperçoit que par la satisfaction secrète que donne une difficulté toujours heureusement vaincue. Milton n'a pas rimé, et la raison qu'en donna M. Pope à M. de Voltaire, c'est que Milton ne le pouvait pas[1].

M. de La Motte, en voulant introduire les tragédies en prose, ôtait le mérite en ôtant la difficulté.

Le plaisir qui résulte des vers de Racine vient de ce

[1] Voyez, tome IX, la dédicace d'*Irène*; et tome XXIX, pages 58, 157, 166; XXXII, 144. B.

que la prose la plus exacte ne peut dire mieux. C'est le comble de l'art, on l'a déjà dit [1], quand la prose la plus scrupuleuse ne peut rien ajouter au sens que les vers renferment.

C'est une chose très remarquable que de tous les étrangers qui ont du goût, et qui se sont rendu notre langue familière, il n'en est aucun qui ne sente dans Racine le mérite de cette facilité, de cette harmonie, de cette élégance continue, qui caractérisent toutes ses tragédies. Quand ils ont commencé la lecture d'une de ses pièces, ils ne peuvent plus la quitter, ils cèdent à un charme invincible. Il y a donc une beauté réelle dans l'art avec lequel Racine a surmonté la difficulté de la rime.

Le défaut ordinaire des vers vient de ce qu'on se croit en droit de parler en vers moins correctement qu'en prose. On est dur est lâche, le style est hérissé de solécismes, et les pièces qui réussissent le plus sur la scène ne peuvent soutenir l'œil du lecteur attentif.

N'en accusons point la rime, mais la négligence de ceux qui ne savent pas la manier. Elle ne doit fournir que des beautés par ses difficultés mêmes.

Ce n'est pas sans raison qu'on a imaginé le Parnasse comme un mont escarpé sur lequel il est presque impossible de monter sans tomber. On n'a donné des ailes à Pégase que comme un emblème de la difficulté de régler tantôt son vol et tantôt sa marche. La gloire en

[1] Voltaire veut peut-être parler de ce qu'il avait dit dans son *Commentaire sur Corneille*, publié un ou deux mois auparavant; voyez tome XXXV, page 278; et XXXVI, 256. B.

tout genre n'est attachée qu'au difficile, et il faut que ce difficile ait toujours l'air aisé; c'est à quoi Racine est parvenu, et il est presque aussi impossible qu'indispensable de l'imiter.

IX.

9 mai 1764.

On nous mande qu'on prépare à Cambridge une magnifique édition in-4° de tous les ouvrages du docteur Middleton. C'est un des plus savants hommes et des meilleurs écrivains de l'Angleterre; il a été mis par beaucoup de gens au nombre des incrédules; nous sommes bien éloignés d'adopter aveuglément ces accusations d'impiété, intentées si aisément aujourd'hui, et avec autant de maladresse que d'atrocité, contre tous ceux qui écrivent avec quelque liberté; mais nous ne pouvons dissimuler que ce théologien n'ait eu des opinions très difficiles à concilier avec les vrais principes du christianisme.

Il a fait une dissertation pour prouver que plusieurs des cérémonies augustes de l'Église romaine avaient été pratiquées par les païens. Jurieu et plusieurs autres protestants s'étaient déjà exercés sur cet objet; mais que prouve-t-elle, sinon que l'Église a sanctifié des pratiques communes à beaucoup de religions? Toutes les cérémonies sont indifférentes par elles-mêmes; c'est l'objet et le motif qui les rendent saintes ou impies : on se prosterne dans tous les temples du monde; il ne s'agit que de savoir devant quel être on doit se prosterner. Que la plupart des cérémonies et des lois

des Hébreux aient été prises des Égyptiens, comme le prétend le savant Marsham, l'économie mosaïque n'en sera pas moins d'institution divine.

Dans un traité célèbre *sur les Miracles*, Middleton prétend que le don des miracles a commencé à s'affaiblir dès le second siècle, et qu'ils sont devenus moins fréquents parcequ'ils devenaient moins nécessaires. Il embrasse et fortifie autant qu'il peut l'opinion de Scaliger, que saint Pierre n'est jamais venu à Rome. Il avance ailleurs que le premier chapitre de la Genèse est purement allégorique. Nous n'avons garde d'adopter ou de justifier ces paradoxes, et il ne nous appartient pas de les discuter; mais nous rendrons justice à l'érudition, à la candeur, et surtout à la modération du théologien anglais. Quoique par sa naissance, par sa profession, et par les serments qu'il avait prêtés à l'état et à l'université de Cambridge dont il était membre, il fût ennemi de l'Église romaine, il n'en parle jamais ni avec dérision ni avec aigreur. Il examine les monuments de Rome ancienne et moderne, non seulement en antiquaire, mais encore en philosophe qui sait combien les usages tiennent aux opinions et aux mœurs.

Sa *Vie de Cicéron* est très connue parmi nous par la traduction qu'en a donnée l'abbé Prévost. Les éloges continuels qu'il y fait de Cicéron ont trouvé bien des contradicteurs. Ceux qui ont voulu flétrir la mémoire de ce grand homme se sont fondés sur l'autorité de Dion Cassius, écrivain très postérieur. Les panégyristes s'appuient sur le témoignage de Plutarque et des contemporains même de Cicéron. Il faut avouer

que la plupart des principaux personnages dont l'histoire romaine fait mention sont peints, pour ainsi dire, comme Janus, avec deux visages dont l'un ne ressemble point à l'autre. Quelques écrivains ne donnent à Jules César que des vertus, les autres que des vices. Ici, Auguste est regardé comme un bon prince; là, comme un tyran aussi heureux que méchant, débauché, lâche, et cruel dans sa jeunesse, habile dans un âge avancé, et ne cessant de faire des crimes que quand les crimes cessaient de lui être nécessaires. Philon, qui avait vu Tibère, nous dit que c'était un bon et sage prince : Suétone, qui ne vivait pas du temps de cet empereur, en fait un monstre. Peut-être ces opinions contraires sont-elles également fondées sur les faits, parceque les hommes ont souvent des qualités contraires, et que la vie de la plupart des hommes d'état a été un mélange continuel de bonnes et de mauvaises actions, de vices et de vertus, de grandeur et de faiblesse. Il semble que, pour bien juger les hommes publics, on pourrait s'en rapporter aux monuments secrets et non suspects qui restent d'eux, comme les lettres dans lesquelles ils ouvrent leur cœur à leurs amis; mais c'est dans les lettres mêmes de Cicéron que ses admirateurs et ses détracteurs trouvent également les preuves de leurs éloges et de leurs censures. Tout cela prouve combien il est difficile, et peut-être même inutile, de chercher la vérité dans les détails de l'histoire. Quoi qu'il en soit des vertus patriotiques de Cicéron, la postérité admirera toujours en lui l'orateur, l'homme d'état, et le philosophe.

X.

La Défense du Paganisme, par l'empereur Julien, en grec et en français, etc. Berlin, 1764, in-8°[1].

23 mai 1764.

Ce traité, dont le savant P. Pétau croyait que la religion pouvait tirer les plus grands avantages, n'était encore connu que par la réfutation qu'en a faite saint Cyrille, qui l'a inséré par lambeaux dans un grand ouvrage destiné à défendre le christianisme. M. le marquis d'Argens en a rapproché les différentes parties, et après avoir donné ses soins à ce que le texte parût dans toute sa pureté, il l'a accompagné d'une bonne traduction et d'une quantité considérable de remarques presque uniquement employées à combattre Julien et à défendre la religion chrétienne. L'objet de M. d'Argens, en publiant cet ouvrage vraiment intéressant pour tous ceux qui cherchent à connaître l'histoire de l'esprit humain, a été de prouver la nécessité de la tolérance. Nous observerons à ce sujet que Julien était livré à tout le fanatisme de la philosophie éclectique; qu'il donna dans tous les excès de la superstition; que s'il fût revenu vainqueur de son expédition contre les Parthes, les victimes, disait-on, lui auraient manqué, tant il en avait égorgé, soit pour lire dans leurs entrailles quel serait le sort de ses armes, soit pour se rendre les divinités propices; que, comme Plotin, Por-

[1] Voltaire fit, en 1769, réimprimer la traduction française, qui est du marquis d'Argens, avec des notes pour l'intelligence desquelles j'ai, en 1819, introduit parmi les écrits de Voltaire le travail de d'Argens; voyez, tome XLV, le *Discours de l'empereur Julien*. B.

phyre, et Jamblique, il se vantait d'avoir un commerce immédiat avec les natures célestes, et que cependant ce prince, tout superstitieux, tout fanatique qu'il était, n'employa jamais la violence, encore moins les tourments, pour obliger les chrétiens à changer de religion. Il avait appris du vertueux Libanius que les remèdes violents pouvaient bien emporter certaines maladies; mais que les préjugés sur la religion ne pouvaient être détruits ni par le fer ni par le feu.

XI.

CALLIMACHI CYRENÆI HYMNI CUM LATINA INTERPRETATIONE, etc.

Hymnes de Callimaque de Cyrène, traduits en vers italiens, et imprimés pour la première fois à Florence, 1763.

23 mai 1764.

L'histoire des lettres prouve bien qu'elles ont, ainsi que toutes les choses humaines, leurs périodes et leurs révolutions. Les mêmes études qui, dans un siècle, ont été généralement cultivées, on les abandonne dans le siècle suivant, soit pour s'attacher à des objets plus utiles, soit parceque telle est l'inconstance de l'homme, qu'il se laisse nécessairement entraîner au charme de la nouveauté. Mais bientôt ce même fond d'inconstance ou d'inquiétude nous ramène sur les occupations qu'on a long-temps négligées, et des goûts qui paraissaient entièrement éteints renaissent et se montrent avec la chaleur des passions.

Quand les lettres et les arts se ranimèrent en Italie, on ne vit presque paraître que des traductions; Ho-

mère, Hésiode, Euripide, Sophocle, Aristophane, Musée, Coluthus, Lycophron, etc., eurent leurs traducteurs. Plus d'un siècle entier s'écoula ensuite sans qu'aucun homme de lettres s'avisât d'inquiéter les mânes des poëtes anciens : mais aujourd'hui on les tourmente plus que jamais; l'Italie est inondée de versions et d'interprétations de toute espèce. Peut-être, dit un Italien lui-même, se persuade-t-on que jusqu'à présent on n'a point su traduire; peut-être aussi ne sait-on plus à quoi s'occuper pour se faire un nom dans la république des lettres.

La traduction dont il s'agit ici est très fidèle et très pure; aux hymnes de Callimaque, l'éditeur, M. Bandini, a ajouté les *Épigrammes* de ce poëte-grammairien, ainsi que le petit poëme sur la *Chevelure de Bérénice*. L'ouvrage renferme différentes versions latines, un grand nombre de leçons ou *variantes*, et des notes très bien choisies.

On ne trouve dans Callimaque ni les élans sublimes, ni les figures hardies, ni les expressions étincelantes de Pindare; ses hymnes ressemblent plutôt à ceux qu'on attribue à Homère; c'est à peu près la même marche et le même ton. Quant à sa versification, elle est douce, élégante, et très soignée. M. l'abbé Terrasson prétendait même qu'elle est supérieure à celle d'Homère. Cet académicien était au nombre des gens de lettres du siècle dernier, qui confondaient les progrès des arts avec les progrès de la philosophie. Parceque les modernes sont plus grands géomètres que ne l'étaient les anciens, M. l'abbé Terrasson affirmait qu'ils sont aussi plus grands poëtes et plus

grands orateurs. Il ne fesait pas attention que la poésie est fille de l'imagination, comme l'éloquence l'est de la liberté; que plus les facultés critiques se perfectionnent, plus l'imagination s'émousse; et qu'autant les mœurs des anciens étaient poétiques, autant les mœurs présentes résistent à la poésie.

Comme de tous les ouvrages de Callimaque les moins connus sont ses épigrammes, nous en rapporterons deux.

« C'est dans ces lieux, fait-il dire à Timon le Misan-
« thrope, que pour me dérober au commerce des hu-
« mains j'ai choisi mon habitation : qui que tu sois,
« passe; accable-moi, si tu veux, d'invectives et d'im-
« précations, mais passe. ».

« Acanthius, fils de Dicon, dort ici d'un sommeil
« sacré. Car ne dites jamais que les bons meurent. »

Avant de finir cette notice, nous ferons observer que les anciens n'attachaient point à l'épigramme l'idée que nous en avons aujourd'hui; ils ne cherchaient pas toujours à terminer ce genre de poëme par quelque chose de piquant et d'inattendu; toutes les conditions en étaient remplies lorsque l'objet y était énoncé avec élégance et avec précision. Ce n'est pas que, dans le recueil des épigrammes anciennes, on n'en trouve de très délicates et de très ingénieuses; nous aurons occasion d'en faire connaître un grand nombre dont rien n'égale la finesse. Qu'il nous soit permis, en attendant, de citer celle-ci sur la statue de Vénus qu'on adorait à Cnide, et qu'avait faite Praxitèle :

Cypris passait à Cnide; elle y trouva Cypris [1].
O ciel! dit la déesse émue,
Quel objet se présente à mes regards surpris?
Aux yeux de trois mortels j'ai paru toute nue,
Adonis, Anchise, et Pâris;
Mais, Praxitèle, où m'a-t-il vue [2]?

XII.

THE HISTORY OF LADY JULIA MANDEVILLE, etc.

L'Histoire de lady Julie Mandeville. A Londres, chez R. et J. Dodsley, 2 vol. in-12, 3e édition.

30 mai 1764.

Ce roman est, comme ceux de Richardson, un recueil de lettres que s'écrivent tous les personnages qui ont part à l'action. Ces acteurs ayant tous un différent caractère, et chacun d'eux voyant les choses d'un œil différent, il en résulte une espèce de drame dans lequel les héros et les héroïnes de la pièce, les confidents et les confidentes, annoncent ce qui s'est passé, et forment l'exposition, l'intrigue, et le dénoûment.

L'*Histoire de Julie Mandeville* est peut-être le meilleur roman de ce genre qui ait paru en Angleterre depuis *Clarisse* et *Grandison*. On y trouve de la vérité et de l'intérêt; et c'est l'art d'intéresser qui fait

[1] Κύπρις εἶδε Κύπριν. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

[2] Ce vers est le dernier de la traduction, plus concise et meilleure, que Voltaire donne de cette même épigramme, tome XXIX, *Dictionnaire philosophique*, art. Épigramme, page 137. Il a pu se copier lui-même; mais il n'aurait certainement pas pris le vers d'un autre; il était assez riche de ses propres trésors pour ne pas recourir au plagiat, et assez fin pour ne pas dérober si maladroitement. Cl.

le succès des ouvrages dans tous les genres, même dans l'histoire; à plus forte raison dans les romans, qui sont des histoires supposées.

Plusieurs philosophes s'étonnent que les hommes, ayant tant de choses à savoir et si peu de temps à vivre, aient le temps de lire des romans. On a déjà remarqué qu'excepté les *Métamorphoses* d'Ovide, qui sont la théologie des anciens, les *Contes arabes*, qui tiennent tous du merveilleux, et l'inimitable Arioste, plus admirable encore par le style que par l'invention, tous les autres romans ne présentent que des aventures bien moins héroïques, moins singulières, moins tragiques que celles dont nos histoires sont remplies. Il n'y a rien de si attachant dans les *Cassandre*, les *Cléopâtre*, les *Cyrus*, les *Clélie*[1], que les événements de nos derniers siècles.

La découverte et la conquête du Nouveau-Monde, les malheurs et la mort épouvantable de Marie Stuart, et de Charles Ier, son petit-fils; les infortunes de tant d'autres princes, les aventures et le caractère de Charles XII, un nombre prodigieux de calamités horribles qu'un feseur de fables n'aurait osé feindre; tous ces grands tableaux qui intéressent le genre humain, étant peints depuis quelques années par des génies qui ont su plaire, ont fait tomber les grands romans écrits dans un temps où l'on n'avait aucune bonne histoire ni en français ni en anglais.

Les romans tragiques ont donc disparu, et on a

[1] *Cassandre*, en dix volumes, et *Cléopâtre*, en douze volumes, sont de La Calprenède. C'est à mademoiselle de Scudéry que l'on doit *Artamène ou le grand Cyrus*, en dix volumes, et *Clélie* aussi en dix volumes. B.

été inondé d'historiettes, du genre de la comédie, dans lesquelles on trouve mille petits portraits amusants de la vie commune.

On ne lisait guère dans l'Europe les romans anglais avant *Paméla*. Ce genre parut très piquant; *Clarisse* eut moins de succès, et en méritait cependant davantage. Les romans de Fielding présentèrent ensuite d'autres scènes, d'autres mœurs, un autre ton: ils plurent, parcequ'ils avaient de la vérité et de la gaîté; le succès des uns et des autres en a fait éclore ensuite une foule de mauvaises copies qui n'ont pas fait oublier les premiers, mais en ont sensiblement diminué le goût.

Il se trouve toujours des auteurs qui font, pour occuper le loisir de tant de personnes désœuvrées, ce que font les marchands qui inventent chaque jour des modes nouvelles pour flatter la vanité et amuser la fantaisie.

Ce goût pour les romans est plus vif en France et en Angleterre que chez les autres nations. Il prouve que Paris et Londres sont remplis d'hommes oisifs, qui n'ont d'autre besoin que celui de s'amuser. Les femmes surtout donnent la vogue à ces ouvrages qui les entretiennent de la seule chose qui les intéresse. Ce qui est remarquable, c'est que ces livres de pur agrément ont plus de lecteurs en Angleterre qu'en France. Pour peu qu'un roman, une tragédie, une comédie ait de succès à Londres, on en fait trois et quatre éditions en peu de mois; c'est que l'état mitoyen est plus riche et plus instruit en Angleterre qu'en France, et qu'un très grand nombre de familles

anglaises passent neuf mois de l'année dans leurs terres; la lecture leur est plus nécessaire qu'aux Français rassemblés dans les villes, occupés des plaisirs et des bagatelles de la société, et sachant moins vivre avec eux-mêmes que les Anglais.

Les Espagnols n'ont pas eu depuis *Don Quichotte* un seul roman qui mérite d'être lu, et ils n'en sont pas plus à plaindre. Les Italiens n'ont rien eu depuis l'*Orlando furioso;* et en effet que pourrait-on lire après lui? Nous finirons ce petit article par une remarque: les deux héros de l'Arioste et de Cervantes sont fous, et ces deux ouvrages sont les meilleurs de l'Italie et de l'Espagne.

XIII.

Aux auteurs de la *Gazette littéraire.*

6 juin 1764.

Vous avez dit, messieurs, en rendant compte de l'ouvrage de M. Hooke [1], que l'histoire romaine est encore à faire parmi nous, et rien n'est plus vrai. Il était pardonnable aux historiens romains d'illustrer les premiers temps de la république par des fables qu'il n'est plus permis de transcrire que pour les réfuter. Tout ce qui est contre la vraisemblance doit au moins inspirer des doutes; mais l'impossible ne doit jamais être écrit.

On commence par nous dire que Romulus, ayant rassemblé trois mille trois cents bandits, bâtit le bourg

[1] La *Gazette littéraire*, du 28 mars 1764, avait donné un article sur le troisième volume de l'*Histoire romaine, par N. Hooke* (en anglais), in-4°. B

de Rome de mille pas en carré. Or mille pas en carré suffiraient à peine pour deux métairies : comment trois mille trois cents hommes auraient-ils pu habiter ce bourg ?

Quels étaient les prétendus rois de ce ramas de quelques brigands ? n'étaient-ils pas visiblement des chefs de voleurs qui partageaient un gouvernement tumultueux avec une petite horde féroce et indisciplinée ?

Ne doit-on pas, quand on compile l'histoire ancienne, faire sentir l'énorme différence de ces capitaines de bandits avec de véritables rois d'une nation puissante ?

Il est avéré, par l'aveu des écrivains romains, que, pendant près de quatre cents ans, l'état romain n'eut pas plus de dix lieues en longueur, et autant en largeur. L'état de Gênes est beaucoup plus considérable aujourd'hui que la république romaine ne l'était alors.

Ce ne fut que l'an 360 que Véies fut prise après une espèce de siége ou de blocus qui avait duré dix années. Véies était auprès de l'endroit où est aujourd'hui Civita-Vecchia, à cinq ou six lieues de Rome; et le terrain autour de Rome, capitale de l'Europe, a toujours été si stérile, que le peuple voulut quitter sa patrie pour aller s'établir à Véies.

Aucune de ses guerres, jusqu'à celle de Pyrrhus, ne mériterait de place dans l'histoire, si elles n'avaient été le prélude de ses grandes conquêtes. Tous ces événements, jusqu'au temps de Pyrrhus, sont pour la plupart si petits et si obscurs, qu'il fallut les relever par des prodiges incroyables ou par des faits

destitués de vraisemblance, depuis l'aventure de la louve qui nourrit Romulus et Rémus, et depuis celles de Lucrèce, de Clélie, de Curtius, jusqu'à la prétendue lettre du médecin de Pyrrhus, qui proposa, dit-on, aux Romains d'empoisonner son maître, moyennant une récompense proportionnée à ce service. Quelle récompense pouvaient lui donner les Romains, qui n'avaient alors ni or ni argent? et comment soupçonne-t-on un médecin grec d'être assez imbécile pour écrire une telle lettre?

Tous nos compilateurs recueillent ces contes sans le moindre examen; tous sont copistes, aucun n'est philosophe : on les voit tous honorer du nom de vertueux des hommes qui au fond n'ont jamais été que des brigands courageux. Ils nous répètent que la vertu romaine fut enfin corrompue par les richesses et par le luxe, comme s'il y avait de la vertu à piller les nations, et comme s'il n'y avait de vice qu'à jouir de ce qu'on a volé. Si on a voulu faire un traité de morale au lieu d'une histoire, on a dû inspirer encore plus d'horreur pour les déprédations des Romains que pour l'usage qu'ils firent des trésors ravis à tant de nations, qu'ils dépouillèrent l'une après l'autre.

Nos historiens modernes de ces temps reculés auraient dû discerner au moins les temps dont ils parlent; il ne faut pas traiter le combat peu vraisemblable des Horaces et des Curiaces, l'aventure romanesque de Lucrèce, celle de Clélie, celle de Curtius, comme les batailles de Pharsale et d'Actium. Il est essentiel de distinguer le siècle de Cicéron de ceux où les Romains ne savaient ni lire ni écrire, et ne comptaient les an-

nées que par des clous fichés dans le Capitole. En un mot, toutes les histoires romaines que nous avons dans les langues modernes n'ont point encore satisfait les lecteurs.

Personne n'a encore recherché avec succès ce qu'était un peuple attaché scrupuleusement aux superstitions, et qui ne sut jamais régler le temps de ses fêtes; qui ne sut même, pendant près de cinq cents ans, ce que c'était qu'un cadran au soleil; un peuple dont le sénat se piqua quelquefois d'humanité, et dont ce même sénat immola aux dieux deux Grecs et deux Gauloises pour expier la galanterie d'une de ses vestales; un peuple toujours exposé aux blessures, et qui n'eut qu'au bout de cinq siècles un seul médecin, qui était à-la-fois chirurgien et apothicaire.

Le seul art de ce peuple fut la guerre pendant six cents années; et, comme il était toujours armé, il vainquit tour à tour les nations qui n'étaient pas continuellement sous les armes.

L'auteur du petit volume sur la *Grandeur et la Décadence des Romains* [1] nous en apprend plus que les énormes livres des historiens modernes. Il eût seul été digne de faire cette histoire, s'il eût pu résister surtout à l'esprit de système, et au plaisir de donner souvent des pensées ingénieuses pour des raisons.

Un des défauts qui rendent la lecture des nouvelles histoires romaines peu supportable, c'est que les auteurs veulent entrer dans des détails comme Tite Live. Ils ne songent pas que Tite Live écrivait pour sa nation, à qui ces détails étaient précieux. C'est bien mal

[1] Montesquieu. B.

connaître les hommes, d'imaginer que des Français s'intéresseront aux marches et aux contre-marches d'un consul qui fait la guerre aux Samnites et aux Volsques, comme nous nous intéressons à la bataille d'Ivri et au passage du Rhin à la nage.

Toute histoire ancienne doit être écrite différemment de la nôtre, et c'est à ces convenances que les auteurs des histoires anciennes ont manqué. Ils répètent et ils allongent des harangues qui ne furent jamais prononcées, plus soigneux de faire parade d'une éloquence déplacée que de discuter des vérités utiles. Les exagérations souvent puériles, les fausses évaluations des monnaies de l'antiquité et de la richesse des états, induisent en erreur les ignorants, et font peine aux hommes instruits. On imprime de nos jours qu'Archimède lançait des traits à quelque distance que ce fût; qu'il élevait une galère du milieu de l'eau[1], et la transportait sur le rivage, en remuant le bout du doigt; qu'il en coûtait six cent mille écus pour nettoyer les égouts de Rome, etc.

Les histoires plus anciennes sont encore écrites avec moins d'attention. La saine critique y est plus négligée; le merveilleux, l'incroyable y domine; il semble qu'on ait écrit pour des enfants plus que pour des hommes : le siècle éclairé où nous vivons exige dans les auteurs une raison plus cultivée.

[1] C'est Rollin qui répète cela d'après Plutarque. Voltaire a rapporté le texte de Rollin, tome XXIX, page 466. B.

XIV.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*[1].

6 juin 1764.

On vient d'imprimer des Mémoires pour servir à la *Vie de François Pétrarque*, en 2 volumes in-4°, à Amsterdam, chez Arkstée et Merkus. Si ce ne sont là que des Mémoires pour servir à la composition de cette histoire, nous devons espérer que la Vie de Pétrarque sera un ouvrage bien considérable.

Il est vrai que Pétrarque, au quatorzième siècle, était le meilleur poëte de l'Europe, et même le seul: mais il n'est pas moins vrai que de ses petits ouvrages, qui roulent presque tous sur l'amour, il n'y en a pas un qui approche des beautés de sentiment qu'on trouve répandues avec tant de profusion dans Racine et dans Quinault : j'oserais même affirmer que nous avons dans notre langue un nombre prodigieux de chansons plus délicates et plus ingénieuses que celles de Pétrarque; et nous sommes si riches en ce genre, que nous dédaignons de nous en faire un mérite. Je ne crois pas qu'il y ait dans Pétrarque une seule chanson qu'on puisse opposer à celle-ci[2]:

Oiseaux, si tous les ans vous quittez nos climats
Dès que le triste hiver dépouille nos bocages,
Ce n'est pas seulement pour changer de feuillages,

[1] Fréron, dans son *Année littéraire*, 1764, V, 49, a fait de ce morceau une critique très vive. Voltaire en parle dans sa lettre à M. l'abbé de Sade, du 23 janvier 1765. B.

[2] Ces vers sont cités, avec quelques différences, au mot CHANSONS, dans l'ouvrage intitulé *Connaissance des beautés et des défauts*, etc. Voyez tome XXXIX, page 186. B.

Et pour éviter nos frimas;
Mais votre destinée
Ne vous permet d'aimer qu'en la saison des fleurs;
Et quand elle a passé, vous la cherchez ailleurs,
Afin d'aimer toute l'année.

L'auteur des Mémoires rapporte plusieurs sonnets de son auteur favori : voici comme finit le premier :

« Mille trecento ventisette appunto,
« Su l' ora prima, il di sesto d' aprile,
« Nel laberinto intrai, nè veggio ond' esca. »
Sonn. CLXXVI.

« L'an mil trois cent vingt-sept, tout juste le sixième d'avril, au matin, j'entrai dans le labyrinthe de l'amour, et je ne vois pas comment j'en sortirai. »

On ne peut pas accuser ce sonnet d'être trop brillant; il n'y a pas là de beautés recherchées.

L'auteur rapporte aussi le second sonnet, qui finit par ces vers :

« Trovommi Amor del tutto disarmato,
« Ed aperta la via per gli occhi al core,
« Che di lagrime son fatti uscio, e varco.

« Però, al mio parer, non li fu onore
« Ferirme di saetta in quello stato,
« E a voi armata non mostrar pur l' arco. »
Sonn. III.

« L'Amour me surprit sans défense et s'ouvrit le chemin de mon cœur par mes yeux, qui sont devenus une porte et une voie de larmes; il ne devait pas, à mon avis, me blesser de sa flèche en cet état, et montrer son arc quand vous étiez armée. »

Ce qu'il y a de plus singulier dans ce sonnet, c'est qu'il fut long-temps, chez les Italiens, le sujet d'une

dispute très vive, pour savoir s'il avait été composé le lundi ou le vendredi de la semaine sainte.

Le fameux sonnet *La gola e'l sonno, e l' oziose piume*, commence heureusement : mais y a-t-il rien de plus faible que la fin, qui devrait être saillante?

« Tanto ti priego più, gentile spirto,
« Non lassar la magnanima tua impresa. »
Sonn. VII.

« Tant plus je vous prie, esprit aimable, de ne point abandonner votre grande entreprise. »

Que dire de cet autre sonnet si admiré, composé, dit-on, dans la forêt des Ardennes? L'auteur prétend dans ces vers que la ténébreuse horreur de la forêt ne peut l'épouvanter, parcequ'il n'y a que le soleil de Laure et ses rayons d'amour qui puissent lui donner quelque effroi; et la chute de ce beau sonnet, c'est que rarement le silence, la solitude, et l'ombrage, lui font plaisir, parcequ'alors il ne voit pas le soleil de Laure.

On peut défier les admirateurs de ces sonnets d'en trouver un seul qui finisse aussi heureusement que celui de Zappi sur les malheurs de l'Italie.

« Ch' or giù dall' Alpi non vedrei torrenti
« Scender d' armati, nè di sangue tinta
« Bever l' onda del Pò Gallici armenti;

« Nè te vedrei del non tuo ferro cinta
« Pugnar col braccio di straniere genti,
« Per servir sempre, o vincitrice, o vinta. »

« O malheureuse Italie! je ne verrais pas aujourd'hui descendre du haut des Alpes ces torrents destructeurs, et les coursiers de la Gaule boire l'onde ensanglantée du Pô.

« Je ne te verrais pas, armée d'un fer étranger, combattre avec le bras de tes ennemis, pour être toujours esclave ou par ta victoire, ou par ta défaite. »

Je m'en rapporte à tous les gens de lettres italiens qui seront de bonne foi. Qu'ils comparent les prologues de tous les chants de l'Arioste avec ce qu'ils aiment le mieux dans Pétrarque, et qu'ils jugent dans le fond de leur cœur si la différence n'est pas immense; mais, chez toutes les nations, il faut que l'antiquité l'emporte sur le moderne, jusqu'à ce que le moderne soit devenu antique à son tour. On se fait dans les siècles les plus polis une espèce de religion d'admirer ce qu'on admirait dans les siècles grossiers.

Personne ne niera que Pétrarque n'ait rendu de grands services à la poésie italienne, et qu'elle n'ait acquis sous sa plume de la facilité, de la pureté, de l'élégance; mais y a-t-il rien qui approche de Tibulle et d'Ovide? Quel morceau de Pétrarque peut être comparé à l'ode de Sapho sur l'amour, si bien traduite par Horace, par Boileau, et par Addison? Pétrarque, après tout, n'a peut-être d'autre mérite que d'avoir écrit élégamment des bagatelles, sans génie, dans un temps où ces amusements étaient très estimés, parcequ'ils étaient très rares. Il importe fort peu qu'une Laure feinte ou véritable ait été l'objet de tant de sonnets; il est assez vraisemblable que Laure était ce que Boileau appelle une *Iris en l'air*[1]. Un évêque de Lombez, chez qui Pétrarque demeura long-temps, lui écrit: « Votre Laure n'est qu'un fantôme d'ima« gination sur lequel vous exercez votre muse. » Pé-

[1] Sat. x, vers 262. B.

trarque lui répond : « Mon père, je suis véritablement « amoureux. » Cela prouve qu'alors on appelait les évêques *pères ;* mais cela ne prouve pas plus que la maîtresse de Pétrarque s'appelait Laure en effet, que les charmants madrigaux de feu M. Ferrand ne prouvent que sa maîtresse s'appelait Thémire [1].

XV.

Histoire du ministère du chevalier Robert Walpool, devenu ministre d'Angleterre et comte d'Oxford. Amsterdam; et se trouve à Paris, chez Durand, libraire, 1764; 3 vol. in-12.

6 juin 1764.

Il y a deux fautes dans ce titre : on écrit Walpole et non Walpool ; ce ministre était comte d'Orford, et non d'Oxford. On connaîtrait mal le caractère du chevalier Walpole, si on ne le connaissait que par cette histoire, qu'on annonce comme étant traduite en partie de l'anglais. On y parle fort au long des différentes affaires de politique et de commerce qui ont occupé l'Angleterre pendant l'administration du chevalier Walpole, sans faire connaître la part qu'il y avait eue. Ce ministre mérite cependant d'être connu ; il a gouverné l'Angleterre pendant vingt ans avec un pouvoir très absolu, mais dont il usa toujours avec modération. Il entendait mieux le commerce et les finances que les affaires politiques ; il négligea les lettres, et relâcha les ressorts de la liberté. Il connut mieux que personne le grand art des gouvernements

[1] On peut voir, tome XXXIX, page 214, un des madrigaux de Ferrand sur Thémire. B.

modernes, l'art de diviser et de corrompre. Les bons patriotes anglais ne lui pardonneront pas d'avoir mis la corruption en système. On disait un jour devant lui que toutes les voix du parlement étaient vénales: « Je le sais bien, répondit-il, j'en ai même le tarif. » On trouve dans les *Essais* de M. Hume un portrait de Walpole, imprimé sous l'administration même de ce ministre, et tracé avec autant de finesse que d'impartialité.

XVI.

14 juin 1764.

On prépare à Vérone une nouvelle édition de la *Mérope* du célèbre marquis Maffei [1].

L'archevêque Trissin [2], le même qui débarrassa la poésie italienne des entraves de la rime, ranima le premier, ou plutôt renouvela le drame ainsi que l'épopée. La pièce qu'il publia sous le titre de *Sophonisbe*, en 1524, et non en 1529, comme l'a annoncé Crescimbeni, est le premier ouvrage de théâtre que les Italiens aient regardé comme une vraie tragédie. Peu de temps après, Rucellai donna sa *Rosmunde* et son *Oreste;* le Speroni, sa *Canace*, etc.; mais toutes ces pièces, froidement modelées sur celles des Grecs, ne ressemblent pas plus aux drames de Sophocle et d'Euripide que ne ressemblerait à l'Apollon du Belvédère une statue à laquelle on s'attacherait à donner les mêmes proportions, sans se mettre en peine du caractère, de l'expression, et de la vie. Elles servent uniquement à prouver que leurs auteurs connurent

[1] Voyez tome V, page 100. B. — [2] Voyez ma note, t. V, p. 474. B.

très bien les règles de la tragédie ancienne ; et cela même doit nous faire sentir le cas qu'il faut faire des règles, puisque ce n'est point assurément d'après eux qu'on se serait jamais avisé d'en prescrire. L'Italien ne put s'accommoder d'un genre d'ouvrages où l'on ne lui présentait que des actions et des mœurs étrangères qui n'étaient pas même liées aux siennes. D'ailleurs son caractère semblait pencher beaucoup plus vers la plaisanterie et la malignité du genre comique, que vers l'austère majesté de la tragédie. Les mascarades, les *improvisements*, les comédies espagnoles, et surtout les drames lyriques, ou, pour nous servir de l'expression des Italiens, les mélodrames, achevèrent d'étouffer la bonne tragédie. Il y avait près d'un siècle que le goût en était entièrement éteint lorsque Pierre Martelli crut le ranimer en substituant aux intrigues bizarres et romanesques que les Italiens avaient empruntées des Espagnols, on ne sait trop quels procédés de la tragédie française ; mais il ne fut pas plus heureux que ne l'avaient été les premiers poëtes de sa nation lorsqu'ils essayèrent de transporter à leur théâtre la manière des Grecs[1]. Gravina

[1] Le même auteur, persuadé qu'il n'était possible d'exprimer d'une manière tragique les caractères et les actions des héros qu'en employant notre vers alexandrin, des deux vers italiens de sept syllabes n'en fit qu'un seul qu'il unit au vers suivant par le moyen de la rime ; ces nouveaux vers furent appelés *Martelliens*, du nom de leur auteur. Mais Martelli ne fit pas attention que les rimes masculines et féminines du vers français produisaient une variété dont sa langue composée de mots toujours terminés par des voyelles ne la rendaient point susceptible, et qu'en supposant que la noblesse et la majesté du vers auraient suppléé cette variété, la césure ou le repos établi constamment à la septième syllabe, et la longueur extrême du vers, ne pouvaient plaire aux oreilles italiennes. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

écrivit dans le même temps sur les principes de l'art en homme de génie, et fit des tragédies pitoyables. La véritable époque du bon goût dramatique en Italie, c'est la *Mérope* du marquis Maffei. Ce savant homme touchait à son huitième lustre lorsqu'il fit cette tragédie. C'était le seul genre dans lequel il n'eût pas encore essayé ses forces. De toutes les passions qui meuvent le cœur humain, la tendresse maternelle lui ayant paru la plus propre à faire une impression tout à-la-fois universelle et profonde, il fit choix de l'histoire de Mérope, d'après laquelle Euripide avait fait autrefois son *Cresphonte*. En travaillant à son plan il consulta la nature et la raison, et méprisa toutes ces lois et ces règles, qui loin de servir le talent, le rétrécissent et l'alarment, en fesant envisager la tragédie comme un ouvrage presque impossible à exécuter. La *Mérope* du marquis Maffei eut en Italie le sort qu'eut en France le *Cid* de Corneille. Elle fut extrêmement applaudie, extrêmement critiquée, et, après les critiques, applaudie encore plus que jamais. Il y a dans la sixième scène du second acte de cette pièce un mot si vrai, si tendre, si sublime, que nous ne pouvons nous empêcher de le rapporter ici. M. Maffei avoue lui-même qu'il n'en est point l'auteur; mais il ne l'a emprunté d'aucun ouvrage; il le doit uniquement aux grands modèles qu'il observait sans cesse en travaillant à sa tragédie, la nature et la vérité. La femme d'un noble Vénitien, ayant perdu son fils unique, s'abandonnait au désespoir; un religieux tâchait de la consoler: Souvenez-vous, lui disait-il, d'Abraham à qui Dieu commanda de plonger lui-

même le poignard dans le sein de son fils, et qui obéit sans murmure. « Ah! mon père, répondit-elle « avec impétuosité, Dieu n'aurait jamais commandé « ce sacrifice à une mère. »

La *Mérope* du marquis Maffei a eu jusqu'à présent plus de cinquante éditions ; nous n'en connaissons pas de plus belle et de plus complète que celle de Vérone, 1745.

XVII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*[1].

20 juin 1764.

Tous les objets des sciences sont de votre ressort; souffrez que les chimères en soient aussi. *Nil sub sole novum*[2], rien de nouveau sous le soleil : aussi n'est-ce pas de ce qui se fait en plein jour que je veux vous entretenir, mais de ce qui se passe pendant la nuit. Ne vous alarmez pas, il ne s'agit que de songes.

Un de mes concitoyens vient de faire imprimer un livre très profond sur les rêves[3]. Il distingue les rêves en rêves naturels et en surnaturels. Ceux de cette dernière espèce sont rares : on ne les rencontre aujourd'hui que dans les tragédies. Je félicite mon cher compatriote d'avoir de si beaux rêves.

[1] Dans les éditions de Kehl et dans toutes celles qui les ont suivies jusqu'à ce jour, cette lettre formait la section II de l'article SOMNAMBULES ET SONGES du *Dictionnaire philosophique;* voyez tome XXXII, page 237. B.

[2] *Ecclésiaste*, I, 10. B.

[3] L'abbé Louis Moreau de Saint-Élié, né en 1701, mort en 1754, est auteur de *Songes physiques*, 1753, in-12. Je ne sais si c'est de cet ouvrage que veut parler Voltaire. B.

Je vous avoue, messieurs, que je pense assez comme le médecin de votre M. de Pourceaugnac [1]; il demande à son malade de quelle nature sont ses songes, et M. de Pourceaugnac, qui n'est pas philosophe, répond qu'ils sont de la nature des songes. Il est très certain pourtant, n'en déplaise à votre Limousin, que des songes pénibles et funestes dénotent les peines de l'esprit et du corps, un estomac surchargé d'aliments, ou un esprit occupé d'idées douloureuses pendant la veille.

Le laboureur qui a bien travaillé sans chagrin, et bien mangé sans excès, dort d'un sommeil plein et tranquille, que les rêves ne troublent point. Tant qu'il est dans cet état, il ne se souvient jamais d'avoir fait aucun rêve. C'est une vérité dont je me suis assuré autant que je l'ai pu dans mon manoir de Herefordshire. Tout rêve un peu violent est produit par un excès, soit dans les passions de l'ame, soit dans la nourriture du corps; il semble que la nature alors vous en punisse en vous donnant des idées, en vous fesant penser malgré vous. On pourrait inférer de là que ceux qui pensent le moins sont les plus heureux; mais ce n'est pas là que je veux en venir.

Il faut dire avec Pétrone, « quidquid luce fuit, te« nebris agit. [2] » J'ai connu des avocats qui plaidaient en songe, des mathématiciens qui cherchaient à résoudre des problèmes, des poëtes qui fesaient des vers. J'en ai fait moi-même qui étaient assez passables, et je les ai retenus. Il est donc incontestable que, dans le sommeil, on a des idées suivies comme en veillant.

[1] Acte I, scène 2. B.

[2] Chap. CIV, vers 5. B.

Ces idées nous viennent incontestablement malgré nous. Nous pensons en dormant, comme nous nous remuons dans notre lit, sans que notre volonté y ait aucune part. Votre père Malebranche a donc très grande raison de dire que nous ne pouvons jamais nous donner nos idées; car pourquoi en serions-nous les maîtres plutôt pendant la veille que pendant le sommeil? Si votre Malebranche s'en était tenu là, il serait un très grand philosophe; il ne s'est trompé que parcequ'il a été trop loin: c'est de lui dont on peut dire:

« Processit longe flammantia mœnia mundi [1]. »

Pour moi, je suis persuadé que cette réflexion *que nos pensées ne viennent pas de nous* peut nous faire venir de très bonnes pensées; je n'entreprends pas de développer les miennes, de peur d'ennuyer quelques lecteurs, et d'en étonner quelques autres.

Je vous prie seulement de souffrir encore un petit mot sur les songes. Ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'ils sont l'origine de l'opinion généralement répandue dans toute l'antiquité touchant les ombres et les mânes? Un homme profondément affligé de la mort de sa femme ou de son fils, les voit dans son sommeil; ce sont les mêmes traits, il leur parle, ils lui répondent; ils lui sont certainement apparus. D'autres hommes ont eu les mêmes rêves; il est impossible de douter que les morts ne reviennent; mais on est sûr en même temps que ces morts, ou enterrés, ou réduits en cendres, ou abîmés dans les mers, n'ont

[1] Lucrèce, I, 74.

pu reparaître en personne; c'est donc leur ame qu'on a vue : cette ame doit être étendue, légère, impalpable, puisqu'en lui parlant on n'a pu l'embrasser : « effugit imago par levibus ventis [1]. » Elle est moulée, dessinée sur le corps qu'elle habitait, puisqu'elle lui ressemble parfaitement; on lui donne le nom d'ombre, de mânes; et, de tout cela, il reste dans les têtes une idée confuse qui se perpétue d'autant mieux que personne ne la comprend.

Les songes me paraissent encore l'origine sensible des premières prédictions. Qu'y a-t-il de plus naturel et de plus commun que de rêver à une personne chère qui est en danger de mort, et de la voir expirer en songe? Quoi de plus naturel encore que cette personne meure après le rêve funeste de son ami? Les songes qui auront été accomplis sont des prédictions que personne ne révoque en doute. On ne tient point compte des rêves qui n'auront point eu leur effet; un seul songe accompli fait plus d'effet que cent qui ne l'auront pas été. L'antiquité est pleine de ces exemples. Combien nous sommes faits pour l'erreur! Le jour et la nuit ont servi à nous tromper.

Vous voyez bien, messieurs, qu'en étendant ces idées, on pourrait tirer quelque fruit du livre de mon compatriote le rêvasseur : mais je finis, de peur que vous ne me preniez moi-même pour un songe-creux.

JOHN DREAMER.

[1] Virgile, *Æn.*, VI, 701-702. B.

XVIII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*[1].

27 juin 1765.

MESSIEURS,

Vous avez annoncé que vous rendriez compte des événements qui intéressent les beaux-arts; c'en est un fort triste pour eux que la perte de M. Algarotti. Il était comme votre journal, il appartenait à l'Europe. Il n'y a guère d'état dans lequel il n'eût voyagé, et qui n'eût servi de matière à ses divers ouvrages.

Ce fut en France qu'il composa la plus grande partie de son *Newtonianismo per le Dame*. Il était encore fort jeune. La profonde philosophie de Newton ne paraissait pas susceptible des agréments dont M. de Fontenelle avait orné la pluralité des mondes et les tourbillons de Descartes; l'auteur français avait à traiter deux fictions agréables; l'Italien avait des vérités de calcul à démontrer. Cependant il imita M. de Fontenelle, s'il ne l'égala pas; il sut plaire encore après lui; et il eut la même clarté, s'il n'eut pas la même délicatesse.

Il écrivit sur la Russie dans le temps que l'on com-

[1] Cet article fut inséré dans la *Gazette* du 27 juin; et Voltaire, dans sa lettre du 11 du même mois, à M. d'Argental, en parle comme d'un petit tribut à la mémoire d'Algarotti. Il est vrai aussi que le 30 juin il écrit au même qu'il a été prévenu sur Algarotti; mais il ne pouvait, le 30, avoir vu la gazette du 27. Il parle d'un article inséré le 20 juin, et qui est d'un autre. Probablement celui de Voltaire, égaré d'abord par les rédacteurs du journal, remplacé par l'article du 20 juin, aura été promptement retrouvé, et employé le 27, peut-être même sur ce que leur en aura dit le comte d'Argental. CL.

mençait à cultiver les sciences dans ce vaste empire. Il traita plusieurs points d'histoire intéressants. On a de lui beaucoup de vers italiens pleins d'images et d'harmonie.

M. Algarotti fut le premier en Italie qui soutint que, pour faire de l'opéra un spectacle complet, il fallait imiter la France, joindre des fêtes au sujet, et incorporer ces divertissements à la pièce. Il donna un plan d'*Iphigénie en Aulide* pour être traité dans ce goût ; mais un opéra tel que celui de France exige tant d'acteurs, tant de changements de décoration, tant de machines, qu'il est impossible aux entrepreneurs d'Italie de hasarder une si forte dépense. Il faut un grand souverain ou une ville comme Paris pour faire ce que demandait M. Algarotti. Son altesse royale l'infant duc de Parme[1] a seul fait exécuter ce projet. Ailleurs on est encore obligé de s'en tenir à l'ancien usage de faire chanter à quatre ou cinq personnages de très longs récitatifs entremêlés d'ariettes souvent étrangères à la scène, de sorte que le dialogue et les airs se nuisent réciproquement.

M. Algarotti était un des plus grands connaisseurs de l'Europe en peinture, en sculpture, en architecture. Il a vu la mort avec courage dans le temps qu'il devait aimer le plus la vie, et il s'est érigé un mausolée plutôt encore par goût pour les beaux-arts que par le desir d'illustrer sa mémoire.

[1] Don Philippe, infant d'Espagne, né en 1720, mort de la petite-vérole le 18 juillet 1765. B.

XIX.

Anecdotes sur le Cid.

1er auguste 1764.

Nous avions toujours cru que *le Cid* de Guillem de Castro était la seule tragédie que les Espagnols eussent donnée sur ce sujet intéressant; cependant il y avait encore un autre *Cid* qui avait été représenté sur le théâtre de Madrid avec autant de succès que celui de Guillem. L'auteur est don Juan Bautista Diamante, et la pièce est intitulée, *Comedia famosa del Cid, honrador de su padre;* « la fameuse comédie du *Cid*, qui « honore son père » (à la lettre, *honorateur de son père*).

Il y a même encore un troisième *Cid*, de don Fernando de Zarate, tant ce nom de *Cid* était illustre en Espagne et cher à la nation.

On peut observer que ces trois pièces portent pour titre, *Comedia famosa*, fameuse Comédie, ce qui prouve qu'elles furent très applaudies dans leur temps. Toutes les pièces de théâtre étaient alors appelées *comédies*. On est étonné que madame de Sévigné, dans ses lettres, dise qu'elle est allée à la comédie d'*Andromaque*, à la comédie de *Bajazet*; elle se conformait à l'ancien usage. Scudéri, dans sa *Critique du Cid*, dit : « Le *Cid* est une comédie espagnole dont « presque tout l'ordre, les scènes, et les pensées de la « française, sont tirées, etc. »

Nous ne dirons rien ici de la fameuse comédie de don Fernando de Zarate; il n'a point traité le sujet du

Cid et de Chimène; la scène est dans une ville des Maures; c'est un amas de prouesses de chevalerie.

Pour *le Cid honorateur de son père*, de don Juan Bautista Diamante, on la croit antérieure à celle de Guillem de Castro de quelques années. Cet ouvrage est très rare, et il n'y en a peut-être pas aujourd'hui trois exemplaires en Espagne.

Les personnages sont don Rodrigue, Chimène; don Diègue, père de don Rodrigue; le comte Lozano, le roi don Fernand, l'infante dona Urraca; Elvira, confidente de Chimène; un *criado de Ximena;* don Sancho, qui joue à peu près le même rôle que le don Sanche de Corneille; et enfin un bouffon qu'on appelle *Nuño, gracioso.*

On a déjà dit ailleurs [1] que ces bouffons jouaient presque toujours un grand rôle dans les ouvrages dramatiques du XVIe et du XVIIe siècle, excepté en Italie. Il n'y a guère d'ancienne tragédie espagnole ou anglaise dans laquelle il n'y ait un plaisant de profession, une espèce de Gilles. On a remarqué [2] que cette honteuse coutume venait de la plupart des cours de l'Europe, dans lesquelles il y avait toujours un fou à titre d'office. Les plaisirs de l'esprit demandent de la culture dans l'esprit; et alors l'extrême ignorance ne permettait que des plaisirs grossiers. C'était insulter à la nature humaine de penser qu'on ne pouvait se sauver de l'ennui qu'en prenant des insensés à ses gages. Le fou qui fait un personnage dans *le Cid* espagnol y est aussi déplacé que les fous l'étaient à la cour.

[1] Voyez tome XXXV, page 39. B. — [2] Id., id. B.

Don Sanche vient annoncer au roi Ferdinand que le comte est mort de la main de Rodrigue. Le valet gracieux, *Nuño*, prétend qu'il a servi de second dans le combat, et que c'est lui qui a tué le comte. « Car, « dit-il, il en coûte peu de paraître vaillant. »

« Por que parecer váliente es á poquissima costa. »

On lui demande pourquoi il a tué le comte; il répond: « J'ai vu qu'il avait faim, et je l'ai envoyé sou- « per dans le ciel. »

« Vi que el conde tenia hambre,
« Le envie á cenar con Cristo. »

Cette scène se passe presque tout entière en quolibets et en jeux de mots, dans le moment le plus intéressant de la pièce.

Qui croirait qu'à de si basses bouffonneries pût immédiatement succéder cette admirable scène que Guillem de Castro imita, et que Corneille traduisit, dans laquelle Chimène vient demander vengeance de la mort de son père; et don Diègue, la grace de son fils?

CHIMÈNE.

« Justicia, buen rey, justicia,
« Pide Ximena postrada,
« A vuestros pies, sola, y trista
« Ofendida, y desdichada.

DIÈGUE.

« Yo, rey, os pido el perdon
« De mi hijo, á vuestras plantas,
« Venturoso, alegre, y libre
« Del deshonor en que estaba.

CHIMÈNE.

« Mató a mi padre Rodrigo.

DIÈGUE.

« Vengó del suyo la infamia. »

On voit dans ces deux derniers vers le modèle de celui de Corneille, qui est bien supérieur à l'original, parcequ'il est plus rapide et plus serré :

Il a tué mon père. — Il a vengé le sien [1].

D'ailleurs la scène entière, les sentiments, la description douloureuse, mais recherchée, de l'état où Chimène a trouvé son père, est dans don Juan Diamante :

« Gran señor, mi padre es muerto,
« Y yo le hallé en la estacada:
« Correr en arroyos vi
« Su sangre por la campaña,
« Su sangre que en tanto asalto
« Defendió vuestras murallas,
« Su sangre, señor, que en humo
« Su sentimiento explicaba, etc. »

Sire, mon père est mort; mes yeux ont vu son sang [2]
Couler à gros bouillons de son généreux flanc,
Ce sang qui tant de fois défendit vos murailles, etc.

Peut-être l'académie de Madrid, non plus que l'académie française, n'approuverait pas aujourd'hui qu'un sang défendît des murailles; mais il ne s'agit ici que de faire voir comment les deux auteurs espagnols rencontrèrent à peu près les mêmes pensées sur le même sujet, et comment Corneille les imita.

Don Juan Diamante fait parler ainsi Chimène dans la même scène :

« Son cœur me crie vengeance par ses blessures. « Tout expirant qu'il est, il bat encore; il semble sortir « de sa place pour m'accuser, si je tarde à le venger. »

[1] Le *Cid*, acte II, scène 7. B.
[2] Id., id. B.

« Por las heridas me llama
« Su corazon que á un defunto
« Pienso que batia las alas
« Para salirse del pecho
« Y acusarme la tardanza. »

L'idée est à-la-fois poétique, naturelle, et terrible. Il n'y a que *batia las alas* qui défigure ce passage; un cœur ne bat point des ailes. Ces expressions orientales, que la raison désavoue, n'étant pas justes, ne doivent jamais être admises en aucune langue.

L'auteur espagnol s'y prend, ce semble, d'une manière plus adroite et plus tragique que Guillem de Castro pour faire le nœud de la pièce. Le roi laisse à Chimène le choix de faire mourir Rodrigue ou de lui pardonner. Chimène dit tout ce que lui fait dire Corneille :

Je sais que je suis fille, et que mon père est mort [1].

« El conde es muerto, y su hija soy. »

Sa fille est bien mieux que *je suis fille;* car ce n'est pas parceque Chimène est fille, mais parcequ'elle est fille du comte, qu'elle doit demander justice de son amant.

On trouve dans la pièce de Diamante cette pensée singulière :

Il est teint de mon sang. — Plonge-le dans le mien [2],
Et fais-lui perdre ainsi la teinture du tien.

« Manchado de sangre mia
« El pardera lo teñido
« Si con la mia le lavas. »

Quoi ! souillé de mon sang ! — Il ne le sera plus

[1] Le *Cid.*, acte III, scène 3. B. — [2] Id., III, 4. B.

s'il est lavé dans le mien. *Lo teñido* n'est pas la teinture; l'Espagnol est ici plus simple, plus vrai, moins recherché que le Français.

C'est encore dans cette pièce que se trouve l'original de ce beau vers:

Le poursuivre, le perdre, et mourir après lui [1].

« Perseguille hasta perdelle
« Y morir luego con él. »

En un mot, une grande partie des sentiments attendrissants qui valurent au *Cid* français un succès si prodigieux sont dans les deux *Cid* espagnols, mais noyés dans le bizarre et dans le ridicule. Comment un tel assemblage s'est-il pu faire? c'est que les auteurs espagnols avaient beaucoup de génie, et le public très peu de goût; c'est que, pour peu qu'il y eût quelque intérêt dans un ouvrage, on était content, on ne se gênait sur rien; nulle bienséance, nulle vraisemblance, point de style, point de vraie éloquence. Croirait-on que Chimène prend sans façon Rodrigue pour son mari à la fin de la pièce, et que le vieux don Diègue dit qu'il ne peut s'empêcher d'en rire? *Non puedo tener la risa.* Les deux *Cid* espagnols étaient des pièces monstrueuses, mais les deux auteurs avaient un très grand talent. Remarquons ici que toutes les pièces espagnoles étaient alors en vers de quatre pieds, que les Anglais appellent *doggerel*, et que, du temps de Corneille, on appelait vers burlesques. Il faut avouer que nos vers hexamètres sont plus majestueux; mais aussi ils sont quelquefois languissants;

[1] Le *Cid*, acte III, scène 3. B.

les épithètes les énervent, le défaut d'épithètes les rend quelquefois durs. Chaque langue a ses difficultés et ses défauts.

Quant au fond de la pièce du *Cid*, on peut observer que les deux auteurs espagnols marient Rodrigue avec Chimène le jour même qu'il a tué le père de sa maîtresse. L'auteur français diffère le mariage d'une année, et le rend même indécis. On ne pouvait garder les bienséances avec un plus grand scrupule. Cependant les auteurs espagnols n'essuient aucun reproche; et les ennemis de Corneille l'accusèrent de corrompre les mœurs. Telle est parmi nous la fureur de l'envie. Plus les arts ont été accueillis en France, plus ils ont essuyé de persécutions. Il faut avouer qu'il y a dans les Espagnols plus de générosité que parmi nous. On ferait un volume de ce que l'envie et la calomnie ont inventé contre les gens de lettres qui ont fait honneur à leur patrie.

XX.

DE SACRA POESI HEBRÆORUM PRÆLECTIONES ACADEMICÆ, OXONII HABITÆ A ROBERTO LOWTH, A. M. POETICÆ PUBLICO PRÆLECTORE, etc.

Discours académiques sur la poésie sacrée des Hébreux, prononcés à Oxford par M. R. Lowth, professeur public de poésie. A Oxford, grand in-8° de plus de 500 pages.

30 septembre 1764.

C'est ici la seconde édition[1] d'un ouvrage estimé

[1] La première édition de l'ouvrage de Lowth est de 1753, in-4°; la seconde, de 1763. Il en existe une bonne traduction française, Lyon, 1812, deux volumes in-8°; elle est de M. Sicard, de Montpellier. Une autre traduction a été publiée par M. Roger, Paris, 1813; deux parties in-8°. B.

et digne de l'être. On y trouve partout une érudition profonde avec beaucoup de goût, deux qualités qu'on rencontre rarement ensemble. M. Lowth s'est proposé d'examiner la poésie des Hébreux suivant les principes que les critiques ont appliqués à celle des Grecs et des Romains. Il était difficile de présenter de nouvelles idées sur un sujet qui paraît épuisé; car les beautés et les règles de la poésie ont été analysées par d'excellents écrivains de toutes les nations anciennes et modernes: cependant, malgré la difficulté de l'entreprise, il nous semble que ce savant auteur a considéré la poésie en général sous des aspects nouveaux, et qu'il a découvert dans les poëmes hébreux des beautés qui méritent l'attention des hommes de goût et des critiques.

Les discours qui composent cet ouvrage ont été prononcés à l'université d'Oxford, où l'auteur donne des leçons publiques sur la poésie. Le style nous a paru d'une latinité pure et élégante, mais un peu verbeux; c'est le défaut ordinaire de ces discours d'appareil, où nos latinistes modernes, pour arrondir et lier leurs périodes, énervent le discours, et noient le sens dans une multitude de paroles surabondantes.

Le premier discours traite de la fin et de l'utilité de la poésie: l'auteur examine si le but de cet art est de plaire ou d'instruire, ou d'instruire à-la-fois et de plaire. C'est là une de ces questions sophistiques et oiseuses qui ont fait écrire bien des pages inutiles, et qui ne formeraient pas une difficulté si elles étaient réduites à des termes clairs et précis. On se moquerait d'un homme qui demanderait si la fin de la peinture

est d'instruire ou de plaire; il en est de même de la poésie; elle est indifférente au vice et à la vertu, et peut également servir l'un et l'autre. Son but est d'attacher l'esprit en flattant l'imagination et l'oreille, soit que les idées ou les sentiments qu'elle veut exciter en nous soient bons ou mauvais, utiles ou nuisibles. Homère, en composant ses poëmes sublimes, ne s'embarrassait guère s'ils ne serviraient qu'à accréditer et à répandre des superstitions dangereuses ou absurdes; il ne cherchait qu'à amuser ses contemporains, en leur parlant de ce qui les intéressait davantage, de leurs dieux et de leurs héros. Nous osons même dire que la poésie, par sa nature, est plus favorable au mensonge qu'à la vérité; car son but est de tout exagérer, d'éveiller les passions, non de les calmer, et de troubler la raison plutôt que de l'éclairer. Enfin le poëte qui a peint la nature physique ou morale d'une manière vraie et intéressante a rempli les conditions de son art; il n'a pas satisfait aux devoirs d'un bon citoyen, s'il n'a pas respecté les mœurs et les lois de son pays; mais ces obligations n'ont aucun rapport avec l'essence et la nature de la poésie.

M. Lowth fait voir que la poésie sacrée peut être soumise aux règles de la critique; et, sans entrer dans aucune discussion théologique, il examine les poëmes des Hébreux selon ces mêmes règles; il en considère successivement le mètre, l'élocution, et la disposition.

Les savants ont toujours été partagés sur la forme de la poésie hébraïque : les uns ont pensé, après saint Jérôme, qu'elle avait des vers mesurés; d'autres ont cru qu'elle était rimée comme celle des Arabes; d'au-

tres ont dit qu'elle ne consistait que dans un langage plus pompeux et plus figuré. M. Lowth a adopté le sentiment de saint Jérôme, et avance que la poésie des Hébreux était en vers assujettis à une espèce de mètre fixe; c'est ce qu'il prouve assez spécieusement, en fesant remarquer plusieurs formules particulières aux ouvrages de poésie, et certaines altérations dans la forme et l'emploi des mots que les poëtes contractaient ou prolongeaient, sans doute pour les accommoder à la mesure et à l'harmonie. Mais quelle était cette espèce de mètre? c'est ce qu'il paraît impossible de découvrir. Comme la prononciation de l'hébreu est entièrement perdue aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace de la sorte d'harmonie que cette langue pouvait avoir.

Il paraît que les premiers écrits des Hébreux étaient en vers : M. Lowth l'a fait voir à l'égard des premières parties de leur histoire et des plus anciennes prophéties. C'est ce qu'on a déjà remarqué [1] de toutes les autres nations. Les premiers ouvrages en prose des Grecs ne parurent que long-temps après Homère et Hésiode. Phérécide de Scyros chez ce peuple, et Appius Cæcus chez les Romains, furent les premiers qui écrivirent en prose. La poésie était, dans les premiers temps, le langage sacré, le langage de la religion et des lois. Athénée nous apprend que les lois de Charondas étaient chantées dans les fêtes des Athéniens, et Tacite dit que les Germains n'avaient d'autre histoire que les chants de leurs bardes. Tous ces faits ont été

[1] Tome II, page 60; et, tome X, au chapitre II de l'*Essai sur la poésie épique*; voyez aussi tome XXIX, page 143. B.

déjà observés et recueillis; et il n'est pas difficile d'en rendre raison en remontant à l'origine de la poésie, en considérant sa nature, son objet primitif, et son union intime avec la musique dès sa naissance.

Le langage des Hébreux, comme celui de toutes les nations orientales, est remarquable par la force et la hardiesse des images et des figures; mais il faut avouer que ce peuple n'avait aucune idée de ce que nous appelons goût, délicatesse, convenance. Leurs allusions fréquentes à la grossesse, à l'accouchement, et à d'autres infirmités du beau sexe, choquent étrangement notre goût et nos mœurs.

Le défaut commun des figures et des métaphores qu'on trouve dans les poëmes hébreux est d'être presque toujours outrées. Il faut observer cependant que ce défaut pouvait n'en être pas un pour les Juifs. Ce peuple, dont les mœurs étaient simples et encore barbares, dont l'imagination était sans cesse exaltée par l'ardeur du climat, par le spectacle continuel de la guerre, par la pompe d'une religion majestueuse et terrible, pouvait trouver naturelles des figures qui nous paraissent exagérées. Mais il y en a qui ne peuvent être justifiées par rien: *Des collines qui bondissent comme des agneaux*[a], forment une image qui passe toutes les limites de la licence. La comparaison, qui est une des figures le plus communément employées par les Hébreux, est aussi une de celles où nous trouvons le moins de justesse et de précision: dans les peintures fortes et grandes ce défaut

[a] « Et exsultabunt colles sicut agni ovium. » — On lit dans le psaume cxiii, verset 4 : « ... Exsultaverunt... colles sicut agni ovium. » B.

est moins frappant; mais dans les images simples et gracieuses il est insupportable. Voyez le *Cantique des cantiques*, ce poëme plein de douceur et de graces. Ce début[1] présente un tableau charmant : « Le« vez-vous, délices de mon cœur! venez, ma bien« aimée! Les frimas et les pluies ont disparu. De « jeunes fleurs naissent déjà du sein de la terre. Les « oiseaux recommencent leur ramage, et la tourte« relle fait entendre son chant plaintif. Le figuier « assaisonne ses fruits d'un suc délicieux, et la vigne « florissante répand au loin un doux parfum. Levez« vous, délices de mon cœur! venez, ô ma bien« aimée! » Cela est beau dans tous les temps et dans tous les climats. Mais lorsque l'amant compare le cou de sa bien-aimée à la tour de David, ses yeux au soleil et à la lune, ses cheveux à un troupeau de chèvres, etc., cela ne peut être agréable dans aucune langue. Ailleurs on compare les dents de l'épouse à un troupeau de brebis *pareilles et sortant du lavoir*[2], et sa gorge à *deux faons jumeaux*[3] *qui paissent au milieu des lis;* ces deux images ont quelque chose de piquant et de doux, mais il s'y joint encore je ne sais quoi de gigantesque qui en détruit la grace et l'effet. M. Lowth, en louant presque également ces différents morceaux, s'est laissé aller à cette prévention naturelle et trop familière à ceux qui se livrent entièrement à l'étude de certaine langue et de certains auteurs.

En général les métaphores des poëtes hébreux sont

[1] Chap. II, verset 10. B.
[2] Chap. IV, verset 2. B. — [3] Id., 5. B.

claires et frappantes, parcequ'elles étaient prises dans des objets familiers qui étaient également sous les yeux du poëte et des lecteurs. Elles étaient ordinairement tirées des grands objets de la nature, le soleil, la lune, les étoiles, etc.; et les poëtes les employaient souvent pour désigner les revers ou la prospérité de la nation. Les poëtes latins se sont servis aussi des mêmes images; mais ils n'y ont pas mis la même force, la même chaleur de coloris. Horace n'est qu'élégant lorsqu'il dit[1] :

« [2] Lucem redde tuæ, dux bone, patriæ:
« Instar veris enim vultus ubi tuus
« Affulsit populo, gratior it dies,
« Et soles melius nitent. »

Les poëtes juifs s'expriment avec plus d'audace et d'enthousiasme. Ce n'est ni l'aurore, ni le printemps, ni une nuit sombre, qu'ils offrent à nos yeux; c'est le soleil et les astres qui semblent pour ainsi dire recevoir, par une création nouvelle, un éclat immense, ou qui sont prêts à retomber dans les premières ténèbres de l'antique chaos. Écoutez Isaïe annoncer au peuple choisi la faveur de Jéhovah et une prospérité sans bornes. « La lune aura l'éclat du soleil du midi[2], et « les rayons du soleil resplendiront d'un feu sept fois « plus vif.... Ce n'est plus la lumière du soleil[3] qui « brillera à vos yeux; la lune ne servira plus à éclai« rer la nuit. Jéhovah sera pour vous une lumière

[1] Livre IV, ode v, vers 5-8. B.

[2] « Rendez, prince aimable, rendez la lumière à votre patrie: dès que votre « visage brille aux yeux du peuple, semblable au printemps, il rend les « jours plus beaux et l'éclat du soleil plus pur. »

[2] Isaie, xxx, 26. B. — [3] Id., lx, 19-20. B.

« éternelle, le soleil ne se couchera plus, et la lune ne « retirera plus sa clarté : les jours de vos douleurs « sont finis, etc. » Nous ne pouvons admirer également, comme M. Lowth, l'image suivante du même prophète : « La lune aura honte, et le soleil rougira, « lorsque le dieu des armées viendra régner[a]. »

Les poëtes hébreux excellent particulièrement à peindre avec énergie la grandeur et la majesté de Dieu, et surtout ses vengeances. « Dieu est assis sur « les nuées comme sur son char[1]; il vole sur les « ailes des vents; les foudres dévorants sont ses mi- « nistres. » Quand les prophètes annoncent aux Juifs la guerre, la famine, et les fléaux que leur prépare la colère de Dieu, c'est presque toujours sous l'image du bouleversement du monde. Cette figure est terrible dans Jérémie, lorsqu'il prédit la désolation de la Judée. « Je regardai la terre[2], et je la vis informe « et inhabitée. Je vis les montagnes, arrachées de leurs « fondements, s'agiter et s'entre-choquer. Pas un « homme ne s'offrit à mes regards; les oiseaux du « ciel avaient disparu. Je levai les yeux vers le firma- « ment; ses flambeaux étaient éteints; tout se consu- « mait au feu dévorant de la colère de Jéhovah. » Les poëtes profanes n'ont point de tableau plus imposant et plus vigoureux.

Les poëtes sacrés sont particulièrement attentifs à observer le caractère particulier et distinctif des ob-

[a] « Et pudebit lunam et erubescet sol meridianus, cum regnat Jehova exer- « cituum. » (Isaïe, cap. XXIV, vers. 23.)

[1] Psaume CIII, vers. 3 et 4. B.

[2] Jérémie, IV, 23-26. B.

jets qu'ils décrivent. Ils parlent très souvent du Liban et du Carmel, mais ils ne citent pas indifféremment ces deux montagnes. Le Liban avec ses cèdres élevés sert à représenter la grandeur de l'homme, tandis que le Carmel, couvert de vignes, d'oliviers, et d'arbrisseaux, est employé à peindre la délicatesse, la grace, et la beauté de la femme.

Les comparaisons ne sont faites que pour donner plus de force ou de clarté à une idée; les poëtes ne devraient donc prendre pour terme de comparaison que des objets connus à leurs lecteurs. Il semble que Virgile ait manqué à cette règle lorsque, dans le douzième livre de son *Énéide*[1], il compare Énée au mont Athos et au mont Éryx, montagnes étrangères que les Romains ne connaissaient guère; mais il faut observer qu'il ne fait que les nommer, au lieu qu'en y ajoutant aussitôt l'Apennin il le peint des plus vives couleurs.

« Quantus Athos, aut quantus Eryx, aut ipse coruscis
« Cum fremit ilicibus quantus, gaudetque nivali
« Vertice se attollens pater Apenninus ad auras. »

Cette différence est remarquable; plus on étudie ce grand poëte, plus on admire le goût sage et profond qui règne dans ses poésies. Il n'y a rien de si commun dans les ouvrages des poëtes modernes que d'y voir peints des objets que ni eux ni leurs lecteurs ne connaissent que par ouï-dire. On transporte dans nos forêts les palmiers d'Asie et les lions d'Afrique. Les bergers de Pope se plaignent des ardeurs dévorantes

[1] Vers 701-703. B.

de l'été, comme ceux de Théocrite s'en plaignaient dans les campagnes de Sicile. Pope, dans sa troisième *Pastorale*, dont la scène est en Angleterre, décrit comme Virgile *le brûlant Sirius embrasant les champs altérés*[a]. Il peint, dans les vignes de Windsor, *la grappe gonflée par des flots de vin.* Le fameux Spenser, qui écrivait sous le règne d'Élisabeth, a introduit des loups en Angleterre ; tout le monde sait cependant qu'il n'y a pas plus de vignes que de loups dans cette île.

Il y a, dans la situation de chaque pays et dans la manière de vivre des habitants, des particularités qui doivent affecter la poésie de chaque nation. Les Juifs, par leur religion et leur politique, étaient séparés du reste du monde. Leur commerce était peu considérable, et leur principale occupation était le soin des troupeaux et la culture de la vigne. De là cette multitude d'images tirées des travaux relatifs à ce genre d'occupation.

La prosopopée paraît être la figure favorite des écrivains hébreux. Ils personnifient Juda et Babylone, dont ils représentent les filles désolées et fesant entendre les voix les plus pathétiques de la douleur. Les Grecs et les Romains ont représenté sur leurs médailles des provinces et des nations entières sous des

[a] *The sultry Sirius burns the thirsty plains.* Ce vers est rendu d'une manière curieuse dans une traduction des *Pastorales de Pope*, faite par M. de Lustrac, et imprimée à Paris chez David le jeune, 1753 : M. de Lustrac traduit : « Le Sirius brûlant embrase les champs altérés *qu'il traverse ;* » et, pour explication, il nous apprend dans une note que *le Sirius est un fleuve d'Éthiopie célèbre par sa profondeur*. On peut juger du goût qui règne dans le reste de la traduction.

figures de femmes, mais rarement dans leurs écrits. On trouve sur des médailles romaines la Judée pleurant sous son palmier.

Les poésies des Hébreux sont en général plus dramatiques que celles d'aucune autre nation ; le poëte met presque toujours l'apostrophe et le dialogue à la place du simple récit. Le livre de Job, qui est vraiment poétique pour le style, est entièrement dramatique; ce qui y répand beaucoup d'intérêt et de vie, parceque le poëte et le lecteur se supposent nécessairement dans les mêmes circonstances où se trouve le personnage qui parle.

La multitude des idées fortes et grandes qu'on rencontre dans les prophètes est étonnante. Les Grecs seuls peuvent leur être comparés à cet égard; car les Romains sont plutôt purs, élégants, et corrects, que sublimes; et, excepté dans la satire, ils n'ont été que les imitateurs des Grecs. Isaïe, par la variété et la richesse des images, par la majesté des pensées, par la douceur et l'abondance jointe à l'élévation et à la simplicité, peut être regardé comme l'Homère des Hébreux. Jérémie a de la hardiesse dans les figures et dans le style, mais il est supérieur dans l'art d'émouvoir les passions. Isaïe inspire la terreur, et Jérémie la pitié; le premier brise et déchire l'ame; le second l'attendrit et la pénètre de tous les sentiments dont il est plein lui-même. Suivant ce qui nous reste de Simonide, et ce que les anciens ont dit de son caractère, ce poëte avait beaucoup de ressemblance avec Jérémie. Ézéchiel est hardi, vigoureux, et véhément, mais trouble et sauvage. Sa marche est si ir-

régulière et si rapide, qu'il est difficile de la suivre. Ses images portent l'empreinte de son caractère ; il revient sans cesse sur les mêmes objets avec un nouveau feu et une nouvelle indignation ; et le sentiment violent dont il paraît agité se communique à ses lecteurs. On trouve dans Æschile les mêmes beautés et les mêmes défauts. Nous ne disons rien des autres prophètes, dont le caractère est moins frappant et moins facile à saisir.

Nous sommes fâchés de trouver plusieurs pages inutiles dans l'ouvrage de M. Lowth : c'est un chapitre sur l'Allégorie mystique [1], que nous n'entendons guère. L'homme de goût a fait place en cet endroit à l'archidiacre qui, malgré sa promesse, nous donne une discussion théologique sur le double caractère que présente David dans quelques uns de ses psaumes. Nous desirerions qu'à la place de ce chapitre il en eût fait un sur la Poésie pastorale des Juifs. C'est dans leurs livres qu'on trouve la peinture la plus frappante des mœurs des premiers âges. Le *Pentateuque* nous offre une description si simple des différentes occupations des premiers hommes et de leurs patriarches, et nous reconnaissons la voix naïve de la nature dans les discours qu'on leur fait tenir. Leurs vertus et leurs vices étaient simples comme eux, aisément aperçus, et fortement exprimés. Le livre de *Ruth* est précieux par la multitude des images pastorales qui y sont répandues.

[1] C'est le sujet de la leçon XI; voyez la traduction de M. Sicard, t. I[er], p. 203. B.

XXI.

Lettre écrite de Munich aux auteurs de la *Gazette littéraire*, sur la bataille d'Azincourt et sur la Pucelle d'Orléans, à l'occasion des tomes XIII et XIV de l'Histoire de France, par M. de Villaret[1].

30 septembre 1764.

On ne s'instruit des faits qu'en confrontant les auteurs qui en ont parlé. M. Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, au règne de Henri V, page 308, nous dit qu'à la bataille d'Azincourt l'armée française était commandée par le Dauphin; mais il est, je crois, le seul qui le dise. Ce Dauphin était Louis, gendre du duc de Bourgogne, âgé de dix-huit ans. Il était malade alors, et mourut quelque temps après la bataille. S'il se trompe sur ce fait important, il ne se trompe pas sur la marche des Anglais, qui arrivèrent auprès d'Azincourt après avoir passé la Somme et la petite rivière du Ternois, à Solangy, au pays de Vimeu, comté de Saint-Pol dans l'Artois.

Cette journée d'Azincourt est si fameuse dans l'histoire de France et d'Angleterre, et elle fut suivie quelques années après d'une si grande révolution, que ses moindres particularités en sont intéressantes. On veut savoir la position des lieux, la marche des deux armées, le nombre des combattants, et toutes leurs manœuvres.

Hubner, dans sa *Géographie*, dit « qu'Azincourt est « un village près de Béthune où les Anglais battirent

[1] Une réponse de Villaret à cet article fut insérée dans la *Gazette littéraire*, du 4 novembre (supplément), page 263. P.

« les Français en 1415. » Mais Béthune est fort loin de là; cette ville est sur la Brette, vers les frontières de Flandre. Hubner est si peu exact, qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit mépris à ce point sur la situation d'Azincourt. Il y aurait plus de mille erreurs à corriger dans son livre.

Daniel décrit exactement la marche du roi d'Angleterre et du connétable de France qui le suivit. « Le connétable, dit-il, quitta sa route pour aller « prendre les devants et couper les Anglais sur le « chemin de Calais. »

Le nouvel auteur de l'*Histoire de France,* tome XIII, page 356, s'exprime ainsi : « Aussitôt qu'on eut appris « que les Anglais avaient passé la Somme, les troupes « françaises, incessamment accrues par de nouveaux « corps, se hâtèrent d'aller à leur rencontre. » On ne doit point entendre par ces paroles que l'armée de France vint se présenter aux Anglais en venant à eux du côté opposé, et que Henri V, ayant passé la Somme, trouva les ennemis vers l'autre bord. L'auteur fait assez entendre que le roi d'Angleterre, venant de Normandie, passa la Somme auprès de Saint-Quentin, et que le connétable d'Albret, qui commandait l'armée de France, partit aussi de Normandie, et passa la Somme vers Abbeville.

Henri V, des environs de Saint-Quentin au-delà de la Somme, s'avançait sur le chemin de Calais, soit pour s'en retourner en Angleterre, soit pour en attendre des renforts; et le connétable d'Albret, se portant sur le chemin de Calais dans l'Artois, fesait une très belle manœuvre de guerre. Il avait une ar-

mée quatre fois plus forte que celle des ennemis, et cherchait à leur fermer aisément tous les passages.

Daniel dit que « le roi d'Angleterre ayant passé la « petite rivière du Ternois à Blangy, fut fort surpris « de découvrir des hauteurs l'armée française, dans « la plaine d'Azincourt et de Russeauville, rangée « en bataille, et tellement postée qu'il ne pouvait « l'éviter. »

Il ne devait pas en être surpris, s'il est vrai, comme le rapporte le nouvel auteur d'après Froissard, qu'un héraut d'armes était venu trois jours auparavant lui annoncer, suivant l'esprit de chevalerie de ces temps-là, *qu'on lui livrerait bataille dans trois jours.*

La nouvelle Histoire dit, « que le connétable, à qui « la disposition de la bataille appartenait, n'oublia « rien de ce qu'il fallait pour la perdre. Maître de « s'étendre dans un terrain spacieux où il eût pu fa-« cilement envelopper les ennemis et profiter de la « supériorité du nombre, il choisit un espace étroit, « resserré d'un côté par une petite rivière, et de l'au-« tre par un bois. »

C'est le sentiment de Rapin Thoyras, qui était un officier de mérite, aussi bien qu'un historien très judicieux.

Le P. Daniel s'exprime ainsi dans le récit de cette bataille : « Le roi d'Angleterre avait choisi admirable-« ment son poste entre deux bois qui couvraient les « deux flancs de son armée. » N'est-il pas vraisemblable que si la position de l'armée anglaise entre deux bois était admirable, celle du connétable entre un bois et une rivière était plus admirable encore? car le con-

nétable était appuyé non seulement à un bois, mais encore à une rivière. Si la journée fut si malheureuse, ne doit-on pas attribuer la perte de la bataille à d'autres causes qu'à une mauvaise disposition?

Il est bien difficile de savoir quel était l'ordre des deux armées. « La signification des termes qui a « changé, dit le P. Daniel, cause beaucoup d'em- « barras dans l'ancienne relation des batailles de ce « temps-là. »

Rien n'est assurément plus vrai. Nous ne sommes guère plus instruits des détails des opérations militaires depuis Clovis jusqu'à la journée d'Ivri, que des dispositions de l'armée grecque devant Troie.

Le P. Daniel dit, d'après d'anciens auteurs contemporains, que le duc d'Alençon joignit le roi d'Angleterre dans la mêlée (car on se mêlait alors), et que même il abattit d'un coup de sabre une partie de la couronne que Henri portait au-dessus de son casque, mais qu'il fut tué par les officiers qui environnaient le roi d'Angleterre.

Voici comme le nouvel historien raconte cette aventure conformément à Rapin Thoyras (page 372, tome XIII): « Environné de morts et de mourants, « couvert de sang, le duc d'Alençon jette un dernier « regard sur sa troupe exterminée ou dispersée. Supé- « rieur par la grandeur de son ame à la fortune qui « le trahit, suivi de quelques uns des siens qui ne « l'avaient pas abandonné, il fond sur les ennemis. « Tout fuit ou tombe sous ses coups : partout il porte « la mort ou l'effroi : il enfonce les rangs, il parvient « jusqu'au monarque anglais; c'était lui qu'il cher-

« chait. Les deux héros se mesurent de l'œil, s'ap-
« prochent. Le duc d'York, privé de la vie, tombe à
« côté du roi. Le duc d'Alençon, sans s'arrêter, se
« nomme, s'élance sur son adversaire; d'un coup de
« hache il enlève une partie de la couronne d'or qui
« formait le cimier de son casque. Il allait redoubler;
« c'en était fait, un second coup sauvait peut-être la
« France: il levait déjà le bras, lorsque Henri, d'un
« revers, l'étend à ses pieds, etc. »

Quelques lecteurs jugeront peut-être que cette description est un peu trop poétique et peu convenable à la grave simplicité de l'histoire; mais il ne faut pas juger avec trop de sévérité un écrivain entraîné par la force de son sujet qui lui fait passer les bornes ordinaires. On sait assez qu'on doit également éviter l'écueil du style poétique et celui du style familier. Le P. Daniel fait battre trop souvent une armée *à plate couture;* on fuit trop *à vau de route;* et quand *sur ces entrefaites les ennemis sont aux trousses et qu'on est à la débandade,* le lecteur est trop dégoûté. Un enthousiasme noble, quoique déplacé, est peut-être plus pardonnable que ces expressions populaires; mais il ne s'agit pas ici de la manière d'écrire l'histoire, il s'agit de l'histoire même. Tous les écrivains, et M. Hume lui-même, disent que les Français furent punis de leur témérité à la bataille d'Azincourt comme à celles de Crécy et de Poitiers.

On peut demander où était la témérité de combattre avec des forces très supérieures une faible armée, fatiguée d'une longue marche, et dans laquelle régnait la dyssenterie. Il n'y eut assurément rien de

téméraire chez les Français dans aucune de ces trois batailles. S'il y eut de la témérité, elle fut dans les Anglais, qui osèrent combattre à la journée d'Azincourt, et attaquer les premiers une armée quatre fois plus forte que la leur.

Le terrain était fangeux, dit-on, et la cavalerie française enfonçait jusqu'aux jarrets dans la terre détrempée par les pluies; mais les chevaux anglais enfonçaient-ils moins dans ce terrain? On ajoute que les archers anglais étaient plus exercés et avaient de meilleurs arcs: c'est une chose très problématique, et les flèches des Français étaient en plus grand nombre que les flèches anglaises.

On nous dit que l'infanterie française n'était composée que de nouvelles milices; mais l'infanterie anglaise était composée de même. Les Actes de Rymer nous apprennent qu'elle fut levée à la hâte, et que Henri V fesait des conventions avec les seigneurs terriens pour lui fournir des soldats.

On prétend que la principale cause de la déroute vint de deux cents arbalêtiers anglais cachés à la droite de la gendarmerie française; ils se levèrent tout-à-coup, et mirent cette gendarmerie dans le plus grand désordre. Mais, si l'armée française était si bien appuyée par une rivière à droite et par un bois à gauche, comment ces deux cents arbalêtiers purent-ils prendre l'armée en flanc? comment un corps de vingt mille gendarmes fut-il défait par deux cents archers?

Le nouvel auteur de l'*Histoire de France* avoue que la plupart des Anglais combattaient nus de la ceinture

en bas. La raison en est, selon les historiens anglais, que les soldats de Henri V, attaqués de la dyssenterie, étaient obligés de soulager la nature en combattant. Il n'est guère possible que toute une armée ait combattu dans un tel état, et qu'elle ait été pleinement victorieuse. Quelques soldats peut-être auront été réduits à cette nécessité, et on aura exagéré leur nombre.

Enfin, la bataille fut entièrement perdue, et le plus grand nombre s'enfuit devant le plus petit, ce qui n'est arrivé que trop souvent. L'auteur éclairé, qui nous donne cette nouvelle *Histoire de France*, paraît avoir très bien senti la raison de ces calamités fréquentes. Le maréchal de Saxe l'a dite sans détour dans une lettre écrite quelque temps après la journée de Fontenoi; et ce qu'il dit est assez prouvé par les arrangements qu'il avait pris pour cette bataille.

Ce qu'il est très nécessaire d'observer, c'est que cette fatale journée d'Azincourt ne produisit rien du tout. Henri V repassa en Angleterre, et ne reparut en France que deux ans après; encore ne put-il s'y présenter qu'avec vingt-cinq mille hommes. Aussi ce ne fut point la bataille d'Azincourt qui fit proclamer Henri V roi de France, à moins qu'on ne dise que la terreur qu'il inspira par cette victoire lui aplanit le chemin du trône.

Un événement encore plus singulier que la défaite d'Azincourt est celui de la Pucelle d'Orléans. Mézerai, dans sa grande *Histoire*, dit que *saint Michel, le prince de la milice céleste, apparut à cette fille*; mais dans son *Abrégé*, mieux fait que sa grande *His-*

toire, il se contente de dire, que « Jeanne assurait « avoir commission expresse de Dieu de secourir la « ville d'Orléans, et puis de faire sacrer le roi à Reims, « étant, disait-elle, sollicitée à cela par de fréquentes « apparitions des anges et des saints. »

Le jésuite Daniel fait entendre que Dieu opéra des miracles dans cette fille; mais il ajoute ensuite: « Je « ne voudrais pas cautionner généralement la vérité « de ses prophéties qui ne se trouvèrent pas toutes « véritables, *parceque les prophéties ne parlent pas « toujours en prophètes.* »

De pareilles distinctions ne sont guère admises que dans les disputes sur les bancs de l'école.

Il n'est pas permis d'écrire ainsi l'histoire. Il y a une contradiction manifeste à dire que quand on fait des prophéties on ne parle pas en prophète. Si une personne qui se dit inspirée prédit de la part de Dieu des choses qui n'arrivent point, il est évident qu'elle n'est point inspirée. Les Anglais accusèrent la Pucelle d'avoir été conduite par le diable; mais il paraît que ni Dieu ni le diable n'employèrent aucun moyen surnaturel dans toute cette aventure. Il y a eu souvent de pieuses fraudes; il y en a eu d'héroïques : celle de Jeanne d'Arc est de ce dernier genre.

Il faut lire attentivement la dissertation de Rapin Thoyras sur la Pucelle d'Orléans, à la fin du règne de Henri V. C'est un morceau très curieux et sagement écrit, sans lequel il serait difficile d'avoir des notions exactes de cet étrange événement [1].

[1] Voyez *Jeanne d'Arc ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII, et surtout de la Pucelle d'Orléans*,

Il faut voir ensuite comment on peut concilier Rapin Thoyras avec l'estimable auteur qui nous donne l'*Histoire de France* tome à tome. On trouve dans le tome XIV de cette histoire que Jeanne d'Arc était âgée de dix-sept ans quand elle fut présentée au roi, et dans Rapin Thoyras elle en a vingt-sept. Rapin cite en preuve le procès criminel fait à Jeanne par les évêques de France et par un évêque anglais sur la requête de la Sorbonne : ce qui peut encore faire croire qu'en effet elle avait alors vingt-sept ans et non pas dix-sept, c'est qu'elle avoue, dans son interrogatoire, qu'elle avait eu un procès en Lorraine à l'officialité, à l'occasion d'un mariage. Elle ne dit point si c'était pour un mariage qu'on lui avait promis ou pour une cassation; mais enfin, ce n'est guère à quinze ou seize ans qu'on soutient un procès en son nom pour un mariage. Cette anecdote pourrait d'ailleurs jeter quelques soupçons sur cette fameuse virginité qui augmentait sa gloire, et dont la perte n'aurait point diminué l'éclat de sa valeur.

La nouvelle *Histoire de France* cite aussi le procès manuscrit de la Pucelle; nous ne savons pas si c'est le même qui est rapporté dans Pasquier, ou si c'est une pièce différente. Nous ignorons lequel de ces deux manuscrits contradictoires mérite le plus de croyance; et nous attendons que l'auteur de la nouvelle Histoire éclaircisse ces difficultés avec son exactitude et son impartialité ordinaires, dans le volume auquel il travaille.

par M. Berriat-Saint-Prix; Paris, Pillet aîné, 1817, in-8°. L'auteur a, en portefeuille, un petit supplément. B.

M. Hume, dans son *Histoire*, moins détaillée et moins circonstanciée que celle de Rapin, n'entre dans aucune de ces discussions; il ne traite l'histoire qu'en philosophe. C'est assez que cette fille guerrière lui paraisse digne par son courage du rôle qu'on lui fait jouer. Tout le reste lui paraissant une supposition évidente, il lui importe peu de savoir quel était l'âge de Jeanne, et quelle fut sa conduite.

M. de Voltaire, dans son *Essai sur l'Histoire générale*[1], s'exprime ainsi sur le supplice de cette héroïne: « Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, « qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, « qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, « puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent « hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle « qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans « les temps héroïques où les hommes en élevaient à « leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mé« moire assez honorée par son supplice même. »

M. Hume, tout Anglais qu'il est, appelle cet arrêt infame. Cette admirable héroïne, dit-il, à qui les anciens, par une superstition plus généreuse, auraient dressé des autels, fut condamnée aux flammes sous prétexte d'hérésie et de magie, et expia par ce terrible supplice les services qu'elle avait rendus à son prince et à sa patrie.

Quelques années après cette mort, qui couvrit les juges d'une honte éternelle, il parut en Lorraine une aventurière qui se dit la Pucelle d'Orléans. Elle fesait du moins à ces juges iniques l'honneur de faire croire

[1] Voyez tome XVI, page 410. B.

qu'ils n'avaient pas consommé leur crime, et qu'ils avaient brûlé un fantôme. Cette prétendue Jeanne d'Arc persuada tous les Lorrains, et un seigneur Des Armoises se fit honneur de l'épouser. C'est une anecdote que le judicieux auteur, de qui nous attendons des lumières, ne manquera pas d'approfondir. On voit qu'il y a du merveilleux dans l'histoire de la Pucelle d'Orléans jusqu'après sa mort même. Aucun événement ne mérite plus de recherches.

XXII.

C. CORNELIUS TACITUS A FALSO IMPIETATIS CRIMINE VINDICATUS, etc.

C. Tacite justifié contre la fausse imputation d'impiété; discours prononcé dans un des colléges de l'université d'Oxford, par J. Kynaston. A Londres, chez Flexney, 1764.

10 octobre 1764.

Famien Strada, historien jésuite très connu, avait accusé Tacite d'impiété, et s'était fondé particulièrement sur ce passage : « Nec unquam atrocioribus po« puli romani cladibus magisque justis judiciis[a] ap« probatum est non esse curæ diis securitatem nos« tram, esse ultionem. » (Histor. lib. I.) « Jamais les dieux n'ont fait voir par des fléaux plus terribles et des jugements plus sévères qu'ils avaient moins à cœur le salut du peuple romain que leur propre vengeance. » Un autre jésuite, que nous ne comparerons pas à Strada parcequ'il ne mérite d'être comparé à personne, le fameux Garasse, a cité le même passage

[a] Ou *indiciis*.

pour prouver que Tacite était un *athéiste*, et il lui associe Lucain, qui, dit-il, a sûrement emprunté de lui cette pensée dans les vers suivants (L. IV, 807-9):

« Felix Roma quidem, civesque habitura beatos,
« Si libertatis superis tam cura placeret,
« Quam vindicta placet !... »

C'est dommage pour la remarque du P. Garasse que *la Pharsale* ait été antérieure à l'*Histoire* de Tacite; mais nous ne nous arrêterons pas à relever ce fanatique bouffon trop au-dessous de toute critique; nous remarquerons seulement qu'il est étrange qu'on cite pour preuve de l'irréligion de Tacite la pensée la plus religieuse peut-être qu'on trouve dans cet auteur. Il n'y a rien assurément de moins impie que de dire que les dieux envoient des calamités à un peuple pour le punir de ses crimes; Tacite, dans cette même phrase, parle des prodiges, des présages heureux et funestes, et des autres avertissements du ciel; ce langage ressemble plus à celui d'un superstitieux que d'un athée. Nous n'entrerons pas d'ailleurs dans cette frivole discussion; il importe fort peu à la gloire de Tacite qu'on pense qu'il admettait ou qu'il rejetait l'existence et la providence de Jupiter Capitolin; dans les principes de la vraie religion, croire aux dieux du paganisme ou être athée, c'est la même chose. Il y a beaucoup d'apparence que Tacite, ainsi que César, Cicéron, Sénèque, Lucrèce, et tous les autres grands hommes de ces temps-là, se moquaient beaucoup des auspices, des présages, du Tartare, et de tous les Jupiters de la fable; mais ce n'est pas sur un ou deux passages d'un auteur ancien qu'il faut juger de ses sentiments en ma-

tière de religion ; il n'est aucun d'eux qui n'ait écrit sur cet objet des choses contradictoires. Il y a une règle simple et générale pour juger des opinions de ces écrivains : lorsqu'ils semblent respecter la religion nationale, ils ont pu le faire par bienséance, par politique, ou pour intéresser plus sûrement en adoptant les préjugés populaires; mais, lorsqu'ils attaquent ou tournent en ridicule ces mêmes préjugés, ils ne peuvent avoir pour motif que leur propre persuasion.

XXIII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire.*

4 novembre 1764.

Je vois, messieurs, par une de vos dernières gazettes (tome III, p. 80), que le gouvernement de la Suède a, depuis plus de vingt ans, persévéré dans l'entreprise utile de connaître à fond les forces du pays, et de commencer par un dénombrement exact. Il est dit qu'on a trouvé dans toute l'étendue de la Suède, sans compter la Poméranie, deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille habitants. Ce calcul étonne. La Suède avec la Finlande est deux fois aussi étendue que la France, qui passe pour contenir environ vingt millions[1] de personnes; il est même constant, par le relevé de tous les intendants du royaume, en 1698, qu'on trouva à peu près ce nombre, et la Lorraine n'était point encore ajoutée à la France. Comment un pays qui n'est que la

[1] En 1827 on en comptait près de trente-deux millions; voyez ma note, tome XXX, page 49. B.

moitié d'un autre peut-il avoir environ dix fois plus de citoyens?

A territoire égal, il faudrait que la France fût dix fois meilleure que la Suède; et le territoire n'étant que la moitié, il faut que la France soit vingt fois meilleure.

Considérons d'abord qu'on doit retrancher de la carte de la Suède la mer Baltique, le golfe de Finlande, et le golfe de Bothnie, qui remplissent près de la moitié de ce qui constitue la Suède. Otons-en le Lapmark et la Laponie, que l'on doit compter pour rien; retranchons encore des lacs immenses, et il se trouvera que le territoire habitable de la France sera plus grand d'un tiers que le terrain habitable de la Suède.

Or ce terrain habitable étant au moins dix fois plus fertile, il n'est pas étonnant qu'il ait dix fois plus de citoyens.

Ce qui me paraît mériter beaucoup d'attention, c'est que dans la Gothie, province la plus méridionale et la plus fertile de la Suède, il y a mille deux cent quarante-huit habitants par chaque lieue carrée de Suède. Or la lieue carrée de Suède, de dix et demie au degré, est à la lieue carrée de France de vingt-cinq au degré comme quatre et deux tiers environ est à un.

Il résulte du dénombrement de la France fait par les intendants du royaume, en 1698, que la France a six cent trente-six personnes par lieue carrée.

Or, si la lieue carrée de France, qui est à la lieue carrée de Suède comme un est à quatre et deux tiers environ, a six cent trente-six habitants, et la lieue carrée suédoise en a douze cent quarante-huit, il est clair

que la lieue carrée de Gothie, qui devrait avoir quatre fois et deux tiers autant de colons, en nourrit à peine le double; donc la même étendue de terrain en France a plus de la moitié[1] de colons ou d'habitants que la même étendue n'en a dans la Gothie.

Cette prodigieuse supériorité d'un pays sur un autre peut-elle, avec le temps, être réduite à l'égalité? Oui, si les habitants du climat disgracié peuvent trouver le secret de changer la nature de leur sol, et de se rapprocher du tropique.

Le pays pourrait-il être peuplé du double, du triple? Oui, si l'on fesait deux fois, trois fois plus d'enfants; mais qui les nourrirait, si la terre ne rend pas deux ou trois fois davantage?

Au défaut d'une récolte triple pour nourrir ce triple d'habitants, il faudrait donc avoir un commerce par le bénéfice duquel on pût acquérir deux ou trois fois plus de denrées qu'on n'en consomme aujourd'hui. Mais comment faire ce commerce avantageux, si la nature refuse de quoi exporter à l'étranger?

La commission établie pour rendre compte aux états assemblés de la dépopulation de la Suède affirme dans son Mémoire, sur des preuves historiques, que le pays était, il y a trois cents ans, presque trois fois plus peuplé qu'aujourd'hui. Il est de l'intérêt de tous les hommes de connaître les preuves de cette étrange assertion : se pourrait-il que la Suède, sans commerce, sans industrie, et plus mal cultivée qu'à présent, eût pu nourrir trois fois plus d'habitants?

[1] Dans les éditions de Kehl, et dans les autres réimpressions, on a mis: *a moitié plus de colons;* ce qui certainement est mieux. B.

Il paraît que les pays du nord n'ont jamais été plus peuplés qu'ils ne le sont, parceque la nature a toujours été la même.

César, dans ses *Commentaires*, dit que les Helvétiens, désertant leur pays pour aller s'établir vers la Saintonge, partirent tous au nombre de trois cent soixante et huit mille personnes. Je ne crois pas que l'Helvétie en ait aujourd'hui davantage; et si elle rappelait tous ses citoyens répandus dans les pays étrangers, je doute qu'elle eût de quoi leur fournir des aliments.

On parle beaucoup de population depuis quelques années. J'ose hasarder une réflexion. Notre grand intérêt est que les hommes qui existent soient heureux, autant que la nature humaine et l'extrême disproportion entre les différents états de la vie le comportent; mais si nous n'avons pu encore procurer ce bonheur aux hommes, pourquoi tant souhaiter d'en augmenter le nombre? est-ce pour faire de nouveaux malheureux? La plupart des pères de famille craignent d'avoir trop d'enfants, et les gouvernements desirent l'accroissement des peuples; mais si chaque royaume acquiert proportionnellement de nouveaux sujets, nul n'acquerra de supériorité.

Quand un pays a un superflu d'habitants, ce superflu est employé utilement aux colonies de l'Amérique. Malheur aux nations qui sont obligées d'y envoyer les citoyens nécessaires à l'état! c'est dégarnir la maison paternelle pour meubler une maison étrangère. Les Espagnols ont commencé; ils ont rendu ce malheur indispensable aux autres nations.

L'Allemagne est une pépinière d'hommes, et n'a point de colonies : que doit-il en résulter? que les Allemands qui sont de trop chez eux peupleront les pays voisins. C'est ainsi que la Prusse et la Poméranie ont réparé la disette des hommes.

Très peu de pays sont dans le cas de l'Allemagne: l'Espagne et le Portugal, par exemple, ne seront jamais fort peuplés; les femmes y sont peu fécondes, les hommes peu laborieux, et le tiers de la contrée est aride.

L'Afrique fournit tous les ans environ quarante mille nègres à l'Amérique, et ne paraît pas épuisée. Il semble que la nature ait favorisé les noirs d'une fécondité qu'elle a refusée à tant d'autres nations. Le pays le plus peuplé de la terre est la Chine, sans qu'on y ait jamais fait ni de livres ni de réglements pour favoriser la population, dont nous parlons sans cesse. La nature fait tout sans se soucier de nos raisonnements.

XXIV.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*.

14 novembre 1764.

Mille gens, messieurs, s'élèvent et déclament contre l'anglomanie : j'ignore ce qu'ils entendent par ce mot. S'ils veulent parler de la fureur de travestir en modes ridicules quelques usages utiles, de transformer un déshabillé commode en un vêtement malpropre, de saisir jusqu'à des jeux nationaux pour y mettre des grimaces à la place de la gravité, ils pourraient avoir

raison; mais si par hasard ces déclamateurs prétendaient nous faire un crime du desir d'étudier, d'observer, de philosopher, comme les Anglais, ils auraient certainement grand tort; car, en supposant que ce desir soit déraisonnable, ou même dangereux, il faudrait avoir beaucoup d'humeur pour nous l'attribuer, et ne pas convenir que nous sommes à cet égard à l'abri de tout reproche.

Je fais cette réflexion en lisant votre feuille du 24 octobre dernier, dans laquelle vous annoncez une Histoire d'Angleterre en forme de lettres. Vous dites que ce que les Anglais savent le mieux, c'est l'*Histoire d'Angleterre;* et j'ajoute que ce que les Français savent le moins, c'est l'*Histoire de France.* Otez à la plupart ce qu'ils ont ramassé dans des anecdotes forgées par la malignité, dans des mémoires platement rédigés, dans des romans sans imagination, et il ne leur restera pas même la notion la plus imparfaite d'une science très importante.

L'étude de l'histoire serait pourtant aussi nécessaire à Paris qu'à Londres. Si nous apprenions quelle est l'origine et la bonté de notre gouvernement, le patriotisme nous ranimerait; les temps de calme et d'obéissance, comparés aux temps de trouble et de vertige, seraient une leçon admirable de douceur et de soumission; les faits bien vus feraient tomber cette fureur pour la dispute, dont l'âcreté augmente en raison de l'obscurité et de l'inutilité des objets sur lesquels elle s'exerce; ils feraient revivre cet esprit de franchise et de loyauté, qui vaut bien l'esprit d'intrigue et de cabale; ils nous forceraient à appliquer les hommes

et les événements passés aux hommes et aux événements actuels; nous travaillerions à devenir meilleurs, et nous gagnerions infiniment du côté des hommes et des choses.

On me dira que nous n'avons point d'historiens; que pour un De Thou, il y a cent mauvais compilateurs; qu'il eût été à souhaiter que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, etc., se fût attaché à l'histoire de son pays; que c'est à un homme d'état et à un philosophe à écrire l'histoire, parcequ'il faut connaître les hommes pour les peindre, et participer au gouvernement, ou avoir les qualités propres à ce grand métier, pour en développer les ressorts: ces raisonnements sont vrais; je les ai faits.

J'ai vu, dans presque tous les historiens romains, l'intérieur de la république; ce qui concerne la religion, les lois, la guerre, les mœurs, m'a été clairement dévoilé; je ne sais même si je n'ai pas plus distinctement connu ce qui s'est passé au-dedans, que ce qui s'est exécuté au-dehors. Pourquoi cela? c'est que l'écrivain tenait à la chose publique; c'est qu'il pouvait être magistrat, prêtre, guerrier, et que, s'il ne remplissait pas les premières fonctions de l'état, il devait au moins s'en rendre digne. J'avoue qu'il ne faut point songer à obtenir chez nous un pareil avantage, notre propre constitution y résiste; mais je n'en conclus point qu'il ne faille pas étudier notre histoire.

Contentons-nous de ces historiens simples qui, comme dit Montaigne[1], « n'y apportent que le soin

[1] *Essais*, liv. II, chap. x.

« et la diligence de ramasser tout ce qui vient à leur « notice, et d'enregistrer à la bonne foi toutes choses « sans choix et sans triage, nous laissant le jugement « entier pour la connaissance de la vérité. » Si nous en avons de tels, félicitons-nous, et lisons-les avec un esprit philosophique : si notre instruction n'est ni élevée ni profonde, elle sera proportionnée à notre génie, et pourra suffire à nos besoins.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FIN DES ARTICLES, ETC.

RÉPONSE
A UN ACADÉMICIEN[1].

Vous me reprochez, monsieur, de n'avoir pas assez étendu ma critique, dans mes *Commentaires*, sur plusieurs vers de Corneille; vous voudriez que j'eusse examiné plus sévèrement les fautes contre la langue[2] et contre le goût; vous blâmez ces vers-ci dans Pompée[a]:

Qu'il eût voulu souffrir qu'un bonheur de mes armes
Eût vaincu ses soupçons, dissipé ses alarmes.
Prenez donc en ces lieux liberté tout entière.

J'avoue que je devais remarquer les deux premiers vers, *qu'un bonheur des armes* ne peut se dire, et *qu'un bonheur des armes qui eût vaincu des soupçons* n'est pas tolérable; mais il y a tant de fautes de cette espèce, que j'ai craint de charger trop les *Commentaires*. J'ai laissé quelquefois au lecteur le soin d'observer par lui-même les beautés et les défauts.

Prenez donc en ces lieux liberté tout entière,

ne me paraît point un vers assez défectueux pour en

[1] Cette *Réponse* fut, avec une pagination particulière, mise à la fin du tome second de l'édition de 1764 des *Œuvres de Corneille avec commentaires*, et sous le titre de *Supplément au tome second*. Dans l'édition de 1774, ce morceau a été placé à la page 566 du tome Ier. B.

[2] Les deux dernières phrases de la page 222 du tome XXXVI n'ont été ajoutées qu'en 1774. B.

[a] Acte III, scène 4.

faire une note. Vous avez trouvé trop de déclamation, trop de répétitions dans le rôle de Cornélie. Il me semble que je l'indique assez.

Je ne puis blâmer avec la même rigueur que vous ce que Cornélie dit au cinquième acte[1], en tenant l'urne de Pompée dans ses mains :

> N'attendez point de moi de regrets ni de larmes ;
> Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes ;
> Les faibles déplaisirs s'amusent à parler,
> Et quiconque se plaint cherche à se consoler.

Il est vrai qu'en général on ne doit point dire de soi qu'on a un grand cœur ; il est vrai qu'aujourd'hui on n'applique point de charmes à des maux ; il est encore vrai que, quand on parle assez long-temps, on ne doit point dire que les faibles déplaisirs s'amusent à parler : mais voici ce qui m'a déterminé à ne point critiquer ces vers. Il m'a paru que Cornélie s'impose ici le devoir de montrer un grand cœur, plutôt qu'elle ne se vante d'en avoir un.

Appliquer des charmes à des maux, m'a paru bien, parceque, dans ces temps-là, ce qu'on appelait charmes, la magie, était extrêmement en vogue, et que même Sextus Pompée, fils de Cornélie, fut très connu pour avoir employé les prétendus secrets des sortiléges. *Les faibles déplaisirs s'amusent à parler*, semble signifier ici, *s'amusent à se plaindre*, et Cornélie s'excite à la vengeance.

Je n'ai point repris ces vers[2] :

[1] Scène I. B.

[2] Voltaire a critiqué (voyez tome XXXV, page 408) le premier hémistiche du premier des deux vers qu'il cite ici. B.

Mettant leur haine bas, me sauvent aujourd'hui,
Par la moitié qu'en terre il a reçu de lui.

Je conviens avec vous qu'ils sont mauvais; mais, ayant déjà remarqué la même faute dans *Polyeucte*[1], je n'ai pas cru devoir y revenir dans les notes sur *Pompée*.

Si vous me reprochez trop d'indulgence, vous savez que d'autres ont trouvé dans mes remarques trop de sévérité; mais je vous assure que je n'ai songé ni à être indulgent, ni à être difficile. J'ai examiné les ouvrages que je commentais, sans égard ni au temps où ils ont été faits, ni au nom qu'ils portent, ni à la nation dont est l'auteur. Quiconque cherche la vérité ne doit être d'aucun pays. Les beaux morceaux de Corneille m'ont paru au-dessus de tout ce qui s'est jamais fait dans ce genre chez aucun peuple de la terre : je ne pense point ainsi parceque je suis né en France, mais parceque je suis juste. Aucun de mes compatriotes n'a jamais rendu plus de justice que moi aux étrangers. Je peux me tromper, mais c'est assurément sans vouloir me tromper.

Le même esprit d'impartialité me fait convenir des extrêmes défauts de Corneille, comme de ses grandes beautés. Vous avez raison de dire que ses dernières tragédies sont très mauvaises, et qu'il y a de grandes fautes dans ses meilleures. C'est précisément ce qui me prouve combien il est sublime, puisque tant de

[1] Voltaire veut sans doute parler des vers 7 et 8 de la scène I de l'acte V de *Polyeucte* (voyez tome XXXV, page 329); mais ces vers de *Polyeucte* n'ont que la rime de commun avec ceux de *Pompée*. Il se pourrait que la *Réponse à un académicien* ait été écrite avant l'impression du *Commentaire*, et que Voltaire ait fait quelque suppression à son travail. B.

défauts n'ont diminué ni son mérite ni sa gloire. Je crois de plus qu'il y a des sujets qui ont par eux-mêmes des défauts absolument insurmontables : par exemple, il me semble qu'il était impossible de faire cinq actes de la tragédie des *Horaces* sans des longueurs et des additions inutiles. Je dis la même chose de *Pompée ;* et il me paraît évident que l'on ne pouvait faire le beau cinquième acte de *Rodogune*, sans gâter le caractère de la princesse qui donne le nom à la pièce.

Joignez à tous ces obstacles, qui naissent presque toujours du sujet même, la prodigieuse difficulté d'être précis et éloquent en vers dans notre langue. Songez combien nous avons peu de rimes dans le style noble. Sentez quelles peines extrêmes on éprouve à éviter la monotonie dans nos vers, qui marchent toujours deux à deux, qui souffrent très peu d'inversions, et qui ne permettent aucun enjambement.

Considérez encore la gêne des bienséances, celle de lier les scènes de façon que le théâtre ne reste jamais vide, celle de ne faire ni entrer ni sortir aucun acteur sans raison. Voyez combien nous sommes asservis à des lois que les autres nations n'ont pas connues ; vous verrez alors quel est le mérite de Corneille d'avoir eu du moins des beautés qu'aucune nation n'a, je crois, égalées. Mais aussi vous voyez qu'il n'est guère possible d'atteindre à la perfection. Les difficultés de l'art et les limites de l'esprit se montrent partout. Si quelque pièce entière approche de cette perfection, à laquelle il est à peine permis à l'homme de prétendre, c'est peut-être, comme je l'ai

dit[1], la tragédie d'*Athalie*, c'est celle d'*Iphigénie*. J'ai toujours pensé que ce sont là les deux chefs-d'œuvre de la France, comme j'ai pensé que le rôle de Phèdre était le plus beau de tous les rôles[2], sans faire aucun tort au grand mérite du petit nombre des autres ouvrages qui sont restés en possession du théâtre. Ce mérite est si rare, et cet art est si difficile, qu'il faut avouer que, depuis Racine, nous n'avons rien eu de véritablement beau.

Par quelle fatalité faut-il que presque tous les arts dégénèrent dès qu'il y a eu de grands modèles? Vous n'êtes content, monsieur, d'aucune des pièces de théâtre qu'on a faites depuis quatre-vingts ans; voilà presque un siècle entier de perdu. Je suis malheureusement de votre avis: je vois quelques morceaux, quelques lambeaux de vers épars çà et là, dans nos pièces modernes, mais je ne vois aucun bon ouvrage. J'oserai convenir avec vous hardiment qu'il y a une tragédie d'*Œdipe*[3], qui est mieux reçue au théâtre que celle de Corneille; mais je crois avec la même ingénuité que cette pièce ne vaut pas grand'-chose, parcequ'il y a de la déclamation, et que le froid ressouvenir des anciennes amours de Philoctète et de Jocaste me paraît insupportable.

Toutes les autres pièces du même auteur me semblent très médiocres; et la preuve en est que j'en ou-

[1] Dans l'*Épître à la duchesse du Maine*, en tête d'*Oreste*, t. VI, p. 155; voyez aussi, tome XXVII, pages 84, 97, 100; et, dans la *Correspondance*, la lettre à d'Olivet, du 20 auguste 1761, lettre qui fut imprimée dans le temps. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 84. B.

[3] Celle de Voltaire lui-même. B.

blie volontiers tous les vers, pour ne m'occuper que de ceux de Racine et de Corneille.

J'ai fait, toute ma vie, une étude assidue de l'art dramatique; cela seul m'a mis en droit de commenter les tragédies d'un grand maître. J'ai toujours remarqué que le peintre le plus médiocre se connaissait quelquefois mieux en tableaux qu'aucun des amateurs qui n'ont jamais manié le pinceau.

C'est sur ce fondement que je me suis cru autorisé à dire ce que je pensais sur les ouvrages dramatiques que j'ai commentés, et de mettre sous les yeux des objets de comparaison. Tantôt je fais voir comment un Espagnol[1] et un Anglais[2] ont traité à peu près les mêmes sujets que Corneille. Tantôt je tire des exemples de l'inimitable Racine. Quelquefois je cite des morceaux de Quinault, dans lequel je trouve, en dépit de Boileau, un mérite très supérieur.

Je n'ai pu dire que mon sentiment. Ce n'est point ici un vain discours d'appareil, dans lequel on n'ose expliquer ses idées, de peur de choquer les idées de la multitude; mais en exposant ce que j'ai cru vrai, je n'ai en effet exposé que des doutes que chaque lecteur pourra résoudre.

J'ai toujours souhaité, en voyant la tragédie de *Cinna*, que, puisque Cinna a des remords, il les eût immédiatement après la scène où Auguste lui dit[3]:

[1] Caldéron; voyez, tome VIII, l'extrait de son *Héraclius*. B.

[2] Shakespeare; voyez, tome VII, page 489, une partie de son *Jules César*. B.

[3] Acte II, scène I. B.

Cinna, par vos conseils je retiendrai l'empire,
Mais je le retiendrai pour vous en faire part.

Je n'ai pensé ainsi qu'en interrogeant mon propre cœur; il m'a semblé que si j'avais conspiré contre un prince, et si ce prince m'avait accablé de bienfaits dans le temps même de la conspiration, ce serait alors même que j'aurais éprouvé un violent repentir.

Si d'autres lecteurs pensent autrement, je ne puis que les laisser dans leur opinion; mais je sens qu'il ne m'est pas possible de leur sacrifier la mienne.

J'observerai encore avec vous, qu'il y a quelquefois un peu d'arbitraire dans la préférence qu'on donne à certains ouvrages sur d'autres. Tel homme préférera *Cinna*, tel autre *Andromaque*; ce choix dépend du caractère du juge. Un politique s'occupera de *Cinna* plus volontiers, un homme plein de sentiment sera beaucoup plus touché d'*Andromaque*. Il en est de même dans tous les arts: ce qui se rapproche le plus de nos mœurs est toujours ce qui nous plaît davantage.

Ainsi, monsieur, quand je vous dis que les tragédies d'*Athalie* et d'*Iphigénie* me paraissent les plus parfaites, je ne prétends point dire que vous deviez avoir moins de plaisir à celles qui seront plus de votre goût. Je prétends seulement que, dans ces deux pièces, il y a moins de défauts contre l'art que dans aucune autre; que la magnificence de la poésie y répand ses charmes avec moins d'enflure et avec plus d'élégance que dans les pièces d'aucun autre auteur; que jamais plus de difficultés n'ont produit

plus de beautés : mais, comme il y a des beautés de différente espèce, celles qui seront le plus conformes à votre manière de penser seront toujours celles qui devront faire le plus d'effet sur vous.

Je m'en suis entièrement rapporté à vous sur tout ce qui regarde la grammaire : c'est un article sur lequel il ne peut guère y avoir deux avis; mais pour ce qui regarde le goût, je ne peux faire autre chose que de conserver le mien, et de respecter celui des autres.

FIN DE LA RÉPONSE A UN ACADÉMICIEN.

DISCOURS

AUX WELCHES,

PAR

ANTOINE VADÉ, FRÈRE DE GUILLAUME.

AVERTISSEMENT DU NOUVEL ÉDITEUR.

Je ne sais si cet ouvrage a été imprimé séparément; je n'en ai jamais vu d'édition isolée. Mais il fait partie du volume intitulé: *Contes de Guillaume Vadé*, in-8°, et dont on parle dans les *Mémoires secrets* (de Bachaumont), à la date du 5 mai 1764. C'est donc au plus tard en avril, et même, plus probablement, en mars 1764 qu'a été composé le *Discours aux Welches*. Fréron, qui en avait déjà parlé dans sa feuille du 14 juillet (*Année littéraire*, 1764, IV, 298), y revient dans sa feuille du 20 septembre (*Année littéraire*, 1764, VI, 59), et dit que Voltaire en a pris l'idée dans Tatien, disciple de saint Justin, et qui écrivit, vers l'an 168, un *Discours contre les Gentils*. Le *Mercure* de septembre 1764, pages 43-69, contient la *Réponse d'un Français à la harangue d'Antoine Vadé aux Welches*. On trouve aussi dans le *Mercure* (décembre 1764, pages 28-40) une *Lettre de mademoiselle Reydellet à M. de La Place, auteur du Mercure, sur le* Discours aux Welches, *contenant l'apologie des Français*. La première note (voyez page 540) blessa le P. Joseph-Romain Joly, qui fit insérer dans l'*Année littéraire* de 1764 (tome VII, p. 45-52) une *Lettre du fils d'un bourgeois de Saint-Claude à M. Fréron, au sujet d'une note injurieuse à cette ville insérée par M. de Voltaire en son Discours aux Welches*. Le P. Joly observe, avec raison, « qu'il n'est pas « possible d'être citoyen et mainmortable en même temps; ces deux « qualités, suivant les jurisconsultes, s'excluent et ne se rencon- « trent jamais dans la même personne. » Il ajoute que la ville de Saint-Claude « n'a point été délivrée de la mainmorte, puisqu'elle « est, dès son origine, de condition franche. » Voltaire s'est exprimé exactement ailleurs à l'occasion des *chanoines de Saint-Claude* qui tenaient *en esclavage les sujets du roi, habitant au mont Jura vers Saint-Claude*. Voyez, tome XLVI, la première phrase de l'opuscule intitulé: *Au roi en son conseil*, etc.

On a publié, en 1780, une pièce de vers intitulée: *Voltaire aux Welches, facétie datée du purgatoire*, in-8° de 20 pages. Un avocat de Dijon, nommé Landes, est auteur d'un *Discours aux Welches, dans lequel on a inséré la justification de la chambre des vacations du parlement de Rouen, Metz, et particulièrement de Rennes; ouvrage dénoncé à l'assemblée nationale*, Dijon et Paris, 27 mars 1790, in-8° de 53 pages; et d'un *Nouveau Discours aux Welches, par Blaise Vadé, fils d'Antoine et neveu de Guillaume; précédé d'un avertissement qu'il faut lire pour l'intérêt de l'innocence accusée*, Paris, 1790, in-8° de viij et 70 pages. Ce dernier opuscule de Landes est une diatribe contre les travaux de l'assemblée constituante.

BEUCHOT.

DISCOURS

AUX WELCHES[1],

PAR

ANTOINE VADÉ, FRÈRE DE GUILLAUME.

O Welches, mes compatriotes! si vous êtes supérieurs aux anciens Grecs et aux anciens Romains, ne mordez jamais le sein de vos nourrices, n'insultez jamais à vos maîtres, soyez modestes dans vos triomphes; voyez qui vous êtes et d'où vous venez.

Vous avez eu l'honneur, il est vrai, d'être subjugués par Jules-César, qui fit pendre tout votre parlement de Vannes, vendit le reste des habitants, fit couper les mains à ceux du Quercy, et vous gouverna ensuite fort doucement. Vous restâtes plus de cinq cents ans sous les lois de l'empire romain; vos druides, qui vous traitaient en esclaves et en bêtes, qui vous brûlaient pieusement dans des paniers d'osier, n'eurent plus le même crédit quand vous devîntes province de l'empire. Mais convenez que vous fûtes toujours un peu barbares.

Dans le cinquième siècle de votre ère vulgaire, des Vandales, que vous avez appelés du nom sonore de Bourgonsions ou de Bourguignons, gens d'esprit

[1] *Welch*, en anglais, signifie Gallois. C'était à peu près le nom des anciens Gaulois; voyez tome XXIX, page 471. B.

d'ailleurs et fort propres, qui oignaient leurs cheveux avec du beurre fort, comme le dit Sidonius Apollinaris, *infundens acido comam butyro*[1]; ces gens-là, dis-je, vous firent esclaves, depuis le territoire de votre ville de Vienne jusqu'aux sources de votre rivière de Seine; et c'est un reste glorieux de ces temps illustres, que des moines et chanoines aient encore des serfs dans ce pays[a]. Cette belle prérogative de l'espèce humaine subsiste parmi vous comme un témoignage de votre sagesse.

Une partie de vos autres provinces, que vous appelâtes si long-temps les provinces d'Oc, et que vous distinguâtes si noblement des provinces de Oui, furent envahies par les Visigoths; et quant à vos provinces de Oui, elles vous furent prises par un Sicambre nommé Hildovic[b], dont les grand-pères avaient été condamnés aux bêtes à Trèves par l'empereur Constantin. Ce Sicambre, honoré du titre de *patrice romain*, vous réduisit en servitude avec une poignée de Francs sortis des marais du Rhin, du Mein, et de la Meuse. Les belles expéditions de ce grand homme furent d'assassiner trois roitelets ses parents et ses amis, l'un vers le bourg de Boulogne-sur-mer, l'autre vers le village de Cambrai, et le troisième vers le village du Mans, que vos chroniques appellent *villes*; ce fut alors que la contrée des Welches porta le nom mélodieux de Frankreich[2], ancien nom de la France,

[1] Sidonius Apollinaris, XII, vers 7. B.

[a] A Saint-Claude et dans d'autres seigneuries de moines, les citoyens sont encore gens de mainmorte. — Voyez mon *Avertissement*, page 538. B.

[b] Clovis.

[2] Nom allemand de la France. B.

en commémoration de ses vainqueurs, et vous fûtes la première nation de l'univers, car vous aviez l'oriflamme à Saint-Denys.

Des pirates du Nord vinrent quelque temps après vous mettre à rançon, et vous prirent la province qu'on nomma depuis Normandie. Vous fûtes ensuite divisés en plusieurs petites nations sous différents maîtres, et chaque nation avait ses lois particulières comme son jargon.

La moitié de votre pays appartint bientôt aux peuples de l'île appelée Britain, ou England dans leur idiome, qui était aussi harmonieux que le vôtre. La Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Saintonge, la Guienne, la Gascogne, l'Angoumois, le Périgord, le Rouergue, l'Auvergne, furent long-temps entre les mains de cette nation des Angles, tandis que vous n'aviez ni Lyon, ni Marseille, ni le Dauphiné, ni la Provence, ni le Languedoc.

Malgré cet état misérable, vos compilateurs, que vous prenez pour des historiens, vous appellent souvent *le premier peuple de l'univers*, et votre royaume *le premier royaume*. Cela n'est pas civil pour les autres nations. Vous êtes un peuple brillant et aimable; et si vous joignez la modestie à vos graces, le reste de l'Europe sera fort content de vous.

Remerciez bien Dieu de ce que les divisions de la rose rouge et de la rose blanche vous délivrèrent des Angles, et remerciez-le surtout de ce que les guerres civiles d'Allemagne empêchèrent Charles-Quint d'engloutir votre pays, et d'en faire une province de l'Empire.

Vous avez eu un moment bien brillant sous Louis XIV; mais n'allez pas pour cela vous croire supérieurs en tout aux anciens Romains et aux Grecs.

Songez que, pendant six cents ans, presque personne parmi vous, hors quelques uns de vos nouveaux druides, ne sut ni lire ni écrire. Votre extrême ignorance vous livra au *flamen* de Rome et à ses consorts, comme des enfants que des pédagogues gouvernent et corrigent à leur gré. Vos contrats de mariage, quand vous fesiez des contrats, ce qui était rare, étaient écrits en mauvais latin par des clercs. Vous ignoriez ce que vous aviez stipulé; et quand vous aviez eu des enfants, il venait un tonsuré de Rome qui vous prouvait que votre femme n'était point votre femme, qu'elle était votre cousine au septième degré, que votre mariage était un sacrilége, que vos enfants étaient bâtards, et que vous étiez damné, si vous ne fesiez pas toucher à la chambre, nommée *apostolique*, la moitié de votre bien, sans délai ni remise.

Vos Basiléis[1] n'étaient pas mieux traités que vous: vous en avez eu neuf d'excommuniés[2], si je ne me

[1] Dans l'édition qui fait partie des *Contes de G. Vadé*, on avait imprimé *Baziloi;* ce fut aussi *Baziloi* qu'on imprima dans la *Philosophie de l'histoire* (voyez tome XV, page 109). Larcher (dans son *Supplément à la Philosophie de l'histoire*, page 195 de la première édition) reprit Voltaire, qui rejeta la faute sur son typographe (voyez, tome XLIII, le chap. x de la *Défense de mon oncle*). Larcher répéta le reproche dans sa *Réponse à la Défense de mon oncle*, page 17. Voltaire se corrigea dans les éditions de la *Philosophie de l'histoire*, mais non dans les réimpressions du *Discours de G. Vadé*. L'édition in-4° (tome XV, daté de 1771, page 31) porte *Baziloï*, ainsi que l'édition encadrée ou de 1775, tome XXXIV, page 229. B.

[2] Voltaire, dans son *Cri des nations*, tome XLV, en nomme six, savoir,

trompe, par le serviteur des serviteurs de Dieu sous l'anneau du pêcheur. L'excommunication emportait nécessairement la confiscation des biens; de sorte que vos Basiléis perdaient de droit leur couronne, dont le pêcheur romain fesait présent, selon son bon plaisir et son équité, au premier de ses amis.

Vous me direz, mes chers Welches, que les peuples de l'île Britain ou England, et même les empereurs teutoniques, ont été encore plus maltraités que vous, et qu'ils étaient aussi ignorants : cela est vrai; mais cela ne vous justifie pas; et si la nation britannique a été assez abrutie pour être pendant quelque temps province feudataire d'un druide ultramontain, vous m'avouerez qu'elle s'en est bien vengée; tâchez de l'imiter si vous pouvez.

Vous eûtes autrefois un roi [1], qui, quoique malheureux dans tous ses desseins et dans toutes ses expéditions, est pourtant recommandable pour vous avoir appris à lire et à écrire; il fit même venir d'Italie des gens qui vous enseignèrent le grec, et d'autres qui vous apprirent à dessiner, et à tailler une figure en pierre; mais il se passa plus de cent années avant que vous eussiez un bon peintre et un bon seulpteur; et pour ceux qui apprirent le grec, et même l'hébreu, on les brûla presque tous, parcequ'ils étaient soupçonnés de lire l'original de quelques livres judaïques, ce qui est bien dangereux.

Robert, Philippe Ier, Philippe-Auguste, Louis VIII, Philippe-le-Bel, Louis XII. Les trois autres sont Louis le Jeune, Henri III, et Henri IV. Ces deux derniers ont été assassinés. Voltaire en parle dans son *Mandement du révérendissime père en Dieu, Alexis :* voyez tome XLII. B.

[1] François Ier; voyez tome XVII, page 212. B.

Je veux bien convenir avec vous, mes chers Welches, que votre pays est la première contrée de l'univers: cependant vous ne possédez pas le plus grand domaine dans la plus petite des quatre parties du monde. Considérez que l'Espagne est un peu plus étendue, que l'Allemagne l'est bien davantage, que la Pologne et la Suède sont plus grandes, et qu'il y a des provinces en Russie dont le pays des Welches ne ferait pas la quatrième partie.

Je souhaite que vous soyez le premier royaume de l'univers par la fertilité de votre terrain; mais, de grace, songez à vos quarante lieues de landes vers Bordeaux, à cette partie de votre Champagne que vous avez nommée si noblement *pouilleuse*, à des provinces entières où le peuple ne se nourrit que de châtaignes, à d'autres où il n'a guère que du pain d'avoine. Remarquez bien la défense qui vous est faite de sortir les blés de votre pays, défense fondée nécessairement sur votre disette, et peut-être encore sur votre caractère, qui vous porterait à vendre au plus vite tout ce que vous avez, pour le racheter fort cher trois mois après, semblables en cela à certains habitants de l'Amérique [1] qui vendent leur lit le matin, oubliant qu'ils voudront se coucher le soir.

D'ailleurs la dépense que la plus brillante partie de la nation fait en fine farine pour poudrer ses têtes [2], soit que vous soyez coiffés à l'oiseau royal, soit que vous portiez vos cheveux étalés comme Clodion et

[1] Les Caraïbes. B.

[2] L'usage de la poudre n'est plus conservé que par très peu de personnes, et diminue de jour en jour. B.

les conseillers de la cour, cette dépense est si universelle, qu'on fait très bien d'empêcher de porter à l'étranger une denrée dont vous faites un si bel usage.

Premier peuple de l'univers, songez que vous avez dans votre royaume de Frankreich environ deux millions de personnes qui marchent en sabots six mois de l'année, et qui sont nu-pieds les autres six mois.

Êtes-vous le premier peuple de l'univers pour le commerce et pour la marine?... Hélas!

J'entends dire, mais je ne puis le croire, que vous êtes la seule nation du monde chez qui on achète le droit de juger les hommes[1], et même de les mener tuer à la guerre. On m'assure que vous faites passer par cinquante mains l'argent du trésor public; et quand il est arrivé à travers toutes ces filières, il se trouve réduit tout au plus au cinquième.

Vous me répondrez que vous réussissez beaucoup à l'opéra comique; j'en conviens; mais, de bonne foi, votre opéra comique, ainsi que votre opéra sérieux, ne vous vient-il pas d'Italie?

Vous avez inventé quelques modes, je l'avoue, quoique vous preniez aujourd'hui presque toutes celles des peuples de Britain: mais n'est-ce pas un Génois[2] qui a découvert la quatrième partie du monde où vous possédez enfin deux ou trois petites îles? n'est-ce pas un Portugais[3] qui vous a ouvert le che-

[1] Voyez tome XVII, page 114; XXX, 100; et ma note, tome XXXIII, page 11. B.

[2] Christophe Colomb; voyez tome XVII, page 387. B.

[3] Vasco de Gama; voyez id., page 361. B.

min des Indes orientales, où vous venez de perdre vos pauvres comptoirs?

Vous êtes peut-être le premier peuple du monde pour les inventions des arts; cependant n'est-ce pas Jean Goia de Melfi [1] à qui l'on doit la boussole? n'est-ce pas l'Allemand Schwartz qui donna le secret de la poudre inflammable? l'imprimerie, dont vous faites tant d'usage, n'est-elle pas encore le fruit du travail ingénieux d'un Allemand [2]?

Quand vous voulez lire les brochures nouvelles qui font de vous un peuple si savant, vous vous servez quelquefois de lunettes; remerciez-en François Spina, sans lequel vous n'auriez jamais pu lire les petits caractères. Vous avez des télescopes; remerciez-en Jacques Mettius le Hollandais, et Galilei Galileo le Florentin.

Si vous vous divertissez quelquefois avec des baromètres et des thermomètres, à qui en avez-vous l'obligation? à Torricelli qui inventa les premiers, à Drebellius qui inventa les seconds.

Plusieurs d'entre vous étudient le vrai système du monde planétaire; c'est un homme de la Prusse polonaise [3] qui devina ce secret du Créateur. On vous aide dans vos calculs avec des logarithmes; c'est au prodigieux travail de mylord Neper [4] et de ses associés que vous en avez l'obligation. C'est Guericke de Magdebourg que vous devez remercier de la machine pneumatique.

[1] Voyez tome XVII, page 355. B.

[2] Guttemberg; voyez tome XV, page 267. B.

[3] Copernic; voyez tome XVIII, page 267; et XX, 296. B.

[4] Jean Napier, nommé aussi Neper et Nepaer; mort en 1617. Cl.

C'est ce même Galilée dont je viens de vous parler, qui découvrit le premier les satellites de Jupiter, les taches du soleil, et sa rotation sur son axe. Le Hollandais Huygens vit l'anneau de Saturne, un Italien[1] vit ses satellites, lorsque vous n'aperceviez rien encore.

Enfin, c'est le grand Newton qui vous à montré ce que c'est que la lumière, et qui vous a dévoilé la grande loi qui fait mouvoir les astres, et qui dirige les corps pesants vers le centre de la terre.

Premier peuple du monde, vous aimez à orner vos cabinets; vous y mettez de jolies estampes; mais songez que le Florentin Finiguerra est le père de cet art qui éternise ce que le pinceau ne peut conserver. Vous avez de belles pendules, c'est encore une invention du Hollandais Huygens.

Vous portez quelques brillants au doigt, songez que c'est à Venise que l'on commença à les tailler, ainsi qu'à imiter les perles.

Vous vous regardez quelquefois au miroir, c'est encore à Venise que vous devez les glaces.

Je voudrais donc que, dans vos livres, vous témoignassiez quelquefois un peu de reconnaissance pour vos voisins. Vous n'en usez pas, à la vérité, comme Rome, qui met à l'inquisition tous ceux qui lui apportent une vérité de quelque genre que ce puisse être, et qui fait jeûner Galilée au pain et à l'eau, pour lui avoir appris que les planètes tournent autour du soleil : mais que faites-vous? dès qu'une découverte utile illustre une autre nation, vous la combattez, et

[1] Cassini; voyez tome XX, page 298. B.

même très long-temps. Newton fait voir aux hommes étonnés les sept rayons primitifs et inaltérables de la lumière; vous niez l'expérience pendant vingt années, au lieu de la faire. Il vous démontre la gravitation, et vous lui opposez pendant quarante ans le roman impertinent des tourbillons de Descartes. Vous ne vous rendez enfin que quand l'Europe entière rit de votre obstination.

La méthode de l'inoculation sauve ailleurs la vie à des milliers d'hommes; vous employez plus de quarante années à tâcher de décrier cet usage salutaire. Si quelquefois, en portant au tombeau vos femmes, vos enfants morts de la petite-vérole naturelle, vous sentez un moment de remords (comme vous avez un moment de douleur et de regrets); si vous vous repentez alors de n'avoir pas imité la pratique des nations plus sages que vous et plus hardies; si vous vous promettez d'oser faire ce qui est si simple chez elles, ce mouvement passe bien vite; le préjugé et la légèreté reprennent chez vous leur empire ordinaire.

Vous ignorez, ou vous feignez d'ignorer, que dans le relevé des hôpitaux de Londres, destinés à la petite-vérole naturelle et artificielle, la quatrième partie des hommes y meurt de la petite-vérole ordinaire, et qu'à peine meurt-il une personne sur quatre cents qui ont été inoculées.

Vous laissez donc périr la quatrième partie de vos concitoyens; et quand vous êtes effrayés de ce calcul qui vous déclare si imprudents et si coupables, que faites-vous? vous consultez des licenciés fondés ou non fondés par Robert Sorbon : vous présentez des

réquisitoires! C'est ainsi que vous soutîntes des thèses contre Harvey, quand il eut découvert la circulation du sang. C'est ainsi qu'on a rendu des arrêts par lesquels on condamnait aux galères ceux qui disputaient contre les *Catégories* d'Aristote [1].

O premier peuple du monde! quand serez-vous raisonnable? Vous êtes obligé de convenir de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. Vous me répondez que toutes vos sottises n'empêchent pas que mademoiselle Duchapt [2] ne vende ses ajustements de femmes dans tout le Nord, et qu'on ne parle votre langue à Copenhague, à Stockholm, et à Moscou. Je n'entrerai point dans l'importance du premier de ces avantages; le second seul est le sujet de mon discours.

Vous vous applaudissez de voir votre langue presque aussi universelle que le furent autrefois le grec et le latin : à qui en êtes-vous redevables, je vous prie? A une vingtaine de bons écrivains que vous avez presque tous ou négligés, ou persécutés, ou harcelés pendant leur vie. Vous devez surtout ce triomphe de votre langue dans les pays étrangers, à cette foule d'émigrants qui furent obligés de quitter leur patrie vers l'an 1685. Les Bayle, les Leclerc, les Basnage, les Bernard, les Rapin-Thoyras, les Beausobre, les Lenfant, et tant d'autres, allèrent illustrer la Hollande et l'Allemagne; le commerce des livres fut alors un des plus grands avantages des Provinces-Unies, et une perte pour vous. Ce sont les malheurs de vos

[1] Voyez tome XVIII, page 183; et XXII, 233. B.

[2] Fameuse marchande de modes. Elle avait sa boutique près de l'Opéra. J.-J. Rousseau en parle dans ses *Confessions*, livre VII. B.

compatriotes qui ont étendu votre langue chez tant de nations : les Racine, les Corneille, les Molière, les Boileau, les Quinault, les La Fontaine, et vos bons écrivains en prose ont, sans doute, beaucoup contribué à répandre ailleurs votre langue et votre gloire : c'est un grand avantage ; mais il ne vous donne pas le droit de croire l'emporter en tout sur les Grecs et sur les Latins.

Ayez d'abord la bonté de considérer que vous n'avez aucun art, aucune science dont vous ne deviez la connaissance aux Grecs. Les noms mêmes de ces sciences et de ces arts l'attestent assez : la logique, la dialectique, la géométrie, la métaphysique, la poésie, la géographie, la théologie même, si c'est une science, tout vous annonce la source où vous avez puisé.

Il n'y a point de femme qui ne parle grec sans s'en douter ; car, si elle dit qu'elle a vu une tragédie, une comédie, qu'on lui a récité une ode, qu'un de ses parents est tombé en apoplexie ou en paralysie, qu'il a une esquinancie, un anthrax, qu'un chirurgien l'a saigné à la veine céphalique, qu'elle a été à l'église, qu'un diacre a chanté les litanies ; si elle parle d'évêques, de prêtres, d'archidiacre, de pape, de liturgie, d'antienne, d'eucharistie, de baptême, de mystères, de décalogue, d'évangile, d'hiérarchie, etc., il est bien certain qu'elle n'a pas prononcé un seul mot qui ne soit grec.

Il est vrai qu'on peut tirer presque toutes ses expressions d'une langue étrangère, et en faire un si heureux usage, que les disciples surpassent enfin les

maîtres; mais lorsque avec le temps vous avez composé votre langue des débris du grec et du latin, mêlés avec vos anciens mots welches et tudesques, parvîntes-vous alors à faire un langage assez abondant, assez expressif, assez harmonieux? Votre stérilité n'est-elle pas attestée par ces mots secs et barbares, que vous employez à tout: *Bout du pied*, *bout du doigt*, *bout d'oreille*, *bout du nez*, *bout du fil*, *bout du pont*, etc.? tandis que les Grecs expriment toutes ces différentes choses par des termes énergiques et pleins d'harmonie. On vous a déjà [1] reproché de dire *un bras de rivière*, *un bras de mer*, *un cul d'artichaut*, *un cul-de-lampe*, *un cul-de-sac*. A peine vous permettez-vous de parler d'un vrai cul devant des matrones respectables; et cependant vous n'employez point d'autre expression pour signifier des choses auxquelles un cul n'a nul rapport. Jérôme Carré [2] vous a proposé le mot d'*impasse* pour vos rues sans issue; ce mot est noble et significatif: cependant, à votre honte, votre *Almanach royal* imprime toujours que l'un de vous demeure dans le cul-de-sac de Menars; et l'autre dans le cul des Blancs-Manteaux. Fi! n'avez-vous pas de honte? Les Romains appelaient ces chemins sans issue *angiportus*; ils n'imaginaient point qu'un cul pût ressembler à une rue.

Que dirai-je du mot *trou*, que vous appliquez encore à tant et de si nobles usages?

Ne trouvez-vous pas que les noms de vos portes, de vos rues, de vos temples, feraient un bel effet dans

[1] Voyez tome XXX, page 536. B.

[2] Dans sa requête *aux Parisiens*; voyez tome VII, page 20. B.

un poëme épique? On aime à voir Hector courir du temple de Pallas à la porte de Scée. L'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée, quand les Grecs avancent de Ténédos aux rivages de Troie sur les rives du Simoïs et du Scamandre; mais, en vérité, pourrait-on peindre vos héros partant de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, ou de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, avançant fièrement par la rue du Pet-au-Diable, et par la rue Trousse-vache, s'embarquant sur la galiote de Saint-Cloud, et allant combattre dans la place de Longjumeau?

Vos curieux conservent des Mémoires innombrables depuis la mort de Henri II jusqu'à celle de Henri IV. Ce sont des monuments de grossièreté enfantés par la rage d'écrire; c'est un amas de satires sur des événements affreux transmis à la postérité dans le langage des halles: vous n'eûtes alors qu'un bon historien [1], et il fut obligé d'écrire en latin.

Enfin, vous avez nettoyé votre langue de cette rouille barbare et de cette crasse bourgeoise; vous avez fait quelques bons livres; mais avez-vous alors surpassé Cicéron et Démosthène? Avez-vous mieux écrit que Tite Live, Tacite, Thucydide, et Xénophon? Quel auteur au-dessus du médiocre a écrit jusqu'ici vos annales?

Sied-il bien à Daniel de dire dès la première page de son histoire: « Ce ne fut que sous le grand Clovis « que les Français se rendirent maîtres pour toujours « de ces *grandes* provinces? » Certainement le grand Clovis ne s'en rendit pas maître *pour toujours*, puisque

[1] De Thou. B.

ses successeurs perdirent tout le pays qui s'étend de Cologne à la Franche-Comté. Ce Daniel vous dit, d'après le romancier Grégoire de Tours, que les soldats de Clovis, après la bataille de Tolbiac, *s'écrièrent comme de concert :* « Nous renonçons aux dieux mor-« tels ; nous ne voulons plus adorer que l'immortel ; « nous ne reconnaissons plus d'autre Dieu que celui « que le saint évêque Remi nous prêche. »

En vérité, il n'est pas possible que toute une armée de Francs ait prononcé *de concert* cette phrase, et ces antithèses de mortel et d'immortel. Votre Daniel ressemble à votre La Motte [1], qui, dans une abréviation d'Homère, fait dire une pointe à toute l'armée grecque, et lui fait prononcer ce vers, quand Achille se réconcilie avec Agamemnon :

Que ne vaincra-t-il point, il s'est vaincu lui-même.

Comment l'armée des Francs pouvait-elle renoncer à des dieux mortels ? Adorait-elle des hommes ? Le Thaut, l'Irminsul, l'Odin, la Fridda, que ces barbares révéraient, n'étaient-ils pas des immortels à leurs yeux ? Daniel ne devait pas ignorer que tous les peuples du Nord adoraient un Dieu suprême qui présidait à toutes ces divinités secondaires ; il n'avait qu'à consulter l'ancien livre de l'Edda, cité par le savant Huet [2], évêque d'Avranches ; il n'avait qu'à lire ce que Tacite [3] dit expressément dans son *Traité des*

[1] Voyez tome XXIX, pages 217, 225, et aussi 239. B.

[2] C'est dans sa *Lettre de l'origine des romans*, page 147 de l'édition de 1678, qu'Huet cite l'Edda. B.

[3] Toutes les éditions que j'ai vues, soit anciennes, soit récentes, portent ici, HUET. Il est évident que ce n'est qu'une faute de copiste ou d'impres-

mœurs des Germains : Regnator omnium Deus. Ce Dieu s'appelait God ou Goth, Got-le-Bon, et on ne peut assez admirer que des barbares eussent donné à la Divinité un titre si digne d'elle. Daniel ne devait donc pas mettre une pareille sottise dans la bouche de toute une armée, sottise convenable tout au plus au *Pédagogue chrétien* [1]. Mais en quelle langue, s'il vous plaît, prêchait Remi à ces Bructères et à ces Sicambres? Il parlait ou latin ou welche; et les Sicambres parlaient l'ancien tudesque. Remi apparemment renouvela le miracle de la Pentecôte : *Et unusquisque intendebat linguam suam* [2]. Si vous examinez de près Mézerai, que de fables, que de confusion, et quel style! Méritez des Tite Live, et vous en aurez.

Je veux croire que chez vous l'éloquence du barreau et de la chaire a été portée aussi loin qu'elle peut l'être. Les divisions de vos sermons en trois points, quand il n'y a rien à diviser, un *Ave* à la vierge Marie [3] qui précède ces divisions, un long discours welche sur un texte latin qu'on accommode comme on peut à ce discours, et enfin des lieux communs mille fois répétés, sont des chefs-d'œuvre sans doute; les plaidoyers de vos avocats sur les coutumes du Hurepoix ou du Gâtinois passeront à la dernière postérité; mais

sion : les trois mots cités sont dans le traité *De moribus Germanorum*, chapitre XXXIX. B.

[1] Par Outreman; voyez ma note, tome XXIX, page 119. B.

[2] Dans le chapitre II des *Actes des apôtres*, on lit, verset 6 : *Quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes;* et verset 8 : *Nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus.* B.

[3] C'est ce que l'abbé d'Arty ajouta au *Panégyrique de saint Louis* que Voltaire avait composé pour lui; voyez tome XXXIX, page 127. B.

je doute qu'ils fassent oublier l'éloquence grecque et romaine.

Je suis bien loin de nier que Pascal, Bossuet, Fénelon, aient été très éloquents. C'est lorsque ces génies parurent que vous cessâtes d'être Welches, et que vous fûtes Français; mais ne comparez pas les *Lettres provinciales* aux *Philippiques*. Considérez d'abord que l'importance du sujet est quelque chose. Les noms de Philippe et de Marc-Antoine sont un peu au-dessus des noms du P. Annat, d'Escobar, et de Tambourini. Les intérêts de la Grèce et les guerres civiles de Rome sont des objets plus considérables que la grace suffisante qui ne suffit pas, la grace coopérante qui n'opère point, et la grace efficace qui est sans efficacité.

Le grand attrait des *Lettres provinciales* périt avec les jésuites; mais les Oraisons de Démosthène et de Cicéron instruisent encore l'Europe, quand les objets de ces harangues ne subsistent plus, quand les Grecs ne sont que des esclaves, et que les Romains ne sont plus que tonsurés.

Je sais, encore une fois, que les Oraisons funèbres de Bossuet sont belles, qu'il y a même du sublime. Mais, entre nous, qu'est-ce qu'une oraison funèbre? un discours d'appareil, une déclamation, un lieu commun, et souvent une atteinte à la vérité. Faudra-t-il mettre ces harangues poétiques à côté des discours solides de Cicéron et de Démosthène?

Votre Fénelon, admirateur des anciens, et nourri de leurs ouvrages, alluma sa bougie à leurs flammes

immortelles : vous n'oserez pas prétendre que sa Calypso, abandonnée par Télémaque, approche de la Didon de Virgile : la froide et inutile passion de ce Télémaque, que Mentor jette d'un coup de poing dans la mer pour le guérir de son amour, ne semble pas une invention des plus sublimes. Et oserez-vous dire que la prose de cet ouvrage soit comparable à la poésie d'Homère et de Virgile? O mes Welches! qu'est-ce qu'un poëme en prose, sinon un aveu de son impuissance? Ignorez-vous qu'il est plus aisé de faire dix tomes de prose passable que dix bons vers dans votre langue, dans cette langue embarrassée d'articles, dépourvue d'inversions, pauvre en termes poétiques, stérile en tours hardis, asservie à l'éternelle monotonie de la rime, et manquant pourtant de rimes dans les sujets nobles?

Souvenez-vous enfin que lorsque Louis XIV, qu'on s'obstinait à reconnaître dans Idoménée, ne fut plus au monde, quand on eut oublié Louvois, dont on reconnaissait le caractère dans celui de Protésilas; lorsqu'on n'envia plus la marquise Scarron de Maintenon, qu'on avait comparée à la vieille Astarbé, alors le *Télémaque* perdit beaucoup de son prix. Mais le *Tu Marcellus eris*[1] de *l'Énéide* sera toujours dans la mémoire des hommes; on citera toujours avec attendrissement ces vers et tous ceux qui les précèdent :

> Ter sese attollens cubitoque innixa levavit,
> Ter revoluta toro est; oculisque errantibus, alto
> Quæsivit cœlo lucem, ingemuitque reperta [2].

[1] Voyez ma note, tome XXIX, page 153. B.

[2] *Æneid.*, IV, 690-92. B.

On[1] a cité dans une traduction en prose de Virgile (car il vous est impossible de le traduire en vers, et vous n'avez pas même encore réussi à rendre en prose le sens de l'auteur latin), on a cité, dis-je, une imitation de cet admirable discours de Didon :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Dardanios ferroque sequare colonos.
Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore vires :
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis : pugnent ipsique nepotes[2].

Voici la prétendue imitation de Virgile, qu'on donne pour une copie fidèle de ce grand tableau :

Puisse après mon trépas s'élever de ma cendre
Un feu qui sur la terre aille au loin se répandre !
Excités par mes vœux, puissent mes successeurs
Jurer dès le berceau qu'ils seront mes vengeurs,
Et, du nom des Troyens ennemis implacables,
Attaquer en tous lieux ces rivaux redoutables !
Que l'univers en proie à ces deux nations
Soit le théâtre affreux de leurs dissensions ;
Que tout serve à nourrir cette haine invincible ;
Qu'elle croisse toujours jusqu'au moment terrible,
Que l'un ou l'autre cède aux armes du vainqueur,
Que ses derniers efforts signalent sa fureur !

Voyez, je vous prie, combien cette copie prétendue est faible, vicieuse, forcée, languissante.

Puisse après mon trépas s'élever de ma cendre
Un feu qui sur la terre aille au loin se répandre !

Que veut dire ce feu qui ira se répandre au loin sur la terre? Retrouve-t-on dans ces vers hérissés de che-

[1] L'abbé Desfontaines, dans sa traduction des *OEuvres de Virgile* ; voyez ses notes à la fin du IV[e] livre de l'*Énéide*. B.

[2] *Æn.*, IV, 625-29. B.

villes, le moindre mot qui rappelle les idées de douleur, de terreur, de vengeance, qui respirent dans ce vers frappant :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor?

Il s'agit d'un vengeur; et le plat imitateur nous parle d'un feu *qui ira au-loin se répandre*. Que ces rimes en épithètes, *implacables*, *redoutables*, *invincibles*, *terribles*, énervent la peinture de Virgile! Que toute épithète qui n'ajoute rien au sens est puérile !

Je ne sais pas de qui sont ces vers [1]; mais je sais que quand on oppose ainsi les rimailleries d'un poëte welche aux plus beaux morceaux de l'antiquité, on ne lui rend pas un bon office.

O Français! je me fais un plaisir d'admirer avec vous vos grands poëtes; ce sont eux principalement qui ont porté votre langue jusque sous le cercle polaire, et qui ont forcé des Italiens et des Espagnols même à l'apprendre. Je commence par votre naïf et aimable La Fontaine : la plupart de ses fables sont prises chez Ésope le Phrygien, et chez Phèdre le Romain. Il y en a environ cinquante qui sont des chefs-d'œuvre pour le naturel, pour les graces, et pour la diction. Ce genre même est inconnu aux autres nations modernes. J'aurais souhaité, je l'avoue, que, dans le reste de ses fables, cet homme unique eût été moins négligé, qu'il eût parlé plus purement cette

[1] Voltaire savait bien que ces vers sont de J.-J. Le Franc de Pompignan, et se trouvent à la scène 4 de l'acte V de sa *Didon*, tragédie, dont il avait cité des passages dans le *Fragment d'une lettre* (voyez t. XXXVII, p. 344), qu'il rappelle dans un vers du *Pauvre diable* (voyez tome XIV), et dont il cita aussi, depuis, des vers (voyez tome XXXII, page 437). B.

langue qu'il a rendue si familière aux peuples voisins; que son style eût été plus châtié, plus précis; qu'en surpassant de bien loin Phèdre en délicatesse, il l'eût égalé dans la pureté de l'élocution. Je suis fâché de le voir débuter par une petite dédicace à un prince, dans laquelle il lui dit:

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Voilà un plaisant honneur, d'*entreprendre d'agréer;* et qu'est-ce que le *prix d'agréer?* Phèdre ne parle point ainsi. Phèdre ne fait point dire à la fourmi:

Ni mon grenier, ni mon armoire
Ne se remplît à babiller...

Le renard, chez Phèdre, dit:

Ils sont trop verts...

et il n'ajoute point:

Et bons pour des goujats.

Je suis affligé quand je vois,

La cigale ayant chanté
Tout l'été,

à qui la fourmi dit:

Vous chantiez! j'en suis fort aise,
Eh bien! dansez maintenant.

Le loup peut dire au chien d'attache qu'il ne voudrait pas de ses bons repas au prix de sa liberté; mais ce loup me fait de la peine quand il ajoute:

Je ne voudrais pas même à ce prix un trésor:
Cela dit, maître loup s'enfuit et court encor.

Un loup n'a jamais desiré l'or et l'argent.

L'homme qui souffle dans ses doigts parcequ'il a froid, et sur sa soupe parcequ'elle est trop chaude, a

très-grande raison : il ne mérite point du tout qu'on dise de lui :

> Arrière ceux dont la bouche
> Souffle le chaud et le froid !

C'est abuser d'un proverbe trivial qui n'est pas ici appliqué avec justesse. Mais ces petites taches n'empêcheront pas que les fables de La Fontaine ne soient un ouvrage immortel.

Ses contes sont sans doute les meilleurs que nous ayons ; ce mérite, si c'en est un, est inconnu à l'antiquité grecque et romaine. La Fontaine, en ce genre, a surpassé Rabelais, et souvent égalé la naïveté et la précision qui se rencontrent dans trois ou quatre ouvrages de Marot ; vous trouvez dans ses meilleurs contes cette aménité, ce naturel de Passerat, qui vivait sous Henri III, et qui nous a laissé la *Métamorphose du coucou*, ouvrage trop peu connu, qui ne sent en rien la grossièreté du temps, et qu'on croirait fait par La Fontaine même. Voici comme Passerat finit le conte de ce malheureux jaloux qui, étant changé en coucou,

> S'envole au bois, au bois se tient caché,
> Honteux d'avoir sa femme tant cherché ;
> Et néanmoins, quand le printemps renflamme
> Nos cœurs d'amour, il cherche encor sa femme ;
> Parle aux passants, et ne peut dire qu'*où ;*
> Rien que ce mot ne retint le coucou
> D'humain parler : mais par œuvres il montre
> Qu'onc en oubli ne mit sa malencontre,
> Se souvenant qu'on vint pondre chez lui,
> Venge ce tort, et pond au nid d'autrui.
> Voilà comment sa douleur il allège.
> Heureux ceux-là qui ont ce privilège !

Voilà le style sur lequel La Fontaine se forma ; car tous vos poëtes du siècle de Louis XIV ont commencé par imiter leurs prédécesseurs. Corneille imita d'abord le style de Mairet et de Rotrou, Boileau celui de Regnier.

Le grand défaut peut-être des contes de La Fontaine est qu'ils roulent presque tous sur le même sujet : c'est toujours une fille ou une femme dont on vient à bout. Le style n'en est pas toujours correct et élégant ; les négligences, les longueurs, les façons de parler proverbiales et communes, le défigurent. Il paraît au-dessous de l'Arioste dans les contes qu'il a empruntés de lui. Non seulement l'Arioste a le mérite de l'invention, mais il a jeté ces petites aventures dans un long poëme, où elles sont racontées à propos. Le style en est toujours pur ; aucune longueur, aucune faute contre la langue, point d'ornements étrangers. Enfin il est peintre, et très grand peintre ; c'est là le premier mérite de la poésie, et c'est ce que La Fontaine a négligé. Voyez, dans le *Joconde* de l'Arioste, ce jeune Grec qui vient trouver la *Fiammetta* dans son lit, tandis qu'elle est couchée entre le roi Astolphe et Joconde.

« Viene all'uscio, e lo spinge ; e quel gli cede ;
« Entra pian piano, e va a tenton col piede.

« Fa lunghi i passi, e sempre in quel di dietro
« Tutto si ferma, e l'altro par che muova
« A guisa che di dar tema nel vetro,
« Non che'l terreno abbia a calcar, ma l'uova ;
« E tien la mano innanzi simil metro,
« Va brancolando in fin che'l letto trova ;
« E di là dove gli altri avean le piante,
« Tacito si cacciò col capo innante. »

C. XXVIII, st. 62-63.

Il est étrange que votre Boileau, dans son jugement sur le *Joconde* de l'Arioste et sur celui de La Fontaine, reproche à l'auteur italien certaines familiarités; il ne songe pas que c'est un hôtelier qui parle; chacun doit garder son caractère. L'Arioste, en observant ce costume, ne laisse échapper aucun mot qui ne soit du toscan le plus pur; mérite prodigieux dans un ouvrage de si longue haleine, écrit tout entier en stances dont les rimes sont redoublées.

C'est trop vous parler peut-être de ce petit genre qui, tout petit qu'il est, contribue pourtant à la gloire des lettres: « in tenui labor, at tenuis non gloria. »

Je m'étendrais sur le mérite supérieur de votre théâtre, auquel il ne manque que d'être assez tragique, si ce sujet n'avait pas été traité tant de fois.

J'imagine qu'Euripide serait honteux de sa gloire, qu'il irait se cacher, s'il voyait la *Phèdre* et l'*Iphigénie* de Racine. Les tragédies de Racine et plusieurs scènes de Corneille sont ce que vous avez de plus beau dans votre langue. Plus d'une scène de Quinault est admirable dans un genre que l'antiquité ne connut pas plus que celui des *Contes* de La Fontaine. Votre Molière l'emporte sur Térence et sur Plaute. Je vous accorderai encore que l'*Art poétique* de Boileau est plus poétique que celui d'Horace, qu'il donna l'exemple avec le précepte; et que c'est une copie supérieure à son original. Voilà votre gloire, ne la perdez pas.

C'est dans ces seuls genres que vous êtes supérieurs; vous avez des rivaux ou des maîtres dans tous les autres. Vous avez même été si pénétrés du charme des vers, qu'aujourd'hui vos écrits sur la physique et sur

la métaphysique respirent malheureusement la poésie, et que, ne pouvant plus faire de vers comme on en fesait dans le siècle de Louis XIV, vous avez trouvé seulement le secret de gâter la prose.

Vous êtes menacés d'un autre fléau. J'apprends qu'il s'élève parmi vous une secte de gens durs qui se disent solides, d'esprits sombres qui prétendent au jugement parcequ'ils sont dépourvus d'imagination, d'hommes lettrés ennemis des lettres, qui veulent proscrire la belle antiquité et la fable. Gardez-vous bien de les croire, ô Français! vous redeviendriez Welches.

L'Imagination, fille du ciel, bâtit autrefois en Grèce un temple de marbre transparent; elle peignit de sa main sur les murs du temple la nature entière en tableaux allégoriques. On y vit Jupiter, le maître des dieux et des hommes, faire éclore de son cerveau la déesse de la sagesse. Celle de la beauté est aussi sa fille; mais ce n'est pas de son cerveau qu'elle a dû naître. Cette Beauté est la mère de l'Amour. Pour que cette Beauté enchante les cœurs, il faut (vous le savez) qu'elle ne soit jamais sans les trois Graces: et quelles sont ces trois compagnes nécessaires de la Beauté? c'est Aglaé, par qui tout brille; Euphrosine, qui répand la douce joie dans les cœurs; Thalie, qui jette des fleurs sur les pas de la déesse: voilà ce que leurs trois noms signifient. Les Muses enseignent tous les beaux-arts: elles sont filles de Mémoire, et leur naissance vous apprend que, sans la mémoire, l'homme ne peut rien inventer, ne peut combiner deux idées.

Voilà donc ce que des barbares veulent détruire; et que substitueront-ils à ces emblèmes divins? les *Plai-*

doyers de Lemaître[1], les *Enluminures*[2] et les chamillardes? la harangue de maître Étienne Ledain[3], prononcée du côté du greffe?

O Welches! si Janus au double-front, représentant l'année qui finit et qui commence, a chez vous encore le nom grossier et inintelligible de *Janvier;* si votre *avril*, qui ne signifie rien, est chez les anciens le mois consacré à cette Aphrodise, à cette Vénus, au principe qui rajeunit la nature; si les noms iroquois de *vendredi* et de *mercredi* rappellent encore l'idée de Vénus et de Mercure; si tout le ciel dans ses constellations est encore plein des fables de la Grèce; respectez vos maîtres, vous dis-je; à moins que vous ne vouliez ressembler à ce savant Welche qui prétendait que les douze patriarches, fils de Jacob, avaient inventé les douze signes du zodiaque; que le bélier était celui d'Isaac; les gémeaux, Jacob et Ésaü; la vierge, Rebecca; le verseau, la cruche de Rebecca; et qu'on avait falsifié les autres signes.

Croyez, mes frères, que vous ne ferez pas mal de vous en tenir aux belles inventions profanes de vos prédécesseurs.

[1] *Les Enluminures du fameux almanach des jésuites*, poëme en vers libres, de Louis-Isaac Lemaître de Sacy, frère de l'auteur des *Plaidoyers*. Cl.

[2] On fit contre Chamillart, contrôleur-général des finances sous Louis XIV, beaucoup de chansons et d'épigrammes; on en peut voir quelques unes dans le tome III du *Nouveau Siècle de Louis XIV* (par MM. Noël et Sautreau), 1793, 4 vol. in-8°. B.

[3] Sur Ledain, dont le vrai nom est Dains, voyez ma note, tome XL, page 317. B.

FIN DU DISCOURS AUX WELCHES.

SUPPLÉMENT

DU

DISCOURS AUX WELCHES,

AVEC UNE LETTRE DU LIBRAIRE DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE

A M. DE V.,

ET LA RÉPONSE DE M. DE V. A CETTE LETTRE.

AVERTISSEMENT[1].

Tout le monde sait que Guillaume et Antoine Vadé étaient frères, et cependant d'esprit et de caractère très différents. Guillaume était gai, plaisant, et léger, ainsi que le témoignent ses opéra comiques, et qu'on le verra dans le *Vadiana*[2], qu'un de nos plus illustres académiciens rédige actuellement, dans le goût du *Fontenelliana*[3], et qui ne sera pas moins intéressant.

Antoine, au contraire, était grave, profond, et sérieux, comme le prouve son *Discours aux Welches;* il n'aimait à s'occuper que de choses utiles. La gloire de la nation et le bien public l'intéressaient par-dessus tout; il s'affligeait des abus qui empêchent l'un et l'autre, et plus encore de ce que ceux qui voulaient les réformer ne commençaient pas par se réformer eux-mêmes. Il disait que quiconque veut corriger les autres doit se souvenir de l'oracle d'Apollon, et qu'il ne sied

[1] Cet *Avertissement* est de Voltaire. Il parut dans l'édition originale, 1764, in-8° de 21 pages, dont j'ai rétabli l'intitulé, et que je reproduis dans son intégrité, en donnant à la suite du *Supplément*, la *Lettre de Panckoucke* et la *Réponse* (voyez ci-après, pages 574 et 576).

Le *Supplément* est du mois de mai : Voltaire en parle dans ses lettres à Damilaville, des 23 mai et 13 juin 1764. Voltaire avait parlé en plaisantant, ou du moins en sceptique, de la découverte du moyen de dessaler l'eau de la mer (voyez page 570). Il appelait l'auteur de cette découverte *un excellent citoyen;* mais il ne nommait pas Poissonnier. Un anonyme, piqué de voir l'invention de ce médecin placée à côté de celles de suspendre un carrosse par l'impériale, ou de faire une paire de gants avec de la toile d'araignée, fit insérer dans le *Mercure* de 1764, octobre, II, 150-158, une lettre dont quelques expressions sont un peu dures. L'anonyme fait semblant de ne pas croire que l'opuscule soit de Voltaire, et dit que *tout l'ouvrage... ne peut être d'un bon Français.* B.

[2] Il n'existe point de *Vadiana*. Le *Vadœana*, in-32 de 128 pages, sans date, n'a été publié que dans les premières années du dix-neuvième siècle. B.

[3] Il n'en existait pas en 1764. Un *Fontenelliana* fait partie du premier volume (1777) de l'*Almanach littéraire ou Étrennes d'Apollon* (par d'Aquin de Châteaulyon). C'est en 1801 que M. Cousin d'Avalon a publié son *Fontenelliana*, un volume in-18. B.

pas, lorsqu'on laisse brûler sa maison, de dire des injures à son voisin parceque le feu prend à la sienne.

On ajoute même qu'il travaillait, depuis plusieurs années, à un grand ouvrage sur les dangers de la libre sortie des grains à l'étranger, dans lequel il prouvait invinciblement qu'il en doit être des blés du pays de Frankreich, comme il en était autrefois des figues d'Athènes, et qu'il vaut infiniment mieux, pour les Welches, mourir de faim sur les blés entassés par monceaux, que de souffrir qu'ils soient achetés, payés, et mangés par les étrangers.

On ne peut assez regretter la perte de cet ouvrage, qui était fort avancé lorsque Antoine Vadé est mort. Il serait d'un grand secours aujourd'hui pour désabuser certains esprits de travers, entichés des avantages de cette liberté, et qui croient qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à permettre qu'une nation s'enrichisse par le commerce des productions de son sol; mais malheureusement mademoiselle Catherine Vadé, qui en a trouvé le manuscrit, ne sachant pas ce que c'était, en a fait des patrons de manchettes, et ne nous a donné que le *Discours aux Welches*.

C'est à l'occasion de ce *Discours* qu'un de mes amis, qui l'a toujours été, comme il le dit lui-même, de la famille Vadé, m'a envoyé le récit suivant d'une conversation à laquelle il s'est trouvé, et qui peut servir de supplément au Discours.

Les Welches qui ne sont pas Welches ne seront point fâchés de voir ce supplément, et peut-être inspirera-t-il à ceux qui le sont encore le desir de cesser de l'être.

Au reste, mademoiselle Catherine Vadé assure que son cousin Antoine pensait que les Welches étaient les ennemis de la raison et du mérite, les fanatiques, les sots, les intolérants, les persécuteurs, et les calomniateurs; que les philosophes, la bonne compagnie, les véritables gens de lettres, les artistes, les gens aimables enfin, étaient les Français, et que c'était à eux à se moquer des autres, quoiqu'ils ne fussent pas les plus nombreux. Cette déclaration doit justifier pleinement la mémoire de notre illustre auteur, des reproches qu'on lui fesait de nous avoir dit nos vérités avec trop peu de ménagement.

SUPPLÉMENT

DU DISCOURS AUX WELCHES.

J'ai toujours été fort attaché à la famille des Vadé, et surtout à mademoiselle Catherine Vadé, chez qui je me trouvais avec quelques amis, le jour que feu Antoine Vadé nous lut son Discours aux Welches. «Vous « avez bien de l'humeur, mon cousin, lui dit Catherine. Il est vrai que je suis en colère, répondit « Antoine; je trouverai toujours un *cul-de-sac* horriblement welche, et je ne m'apaiserai que quand on « aura substitué quelque mot français honnête à cette « expression grossière. Et comment voulez-vous qu'une « nation puisse subsister avec honneur, quand on imprime *je croyois, j'octroyois*, et qu'on prononce, « *je croyais, j'octroyais*? Comment un étranger pourra-t-il deviner que le premier *o* se prononce comme « un *o*, et le second comme un *a*? Pourquoi ne pas « écrire comme on parle? Cette contradiction ne se « trouve ni dans l'espagnol, ni dans l'italien, ni dans « l'allemand; c'est ce qui m'a le plus choqué: car il « m'importe peu que ce soit un Allemand ou un Chinois qui ait inventé la poudre, et que je doive des « remerciements à Goia de Melfi ou à Roger Bacon « pour les lunettes que je porte sur le nez; mais un « *cul-de-sac*, et tous ces termes populaires qui défigurent une langue, me donnent un mortel chagrin.»

Catherine Vadé, voyant qu'il s'échauffait, lui promit que le gouvernement mettrait ordre à ces abus, et qu'il ne se passerait pas trois cents ans avant qu'ils fussent réformés. Cela consola le bon Antoine. Il était comme l'abbé de Saint-Pierre, qui se croyait payé de toutes ses peines, quand on lui laissait entrevoir qu'un de ses projets pourrait être exécuté dans sept ou huit siècles. Jérôme Carré le voyant apaisé, lui dit : « Mon cher Antoine, ne vous plaignez « plus que les belles inventions ne viennent pas « de vos compatriotes : nous avons un excellent ci- « toyen[1] qui a promis de dessaler l'eau de la mer ; « et quand il n'y parviendrait pas, il serait toujours « beau de le tenter. Un autre a inventé un carrosse « suspendu par l'impériale, ce qui sera aussi commode « qu'agréable. Un grand naturaliste est venu à bout, « au commencement du siècle, de faire une paire de « gants avec une toile d'araignée. Ce n'est qu'avec le « temps que les arts se perfectionnent. » Le visage d'Antoine, à ce discours, parut resplendir d'une joie douce et sereine, car il aimait tendrement sa patrie ; et s'il était un peu fâché contre des auteurs trop préoccupés qui appelaient leur nation *la première nation de l'univers*, c'était par la crainte que les autres nations ne fussent choquées de cette petite rodomontade.

Ce fut alors que toute la compagnie traita cette grande question : « Lequel vaut le mieux, de l'esprit

[1] Pierre-Isaac Poissonnier des Perrières, né à Dijon en 1720, mort en 1798 ; voyez tome XXI, page 426 ; et, ci-dessus, ma note, page 567. B.

« inventif ou de l'esprit aimable? » M. Laffichard[1], dont le nom est si connu dans la république des lettres, ami de tout temps, comme moi, de la famille Vadé, soutint que le génie de l'invention est le premier de tous, et que celui qui a trouvé le secret de faire les épingles est infiniment au-dessus de tous ceux qui ont fait parmi nous de jolies chansons, et même des opéra. Mademoiselle Vadé, au contraire, prétendit que celle qui attachait une épingle avec grace l'emportait infiniment sur l'inventeur. Ces opinions furent débattues avec toute la sagacité et toute la profondeur qu'elles méritaient; et je suis bien fâché de n'avoir retenu qu'une faible partie des raisons de Catherine. « Celui qui sait plaire, disait-elle, est au-« dessus d'Archimède. Imaginez une ville d'inventeurs; « l'un fera une machine pneumatique, l'autre cher-« chera les propriétés d'une courbe, celui-ci fera un « chariot à roues et à voiles, celui-là inventera le « vertugadin pour les dames; ils ne converseront avec « personne; ils ne s'entendront pas même entre eux : « la ville des inventeurs sera la plus triste du monde « entier. Auprès de cette ville d'ateliers, placez-en « une où l'on ne cherche que le plaisir : qu'arrivera-« t-il à la longue? tous les habitants de la première « se réfugieront dans la seconde. »

Catherine appuya cette supposition de raisonnements si fins, et de tours si délicats, que toute la compagnie fut de son avis. Ce succès l'enhardit; et

[1] Thomas Laffichard ou l'Affichard, pauvre auteur, né en 1698, mort en 1753. C'est sous le nom de Joseph Laffichard que Voltaire a donné, en 1775, sa satire intitulée *le Temps présent;* voyez tome XIV. B.

voyant qu'Antoine était de bonne humeur, elle tourna la conversation sur des choses plus sérieuses. « Vous « vous désolez, dit-elle, mon pauvre Antoine, de ce « qu'on appelle une partie de la Champagne où vous « êtes né, *pouilleuse*[1]. Ah! le mot est ignoble, et « odieux, dit Antoine. Vous avez raison, mon cou-« sin: mais quel est le pays qui n'ait pas des terrains « rebelles et incultivables? Vous vous plaignez des « landes de Bordeaux[2]; mais sachez qu'on va les dé-« fricher, et qu'une compagnie s'y est déjà ruinée. « Vous vous affligez que dans certaines provinces vos « compatriotes portent des sabots[3]; ils auront des « souliers avant qu'il soit peu; ils ne paieront pas « même le trop bu, et ils auront soif impunément; « c'est à quoi l'on travaille dès à présent avec une ap-« plication merveilleuse. Est-il possible? dit Antoine « avec transport. Il n'y a rien de plus vrai, dit Ca-« therine; prenez donc courage, et que votre esprit « ne soit point abattu, parceque les Cimbres sont « venus autrefois à Dijon, les Visigoths à Toulouse, « et les Normands à Rouen, comme les Maures sont « venus en Espagne. Tous les peuples ont éprouvé « des révolutions; mais la nation avec laquelle on aime « le mieux vivre est celle qui mérite la préférence. »

Je pris la liberté de parler à mon tour dans cette savante assemblée. Je voulus prouver que chaque peuple sur la terre avait été conquérant ou conquis, ou absurde, ou industrieux, ou ignorant, selon qu'il avait suivi plus ou moins certains principes que j'ex-

[1] Voyez page 544. B. — [2] Voyez id. B. — [3] Voyez page 545. B.

pliquai fort au long; et je m'aperçus même, en les approfondissant, que j'ennuyais beaucoup la compagnie. Heureusement je fus interrompu par Jérôme Carré: « J'avais, dit-il, il y a quelques années, une « cousine fort jolie qui voulait m'épouser: on me de« manda sept mille et deux cents livres que je devais « envoyer par-delà les monts, pour impétrer la liberté « d'aimer loyalement ma cousine: je manquai cette « grande affaire faute de cinq cents écus. Mon frère, « qui n'avait rien, ayant obtenu un petit bénéfice, « s'est ruiné en empruntant d'un Juif de quoi payer « aussi par-delà les monts la première année de son « revenu. Ces abus, mon cher, sont insupportables: « il ne s'agit point ici de philosophie et de théologie, « il est question d'argent comptant, et je n'entends « pas raillerie là-dessus. »

M. Laffichard, à ce propos, rêva profondément selon sa coutume, et se laissant aller ensuite à son enthousiasme: « Eh bien! dit-il, nous cherchons quelle « est la première nation de l'univers; c'est celle-là, « sans doute, qui a forcé long-temps toutes les autres « à lui apporter leur argent, et qui n'en donne à per« sonne. »

Alors on calcula combien de temps cet abus durerait, et l'on trouva, par l'évaluation des probabilités, que les ridicules qui ne coûtent rien augmenteraient toujours, et que les ridicules pour lesquels il faut payer diminueraient bien vite. On établit enfin qu'il y a entre les nations, comme entre les particuliers, une compensation de grandeur et de faiblesse, de science et d'ignorance, de bons et de mauvais usages,

d'industrie et de nonchalance, d'esprit et d'absurdité, qui les rend toutes à la longue à peu près égales.

Le résultat de cette savante conversation fut qu'on devait donner le nom de *Francs* aux pillards, le nom de *Welches* aux pillés et aux sots, et celui de *Français* à tous les gens aimables.

LETTRE

DE M. PANCKOUCKE[1] A M. DE V.

Paris, 16 mai 1764.

J'ai trouvé dans le fonds de M. Lambert une partie d'édition d'un Recueil de vos Romans, en 3 vol. in-12.

[1] Fréron, dans l'*Année littéraire*, 1764, tome VI, page 62, rapporte en ces mots le désaveu de Panckoucke, son libraire.

« On vient d'imprimer et de publier une lettre adressée à M. de Vol-« taire, qu'on m'attribue, avec une réponse de cet illustre écrivain. Je dé-« clare que je ne suis point l'auteur de cette lettre telle qu'elle est. J'en « appelle au propre témoignage de M. de Voltaire qui, *certainement, n'a « aucune part à cette publication.* »

Après un tel désaveu, on pourrait ne regarder que comme une facétie de Voltaire la *Lettre de M. Panckoucke* (telle qu'elle est), malgré sa forme épistolaire. La *réponse* ne serait plus dès-lors une missive, et ne devrait pas appartenir à la *Correspondance*. Cependant les éditeurs de Kehl et tous leurs successeurs, jusqu'à ce jour (1831), l'y ont admise. Feu Decroix, dans ses notes sur les *Mémoires de Wagnière*, I, 222, dit que les éditeurs de Kehl (et il était l'un d'eux) n'ont imprimé la lettre de Panckoucke qu'avec son autorisation. Voilà le libraire de l'*Année littéraire* en contradiction avec lui-même. Ayant à choisir entre son désaveu et sa reconnaissance, je m'en tiens à sa première déclaration. Il est à remarquer que la *réponse* de Voltaire ne fait point partie du petit recueil intitulé *Lettres de Voltaire et de J.-J. Rousseau à C. J. Panckoucke*, 1828, in-8°, publié par M. C. L. F. Panckoucke, fils de C. J.; ce qui prouve, ce me semble, que cette *réponse* n'a point existé comme lettre. J'y ai du reste rétabli un alinéa omis dans toutes les réimpressions, et dont le ton vient à l'appui de mon opinion. B.

Ce Recueil contient Candide, Zadig, Micromegas, etc. Comme cette édition est presque consommée, je desirerais en donner une nouvelle au public, en y joignant les contes qui sont à la tête de Guillaume Vadé. J'ornerai cette édition d'estampes, de culs-de-lampes. Quoique j'aie acquis, Monsieur, par la cession de M. Lambert, le droit de réimprimer le Recueil de ces romans, je crois devoir vous en demander la permission, et je recevrai comme une grace celle que vous voudrez m'accorder. Il y a bien de l'imprudence, sans doute, au libraire de l'Année littéraire, de vous demander des graces; mais je vous ai déjà prié de croire, Monsieur, que je suis bien loin d'approuver tout ce que fait M. Freron.

Il vous a sans doute donné bien des raisons de le haïr, et cependant lui, il ne vous hait point; personne n'a de vous une si haute estime; personne n'a plus lu vos ouvrages, et n'en sait davantage. Ces jours derniers, dans la chaleur de la conversation, il trahissait son secret, et disait du fond de son cœur, que vous étiez le plus grand homme de notre siècle. Quand il lit vos immortels ouvrages, il est ensuite obligé de se déchirer les flancs pour en dire le mal qu'il n'en pense pas; mais vous l'avez martyrisé tout vivant par vos répliques, et ce qui doit lui être plus sensible, c'est que vous l'avez déshonoré dans la postérité; tous vos écrits resteront. Pensez-vous, Monsieur, que dans le secret il n'ait pas à gémir des rôles que vous lui faites jouer? J'ai souvent desiré pour votre repos, pour ma satisfaction particulière et pour la tranquillité de M. Freron, de voir la fin de ces que-

relles. Mais comment parler de paix dans une guerre continuelle? il faudrait au moins une trêve de deux mois; et si vous daigniez prendre confiance en moi, vous verriez, Monsieur, que celui que vous regardez comme votre plus cruel ennemi, que vous traitez ainsi, deviendrait de votre admirateur secret votre admirateur public, etc.

RÉPONSE DE M. DE V.

AU SIEUR PANCKOUCKE, LIBRAIRE DE L'*ANNÉE LITTÉRAIRE*.

Du 24 mai 1764, aux Délices.

Vous me mandez, Monsieur, que vous imprimez mes romans, et je vous réponds que si j'ai fait des romans, j'en demande pardon à Dieu; mais au moins je n'y ai jamais mis mon nom, pas plus qu'à mes autres sottises. On n'a jamais, Dieu merci, rien vu de moi contresigné et paraphé, Cortiat[1], secrétaire. Vous me dites que vous ornerez votre édition de *Culs-de-Lampe*. Remerciez Dieu, Monsieur, de ce qu'Antoine Vadé n'est plus au monde; il vous appellerait Welche, sans difficulté, et vous prouverait[2] qu'un ornement, un fleuron, un petit cartouche, une petite vignette, ne ressemble ni à un *cu*, ni à une *lampe*.

Vous me proposez la paix avec Me Aliboron, dit

[1] Le secrétaire de Pompignan, évêque du Puy, s'appelait Cortial; voyez ma note, page 202. B.

[2] Voyez page 551. B.

Freron, et vous me dites que c'est vous qui voulez bien lui faire sa litière; vous ajoutez qu'il m'a toujours estimé, et qu'il m'a toujours outragé. Vraiment voilà un bon petit caractère! c'est-à-dire que quand il dira du bien de quelqu'un, on peut compter qu'il le méprise. Vous voyez bien qu'il n'a pu faire de moi qu'un ingrat, et qu'il n'est guère possible que j'aie pour lui les sentiments dont vous dites qu'il m'honore.

PAIX EN TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ; mais vous m'apprenez que Me Aliboron a toujours été de volonté très maligne; je n'ai jamais lu son Année littéraire, je vous en crois seulement sur votre parole.

[1] Pour vous, monsieur, je vois que vous êtes de la meilleure volonté du monde, et je suis très persuadé que vous n'avez imprimé contre moi rien que de fort plaisant pour réjouir la cour; ainsi je suis très pacifiquement, monsieur, votre, etc.

[1] Cet alinéa n'avait pas été conservé dans les réimpressions : voyez ma note, page 574. B.

FIN DU SUPPLÉMENT, ETC.

QUESTIONS

PROPOSÉES A QUI VOUDRA ET POURRA LES RÉSOUDRE[1].

Peut-on admettre quelque chose dont on n'a aucune idée? l'ignorance, en ce cas, ne vaut-elle pas mieux qu'un système? N'est-il pas vrai que ces mots: *la vie, la santé, l'intelligence, la volonté, la force, le mouvement, la végétation, le sentiment*, sont des mots génériques, des mots abstraits, inventés pour exprimer des effets que nous voyons, que nous éprouvons? Il n'y a point sans doute d'être réel appelé *la vie* qui se loge dans un corps et le rende vivant. Il n'y a point d'être réel appelé *l'intelligence, la volonté, la force*. Mais un homme est fort ou faible; il comprend certains axiomes, ou il ne les comprend pas; il veut, ou il ne veut pas; il se meut, ou il est en repos. Tous ces mots, qui expriment en général nos actions particulières, peuvent-ils être autre chose que des mots?

Il n'y a réellement point de végétation, mais des plantes qui végètent; point d'être métaphysique appelé *respiration*, mais des animaux qui respirent; point de sentiment en général, mais des animaux qui sentent.

Quelque torture que nous donnions à nos idées,

[1] Ces *Questions* ont été imprimées dans le *Journal encyclopédique*, du 15 septembre 1764 (voyez tome XXVI, page 260). Voltaire en parle dans sa lettre à Damilaville, du 12 octobre 1764. B.

trouverons-nous jamais un seul mot abstrait qui puisse signifier une substance? Un corps passe d'un lieu à un autre; mais y a-t-il un être invisible appelé mouvement qui aille se loger dans ce corps, et qui ensuite se retire? Y a-t-il une personne appelée *végétation*, qui se mette dans le corps de cette plante, et qui fasse monter les sucs de la terre dans ses fibres? Toutes nos disputes ne viennent-elles pas de l'abus que nous avons fait des mots, et de l'habitude où nous sommes depuis long-temps de les prendre pour des choses?

Nous avons disputé sur l'ame des bêtes. Ont-elles une ame, ou non? Cette ame est-elle matérielle? Est-ce une entéléchie? Mais il fallait auparavant savoir quelle idée on attache à ce mot *ame*, et alors on aurait vu qu'on n'en aura aucune.

N'est-il pas clair, à quiconque ne veut pas se tromper, qu'il n'y a pas plus de raison de dire, L'ame de ce cheval est un être à part, que de dire, La vie, la force, le mouvement, la digestion, le sommeil de ce cheval, sont des êtres à part?

Pourquoi le mot *ame*[a] donnerait-il plutôt l'idée d'un être à part que tous ces autres mots? N'est-il donc pas évident qu'il n'y a pas plus d'ame dans ce cheval, qu'il n'y a de ces êtres métaphysiques qui ne sont que des paroles?

Tout ce qu'on pourrait répondre, ce me semble, serait que, dans toutes les machines, il y a un prin-

[a] Il n'est question ici, et dans tout ce qui suit, que de l'ame végétative et de l'instinct, ou, en suivant la nouvelle manière de s'exprimer, de l'ame des animaux.

cipe de mouvement qui fait le jeu de ses ressorts; or, le principe de mouvement, de vie, de sentiment, vous l'appelez ame dans les animaux. Cette réponse est, je crois, la seule qu'on peut faire, et, au fond, elle ne dit rien du tout.

Je conçois très bien que l'eau, tombant sur les aubes d'une roue, la fasse tourner; qu'un poids plus fort, en descendant, élève un poids plus faible; mais ici il n'en va pas de même. L'ame que vous avez admise dans cet animal ne peut assurément lui donner la vie, ne peut faire circuler son sang dans ses veines; car son sang circule avec une telle indépendance de son ame prétendue, que, quand il est trop agité, son ame voudrait en vain le calmer: tous les mouvements intérieurs de cet animal se font sans que cette ame en sache rien.

Ce n'est pas parcequ'il est en vie que vous lui attribuez une ame, mais parcequ'il vous paraît avoir du sentiment et des idées.

Vous ne concevez pas comment il sent, comment il a de la mémoire et des desirs: certainement vous ne le concevez pas mieux quand vous prononcez le mot *ame*.

Pourquoi, voyant cet être qui se meut, qui digère, qui se ressouvient, qui desire, imaginez-vous dans lui un autre être qui le fait sentir, se mouvoir, digérer, desirer? N'avez-vous pas toujours à expliquer comment ce nouvel être lui ferait faire toutes ces choses?

Concevrez-vous mieux la mécanique incompréhensible des plantes quand vous aurez dit: *Il y a dans*

elles une ame végétative qui les fait végéter? Et Thomas Diafoirus n'avait-il pas bien plus raison que vous de dire que l'opium fait dormir,

Quia est in eo
Virtus sopitiva
Quæ facit dormire [1]?

La nature pourrait-elle donc avoir plus de peine à former cette plante qui végète, qu'à former encore une ame qui la fait végéter? Et faudra-t-il que la chèvre, qui broute l'ame végétative de cette plante, ne puisse la brouter sans avoir une ame?

La nature, en ce cas, ne pourrait donc point, par ses propres forces, faire végéter cette plante, et la faire manger par cette chèvre, sans appeler à son secours deux ames, dont l'une sera mangée par l'autre?

Quand vous prononcez l'*ame des animaux*, qu'entendez-vous? Pensez-vous que Dieu n'a pas eu le pouvoir de faire des êtres qui vivent, qui se meuvent, qui dorment, qui crient? Vous voyez bien qu'il a eu ce pouvoir, puisqu'il les a faits. Pensez-vous qu'il ne pouvait venir à bout de cet ouvrage sans le secours d'une ame, sans l'influence d'un être étranger, qu'il logerait dans sa machine pour animer ce qu'il ne pouvait animer lui-même?

Le premier qui a montré ces orgues qui jouent des

[1] Molière, dans le troisième intermède de son *Malade imaginaire*, fait dire par Thomas Diafoirus:

Quia est in eo
Virtus dormitiva
Cujus est natura
Sensus assoupire. B.

airs par le seul emploi des forces mouvantes, a fait un très bel ouvrage; mais s'il avait caché dans le corps de cet instrument un homme qui eût touché l'orgue, il n'aurait été qu'un charlatan.

Ceux donc qui admettent dans les animaux un autre être intérieur qui les fait agir, semblent faire réellement une injure à la toute-puissance de Dieu.

Nous fesons des automates qui se meuvent par les mécaniques : Dieu fait des automates qui ont le sentiment. Mais, dites-vous, je ne comprends pas comment Dieu donne du sentiment et des idées à des automates. Vraiment, je le crois bien : mais le comprendrez-vous mieux quand vous aurez prononcé ces trois lettres AME?

Osez-vous dire aujourd'hui avec d'anciens ignorants, que Dieu a donné des ames aux planètes pour diriger leurs courses, aux mers pour s'élever au-dessus de leurs rivages, et pour s'en éloigner dans les temps marqués, aux éléments pour entretenir l'harmonie du monde? Vous avez compris enfin que Dieu exécute toutes ces opérations par ses lois éternelles, sans aucun secours intermédiaire; pourquoi donc aurait-il besoin de secours pour animer un être auquel il aura donné des sens? Quoi! le soleil et tous les globes célestes n'ont point d'ame, et il faudra qu'un bœuf en ait une? Est-il donc plus difficile à Dieu de donner du sentiment à ce bœuf, et assez d'instinct pour aller de lui-même à son étable, que de prescrire à Jupiter et à Saturne la route dans laquelle ils marchent? Dieu n'a-t-il pu donner aussi aisément des idées aux animaux, que la gravitation vers un centre à la matière?

On ne prétend point du tout faire entrer l'ame humaine dans cette question. La révélation nous rend certains que nous avons une ame spirituelle, immortelle; nous ne parlons que de l'ame des animaux.

On demande une solution à ces difficultés, et on se flatte que, parmi tant de philosophes dont l'Europe est remplie, il s'en trouvera quelqu'un qui voudra bien nous éclairer. Nous attendons de lui des raisons, et non pas des paroles.

FIN

DU TOME CINQUIÈME DES MÉLANGES.

TABLE

DES MATIÈRES DU CINQUIÈME VOLUME DES MÉLANGES.

